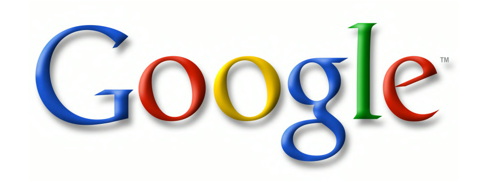
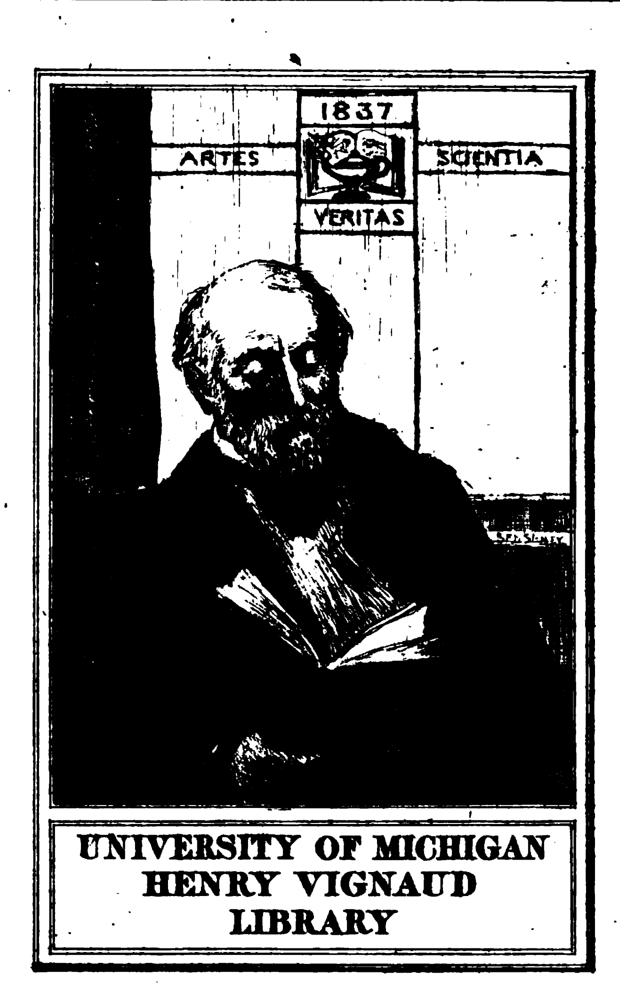



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS

Viegrand

HISTOIRE

D'ESPAGNE

PAR CH. ROMEY

TOME DEUXIEME



PARIS
FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45
—
1858

HISTOIRE

D'ESPAGNE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE ONZIÈME.

Règne de Théodose. — Élection de Maxime. — Fin de Gratien et de Valentinien II. — Arbogaste et Eugène. — Théodose seul maître des deux empires. — Esprit du Code théodosien. — Mort de Théodose. — Arcadius et Honorius empereurs. — Situation du paganisme en Espagne à la mort de Théodose. — Rapide décadence de la grandeur romaine sous Honorius. — Alarich en Italie. — Succès et mort de Stilicon. — Irruption des Suèves, des Vandales et des Alains en Espagne. — Prise de Rome par Alarich. — Mort d'Alarich. — Ataulfe lui succède. — Il passe dans les Gaules. — Il prend possession de Barcelone. — Commencemens de la domination des Goths dans la Péninsule.

De 379 à 425 de J.-C.

Nous venons de voir par quel chemin Théodose était arrivé à l'empire. Il en est peu de plus honorable. Fils d'un général sacrifié, malgré ses services, par les superstitieuses terreurs d'un empereur, à la haine de ses envieux, il avait renoncé volontairement par dégoût à la carrière des armes, où il avait eu déjà occasion de se distinguer; retiré dans un obscur village de la Galice sa patrie, le choix de Gratien vint l'y chercher; il fut fait empereur sur sa seule réputation.

Tous les historiens s'accordent à dire que pour tenir tête aux barbares il ne fallait pas moins que Théodose, et que les

Romains, païens et chrétiens, comptaient tous sur son courage et sur ses talens pour les délivrer des dangers dont ils étaient menacés. Leurs espérances ne furent pas déçues. A son premier pas dans la carrière, il défit les Goths si complètement, qu'ils se virent réduits à demander humblement la paix ; il la leur fit acheter par la plus entière soumission à l'empire, et enrôla sous les drapeaux romains tout un nouveau corps de cette nation, dont il n'eut qu'à se louer dans les diverses guerres qu'il eut à soutenir depuis.

Comme Julien, mais en sens inverse, Théodose poussa le zèle religieux jusqu'à la passion. Ce que nul autre avant lui n'avait encore tenté, il l'essaya. Julien avait secondé de toutes ses forces la réaction païenne; Théodose prêta le secours de sa puissance aux chrétiens, et se montra ouvertement animé du désir d'abolir le paganisme.

Contre l'usage des grands de cette époque de ne recevoir le baptême qu'à leur mort, usage contre lequel s'était élevé éloquemment saint Ambroise[1], Théodose se fit donner le baptême l'année même qui suivit son avénement à l'empire, et il se prononça hautement contre l'arianisme : l'abolition du culte ancien, l'unité de l'église nouvelle, furent dès lors le but de tous ses efforts; but difficile à atteindre, et qui se trouva être au-dessus de sa portée; car, quelque ardeur qu'il ait mise à les combattre, ni le paganisme ni l'arianisme ne succombèrent sous ses coups.

Gratien vécut jusqu'en 383. Durant sa vie, Théodose se mêla peu des affaires de l'Occident, dont Gratien avait partagé le gouvernement avec son frère Valentinien II.

Cependant Maxime, qui était à la tête d'une nombreuse armée dans la Grande-Bretagne, jaloux de l'élévation de Théodose, se fit élire empereur par ses troupes, et vint attaquer Gratien dans les Gaules. Celui-ci, après avoir opposé

[1] Saint Jérôme a aussi écrit contre cet usage.

quelque résistance, prit la fuite à la tête de trois cents cavaliers; mais, poursuivi par Andragate, général de la cavalerie de Maxime, il fut atteint et tué au moment où il allait pénétrer dans Lyon. Maxime se hâta de se faire reconnaître empereur par les Gaulois et les Espagnols, et marcha sur l'Italie. Mais saint Ambroise, évêque de Milan, étant venu lui proposer la paisible jouissance de la part de gouvernement qu'il venait de conquérir sur Gratien, et lui promettre que le titre d'empereur d'Occident conjointement avec Valentinien II ne lui serait pas disputé, pourvu qu'il voulût cesser la guerre, Maxime consentit à ce que lui proposait saint Ambroise. Des ambassadeurs furent envoyés à Théodose, qui ratifia tout ce qui avait été fait.

Maxime, tranquille possesseur de l'héritage de Gratien, établit le siége impérial à Trèves, et s'adjoignit son fils Victor. Pendant quatre ans, les trois empereurs régnèrent avec un accord apparent; tout-à-coup Maxime déclare la guerre à Valentinien, marche sur Rome, et s'en rend maître. Mais ce triomphe fut de courte durée. Valentinien, réfugié à Thessalonique, implore le secours de Théodose, devenu son beau-frère, et qui d'ailleurs n'a point oublié qu'il doit son élévation au frère de Valentinien : Théodose prend les armes.

Maxime divise ses troupes en trois corps d'armée : une armée navale qu'il met sous les ordres d'Andragate, et deux armées de terre dont l'une commandée par son frère à qui il confie la défense des Alpes, l'autre à la tête de laquelle il marche au-devant de Théodose. Mais Théodose l'avait prévenu; il fond sur lui, taille son armée en pièces, se porte avec la même impétuosité sur l'armée de Marcelin, qu'il attaque avec un égal succès, et revient mettre le siége devant Aquilée où Maxime périt avec les débris de son armée.

Il ne restait plus à réduire que Victor, fils de Maxime, et Andragate, général de l'armée de mer : le premier, encore enfant, était dans les Gaules; il fut tué par Arbogaste, général

de Théodose; le second, craignant pour lui le sort de Maxime, aima mieux se donner la mort.

Ces rapides victoires de Théodose rendirent à Valentinien l'empire d'Occident; mais il ne le conserva que quatre ans : il mourut assassiné (en 392) et laissa ainsi son beau-frère maître des deux empires.

Ce fut un Frank, devenu général romain, dont le nom a paru dans le récit qui précède, qui tua de sa main Valentinien II. Arbogaste, que nous venons de voir s'opposer à Maxime, avait précédemment servi sous Théodose contre les Goths; il s'était distingué dans cette guerre, et, sous Valentinien II, il avait combattu avec succès contre ses propres compatriotes. Sa bravoure était proverbiale dans l'armée, et il était aimé des soldats, qui le préféraient à l'empereur Valentinien mort, on songea à lui pour l'empire, mais il refusa. Arbitre de l'Italie, il désigna lui-même un ancien grammairien devenu sénateur, du nom d'Eugène, avec lequel il s'était lié à Rome, et on le décora de la pourpre. Ce fut l'empereur. Arbogaste, qui n'en avait pas le titre, resta cependant le vrai maître.

Voici comment Zosime rend compte de cette révolution[1] : « Arbogaste, dit-il, examina ce qu'il convenait de faire, et se décida pour le parti suivant : il y avait à la cour impériale un homme appelé Eugène, qui l'emportait tellement sur tout le monde par sa science, qu'il professait l'art oratoire et dirigeait une école[2]. Ricomer s'était attaché à Eugène comme à un homme actif, élégant et poli; il le recommanda à Arbogaste et lui conseilla de le placer au nombre de ses amis, disant qu'il lui serait utile si jamais il avait besoin de compter sur un dévouement sincère. Ricomer s'étant rendu à la cour de Théodose, des relations fréquentes portèrent au plus haut degré l'amitié d'Arbogaste pour Eugène; il avait plus de confiance

1 Zosime, l. IV, c. 81.

2 Il était ce que les Romains appelaient *magister scriniorum*.

en lui qu'en qui que ce fût. Il lui vint à l'esprit qu'Eugène, par l'étendue de son savoir et par la gravité de son caractère, était l'homme le plus propre à devenir un bon empereur; il lui parla dans ce sens, et voyant que cette idée l'affligeait, il eut soin de le flatter et de l'exhorter à ne pas repousser les dons de la fortune. Eugène s'étant laissé convaincre, Arbogaste pensa que ce qu'il avait de mieux à faire était de renverser Valentinien et de transmettre le pouvoir à son ami. »

Eugène cependant craignait Théodose; Arbogaste l'estimait: ils essayèrent d'obtenir de l'empereur la confirmation de ce qui s'était fait, pensant sans doute que son pouvoir était assez grand pour être partagé sans regrets. Ils ne lui demandaient que l'Italie et ses dépendances naturelles, la Sicile, l'Afrique, les Gaules, la Grande-Bretagne et l'Espagne; ils eussent borné leurs prétentions peut-être à l'Italie et à l'Afrique. Mais Théodose reçut fort mal leurs ambassadeurs, et fit toutes ses dispositions pour venger la mort de Valentinien son beau-frère. De leur côté Arbogaste et Eugène rassemblèrent une armée, firent entrer les Franks dans leur alliance, et se préparèrent à résister à Théodose.

Théodose, avec cette rapidité qui caractérisait toutes ses expéditions guerrières, passe les Alpes Juliennes, fond sur l'Italie, rencontre l'armée d'Arbogaste et d'Eugène, lui livre bataille : la victoire fut vigoureusement disputée par l'armée du général frank, mais enfin il fut accablé. Eugène, qui avait fait preuve de courage dans le combat, fut pris et conduit devant Théodose, qui ne saisit point cette belle occasion de se montrer clément et fit trancher la tête à Eugène sous ses propres yeux. Arbogaste s'était retiré avec quelques débris de son armée : estimant sa position désespérée, il n'y voulut point survivre, et, deux jours après sa défaite, il s'ôta lui-même la vie.

Par là, en 394, Théodose se trouva maître absolu et res-

pecté de tout l'empire. Quelques symptômes de maladie le portèrent à en règler le sort. Il appela en Italie Honorius son second fils, et le nomma empereur d'Occident. Sa maladie faisant des progrès, il fit demander Stilicon, qui était entré dans sa famille par alliance, et il le chargea de la tutelle de ses enfans; ces dispositions furent comme le testament de Théodose.

Selon un historien espagnol, Théodose fut un portrait vivant de Trajan: il en avait les brillantes qualités du corps et les nobles qualités de l'âme; il savait récompenser magnifiquement les actions vertueuses et compâtir aux faiblesses des hommes. Aussi généreux que désintéressé, il donnait avec plaisir, et ne souffrait pas que l'on levât des contributions en son nom. Frugal et modéré dans ses goûts, il se montra toujours l'ennemi des fêtes trop coûteuses; il sut allier la magnificence d'un empereur à une sage économie; jamais il ne dépensa pour lui-même les sommes qu'il pouvait employer au soulagement de l'infortune. Il traitait ses parens avec distinction, les savans avec respect, les grands avec courtoisie, et tous ses sujets avec affabilité. Les témoignages qu'il donna de sa piété furent nombreux et éclatans. Tout le monde sait avec quelle résignation il se soumit à la pénitence que lui imposa saint Ambroise, évêque de Milan, et avec quelle humilité il se laissa admonester par ce prélat en présence de tout le peuple, pour avoir fait massacrer les habitans de Thessalonique, qui, dans une révolte, avaient tué quelques-uns de ses officiers.

Quel que fût le zèle de Théodose pour la religion, il se montra parfois justement sévère envers les membres du clergé. On raconte que des chrétiens, ayant mis le feu à une synagogue avec l'autorisation de leur évêque, il condamna celui-ci à la faire rebâtir à ses frais, et à indemniser les Juifs de leurs pertes. Des moines étant sortis de leur couvent et ayant démoli plusieurs temples dans une sorte d'expédition moitié

militaire et moitié religieuse, il rendit une loi portant défense aux moines d'entrer dans les villes. Deux ans plus tard, cette loi fut modifiée, mais non rapportée.

Parmi les lois du code Théodosien il en est une bien remarquable. « — Quant à ceux qui sont détenus dans les pri- » sons, y est-il dit, nous ordonnons que toutes diligences » soient faites pour hâter la liberté de l'innocent, et que l'on » ne commette pas l'injustice de prolonger la détention du » coupable, ce qui aggraverait sa condamnation. Quant aux » geôliers et autres agens de la justice qui se permettraient » envers les malheureux prisonniers des extorsions et des » violences, nous voulons qu'il leur soit infligé des peines » très-graves. Quant aux administrateurs des maisons de » détention, celui qui ne présenterait pas chaque mois un » état exact des prisonniers, portant leur âge, la nature de » leur délit et la durée de la peine à laquelle chacun d'eux » est condamné, sera tenu de verser dans notre trésor une » amende de vingt livres d'or; et le juge qui prolongerait » par sa négligence un procès paiera une amende de dix li- » vres d'or sans aucune rémission. » — Il ne faut point oublier que cette loi, qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler aujourd'hui, fut promulguée vers la fin du quatrième siècle, il y a plus de quatorze cents ans.

Une autre loi non moins remarquable, et qui fait le plus grand honneur à sa sagesse et à sa modération, est celle qu'il chargea Rufin de promulguer en 393. On écrivait beaucoup et l'on répandait comme à plaisir des bruits calomnieux contre lui : « — Si quelqu'un, mande-t-il à Rufin, oubliant la » réserve et la prudence, se permet de nous déchirer par » une médisance méchante et irréfléchie, ou se rend par » orgueil le détracteur séditieux du temps présent, nous dé- » fendons qu'on lui inflige aucune peine ou qu'on lui fasse » subir aucun mauvais traitement. Son offense provient-elle

» de sa légèreté? On doit la mépriser; de folie? elle est digne » de pitié; de perversité? il faut la pardonner. »

Le code de ses lois est resté un des monumens les plus curieux de cette époque; et c'est là qu'il faut étudier la société romaine. Plusieurs sont d'ailleurs conçues dans le même esprit de sagesse et de justice qui respire dans celles que nous venons de rapporter.

Théodose mourut à Milan dans sa cinquantième année, le 17 janvier 395, après avoir régné seize ans, Pétronius étant vicaire d'Espagne et Théodore préfet du prétoire des Gaules.

Arcadius et Honorius prirent possession par moitié de l'héritage de leur père. L'Orient échut au premier, l'Occident au second.

Cependant quel était l'état du paganisme en Espagne vers le temps où Théodose mourut? Selon saint Augustin, dans les premières années du règne d'Honorius, on entendait répéter partout: « Il ne pleut pas, c'est la faute des chrétiens. » Ce mot peint d'un trait la situation. Le paganisme, malgré les efforts des empereurs, était encore assez florissant pour que ce mot fût populaire.

Même parmi les chrétiens, tel était en Espagne l'amour des jeux et des spectacles, qu'au sortir du sanctuaire, les nouveaux convertis couraient se repaître les yeux des jeux sanglans du cirque, et des scènes grossières des théâtres publics. Il se faisait au théâtre, au rapport de Salvien, des choses qui ne peuvent point se répéter, et dont on ose à peine se souvenir. C'est en vain, selon le même, que les sacerdotes chrétiens s'évertuent à inspirer des sentimens plus doux, une plus sévère morale aux nouveaux convertis, leurs paroles demeurent sans effet. L'Espagnol s'en tient avec une espèce de fureur aux anciens usages, et ne peut se résoudre à abandonner les divertissemens de ses ancêtres païens.

Vers la fin du quatrième siècle, saint Pacien, évêque de

Barcelone, choqué de l'usage que continuaient à suivre les fidèles de fêter le premier jour de l'année à la manière antique, par une cérémonie appelée *Hennula Cervula,* la fête ou la cérémonie du cerf, écrit un livre pour en faire sentir l'immoralité aux chrétiens et pour les en détourner. Ce livre s'est perdu; mais saint Pacien nous apprend, dans un autre ouvrage de lui [1], que ses exhortations étaient restées sans effet, tant les coutumes antiques avaient encore d'empire sur les Espagnols. On continua à se travestir, comme par le passé, en bêtes sauvages, à courir la ville et les campagnes dans ce fol accoutrement, et à se livrer, déguisés de la sorte, à des jeux indécens. L'idolâtrie restait dans les mœurs même après qu'on en avait fait l'abjuration publique. *Multi idolis mancipati,* dit saint Pacien en parlant des habitans de la ville et des environs de Barcelone. Un autre auteur du cinquième siècle signale les peuples qui habitaient l'île et le territoire de Cadix, comme adorant, *cum maximâ religione,* une statue de Mars, lequel portait chez eux le nom de Neton. Cette statue était radiée, ce qui paraît indiquer que le Mars du peuple de Cadix était d'origine phénicienne, comme son nom peut d'ailleurs le faire supposer: au commencement du cinquième siècle, on adorait donc encore à Cadix un dieu phénico-romain, apporté dans ce pays avant même que les Carthaginois y eussent établi leur domination.

Une chose curieuse, c'est que les chrétiens, concurremment avec les païens, après même la loi qui dépouillait le sacerdoce païen de ses biens, recherchaient les fonctions sacerdotales de l'ancienne religion. Quelque extraordinaire que puisse paraître ce fait, il est hors de doute. On lit dans le Code Théodosien (l. 12, t. I, l. 112, loi du 16 juin 386): « Il est inconvenant, ou, pour mieux parler, illicite, que le » soin des temples et des solennités religieuses soit remis à

1 In Biblioth. Max. Patr., t. IV, pag. 116.

» ceux dont la conscience a été éclairée par la véritable et » divine religion, et qui devraient repousser de telles fonc- » tions, quand elles ne leur seraient pas interdites. » — Il défend en conséquence aux chrétiens de les rechercher, et à plus forte raison aux païens d'y contraindre les chrétiens.

Le système de législation suivi par Théodose contre les païens est loin d'être empreint de ce caractère de justice et d'impartialité qui se fait remarquer dans les autres lois de cet empereur : l'esprit de prosélytisme l'emporte ; la haine des idoles parle plus haut chez lui que sa justice. Ce n'est plus un chef d'état qui parle, ce n'est plus un législateur, c'est un fidèle. Les lois émanées de lui sur cette matière sont, si l'on peut ainsi dire, des lois révolutionnaires, toutes de violence. Il voulait la ruine complète du paganisme, et il s'appliqua, avec une ardeur qui ne lui réussit pas toujours, à chasser la vieille religion de l'ordre politique[1]. La chose était difficile en effet. Le polythéisme avait été la religion de l'état ; il avait ses lois, ses institutions, ses richesses propres ; il avait la sanction des âges, ce qu'on a appelé le *consensus majorum*. Il était étroitement lié à la politique. Venu de la Grèce avec le fameux vaisseau que l'on conserva pendant si long-temps au Capitole, et sur lequel Énée avait apporté en Ausonie la gloire et les destinées futures des Romains, *famamque et fata nepotum*, il avait protégé la naissance de Rome, il s'était développé avec elle ; il s'était répandu autour d'elle

[1] Chose singulière, dans la question du salaire des cultes qui s'agita alors, les chrétiens professèrent le principe qu'il fallait laisser aux fidèles de chaque religion le soin de l'entretien de leur culte. Le sacerdoce païen était salarié par l'état ; on demanda la suppression de ce salaire. Saint Ambroise ne voulait rien pour les ministres du Christ que les dons volontaires des chrétiens ; et il soutint dans cette discussion à peu près la même doctrine qu'a fait valoir depuis Jefferson dans le sénat américain. « Que diriez-vous, objectait saint Ambroise aux païens, si, de même qu'on nous fait payer, à nous chrétiens, pour l'entretien de votre Jupiter et de l'autel de la Victoire, nous vous faisions payer pour le service du rite sacré ? Trouveriez-vous cela bon ? Trouveriez-vous cela juste ? » Et il concluait qu'il fallait laisser Jupiter s'entretenir de lui-même comme il pourrait, et ne rien payer pour l'autel de la Victoire.

avec ses armes, et avait en quelque sorte consacré ses conquêtes : religion accommodante d'ailleurs, toujours ouverte à de nouveaux dieux, Jésus-Christ lui-même fut, par je ne sais quel empereur, placé un jour dans ce *Pandæmonium* qu'on appelait le Panthéon. Mais les chrétiens crièrent avec raison que ce n'était pas là la place de Jésus; ils proclamèrent bien haut leurs principes. Ces principes, comme nous l'avons dit, entièrement opposés à ceux de la société romaine, furent considérés comme dangereux. Attaqué dans ses priviléges, dans son existence même, le polythéisme s'émut. Il aurait facilement adopté Jésus-Christ, si ce n'eût été qu'un Dieu nouveau; mais c'était un ennemi. De là l'effroi, les calomnies et les persécutions dont furent poursuivis les premiers chrétiens. Néron les fit brûler dans ses jardins; on les fustigea, on les livra aux bêtes; et l'on ne doit pas s'étonner beaucoup si, ayant conquis l'autorité morale, puis l'autorité matérielle, devenu tout-puissant enfin, le nouveau culte chercha à détruire celui qui lui avait fait si obstinément obstacle, qui lui avait fait acheter l'existence et la vie au prix du sang des martyrs.

C'est cette réaction, c'est ce déchaînement des chrétiens contre leurs adversaires, que Théodose seconda fortement, et cependant les divinités du paganisme reçurent en Occident, pendant toute la durée du règne de Théodose, les hommages des populations.

M. Beugnot signale très-bien pourquoi les provinces, avec leurs sacerdotes et leurs flamines, ne reçurent le christianisme qu'après une longue opposition.

« Les pontifes provinciaux furent assez habiles, dit-il, pour faire tourner leur isolement au profit de leur culte. Chaque ville étant placée sous la tutelle d'un dieu particulier, le culte de ce dieu devint l'unique religion de la localité; le pontife accoutuma ses fidèles à ne diriger leurs regards que vers un seul simulacre, vers un seul autel, celui de leur ville

ou celui de leur bourgade, sans se préoccuper du sort qu'éprouvaient les autres dieux dans des endroits différens. Les institutions politiques étaient favorables à l'esprit de localité, esprit qu'il suffit de ne pas contrarier pour qu'il se développe avec énergie; il en résulta que le paganisme eut, en outre du Capitole, centre véritable de la religion gréco-romaine, une multitude de foyers répartis entre toutes les provinces : ces foyers d'action étaient faibles, mais ils avaient le mérite de fatiguer le christianisme en le contraignant de dépenser son énergie dans une foule de combats particuliers peu dignes de lui. »

La différence est caractéristique entre l'Occident et l'Orient : en Orient, les lois restrictives de l'ancien culte sont plus ou moins appliquées; en Occident, elles sont en grande partie comme si elles n'avaient pas été rendues. Les chrétiens cependant brûlent de renverser les idoles; partout ils témoignent une grande impatience révolutionnaire. Les évêques sont obligés de mettre un frein à ce zèle inconsidéré. Quand ces évêques sont des hommes de la portée de saint Augustin, cela leur donne lieu de faire éloquemment profession d'excellens principes. On a de saint Augustin une allocution pour calmer l'ardeur des fidèles à l'encontre des idoles, qui est un morceau fort remarquable, et qui peint bien l'état des esprits : laissons-le parler.

« L'Écriture dit : *Détruisez leurs autels, leurs bois sacrés et leurs livres*. Agissez ainsi quand vous en aurez reçu le pouvoir. Là où le pouvoir ne nous est pas donné nous n'agissons pas ; là où il nous est donné nous agissons. Beaucoup de païens ont de ces abominations dans leurs propriétés, allons-nous les briser? Nous commençons par enlever les idoles de leur cœur. Lorsqu'ils deviennent chrétiens, ils nous invitent eux-mêmes à remplir cette sainte tâche, ou ils prennent les devans. Prions Dieu pour eux et ne nous irritons pas. Sachez, mes très-chers frères, qu'ils unissent leurs murmures à ceux des Juifs et des hérétiques. Les païens, les hé-

rétiques et les Juifs opposent l'unité à l'unité... On a de nouveau rendu des lois contre les païens, ou plutôt pour les païens s'ils sont sages ; et, parce que Dieu a voulu les effrayer, ils se figurent que nous sommes à la recherche des idoles et que nous brisons toutes celles que nous trouvons. Pourquoi? Ne savons-nous pas où sont les païens, où sont les idoles? Cependant nous n'agissons pas, parce que Dieu ne nous en a pas donné le pouvoir. Quand Dieu donne-t-il le pouvoir? Lorsque le propriétaire devient chrétien; car, par cela seul, il autorise l'acte. S'il conserve ses droits sur sa propriété, s'il ne la donne pas à l'église, alors il n'y a pas d'idoles... Mes frères, voilà ce qui déplaît aux païens. C'est peu pour eux que nous n'enlevions pas de leurs campagnes et que nous ne brisions pas les simulacres, ils veulent en conserver jusque sur nos propriétés. Prêchons contre les idoles, tirons-les du fond des cœurs, soyons persécuteurs des idoles, n'en sont-ils pas eux-mêmes les défenseurs? Je n'agis pas là où je ne peux pas agir. Je n'agis pas là où le propriétaire se plaindrait ; mais, s'il approuve, j'agis, et je serais coupable de ne pas agir. »

Ainsi, à la fin du quatrième siècle, le paganisme était encore vivace partout ; partout il avait des adhérens ; et en Orient, où il était le plus poursuivi, il était encore défendu par les Claudien, les Eunape, les Zosime, les Libanius, et autres grands écrivains. A Rome, il avait pour appui Symmaque, dont la correspondance est un monument précieux de l'esprit conservateur qui se manifesta si vivement à cette époque intéressante.

Lors même que le paganisme semble entièrement aboli, on en retrouve des vestiges nombreux dans les mœurs, dans les idées, surtout dans les usages, et qui s'y perpétuent. Cette vérité, que l'étude des faits ultérieurs, en ce qui concerne l'Espagne, viendra confirmer à chaque pas, a été fort

ingénieusement exprimée par le savant auteur que nous nous sommes plu à citer déjà plusieurs fois.

« Je ne prétends pas cependant, dit M. Beugnot en terminant son ouvrage, que toutes les traces de l'ancienne religion furent effacées, qu'une civilisation entièrement neuve s'établit en Europe, et que rien, hormis les annales historiques, ne rappela plus les idées, les croyances, les erreurs et les mœurs qui autrefois avaient dominé dans cette partie du monde : ce n'est pas ainsi que se régit la société humaine : elle se modifie et se transforme perpétuellement ; son aspect change quelquefois avec lenteur et par degrés, quelquefois avec une étonnante rapidité. Souvent elle se trouve dans une situation si extraordinaire, qu'elle croit elle-même avoir rompu avec son passé. Cependant, au milieu de ses métamorphoses successives, elle conserve toujours le souvenir de ce qu'elle a été antérieurement ; et ce souvenir est si puissant, il se reproduit si souvent et avec tant d'énergie, qu'on est porté à se demander si ce qui a influé vivement sur les mœurs d'une société, à quelque époque que ce soit, peut jamais être complètement effacé.

» Les croyances religieuses et le langage sont les deux principes de civilisation qui résistent le mieux à l'action du temps et au changement des idées ; ils sont modifiés, altérés, corrompus ; mais on n'a pas encore remarqué qu'ils aient été quelque part détruits d'une manière absolue.

» Si toute civilisation lègue à celle qui lui succède une partie de ses élémens, aucune n'a dû laisser après elle un héritage plus riche que la civilisation romaine, car elle reposait sur de larges bases, et elle avait profondément pénétré dans les mœurs. Le christianisme ne négligea rien pour que les peuples de l'Europe répudiassent cet héritage ; mais ses efforts furent en partie impuissans, et une multitude de croyances absurdes, de pratiques ridicules et d'erreurs dangereuses,

issues clairement du culte romain, s'enracinèrent dans la société chrétienne, et y existent encore aujourd'hui. Quand on réfléchit à combien de siècles et de révolutions de tout genre elles ont eu l'art de résister, on se laisse aller à la pensée affligeante qu'elles vivront aussi long-temps que la société elle-même. »

A quoi tiennent les destinées des empires placés dans leur période de décadence! Un homme meurt, et tout change. Tant que Théodose vécut, la paix fut maintenue, les barbares se tinrent en repos : il succombe, tout se remue, et l'édifice de la grandeur romaine, un moment retenu sur l'abîme par une main puissante, s'y écroule avec fracas.

Le règne d'Honorius fut l'époque fatale de l'empire. Sous Théodose, il avait repris une force qui tenait à la valeur propre de l'empereur. Sous ses successeurs, trop faibles pour porter un semblable poids, le mal s'aggrave, les défaites irréparables se multiplient, et l'on assiste à son agonie. Il va tomber pour ne se relever plus ; il ne gardera plus même son nom que quelque temps encore, jusqu'à ce que les barbares, de gré ou de force, par des traités ou par des victoires, s'en soient entièrement partagé les dépouilles.

Les Goths, qui, par leurs succès comme par leurs défaites, se sont initiés aux secrets du monde ancien, qui ont reçu la foi nouvelle, telle qu'Arius l'avait prêchée, qui ont dépouillé en grande partie leurs mœurs primitives, vont fondre, cette fois, avec toutes leurs forces et une résolution nouvelle, sur le monde romain. Cependant nous les verrons encore, chose remarquable, et qui fut un trait caractéristique de toutes les invasions des barbares, venir, se retirer, s'avancer pour reculer de nouveau, fatiguer l'empire de leur flux et de leur reflux, jusqu'à ce qu'enfin ils débordent pour s'emparer définitivement du sol qu'ils n'avaient fait que toucher. *Quò Deus impulerit.*

Nous les avons vus sous Valens assiéger Constantinople,

et forcer l'empereur à leur accorder plusieurs avantages nouveaux; depuis ils s'étaient maintenus en paix avec l'empire pendant tout le règne de Théodose. Alarich, leur chef, avait fait une sincère alliance avec cet empereur; il lui avait fourni des secours contre les Huns et contre Arbogaste; il avait même combattu de sa personne contre les premiers. Mal récompensé de ses services, mécontent de ce qu'on lui avait préféré Gaïnas pour le commandement des Goths que l'empereur avait à sa solde, il conçut le projet de se venger des Romains. Tout-à-coup il déclare la guerre à l'empire, ravage la Thrace, la Pannonie, l'Illyrie et la Macédoine. Stilicon se porte contre le barbare; il a d'abord quelques succès; mais Alarich lui échappe, et continue ses ravages au pas de course dans l'Épire et jusque devant Athènes.

Ce fut, dit-on, à l'instigation de Rufin qu'Alarich entreprit cette expédition. Rufin, que la haine de ses contemporains a rendu célèbre[1], homme ambitieux, avare et cruel, qui commandait toutes les troupes de l'empire d'Orient, cherchait à faire naître par là une occasion de s'emparer de l'empire. Tuteur du faible Arcadius, il lui eût été facile sans doute de réaliser son projet, si Eutrope, qui occupait un poste élevé près d'Arcadius, ne l'eût pénétré. Rufin fut tué au milieu des légions. Telle était la haine que cet homme avait su inspirer, qu'on se porta à mille excès sur son cadavre. On le mit en pièces; sa tête fut promenée au bout d'une lance aux

1 Entre les ennemis de Rufin il ne faut pas oublier Claudien; il a fait tout exprès un poème contre lui :

Sed cùm res hominum tantâ caligine volvi
Adspicerem, lætosque diu florere nocentes,
Vexarique pios : rursus labefacta cadebat
Religio, causæque viam non spontè sequebar
Alterius, vacuo quæ currere semina motu
Affirmat, magnumque novas per inane figuras
Fortunâ non arte regi : quæ numina sensu
Ambiguo vel nulla putat, vel nescia nostri.
Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,
Absolvitque deos....

(CLAUD., in Rufin., l. I, v. 12 et seq.)

applaudissemens universels du peuple, et il se trouva même quelqu'un qui, ayant coupé une de ses mains, eut la singulière barbarie d'en dégager les nerfs qui font mouvoir les doigts, et d'aller par la ville demander l'aumône au nom de Rufin, ouvrant et fermant cette main sanglante toutes les fois qu'on lui donnait.

Cependant Alarich, vainqueur en Grèce, reprend l'offensive, il marche sur Constantinople; l'empereur, effrayé, traite avec lui, et lui cède la souveraineté de l'Illyrie.

Bientôt une nouvelle rupture éclate; Alarich cette fois tourne ses armes vers l'Italie; il la quitta, on ne sait par quel motif, dans la même année. Deux ans s'écoulent encore; il y revient avec des forces plus considérables. Stilicon l'attaque à Pollence, près de Turin, et remporte sur lui un avantage marqué. Alarich fait de vains efforts pour reprendre le dessus; il se décide, pour la seconde fois, à quitter l'Italie. Ceci se passait en l'année 403.

En l'année 405, Radgaise, autre chef des Goths, franchit l'Apennin à la tête d'une armée de deux cent mille hommes; cette multitude parvient jusqu'à Florence sans rencontrer d'opposition nulle part; mais bientôt Stilicon arrive à la tête de trente légions. Chose singulière, dans son armée se trouvaient deux corps d'auxiliaires à la solde de l'empire, l'un de Huns et l'autre de Goths. La bataille qui suivit cette rencontre fut terrible : Radgaise et près de cent mille hommes de son armée y furent tués; le reste fut fait prisonnier.

« Nous voyons, dit M. de Châteaubriand en parlant de cette époque, les destructeurs de l'empire établis dans l'empire; des Huns et des Goths au service des princes qu'ils allaient exterminer; des Franks, officiers du palais, faisant et défaisant des empereurs; des Calédoniens, des Maures, des Sarrazins, des Perses, des Ibériens, cantonnés dans les provinces: l'occupation militaire du monde romain précéda de cinquante années le partage de ce monde. Les hommes mêmes qui dé-

fendaient encore le trône des Césars, craquant sous les pas de tant d'ennemis, ne procédaient pas de la lignée des Sylla et des Marius : Stilicon était du sang des Vandales, Ætius du sang des Goths. L'empire latin-romain n'était plus que l'empire romain-barbare. Il ressemblait à un camp immense que des armées étrangères avaient pris en passant pour une espèce de patrie commune et transitoire. Il ne manquait à l'achèvement de la conquête que quelques destructions, le mélange momentané des races, et ensuite leur séparation. »

On a voulu mettre Stilicon sur la même ligne que Rufin. Par une sorte de consentement unanime, il est accusé d'avoir manqué les occasions de détruire les armées des ennemis, quand il le pouvait, et même de les avoir appelés dans l'empire, pour donner mieux carrière à ses projets ambitieux. Rien dans sa conduite ne justifie ces accusations; dans cette dernière bataille il venait de leur donner un éclatant démenti; et cependant ce fut en quelque façon comme pour le récompenser de sa victoire qu'on lui fit donner la mort quelque temps après (à Ravenne, le 23 août 408). Olympe, maître des officiers de la cour, fut l'ennemi qui le perdit près d'Honorius. Olympe obtint facilement de ce prince faible l'ordre de mettre à mort Stilicon, en même temps que le pouvoir de celui-ci.

Le tuteur d'Honorius était cependant le seul homme qui eût assez de talens militaires pour s'opposer avec succès aux barbares; sa mort leur livra l'Italie.

« Encore des guerres! s'écrie saint Augustin, des guerres entre les nations pour l'empire; entre les sectes, entre les juifs, entre les païens, entre les chrétiens, entre les hérétiques. Encore des guerres! partout elles se multiplient : ici on se bat pour l'erreur, là pour la vérité. »

« L'esprit a horreur de rappeler les désastres de notre époque, dit à son tour saint Jérôme. Il y a vingt ans et plus que le sang romain ruisselle depuis Constantinople jusqu'aux

Alpes Juliennes. La Scythie, la Thrace, la Macédoine, la Dardanie, la Dacie, la Thessalie, l'Achaïe, l'Épire, la Dalmatie, les Pannonies, telles sont les contrées que le Goth, le Sarmate, le Quade, les Huns, les Vandales, les Marcomans pillent, ravagent et bouleversent. Combien de mères et de vierges, de corps nobles et purs sont devenus le jouet de ces bêtes féroces! Les évêques jetés dans les fers, les prêtres et les clercs massacrés, les églises renversées ou transformées en écuries, voilà ce que nous avons vu. Partout le deuil, les gémissemens et l'image de la mort. Le monde romain s'écroule, et cependant nous ne perdons pas courage. »

Le tour de l'Occident était venu. Les mêmes malheurs, qui tiraient de si nobles larmes des yeux de saint Jérôme, devaient non moins cruellement frapper les populations de ce côté-ci des Alpes.

Déjà, dès les premières années du siècle, les Vandales, les Alains, les Suèves, s'étaient précipités sur les Gaules. Un moment arrêtés par les Franks au passage du Rhin, et en partie détruits, les Vandales avaient appelé à leur aide les Suèves et les Alains, et avaient repris l'avantage. Ils rencontrent les Burgundes, et s'unissent à eux; tout le Nord subit leur terrible passage. La Germanie, les deux Belgiques, la seconde Lyonnaise, sont parcourues et désolées. Bientôt ils pénètrent dans les provinces méridionales. En 406 c'était le tour de l'Aquitaine et de la Narbonnaise. Les voilà presque aux pieds des Pyrénées. Déjà ils se demandent ce qu'il y a derrière ces pics et ces glaciers éternels, et ils se promettent sans doute d'y aller voir.

Dans ce désordre général, les légions de Bretagne, laissées à elles-mêmes, élisent un empereur, puis un second, puis un troisième, coup sur coup. Gratien succède à Marcus; un officier du nom de Constantin, peut-être à cause de ce nom, est mis à la place de Gratien. Plus heureux que ses prédécesseurs, pour qui la pourpre avait été un linceul de mort,

celui-ci réduit bientôt toute la Grande-Bretagne, jusqu'au mur de Sévère, sous sa domination; de là il passe dans les Gaules avec quelques légions pour s'opposer aux progrès des barbares Constantin, voulant jouer au sérieux son rôle d'auguste, avait nommé son fils Constant césar. Constant, revêtu de ce titre, passe les Pyrénées, commet à leur garde des forces suffisantes, et se met en devoir de faire reconnaître son père empereur dans toute la Péninsule.

L'expédition de Constant y soulève partout les passions. Deux frères, Dydimius et Vérinianus de Pallentia, d'une famille alliée à celle de Théodose, et proches parens d'Arcadius, prennent les armes pour la défense de l'empereur légitime. Ils marchent contre Constant; mais celui-ci, avec des forces supérieures, réussit à les battre, les poursuit jusque dans la Lusitanie, et se rend maître de la plus grande partie de la Péninsule. Faits prisonniers, Dydimius et Vérinianus sont traînés à Arles, où Constantin avait établi son quartier-général ou ce qu'on pourrait appeler sa cour, et ils y sont décapités par l'ordre de l'usurpateur. Cette capture et le succès des armes de Constant lui valurent la pourpre, et le titre d'auguste, que son père partagea avec lui. Maître de provinces considérables, Constantin envoya des ambassadeurs à Honorius pour lui annoncer son élévation, justifiée par la volonté souveraine des légions, lui demandant de sanctionner ce que la victoire avait fait, et lui faisant savoir qu'à ces conditions il se contentera des dons qu'il avait déjà reçus de la fortune sans en chercher de nouveaux. Stilicon était mort : il n'y avait pas auprès d'Honorius un seul homme qui sût ressentir un outrage, et encore moins le venger; l'empereur n'était qu'un fantôme. Honorius, cédant à ses timides inspirations, reconnut le titre usurpé de son compétiteur, et l'accepta pour collègue. Tout-à-coup trois ennemis s'élèvent à la fois contre Constantin. Géronce, que Constant avait laissé à la garde de sa conquête, blessé, dit-on, de quelque injustice,

ou, plus sûrement, animé de quelque désir ambitieux, gagne les troupes placées sous ses ordres, fait entrer dans son parti les habitans des pays voisins, et proclame un empereur nommé Maxime. Le triomphe de Géronce et de l'empereur de sa façon fut fort court : les soldats ne tardèrent pas à les tuer l'un et l'autre. Constantin, assiégé dans Arles par les troupes d'Honorius, tombe au pouvoir de ses ennemis, et est décapité.

Pendant ce conflit de misérables ambitions, les Vandales, les Suèves et les Alains, que nous avons laissés dans l'Aquitaine et la Narbonnaise, s'avancent jusqu'aux pieds des Pyrénées. Arrêtés quelque temps devant ces imposantes masses de montagnes, ils délibèrent s'ils passeront outre ; le sort en est jeté, et, les Pyrénées franchies, ils recommencent leurs courses et leurs ravages avec la même fureur, renversant et détruisant tout ce qui se rencontre devant eux au-delà des monts. On place à l'an 409 cette nouvelle invasion de la Péninsule hispanique.

Ces barbares la parcoururent en triomphateurs sous des chefs militaires qu'on a appelés rois. Chacun avait le sien : Ermerich commandait les Suèves, Atace les Alains, Gunderich les Vandales. Ceux-ci étaient de beaucoup les plus puissans, et on les mentionne toujours les premiers. Ils mirent tout à feu et à sang dans la Péninsule ; quelques cités essayèrent de se défendre, mais la lassitude et le désespoir étaient partout. Les malheurs étaient si grands dans ces derniers temps, qu'on ne savait plus si l'on avait à se féliciter ou à s'affliger de ce qui arrivait. C'est qu'il fallait que le triomphe de la barbarie s'accomplît pour sa propre initiation : l'humanité ne se développe et ne se civilise qu'à force de générations ; le progrès indéfini se manifeste dans les siècles. Les siècles sont les années du genre humain, qui ne meurt point. De là cette double tendance qui est en nous : nous savons par quelles voies le progrès s'accomplit, qu'il s'accomplit sûrement,

mais nous nous plaignons de la lenteur de ces voies; nous nous plaignons des douleurs qu'y rencontre l'homme, qui voit le but et n'y atteindra pas pour lui-même.

Cependant les envahisseurs répandirent la terreur et la désolation partout; un grand nombre de villes furent prises, saccagées, détruites, les villages incendiés; les campagnes furent dévastées et jonchées de cadavres; la peste et la famine s'ajoutèrent aux maux publics; un auteur contemporain et témoin oculaire rapporte que les loups se multiplièrent eux-mêmes extraordinairement, et que des nuées de corbeaux s'abattaient avec d'horribles croassemens sur des champs couverts de cadavres amoncelés. Les Romains, renfermés dans les citadelles, y furent réduits aux plus cruelles extrémités de la faim. Dans quelques villes, les calamités furent telles que les habitans se nourrissaient de la chair de ceux d'entre eux que la faim avait tués : *ad tantam miseriam incolæ deducti fuerunt, ut famis indigentia humanas carnes ederent* [1]. Une mère, au rapport d'un autre historien, eut la barbarie de tuer ses propres enfans et de se repaître de leur chair; le peuple indigné la lapida. Ces malheurs frappèrent particulièrement les Asturies, la Galice, la Lusitanie et une partie de la Bétique. Les autres provinces se mirent en état de défense ; la domination des Romains se maintint dans les provinces orientales; mais il n'y avait ni assez de troupes ni assez de bons généraux pour repousser le torrent dévastateur. Au bruit des malheurs qui frappaient leurs compatriotes, les Hispano-Romains s'émurent; mais ils ne purent faire davantage. Il fallait subir la colère de Dieu.

Rome à son tour allait la subir. Presque dans ce même

[1] Gundericus, filius Modigisilli, regis Vandalorum, per hæc tempora cum Alanis et Suevis Hispanias occupaverat. Qui, ut refert divus Antoninus, ad tantam miseriam incolas deduxerunt, ut famis indigentia humanas carnes ederent. (Francisci Taraphæ, de Regibus Hispaniæ, in Scott., Hisp. Illust., t. I, p. 559.)

temps Alarich était à ses portes ; plusieurs fois déjà il avait reculé devant l'œuvre de destruction ; il s'était senti émouvoir à la vue de la ville éternelle, mais cette fois il surmonta toute pitié. Une voix lui criait : *Perge et Romam derue!* En 410, ayant fait Attale empereur, il la prit et la livra à ses barbares. On sait quels horribles dégâts eurent lieu dans l'enceinte de la ville sacrée. Et pourtant les Goths étaient des conquérans à demi civilisés, moins féroces à beaucoup près que les Vandales et que les Suèves, la plupart convertis au christianisme : Alarich était chrétien. Le désastre n'en fut pas moins complet. Il n'y eut de respectés que quelques temples, où Alarich permit à une partie de la population de se sauver. Tout le reste fut passé au fil de l'épée.

Alarich avait fait à la capitale du monde une de ces larges plaies qui se ferment et se cicatrisent, mais qui ne s'effacent plus.

Saint Jérôme, surpris au milieu de ses travaux par la nouvelle fatale, s'écrie : « *Hæret vox et singultus intercipiunt verba dictantis. Capitur urbs quæ totum cepit orbem!* »

Telle fut la profondeur de la chute de Rome, que pendant quelque temps elle fut comme un désert. La plupart des Romains étaient en fuite, toutes les propriétés abandonnées. « Qui eût jamais pensé que Rome, écrivait saint Jérôme à » Eustochius, que Rome, élevée si haut par ses victoires, » périrait, et qu'après avoir été la mère elle deviendrait » le sépulcre de ses peuples ; que les rivages de l'Orient, de » l'Égypte et de l'Afrique, récentes possessions de Rome la » dominatrice, se couvriraient d'esclaves, et que chaque jour » la sainte Bethléem recevrait dans ses murs une foule de » personnes naguère nobles et opulentes qui viendraient y » mendier? Nous ne pouvons les secourir, mais nous les plai- » gnons et nous mêlons nos larmes aux leurs. »

Cet événement fut le coup de grâce de la grandeur romaine. La tête frappée, le corps s'affaissa.

Peu de jours après la prise de Rome Alarich mourut à Cozenza en Calabre. Ses soldats creusèrent son tombeau dans le lit d'un fleuve (le Busentum) dont ils avaient détourné les eaux, et ils les rendirent à leur cours ordinaire après la cérémonie. Ils mirent, dit-on, à mort tous les captifs qu'ils avaient employés à cette opération, pour que le lieu de la sépulture de leur chef demeurât ignoré.

Les choses s'enchaînent tellement ici-bas que la prise de Rome fut l'origine de la domination des Goths en Espagne. Alarich mort, il eut pour successeur Ataulfe, un de ses parens, lequel obtint d'Honorius, par traité, selon Jornandès, la cession d'une partie de la Narbonnaise de ce côté-ci des Pyrénées et de la Tarragonaise au-delà. Ataulfe victorieux aurait pu s'emparer de ces provinces par droit de conquête, mais il avait près de lui Placidie, sœur d'Honorius, qui avait été faite prisonnière à Rome, et de laquelle il recherchait l'affection. Il ménagea le frère par complaisance pour la sœur. Il est à remarquer d'ailleurs que les chefs des Goths, bien différens en cela des autres barbares, semblèrent toujours, même dans leurs plus grands excès contre Rome, touchés d'une secrète estime pour elle. Ataulfe traita Honorius, en cette conjoncture critique, avec plus de bienveillance qu'on n'eût dû l'attendre de lui, soit que Placidie l'y eût déterminé, soit par tout autre sentiment. Il évacua l'Italie, franchit les Alpes, et conduisit les Goths victorieux dans la Gaule Narbonnaise.

Un usurpateur nommé Jovinus s'était élevé dans les Gaules. D'après un récit peu digne de créance, Ataulfe aurait proposé à celui-ci de partager avec lui l'Occident. Sur le refus de Jovinus, Ataulfe aurait pris fait et cause pour Honorius, moyennant un tribut stipulé dans un nouveau traité. A quelque temps de là, quelques-unes des conditions de ce traité n'ayant pas été observées par l'empereur, le chef goth s'empara de Narbonne : ce fut là qu'Ataulfe épousa Placidie avec une pompe tout impériale, vêtu à la mode des Romains.

Attale, ce fantôme d'empereur qu'Alarich avait fait en dérision de la grandeur romaine, et que son successeur traînait à la suite de son armée comme un jouet, fut un des officiers de la cérémonie. Honorius cependant ne tarda pas à accorder la paix à Ataulfe, lui cédant par traité l'Aquitaine, pour s'y établir avec ses troupes à foi et hommage de l'empire, et s'engageant à lui fournir la solde de ses soldats et les vivres nécessaires pour leur subsistance. C'est ainsi que, dans ce grand mouvement pendant lequel la désorganisation est partout, on voit poindre déjà l'ordre féodal du moyen âge qui en doit surgir. Ataulfe, ainsi partagé, tourna ses armes contre Jovinus et son frère Sébastianus, récemment fait auguste; il les vainquit tous deux. Sébastien mourut dans un dernier combat. Jovinus s'étant retiré à Valence en Dauphiné, Ataulfe l'y assiégea, le prit et le fit exécuter.

Jusqu'ici Ataulfe n'a point quitté les Gaules. On raconte diversement le motif qui le détermina à passer les Pyrénées. Selon quelques-uns, il obtint d'Honorius à l'amiable la concession de la partie orientale de l'Espagne la plus voisine des Pyrénées, connue de nous sous le nom de Catalogne. Selon une autre version, une guerre étant survenue entre l'empereur et son allié, Ataulfe ne serait passé dans la Péninsule que pour éviter un engagement avec les légions de Constance, général d'Honorius.

On mêle au récit de ces événemens quelques circonstances romanesques. Constance, depuis long-temps amoureux de la sœur d'Honorius, aurait été le véritable auteur de cette guerre. Commandant les troupes romaines dans les Gaules, et chargé de fournir la solde et les vivres promis à Ataulfe, il n'aurait eu garde de le faire, prévoyant bien que cela ne manquerait pas d'irriter le barbare et de rallumer la guerre. La guerre était ce qu'il voulait, par un double motif, et parce qu'il voyait avec chagrin l'alliance d'Honorius avec les destructeurs de Rome, et parce qu'il espérait, par la victoire, enlever Placidie

des mains du roi goth. Selon Constance, Placidie ne pouvait avoir épousé Ataulfe que par violence, et il voulait la ravir à son tyran plutôt qu'à son mari.

De là la guerre et l'entrée d'Ataulfe dans la Tarragonaise, la prise de possession de Barcelone et l'espèce d'établissement monarchique qui s'ensuivit. Aussi les historiens espagnols vont-ils jusqu'à considérer Ataulfe comme le premier roi goth de la longue série de rois de cette race qui depuis se succédèrent. Là cependant est bien l'origine dans la forme, mais non le commencement véritable de la monarchie gothique en Espagne.

De quelque façon, au reste, qu'ait eu lieu le passage d'Ataulfe en Espagne, il n'en est pas moins certain. Néanmoins les historiens sont encore en dissentiment sur ce qu'il y fit après s'y être établi : Jornandès, dont le témoignage n'est pas sans importance en ce qui concerne les choses gothiques, raconte qu'Ataulfe dut presque en arrivant soutenir une guerre fort rude contre les Vandales déjà maîtres des provinces du midi, et que ce ne fut que trois ans après qu'il fut tué.

Sur la manière dont Ataulfe fut mis à mort, les versions sont différentes aussi. Les uns veulent qu'un nain appelé Vernulfe, irrité des moqueries continuelles dont il était l'objet de la part d'Ataulfe, l'ait tué pour s'en venger; les autres, qu'il ait été assassiné par un de ses domestiques nommé Dubbios, dont il avait fait autrefois mourir le premier maître. Les premiers affirment qu'il fut tué par derrière et frappé aux épaules; les seconds qu'il fut violemment assailli et frappé à la poitrine comme il visitait ses écuries. Dans la vérité, il mourut assassiné, et l'on a lieu de croire que ce fut par suite d'un complot. Les Goths se lassaient de leur repos; et Ataulfe, malgré ses fréquens différens avec Honorius, ne lui faisait point une guerre suffisamment sérieuse à leur gré. Tel est le motif, allégué par un grand nombre d'historiens, qui porta

les Goths à se défaire de ce chef. On ne peut accueillir sans quelque défiance tout ce qu'on nous a dit de ce premier établissement des Goths dans la Péninsule. Les différens récits qui nous en ont été transmis, presque tous d'une époque postérieure de beaucoup, sont empreints de couleurs romanesques, qui en font soupçonner la véracité. Il n'est pas jusqu'à l'épitaphe d'Ataulfe et de ses enfans, que donne Moralès dans ses *Antiquités espagnoles*, qui ne soit apocryphe. Cette épitaphe est curieuse, du reste, comme monument de mauvais goût et d'exagération, et, si la question en valait la peine, il ne serait pas moins curieux de rechercher à quelle époque précise elle appartient.

BELLIPOTENS VALIDA NATVS DE GENTE GOTHORUM
HIC CVM SEX NATIS REX ATAULFE JACES.
AVSVS ES HISPANIAS PRIMVS DESCENDERE IN ORAS
QVEM COMITABANTVR MILLIA MVLTA VIRUM.
GENS TVA TVNC NATOS ET TE INVIDIOSA PEREMIT
QVEM POST AMPLEXA EST BARCINO MAGNA GEMENS.

Ataulfe, au dire d'Olympiodore, avait laissé le commandement de la nation plutôt que la couronne (il n'y avait pas de couronne) à son frère, le chargeant expressément de renvoyer Placidie aux Romains, et de maintenir la paix avec eux. Mais l'armée, qui voulait la guerre en haine des Romains, rejeta le chef qui avait été désigné à son choix, et élut Sigerich, qu'on croit avoir été le véritable auteur du meurtre d'Ataulfe. *Sigericus, a stirpe proprior (ut aiunt)*[1], était un homme violent qui s'était montré fort animé contre les Romains avant son élévation. Mais cette haine tomba tout-à-coup, ou du moins n'éclata pas comme l'aurait voulu l'armée. Sigerich se borna à triompher, faisant marcher Placidie à

[1] Scott., Hisp. Illust.

pied, devant son cheval, mêlée à la foule des prisonniers. Cette cruauté, cet orgueil, cette fierté inopportune, pendant qu'il apportait une si grande indolence à commencer la guerre, dégoûtèrent les Goths, et ils s'en défirent. On voit qu'ils avaient pris aux Romains leur manière d'instituer et de destituer leurs chefs. On élut Wallia à sa place.

Il faut rappeler ici une série de faits rapportés par quelques historiens, et qui durent, en partie, se passer durant la vie d'Ataulfe. Entre les rois barbares, qui les premiers occupèrent certaines parties de la Péninsule, l'un des principaux était, comme il a été dit, Gunderich, roi des Vandales, nommé par d'autres Godigise, et par Jornandès Giserich. Tous ces rois ou chefs des nations barbares employaient la ruse autant que la force pour s'assurer mieux de leurs conquêtes, et l'un de leurs premiers soins, quand ils avaient arraché un lambeau de l'empire, était de conclure la paix avec les Romains. L'imbécile Honorius régnant, la paix avait donc été accordée à Gunderich, à la condition toutefois qu'il séjournerait en Espagne sans dommage pour ses anciens habitans, *sine veterum incolarum maleficio,* comme écrit Mariana. Beaucoup de terres avaient été violemment arrachées aux Hispano-Romains; des émigrations considérables avaient eu lieu à l'approche des conquérans, et les propriétés délaissées étaient tombées aux mains du vainqueur. Le traité de paix déclarait que les légitimes propriétaires seraient fondés à les réclamer, nonobstant même la prescription de trente ans.

Mais de cette alliance des Vandales et des Romains naquirent des guerres atroces. Les Alains, dont la férocité était le principal caractère, assaillirent les Vandales et les Silinges, peuples barbares entraînés par ceux-ci de la Germanie en Espagne, les contraignirent à abandonner la Bétique et à se retirer dans la Galice près des Suèves, avec l'aide desquels les Vandales purent bientôt à leur tour relancer les Alains et recouvrer leurs premières possessions. Il est facile de s'imaginer

tout ce que durent avoir à souffrir les populations espagnoles dans ces mouvemens des barbares, qui, ayant tout renversé devant eux, s'agitaient en tous sens là comme en Italie, comme dans le reste du monde romain, pour se faire une place au soleil, si l'on peut ainsi dire, et s'entrechoquaient entre eux-mêmes avant de s'établir. Les Alains se retournèrent alors contre la Celtibérie et la Carpétanie, et firent la conquête d'un grand nombre de villes et de villages, d'où les Romains n'avaient pas encore été chassés, et ils y répandirent la désolation. La position chronologique de ces faits présente quelques difficultés. Les historiens les plus sûrs les croient contemporains de l'occupation de Barcelone par Ataulfe.

Jusqu'ici nous voyons les Romains conserver sur l'Espagne occupée, ravagée, dépeuplée par les barbares, un empire nominal, une souveraineté de fait. Ils s'allient avec les Vandales contre les Alains, avec les Goths contre les Vandales. Toujours ils parlent dans leurs traités en légitimes possesseurs de la Péninsule. Tant que l'empire conservera quelque souffle en effet, tant que Rome, blessée, foulée aux pieds, mourante, n'aura pas perdu tout le prestige de son nom sur les barbares mêmes, ceux qui la représenteront devront se flatter de reconstituer son vaste empire, d'en rassembler les membres disjoints, et Honorius lui-même n'a pas renoncé à tout espoir de voir la grandeur romaine renaître de ses cendres et de ses débris.

Wallia, ayant obtenu le commandement et le gouvernement des Goths, entra d'abord dans les sentimens belliqueux de sa nation, et afficha la haine et le mépris des Romains. Nous le verrons néanmoins suivre la même politique que ses prédécesseurs, et revenir aux Romains après les avoir combattus. Il rassembla une armée et une flotte, et résolut de s'emparer des terres qu'Honorius possédait en Afrique; mais ses vaisseaux, ayant été assaillis par une tempête, furent dispersés, et les Goths regagnèrent à grand'peine les côtes qu'ils ve-

naient de quitter. Les faits postérieurs au naufrage de la flotte de Wallia sont diversement et confusément rapportés par les historiens. Quelques-uns racontent que Constance, général d'Honorius, qui commandait dans les Gaules, et dont la passion pour Placidie est souvent mentionnée dans les histoires de ce temps, se porta sur ces entrefaites contre Wallia, tant pour seconder les vues de l'empereur que pour hâter le mariage que depuis long-temps il avait projeté avec la sœur de celui-ci, avec laquelle, dit-on, il avait été fiancé avant qu'elle eût passé au pouvoir des Goths et épousé Ataulfe. A la tête d'une puissante armée, il passa les Pyrénées, disent ces historiens, et, au moment de sa rencontre avec les Goths, lorsque ceux-ci croyaient la lutte inévitable, Constance proposa la paix à Wallia, sous la seule condition qu'il lui livrerait la veuve du successeur d'Alarich et qu'il ferait la guerre aux Vandales. Wallia se réjouit grandement de cette proposition; mais, incertain, poursuivent les mêmes historiens, des sentimens de sa nation, il usa de ruse, exposa à ses troupes que les Romains n'étaient pas des ennemis tellement formidables qu'ils dussent juger indispensable leur prompte destruction, et que mieux valait les rançonner, et se tourner contre de plus dignes et de plus dangereux ennemis, voulant parler des autres étrangers qui se disputaient l'Espagne [1]. D'après ce récit, la

[1] Voici le discours ridicule qu'on suppose avoir été débité par Wallia à ses Goths au moment de conclure la paix :

« Invincibles Goths, dit-il, en quelques lieux qu'il vous ait plu de diriger vos pas, des frontières du nord aux limites les plus reculées du sud, partout vous avez su vous frayer un chemin les armes à la main, rien n'a pu arrêter votre marche triomphante. Éloignement, différence de climats, montagnes, rivières, bêtes féroces, nations nombreuses et braves, c'est en vain que tous ces obstacles vous ont été opposés. Les Vandales, les Alains, les Suèves osent enfin nous attaquer par derrière, pendant que les Romains nous menacent par-devant. C'est à vous, vaillans guerriers, de choisir le parti que vous avez à prendre, l'ennemi que vous voulez combattre. Quelle que soit la détermination à laquelle vous vous arrêtiez, votre bravoure me répond de la victoire : tant que je commanderai à des hommes qui ne connaissent pas la crainte, je n'aurai moi-même rien à redouter. Si le parti qu'il vous convient de prendre était laissé à ma seule

paix fut bientôt conclue, Placidie rendue aux Romains, et Constance enfin au comble de ses vœux. Les Suèves, les Alains, les Vandales, menacés par les Goths, prévoyant leur ruine, tout en se disposant à soutenir cette guerre, cherchèrent à traiter avec les Romains ; mais déjà Wallia était sur leur territoire Il contraignit les derniers à se réfugier en Galice, les battit, extermina les Alains, dont les faibles restes se confondirent avec les Vandales, et n'épargna les Suèves que parce qu'ils s'étaient reconnus tributaires de l'empire romain. Wallia, toujours d'après ce récit, demeura en paix avec l'empereur, respecta les provinces et les alliés de l'empire, et obtint en récompense la concession de toute cette partie des Gaules qui s'étend de Toulouse à l'Océan. Wallia mourut deux ans après à Toulouse, en 420. Le seul Jornandès le fait vivre plus long-temps.

Quelque nombreux que soient les textes sur lesquels on peut appuyer ce récit, il ne nous paraît pas moins entaché de couleurs fausses et surtout d'invraisemblances.

Tout le monde sent combien peu il est admissible que Wallia ait réellement prononcé le discours emphatique qu'on met dans sa bouche. C'est une de ces froides et élégantes allocutions dont on ne saurait faire raisonnablement honneur qu'à l'historien, dont Tite-Live a donné de malheureux exemples, dont Mariana est plein, au grand dépit de ses lecteurs. Si cet essai d'éloquence avait été débité en effet devant les Goths, très-probablement ils l'eussent peu goûté, loin de le recevoir avec ces applaudissemens que quelques-uns ont si bonnement admis.

décision, je me rappellerais seulement que je suis votre roi : je ne prendrais conseil que de mon propre courage, et je choisirais l'ennemi le plus digne de vous. Les Romains vous sont assez connus. Leurs villes ont plus d'une fois éprouvé la puissance de vos armes ; et les portes de leur capitale même se sont ouvertes à votre commandement. Pourquoi perdre un temps précieux à vous mesurer encore avec de pareils lâches ? Il y a plus de gloire à les mépriser qu'à les vaincre. »

Le seul récit vraisemblable de ces faits, tels qu'ils semblent ressortir des différens textes [1], c'est qu'après avoir échoué dans son expédition contre l'Afrique, Wallia retourna à Barcelone avec les siens, que la paix, soit qu'il l'ait demandée, soit qu'elle lui ait été offerte, ne tarda pas à être conclue avec les Romains. Constance, chargé d'en traiter, exigea des Goths pour principale condition la restitution de Placidie. Wallia, de son côté, pour que cette paix ne fût point désapprouvée des Goths, stipula diverses clauses de nature à les satisfaire, entre autres celle qui obligeait l'empereur à lui fournir six cent mille mesures de blé [2]. La lecture de cette seule clause était propre à déterminer la ratification de la paix de la part des Goths, sans que Wallia eût besoin de leur parler de la lâcheté des Romains, et de les traiter eux-mêmes d'invincibles.

Wallia paraît ne s'être porté contre les Vandales qu'après l'avant-dernier consulat d'Honorius et de Théodose [3]; et ce fut en effet après leur défaite qu'il reçut des Romains, ou plutôt de Constance, alors arbitre souverain de ce côté-ci des Alpes, la concession de la seconde Aquitaine, c'est-à-dire du pays de Bordeaux, et de la troisième Aquitaine, c'est-à-dire du pays d'Auch (Gascogne-française), contre une partie des provinces conquises par lui en Espagne, qu'il remit aux Romains.

Ce chef ou ce roi de la nation gothique s'établit le premier à Toulouse, qui pendant long-temps fut la capitale des Goths

1 Voyez Idace, Olympiodore, Jornandès, etc.

2 Cette dernière clause, qui fut acceptée, prouve, au reste, combien les Goths étaient redoutés des Romains. Ces six cent mille mesures de blé étaient plus propres qu'un discours pompeux à faire comprendre aux troupes de Wallia les avantages de cette paix. Les Goths, encore incertains du pays où ils s'établiraient, toujours armés, toujours en guerre d'un côté ou d'un autre, ne cultivaient point la terre, et par suite manquaient presque continuellement de subsistances. De là, en grande partie sans doute, l'espèce de soumission qu'ils affectaient envers l'empereur.

3 L'empereur d'Orient, Arcadius, était mort dès 408, et Théodose II lui avait succédé.

dans les Gaules, et il y mourut vers l'année 420, ne laissant qu'une fille, mariée au Suève Ricimer, père de cet autre fameux Ricimer qui devint l'arbitre de l'Italie, fit et défit les empereurs à son gré, et présida en quelque façon à l'entière ruine de l'empire d'Occident. L'année même de la mort de Wallia, Orose, prêtre de Tarragone, mit fin à son histoire. Orose avait été lié et avait entretenu une correspondance écrite, qui malheureusement s'est perdue, avec deux des plus hautes lumières du christianisme, Jérôme et Augustin.

A Wallia succéda Théodored, nommé par d'autres Théodore ou Théodorich. Durant son règne, les Vandales d'Espagne, qui s'étaient réfugiés, chassés par les Goths, près des Suèves établis en Galice, se soulevèrent, on ne sait pour quelle cause, contre leurs hôtes, et leur firent une guerre terrible. Le roi des Suèves se fortifia dans les montagnes nommées Hervas, Hervase ou Nervase dans la Galice, et repoussa avec tant de vigueur les attaques des Vandales, qu'il les battit et les contraignit à quitter le territoire qui les avait mis quelque temps auparavant à l'abri des armes des Goths. Ces barbares reprirent le chemin de la province à laquelle ils devaient laisser leur nom [1], et y rétablirent leur domination en furieux, par la désolation et le meurtre. Ils poussèrent plus loin leurs ravages, se portèrent sur les côtes de Valence, prirent et saccagèrent Carthagène, passèrent aux îles Baléares, qui jusque là n'avaient obéi qu'aux Romains, ne purent les conquérir, et s'essayèrent à la piraterie sur les côtes de la Mauritanie.

Cependant, sous le dernier consulat d'Honorius et de Théodose II, le génie expirant de Rome voulut tenter de recouvrer ses domaines perdus. Honorius expédia en Espagne Castinus,

[1] Selon l'opinion commune, la partie de la Bétique qu'ils conquirent s'appela d'abord *Vandalicie*, *Vandaluzie*, d'où l'on a fait *Vandalousie*, et enfin, par la suppression du *V*, *Andalousie*. Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette origine.

comte des domestiques (*comes domesticorum*), en d'autres termes capitaine des gardes de l'empereur. Castinus entra en Espagne, remporta d'abord quelques avantages partiels contre les barbares; mais, ayant imprudemment accepté un engagement général dans le voisinage de Tarragone, il fut vaincu; vingt mille Romains périrent dans cette bataille, qui eut lieu quelques mois avant la mort d'Honorius, arrivée sous le consulat de Marinianus et d'Asclépiodore, en 423.

Au milieu de ces mouvemens des barbares, de ces guerres continuelles, on cherche avec une curiosité triste ce que deviennent les populations hispano-romaines. Vaincues, disséminées, détruites, opprimées là où elles ont pu se maintenir, partout livrées à des élémens destructifs de leur ancienne prospérité, on eût dit qu'il avait été ordonné d'en haut qu'elles fussent foulées aux pieds de ces Alains, de ces Vandales, de ces Suèves, de ces Goths qui avaient été envoyés contre elles; qu'elles fussent pétries en quelque façon pour la grande transformation qui était dans leur destinée. Elles perdaient leurs noms, corrompaient leur langue, elles subissaient toutes les douleurs de la conquête, et au milieu de tout cela elles recevaient les germes qui, en se développant, devaient renouveler la face de la nation. Déjà profondément modifiées par le christianisme qui, dans ces dernières années, avait gagné les masses, des idées nouvelles, des malheurs nouveaux, une langue inouïe qui se mêlait forcément à la leur, le mélange non moins forcé des races, tout préparait à la fois leur renouvellement.

Les mœurs changent, bientôt le latin se corrompra; les masses ne parleront plus pendant longues années qu'un patois mêlé de latin, de vandale, de suève, d'alain, de goth, les traditions se perdront : on marchera dans la nuit; tout étant bouleversé, le caprice humain, l'exaltation du malheur, les nouvelles passions, les nouveaux besoins créeront de nouveaux sons, un langage qui, né de plusieurs, ne ressemblera

à aucun autre; et de ce pêle-mêle de nations, de ce pêle-mêle de langues sortiront enfin la nation et la langue espagnoles qui, l'une et l'autre encore, ne se fixeront qu'après avoir reçu d'autres élémens d'un autre peuple et d'une autre langue, venus d'au-delà du détroit.

Dans une autre suite de chapitres nous donnerons à l'histoire d'Espagne sous les Goths et sous les Arabes les mêmes développemens que nous avons donnés à l'époque romaine, l'une des plus importantes sans contredit de cette histoire en ce qu'elle a réuni et constitué la première les peuplades hispaniques en corps de nation; nous suivrons avec détail l'établissement définitif des Goths et de la monarchie gothique élective en Espagne; nous fixerons les diverses vicissitudes des barbares de race scythique ou germanique, qui l'ont envahie sous Honorius, et nous achèverons de nous donner le spectacle d'un monde qui finit et d'un monde qui commence.

Qu'il nous soit permis toutefois, avant de passer au récit et à l'analyse de ces événemens et de ces choses, de résumer en un chapitre spécial qui clora la période romaine (car désormais, quelque lutte qui doive s'ensuivre encore, chacun le sent, Rome n'a plus qu'un pouvoir illusoire sur la Péninsule, les barbares en sont les vrais maîtres), de résumer, disons-nous, l'ensemble des faits de l'ordre civil et politique qui a constitué l'existence de la nation espagnole sous les Romains. Qu'il nous soit permis de constater dans un dernier travail l'état du monde qui finit, de dresser en quelque façon l'inventaire de ce qu'il lègue au monde qui commence.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Division territoriale. — Organisation judiciaire. — Municipes, colonies, cités de droit latin. — Villes alliées et tributaires. — Administration des villes. — Système financier des Romains quant à l'Espagne. — Travaux publics. — Ponts, aquéducs, cirques. — Mines. — Agriculture, commerce, navigation. — Littérature hispano-latine. — Lettres païennes. — Lettres chrétiennes. — Conclusion de la période romaine.

Récapitulation.

I. Nous avons vu l'Espagne divisée sous Auguste en trois provinces, la Tarragonaise, la Bétique et la Lusitanie, dont les capitales étaient Tarragone, Hispalis (Séville), et Augusta-Émérita (Mérida). Chacune de ces trois provinces comprenait un certain nombre de districts judiciaires, ou mieux de juridictions, appelés *conventus juridici*, qui répondaient assez bien aux *audiencias* actuelles des Espagnols. La Tarragonaise, qui, adossée aux Pyrénées, descendait sur tout un versant de cette chaîne et s'étendait obliquement de la mer Ibérique à l'océan Gaulois [1], en comptait sept, Tarragone, Carthagène, César-Augusta, Clunia, Lucus, Asturica et Bracara; la Bétique, quatre, Gadès, Corduba, Astigis et Hispalis; la Lusitanie, trois, Émérita, Pax-Julia et Scalabis. Chaque province avait un gouverneur. Dans la Bétique, tant qu'elle fut province sénatoriale, ce gouverneur prenait le titre de proconsul; dans les deux autres, de proquesteur ou de légat impérial. Quand, aux mauvais jours de l'empire, le sénat perdit le droit que lui avait concédé Auguste de gouverner certaines provinces, en quelque façon indépendamment de l'empereur, les gouverneurs d'Espagne s'appelèrent présidens, et ils conservèrent

[1] Pline, Hist. nat., l. III.

ce titre jusqu'à Constantin; quelques historiens désignent aussi les gouverneurs romains, à peu près depuis le règne de Marc-Aurèle, sous le nom de comtes, *comites*, et ils attribuent à cet empereur le premier emploi de ce titre: *præfectos provinciarum comites nominasse fertur;* mais c'est une erreur.

Les villes se distinguaient en colonies, en municipes romains ou habités par des citoyens romains, en cités de droit latin et en cités alliées ou tributaires. Pline, avec son exactitude ordinaire, donne le nombre des villes qui se trouvaient de son temps dans les trois grandes divisions de la Péninsule, en les fixant chacune à la classe à laquelle elle appartenait.

Selon Pline, auquel nous empruntons cette énumération qui peut faire juger de l'importance de la Péninsule sous la domination romaine, la Bétique, de toutes les provinces la plus riche par sa culture et par une splendeur de végétation qui lui est particulière, comptait, dans ses quatre diocèses ou juridictions, en tout cent soixante-quinze villes, dont neuf colonies, huit municipes, vingt-neuf villes depuis long-temps de droit latin, six villes libres, trois villes alliées, et cent vingt villes tributaires. Pline nous donne ensuite le nom des plus remarquables et des plus faciles à nommer en latin (*ex his digna memoratu, aut latiali sermone dictu facilia*), ce qu'il a soin de faire pour toutes les autres. On comptait dans la Tarragonaise entière, outre deux cent quatre-vingt-quatorze villes *contributæ* qui relevaient des autres, cent soixante-dix-neuf villes de droit latin, une alliée et cent trente-cinq tributaires.

Tarragone, selon Pline, voyait plaider dans son sein quarante-trois peuples[1]. César-Augusta, colonie franche, embrassait dans son ressort cent cinquante-deux peuples. Carthagène en recevait soixante-cinq, sans compter les habitans

[1] Tarracone disceptant populi XLIII quorum celeberrimi, etc. (Plin., Hist. nat., l. III.)

des îles; Clunia quatorze, Asturica vingt-deux, Lucus seize, et enfin Bracara sept.

La Lusitanie entière, outre les trois conventus, Émérita, Pax-Julia et Scalabis, contenait quarante-six peuples, parmi lesquels cinq colonies, un municipe de citoyens romains, trois municipes d'ancien droit latin, et trente-six tributaires.

En tout, l'Espagne renfermait, du temps des Romains, six cent quatorze cités, dont les villes tributaires formaient le plus grand nombre, les villes alliées (libres et en quelque façon anséatiques) le moindre : après quoi venaient les colonies, au nombre de vingt-six. Celles-ci étaient peuplées prinpalement de citoyens et de vétérans romains; elles se gouvernaient elles-mêmes avec leurs propres lois, et jouissaient de droits et de priviléges particuliers. Les médailles des colonies espagnoles offrent fréquemment sur leur revers une charrue attelée d'un bœuf ou d'une vache, conduite par un sacerdote, emblême de l'institution des colonies; c'était ainsi que toujours un sacerdote en traçait l'enceinte, avant que les colons s'y établissent, et qu'il la consacrait au nom de la religion. Au commencement, les Romains forcèrent, en Espagne comme ailleurs, les indigènes à leur céder entièrement la place, et ce n'est que par la suite qu'ils s'associèrent aux Espagnols. — Les municipes se gouvernaient aussi avec leurs propres lois; mais ils ne jouissaient pas des droits des citoyens romains; leurs habitans n'étaient admis que par voie de concession ou de récompense aux charges honorifiques de la capitale; ils avaient néanmoins droit de suffrage pour l'élection des magistrats. César fut le premier qui institua des municipes en Espagne. — Les cités de droit latin étaient celles qui, peuplées par les habitans du Latium, sans avoir tous les droits des citoyens romains, faisaient partie toutefois du grand peuple; leurs habitans ne devenaient les égaux de ceux de Rome que lorsqu'ils avaient été revêtus d'une magistrature.

Les limites qui séparaient les villes alliées et tributaires se

confondirent insensiblement à mesure que l'Espagne adopta les usages et les mœurs de ses vainqueurs, et finirent par disparaître entièrement. Othon commença par accorder à beaucoup d'Espagnols les mêmes droits dont jouissaient les citoyens de la métropole; Vespasien étendit le droit latin à toutes les provinces; Antonin déclara enfin citoyens romains tous les sujets de l'empire, et également admissibles à toutes les charges publiques.

Chaque ville d'Espagne était administrée par un conseil appelé *curie*, composé de dix membres, *décurions*. Dans les villes provinciales, il y avait des *duumvirs*, dont les fonctions duraient deux ans, et quelquefois cinq ans. On voit fréquemment, dans les monumens et surtout sur les médailles, les lettres DD, qui s'interprètent *decreto decurionum*. Les décurions étaient choisis parmi les plus riches et les plus illustres citoyens; ces charges étaient gratuites, et, bien que le recouvrement des impôts publics entrât dans leurs attributions, il paraît que, loin d'être lucratives, elles étaient souvent extrêmement onéreuses.

Outre les décurions et les duumvirs, il y avait, dans les villes d'Espagne comme en Italie, des édiles, dont la charge était de veiller à la propreté de la cité et des rues, à la conservation des édifices publics, à l'ordre des cérémonies et des fêtes, aux approvisionnemens, etc. Quelquefois les édiles donnaient des fêtes à leurs frais. Les embellissemens, les constructions municipales se faisaient sous leur direction, et ils y contribuaient parfois de leurs deniers. Une inscription de Malaga rappelle un monument érigé à Auguste, à l'occasion de la bataille d'Actium, par quatre édiles de cette ville, à leurs propres dépens.

Les magasins publics, où se renfermaient le blé et les autres subsistances de première nécessité, avaient leurs employés spéciaux, appelés *curateurs;* les ponts et les grandes routes étaient pareillement placés sous l'inspection de magis-

trats particuliers, nommés par Morales et Masdeu IIIviri *viarum curandarum*, ou IIviri *viæ muniendæ*. Dans les derniers temps de l'empire, plusieurs villes (Masdeu dit toutes les villes) avaient un tribunal pour la décision des causes civiles, composé de dix juges nommés Xviri *litibus judicandis*. Dans les grands ressorts, à Tarragone, par exemple, il y avait des *triumviri capitali*, chargés des jugemens criminels. Dans l'organisation judiciaire des villes espagnoles, telles qu'on peut la recueillir de divers monumens, il y avait encore des esclaves attachés au service des tribunaux sous le nom de *stationarii*; des *beneficiarii*, messagers ou huissiers; des *accensi*, secrétaires, selon Masdeu; des *cornicularii*, copistes ou greffiers; et enfin le *questionarius* ou interrogateur, juge d'instruction peut-être. Les *tabularii*, sous les ordres des décurions, faisaient l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers de chaque citoyen, et l'impôt était ensuite assis proportionnellement sur cette base. Il ne faut pas confondre cependant ces *tabularii* avec le *tabularius* institué par Antonin, espèce d'officier de l'état civil, dont la charge était de recueillir et de conserver les actes publics sur des tables ou registres spéciaux.

La population de la Péninsule, d'un chiffre déjà très-élevé dans la période de la conquête, ainsi que l'attestent fréquemment les bulletins des vainqueurs, et surtout les différens rapports des historiens contemporains, avait pris un accroissement considérable sous l'empire. Il serait difficile toutefois d'en donner le chiffre d'une manière précise : Osorio porte la population de l'Espagne pendant la première période des empereurs à soixante-dix millions d'habitans; mais il y a une exagération inadmissible dans ce chiffre. « D'après les recensemens romains, dit-il, Tarragone, au temps d'Auguste, renfermait deux millions cinq cent mille âmes, et Mérida en Estramadure entretenait une garnison de quatre-vingt-dix mille hommes. » C'est sur cette base qu'il établit ses calculs.

Mais il est facile d'apprécier ce qui l'a induit à porter ce chiffre si haut. « *Civitas*, dit M. Viardot en parlant de ce passage d'Osorio, doit se traduire ici, non par *ville*, mais par *province* (la cité romaine), et son erreur vient d'avoir mal compris ce mot. Au reste, en donnant plus de deux millions d'habitans, non à la ville, mais au district de Tarragone, on porterait toujours, continue M. Viardot, la population de l'Espagne au moins au triple de ce qu'elle est de nos jours, et ce calcul paraît alors très-vraisemblable, surtout quand on lit ce passage de Cicéron : « Nous n'avons surpassé ni les Espagnols par le *nombre*, ni les Gaulois par la force, ni les Grecs par les arts (*nec numero Hispanos*, *nec robore Gallos*, *nec artibus Græcos superavimus*). »

II. Le système financier des Romains, quant à l'Espagne, le mode de prélèvement des impôts, et tout ce qui constitue cette branche importante de l'administration publique, subirent l'influence diverse des circonstances pendant toute l'occupation romaine. Les énormes tributs prélevés arbitrairement et par droit de conquête dans les deux premiers siècles de la domination de Rome sur la Péninsule, firent place, au temps d'Auguste, à un système régulier de perception assez compliqué. Outre les impôts ordinaires, l'Espagne fut grevée de quelques charges et obligations particulières, toutes ordonnées dans l'intérêt de Rome. Telle était, entre autres, celle qui obligeait la Péninsule à envoyer tous les ans à la métropole le vingtième de ses blés, non sans doute à titre de don gratuit, mais à titre d'objet de première nécessité, que le sénat se réservait de ne payer qu'à un prix fixé par lui-même. Un vingtième était pareillement prélevé sur les successions, mais, cette fois, à titre de véritable impôt. Les donations entre vifs, entre proches parens, les successions au-dessous d'une certaine valeur, étaient exemptes de toutes charges, ainsi que les legs pieux, dans lesquels on insérait la formule : *sans aucune déduction du vingtième*. L'impôt des

successions, l'un des plus légitimes en soi, avait été établi par Auguste pour l'entretien de l'armée, et l'on devait en former une caisse militaire. Trajan modifia plus tard cette loi, et dégreva de beaucoup les successions. Caracalla trouva opportun, pour défrayer ses indignes tyrannies, de requérir le dixième au lieu du vingtième; mais son successeur remit les choses dans l'ancien état. Rétablie définitivement, aucun monument ne témoigne de l'époque où cette taxe fut abolie en Espagne, et elle paraît avoir été particulière à ce pays, car il n'en est fait aucune mention pour les autres provinces de l'empire au temps de Justinien. Un grand nombre de collecteurs étaient employés au recouvrement de cet impôt, qui était de beaucoup le plus productif et le plus certain, mais qui paraît avoir exigé de grands frais de comptabilité. Sur la fin de la république et sous les premiers empereurs, des compagnies financières avaient charge, comme autrefois nos fermiers-généraux, à leurs risques et périls, d'en poursuivre le recouvrement, et il ne paraît pas qu'elles y perdissent. L'excellent mémoire de Bouchaud sur les sociétés formées par les publicains, inséré dans le recueil des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fait connaître les avantages et les énormes bénéfices que savaient retirer les financiers romains de la perception commise à leurs soins. Les receveurs fondés de pouvoir par ces compagnies s'appelaient *vicesimarii*. Dans la suite, cette perception fut exercée directement par l'état, et confiée à un intendant ou surintendant (sorte de receveur-général), directeur suprême d'agens inférieurs appelés *procureurs du vingtième des successions*, pour les distinguer des autres collecteurs d'impôts. Sous ces fonctionnaires étaient encore placés des agens subalternes appelés *subprocuratores*, *tabularii* (contrôleurs), *rationales* (comptables), et *a commentariis* (teneurs des livres ou des registres). Ces derniers emplois, on en a pour garant des inscriptions de Tarragone et d'Émérita, pouvaient être remplis par

des affranchis. — Un autre droit du vingtième était exigé, sous la république, pour l'affranchissement des esclaves; mais cet impôt fut aboli sous les empereurs, ou du moins considérablement réduit. Burmann, Bouchaud et Hegewisch ont publié des ouvrages fort étendus sur les impôts des Romains, qui donnent tous les détails qu'on peut désirer sur la matière. Il nous a semblé suffisant d'indiquer ici, en fait d'impôts, ce qui paraît avoir été particulier à l'Espagne sous les Romains.

Sous la république, quand les Espagnols eurent été subjugués et définitivement incorporés au grand empire, on ajouta à toutes les charges publiques ce que de nos jours on a appelé l'impôt du sang : de nombreuses cohortes, des légions entières furent tirées des différens peuples de la Péninsule. Des îles britanniques aux frontières de la Perse, sur les bords du Rhin, en Illyrie, en Thrace, en Cappadoce, en Arménie, partout les Espagnols coururent même fortune que les Italiens. Masdeu cite de nombreux monumens élevés dans la Grande-Bretagne, en Germanie, dans les Gaules, et jusqu'en Egypte, en l'honneur de soldats espagnols. Pendant que les Espagnols mouraient ainsi pour Rome en Europe, en Asie, en Afrique, des légions où l'on ne comptait que des Romains occupaient leur pays. Il serait difficile de fixer pour chaque époque le nombre des Romains laissés en Espagne : ce nombre varia singulièrement, selon les circonstances et les vicissitudes de l'empire, d'Auguste jusqu'au dernier de ses successeurs. Le chiffre des légions elles-mêmes fut différent selon les époques [1]; les trois qu'Auguste commit à la garde de l'Espagne formaient environ dix-huit mille hommes [2]. On ne sait pas non plus d'une manière qui ne laisse aucune place au doute le nombre des soldats tirés de cette province par ses

[1] Le nombre des soldats qui composaient les légions ne fut pas toujours le même : on peut en fixer la moyenne à douze mille cinq cents hommes.

[2] Hispaniæ recens prædomitæ tribus habebantur. Tacit., Annal.

successeurs. Une charge militaire, que quelques-uns croient avoir été particulière à l'Espagne, était celle de préfet des côtes maritimes, *præfectus oræ maritimæ,* qui commandait les cohortes destinées spécialement à la garde des côtes de la Méditerranée. Masdeu rapporte un grand nombre d'inscriptions où il est fait mention de ces préfets, presque toutes trouvées à Tarragone, où il croit qu'ils faisaient leur résidence ordinaire.

Tel était, tracé à grands traits, l'état civil et politique de l'Espagne sous les Romains. Le mouvement des arts et des travaux publics n'est pas moins important à constater. Les progrès faits à cette époque par les Espagnols dans les arts, le degré de prospérité des cités espagnoles ont laissé des traces qu'il n'a pas été donné au temps d'effacer entièrement.

I. Le musée de Madrid, les musées de quelques autres villes, et les cabinets de quelques studieux amateurs d'archéologie, contiennent des statues antiques d'un très-grand mérite, trouvées sur les lieux où étaient autrefois des établissemens romains. Les inscriptions qui accompagnent ces restes précieux rappellent d'ordinaire leur inauguration, et prouvent que beaucoup de cités étaient décorées de semblables ornemens. Mais les noms des sculpteurs n'y sont point marqués, en sorte qu'on ne peut dire avec certitude si ces statues étaient importées ou fabriquées sur les lieux, et si elles étaient l'ouvrage d'artistes grecs, romains ou espagnols. Un Espagnol, D. J. Lopez Enguidanos, a publié la collection des statues antiques que possède l'Académie des beaux-arts de Madrid; mais il n'a point donné de suffisans éclaircissemens sur l'origine et sur l'époque de ces sculptures. Les socles et les piédestaux se sont trouvés en plus grand nombre dans les fouilles que les statues elles-mêmes; toutes celles qu'on a retrouvées intactes ou à peu près sont en marbre. Mais ce n'est pas à dire que le bronze et les autres métaux ne fussent point employés alors par la statuaire espagnole. Beaucoup d'ins-

criptions attestent, au contraire, qu'il y avait un grand nombre de statues fondues en divers métaux; il n'est pas rare d'en trouver où il soit fait mention de statues d'argent et même d'or. Celles-ci, on le conçoit, ont dû, moins facilement que les autres, échapper aux dévastations des barbares.

Les temples, en vertu du décret d'Honorius qui les transformait en églises, furent plus respectés que les autres édifices publics par les barbares déjà convertis au christianisme. Il en fut détruit cependant un certain nombre, mais dont on retrouve le dessin (de la façade du moins) sur les médailles de Tarragone, d'Emerita, d'Illicis, d'Abdera, de Cæsar-Augusta (Sarragosse), de Cadix, etc., frappées du temps des empereurs. Quelques-uns de ces temples paraissent antérieurs à l'époque où furent frappées ces médailles; mais la plupart sont du règne des Antonins, époque où l'Espagne jouit d'une très-grande prospérité matérielle, et où les embellissemens furent prodigués à ses cités. Barcelone avait un temple dédié à Esculape; un temple fameux parmi les populations espagnoles s'élevait non loin de Cordoue, sur les bords du Xénil; à Alcantara, il y en avait un non moins beau, bâti par l'architecte sur les plans duquel avait été construit le magnifique pont dont nous avons parlé ailleurs (règne de Trajan). Un Panthéon, à l'image de celui de Rome, s'élevait à Antéquera; on cite encore le temple de Diane à Clunia, dont le nom de l'architecte, Apuleius, a échappé à l'oubli et aux révolutions; celui de Cintra (Mons-Lunæ), dédié au soleil et à la lune sa sœur; celui de Jupiter à Enxarrama, à deux milles de Villa-de-Torrao en Portugal; celui de la Concorde, à Lisbonne; le temple de Minerve, à Cadix. Nous avons déjà parlé de celui d'Hercule, de la même ville, le plus célèbre de toute la Péninsule, et qui conservait en dépôt les archives du dieu. Il y avait ainsi dans presque toutes les villes espagnoles des édifices religieux, érigés en l'honneur des dieux de la théogonie gréco-romaine, ainsi qu'à quelques dieux, tels qu'Endo-

vellicus et Neton, dont l'origine et la signification sont difficiles à pénétrer, et qui paraissent avoir été connus et adorés des peuples de la presqu'île bien avant l'occupation romaine; mais la plupart de ces temples, construits successivement dans la longue période de la conquête, n'étaient pas d'une architecture qui pût les faire considérer comme de véritables monumens de l'art. — A toutes les époques cependant de la domination romaine, sous la république comme sous les empereurs, les arts de Rome ont décoré l'Espagne de monumens qui offraient sinon toujours la même magnificence, du moins les mêmes caractères que ceux de la métropole. On sait que l'art grec, sous la république, bien que cultivé par des artistes secondaires, fut en grand honneur à Rome : l'Espagne eut aussi ses artistes grecs, si l'on en juge par quelques restes où se retrouve le caractère que nous venons d'indiquer. Les ruines antiques qu'on aperçoit encore çà et là dans la Péninsule appartiennent à toutes ces époques, et portent les traces du goût de différens âges. A Talavera il fut découvert, non pas un temple, mais deux à la fois, au moins leurs colonnades et leurs pavés, d'un type tout-à-fait incertain. A Cabeza del Griego, on a retrouvé les parois d'un temple rustique orné de bas-reliefs où sont représentées diverses images de chasse. L'Académie de l'Histoire de Madrid a considéré cet édifice comme dédié au dieu de la chasse; mais il est plus probable qu'il l'était à Diane ou à Vénus, dans l'histoire desquelles les chasseurs Endymion et Adonis jouent un fort grand rôle. Les bas-reliefs paraissent, au reste, l'ouvrage de sculpteurs d'un temps plus reculé que l'époque des empereurs.

Il y avait dans les villes où résidaient les proconsuls et les gouverneurs romains auxquels, sous divers titres, l'administration de l'Espagne était confiée, des palais d'une grande magnificence. On cite particulièrement celui de Tarragone, qui servit de séjour à quelques empereurs; le fronton en avait,

dit-on, deux mille pieds de large, et il était si vaste qu'il embrassait à lui seul presque toute l'enceinte de la ville moderne; une partie s'en est conservée jusques aux dernières guerres, et on l'appelait communément le *palais d'Auguste,* bien qu'il eût été transformé en magasin de bois. Près de ce palais se trouvait le cirque, dont il existe encore quelques vestiges. La province tarragonaise, plusieurs fois visitée par les empereurs, et où faisaient leur résidence les plus hauts magistrats romains, était la plus riche aussi en édifices publics. On conserve encore en partie l'arc-de-triomphe de Bara, construit en larges assises carrées, et qu'un fragment d'incription a fait croire érigé en l'honneur de Trajan. A Barcelone, et, à l'autre extrémité, dans beaucoup de cités de la Galice, se sont conservés long-temps de magnifiques débris de thermes romains, principalement aux endroits où existent des sources d'eau chaude.

Après le luxe des eaux, il n'en est point que les Romains aient poussé plus loin que celui des tombeaux, auquel s'attachait pour eux une idée religieuse : il ne tarda pas à s'introduire en Espagne, et, des habitudes des vainqueurs, ce n'était pas la plus mauvaise. On a retrouvé quantité de monumens de ce genre ornés avec beaucoup d'art et de richesse. Ce n'étaient pas seulement les familles qui faisaient élever ces sortes de tombeaux richement décorés; c'étaient encore les villes, en l'honneur de leurs meilleurs citoyens. Quand un homme s'était distingué par ses services ou par quelque talent, le municipe, la curie, le sénat votaient des fonds pour consacrer, par un tombeau, le souvenir de l'homme de bien, du citoyen utile. Chez tous les peuples civilisés, le culte de la tombe est l'expression matérielle de la reconnaissance, qu'on a définie la mémoire du cœur.

Les marbres les plus fins employés à l'ornement des tombeaux étaient tirés de la Numidie; on les désignait à Rome par excellence sous le nom de marbres africains. Plus com-

munément on mettait en œuvre en Espagne des marbres blancs tirés des carrières du pays; ces marbres ne sont pas sans beauté; mais ils manquent peut-être de solidité. Il n'était pas rare de voir des tombeaux décorés de bas-reliefs et de statues d'un remarquable travail. Les plus humbles se contentaient de consacrer un cippe aux mânes des leurs, ou, comme dit Masdeu, une colonne terminée en pointe. Les cendres étaient recueillies et déposées dans des urnes précieuses, souvent d'une très-haute valeur, en marbre, en terre cuite, en granit vert, en porphyre et quelquefois en agate. Une inscription, trouvée en Portugal, parle d'un sarcophage *fictile*. Les épitaphes étaient d'ordinaire très-simples. On y voyait fréquemment la formule S. T. T. L., *sit tibi terra levis*, caractéristique du paganisme, et qui a été remplacée par le *de profundis* des chrétiens. Quelques-unes affichaient des prétentions philosophiques : « Je n'existais pas, j'ai existé, et maintenant je n'existe plus. » Ou bien : « La vie est un don qui vient, s'augmente et s'échappe[1]. » Mais rien, en fait d'épitaphes, n'égale en sublimité celle si connue des compagnons de Ser-

[1] Il se faisait, au reste, un étrange abus des tombeaux, comme de toutes choses, chez les Romains des temps corrompus de l'empire. On leur prodiguait les ornemens ; l'image de celui dont ils contenaient les cendres, image d'ordinaire en marbre, souvent en bronze, fréquemment encore en argent, plus rarement, mais quelquefois même en or, était le plus indispensable ornement du sarcophage d'un riche Romain. Là déjà se manifestait souvent une vanité ridicule ; mais, où toutes les bornes de la louange et de l'orgueil étaient franchies, c'était d'ordinaire dans les inscriptions de la pierre tumulaire : « Moi, qui, sans voix, vis dans ce marbre, j'étais né à Tralles, dit un des hommes de cette aristocratie romaine qui a conquis et perdu le monde ; j'ai souvent visité les bains de Baïa et les côtes de la mer, si pleines de délices ; et, afin d'éterniser une si *honorable vie*, j'ai assigné cinquante mille sesterces pour élever ce temple des mânes. Passant, qui lis ces lignes, demande aux dieux que la terre soit légère à Socrate Astomachus. » Telle était devenue la morale des Romains amollis et corrompus par l'empire du monde. Socrate Astomachus appelait une *honorable vie* une vie résumée en ces mots : j'ai joui ; je suis né là ; j'ai été riche, je ne te dis pas comment : il n'importe d'où me soient venues mes richesses, de mon père ou de mes rapines, il n'importe, la loi me les reconnaissait ; j'en ai joui : voilà mes titres aux respects et à la considération de la postérité : j'ai souvent visité les bains de Baïa et les côtes de la mer, si pleines de délices.

torius; c'est une des plus belles manifestations de l'énergie et du dévouement espagnols.

Entre les monumens d'utilité publique, il faut citer en première ligne les ponts et les aquéducs des Romains. D'admirables restes de ces sortes de travaux témoignent de toute leur supériorité en ce genre.

Le pont d'Alcantara est le chef-d'œuvre de l'architecture romaine, admirable autant par sa solidité que par le grandiose de ses proportions; il est construit en pierres de taille, toutes d'une égale grandeur. Jeté sur six arches, les deux du milieu n'ont pas moins de cent vingt pieds d'ouverture; les pilastres de forme carrée qui les soutiennent ont trente-huit pieds de circonférence; il a six cent soixante-dix pieds de longueur sur vingt-huit de largeur; en sorte que quatre voitures y peuvent marcher de front; la hauteur, du niveau de l'eau au revers du parapet, est de deux cent quatre pieds. Il fut construit à une époque non déterminée d'une manière certaine, avec les contributions recueillies, *stipe conlatâ,* par divers municipes de la Lusitanie, ainsi qu'on en est instruit par une inscription demeurée intacte sur la façade de l'arc élevé au milieu de ce pont. Masdeu croit que l'architecte de ce magnifique ouvrage fut un nommé C. Julius Lacer, dont le nom s'est trouvé non loin de là dans les ruines d'un temple. D'autres ponts étaient aussi célèbres par leur magnificence : tels étaient ceux d'Epora sur le Bétis, de Calatrava et d'Aquæ-Flaviæ (aujourd'hui Chaves), sur le Tamega; on croit que le plus ancien était celui de Salamanque, qui déjà menaçait ruine au temps de Trajan. Il fut relevé et restauré, comme les Romains savaient le faire, par cet empereur, qui a couvert de monumens utiles toutes les provinces de l'empire, mais avec plus d'amour encore celle-ci, qui était sa patrie. Jeté sur le Tormès, le pont de Salamanque faisait partie de la voie romaine, dite *Argentea;* il avait environ cinq cents pas de longueur, et n'avait pas moins de vingt-six

arches, chacune de soixante-douze pieds environ; chaque pilastre qui soutenait ces arches avait environ vingt-six pieds de tour. C'est dans leurs aquéducs surtout que se manifestait la grandeur des Romains. Le luxe des eaux était le plus étonnant de ces vainqueurs du monde. Chaque ville de l'empire où n'abondaient pas les eaux naturelles fut dotée d'aquéducs merveilleux. Avant l'empire, c'était déjà ce dont les Romains étaient le plus soigneux. Nous avons parlé des aquéducs d'Evora, qui remontaient à Sertorius. L'aquéduc de Tarragone avait environ cinquante mille mètres de longueur; il y a quelques années à peine, il fut reconnu que vingt mille mètres environ étaient encore en fort bon état, et que les quinze mille autres n'eussent été difficiles à réparer que parce qu'ils étaient ensevelis au-dessous du niveau du sol. On fait encore usage de l'aquéduc de Ségovie, bien qu'il tombe en ruines en plusieurs endroits. Il n'y a pas plus de deux siècles, il en subsistait encore cent cinquante-neuf arches intactes. Les pierres carrées qui le composent ne sont unies par aucun ciment ou bitume; on n'y a trouvé que quelques traces de plomb. Toute la solidité de cette admirable construction, qui égale en beauté, sinon en hardiesse, celle du pont du Gard, ne résulte que du parfait arrangement des pierres mêmes dont il est fait. On voit aussi, près de Séville, les restes d'un autre aquéduc antique qui apportait les eaux dans la cité en passant par-dessus les murailles.

Beaucoup de villes espagnoles avaient de très-larges portes d'entrée en pierres de taille, et, dans l'intérieur, des portiques publics d'une très-grande beauté, comme on en peut juger par le fragment qu'on en montre dans les ruines de Talävera. Une très-vaste place y était ainsi entourée de portiques qui servaient de promenade et de lieu de rendez-vous, et où se traitaient la plupart des affaires commerciales. Des inscriptions trouvées à Cartama, à Carthagène, à Canama, prouvent que toutes ces villes possédaient le même avantage.

Sagonte avait un théâtre, qui existe encore en partie, et qui a été très-bien décrit par M. Palos y Navarro, dans un travail publié en 1793. Les spectateurs qui prenaient place à ce théâtre jouissaient d'une vue délicieuse des environs et des côtes de la mer. Une colline, située vis-à-vis, répercutait la voix des acteurs; ce qui a été récemment vérifié à l'aide d'un masque antique. L'édifice était de l'ordre toscan; il était construit en petites pierres longues, liées entre elles par du bitume; le cirque seul est formé de grandes pierres carrées; la scène a deux cent quarante-quatre pieds environ de long, sur quarante-quatre de large. Au-dessous sont treize souterrains ou voûtes, dont la destination est un problème, à moins qu'elles ne servissent de loges aux animaux féroces, acteurs indispensables dans les jeux des cirques anciens. Trois grandes arches ou portes se voyaient au fond de la scène : par celle du milieu paraissaient les divinités, par les deux latérales les musiciens et les chœurs; aux quatre angles de la scène étaient des places réservées aux étrangers, par droit d'hospitalité. Naguère encore on distinguait le pro-scénium, l'orchestre, les chambres où les acteurs s'habillaient, et après l'orchestre on voit encore, si le temps n'en a pas diminué le nombre, trente-trois gradins ou degrés de l'amphithéâtre. Neuf escaliers divisent les *cunei*, et correspondent à autant de portes d'entrée. Un double rang de portiques environne cet édifice, l'un extérieur, l'autre intérieur, et c'est sous ces portiques que se trouvent les portes, la plupart maintenant tombées en ruines. Quelques pierres proéminentes sur le mur extérieur de l'édifice ont fait croire qu'elles servaient de points d'arrêt, à l'aide desquels on étendait des toiles sur les spectateurs pour les garantir de l'ardeur du soleil.

L'époque de la construction de ce théâtre est incertaine; il porte tous les caractères d'un théâtre romain. Mais quelques savans espagnols pensent qu'il a été élevé par les Grecs bien avant l'invasion des Romains. On sait que Sagonte était d'o-

rigine grecque. On a fait honneur de sa fondation à Hercule lui-même : *Saguntina urbs ab Hercule condita. Hercules græcus, maximus pirata*, ajoute le chroniqueur [1].

Il y avait dans le cirque de Murviedro une mosaïque qui depuis un peu plus d'un siècle s'est entièrement perdue. En admettant que réellement le théâtre de Sagonte ait été bâti originairement par les Grecs, tel qu'il est, il a été évidemment agrandi et restauré, sinon entièrement renouvelé par les Romains. On voit les restes d'un autre cirque près du fleuve de Palencia ; celui-ci était de forme ovale, long de mille vingt-six palmes, large de trois cent vingt-six, non moindre par conséquent que le grand cirque de Rome.

La belle mosaïque, découverte il y a près de tente-cinq ans sur la place du cirque d'Italica, témoigne assez du haut degré de splendeur auquel était parvenue l'Espagne pendant les beaux jours de la période romaine. Une mosaïque de trente-huit pieds de long et de vingt-sept de large, dans laquelle éclatent des beautés de plus d'un genre, est un des monumens les plus curieux de l'art ancien, et ce monument appartient aux antiquités espagnoles. Au milieu de ce beau

1 Gargoris, cognomento Mellicola, ab excidio troiano anno primo proditur in Hispania imperasse (Justino teste), id est, ante humanæ salutis adventum 1102. Hic primus fuit qui Hispanos colligere mella docuit, et usque ad primum annum Æneæ Sylvii Latinorum regis pervenit, id est, annis 70, ut in Eusebio computari potest. His temporibus Gallaici populi (unde Gallecia regio, vulgo *Galizia*) a Galathe Herculis græci filio denominati sunt, teste Silio et Justino. Per hoc tempus Hercules græcus, maximus pirata, in Hispaniam transfretavit, et post eum alii duces ex Græcis : unde in dominium Græcorum Hispania tota venit, et sub diversis Græciæ gentibus quæ inferius enumerabuntur, per multos annos extitit : tandem à Pœnis ab ipsâ expulsi sunt. Hic Saguntinam urbem condidit sive restituit, et à nomine Zacynthi comitis sui illic sepulti nominavit, ut ait Silius his versibus :

Prima saguntinas turbarunt classica portas,
Bellaque sumpta viro belli majoris amore.
Haud procul Herculei tollunt se littore muri,
Clementer crescente jugo, quis nobile nomen
Conditus excelso sacravit colle Zacynthus.
Hic comes Alcidæ remeabat in agmine Thebas.

(F. Taraphæ, de Reb. Hisp.)

travail est représenté un cirque de forme oblongue, avec tout le détail de son architecturé intérieure : d'un côté, une course de char; de l'autre, un exercice de lutteurs; dans les compartimens circulaires qui forment le pourtour, on voit les neuf Muses, un grand nombre d'animaux et diverses figures allégoriques, parmi lesquelles on distingue un Centaure (cru le génie des jeux du cirque chez les anciens), et les quatre Saisons, chacune avec des couleurs pareilles à celles des vêtemens des athlètes qui combattent dans l'arène. — Un voyageur de la fin du dernier siècle a décrit les restes maintenant disparus de l'amphithéâtre de Tarragone, construit sur le bord de la mer, de telle sorte que les vagues en baignaient les murailles, au grand avantage des spectateurs dans la saison d'été, dit un vieil auteur.

Rien n'égalait en solidité et en beauté les grands chemins de l'empire. Il faut lire dans Bergier [1] la description de ces magnifiques voies romaines, auxquelles les peuples modernes n'ont rien à comparer. La grande chaîne de communication qui liait entre elles toutes les principales villes de l'empire s'étendait du centre à la circonférence dans une longueur de plus de quatre mille quatre-vingts milles romains. Des divers monumens dont nous venons de parler, on ne saurait déterminer l'époque précise avec certitude; mais c'est à la magnificence des Antonins, de Marc-Aurèle, de Trajan, d'Adrien, qu'il faut faire honneur des belles routes de la Péninsule, dont les restes, que plus de seize siècles n'ont pu entièrement effacer du sol, font encore l'étonnement du voyageur. C'est dans la période prospère des empereurs que l'Espagne vit aplanir ses montagnes, combler ses précipices, et couvrir son sol de larges et commodes chemins, tels qu'elle serait heureuse d'en avoir aujourd'hui. Ses routes les plus grandes et les plus célèbres se dirigeaient de l'orient à l'oc-

[1] Bergier, Histoire des Grands Chemins de l'Empire.

cident et se prolongeaient par les Gaules jusqu'en Italie. Une route de Rome à Arles descendait à Narbonne, ensuite à Carthagène, à Malaca, et de là à Cadix. Un autre chemin partait de Milan, traversait la Gaule narbonnaise, les Pyrénées, passait à Barcelone, à Tarragone, à Saragosse, et se terminait à Léon. Il subsiste encore quelques parties de ce dernier, composées de grandes pierres carrées. De Saragosse seule partaient huit grandes voies, se dirigeant vers les Pyrénées, vers Tarragone, vers la Galice par Numance, vers Mérida, et passant à Séville, à Coïmbre, à Tolède, etc. Neuf routes aboutissaient à la seule Mérida, sept à Asturica, quatre à Lisbonne, autant à Bracara, trois à Séville, sept à Cordoue. Bergier (*loco citato*) a calculé qu'en tout les Romains avaient sillonné l'Espagne de routes l'espace de trois mille huit cent cinquante de nos lieues françaises, sans compter les ouvrages de terrassemens, l'élévation ou l'aplanissement du terrain, etc. La plupart de ces voies étaient couvertes d'un mélange de gros sable et de chaux, quelques-unes de menus cailloux très-blancs, d'où vint à la voie militaire qui traversait Salamanque le nom d'*Argentea*. Toutes ces routes étaient pourvues d'élégantes colonnes milliaires dont plusieurs se sont conservées intactes jusqu'à nos jours; sur quelques-unes sont gravées des inscriptions qui rappellent soit le nom de l'empereur qui fit ouvrir le chemin, soit celui du magistrat qui le fit réparer; rarement, mais quelquefois encore, elles rappellent quelque grand événement contemporain. Toujours les distances des grandes villes y sont marquées avec exactitude [1].

[1] « La communication n'était pas moins libre par mer. La Méditerranée se trouvait renfermée dans les provinces de l'empire; et l'Italie s'avançait en forme de promontoire au milieu de ce grand lac. En général, les côtes d'Italie ne présentent aux vaisseaux aucun abri assuré; mais l'industrie humaine avait réparé ce défaut de la nature. Le port artificiel d'Ostie, creusé par les ordres de l'empereur Claude à l'embouchure du Tibre, était un des monumens les plus utiles de la grandeur romaine. Il n'était éloigné que de cinq lieues de la capitale; et, avec un vent favorable, on pouvait parvenir en sept jours aux colonnes d'Hercule,

II. Auguste limita à un petit nombre de villes le droit de battre monnaie. La plupart étaient dans la Bétique. Aucune des parties de l'empire toutefois n'a livré à la circulation autant de monnaies que l'Espagne, dans le seul espace de quatre-vingts ans, d'Auguste à Caligula[1]. Sous le règne de ce dernier, qui fit son cheval Incitatus consul de Rome, il fut tout-à-coup interdit aux provinces d'user d'un droit qu'elles avaient eu jusque là, et Rome seule battit les monnaies de l'empire. Les médailles impériales des villes espagnoles sont toutes en cuivre, de poids et de grandeur différens; celles d'argent n'appartenaient point proprement à la cité, mais à quelques riches familles dont elles portaient le nom. La seule médaille d'or qui se soit conservée est celle que la ville de Carthagène fit frapper en l'honneur de Galba. La plupart des médailles de cette époque ne présentent point un travail délicat, et ne paraissent pas faites avec le même soin que celles d'une plus haute antiquité; l'argent est plus fin, mais le travail de l'artiste plus grossier. Florez croit, et les monumens viennent à l'appui de son opinion, qu'avant d'être devenus Romains, les Espagnols excellaient dans la fabrication des monnaies, et il est facile de s'en convaincre par les médailles qui ont échappé

et aborder en neuf ou dix dans la ville d'Alexandrie en Égypte. » Gibbon, Hist. de la Gr. et de la Déc. de l'Emp. rom.

1 Florez, Medallas de las colonias, municipios y pueblos antiguos de España, etc. — Les villes espagnoles dans lesquelles on frappait monnaie s'élevaient à un nombre considérable. Ces villes étaient, en Lusitanie, Ebora, Emerita, Osonoba, Pax-Julia et Salacia; en Bétique, Abdera, Acinipo, Asido, Asta, Aria, Arva, Astapa, Baillo, Callet, Carbula, Carmo, Carissa, Carteia, Cavra, Celti, Corduba, Gades, Iliberis, Ilipa, Ilipla, Iliturgi, Ilurco, Ipagro, Italica, Ituci, Julia, Laelia, Lastigi, Mirobriga, Munda, Murgi, Nema, Obulco, Onuba, Orippo, Osca, Oset, Romula, Salici, Searo, Sisapo, Tartessus; Julia Traducta, Tucci, Ventippo, Ugia, Ulia, Urso; enfin dans la Tarragonaise, Acci, Ausa, Bilbilis, Cæsar-Augusta, Calagurris, Carthago-Nova, Cascantum, Castulo, Celsa, Clunia, Dertosa, Emporiæ, Ercavica, Gracurris, Ilercavonia, Ilerda, Ilici, Osca, Osicerda, Ostur, Palantia, Rhoda, Saetabis, Saguntum, Segobriga, Segovia, Tarraco, Toletum, Turiaso et Valentia. On a encore des médailles de quelques villes incertaines, Bora, Ceret, Ipora, Irippo et Lont-Olont.

à l'action des siècles. Leur travail en ce genre, avant la conquête, est d'une rare élégance, et il y respire toute la pureté de l'art grec. Leur forme est plus remarquable. Beaucoup de monnaies de la période impériale sont mal taillées et loin d'être parfaitement rondes, ce qui semblerait indiquer qu'on ne se servait point de machine pour les façonner, mais tout simplement de l'enclume, du marteau et des tenailles. La marque toutefois qui se voit en quelques-unes prouve que les Espagnols connaissaient le poinçon. La fabrication des monnaies était placée sous l'inspection des édiles, dont le nom y était souvent indiqué; souvent on y lisait le nom des duumvirs monétaires. Pour la monétisation les Espagnols préféraient le bronze et l'argent à l'or, parce que ces métaux, plus facilement divisibles en fractions de petite valeur, servaient plus convenablement au trafic, à l'achat et à la vente des plus petits objets de la vie usuelle.

Quant aux mines d'Espagne, dont il a été beaucoup parlé dans l'antiquité, et dont Masdeu exagère évidemment le nombre et l'importance modernes, les Romains, lors de leurs premières conquêtes, ne prirent nul soin de les faire exploiter. Ils se contentèrent de ravir les richesses métalliques de la Péninsule telles qu'ils les trouvèrent chez les vaincus, et ils leur laissèrent la liberté de les tirer de la terre. Caton le premier songea à mettre à profit pour l'état cette source de richesses, et il leva un tribut sur toutes les mines de la Péninsule, concédant celles des pays conquis, pour ainsi dire par voie de location, aux particuliers qui voudraient les exploiter; c'était en quelque façon les déclarer du domaine public. Les conditions de cette espèce de bail étaient écrites sur des tables de bronze; la location était d'ordinaire pour cinq ans. Cette dernière disposition ne fut introduite que sous les empereurs, par Auguste ou Tibère. Sous leurs successeurs l'état ordonna lui-même des travaux de fouille, et s'attribua exclusivement l'exploitation d'un certain nombre de mines; le reste était

laissé aux particuliers ou à des compagnies, sous la condition de payer seulement une contribution fixée d'avance au fisc. Cette contribution était si élevée, que le nom de loyer ou de fermage lui eût convenu beaucoup mieux. D'ordinaire les fermiers de ces mines sous les empereurs étaient romains ou italiens ; ils choisissaient des sous-fermiers parmi les Espagnols, et ne présidaient pas toujours eux-mêmes aux travaux d'excavation ; ce qui fait supposer qu'on en tirait de grands bénéfices. Dans les derniers temps de l'empire toutefois, les filons précieux de ces exploitations étaient en grande partie épuisés ; il ne se présenta plus de fermiers ; et quand les barbares fondirent sur la Péninsule, ils en trouvèrent presque toutes les mines abandonnées. Les mines d'argent et d'or n'étaient pas les seules qu'on trouvât en Espagne ; celles de plomb y abondaient. Les Romains donnèrent des terres pour leur subsistance à quelques peuples de la Péninsule sous la seule condition qu'ils travailleraient à ces mines de plomb au profit de l'état. Les habitans de la ville de Meidobriga en Lusitanie ne payaient pas d'autre impôt, et c'est pourquoi on les nommait *plumbarii*. Les populations employées à ces travaux étaient ordinairement souffrantes et maladives. Les fermiers, investis par les empereurs du droit d'exploiter les mines, étaient généralement des publicains, des hommes de finances, qui avaient à leur service un très-grand nombre d'esclaves dont le sort passait pour le plus triste du monde. On condamnait aux mines les malfaiteurs de bas étage. Le nombre des hommes libres qui pouvaient être employés par les fermiers pendant la durée de leur bail était limité à cinq mille. On donnait quelquefois aux mines le nom des empereurs ou de leurs favoris, quelquefois celui des patrons qui étaient commis à leur surveillance. Il y en avait une appelée Antonia, du nom du triumvir Antoine ; une autre Livia, du nom de la femme d'Auguste ; une autre encore Sallustia, du nom d'un ami du même empereur. Pline nous apprend que le fermage de la première rap-

portait annuellement une somme qui peut être évaluée en monnaie de nos jours à 400,000 fr.

Il semble singulier que les Romains, qui ne laissèrent point, comme on voit, de tirer profit directement des richesses métalliques de l'Espagne, n'aient point ouvert eux-mêmes de nouvelles mines dans ce pays. On a pensé qu'avant eux sans doute tous les riches filons avaient été découverts et exploités par les Carthaginois. Les Romains toutefois perfectionnèrent beaucoup le travail des mines qu'ils trouvèrent déjà ouvertes. Leurs puits, selon Gobet dans son ouvrage sur la métallurgie des anciens, étaient ronds, leurs galeries creusées avec la plus grande régularité, et revêtues intérieurement d'une espèce de mastic qui rendait la superficie des parois lisse comme celle d'un vase de terre cuite. L'Espagne fournissait aux Romains tous les métaux dont on fait encore aujourd'hui le plus grand usage. La Lusitanie leur donnait du plomb en grande abondance, la Galice de l'étain. Le mont Marianus et les mines de Livie fournissaient en très-grande quantité un cuivre d'une qualité excellente ; on en extrayait aussi du zinc. Pline observe que le cuivre du mont Marianus était le plus recherché, et que, monnayé, il présentait l'aspect du laiton le plus poli.

L'or tiré de ces mines ne se travaillait pas tout en Espagne ; une partie en était expédiée à Rome, en lingots. A Rome on réduisait d'abord ces lingots en poussière, puis on en extrayait l'or pur au creuset.

Dans l'Espagne citérieure, et notamment à Bilbilis (Calatayud), il y avait des manufactures d'armes d'une grande réputation. Tous les auteurs anciens parlent de l'excellence de ces armes. « Quand ils eurent connu l'épée espagnole, dit Montesquieu en parlant des Romains, ils quittèrent la leur ; » et les Romains se connaissaient en épées. Bien avant la conquête, Bilbilis fournissait d'armes toute la Celtibérie ; depuis, la fabrication de l'acier ne fit que s'y perfectionner. Philon,

mathématicien de Bysance, parle de la manière dont les ouvriers espagnols essayaient leurs épées pour s'assurer si elles étaient bien trempées : ils les élevaient au-dessus de leur tête, tenant d'une main la pointe et de l'autre la poignée, et les pliaient ainsi jusqu'à ce qu'elles eussent touché leurs épaules ; après quoi il fallait que l'épée se redressât sans paraître ni moins droite ni moins dure à ployer, ou bien on la jetait aux rebuts. Bilbilis s'enrichit beaucoup par son commerce d'armes, et celles d'aucun pays ne furent aussi recherchées des Romains.

Sous les empereurs les artisans, les ouvriers de toutes sortes étaient devenus très-nombreux en Espagne. Les arts et les métiers formaient dans les diverses villes des colléges, des corporations placés d'ordinaire sous la présidence d'un patron choisi parmi les citoyens les plus éclairés, dont les fonctions, toutes paternelles, ne duraient que pendant un temps déterminé. On se faisait honneur de ce choix. On voit, par une inscription de Cordoue, que Junius Bassus Milonianus, citoyen équestre de cette ville (duumvir), était en même temps préfet des forgerons. D'autres inscriptions relatives aux colléges d'ouvriers se trouvent en grand nombre parmi celles de Porcuna, de Tarragone, de Cabra, etc. On a recueilli beaucoup d'épitaphes consacrées aux ouvriers eux-mêmes, sans doute aux plus distingués dans leur état. Les marbriers, les lapidaires, les argentiers, les fondeurs, les ciseleurs y figurent particulièrement ; quelques-uns s'y donnent le titre d'ouvriers spécialement attachés au service des empereurs. Nous n'avons à cet égard rien à envier à l'Espagne romaine de l'empire : nous avons des selliers, des bonnetiers du roi, etc. Une très-curieuse inscription trouvée en Aragon fait savoir à tous qu'un certain Paphius Paphianus, *barbier impérial*, était en même temps dégustateur, si l'on peut ainsi dire, des mets qu'on servait à la table de l'empereur, *tonsor et prægustator cæsaris*. Cet excellent Espagnol,

qui avait sans doute rempli ces fonctions à Rome, était venu mourir sur le sol natal, et il déclare dans son épitaphe qu'il a fait édifier le sépulcre où il gît, pour lui, pour Euphrosine, son aimable et sage épouse, et pour ses trois fils[1]. Il est souvent parlé dans l'histoire des empereurs de ces *essayeurs* de leurs mets, *prægustatores*, et d'ordinaire cette charge n'était confiée qu'à des officiers d'un certain grade. On a aussi des inscriptions de Séville et d'Astorga où il est fait mention des *dispensatores cæsaris*, ou fournisseurs de césar. Il serait facile de multiplier ces remarques de mœurs : les monumens et surtout les inscriptions de cette époque abondent en Espagne, et ce n'est pas sans fruit qu'on les étudie.

I. Les communications ouvertes à l'Espagne incorporée à l'empire romain avec toutes les provinces du même empire devaient certainement encourager et exciter l'agriculture dans les campagnes non moins que l'industrie dans les villes. Dans les provinces septentrionales de la Péninsule, avant Auguste, on ne cultivait la terre que pour en obtenir le nécessaire; sous les empereurs une grande impulsion fut donnée à l'agriculture espagnole. Comme l'Afrique, l'Espagne compta au nombre des provinces nourricières de Rome (*nutrices Romæ*). Le blé y vient en grande abondance. Les céréales les plus cultivées furent l'orge et le froment. Le premier se recueillait en Celtibérie deux fois l'an, du moins cela se pratiquait ainsi au temps de Pline; les grains étaient conservés dans des sortes de chambres souterraines, faites de briques, ou même dans des fosses creusées simplement

1 Q. PAPHIVS.
Q. F. PAPHIANVS.
TONSOR.
ET. PRAEGVSTATOR. CAESARIS.
FECIT. SIBI.
ET. EVPHROSINAE.
VXORI. AMABILI. B. M.
ET. NATIS III.

dans un terrain très-sec ; le grain y était déposé encore renfermé dans l'épi ; à Carthagène, et généralement dans l'Espagne citérieure, on le déposait dans des puits : le fond et les parois de tous ces magasins souterrains étaient garnis d'une couche très-épaisse de paille, hachée menue, qui empêchait l'air d'y pénétrer. — Dans les provinces méridionales on cultivait avec beaucoup de soin le cardon, et les jardins de Carthagène et de Cordoue, bien que d'assez peu d'étendue, rapportaient, dit-on, par cette seule production, des sommes considérables. —Le vin, malgré tous les édits, était devenu fort commun. On faisait un grand usage toutefois d'une liqueur extraite de différens fruits, du cidre et de la bière. Le vin de Tarragone était préféré aux meilleurs d'Italie. Tout le littoral du midi et de l'orient était planté de vignobles fort estimés. Au temps de Pline on faisait grand cas en Espagne d'un raisin gros et noir qu'on nommait *cocolobi,* dont il existait deux espèces, l'une douce, l'autre acide : les deux qualités sont encore cultivées aujourd'hui dans la province de Grenade. Les vignes de la Bétique et celles des côtes de la Méditerranée étaient exposées à l'action d'un vent qui leur nuisait, et qu'on appelait le *Vulturne,* du même nom qu'on donnait à celui qui désolait les côtes de la Pouille ; et l'on couvrait les grappes pour les garantir des atteintes de ce vent, au commencement de la canicule, de larges rameaux de palmier. — L'huile, dans la période de l'empire, était l'objet d'un commerce d'exportation plus considérable et plus productif que le vin lui-même. On la préparait, selon Columelle, dans des vases de fer, dans lesquels on versait de l'eau tiède. On l'y remuait fortement, après quoi on en retirait ce qui surnageait, qu'on mêlait ensuite avec le suc exprimé de quelques feuilles tendres d'olivier, ce qui lui communiquait un léger goût d'amertume que les Romains aimaient beaucoup. Galien recommande l'emploi de l'huile d'Espagne, et la con-

sidère comme une médecine astringente, peut-être à cause de ce mélange qu'on lui faisait subir.

II. Le lin était cultivé avec avantage par les Espagnols ; et, dans les Asturies, dans la Galice, dans la province de Tarragone, on en faisait une toile d'une finesse et d'une blancheur extraordinaires ; les toiles de ce pays étaient très-recherchées des riches Romains. Le lin de Zéolicum, suivant Pline, était préféré pour la fabrication des filets ; on fabriquait avec ce même lin des tamis extrêmement fins, qui étaient célèbres par toute l'Italie. Mais le lin de Sétabis l'emportait sur tous les autres. Sa réputation était telle que les mouchoirs ou serviettes n'avaient pas d'autre nom chez les Romains que celui de l'étoffe même, et s'appelaient *sétabines*. — *Permutabis prioribus sætabis,* dit Pline dans son épitre dédicatoire *à son cher Titus Vespasien César*[1]. Le même Pline ne balance pas à dire (liv. XIX, sect. II) que Sétabis avait la palme en Europe pour la culture du lin. (*Similiter et in regione alliana inter Padum Ticinumque amnes, ubi à Sætabi tertia in Europâ lino palma.*)

On lit encore dans Silius Italicus (liv. III) :

Sætabis et telas Arabum sprevisse superba,
Et Pelusiaco filum componere lino.

[1] C. Plinius Secundus, T. Vespasiano Cæsari suo. (Pline, Hist. Nat., l. I.) — Pline fait allusion, par ces mots *permutabis prioribus sætabis,* à des serviettes ou mouchoirs de lin qu'on avait changés à Catulle à son désavantage. Le poète s'en plaignit fort rudement dans une de ses épigrammes. Sétabis, aujourd'hui Xativa, était située sur une petite rivière qui tombe dans le Xucar. PTOLÉMÉE, liv. II, c. 6, écrit Σαίταβίς, et STRABON, liv. III, Σέταβίς. Dans les inscriptions et dans les médailles le nom latin est écrit *Sætabis*. M. E. Johanneau pense que la ville de Sétabis devait son nom à sa fabrique de serviettes ou mouchoirs de lin, et que ce nom vient, pour le premier radical, du grec ψάω ou ψαίω, essuyer, nettoyer, par le changement du ψ en σ, comme dans σιττακός pour ψιττακός ; et, pour le second, de τάπης ou δάβις, tapis, tapisserie, ou tabis, comme dans ἁλιτάπης, tapis de pourpre, et signifie par conséquent la ville où l'on fait des serviettes ou mouchoirs de lin. Le changement de *Sætabis* en *Xativa*, revenu à sa forme primitive, est expliqué, selon M. Johanneau, par l'analogie du ψ et du ξ, et par celle de son et de sens qui existe entre ψάω et ξίω.

et dans le *Cinegeticon* de Gratien (vers 41), cité par M. Johanneau :

Hispanique alio spectantur sætabes usu.

III. Les habitans de la Tarragonaise cultivaient avec un grand soin le *spartum*, plante de la famille des graminées (*stipa tenacissima* de Linné), qu'il ne faut pas confondre avec le *genista* des naturalistes, qui est une espèce de genêt connu de nous sous le nom de genêt d'Espagne. Cette très-utile plante, qui croissait abondamment dans des plaines d'une vaste étendue dans les régions méridionales, fournissait la matière première d'excellentes cordes dont on faisait un grand commerce, et servait encore à différens usages. Carthage, la Grèce, Rome, toute l'Afrique, avaient dès les temps les plus reculés reconnu l'importance et adopté l'usage du *spartum*. Pline et Varron en parlent fort au long. On est parvenu à employer cette plante, selon M. Bowles, de plus de quarante manières différentes, et en dernier lieu, sous Charles III, on a trouvé même le moyen de filer le spartum, et d'en faire des toiles assez fines. En France, et particulièrement en Provence, dans quelques ports d'Italie, en Sardaigne, en Corse, en Sicile, on en fabrique en grande abondance, de même qu'en Espagne, des cordages, des étuis, des corbeilles, des sacs et des mesures pour les céréales, des filets pour la pêche, des nappes, des serviettes, et autres ouvrages pour les besoins domestiques et de différens métiers.

IV. On apportait d'Espagne à Rome une grande quantité de fruits secs : les figues d'Espagne étaient fort estimées, et l'on en tirait aussi en grande abondance de l'île d'Iviça. On laissait sécher ces figues, au rapport des auteurs anciens, sur l'arbre même qui les portait, et on les enfermait ensuite dans de petites caisses pour les livrer au commerce. Wernsdorf prétend inférer d'un passage de Stace que, dès ce temps, on

cultivait dans la même île d'Iviça la canne à sucre. Beaucoup de malheureux tiraient dans les campagnes leur subsistance de la récolte de la graine d'écarlate, produite par le dépôt que fait de ses œufs un insecte appelé kermès sur certains chênes de petite espèce. Les pauvres trouvaient là souvent de quoi satisfaire aux tributs qui leur étaient imposés. Cette production fait vivre encore aujourd'hui beaucoup d'habitans de l'Andalousie. Pline et Dioscoride parlent encore de la couleur de pourpre, de l'azur arménien ou d'outre-mer, et d'une espèce de couperose cendrée (crue par quelques-uns du sulfate de zinc), que fournissait l'Espagne au reste de l'empire. La pourpre se trouvait peut-être sur les rivages de la Péninsule, ou des îles voisines, et, en effet, une *baphia* ou teinturerie de pourpre était établie à Iviça ; le lapis lazuli, que Pline signale parmi les productions naturelles de l'Espagne, y est devenu d'une extrême rareté, si tant est qu'il s'y en trouve encore. Si nous en revenons aux végétaux, nous voyons fort vantés par Pline les sapins de l'Espagne, qu'il compare en beauté aux cèdres. Le même Pline écrit qu'à Sagonte on avait employé du bois de ces arbres à la construction du temple de Diane, qu'on croyait avoir été fondé dans la plus haute antiquité[1]. Il loue aussi les platanes de cette contrée, que quelques-uns ont cru d'importation romaine dans la Péninsule. Les Romains appréciaient singulièrement cet arbre pour sa forme élégante et pour l'ombrage agréable qu'il donnait ; et l'on montrait naguère encore dans les Asturies et près de Valladolid de très-belles plantations de platanes, qui dataient, disait-on, de l'époque romaine ; mais, selon toute apparence, le platane, indigène en Espagne, n'y

1 Per hæc tempora (ut auctor est Bocchus, referente Silio) idem Zacynthus comes Herculis, templum Dianæ apud Saguntum condidit, in quo trabes juniperi posuit, quibus Annibal, ultimus Carthaginensium imperator, religione ductus pepercit : quæ adhuc tempore Plinii, ut ipse narrat libro xvi, cap. 41, stabant, nempe annis 1770. F. Taraphæ, de Reb. Hispan., in Scotto, Hisp. illust.

avait été que cultivé avec plus de soin et d'étendue par les Romains. La richesse de végétation qui distinguait les arbres du pays y rendait aussi la venaison fort abondante; la bonté et la quantité des pâturages permettaient d'y nourrir et d'y élever de nombreuses races de chevaux et de mulets qui étaient une des branches les plus importantes du commerce national.

V. Mais ce qui surtout accrut singulièrement le commerce d'exportation des Espagnols, et ce qui leur donna le goût du négoce, qui s'est particulièrement perpétué dans les ports de mer, ce fut le développement immense que prit le luxe des Romains sous les empereurs. Rome, pour satisfaire ses goûts et en quelque façon ses appétits toujours croissans, appela le monde entier à fournir des parures à ses femmes, des ornemens à ses villas, des mets somptueux à ses tables. Elle se mit à banqueter quand elle eut conquis le monde. Elle rendit alors à l'Espagne une partie des richesses que ses proconsuls lui avaient ravies. Les vaisseaux de la Bétique transportaient continuellement à Rome d'abondantes cargaisons de blé, de vin, de fruits, d'huile, de kermès, de cinabre, de laines d'une finesse qui n'était égalée par aucune autre, de cire, de miel, de poix, de poissons salés, de draps et de toiles de Galice. Le commerce de Barcelone, de Carthagène, de Roses, n'était ni moins abondant ni moins animé. Toutes les villes situées sur le Bétis, et sur le littoral du Midi, d'où l'on gagnait avec une extrême facilité le détroit et la mer Intérieure, Hispalis, Canama, Oducia, Néma, et jusqu'à Cordoue, avaient des compagnies de navigateurs marchands, appelés dans une inscription de Séville *scapharii*; à Malaga, ces compagnies exerçaient uniquement le trafic des poissons salés. Chacune avait à Rome de grands magasins, et des maisons de banque, et, parmi les patriciens ou les illustres citoyens, un patron ou protecteur. On a conservé une inscription dédiée à Q. Petronius, préfet de la première cohorte rhétienne, *patron des négocians en*

huile de la Bétique. Sennius Regulianus, chevalier romain, était en même temps protecteur, ou, comme on l'a supposé, agent ou procureur fondé, intéressé sans doute, des marchands d'huile de la Bétique, des marchands de vin de Lyon, et des bateliers de la Saône (*Araris*) de notre Bourgogne[1]. D'autres sociétés commerciales, formées à Rome, entretenaient des relations continuelles avec la Cantabrie et avec la Galice, d'où elles tiraient des métaux, de l'étain principalement et du lin. Les navigateurs espagnols, dans la première période des empereurs, c'est-à-dire aux temps corrompus des Tibère, des Caligula, des Claude, des Néron, étaient devenus célèbres à Rome. Sous Auguste même, les nobles dames romaines, si l'on en croit Horace, se laissaient séduire par l'éclat que déployaient ces marchands étrangers. Les navigateurs de Cadix, de race phénicienne, étaient ceux qui entreprenaient les courses les plus lointaines, qui couraient le plus hardiment des mers assez ignorées alors ; et il fallait quelque courage à ceux qui s'y aventuraient sans boussole, avec les seuls moyens de la navigation antique. Il est certain qu'ils trafiquèrent avec les côtes occidentales de l'Afrique.

1 D. M. S.
C. SENNIO. REGVLIANO.
EQ. R.
DIFFVS. OLEARIO. EX. BAETICA.
CVRATORI. EIVSDEM. CORPORIS.
NEGOT. VINARIO.
LVGVDVN. IN. CANABIS. CONSISTEN.
CVRATORI. ET. PATRONO.
EIVSDEM. CORPORIS.
NAVTÆ. ARARICO.
PATRONO. EIVSDEM. CORPORIS.
PATRONO.
IIIIII. VR. LVGVDVNI. CONSISTENTIVM.
L. SILENVS. REGINVS. AVVS.
FILI. EIVSDEM.
PONENDVM. CVRAVERVNT.
PROCVRANTE.
DIONISIO. ET. BELLICIANO.

Quelques savans ont pensé qu'ils avaient doublé même le Cap de Bonne-Espérance, et commercé avec les Indes; opinion fondée sur quelques assertions des auteurs anciens. Pline parle en effet de débris de navires espagnols trouvés de son temps dans le golfe Arabique. Il ajoute, d'après Cornélius Népos, qu'Eudoxe, afin de se soustraire à la vengeance du roi Laturne, s'était embarqué sur la mer Rouge, et était parvenu, en côtoyant les rivages de l'Afrique, jusqu'en Espagne; ce passage ne se trouve point dans les œuvres de Cornélius Népos, *quæ exstant*. Un autre auteur ancien, cité par Gosselin, rapporte qu'un Espagnol, poussé par l'amour du lucre, avait abandonné sa patrie et pénétré jusqu'en Éthiopie par l'océan Atlantique. Ce qui paraît certain, c'est que les habitans de Cadix naviguaient jusque sur les côtes de Guinée; ils s'y transportaient avec de petits vaisseaux dont la proue était ornée de l'image d'un cheval, pour la pêche des thons : c'est à cette active navigation que Cadix dut pendant longtemps son opulence. Gadix toutefois perdit plus qu'elle ne gagna à la longue paix du règne d'Auguste, pendant lequel se développa le génie commercial dans le reste de la Péninsule comme dans quelques autres provinces du monde romain; elle y perdit, non ses richesses acquises, mais l'espèce de monopole qu'elle avait exercé, lorsqu'elle entretenait des relations et faisait le commerce avec les rivages les plus éloignés.

I. L'Espagne a eu cet honneur de donner à l'antiquité toute une littérature. Après ce petit nombre de poètes et d'écrivains purs, élevés, classiques, aux allures égales et nobles, du siècle d'Auguste, presque tout ce qui s'est écrit à Rome l'a été par des Espagnols. On peut disputer sur la prééminence de ces deux littératures, on peut préférer l'une à l'autre, rien de plus naturel; mais nul ne peut nier que ce ne soit une glorieuse légende d'orateurs, de poètes et de philoso-

phes, que celle où figurent les Sénèque, Lucain, Martial, Quintilien, Silius Italicus, Florus, Columelle et Pomponius Mela, pour ne parler que des plus illustres. Tels sont les maîtres de la littérature hispano-latine païenne, tels sont aussi les premiers d'entre les écrivains de Rome après l'âge où écrivaient Virgile et Horace. Toute cette école a un caractère qui lui est propre, et qui n'est pas sans rapports avec le génie littéraire espagnol des âges suivans. Dans l'énergie singulière de certaines images de Lucain, dans l'exaltation de ses sentimens, dans la noblesse de ses pensées, dans tout ce qui constitue le style de ce Lucain, qui était une des lectures favorites du grand Corneille (et ce goût même de Corneille en est la preuve), il y a beaucoup de cet air noble et grand qui est un des principaux caractères des beaux génies de la littérature espagnole. Avec quelque chose de plus aisé, il y a parenté évidente entre l'élévation et la force qui distinguent les écrivains dramatiques du pays de Lucain, dans d'autres âges, et l'élévation et la force des beaux passages de la Pharsale.

La Harpe, dont heureusement les jugemens ne font plus autorité pour personne, avec sa légèreté, et, si j'ose le dire, avec son insolence accoutumée, maltraite longuement Sénèque dans son prétendu Cours de littérature, où la littérature des anciens est si singulièrement expliquée. Il suffisait que Diderot goûtât vivement Sénèque, avec qui d'ailleurs il avait plus d'un rapport, pour que La Harpe ne le pût souffrir : de là ses colères d'écolier contre le philosophe hispano-romain. Qu'est-il besoin de le défendre des attaques de La Harpe? Sans doute Sénèque ne fut pas un écrivain d'une pureté irréprochable, on l'accorde; mais quel plus souple et plus abondant génie? Il y a eu deux Sénèques presque également célèbres, Marcus Annæus Seneca, l'orateur, et Lucius Annæus Seneca, son fils, le philosophe et le poète. Au nom de Sénèque se rattache celui de Lucain, son compatriote et son neveu,

fils d'un autre illustre Espagnol, l'orateur Annæus Mela. Toute cette famille était de Cordoue. Cordoue se glorifie de deux Sénèques et d'un Lucain, a dit Martial :

Duosque Senecas, unicumque Lucanum
Facunda loquitur Corduba.

On a agité beaucoup parmi les lettrés la question de savoir si Sénèque le philosophe était l'auteur du théâtre publié sous son nom. Sidoine Apollinaire semble indiquer un autre auteur que Sénèque le philosophe :

Non quod Corduba præpotens alumnos
Facundum ciet, sui putes legendum,
Quorum unus colit hispidum Platona
Incassumque suum monet Neronem ;
Orchestrum quatit alter Euripidis, etc.

mais les deux vers de Martial, cités plus haut, nous semblent décisifs. En vain prétendrait-on dire, en s'autorisant du vers suivant du même Martial :

Et docti Senecæ ter numeranda domus,

qu'il indique expressément trois Sénèques : évidemment Martial comprend ici Annæus Lucain parmi les trois Sénèques dont il parle.

Tout le monde connait la destinée singulière de Lucius Annæus Seneca. De bonne heure mêlé au mouvement de la cour des empereurs : d'abord en faveur près de Claude, puis exilé en Corse, où la tradition du pays nomme encore de son nom une ruine, la *Tour de Sénèque;* ensuite rappelé, précepteur de Néron, ministre opulent, redouté du fils d'Agrippine, c'est au milieu de cette vie agitée et orageuse qu'il écrivit vers et prose. Le mépris de la mort se trouve exprimé à plusieurs reprises dans les divers ouvrages de Sénèque : sous Néron, les philosophes avaient besoin de s'armer de ce mépris : aussi, quand Néron ordonna sa mort, il était prêt,

et il prouva qu'il avait pris au sérieux tout ce qu'il avait dit là-dessus. Les veines ouvertes et la vie prête à lui échapper, il philosophait encore avec Pauline sa femme, qui mourait avec lui. Il n'avait pas à dire de lui, comme Cicéron : *Nimiùm timemus esilium famemque ac mortem.*

Lucain, on le sait, eut le même sort et dut mourir de la même mort que son oncle. Néron l'honorait d'une haine particulière. L'incendiaire de la ville éternelle se piquait d'être aussi bon poète qu'excellent musicien : il voyait un rival dans Lucain. Tacite nous dit qu'il mourut en récitant des vers de la Pharsale conformes à sa situation. Il n'avait que vingt-sept ans.

Sénèque et Lucain habitèrent peu leur patrie. Tous deux s'étaient ardemment jetés dans la vie politique : le souvenir de l'Espagne leur demeura présent, mais il n'eut pas assez de force pour les arracher à ce tourbillon de Rome où ils devaient périr.

Quintilien, le judicieux rhéteur de Calaguris, vécut aussi tout entier occupé des choses de son professorat, sans trop quitter l'Italie[1]. Silius Italicus, d'Italica, voyagea en Espagne : son poème des *Guerres puniques* témoigne d'un homme qui a visité et retenu dans son esprit les lieux dont il parle ; il est exact, précis, circonstancié. S'il eût été poète à la manière de Virgile ou d'Homère, grands géographes aussi, ce voyage sur la scène de son poème lui eût singulièrement servi : il en eût tiré d'admirables effets. S'il voit bien et n'altère jamais la forme matérielle des choses, l'harmonie entre elles et l'homme, entre elles et les phénomènes de la nature, la poésie en un mot lui échappe : il est exact et il n'est pas

[1] Ce n'est ici le lieu, ni de donner la biographie, ni de nous étendre beaucoup sur les mérites ou les défauts de chacun de ces écrivains de la seconde littérature romaine. Nous ne les signalons rapidement que pour constater le degré de développement intellectuel auquel étaient parvenus les Espagnols sous la période impériale.

vrai. Il versifie et décrit comme Delille : il ne parle pas à l'âme; il dessine et ne peint point. Son poème toutefois est un curieux manuel d'érudition sur les lieux qui ont été le théâtre de la seconde guerre punique. Toutes les traditions populaires, toutes les notions authentiques, il les recueille et les enregistre. C'est un poème utile : on ne peut lui contester cette dernière qualité.

Florus aussi vécut peu en Espagne, mais il était animé d'un ardent amour pour son pays ; dans son précis historique il en relève soigneusement la gloire : il a soin de qualifier son pays de la sorte : *Viribus armisque nobilis Hispania.*

Mais nul de tous ces enfans de l'Hispanie, écrivant sous l'empire du polythéisme, ne s'est montré plus attaché au pays natal que ce poète d'esprit si original et de tant de verve, Martial. Valérius Martialis était né à Bilbilis, ville de Celtibérie dont nous avons souvent parlé, fameuse par ses armes, et l'une des plus antiques cités de la Péninsule. Son père et sa mère y avaient vécu et y étaient morts. Il le rappelle dans ce vers écrit d'un cœur religieux au souvenir des siens :

Dat patrios manes quæ mihi terra potens.

Pendant près de trente-cinq ans de séjour à Rome, interrompus à peine par quelques allées et venues, Martial produisit énormément. Quatorze livres d'épigrammes témoignent de sa fécondité : dans presque tous il revient sur son pays, il en parle avec effusion, avec amour; il se plaît à se moquer de ceux qui le traitent de barbare: — « O Lucius, écrit-il à un poète son compatriote et son ami, honneur de notre temps, de notre patrie, ne permettons pas que notre vieux Ibère et notre Tage soient moins illustres que les contrées d'Italie. Laissons les autres vanter Thèbes, Mycènes et Rhodes; nous, fils des Celtibères, nous ne rougirons pas de chanter dans nos vers ces noms, quoique barbares, de Bilbilis, où se prépare le métal propre aux armes, du Salon, dont les

eaux donnent la trempe à l'acier, de Testilis, de Rixancar, de Choros, du Pétéron, fameux par ses jardins et par ses arbustes, de Molène, dont les habitans manient la lance avec tant d'adresse. Nous chanterons aussi le lac de Targa, Pétusie et Vétovisse, les bocages délicieux du Baradon et les fertiles campagnes du Mantinesse. Tu ris, lecteur, de tous ces noms barbares; j'aime mieux parler d'eux que de Bitunte[1]. »

Quelque longue que soit la citation suivante, l'Espagne y respire tellement, que le lecteur ne sera pas fâché de la retrouver ici. — « O Licinien! s'écrie le poète, gloire de notre Espagne et fameux entre les Celtibères, tu verras la haute Bilbilis, célèbre par ses eaux et par ses armes; le stérile mont Caunus, au sommet de glace; l'horrible rocher de Vadavéron, et le délicieux bois de Bothrode, cher à Pomone. Tu te baigneras dans les ondes tièdes du Congède et dans les lacs d'alentour, séjour où se plaisent les nymphes. Que si ton corps est trop accablé par la moiteur de l'atmosphère, tu le rafraîchiras dans les eaux du Salon, qui glace le fer. Tout auprès, Voberte t'offrira un gibier abondant, et de là tu iras chercher sur les rives du Tage jaunâtre, sous des arbres à la tête touffue, un abri contre les ardeurs de la saison. La source de Dircène, et plus encore celle de Némée, plus froide que la neige, étancheront ta soif. Quand décembre sera venu, lorsque les vents impétueux et les tempêtes viendront troubler ces régions montagneuses, tu chercheras le climat plus doux des côtes de Tarragone et de ta Lalétanie. Là tu pourras à ton gré prendre dans les plis de tes rets les daims et les sangliers, ou poursuivre à cheval le lièvre agile, laissant aux campagnards la chasse peu agréable du cerf. Que si tu veux te chauffer à un bon feu, la forêt voisine descendra à ton foyer, entouré de pâtres rustiques. Si tu

[1] Martial., l. IV. epigr. 55.

préfères une société plus choisie, invite le chasseur à partager ton dîner champêtre ; mais là, nulle part ta vue ne sera éblouie par des habits de pourpre ou par des costumes de noblesse. Loin de l'affreux Liburne, ton oreille ne sera importunée ni par les cris ennuyeux des cliens ni par les lamentations des veuves. Aucun coupable au visage pâle ne viendra interrompre ton sommeil profond ; tu pourras t'y abandonner toute la matinée. Que d'autres aillent briguer les faveurs et les applaudissemens de la métropole où la foule se presse ; toi, tu jouiras tranquille de cette félicité, qui s'offrira à toi d'elle-même[1]. »

On pourrait multiplier beaucoup ces citations. Écoutons une dernière fois le poète. Cette fois il écrit à Juvénal, à Juvénal son ami, qu'il a laissé à Rome : c'est après trente-cinq ans de veilles et de vie tourmentée qu'il retourne à Bilbilis, bien résolu à ne la plus quitter : il habitera les beaux jardins que Marcella, sa femme, de Bilbilis aussi, celle à qui il disait dans une petite ode toute dans le génie d'Horace, avec plus de cœur : « Toi seule me vaux toute la ville de Rome ; » il habitera, disons-nous, les beaux jardins que lui a donnés Marcella. — « Tandis que, tourmenté et inquiet, écrit-il à Juvénal, tu parcours les rues tumultueuses de Rome, je me repose enfin dans ma chère ville natale ; je jouis nonchalamment de l'agrément de la campagne à Bothroda et à Plutéa : ce sont les noms baroques de mes terres. J'y dors à mon aise, et je m'y repose enfin d'une veille de trente ans. Je n'y vois point de toge : pour me parer, on tire d'une armoire poudrée le premier vêtement venu. A mon lever je trouve un bon feu ; le chasseur m'y attend, pendant que le fermier distribue l'ouvrage aux esclaves. Voilà comme je vis maintenant et comme je veux vivre jusqu'à la fin de mes jours[2]. »

[1] Martial., l. I, epigr. 50. — [2] Ibid., l. XII, epigr. 18.

Après ces épigrammes dignes d'être enviées par les poètes de tous les âges, il ne faut pas parler des *Obscæna*. Ce sont là des débauches d'esprit inspirées par la débauche des sens, et fruits d'une civilisation née du polythéisme. On peut d'ailleurs pardonner ces tristes œuvres à Martial : il paraît avoir été comme ce peuple de qui Voltaire a dit qu'il était le seul dont les mœurs pussent se gâter sans que le fond du cœur s'y corrompît. Dans le débordement des passions charnelles, Martial, par sa bonté naturelle, fut maintenu dans un équilibre moral remarquable. On regretterait toutefois la perte des *Obscæna* [1] : elles servent comme de témoignages sur les mœurs détestables de ces temps ; elles font voir quels germes de mort portait en elle-même la société païenne. Quand ce n'était partout, sous de brillantes apparences, que cendre et que pourriture, elles font sentir la nécessité de l'esprit de vie et de régénération. Nul ne se doutait, du temps de Martial, que les Catacombes de Rome renfermaient des hommes qui avaient en eux cet esprit de révolution et de progrès qui devait délier la société humaine telle qu'elle s'était formée sous l'empire des idées et des sentimens païens, pour la recomposer sur un plan nouveau ; œuvre immense qui ne s'est pas encore achevée à l'heure où nous écrivons.

Avez-vous remarqué, dans les spirituelles et charmantes pièces de Martial que vous venez de lire, ce mot : « Le chasseur m'y attend, pendant que le fermier distribue l'ouvrage aux esclaves ? » Il y avait dans ce dernier mot seul la nécessité d'une révolution.

II. Quelques siècles se passent : voici venir les chrétiens. Ils meurent ; mais plus on en tue et plus il s'en présente : dans l'Orient et en Italie fleurissent successivement deux admirables écoles chrétiennes, qui se sont formées d'elles-mêmes

1 « Sans Sénèque et Martial, observe Diderot dans son *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, combien de mots, de traits historiques, d'anecdotes, d'usages, nous aurions ignorés ! »

par la seule action de l'esprit nouveau. L'Espagne entra tard dans cette carrière ; mais nous voyons les lettres chrétiennes y fleurir enfin vers le commencement du quatrième siècle.

Entre les Espagnols distingués, orthodoxes ou hérésiarques, qui ont marqué dans les lettres chrétiennes, il faut citer Aquilius Sévérus, auteur d'une sorte d'autobiographie que rappelle saint Jérôme dans ses œuvres : Caius Vectius Aquilinus Juvencus, qui mit en vers hexamètres la vie de Jésus-Christ : Osius, évêque de Cordoue, qui fit plusieurs fois le voyage de l'Orient, assista à plusieurs conciles, et fut un intermédiaire employé par Constantin entre les ariens et les orthodoxes ; on a de lui une très-belle et très-noble lettre à Constance, écrite sous la menace d'une persécution ; jusqu'à cent ans il fut l'adversaire éloquent, quoique plein de mansuétude, des fougueux partisans d'Arius, mais son courage fut à la fin vaincu : Priscillien, auteur de la fameuse hérésie des priscillianistes, qui n'était autre chose qu'une sorte de quiétisme ; il était éloquent et écrivait avec feu et facilité : Abundius Avitus de Tarragone, qui traduisit en vers latins, assez élégans, un fort mauvais poème grec sur le corps de saint Étienne : Licinius, originaire de la Bétique, grand admirateur de saint Jérôme, et qui envoya à l'illustre habitant de Jérusalem des copistes espagnols pour la transcription des œuvres de ce beau génie : saint Grégoire d'Illibéris, auteur d'un livre intitulé *de la Foi*, dirigé contre les ariens : saint Pacien, évêque de Barcelone, que nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion de citer, auteur de divers traités, tous sur des matières religieuses, mais dont un lecteur attentif peut tirer de grandes lumières historiques sur l'état du christianisme en Espagne, au quatrième siècle : le poète Prudence (Aurelius Prudentius Clemens), né à Sarragosse, en 358, et qui ne commença à écrire que fort tard, vers l'âge de cinquante-sept ans, auteur d'un grand nombre de poèmes latins : saint

Isidore-l'Ancien, commentateur du livre des rois : Dracontius, auteur d'un poème latin sur les six jours de la création, et d'une élégie adressée à Théodose-le-Jeune : Idace, auteur de la chronique, plusieurs fois indiquée par nous, qui commence où finit celle de saint Jérôme : Orose, auteur d'une très-importante histoire, *Adversus paganos* : Montanus, archevêque de Tolède, mort vers 468, auteur de lettres estimées. Il faut encore mentionner Ditinus, célèbre parmi les priscillianistes; Symphorien, qui se fit un grand nom chez les novatiens; Désidérius et Riparius, qui écrivirent contre Vigilance pour défendre le culte des saints; tous écrivains qu'on ne lit point en vain, et dans lesquels on démêle très-bien le véritable état des choses et des esprits, dans le siècle où ils ont vécu; car aucun de ces écrivains n'est antérieur au quatrième siècle, et les derniers nommés appartiennent même plutôt au cinquième qu'au quatrième. Nous pourrions dépasser de beaucoup cette nomenclature; car les lettres latines furent long-temps encore, après l'établissement des Goths, cultivées en Espagne. Vers la fin du quatrième siècle, le christianisme, encouragé, presque sans interruption, par les empereurs, depuis 306, avait fait de très-grands progrès; l'Espagne était devenue en grande partie chrétienne; on n'y parlait que de religion. Priscillien avait animé les esprits en les divisant; ce n'étaient partout que des controverses. Malheureusement, dès ce premier âge du christianisme en Espagne, il s'y montra intolérant et cruel : Idace et Ithace, deux évêques orthodoxes, poursuivirent avec tant d'acharnement Priscillien, que l'empereur Maxime lui fit trancher la tête : c'était le premier pas vers l'inquisition. Toutefois on chercha des prétextes contre Priscillien dans les faits de la vie privée; on n'osait encore, si près des martyrs, mettre à mort un homme pour fait d'hétérodoxie. Il était, en Espagne comme en Orient, comme en Italie, loisible encore aux hérésies de se défendre, d'attaquer ce qui ne leur semblait pas la vérité;

par là le mouvement, la vie intellectuelle se manifestaient partout. Qu'il nous soit permis de citer le passage suivant d'un grand écrivain, qui voit presque toujours juste à force de génie : ce sont de ces grands traits de bon sens qui font en logique comme faisaient les grands coups d'épée de Roland dans un assaut : « A voir les choses de plus haut, dans leurs rapports avec la grande famille des nations, dit M. de Châteaubriand, les hérésies ne furent que la vérité philosophique ou l'indépendance de l'esprit de l'homme, refusant son adhésion à la chose adoptée. Prises dans ce sens, les hérésies produisirent des effets salutaires : elles exercèrent la pensée, elles prévinrent la complète barbarie, en tenant l'intelligence éveillée dans les siècles les plus rudes et les plus ignorans ; elles conservèrent un droit naturel et sacré, le droit de *choisir*. Toujours il y aura des hérésies, parce que l'homme, né libre, fera toujours des choix. Alors même que l'hérésie choque la raison, elle constate une de nos plus nobles facultés, celle de nous enquérir sans contrôle et d'agir sans entraves. »

Les lettres, dans les mains des disciples de la croix de ces premiers âges, cessent d'être une fin comme aux époques de loisir ; elles sont une arme, un moyen ; elles expriment, dans ces temps tourmentés, les sentimens, les douleurs, les préoccupations du plus grand nombre ; elles sont, comme l'éloquence politique, appliquées aux besoins publics, à la recherche du vrai ; elles sont l'*expression de la société*, mais volontairement, mais par passion. On n'écrit plus pour écrire, mais pour communiquer sa pensée. Les intérêts graves, les souffrances du plus grand nombre trouvent des avocats suscités de Dieu. On vit alors éclater dans les écrits des chrétiens espagnols un peu de cet esprit qui fit la force des chrétiens de Rome, de Constantinople, de Nicomédie. Les écrivains latins de la période d'Auguste touchèrent peu à ces grandes questions sociales, dans lesquelles l'humanité est intéressée

tout entière. La civilisation de Rome, à plusieurs égards excellente, consacrait l'esclavage ; aucun précepte dans le polythéisme n'ordonnait la charité ; la dignité humaine était peu de chose pour ces adorateurs de la force, qui pour eux était la vertu. Le respect du citoyen n'impliqua jamais dans les républiques antiques le respect de l'homme : le citoyen était tout, il était le maître ; l'homme n'était rien jusqu'à ce qu'il fût devenu citoyen. Le christianisme, dans son véritable esprit, fut une doctrine de liberté et d'égalité générales, universelles ; par là il était contraire à l'institution romaine, qui consacrait la servitude légale, qui considérait tout ce qui n'était pas Romain comme indigne de la liberté, comme créé et mis au monde en quelque façon pour le plus grand bonheur du sénat et du peuple romain. Autre chose était l'esprit du Christ en effet : le Christ fut pour l'empire un véritable révolutionnaire. Les disciples de Jésus, répandus dans le monde romain, le troublèrent étrangement. Ne disaient-ils pas au maître devant l'esclave qu'on frappait : *Toute chair est vile ;* à l'esclave devant le maître qui le faisait frapper : *Tout esprit est divin ;* abaissant l'un par la chair, et élevant l'autre par l'esprit ? et, quand ils ajoutaient, d'après le Christ : *Tous les hommes sont les enfans de Dieu ; ils sont égaux devant lui ; aimez-vous les uns les autres, c'est la loi ;* on conçoit que cela devait paraître monstrueux aux dompteurs d'hommes, aux aristocrates romains, qui vivaient glorieusement du sang et de la sueur des autres enfans de Dieu. Ceux qui ont dit que le christianisme n'avait rien de politique se sont évidemment trompés ; c'est parce qu'il fut politique qu'il fut persécuté. Il y a, dans un écrit composé à Tarragone dans le cinquième siècle, par un prêtre, un chapitre portant pour titre : *Les nobles et les riches qui accusent leurs esclaves sont pires qu'eux* (Salvien, livre IV). Un autre chapitre porte cet autre titre : *Les riches établissent les impôts, et les seuls pauvres les paient* (Salvien, livre V).

Telle avait été l'Espagne sous les Romains ; telle elle était devenue. Le monde romain en était au même point partout quand les barbares y débordèrent. Païens, chrétiens et barbares, mêlèrent alors leurs idées, leur sang, leur langage, leur âme et leur vie, et de ce mélange nous sommes nés. Là commence l'histoire moderne.

CHAPITRE TREIZIÈME.

État de l'Espagne sous les premiers envahisseurs. — Premiers établissemens des barbares. — Transmigration volontaire des Vandales. — Agrandissement des Suèves. — Mouvemens de Théodorich dans les Gaules. — Formation des Bagaudes en Espagne.— Progrès des Visigoths dans les Gaules.— Mouvemens des Suèves en Espagne. — Ce que c'était qu'un roi à la chute de l'empire romain.— Attila.— Théodorich et Ætius se réunissent contre lui. — Bataille des champs Catalauniques. — Mort de Théodorich. — Thorismund. — Théodorich II.— Avitus, empereur. — Théodorich en Espagne. — Ses succès contre les Suèves. — Extension de la puissance des Goths jusqu'à Eurich.

De 425 à 466 de J.-C.

Vers le milieu de la première moitié du cinquième siècle, nous voyons l'Espagne encore occupée inégalement par les Romains et par trois peuples étrangers : au midi, vers les Pyrénées, par les Goths (Goths de l'ouest, West-Goths ou Wisigoths)[1]; au midi encore, mais vers les côtes de l'Océan et les bords du Bétis, par les Vandales, et enfin, dans la région occidentale, à peu près entre Douro y Miño, par les Suèves. La province de Carthagène, la Carpétanie, et presque toutes les autres parties de l'Espagne, tenaient encore pour les Romains.

Il serait difficile de marquer de leurs véritables traits les limites incertaines et mouvantes de ces divers empires de la conquête. Ni les écrits contemporains, ni l'étude approfondie des rares monumens échappés à ces tristes époques ne le permettent, et il est probable que les vainqueurs et les domi-

1 De leur situation géographique dans les terres qu'ils habitaient au-delà du Danube, les Goths, quoique tous de même origine, se distinguaient en Ostrogoths (Ost-Goths), Goths de l'Est, et en Wisigoths (West-Goths), Goths de l'Ouest.

nateurs ne savaient pas toujours eux-mêmes jusqu'où leur domination s'étendait. Cela dépendait beaucoup des circonstances, des mille accidens de cette époque pleine de hasards. Le véritable caractère de ces temps était la mobilité : on s'agitait en cherchant à s'établir : nulles limites, nuls traités, point de droit des gens. La force, le caprice, les vices et les vertus des hommes jouaient seuls un rôle dans les affaires humaines. De lois écrites il n'y en avait point; la ruse et la violence gouvernaient tout. Quand les barbares étaient mal ici, ils se portaient là, non sans ravager les terres et désoler les populations; de là des luttes, des désastres sans nombre. De guerre lasse on faisait la paix ; les vaincus l'achetaient le plus souvent, mais elle n'avait pas de sanction, elle se faisait mal; on ne l'écrivait pas d'ordinaire, et on la violait selon les besoins et les passions qui ne pouvaient trouver de satisfaction que dans la guerre. Le monde vivait dans une immense et continuelle inquiétude; il n'y avait plus de sécurité pour personne; il n'y avait plus, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'heur et malheur au jour le jour.

Mais là où sont les élémens d'un grand peuple, malgré tous les maux et tous les désordres inévitables de la conquète, vous voyez ces élémens se réunir, et tôt ou tard se former la nation. Elle naîtra dans les convulsions de l'envahissement ou de la lutte, et grandira avec les caractères divers que lui imprimera la nécessité ou la Providence, comme vous voudrez l'appeler, avec des qualités et des défauts qui lui seront propres, une constitution politique, civile et religieuse, plus ou moins bonne, ou, si vous l'aimez mieux, plus ou moins mauvaise; mais elle grandira. Quelles que soient ses tendances locales, légitimes souvent, et seules manifestations de l'esprit de liberté, elle marchera vers l'unité, et elle n'arrivera enfin à celle-ci et à la vraie civilisation qu'avec l'aide des siècles et à la remorque des révolutions.

En étudiant l'histoire des peuples dans son ensemble et

dans ses développemens successifs, il est impossible de n'y pas découvrir cette loi secrète qui, se dérobant sous les apparences du hasard et aussi sous la réalité du malheur, régit providentiellement les affaires de l'humanité. C'est par ce caractère élevé et philosophique que l'histoire attache les esprits sérieux et préoccupés de la grande idée du progrès, la seule idée religieuse commune maintenant aux hommes de cœur de tous les pays. Mais l'histoire a bien d'autres attraits encore, et il arrive souvent que, tout en se livrant à cette étude pour y chercher des témoignages et des faits à l'appui de cette noble croyance, on s'aperçoit qu'elle plaît pour elle-même comme tableau du temps passé, et indépendamment de toute induction politique ou sociale. A ce dernier égard, comme simple récit de ce que des hommes de la même race que nous ont fait sur la terre où nous vivons, elle intéresse tout le monde; elle plaît par cela aux esprits graves, et par ceci à la foule des lecteurs.

Des quatre peuples que nous avons nommés en commençant ce chapitre, les Vandales se montraient le plus inquiet. Nous les avons vus exercer leurs dévastations dans l'Espagne méridionale en 425, prendre et piller Carthagène, courir la mer en pirates, puis revenir toujours animés de la même ardeur de destruction, lutter avec les Suèves, et enfin s'établir à peu près dans cette partie de la Bétique qu'on nomme maintenant l'Andalousie. Ils y vivaient à leur manière, en Vandales, quand tout-à-coup l'Espagne en fut délivrée par un événement qui accrut les calamités de l'empire, et devait en précipiter la chute.

Voici ce qui détermina cette singulière migration.

Valentinien III venait d'être déclaré empereur d'Occident, Placidie, sa mère, régente. Celle-ci avait nommé le comte Bonifatius à la préfecture de l'Afrique; mais, par les conseils d'Ætius et d'autres courtisans, elle lui avait presque immédiatement retiré ce commandement. Elle l'avait même déclaré

ennemi de l'état, et avait envoyé contre lui un Goth à la solde de l'empire, nommé Sigisvulte, qui déjà s'était rendu maître de Carthage. Boniface, blessé de cet affront, eut recours aux Vandales, et il leur offrit le tiers des possessions romaines en Afrique, pourvu qu'ils vinssent en force le défendre des agressions de ses ennemis. Les Vandales, inquiétés dans la Péninsule, et peut-être animés de l'amour du changement, acceptèrent cette offre avec joie. Toute la nation s'embarqua pour l'Afrique, au nombre de quatre-vingt mille, selon quelques historiens, hommes, femmes, enfans, ne laissant à la province qu'ils avaient conquise et habitée que leur nom, d'après la croyance commune, pour y perpétuer leur souvenir. Cette transmigration eut lieu vers l'an 429. Arrivés en Afrique, ils réussirent à s'y établir, et y formèrent un état qui ne laissa pas de devenir redoutable aux Romains. Bonifatius lui-même, revenu à des dispositions plus pacifiques, ayant fait sa paix avec Placidie, chercha à se défaire de ces voisins dangereux, et tenta, par l'appât d'une somme immense, de les déterminer à retourner en Espagne; mais ce fut en vain. Il leur fit la guerre alors, mais avec désavantage, et il fut contraint de leur abandonner l'Afrique, après avoir soutenu un siége d'un an dans Hippone (430)[1]. Genserich alors occupa toute la Mauritanie, et y fonda cet empire contre lequel Bélisaire devait se signaler si glorieusement sous Justinien.

Les Alains anéantis[2], les Vandales en Afrique, il ne restait plus en Espagne, après les Goths, que les Suèves, nation belliqueuse et féroce, mais d'humeur moins dévastatrice que les Vandales. Non contens de dominer en Galice, les Suèves, sur

[1] Saint Augustin mourut cette année même dans Hippone assiégée.

[2] Selon Mariana, les Alains, confondus avec les Suèves, perdirent jusqu'à leur nom, et ne laissèrent presque aucune mémoire en Espagne, si ce n'est dans le nom d'Alemquer, bourg du territoire de Lisbonne, et dans celui d'un autre bourg, Alan ou Alanim, situé dans les montagnes de Séville.

la nouvelle de l'abandon de la Bétique par les Vandales, voulurent s'en emparer. Réchilan, roi ou chef de ce peuple, en entreprit la conquête. Les Romains et les habitans essayèrent de lui résister; mais il les vainquit dans une grande bataille sur les bords du Singilis, aujourd'hui le fleuve Xénil. Il occupa violemment Hispalis et Émérita, et, en trois ans, parvint à réunir sous son pouvoir la Galice, la Bétique et la Lusitanie.

Cependant Théodorich, roi des Wisigoths (force nous est de nous servir de ce mot, faute d'un autre qui exprime le véritable caractère du pouvoir des chefs de ces temps), Théodorich, disons-nous, faisait la guerre de son côté à l'empire. Oublieux ou violateur des traités récemment conclus avec les Romains par Wallia, il revendiquait les armes à la main toutes les provinces des Gaules autrefois concédées à Ataulfe. Il mit le siége devant Arles (en 426); mais Ætius, ou plutôt un de ses officiers, le força à se retirer. Quatre ans plus tard, il entreprit le même siége; Ætius marcha de nouveau au secours de cette ville, en repoussa les assiégeans, et fit leur chef prisonnier. Grâce à Ætius, la puissance romaine, qui, à la mort d'Honorius, avait semblé devoir s'écrouler tout entière, fut un moment encore relevée et maintenue. L'honneur qu'il rendit aux armes de Rome eut pour effet immédiat d'inspirer quelque confiance aux Hispano-Romains, que fatiguait le joug des Suèves; et, en 431, les Galiciens lui envoyèrent une députation, dont l'évêque Idace faisait partie, pour l'engager à leur prêter main-forte contre ces étrangers. Les Galiciens habitans des campagnes s'étaient en même temps soulevés et retranchés dans leurs villages. Ætius, qui ne voulait point quitter lui-même les Gaules, théâtre de sa puissance, ni détacher de son armée ce qu'il eût fallu de forces pour réduire les Suèves, leur députa un de ses officiers pour leur représenter que les Romains prenaient part aux maux des Galiciens, et entendaient que les Suèves respectassent leur vie et

leurs propriétés. Ce langage, et aussi les dispositions nouvelles d'Hermerich, nouveau chef des Suèves, déterminèrent quelque changement dans la conduite des conquérans. Dans cette crise générale, les gouverneurs romains eux-mêmes, là où ils avaient conservé le pouvoir, en abusaient; la division était partout. Le peuple, las des malheurs publics, en chercha le remède en des révoltes partielles. C'est alors que prit naissance dans les campagnes la faction des Bagaudes, principalement vers l'Océan gaulois, dans ce que nous appelons aujourd'hui les pays basques. Les Bagaudes étaient, au dire de quelques-uns, des voleurs. Il peut convenir en effet au chanoine Ferreras, le servile flatteur du roi Philippe v, d'appeler ainsi les Bagaudes; mais telle n'était pas la qualification que leur donnait au cinquième siècle un prêtre autrement chrétien que l'historien de Madrid, Salvien, ce sacerdote de Tarragone qui devint évêque dans les Gaules. Les Bagaudes pour lui sont quelque chose de plus que des voleurs; ce sont des malheureux, des pauvres, des opprimés, contraints de chercher dans ces réunions d'où ils ont tiré leur nom (*Bagud* veut dire en celtique junte, assemblée), un refuge contre les exactions et les tyrannies de maîtres qui « se hâtaient de dévorer leur règne d'un moment. » Fréquemment les populations se donnaient aux Goths, les plus doux et les plus éclairés des barbares, et vivaient avec eux, *non cum subjectis, sed cum fratribus christianis*, dit Orose. « Ils aimaient mieux, dit Salvien, vivre libres sous l'apparence de la servitude, que d'être esclaves sous l'apparence de la liberté[1]. »

« Ce grand nom de Romain, dit Salvien, dont il faut rappeler tout ce passage, ce grand nom de Romain, estimé autrefois et acheté à si haut prix, semble inutile aujourd'hui, et est volontairement abandonné : d'où vient cela? Qui a pu

[1] Malunt enim sub specie captivitatis vivere liberi, quam sub specie libertatis esse captivi. Salvian., de Gubernatione Dei, l. v.

porter les hommes de cet état à cette extrémité de ne vouloir plus être Romains? Ils renoncent à ce nom, ils l'abjurent ; cela est tellement vrai, que ceux qui ne passent pas aux barbares se jettent eux-mêmes dans la vie barbare. Une grande partie des Espagnols, une partie des Gaulois, et non la moindre, en ont usé ainsi. Il en a été de même de tous ceux que dans le monde romain l'iniquité romaine a contraints à renoncer à ce nom[1]. Je parle ici des Bagaudes, qui, par la cruauté des mauvais juges, ont été dépouillés, opprimés, mis à mort. Ils ont perdu tout ensemble leur liberté, leurs droits et le nom de Romain, qui leur était si honorable. Et nous leur faisons un crime de leur malheur; nous leur imputons à forfait une révolte nécessaire; nous leur donnons un nom qui marque leur ignominie; nous leur attribuons un nom dont nous sommes la cause nous-mêmes; nous les appelons des rebelles, nous les appelons des perdus (*vocamus perditos*), nous qui les avons contraints à se rendre criminels! Car enfin par quelle autre voie sont-ils devenus Bagaudes et déserteurs de leur patrie, que par nos injustices? par l'iniquité des juges? par les iniquités et les rapines de ceux qui ont détourné à leur profit particulier les deniers levés sous le prétexte du bien public? qui ne se contentaient pas de dépouiller les hommes, comme beaucoup de voleurs se bornent à le faire, mais qui les déchiraient, et, pour le dire ainsi, se nourrissaient de leur sang (*et, ut ita dicam, sanguine pascebantur*)? Par ces pillages et par cette violence des juges, il est arrivé que les hommes pressés jusqu'à la gorge, et quasi morts, à qui l'on ne permettait pas de vivre en Romains, ont voulu être ce qu'ils n'étaient pas, parce qu'il ne leur était point

1 Hinc est etiam, quod hi, qui ad barbaros non confugiunt, barbari tamen esse coguntur, scilicet ut est pars magna Hispanorum, et non minima Gallorum, omnes denique, quos per universum romanum orbem fecit romana iniquitas jam non esse Romanos. De Bagaudis nunc mihi sermo est,... etc. Salvian., de Gubernatione Dei, l. v.

loisible d'être ce qu'ils avaient été. Ils ont été contraints de sauver leur vie, ayant perdu leur liberté ; ils se sont faits Bagaudes. Ceux qui ne sont pas encore Bagaudes sont contraints à le devenir. Par les violences et les injures qu'ils souffrent, on les oblige malgré eux à le vouloir. Il n'y a que leur faiblesse qui puisse les empêcher de prendre ce parti. S'ils ne le prennent, ils sont comme des captifs opprimés sous le joug des ennemis. Ils endurent ce supplice par nécessité sans que leur âme y consente (*tolerant supplicium necessitate, non voto*). C'est ainsi qu'on traite presque tous les hommes des classes humbles (*ita ergo cum omnibus fermè humilioribus agitur*). »

Salvien poursuit son généreux plaidoyer pour les Bagaudes ; il marque les véritables causes de leur insurrection, de la vie inquiète qu'ils adoptent; il indique pourquoi ils se sont jetés dans ces extrémités malheureuses ; et il révèle par là l'une des causes qui expliquent la faible résistance opposée par les populations espagnoles aux barbares, et notamment aux Goths.

Après avoir décrit les tyrannies des Romains, « ces tyrannies sont si éloignées des Goths, continue Salvien, que ni eux ni les Romains qui vivent sous eux ne les endurent. Voilà pourquoi c'est le commun sentiment de tous les Romains qui sont parmi eux que mieux vaut leur pouvoir et leur juridiction que le pouvoir et la juridiction des magistrats romains. C'est l'unique prière que fait tout ce peuple dans son exil volontaire, qu'il lui soit permis de vivre toujours de la façon qu'il vit avec les barbares. Et nous nous étonnons que notre parti ne surmonte pas celui des Goths, quand nous voyons que les Romains aiment mieux être parmi les Goths que parmi nous ! C'est pour cela que nos frères non-seulement ne veulent point les quitter pour revenir chez nous, mais encore nous abandonnent pour aller chez eux. »

Telle était la situation d'esprit de la plupart des Espagnols vers la fin de la première moitié du cinquième siècle. Le peuple désertait le parti des Romains, non pour passer aux Vandales ou aux Suèves, mais pour entrer en communauté sociale avec les Wisigoths qui, au milieu des ardeurs et des violences qui leur étaient naturelles, se montraient néanmoins disposés à faire alliance avec les indigènes, et ne manifestaient aucune animosité contre eux. Ceci sert à expliquer la facilité avec laquelle les Espagnols acceptèrent la domination des Goths, comment les Goths seuls fondèrent un royaume de quelque durée en Espagne, tandis que les Alains, les Vandales, les Suèves, ses premiers conquérans, en furent successivement chassés, ou du moins ne purent y garder la puissance politique.

Dans Salvien vous voyez naître aussi le servage dès le temps des Romains. Ce sont les grands propriétaires, les riches qui, abusant des malheurs publics, le constituent.

« Cela est bien affligeant, dit Salvien, que les puissans ne semblent avoir entrepris la protection des pauvres que pour les dépouiller, que pour les rendre plus malheureux, tout en faisant mine de les protéger. Ces protecteurs, sous le prétexte de la défense, commencent par prendre tous les biens de ceux qui se mettent sous leur garde. Par là les enfans perdent leur héritage pour mettre leurs parens en sûreté; la défense des pères s'achète par la pauvreté des enfans. Voilà la protection et les secours que leur prêtent les riches. Les riches non-seulement ne donnent rien à ceux qu'ils prennent sous leur patronage, mais ils leur ravissent tout; les puissans leur vendent leurs moindres faveurs; et quand je dis qu'ils les vendent, plût à Dieu que ce fût de la façon ordinaire! peut-être en reviendrait-il quelque profit aux acheteurs. C'est une sorte de vente et d'achat toute nouvelle, où celui qui vend ne donne rien, et prend tout; une espèce de commerce inouï, où tout

le gain est au vendeur, et où il ne reste rien à l'acheteur que le dénûment[1].

» Dépouillés de leurs héritages, il ne leur reste plus qu'eux-mêmes pour tout bien, et ils ne tardent pas à perdre ce seul et dernier bien qu'ils avaient sauvé; ils se livrent à bail eux et leurs enfans, pour cultiver les terres des riches; ils vendent leur liberté pour quelques mesures de blé et un abri. »

Ainsi, dans le temps que l'esclavage s'abolissait en grande partie de lui-même, sans guerre d'esclaves, à la double faveur de la charité chrétienne et du bouleversement universel, naissait le servage. « Les barbares, dit Montesquieu, en rendant tant de citoyens esclaves de la glèbe, c'est-à-dire du champ auquel ils étaient attachés, n'introduisirent guère rien qui n'eût été plus cruellement exercé avant eux[2]. »

C'est ainsi qu'on retrouve à cette époque de décomposition presque tous les germes des institutions à venir. La commune romaine, avec ses libertés indépendantes de l'empereur, ne périra pas tout entière dans ce grand naufrage. Sur la fin de l'empire, il s'était formé en Espagne, sous le nom de *Béhétrias*, des communes encore plus indépendantes que les municipes romains, à peu près vers le temps où les cités armoricaines, s'étant détachées de l'alliance des Romains, se constituèrent pour un temps en républiques librement fédérées sous le nom de *Bagaudes*, qui revient fréquemment dans l'histoire de cette dernière période de la décadence de l'empire [3]. Les *Bagaudes* armoricaines ne tardèrent pas à

[1] Inauditum hoc commercii genus est : venditoribus crescit facultas, emptoribus nihil remanet, nisi sola mendicitas. Salvian., ibid., l. v.

[2] Montesquieu, Grand. et Décad. des Romains, ch. XVIII.

[3] On voit ce mot pour la première fois dans le troisième siècle. Saint Jérôme rapporte, dans la chronique d'Eusèbe, les paroles suivantes tirées d'Eutrope, l. IX, qui marquent à peu près le temps où ce nom commença : « *Diocletianus* » *in consortium regni Herculium Maximianum assumit; qui, rusticorum multi-* » *tudine oppressa, quæ factioni suæ* Bacaudarum *nomen indiderat, pacem*

perdre leurs franchises. Les *Béhétrías* espagnoles se maintinrent au milieu des ravages de l'envahissement, et nous les verrons garder leur liberté menacée pendant de longs siècles encore. « Un usage fort remarquable, dit M. Viardot, né de cette antique indépendance municipale, s'est conservé jusqu'à nos jours dans plusieurs bourgs de la Vieille-Castille, qu'on appelle pour cette raison *pueblos de Behetria* : c'est de n'admettre aucun citoyen aux emplois d'*alcade* ou de *regidor*, s'il n'apporte la preuve qu'il n'est ni noble ni anobli. On reconnaît évidemment dans cet usage un vestige de l'élection des anciens décurions, qui étaient nommés par leurs pairs, et ne pouvaient être pris que dans la classe des curiales. »

Les Bagaudes d'Espagne étaient cependant moins des communes que des rassemblemens de malheureux réunis librement sous un chef, et courant les campagnes pour se procurer de quoi vivre. Des villages entiers prirent alors parti pour les Bagaudes, et non-seulement leur donnèrent asile, mais se réunirent à eux pour la défense commune. Plusieurs de ces agrégations d'hommes, nées des malheurs du temps, se défendirent souvent à la faveur d'une position avantageuse, à la fois contre les Romains, contre les barbares, Vandales, Alains et Suèves, et contre les Wisigoths. Dans une terre fortement accidentée comme l'est la Péninsule, il dut y avoir telle de ces républiques qui dut demeurer ignorée au sein de quelque vallée profonde ; qui, là, ou sur quelque plateau dérobé où elle put se dresser une cité de bois et de terre, dut échapper à tous les regards, favorisée par les troubles et par l'ignorance des temps.

La position des Goths à l'égard des Romains avait quelque chose d'étrange ; on eût dit le génie de l'avenir n'osant étouffer le génie du passé. Depuis la mort d'Alarich, depuis le ma-

» *Gallis dedit...* » — On écrivait indifféremment *Bagaudæ*, et *Bacaudæ* ou *Baocaudæ*.

riage d'Ataulfe avec Placidie, par religion, par intérêt, par politique, ils avaient renoncé non à faire la guerre pour obtenir des terres et des rançons, mais à exterminer la vieille nation impériale. Plus d'un traité d'alliance solennel avait été conclu entre les empereurs et les chefs goths, tous portant reconnaissance de la suprématie, de la suzeraineté, pour parler le langage du moyen âge, des premiers. Toutefois, à la moindre difficulté, la paix était rompue. Aussi voyons-nous les Romains et les Goths vivre à cette époque en de continuelles alternatives de paix et de guerre, et tantôt marcher ensemble contre de communs ennemis, tantôt se retourner tout-à-coup les uns contre les autres sans qu'on s'explique bien la cause de ces reviremens, à la distance où nous sommes placés. Au moment dont nous parlons, la rivalité de Bonifatius et d'Ætius se donnait carrière autre part qu'à la cour de Placidie : les deux rivaux se disputaient le premier rang, comme deux empereurs, les armes à la main. Ætius accourut des Gaules en Italie avec une armée composée de soldats de toute nation, rencontra Boniface, et, dans la bataille qui s'ensuivit, tua son adversaire de sa propre main, avec une longue lance qu'il avait fait faire exprès, disent quelques historiens. Ainsi, tant il semble que tout doive concourir à la ruine du colosse romain, un défenseur de l'empire venait de tuer un défenseur de l'empire. Théodorich profita de ces discordes qui achevaient de rompre le faisceau des forces romaines. Il assiégea Narbonne. Litorius, un des derniers généraux illustres de la vieille Rome, combattant encore au nom des dieux du Capitole, un général enfin selon le cœur de Symmaque, secourut à temps cette place, en repoussa les assiégeans, et les poursuivit jusqu'à Toulouse, capitale déjà du nouveau royaume qui devait se fixer sous Eurich. Enhardi par ce succès, Litorius crut pouvoir en finir d'un coup avec les Goths ; il mit son camp devant Toulouse. Les Goths, vivement pressés, demandaient la paix ; Litorius la leur refusa.

Théodorich et les siens résolurent alors d'invoquer le ciel, et de courir les risques d'une bataille. Avec le secours des évêques, par la protection de Dieu, disent les chroniques contemporaines, le chrétien fervent Théodorich vainquit le païen Litorius. La confiance religieuse des Goths, philosophiquement parlant, enflamma leur courage; il y allait de leur fortune en Occident, et l'on a dit vrai : ils firent merveille avec l'aide de Dieu et de leur épée. Litorius fut tué dans le combat.

Ainsi se fixait le royaume des Wisigoths dans la Gaule méridionale. La défaite de Litorius en étendit les limites jusqu'au Rhône. Théodorich mit garnison wisigothe dans la plupart des villes abandonnées par les Romains. Presque partout les populations, fatiguées du vieux régime, les reçurent avec les dispositions dont nous a parlé plus haut Salvien.

Il y avait en ce temps dans les Gaules, pour préfet prétorien, Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, l'évêque poète, dans les poèmes duquel se retrouve plus vivante et plus vraie que dans les chroniques l'histoire de cette époque critique. Avitus intervint; il négocia la paix, gagna l'affection des Goths comme il avait celle des Gaulois, et la paix fut conclue.

Nous avons marqué le degré d'extension auquel était parvenue la domination des Suèves dans la Péninsule. Les Goths cependant, tout occupés de leurs affaires des Gaules, s'y étaient affaiblis. Vers 442, les Suèves avaient porté leur conquête jusqu'à la province carthaginoise. Le comte Sébastien, passant en Afrique pour combattre les Vandales, débarque à Barcelone; il essaie de regagner le terrain perdu par les Romains. Pressé par son devoir, il part, non toutefois sans avoir obtenu des Suèves la restitution de la Carpétanie et de la province de Carthagène. On parle de la soumission des Bagaudes dans l'année 443. Nous avons indiqué comment cette soumission ne pouvait être qu'illusoire dans un pays comme l'Espagne. Il paraît certain seulement qu'en cette année 443, Asturius, *dux utriusque militiæ,* et Mérabaudis, firent ren-

trer sous l'obéissance romaine, l'un une très-grande partie de la Tarragonaise, et l'autre les Arecellitani, habitans révoltés des montagnes.

Trois ans se passent : Vitus, *magister utriusque militiæ* (il faut marquer la différence que le temps apporte dans les titres militaires), avec un corps d'auxiliaires goths, attaque les Suèves ; mais il est repoussé et mis en fuite. Leur empire paraît se consolider en même temps qu'il prend plus d'étendue ; les populations toutefois résistent et ne subissent le joug que parce qu'elles sont abandonnées et désunies.

Deux ans plus tard, l'esprit du Christ opère une révolution parmi les Suèves d'Espagne. Réchilan meurt à Émérita, la ville des légionnaires, dont il avait probablement fait sa capitale (448). Réchilan était païen, comme la plupart de ses compagnons. Son fils Réchiar, Réchier ou Réchiaire, est appelé à le remplacer ; il se fait chrétien. Fut-ce par politique ? par conviction ? on ne sait. Il n'en demeura pas moins barbare : les peuples soumis à son pouvoir ressentirent peu les effets de sa conversion. De cette conversion toutefois datent les alliances de famille entre les chefs des Suèves et les chefs des Goths. Réchiaire obtint la fille de Théodorich ; elle passa de la cour dévote de son père arien dans les bras du Suève nouveau converti. Réchiaire, marié à la fille de Théodorich, reprit sa besogne de conquérant, et fit la guerre, cette fois, aux Romains, non plus au sud, mais vers le nord ; il promena ses bandes dans le pays des Vascons pyrénéens[1]. Ceci marque quelque génie politique : il semblait qu'il tendît vers les possessions de son beau-père, qu'il voulût s'adosser aux Pyrénées, où il lui semblait sans doute que devaient venir s'appuyer leurs deux royaumes futurs. A quoi a-t-il tenu que l'Espagne ne fût suève plutôt que gothique ? Le Suève vint

1 Voyez la chronique d'Idace et celle d'Isidore de Séville. Nous ne renvoyons aux sources que pour les faits de quelque importance, ou qui, au premier abord, peuvent paraître extraordinaires.

se heurter rudement contre l'énergie des Vascons : ils firent contre le barbare la guerre qui leur est naturelle, la guerre de montagnes. Quoique vainqueur dans les plaines et dans un petit nombre de vallées commodes, Réchiaire ne put tenir le pays. Si près de son beau-père, il voulut le voir; il laissa à l'aventure les siens vers les sources de l'Èbre, et franchit les Pyrénées. Bientôt il fut à Toulouse, où il étonna la cour barbare de Théodorich de sa rudesse barbare. Réchiaire n'en est pas moins appelé, par quelques historiens, le premier roi chrétien d'Espagne. Vous voyez comme il était roi d'Espagne, et comme il était chrétien. Je me trompe : le premier roi chrétien d'Espagne, selon Jean de Garibay et nombre d'autres, ce fut Athanarich, et le second, Alarich, qui, l'un et l'autre, n'y mirent jamais les pieds[1].

De Toulouse Réchiaire retourna-t-il en Espagne? Idace et Isidore de Séville le prétendent. D'autres le dénombrent parmi ceux qui s'opposèrent à l'invasion d'Attila, et croient qu'il coopéra à sa défaite. Selon Idace et son copiste Isidore, il ne tarda pas à retourner vers les siens. A sa rentrée en Espagne, il suivit le cours de l'Èbre, et en ravagea les bords; il prit et pilla César-Augusta et Ilerda dans le pays des Ilergètes, qui appartenaient encore aux Romains, laissant à sa gauche le pays occupé par les Goths, qui était de peu d'étendue et n'embrassait guère que le territoire des anciens Indigètes, des Ausétani, des Lacétani et des Lalétani, entre les Pyrénées, le Rubricatus, et le Sicoris (le Llobregat et la Sègre); et encore l'occupaient-ils au nom des Romains quand ils étaient en paix avec eux. C'est de ce point de départ, qui comprenait Barcelone, que la puissance des Goths devait s'étendre

1 Ne relevons pas trop durement ces sottises historiques : pendant plusieurs siècles nos historiens n'ont-ils pas mis en tête de la longue liste de *nos rois* le Frank War-mund ou Phar-mund? Ne l'ont-ils pas dignement appelé le premier *roi de France?* Or, qui ne sait aujourd'hui qu'il n'y avait du temps de War-mund ni France ni Français, ni roi du sol parmi les Franks?

progressivement sur toute la Péninsule. Nous la voyons grandir encore dans les Gaules, puis déborder tout-à-coup sur la presqu'île, et en peu de temps s'y établir solidement des Pyrénées à l'Océan. C'est pour cela qu'il importe de la suivre dans ses progrès et dans ses développemens successifs dans les Gaules.

Au milieu du cinquième siècle, où s'enfantaient laborieusement les nations modernes, Théodorich, père d'une nombreuse famille, possédait donc en-deçà des Pyrénées, avec plus ou moins de sécurité, une assez vaste étendue de pays pour que cela pût s'appeler un royaume. Il portait ce titre de roi, si singulièrement interprété par les écrivains de la monarchie héréditaire et constituée, c'est-à-dire qu'il était chef élu de sa nation, investi de grands pouvoirs, mais ne pouvant les exercer que sous l'œil et le contrôle de tous. Déjà il s'était formé près des rois goths une espèce de noblesse sans droits fixes, sans priviléges écrits, composée de ceux qui s'étaient le plus constamment signalés par les armes : les hommes de cette noblesse, vaillans par eux-mêmes et pour eux-mêmes, étaient respectés, écoutés : ils avaient ce que, de nos jours, nous appelons la puissance morale. Ils exerçaient une grande influence sur le corps de la nation, parce qu'ils étaient plus généreux, plus courageux, plus habiles, plus rusés, en un mot et dans quelque sens qu'on l'entende, plus capables que la foule. Ils entouraient sans cesse le souverain. Souvent supérieurs à lui par la valeur et le mérite personnels, ils étaient ses conseils, ses défenseurs, ses ennemis aussi : ils le contenaient et le contrôlaient sans cesse. Le gouvernement était une délibération perpétuelle de tous sur toutes choses. La paix et la guerre, tout était débattu et consenti entre le roi et la nation. Quand le premier voulait une chose, il commençait par la faire vouloir au peuple, et il passait ensuite à l'exécution. Avec tout cela, c'était un chef, et rarement lui refusait-on l'assentiment et le concours ; peu à peu même on s'accoutuma

à lui céder; on ne prit plus la peine de penser, de juger, de vouloir par soi-même. On se lassa d'exercer sa part de souveraineté. Au lieu de tenir la main à ce que le roi n'exécutàt que ce qu'on voulait, on le laissa faire, lui et un petit nombre d'hommes unis d'intérêt; on laissà l'élection du chef tomber en désuétude; le pouvoir se perpétua dans une même famille : de là la monarchie moderne; de là la transmission de la puissance du père au fils ou au plus proche parent; de là aussi le droit divin et le pouvoir absolu. Pour l'Espagne nous sommes encore loin de cet état de choses; revenons à Théodorich.

Il avait une nombreuse famille, avons-nous dit, six fils et deux filles. Nous verrons la fortune des fils. Des deux filles de Théodorich, nous avons vu l'ainée mariée à Réchiaire; la plus jeune fut accordée à Hunnerich, fils de Genserich. Les barbares et les demi-barbares s'alliaient entre eux. Plusieurs mettent ce mariage au nombre des causes qui amenèrent Attila en Occident. En ce temps, où l'on croyait avoir tout vu en fait de barbarie, le fléau de Dieu se montra. De son royaume, couvert, non de villes, mais de camps innombrables entre le Tanaïs et le Danube, il était déjà sorti une fois pour effrayer le monde. Vainqueur des Perses en Asie, il avait soumis les barbares en Europe, de la Scythie à la Scandinavie. Tout le nord lui était ou sujet ou allié. Avec ses hordes il avait épouvanté Constantinople, et n'avait permis à l'empereur[1] de régner qu'au prix de l'Illyrie, et moyennant six mille livres d'or et un tribut annuel.

Voici comment le mariage de la fille de Théodorich put influer sur la détermination du héros de la barbarie. Il y avait une alliance très-étroite entre Attila et Genserich, roi des Vandales. Priscus, qui l'affirme, lui donne plus d'un motif politique. Les Vandales et les Goths s'étaient brouillés. Sur un

[1] Théodose II.

soupçon d'empoisonnement, Hunnerich avait fait couper le nez et les oreilles à sa femme, et l'avait ensuite renvoyée à son père. Ce vandalisme atroce, qui ne se contentait plus de découper et de déchiqueter les statues, excita violemment la colère de Théodorich. Le Vandale craignit qu'il n'en voulût tirer vengeance, et il poussa vivement Attila à la conquête de l'Occident : maître de la Germanie, de la Gaule, de l'Espagne, le Vandale lui prêterait main-forte par l'Afrique : le monde était à eux. Ils eussent enserré l'empire d'Occident, provinces et royaumes, tout ce qui s'y rattachait, dans leurs bras formidables; et, comme Laocoon et ses fils dans les replis du serpent, entre leurs bras, même sans efforts de leur part, le monde romain eût rendu le souffle dans d'épouvantables convulsions. Telle était la politique du Vandale. Le Hun la comprit : armé de deux ou trois prétextes encore (et qu'avait-il besoin de prétextes?), il déclara la guerre à l'empire. N'était-il pas d'ailleurs le fiancé d'Honoria? il réclamait la sœur de l'empereur qui l'avait choisi pour époux. Attila mit donc toutes ses nations en mouvement : tous ses camps se remuèrent à la fois, et se mirent en marche pour la Germanie et les Gaules.

Ætius, après bien des vicissitudes, avait ressaisi d'une main ferme le gouvernement des Gaules. Il était en paix avec Théodorich ; il n'avait pu toutefois empêcher Hlodion, roi des Franks, qui avait poussé ses conquêtes jusqu'à la Somme, de s'y maintenir. Hlodion avait deux fils : leur père mort, ils partagèrent les suffrages des Franks et se divisèrent; l'un recourut au roi des Huns, l'autre à l'empereur des Romains.

Pendant la marche d'Attila, beaucoup de négociations avaient eu lieu ; car il est curieux de remarquer que la diplomatie ne jouait pas un moindre rôle dans les affaires de ces temps que dans celles de nos jours. Valentinien, Théodorich et Attila s'étaient mis en grands frais d'ambassadeurs; cependant Ætius avait tout préparé pour recevoir dignement les

hordes hunniques; Théodorich, non sans avoir balancé beaucoup à prendre un parti, avait réuni son armée à celle d'Ætius; lui-même, accompagné de ses deux fils aînés, Thorismond et Théodorich, vint prêter aux Romains le secours de son épée.

Ætius et Théodorich se portèrent en grande hâte à la rencontre d'Attila. Ils le trouvèrent arrêté par la Loire devant Orléans; sur le bruit de l'arrivée des Goths et des Romains, il se retira dans les plaines catalauniques, appelées aussi mauriciennes[1].

Arrivé là, le roi des Huns s'arrêta avec ses hordes. Il y avait des peuples de toutes races : des Ostrogoths, des Gépides, des Hérules, des Rugiens, des Scyres, des Burgundes, des Franks, des Thuringes, au nombre de cinq cent mille. Ætius et Théodorich ne tardèrent pas à l'y joindre : avec eux marchaient des Italiens, des Visigoths, des Alains, des Allemans, des Ripuaires, d'autres Burgundes et d'autres Franks, sous la conduite de Mere-wig. Ætius avait su intéresser à la cause des Romains tous ces peuples d'origine et de mœurs si diverses : les Lœti, les Armoricains, les Gaulois, les Sarmates étaient accourus en masse sous ses enseignes. Deux mondes se trouvaient là en présence[2]. Païens, chrétiens, idolâtres avaient été mandés à cette inénarrable bataille.

On ne sait quoi troublait Attila. Il laissa s'écouler une partie de la journée avant de mettre son armée en mouvement. Vers la neuvième heure du jour, comme comptaient les anciens, vers trois heures de l'après-midi, *circa nonam diei horam*[3], il ordonna la charge. Le combat s'engagea; il fut terrible, impitoyable. Les combattans se mêlaient par cent mille : en

1 Convenitur itaque in campos catalaunicos qui et Mauriaci nominantur. Jornand., c. 37. — La bataille fut livrée dans les plaines de la Champagne entre Arcis-sur-Aube et Châlons-sur-Marne. On montre encore l'endroit où elle a eu lieu, et des *tumuli* renfermant des ossemens vieux de quatorze siècles.

2 Fit ergo area innumerabilium populorum pars illa terrarum. Jornand., c. 36.

3 Ibid., c. 37.

peu de momens la terre changea de couleur ; bientôt elle fut cachée sous une couche de cadavres; les survivans marchaient et combattaient sur des troncs, sur des têtes et sur des membres chauds encore et frémissans; et ils épaississaient de momens en momens cet horrible pavé de la mort, qui saignait et râlait, pendant qu'on s'égorgeait dessus. Des vieillards qui avaient été de la bataille racontaient qu'un petit ruisseau qui traversait l'immense plaine, non enflé par les pluies, mais par le sang, parut comme un torrent; et les blessés s'y traînaient, et, contraints par l'ardeur de leur soif, y buvaient le sang dont ils l'avaient grossi[1]. Le carnage ne cessa que la nuit venue. Cent soixante-deux mille hommes étaient tombés, dit-on, et gisaient par tas dans la plaine. Quelques heures avaient suffi à cette œuvre de destruction.

Théodorich, qui commandait l'aile droite, s'était jeté héroïquement au plus fort de la bataille, cherchant Attila; il avait été tué l'un des premiers. Les uns disent que, jeté en bas de son cheval, il avait été foulé sous les pieds des siens dans l'aveugle mêlée; d'autres, qu'il tomba percé de la flèche de l'ostrogoth Andragès. Son corps fut retrouvé enseveli sous un tas épais de cadavres; mais Attila avait été vaincu. Il a fallu nos désastres de l'empire pour ramener dans la vieille Gaule, après quatorze siècles, des hommes de la race du roi des Huns. Derrière le rempart de chariots qui défendait son camp, le Hun passa une nuit furieuse; il frappait ses armes et chantait, comme un lion pressé par des chasseurs, qui se roule en hurlant à l'entrée de son antre[2].

[1] Si senioribus credere fas est, rivulus memorati campi humili ripa prolabens, peremptorum vulneribus sanguine multo provectus, non auctus imbribus, ut solebat, sed liquore concitatus insolito, torrens factus est cruoris augmento: et quos illic coëgit in aridam sitim vulnus inflictum, fluentâ mixtâ clade traxerunt : ita constricti sorte miserabili sordebant, potantes sanguinem, quem fudère sauciati. Jornand., c. 40.

[2] Strepens armis tubis canebat, incussionemque minabatur : velut leo venatoribus pressus, speluncæ aditus obambulans. Jornand., c. 40.

Le fils aîné de Théodorich, Thorismond, avait été blessé à la tête, et s'était sauvé à grand'peine. Ætius, qui, la nuit venue, n'avait pu diriger aucun mouvement, et qui s'exagérait ses pertes, n'osait se croire vainqueur d'Attila. Le lendemain, il put se convaincre que, des morts qui couvraient et jonchaient la terre comme des gerbes pressées, le plus grand nombre appartenait à l'armée des Huns. Attila, entouré de ses chariots, demeura tranquille tout le jour; la lassitude l'avait gagné après son exaltation héroïque, poétique et bachique de la nuit, et il dormait gorgé de vin et cuvant sa rage. Ætius délibéra s'il l'attaquerait : le vrai génie, ou plus sûrement le vrai patriotisme, car Ætius avait du génie, l'eût voulu ainsi. Cependant Ætius hésita : la belle conduite des Goths dans la bataille lui fit craindre peut-être qu'Attila détruit, ils ne prissent trop d'ascendant sur les affaires de l'empire; il épargna Attila par la crainte de ses ennemis.

Le Hun avait cru son heure sonnée; il s'y était préparé en soldat qui sait mourir : des selles de ses chevaux il avait fait élever un bûcher au milieu de son camp, cerné par l'armée d'Ætius, et dont une partie déjà avait été envahie. Attila, qui avait été la terreur des Romains, craignait par-dessus tout de devenir leur esclave ou leur jouet. Les flammes dévorent l'homme, l'esclavage le dégrade. Mais, le lendemain, il vit que Dieu n'avait pas marqué son heure encore; il reconnut au long silence des campagnes [1] que l'ennemi avait renoncé à l'anéantir; toutes ses fumées de monarchie universelle lui remontèrent à la tête. Il marcha vers l'Italie.

Pourquoi Ætius, pourquoi les deux fils de Théodorich, Thorismond et Théodorich son frère, laissèrent-ils échapper leur proie? C'était une belle et solennelle occasion d'en finir avec Attila. Nous avons dit ce que la politique soupçonneuse

[1] Sed ubi hostium absentiâ sunt longa silentia consecuta, erigitur mens ad victoriam, gaudia præsumuntur, atque potentis regis animus in antiqua fata revertitur. Jornand., c. 40.

inspira à Ætius. Les Goths, dans l'enthousiasme de leur victoire, avaient proclamé Thorismond roi; mais c'était une élection partielle, qui avait besoin d'être confirmée et sanctionnée par le choix libre du reste de la nation. Le général romain persuada aisément à Thorismond que ses intérêts politiques le pressaient de regagner Toulouse; il partit en effet avec son frère; Ætius se retira de son côté. De là le long silence qui avait si fort étonné et réjoui Attila.

Thorismond, de retour dans la capitale du royaume gothique des Gaules, prit possession, avec un empressement grossier, des trésors paternels. Il feignit quelques sentimens du goût du peuple, fit parler de sa bravoure, qui avait été réelle aux champs catalauniques, et se fit confirmer roi.

Quelques différends ne tardèrent pas à ramener la guerre entre les Romains et les Goths. Thorismond passa le Rhône et essaya de s'emparer d'Arles. L'objet de ce différend était peut-être la distribution du butin fait sur les Huns. Thorismond parut apaisé par l'envoi que lui fit Ætius d'un grand vase d'or du poids de cinq cents livres, et orné de pierres de prix. Ce vase a été long-temps compté au nombre des objets les plus précieux du trésor des rois goths.

Le règne de Thorismond, au reste, fut de courte durée. Brouillon, avide et cruel, il s'attira bientôt la haine des siens; son despotisme devint insupportable à ses frères autant qu'au peuple; et, dans ces âges de violence, ses deux frères puînés, Théodorich et Frédérich, eurent recours au meurtre pour s'en débarrasser. Ils le firent étrangler par un de ses officiers, que quelques historiens appellent Ascalernus, un an après son élévation (en 452). Idace, avec sa brièveté, mais avec son exactitude ordinaires, insinue que Thorismond lui-même avait conçu la pensée de les faire périr[1].

[1] Thorismo, rex Gothorum, spirans hostilia in Theodorico et Frederico fratribus jugulatur. Idat. Chr.

Les Goths reconnurent pour roi l'aîné des deux frères, sous le nom de Théodorich II. La paix conclue avec les Romains par Thorismond, à la sollicitation d'Avitus, subsistait toujours. Loin de la rompre, Théodorich voulut témoigner à Valentinien combien ses intérêts lui étaient chers, et il lui prêta le secours de ses armes pour réduire un corps de Bagaudes qui s'était rendu maître d'une partie du territoire de la Tarragonaise (454). Frédérich, son frère, fut chargé de cette expédition. Il les combattit avec succès, disent les historiens. Nous savons maintenant ce qu'on appelle des succès dans les guerres de guérillas. Les rebelles furent dispersés, mais non vaincus.

Valentinien III était un empereur misérable, avec cela violent et passionné ; moins d'un an après la défaite d'Attila il en tua le vainqueur : la gloire d'Ætius l'importunait. Ætius, le dernier soutien de l'empire, périt de sa main inhabile à porter l'épée contre l'étranger. Valentinien, que la puissance enivrait, n'écoutait plus que ses passions : Maxime, un sénateur de la famille anicienne, célèbre parmi les chrétiens par ses relations avec saint Jérôme, avait une femme d'une grande beauté : Valentinien la vit et conçut le désir de la posséder : par la ruse et le viol il la posséda en effet ; mais ce fut sa perte. La femme de Maxime mourut comme Lucrèce, mais de sa honte, sans avoir recours au poignard. Maxime se voulut venger : il excita deux barbares, Transtila et Optila, qu'il savait indignés du meurtre d'Ætius, et jaloux aussi de le venger, à tuer Valentinien. Ils firent le coup hardiment, en plein jour. Le peuple était las des excès et de la mollesse du fils de Placidie : il applaudit à l'assassinat qui le débarrassait de ce plat tyran. Maxime prit la pourpre. Il voulut tout l'héritage de celui qui l'avait outragé, et il contraignit Eudoxie, veuve de l'empereur mort, à le prendre pour époux. Forcée de la sorte, Eudoxie appelle le Vandale Genserich à son aide : Genserich accourt vers l'Italie, débarque à Ostie, marche

sur Rome : tout fuit devant les Vandales. Maxime veut fuir aussi; on le tue. On sait ce que Genserich et ses Vandales firent pendant quatorze jours et quatorze nuits de la capitale du peuple-roi. Après le départ du vainqueur, il y eut beaucoup à rayer du catalogue des monumens et des richesses publiques de la ville éternelle : la tâche de Victor qui l'avait dressé eût été moins fatigante. Les villas de la côte de Laurente, des bouches d'Ostie au cap d'Antium, furent visitées par la soldatesque vandale : il n'y avait plus d'hôtes romains. Le vainqueur fit choix d'une collection magnifique de statues et d'objets d'art; le marbre et le bronze, il les brisait pour se divertir : l'argent et l'or, il les faisait fondre avec les meubles des vaincus.

Nous avons dit que les Goths étaient les plus doux des barbares. Alarich en effet n'avait rien fait de semblable. Mais ce n'est pas tout : à la nouvelle du saccagement impitoyable de Rome, les Goths s'indignèrent au-delà des Alpes. Maxime étant mort, l'Occident manquait d'un empereur : Rome et l'Italie étaient tout étourdies du coup que leur avait porté le Vandale : le roi des Wisigoths voulut donner un empereur aux Romains. On s'assembla dans Arles, et Avitus, d'une puissante famille du pays montagneux que l'on nommait *Arvernia* (l'Auvergne), beau-père de Sidoine Apollinaire, et maître général des forces romaines dans les Gaules, fut choisi et élevé à l'empire. Sidoine Apollinaire a laissé le portrait d'une réunion de vieillards goths convoquée pour cette élection. — « Selon leur ancienne coutume, dit-il, leurs vieillards » s'assemblent au lever du soleil; sous les glaces de l'âge, ils » ont le feu de la jeunesse. On ne voit point sans répugnance » la toile qui couvre leur corps décharné. Les peaux dont » ils sont vêtus ne leur descendent qu'un peu au-dessous » du genou. Ils portent une chaussure de cuir de cheval qui » ne leur va qu'à mi-jambe, attachée par un simple nœud, » laissant la partie supérieure découverte. » — Ces vieillards

goths étaient de ceux qui avaient pris Rome avec Alarich.

Avitus partit pour l'Italie (455), où il ne tarda pas à être reconnu empereur par Marcien, empereur d'Orient. Cependant, de l'autre côté des Pyrénées, Réchiaire fait irruption avec son armée (456) dans la province de Tarragone. Théodorich, au nom de son allié Avitus, fait vainement prier le chef des Suèves de se tenir tranquille dans les états qui lui ont été concédés ; le chef des Suèves continue ses ravages. Théodorich passe les Pyrénées ; Romains et Goths marchent de concert contre Réchiaire : ils le joignent sur les bords de l'Urbicus (l'Orbiégo), près de Paramo, à quatre lieues d'Asturicum ; les uns et les autres s'attaquèrent avec violence, l'engagement devint général. Théodorich resta maître du champ de bataille. Réchiaire, blessé, se sauva à grand'peine, et se réfugia à l'extrémité de la Galice.

Théodorich, vainqueur, ne voulut pas laisser respirer les Suèves après leur défaite. Il se mit vivement à leur poursuite : le 28 d'octobre 456 (car on a conservé la date précise de ces événemens), se trouvant devant Bracara, cette ville lui ouvrit ses portes, implorant la clémence du vainqueur. Néanmoins Théodorich la livra au pillage : toutes les maisons furent dépouillées ; on ne respecta que les personnes ; les principaux Suèves qui s'y rencontrèrent furent faits prisonniers. Les écrivains ecclésiastiques ont peint cette prise de Bracara, où le sang fut épargné, sous les plus noires couleurs. Tous les habitans de Bracara, disent-ils, étaient catholiques. Les soldats de Théodorich forcèrent les églises, en enlevèrent tout ce qui y était, et en firent des écuries ; ils y mirent leurs chevaux et leurs bêtes de charge après en avoir renversé les autels, en avoir chassé les vierges consacrées à Dieu, et avoir dépouillé les prêtres [1].

Bientôt Réchiaire tomba lui-même entre les mains de Théo-

1 Ferreras, Hist. d'Espag., III[e] partie, V[e] siècle.

dorich, qui le fit mettre à mort (décembre 456). Théodorich reçut la soumission des Suèves, et un moment leur empire sembla détruit en Espagne.

Presque en même temps que ceci se passait, les côtes de la Galice avaient été envahies par les Hérules. Les Hérules, peuples septentrionaux de l'Océan germanique, dont on croit que la capitale était Meckleinbourg, dit Ferreras, s'étant mis en course avec sept navires, avaient pris terre en Galice du côté de Monteñedo; mais les paysans galiciens, étant accourus, les avaient forcés de se rembarquer. De là ils s'étaient portés sur la Cantabrie, et avaient ravagé la Vardulie. Ces *rois de la mer* se bornaient à ravager les côtes. Leurs barques chargées de butin, ils regagnaient leurs retraites septentrionales. Ce n'étaient pas des conquérans, c'étaient des pirates.

Cependant, au printemps de l'année 457, Théodorich quitta Bracara, et passa en Lusitanie pour y ranger sous l'obéissance de l'empereur des Romains Avitus toutes les places que les Suèves avaient précédemment soustraites à l'empire. Quelques restes des Suèves se jetèrent par bandes dans les campagnes; d'autres se réfugièrent à l'extrême frontière occidentale de la Galice, entre Lucum et Brigantium, et se donnèrent un roi que les historiens appellent Maldras, fils de Masilia. Théodorich cependant prenait Émérita, où les Suèves étaient en grand nombre, et la livrait au pillage. Ce fut à Émérita que le roi des Goths apprit qu'Avitus avait été déposé à Rome par le Suève Ricimer, qui va nous faire coup sur coup des empereurs, jusqu'à ce que l'Hérule Odoacker, que nous nommons Odoacre, en finisse avec l'empire et supprime la pourpre. Théodorich, à ce qu'on croit, aimait sincèrement Avitus; ils étaient étroitement unis d'intérêt : leur politique, fondée sur leurs sentimens et leurs desseins réciproques, devait consister à raffermir leur commune puissance : la consolidation et l'agrandissement du royaume des Goths dans la Gaule méridionale et dans l'Hispanie, la réintégration de

l'empire dans sa gloire et dans la plus grande partie de ses possessions passées, tel était leur but ; ils l'eussent atteint, peut-être, si la destinée de Rome n'avait pas été de périr tout entière temporellement. Le roi goth ressentit vivement la chute de l'empereur son ami : il en conçut des alarmes pour son propre royaume d'au-delà des Pyrénées, et partit précipitamment pour Toulouse (457).

L'armée de Théodorich ne le suivit point tout entière dans les Gaules ; il en laissa une grande partie en Espagne pour contenir les Suèves, et maintenir les conquêtes qu'il avait faites sur eux. Théodorich, pour s'attacher ceux d'entre les Suèves qui s'étaient rangés sous lui, leur avait donné, non un roi, mais un chef du nom d'Aiulf, de la nation des Warnes. Aiulf, après le départ du roi des Goths, crut pouvoir se faire proclamer roi indépendant des Suèves ; l'armée wisigothe marcha contre Aiulf, et se livra dans cette expédition à des actes de violence, non-seulement contre les Suèves, mais encore contre les Hispano-Romains. Elle tint tout le pays qui s'étend au nord du Duero vers les montagnes. Ayant pénétré dans Asturicum, sous prétexte que tel était l'ordre de l'empereur, elle pilla, dit-on, cette place, et la mit à feu et à sang. Idace seul et les écrivains ecclésiastiques qui l'ont suivi à la trace insistent sur ces cruautés, dont ne fait nulle mention Jornandès. Quoi qu'il en soit, Aiulf, contre qui était dirigée cette campagne, se rendit, et fut mis à mort.

Les Suèves, vaincus de nouveau, protestèrent de leur obéissance et de leur loyauté, et firent demander la paix à Théodorich. Celui-ci la leur accorda. Il fit plus : il leur permit de se choisir un chef. Rendus en quelque façon à leur indépendance nationale, ils se divisèrent. Frantan d'un côté, Maldras, précédemment nommé, de l'autre, se disputèrent le pouvoir. Deux camps se formèrent : ceux qui tenaient pour Frantan restèrent soumis aux Wisigoths ; ceux qui marchaient avec Maldras déclarèrent ne s'y vouloir point soumettre. La

Lusitanie devint la proie des derniers (458). Ulissipona tomba en leur pouvoir, et tout le littoral, jusqu'au Durius, fut cruellement ravagé.

Majorien, qui avait remplacé Avitus, bien qu'empereur du fait de Ricimer, avait le cœur romain; il réclama hautement l'annulation des derniers traités. Théodorich, à qui ces traités assuraient plusieurs avantages, refusa de reconnaître Majorien : de là la guerre. Déjà, dans son expédition d'Espagne, Théodorich avait pu facilement se convaincre que les Romains ne pouvaient tenir dans la Péninsule qu'avec l'appui des Goths. Il dépêche en Espagne successivement deux armées : la première, sous la conduite du duc [1] Cyrila, gagne la Bétique, sans rencontrer d'obstacles sérieux; la seconde, commandée par le duc Sunierich, l'y rejoint bientôt. Ici les textes s'embrouillent; on n'aperçoit ni les motifs ni la succession des événemens. Un fait pourtant paraît certain, c'est que la lutte devint générale, acharnée, entre les Suèves et les indigènes. Pendant cette lutte, les Suèves du parti de Frantan perdirent leur chef, sans qu'on dise comment; ils nommèrent à sa place Remismund, un d'entre eux, ils le firent roi. Les Franks ne faisaient pas autrement les leurs[2].

Les actes du concile de Bracara peignent, d'une manière expressive et vraie, les choses de ce temps; souffrances, douleurs et préoccupations, tout y paraît : — « Vous savez, mes frères et mes compagnons, dit le premier évêque qui prit la parole, de quelle manière les nations barbares dévastent toute

[1] *Dux*, duc, général, conducteur d'armée. C'est ainsi que le moyen-âge a successivement employé en les détournant de leur sens primitif presque tous les mots du vocabulaire politique des Romains.

[2] Sur ce nom de roi, il faut lire la lettre VII[e] des *Lettres sur l'Histoire de France* de M. Augustin Thierry, qui est notre maître à tous en fait d'histoire. Cette lettre savante, lucide, aimable comme tout ce qui sort de la plume de cet excellent écrivain, enseigne très-bien la véritable signification du mot roi à l'origine du moyen-âge.

l'Espagne; ils renversent les temples, ils tuent les serviteurs du Christ, ils profanent la mémoire des saints, les ossemens, les tombeaux, les cimetières.... Mettez devant les yeux de notre troupeau l'exemple de notre constance à souffrir pour Jésus-Christ une partie des tourmens qu'il a soufferts pour nous.... Pancratien fit alors la profession de foi de l'église universelle; et, à chaque article, les évêques répondaient : « Semblablement nous le croyons. »

« Cela étant, que ferons-nous maintenant des reliques des saints ? dit Pancratien.

« Que chacun fasse selon qu'il avisera, dit Clipandus de Conimbrica : les barbares sont chez nous et pressent Lisbonne; ils tiennent Émérita et Asturicum ; au premier jour ils viendront sur nous : que chacun s'en aille chez soi ; qu'il console les fidèles; qu'il cache doucement les corps des saints, et nous envoie la relation des lieux ou des cavernes où on les aura mis, de peur qu'il ne les oublie avec le temps.

« Pancratien dit : Allez en paix : notre frère Pontamius demeurera seulement à cause de la destruction de son église, que les barbares saccagent.

« Pontamius dit : Que j'aille aussi consoler mon troupeau et souffrir avec lui pour Jésus-Christ ; je n'ai pas reçu la charge d'évêque pour être dans la prospérité, mais dans le travail.

« Pancratien dit : Excellente parole, et que j'approuve. Dieu te conserve. Tous les évêques dirent : Dieu te conserve. Tous ensemble : Allons en paix à Jésus-Christ [1]. »

[1] Notum vobis est, fratres et socii mei, quo modo barbaræ gentes devastant universam Hispaniam : templa evertunt, servos Christi occidunt in ore gladii, et memorias sanctorum, ossa, sepulcra, cœmeteria profanant....

Pancratianus dixit : Abite in pace omnes : solus remaneat frater noster Pontamius, propter destructionem ecclesiæ suæ quam barbari vexant.

Pontamius dixit : Abeam et ego ut confortem oves meas, et simul cum eis pro nomine Christi patiar labores et anxietates : non enim suscepi munus episcopi in prosperitate sed in labore.

Pour les catholiques, les Goths n'étaient pas moins redoutables que les Suèves. Si parmi ceux-ci il y avait encore beaucoup d'idolâtres, les autres étaient tous ariens; et, à la guerre, ils retrouvaient en eux ce vieux goût du pillage et de la destruction qui était naturel aux peuples barbares. De toutes parts on se battait en Espagne : Suèves, Goths, Romains, indigènes, en étaient aux mains.

Cependant Théodorich, en guerre dans les Gaules avec Majorien, avait attaqué Arles, et en avait été repoussé par le comte Ægidius. La paix n'avait pas tardé à se conclure entre les Romains et les Goths (460). Cette situation nouvelle changea la face des affaires en Espagne. La lutte y était surtout vive et acharnée entre les Suèves du parti de Maldras et les indigènes. Les Goths et les Romains, devenus alliés d'ennemis qu'ils étaient, négocièrent la paix près des Suèves, mais vainement; ceux-ci redoublèrent leurs ravages. Maldras leur ayant déplu, ils l'assassinèrent, et se donnèrent pour chef, pour roi, si l'on veut, Frumar. Remismund, qui était à la tête de l'autre parti de la nation des Suèves, était en paix avec les Goths et les Romains. Les partisans de Frumar se déclarèrent contre lui (460). Ils attaquèrent en même temps les Romains, s'emparèrent de Lucum par surprise pendant les fêtes de Pâques, et en égorgèrent la population.

Népotien et Sunierich, chargés de réduire les Suèves de Frumar, entrèrent bientôt en Galice, les chassèrent de Lucum, et les contraignirent à regagner le haut pays. Frumar se retira vers Aquæ-Flaviæ, emmenant prisonnier à sa suite l'évêque Idace, qui nous l'apprend lui-même dans sa chronique. Sunierich s'empara bientôt de Scalabis; il pressa vivement les Suèves, et il y eut enfin, entre les Goths, les Suèves

Pancratianus : Optimum verbum, justum consilium : profertum approbo. Deus te conservet.

Omnes episcopi : Servet te Deus.

Omnes simul : Abeamus in pace Jesu Christi. (Labb., Concil., t. II, p. 1508.)

et les indigènes, une trêve de guerre lasse, un armistice plutôt qu'une véritable paix.

Le petit-fils de Wallia, le Suève Ricimer, était devenu l'arbitre de l'Italie. Après avoir ôté la pourpre à Avitus, il en avait revêtu Majorien; mais Majorien était un homme de tête et de cœur, qui avait pris d'une main ferme les rênes de l'empire, et qui en voulait sérieusement relever la fortune et l'honneur[1]. Ricimer ne l'avait pas fait empereur pour cela; il se hâta de couper court aux projets de Majorien. Une sédition excitée par Ricimer força Majorien à abdiquer, et, cinq jours après, l'empereur déchu fut mis à mort (461). Vibius Sévérus, un homme vulgaire et sans courage, tout ce que voulait Ricimer, se trouva prêt. Ricimer fit cet homme empereur d'Occident.

Ægidius, maître général des forces romaines dans les Gaules, refusa de reconnaître Sévérus. Ægidius avait sous lui des forces considérables; il balança un moment s'il ne marcherait pas sur l'Italie; mais Théodorich, ayant rompu les traités dernièrement conclus avec Majorien, le retint dans les Gaules. Une jalousie de général à général favorisa, dit-on, l'ambition du roi goth. Aggrippinus, gouverneur de la Gaule narbonnaise, haïssait Ægidius : il défendit mal ou vendit Narbonne. Théodorich s'en empara sans coup férir; par là il fut maître de toute la Gaule narbonnaise. Le roi goth, menacé au nord-ouest par Ægidius, envoya de ce côté une armée sous les ordres de son frère Frédérich, pendant que lui-même prenait possession de tout le littoral méridional des Gaules jusqu'au Rhône. Frédérich rencontra Ægidius entre Orléans et Tours; leurs armées engagèrent la bataille (463), mais le Goth fut vaincu et tué lui-même dans l'action. Ægidius victorieux se disposait non-seulement à poursuivre

1 Sidoine Apollinaire a fait en vers un panégyrique fort curieux de Majorien, qui pourtant avait succédé à son gendre Avitus. On a de Majorien plusieurs lois remarquables qui respirent un grand esprit de justice.

la guerre contre les Goths, mais à attaquer sérieusement Ricimer et Sévérus, quand la mort le surprit. Sa victoire ne resserra en rien les limites du royaume des Goths en Occident, et sa mort leur laissa ouvert tout le pays compris entre le Rhône, la Loire et l'Océan. Ainsi cette vaste partie de l'Occident, dont les limites sont la Méditerranée, le Rhône, la Loire et l'Atlantique, des frontières de l'Armorique jusqu'au détroit, se trouva livrée aux courses des Goths. Les Romains n'y avaient plus, pour ainsi dire, qu'une puissance de hasard. Le fond des populations gauloises et espagnoles était romain par les mœurs et par les idées ; mais on a vu combien elles étaient lasses de porter le poids d'un empire en décadence[1]. Les Suèves seuls avaient fondé sur la violence et le désordre une sorte de royaume en Galice. Si un peuple qui compte au nombre de nos aïeux ne fût paru sur la scène du monde avec son énergie guerrière et sa nouvelle ferveur religieuse, probablement le royaume des Goths se fût alors fixé en-deçà et au-delà des Pyrénées, de la Loire à l'Océan. Mais Chlodewig et Saint-Remi étaient nés au temps dont nous parlons.

Les dernières années de Théodorich II se passèrent à étendre la puissance de sa nation : il prit possession des principales villes de la Gaule méridionale, de Nîmes entre autres, importante cité toute romaine, à laquelle il laissa ses franchises municipales et son droit latin. Il respecta de même, partout où fut reconnu l'empire des Goths, les libertés et les mœurs locales, et cette conduite politique lui concilia de nombreuses populations. Les tributs qu'il leva dans les Gaules furent de beaucoup plus légers que ceux qu'exigeaient les Romains. Un événement imprévu lui donna tout-à-coup

1 « Il n'y a point d'état où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui s'affaiblissent ; de sorte que l'on est obligé d'augmenter les charges à mesure que l'on est moins en état de les porter : bientôt, dans les provinces romaines, les tributs devinrent intolérables. » Montesquieu, Grand. et Décad., ch. XVIII.

un allié nouveau. La nation des Suèves, divisée en Espagne entre Frumar et Remismund, le premier étant mort, venait de se réunir et de reconnaître le second pour chef (464). Remismund mit fin à la guerre qui désolait la Galice, et s'empressa de renouveler alliance avec le roi des Goths. L'empressement loyal de Remismund plut à Théodorich : il donna au chef suève une de ses filles. La nation remuante à laquelle Remismund commandait ne se tenait que difficilement dans les limites du traité récemment contracté avec Théodorich ; Remismund protesta de sa fidélité, et fut cru du roi goth. Pour témoignage irrécusable de déférence et de respect, Remismund alla jusqu'à embrasser l'arianisme, que professait la fille de Théodorich (465). Le zèle des partisans d'Arius seconda la conversion du roi suève, et une grande partie de la nation adopta la croyance de son chef. Idace et Isidore de Séville attribuent à un nommé Ajax (*natione Galata*), arien fervent accouru des Gaules tout exprès, la conversion de la majorité des Suèves à l'arianisme.

On a vu comment, à la faveur des circonstances, s'était développée la puissance des Goths. Théodorich avait su habilement profiter des troubles de l'empire. L'Occident tendait de plus en plus à se séparer de l'Italie. L'Italie, livrée à une aristocratie militaire de barbares, n'avait plus que des empereurs selon le bon plaisir de ceux qui, d'abord à la solde de Rome, en étaient devenus réellement les maîtres. Le Suève Ricimer y faisait toutes choses à son gré ; mais il avait assez à faire au-delà des Alpes : l'Occident échappait à ses caprices. Son protégé l'empereur Vibius Sévérus n'était empereur d'Occident que de nom. D'un autre côté, les chefs romains se constituaient avec raison une puissance indépendante de Rome, de son fantôme d'empereur, de son fantôme de sénat et de ses vrais maîtres, les Hérules, les Rugiens et les Vandales. Syagrius, fils d'Ægidius, s'était fondé une sorte d'empire dans les Gaules ; sa puissance s'y étendait du

Rhône au Rhin et du Rhin à la Loire. Un premier établissement de Franks s'était formé dans le Soissonnais, incertain encore, avec lequel Syagrius était tour à tour en paix et en guerre, et qui s'enfonçait dans les Gaules en forme de coin : de là devaient sortir les conquérans de la vieille terre gauloise. Le *fondateur de la monarchie française*, comme on dit, était né. L'Afrique était aux Vandales. Les Goths dominaient les Gaules de la Loire aux Pyrénées ; plusieurs places d'Espagne tenaient encore pour les Romains, communiquant avec l'Italie et Constantinople par la Méditerranée. L'orthodoxie et l'arianisme se disputaient les consciences. Tel était l'état de l'Occident quand Eurich s'empara du pouvoir à Toulouse par un fratricide (466).

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Règne d'Eurich. — Sa politique. — Agrandissement du royaume des Goths. — Conquêtes en Espagne. — Conquêtes dans les Gaules. — Règne d'Alarich II. — Sa défaite et sa mort à Vouillé. — Rivalité d'Amalrich et de Gésalich. — Intervention de Théodorich, roi d'Italie. — Établissement définitif du siége du gouvernement des Goths en Espagne. — Règnes de Theudis, de Theudégisil, d'Agila et d'Athanagilde. — Règnes de Liuwa et de Leuwigild.

De 466 à 587 de J.-C.

Sous Eurich, auquel l'histoire donne encore les noms d'Evarich, d'Evorich, d'Euthorik et d'Evarix, l'empire des Goths devait atteindre dans les Gaules son plus haut degré d'accroissement, et se fixer en Espagne. A peine investi de la puissance royale, Eurich se hâta de former des alliances; il envoya des ambassadeurs aux Vandales en même temps qu'aux empereurs. Ce qu'il convoitait par-dessus tout, c'était la possession des Gaules jusque par-delà le Rhône, et la conquête de deux des plus opulentes cités de cette époque, Arles et Massalie. Un prétexte ne tarda pas à lui être offert.

Léon, empereur d'Orient, et son collègue Anthémius, ayant, à quelque temps de là, attaqué par terre et par mer Genserich dans ses possessions africaines, Eurich jugea le moment favorable : il attaqua à la fois les provinces romaines des deux côtés des Pyrénées. Ses succès furent surtout rapides et brillans dans la Péninsule : les Suèves l'aidèrent dans cette campagne, où ses armes furent constamment victorieuses.

Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur cette invasion : les uns veulent que l'armée des Goths fût commandée par Eurich en personne; d'autres pensent qu'elle le fut par ses

généraux. Quoi qu'il en soit, l'armée des Goths chassa les Romains de toutes leurs possessions en Espagne, et tint garnison dans toutes leurs places fortes, au grand mécontentement des Suèves, qui s'aperçurent alors de la faute qu'ils avaient faite en aidant les Goths à renverser la puissance romaine.

L'empire d'Occident était dans le plus grand désordre : Anthémius venait d'être assassiné par Olybrius. Eurich en profita pour reculer les bornes de son empire dans les Gaules; il attaqua les Romains, contre lesquels tout semblait conspirer. Olybrius mourut : son successeur Glycérius envoya contre les Wisigoths une armée d'Ostrogoths qu'il avait à sa solde. Ces derniers, mécontens des traitemens que leur faisaient éprouver les Romains orthodoxes, se joignirent aux Wisigoths, qui étaient ariens comme eux.

L'armée romaine des Gaules, sous les ordres de Syagrius, réunie à un corps d'auxiliaires franks, commandé par Hilderik, leur roi, se porta contre Eurich; mais la précipitation que mirent les deux généraux à présenter le combat causa leur perte; ils furent complètement battus. Eurich s'empara successivement de Tours et de Bourges. Malgré ses succès, il consentit à accorder la paix à l'empereur Julius Népos, à la sollicitation d'Épiphane, évêque de Pavie. Mais cette paix fut de bien courte durée; car peu après il assiégea Clermont qui se soumit après avoir fait quelque résistance. De Clermont Eurich se rendit à Bordeaux, où vinrent le complimenter les ambassadeurs des princes voisins, dit un vieil historien.

Or voici comment Sidoine Apollinaire, oculaire témoin, nous peint ces *ambassadeurs des princes voisins*.

« Ici nous voyons le Saxon aux yeux d'azur : accoutumé aux flots, il semble craindre la terre; ici le vieux Sicambre, à l'occiput tondu, rejette en arrière, depuis qu'il est vaincu, sa chevelure renaissante sur sa nuque vieillie; ici s'égare l'Hérule aux joues verdâtres, qui habite les profondeurs de

l'Océan, et le dispute de couleur avec les algues; ici le Burgunde, haut de sept pieds, demande en suppliant la paix le genou ployé[1]. »

Cependant l'empire d'Occident finissait. L'Italie était pleine de Scyres, d'Alains, de Rugiens, d'Hérules, de Huns et d'Ostrogoths, tous à la solde de l'empire : ils figuraient comme défenseurs des Romains, et ils en étaient les dominateurs. Ricimer était mort, mais Odoacker s'était élevé. Il y avait en ce temps un maître général des armées romaines nommé Oreste, qui avait été secrétaire d'Attila : de la fille du comte Romulus, ambassadeur de Valentinien près du roi des Huns, il avait eu un fils, auquel il avait donné le double nom de Romulus-Augustus : la tendresse paternelle appelait ce fils du diminutif caressant d'*Augustulus*. Népos ayant été déposé, les barbares que commandait Oreste au nom du peuple romain voulurent le faire empereur; il accepta la pourpre, mais pour son fils : *Augustulo, a patre Oreste, in Ravennâ, imperatore ordinato*, dit Jornandès[2]. Les autres barbares que commandait Odoacker demandèrent qu'on leur donnât le tiers des terres de l'Italie[3]. Oreste et Augustule refusèrent. Odoacker exigea ce qu'on lui refusait; il assiégea Oreste dans Pavie, prit la place et le fit tuer; Augustule fut pris à Ravenne, dépossédé, et relégué dans une villa. On dédaigna de mettre à mort le der-

1 Istic Saxona cærulum videmus
Assuetum ante salo, solum timere.
Hic tonso occipiti, senex Sicamber,
Postquam victus est, elicit retrorsum
Cervicem ad veterem novos capillos :
Hic glaucis Herulus genis vagatur,
Imos Oceani colens recessus,
Algoso propè concolor profundo :
Hic Burgundio septipes frequenter
Flexo poplite supplicat quietem.

APOLLIN., l. VIII, epist. 9.

2 Jornand., c. 45.

3 « L'armée d'Italie, composée d'étrangers, exigea ce qu'on avait accordé à des nations plus étrangères encore : elle forma sous Odoacer une aristocratie qui se donna le tiers des terres de l'Italie; et ce fut le coup mortel porté à cet empire. » Montesq., Grand. et Décad., ch. XIX.

nier empereur des Romains; peu après Odoacker se fit proclamer roi d'Italie (23 août 476)[1].

Odoacker, menacé par Zénon, empereur d'Orient, se hâta de faire alliance avec Eurich, à qui il offrit toutes les places qui étaient encore au pouvoir des Romains au-delà des Alpes. Celui-ci saisit avec joie cette occasion d'étendre ses conquêtes, et vint mettre le siége devant Arles, qui se rendit après quelque résistance; il en fut bientôt de même de Marseille.

Cette puissance toujours croissante d'Eurich donna de l'ombrage aux Burgundes, qui, voulant y mettre un terme, fondirent sur ses possessions avec une armée formidable. Mais les Burgundes ne purent rien contre les soldats aguerris d'Eurich. Une seule bataille suffit : l'armée des Burgundes fut détruite, et Eurich victorieux retourna à Arles, où il finit tranquillement ses jours, après s'être appliqué à faire fleurir les arts, et avoir fait compiler et publier un code complet de toutes les lois faites par lui et son prédécesseur[2]. Eurich était arien; on lui reproche d'avoir persécuté les catholiques des Gaules; mais ce reproche est injuste, car il est reconnu que les catholiques d'Espagne ont joui sous son règne d'une liberté complète. Grégoire de Tours lui rend lui-même ce témoignage.

Les historiens s'accordent en général à dire qu'Eurich fut magnifique et gouverna avec modération les peuples qu'il

1 Non multùm post Odovacer, Turcilingum rex, habens secum Scyros, Herulos, diversarumque gentium auxiliarios, Italiam occupavit, et Oreste interfecto, Augustulum filium ejus de regno pulsum, Lucullano Campaniæ castello exilii pœna damnavit. Jornand., c. 46.

2 Sidon. Apollin. I, II. Isidor. — Eurich se servit principalement pour ce travail de son premier ministre Léon, qui descendait de Cornélius Fronto, précepteur de l'empereur Marc-Aurèle. Ce Léon était très-savant, et passait surtout pour être un des plus grands jurisconsultes de son temps. Il était catholique. Il paraît que ce fut lui qui conseilla de rédiger le code dont nous parlons et dont la préface est au nom d'Eurich. On assure que ce code fut examiné et approuvé par une assemblée de soixante-dix évêques.

conquit. Il mourut la dix-neuvième année de son règne, en septembre 484. Il avait épousé Ravachilde, dont il eut un fils du nom d'Alarich, et une fille mariée, dit-on, à Sigismer, chef frank.

Alarich II fut nommé roi à la mort de son père. Il régnait depuis près de deux ans, lorsqu'un orage gronda au nord, qui devait plus tard le frapper. Chlodewig venait de défaire Syagrius (486). Alarich débuta par une lâcheté : le patrice romain, obligé de fuir devant le vainqueur, était venu lui demander asile : le Goth l'avait bien reçu d'abord; mais bientôt il avait cédé aux menaces du roi frank, et livré Syagrius, que Chlodewig fit mettre à mort.

Quelques années après, Théodorich, roi des Ostrogoths, pénétra en Italie, à l'instigation de l'empereur Zénon, attaqua Odoacker, en demeura vainqueur, et resta maître de ses états (493) qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse. Alarich rechercha son alliance, et épousa Theudigotha, sa fille.

Vers ce temps, les deux frères Gundobald et Godégésil, qui commandaient aux Burgundes, vinrent à se brouiller. Chlodewig prit parti pour Godégésil, Alarich pour Gundobald. Mais bientôt après Gundobald tue son frère, s'empare de ses états, et abandonne Alarich pour faire alliance avec Chlodewig. Ce premier sujet de haine entre le roi frank et le roi goth n'en devait pas rester là.

La paix dont avaient joui les Goths pendant quelques années avait donné naissance à de si nombreux procès, qu'Alarich chargea Anian, fameux jurisconsulte de l'époque, de faire un résumé du code Théodosien, qu'il fit publier.

Une apparente réconciliation avait eu lieu entre Chlodewig et Alarich ; ils s'étaient vus et embrassés dans une petite île de la Loire, près d'Amboise. Mais, à quelque temps de là, Chlodewig s'écrie qu'il ne peut souffrir de voir les ariens posséder la plus belle partie de la Gaule. Il invoque la protection du ciel, et il prépare un armement contre Alarich. En

vain Théodorich, roi d'Italie, offrit-il sa médiation, en vain menaça-t-il de prendre les armes contre l'agresseur, Chlodewig n'en fit pas moins irruption sur les terres des Wisigoths, parmi lesquels il avait des partisans qui lui livrèrent la ville de Tours. Alarich se porta à sa rencontre à la tête d'une puissante armée, dans l'intention de rester sur la défensive ; mais, emporté par l'ardeur de ses troupes, il en vint aux mains ; son armée fut mise en déroute, et il perdit la vie. D'après plusieurs témoignages, Alarich fut tué par Chlodewig lui-même. Cette bataille fut livrée à trois lieues de Poitiers, à Vouglé, en 507, suivant les meilleurs historiens[1] ; Mariana seul prétend qu'elle eut lieu un an plus tôt.

Les capitaines les plus prudens de l'armée des Wisigoths retournèrent en Espagne, après cette malheureuse bataille, emmenant avec eux Amalrich, fils unique de leur roi. La plupart des Goths, considérant qu'Amalrich, qui n'avait que cinq ans, était trop jeune pour leur commander dignement, élurent roi Gésalich, fils naturel d'Alarich. Gésalich vint à leur tête attaquer Gundobald, qui assiégeait Narbonne ; mais il fut battu, et contraint de fuir en Espagne, où sa présence causa de nouveaux mouvemens pour et contre lui.

Bientôt une formidable armée, que Théodorich envoya au secours d'Amalrich, sous les ordres d'Ibba, l'un de ses meilleurs généraux, releva le courage des Wisigoths. Les Burgundes et les Franks furent mis en déroute à leur tour, et forcés d'abandonner la majeure partie de leurs conquêtes, que d'ailleurs ils devaient plus à l'influence du clergé qu'à leurs armes.

Après ces succès, Ibba marcha sur Barcelone, s'en empara, et en chassa Gésalich, qui se réfugia en Afrique avec quelques-uns de ses partisans. Il y fut accueilli avec bienveillance par Trasimund, roi des Vandales. Théodorich prit pour lui la

1 Grég. de Tours, Sigebert, etc.

Provence, pour se payer des frais de la guerre, et gouverna le reste des états d'Amalrich pendant toute la minorité de ce jeune roi, dont il confia l'éducation à Theudis, Ostrogoth de naissance.

Gésalich, qui avait obtenu du roi des Vandales des secours considérables en argent, revint dans les Gaules, y leva une armée, avec laquelle il franchit les Pyrénées, et se dirigea sur Barcelone; mais, à quatre lieues de cette ville, il trouva une partie de l'armée de Théodorich, qui lui livra bataille, le défit complètement, et le força à repasser dans les Gaules, où il y fut bientôt atteint par un parti d'Ostrogoths, qui le tuèrent. Cette mort et celle de Chlodewig délivrèrent les Wisigoths des malheurs d'une guerre civile et de la crainte d'une invasion étrangère.

Quoique Theudis gouvernât en Espagne avec beaucoup de sagesse, qu'il suivît avec exactitude les instructions qu'il recevait d'Italie, qu'il y envoyât régulièrement les revenus du royaume; d'un côté, les immenses richesses que lui avait apportées en dot une Espagnole qu'il avait épousée; de l'autre, le refus constant qu'il fit de retourner en Italie, pour y rendre compte de sa gestion, inspirèrent quelques soupçons à Théodorich. Theudis s'en aperçut; et, craignant pour sa liberté, peut-être même pour ses jours, il forma, pour lui servir de gardes, un petit corps de deux mille hommes, qu'il entretint à ses frais [1]. Théodorich, craignant pour son petit-fils, se hâta de le faire déclarer majeur, et ôta toutes ses charges à Theudis. Celui-ci rentra dans la vie privée.

Théodorich mourut peu après (526), laissant pour successeur son autre petit-fils Athalarich, fils d'Amalasunte, sa fille, et d'Eutharich, seigneur goth, mort avant son beau-père. Pour éviter toute discussion entre les deux jeunes rois, il fut arrêté que le Rhône servirait de limites entre leurs états, et

1 Procop., de Bello Goth., l. c.

que non-seulement les revenus de l'Espagne ne seraient plus portés en Italie, mais encore qu'Athalarich restituerait les trésors reçus par Théodorich.

Les intérêts et les droits de chacun ainsi bien fixés, Amalrich pensa à se marier; il demanda et obtint la main de Chlotilde, fille de Chlodewig et sœur des quatre rois franks qui régnaient dans le nord des Gaules. Cette alliance, qui semblait promettre aux deux peuples une paix durable, donna lieu aux plus brillantes fêtes[1]. Mais bientôt éclata entre les deux époux cette mésintelligence qui devint si funeste à Amalrich et au royaume des Wisigoths. Amalrich, qui était arien, voulut faire embrasser sa religion à Chlotilde, qui était catholique zélée. De l'opiniâtreté du premier, de la résistance de la dernière, naquirent des haines et de mauvais traitemens. Chlotilde, pour s'y soustraire, écrivit à ses frères; elle envoya même un mouchoir teint de son sang à Childebert[2] qui prit aussitôt les armes pour venger sa sœur, et pénétra dans les états d'Amalrich, à la tête d'une puissante armée. Celui-ci vint à sa rencontre; mais il fut battu et forcé de chercher un refuge sur ses vaisseaux. Malheureusement pour lui, il les quitta pour venir reprendre ses trésors qu'il avait oubliés à Narbonne, à ce qu'on croit; il y fut surpris par les Franks, et tué d'un coup de lance par un soldat, au moment où il cherchait un refuge dans une église[3]. Quelques auteurs veulent qu'il se soit sauvé à Barcelone, où il aurait été assassiné par ses propres soldats. Suivant toutes les apparences, ces faits se passèrent en l'an 531. Childebert ramena vers Paris ses troupes victorieuses, emportant tous les trésors d'Amalrich. Au nombre des choses précieuses que renfermaient ces trésors, se trouvaient soixante calices et quinze patènes d'or pur, dont Childebert fit présent aux différentes églises de

[1] Procop., de Bell. Goth., l. I, c. 13.
[2] Greg. Turon., l. III. — [3] Ibid., l. c.

son royaume. Chlotilde, qui rentrait en France avec son frère, mourut en chemin; son corps fut porté à Paris, et enterré près de celui de son père, dans l'église de Sainte-Geneviève, qui était alors sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Amalrich mort, les Wisigoths eurent recours à l'élection pour se donner un roi. Ce même Theudis, que nous avons vu gouverner avec tant de sagesse pendant la minorité d'Amalrich, fut proclamé par l'assemblée de la nation. C'est à cette époque que Bélisaire, à la tête des armées de l'empereur Justinien, envahit le royaume des Vandales en Afrique, avec une telle promptitude, que Theudis n'eut pas le temps de décider s'il était de son intérêt de prendre un parti dans cette guerre.

Vers l'année 534, les Franks, qui venaient de ruiner le royaume des Burgundes, réunirent toutes leurs forces contre les Wisigoths, et tentèrent de les expulser de la Gaule; mais ils ne purent y parvenir. Dix ans plus tard, Childebert, qui régnait dans l'Ile-de-France, et Chlotaire, qui régnait à Soissons, firent de nouvelles tentatives; ils passèrent les Pyrénées à la tête d'une nombreuse armée, et vinrent, à marches forcées, assiéger Cæsar-Augusta, après avoir ravagé tout ce qui s'était rencontré sur leur passage. Theudis, qui n'avait pu s'opposer à leur marche rapide, prit ses mesures pour fondre sur eux quand ils s'en retourneraient dans leurs états.

Lors donc que les armées de Childebert et de Chlotaire, chargées du butin qu'elles avaient fait dans cette expédition, se disposaient à repasser les Pyrénées, après la capitulation de Cæsar-Augusta, Theudégisil, général de Theudis, les attaqua avec un si grand succès, que les deux armées furent sur le point de périr. Theudégisil leur accorda, moyennant une très-forte somme d'argent, une trêve de vingt-quatre heu-

res, pendant laquelle elles purent se sauver à travers les Pyrénées[1].

Cette guerre était à peine terminée, qu'il fallut marcher contre de nouveaux ennemis. Les troupes de Justinien, après avoir chassé les Vandales d'Afrique, s'étaient emparées de la ville de Ceuta avant que les secours envoyés par Theudis y fussent parvenus. Arrivés trop tard, les Wisigoths durent assiéger cette ville, à la défense de laquelle ils avaient été envoyés; mais les assiégés, profitant de leur dévotion, firent sur eux une sortie un jour de dimanche, dont Theudis était rigide observateur. Cette attaque eut un plein succès : le roi des Wisigoths leva le siége et retourna en Espagne avec sa flotte[2].

Peu de temps après sa défaite, Theudis reçut d'un malheureux qui était fou, ou qui feignait de l'être, un coup d'épée dont il mourut au bout de quelques jours, avec une résignation toute chrétienne, et après avoir défendu de punir l'assassin (548)[3].

Les grands élurent, après Theudis, le général que nous avons vu commander une armée contre Childebert et Chlotaire, et que les historiens appellent tour à tour Theudiscle, Thiodigisila, Théodigis, et Theudégisil. Le nouveau roi fit le plus infâme abus de son autorité : il ne mit plus aucun frein à sa passion pour les femmes; tous les moyens pour la satisfaire lui furent bons, même les plus cruels[4]. De tels dérèglemens soulevèrent contre lui l'indignation et la haine du peuple. Les grands, dont quelques-uns avaient été ses victimes, résolurent de mettre un terme à tant de tyrannie, et profitèrent d'une occasion que lui-même leur offrit, en les engageant à un grand repas. Dès que les conjurés virent

[1] Vit. s. Avit.
[2] Isidor., Hist. Goth.
[3] Ibid. in id.
[4] Voy. Grégoire de Tours, etc.

que les convives étaient échauffés par le vin, ils éteignirent les lumières, et, à la faveur du désordre, le poignardèrent. La mort tragique de Theudégisil arriva en 549, à Séville, un an et environ cinq mois après qu'il eut été nommé roi [1].

Les conjurés qui assistaient à ce repas crurent que le meurtre du roi leur donnait le droit de lui choisir un successeur : ils élurent, sans aucune formalité, Agila. Cette manière d'agir mécontenta les grands qui n'avaient pas été consultés pour l'élection du nouveau roi, dont les habitudes déréglées n'étaient pas propres à lui concilier les esprits. La ville de Cordoue refusa de lui obéir ; Agila en conçut un violent ressentiment, se mit à la tête de son armée, et marcha sur Cordoue, dans l'intention de traiter les habitans de cette ville de manière à effrayer ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple. Mais les Cordouans vinrent à sa rencontre, et lui livrèrent une bataille, dans laquelle son fils fut tué, et ses troupes mises en déroute.

Ce succès obtenu par les Cordouans enhardit les habitans des autres villes, qui se soulevèrent. Athanagild, seigneur goth, aussi adroit qu'ambitieux, profita de l'incertitude des insurgés sur le choix d'un chef pour se faire élire roi. Sans doute, il aurait pu triompher de son compétiteur avec les troupes qui venaient de le mettre à leur tête ; mais il voulut s'assurer un prompt succès en s'alliant à l'empereur Justinien, à qui il offrit de céder une certaine étendue de terrain, le long des côtes d'Espagne [2]. Justinien se hâta d'envoyer une armée, sous les ordres de Libérius, à qui fut livrée toute la côte depuis Gibraltar jusqu'aux confins du territoire de Valence.

Les Espagnols, devenus catholiques, avaient toujours préféré la domination impériale à celle des Goths, à cause de la

1 Grég. de Tours, l. c.; Jornand, Isidore.
2 Isidore, Grég. de Tours.

conformité de croyance religieuse, et ils se prêtèrent volontiers à ce changement. Libérius n'eut pas besoin de laisser de garnison dans les villes, èt put ainsi mettre toute son armée à la disposition d'Athanagild. Dès qu'il eut opéré sa jonction avec celui-ci, les deux armées se mirent en marche contre Agila, qui paraissait vouloir mettre le siége devant Séville. Ils l'eurent bientôt atteint, lui livrèrent bataille, le vainquirent, et le forcèrent à se sauver à Émérita, avec les restes de son armée.

Agila tenta vainement de relever le courage des siens et de rassembler de nouvelles troupes. Effrayés des calamités qu'attirait sur l'Espagne la guerre civile, pénétrés des dangers dont les menaçait la présence d'une armée étrangère, justement irrités de la hauteur d'un chef qui tenait d'eux sa grandeur, et qui néanmoins menaçait du dernier supplice quiconque osait lui résister, les grands de son parti le firent périr de la même mort que son prédécesseur. Dès que cet événement, arrivé en 554, fut connu de l'armée, elle proclama Athanagild roi. Athanagild, informé de ce qui venait de se passer, se hâta de prendre le commandement des troupes d'Agila, et les congédia après les avoir remerciées de la marque de confiance qu'elles venaient de lui donner. De ce moment il fut tranquille possesseur du royaume des Goths, qui, s'ils n'avaient mis fin à leurs discordes civiles, seraient très-probablement retombés sous le joug des Romains; car nul doute qu'après avoir conquis l'Afrique et l'Italie, Justinien n'eût tenté de se rendre maître de l'Espagne[1].

Theudis le premier avait transporté le siége du gouvernement des Goths de Toulouse en Espagne. Theudis, Theudégisil, Agila, avaient tour à tour habité les principales villes de la Péninsule. Athanagild fixa sa résidence à Tolède. Athanagild s'y entoura d'une espèce de cour : il édifiait néan-

1 Isidor., Hist. Goth.

moins le peuple de ses vertus de famille. D'un naturel affable et doux, il se fit généralement aimer des Goths.

Les Romains toutefois, que quelques-uns appellent les Impériaux, soit qu'ils ne se crussent pas suffisamment payés des services qu'ils avaient rendus à Athanagild, soit qu'ils cédassent aux instigations des Espagnols, qui souffraient impatiemment la domination des Goths, à cause de leur arianisme, se mirent en possession de plusieurs places fortes qui ne leur avaient point été cédées. Les historiens ne disent pas si ces places leur ouvrirent leurs portes ou s'ils s'en emparèrent de vive force : quoi qu'il en soit, les Goths, irrités de cette violation des traités, s'en plaignirent amèrement à leur roi, qui, après avoir en vain tenté les voies de douceur auprès des Impériaux, les chassa par la force des armes de leurs nouvelles conquêtes. L'histoire ne dit pas si cette guerre donna lieu à d'autres événemens que ceux que nous venons de rapporter; elle ne dit pas non plus si elle eut d'autres causes que celles qui viennent d'être signalées. La conduite d'Athanagild, dans cette occasion, fut du reste justement approuvée du peuple goth.

Athanagild avait de sa femme Goswinde deux filles d'une rare beauté : la plus jeune, Brunehilde ou Brunehaut, fut demandée en mariage par Sigebert, roi d'Austrasie, ou plutôt de Metz, et petit-fils de Chlodewig. Gogon, premier ministre du roi frank, fut envoyé en Espagne, à la tête d'une brillante ambassade, pour faire cette demande[1]; il obtint la main de la jeune princesse, qu'il conduisit à son époux. Brunehaut se fit catholique à son arrivée à Metz. Les fêtes de ce mariage ont été chantées par un poète romain suivant la cour du roi frank. Il parle dans son poème de l'extrême beauté de Brunehilde, qu'il compare à Vénus. Le nom de Brunehilde est fameux dans l'histoire; mais il appartient à celle du peuple frank.

1 Fredeg. Chron.; Grég. de Tours.

L'année suivante, Chilpérik, roi de Soissons, demanda à Athanagild la main de sa fille aînée Galeswinthe. Athanagild n'ignorait pas les désordres de Chilpérik, lequel se piquait peu de délicatesse conjugale. Les noms d'Audowère et de Frédégonde étaient dans toutes les bouches. Le scandale récent de son mariage avec celle-ci causait une triste appréhension dans la famille d'Athanagild. Il n'accorda sa fille à Chilpérik qu'avec une extrême répugnance, et il alla jusqu'à exiger que les frères de celui-ci se portassent garans de ses promesses. Quand le départ de Galeswinthe fut résolu, la séparation se fit douloureusement et comme avec un pressentiment des malheurs qui l'attendaient; sa mère surtout ne pouvait s'en séparer. On raconte qu'enfin, lorsque tout fut prêt pour le départ, Goswinde voulut accompagner quelque temps sa fille : elle monta sur un chariot de voyage; mais quand elle fut arrivée au village où elle voulait quitter sa fille pour retourner à Tolède, elle ne put s'y résoudre, et elle la suivit ainsi de distance en distance jusqu'à l'entrée des montagnes : là les seigneurs goths qui formaient sa suite sentirent qu'il fallait l'arrêter, et la triste séparation s'effectua; ils ramenèrent la reine vers Tolède, tandis que sa fille franchissait les Pyrénées. Les pressentimens de la mère de Galeswinthe ne devaient pas être vains : pour plaire à Frédégonde, Chilpérik ne tarda pas à faire étrangler sa jeune épouse. Les trois frères du roi de Soissons prirent les armes pour le punir, et le contraignirent de donner à Brunehaut toutes les places qu'il avait reconnues en apanage à Galeswinthe.

Athanagild mourut l'an 567, après un règne paisible de treize ans. Quelques historiens assurent qu'il embrassa le catholicisme avant de mourir[1].

Les grands, sous prétexte qu'ils ne trouvaient personne qui pût dignement remplacer Athanagild, firent suivre sa

[1] Mariana entre autres; mais il ne cite aucune autorité.

mort d'un interrègne de cinq mois[1]. Il est peu probable que l'intérêt public fût l'unique motif de la conduite des grands, et que les intérêts particuliers, l'ambition, la jalousie, n'eussent pas quelque part dans leurs divisions. Quoi qu'il en soit, les affaires du royaume eurent beaucoup à en souffrir. D'un côté, les Impériaux, profitant des troubles, étendirent leurs conquêtes; de l'autre, plusieurs des chefs étrangers opprimèrent les populations, de telle sorte qu'au dernier roi succédèrent vingt tyrans. Cependant de l'excès même du mal naquit le retour à l'ordre : le peuple, surtout les habitans des grandes villes, fit éclater son mécontentement, et força les grands à s'occuper enfin de l'élection d'un roi. La majorité élut Liuwa, suivant les médailles du temps, et Liuba suivant les historiens; il était gouverneur de la Gaule gothique[2].

Liuwa ne se fit pas moins remarquer par sa piété et sa prudence que par sa valeur. Il donna un exemple rare : pensant que son absence pourrait nuire à la cause des Goths dans la Gaule, tandis que les Wisigoths auraient besoin d'un chef prudent et courageux pour se maintenir en Espagne, il n'hésita pas à prier les grands de lui adjoindre son frère Leuwigild. Cette généreuse proposition du roi fut reçue avec reconnaissance par le peuple, qui força les grands à y acquiescer. Liuwa, ayant ainsi assuré le gouvernement de cette vaste partie des domaines des Wisigoths, continua à résider dans les Gaules; il y mourut en 572. Sa mort laissa Leuwigild investi sans partage de la royauté des Goths. Quelques historiens ne comptent pas Liuwa parmi les rois goths d'Espagne: cela peut s'expliquer par l'abandon du pouvoir qu'il fit à son frère. Liuwa d'ailleurs ne résida point dans la Péninsule. Toutefois il régna un an avant de demander qu'on lui associât Leuwigild; il existe un grand nombre de médailles

1 Luc. Tud.
2 Voyez Isidore de Séville et la Chron. de Biclar.

frappées en son nom; et, à tous ces titres, ce serait manquer, selon nous, à l'exactitude historique que de l'omettre dans la liste des chefs de la nation hispano-gothique.

Leuwigild est regardé comme l'un des plus grands rois qu'aient eus les Goths. De son premier mariage avec Théodosie, fille de Sévérinus, duc de la province de Carthagène, que les historiens espagnols disent être le fils de Theudis, l'un des rois dont nous avons parlé, il avait eu deux fils, Herménegild et Reccared. Théodosie était morte quand Leuwigild fut appelé au partage de la puissance royale.

Leuwigild épousa Goswinde, veuve d'Athanagild; ce second mariage, ainsi qu'il l'avait prévu, affermit son autorité. Il leva une armée, fondit sur les Impériaux, et vint assiéger Asindo (Médina Sidonia). Les assiégés lui opposèrent une résistance vigoureuse; mais un traître lui ouvrit l'accès de la ville.

Il tourna ensuite ses armes contre Cordoue. Cordoue ne lui opposa pas moins de résistance qu'Asindo; il employa le même moyen pour pénétrer dans la ville; et, après la prise de Cordoue, il enleva en peu de temps, aux Impériaux, plusieurs villes et forteresses.

Les Romains ou Grecs (car on ne sait lequel de ces deux noms leur donner), ou, comme nous le disons plus justement, les Impériaux, étaient des ennemis redoutables non-seulement par leurs armes, mais par leurs rapports avec la vieille nation hispano-romaine qui trouvait en eux des coreligionnaires, et aussi par leurs intrigues parmi les Goths; tous les mécontens de cette nation se liguaient avec eux contre leurs propres rois. L'imprudent appel d'Athanagild avait permis à l'empire grec de rasseoir assez solidement sa domination dans les divers territoires de la Péninsule qui lui avaient été cédés. La guerre de Leuwigild contre les Impériaux était une guerre nationale pour lui, et il y déploya une grande ardeur; on lui reproche seulement de s'y être

montré parfois inexorable et cruel. La romaine Corduba fut traitée par lui avec une extrême rigueur. Depuis sa victoire sur Agila, Cordoue s'était constamment maintenue indépendante des Goths; Cordoue s'était gouvernée elle-même, et avait repris ses habitudes municipales du temps de l'empire: bien qu'elle fût devenue chrétienne, le sentiment de la vieille patrie romaine y était encore tout vivant. En un mot, les Cordubans voyaient avec chagrin et ennui le règne des Goths. Leuwigild tira une vengeance cruelle de cette dispotion anti-gothique des habitans de Cordoue, et il la fit rentrer sous l'obéissance de Tolède, non sans sévices graves; il dévasta tout dans la ville et autour de la ville, et fit un massacre inutile des paysans des environs qui s'étaient portés au secours de leur métropole.

Liuwa mourut pendant cette guerre, qui, commencée vers la fin de la première année de l'administration de son frère, dura plus de trois ans. Le résultat qu'elle eut pour les Goths fut l'acquisition de plusieurs cités importantes, outre celles que nous venons de nommer. L'empire grec toutefois se maintint sur plusieurs points, et Leuwigild lui accorda une trève plutôt que la paix.

Après la mort de Liuwa, Leuwigild se vit entouré de témoignages d'attachement, de respect et de soumission de la part des grands; il voulut mettre à profit ces dispositions pour rendre, dit-on, la royauté héréditaire dans sa famille. Il persuada aux grands que l'intérêt du peuple exigeait que ses deux fils fussent déclarés héritiers de la royauté, et qu'il leur fût accordé une part de l'autorité souveraine. Cette proposition fut accueillie avec des démonstrations de joie par les uns et sans opposition par les autres. Herménegild et Reccared furent proclamés princes des Goths.

Après avoir terminé cette affaire, Leuwigild vint attaquer les Cantabres, autres Espagnols qui récusaient la domination des Goths; il n'eut pas moins de peine à vaincre l'énergie

belliqueuse de ces peuples qu'à surmonter les obstacles que, dans ces contrées, la nature a mis partout à l'invasion étrangère; il triompha, et soumit les Cantabres à sa domination.

Ici nous voyons reparaître les Suèves. Mir, leur roi, roi du moins de Lucum, et voisin par conséquent des Cantabres, leur ayant prêté secours pendant leur guerre contre les Goths, Leuwigild fut au moment de l'attaquer. Mir demanda la paix, et Leuwigild, qu'appelaiènt ailleurs d'autres affaires, voulut bien la lui accorder pour le moment, non sans menaces pour l'avenir.

Nous n'avons plus parlé des Suèves depuis Remismund, et en cela nous avons suivi l'exemple de tous les historiens. Les Suèves en effet, depuis les turbulentes agitations auxquelles ils s'étaient livrés un peu avant cette époque, s'effacèrent et ne firent plus parler d'eux. Il paraît que, comme il était arrivé à tous les barbares septentrionaux transmigrés sous un beau climat et dans un pays fertile, l'amour du repos les avait gagnés, et qu'apaisés et radoucis à la seconde génération, ce n'était plus le même peuple. Il est probable que, forcés de vivre avec les habitans, ils avaient fraternisé avec eux, pour nous servir d'une expression toute moderne, et qu'une fusion s'en était suivie. Du moins c'est ce qu'il est permis d'inférer du silence même que garde l'histoire à leur égard, pendant une période de près de cent soixante-seize ans. Le cours de l'existence historique des Suèves n'est pas sans similitude avec celui de ce fleuve qui se perd et disparaît sous la terre à l'approche de la mer, et ne reparaît un moment que pour disparaître de nouveau. On ne voit cette nation en effet recommencer à figurer dans l'histoire que quelques années avant lé règne de Leuwigild; et c'est l'évêque de Tours, Grégoire, qui nous remet sur sa trace, à l'occasion d'un roi Carrarich, lequel se fit catholique, d'arien qu'il était, pour avoir obtenu du grand saint Martin de Tours, par ses envoyés, la guérison de son fils, malade d'une

maladie désespérée. Il faut lire le récit de ce miracle dans l'ouvrage même du saint tourangeau[1]. Par cet ouvrage de Grégoire de Tours, nous apprenons d'une manière certaine l'existence, le nom, et quelques particularités du roi suève Carrarich; mais du royaume des Suèves, de sa constitution, de son mode d'existence religieux, politique et civil, on n'en trouve aucuns témoignages suivis dans les historiens contemporains. Y avait-il une monarchie suève? un seul roi ou plusieurs? quelles différences remarquait-on entre les indigènes et les conquérans? Y avait-il eu fusion complète? Nul ne nous en a informés. Par l'obscurité et la confusion qui y règnent, l'histoire des Suèves échappe à toute analyse. Isidore de Séville, contemporain, écrivant dans une province presque limitrophe, appelle Théodomir le premier roi catholique des Suèves; Grégoire de Tours, qui écrivait sur les bords de la Loire, appelle ce même premier roi catholique Carrarich, et il dit pourquoi et comment il devint catholique. Ce qui est vraisemblable, c'est que cette nation s'était divisée par districts, par cités ou diocèses, ayant chacun son roi ou chef. Dans le même temps, Mir, ou Miron, régnait à Lucum, Ariamir à Bracara, ainsi que le témoignent les actes d'un concile de cette dernière ville. Ariamir et Théodomir sont-ils une même personne sous deux noms différens, comme on l'a prétendu? On peut recueillir toutefois, des actes du concile de Bracara, présidé par un évêque nommé Lucrèce, un renseignement curieux. Lucrèce y dit, dans son discours d'ouverture, ceci, qui indique bien le degré d'infériorité intellectuelle de ce peuple :

« Il est nécessaire, mes frères, que nous nous accordions pleinement touchant les dogmes que nous devons enseigner, parce que nous devons parler à des ignorans, et que les peuples de la Galice, située dans la partie la plus recu-

1 Greg. Turon., de Mirac. S. Martini, l. II.

lée de l'Espagne, n'ont aucune idée de la vraie religion[1]. » Ceci constate l'état des lumières. Des actes d'un autre concile à peu près du même temps, on peut recueillir quelques notions sur l'étendue de pays occupée par les Suèves ; les circonscriptions religieuses ici nous aideront à retrouver la circonscription politique. L'un des premiers canons de ce concile érigea la ville de Lucum en métropole. Bracara conserva pour suffragans les évêques de Portus (Porto), de Lameco (Lamego), de Conimbrica (Coïmbre), de Viseo (Viseu), d'Indonha et de Dume ; ceux d'Iria Flavia (el Padron), d'Aquæ-Origines (Orense), de Tyde (Tuy), de Britonnia (Monteñedo), et d'Asturicum (Astorga), furent déclarés relever du nouveau métropolitain de Lucum[2]. Tels étaient les diocèses du royaume des Suèves, telle était sa circonscription. Là se bornent toutes nos connaissances à ce sujet. C'est ce royaume qui bientôt sera absorbé par celui des Wisigoths.

Revenons à Leuwigild.

Les habitans de l'Orospède (formant aujourd'hui les sierras de Alcarraz et de Cazorla), qui, garantis par l'aspérité de leur sol, avaient jusque-là échappé à la domination des Goths, furent à leur tour attaqués et forcés de subir la loi du vainqueur (578)[3].

Cette dernière campagne ayant mis fin à la guerre, Leuwigild songea à marier son fils aîné Herménegild. D'après le conseil de la reine, il demanda pour lui la main d'Ingunde, fille de Brunehaut ; et, l'ayant obtenue, il donna à son fils une portion de ses états. Le jeune prince alla établir sa cour

1 Concil. Omn., t. v, p. 894.

2 Ibid., in p. seq.

3 Le passage de la chronique de Biclar où le fait est rapporté est curieux et caractéristique : — Anno ergò I imperii Tiberii, qui est Leovigildi IX annus regni, Abares Thracias vastant, et regiam urbem à muro longo obsident : Leovigildus rex Orospedam ingreditur, et civitates atque castella ejusdem provinciæ occupat, et suam provinciam facit, et non multò post inibi Rustici rebellantes à Gothis opprimuntur, et post hæc integra a Gothis possidetur Orospeda.

à Séville. La joie que causa ce mariage ne fut pas de longue durée. Herménegild se fit catholique à la sollicitation de sa femme. Ce fut le signal de la guerre entre le père et le fils. Le jeune prince comptait sur l'appui des Impériaux; mais le vieux roi gagna leur général, et serra de si près son fils, que celui-ci, par le conseil de son frère Reccared, dut faire sa soumission. Leuwigild le fit dépouiller des habits royaux et l'envoya prisonnier à Tolède.

Cette querelle entre le père et le fils eut des suites fâcheuses pour les catholiques, qui étaient aux yeux de Leuwigild des factieux incorrigibles. Il traita d'abord les évêques et les ecclésiastiques avec beaucoup de dureté, et finit par étendre ses persécutions à tous les catholiques, qu'il accusait de s'entendre avec les rois des Suèves et les rois des Franks. Brunehaut intercéda pour son gendre; mais ses efforts pour le réconcilier avec son père furent rendus vains par Goswinde sa mère, qui était arienne zélée.

Les Vascons de l'Alava, de la Navarre et du territoire de Jacca, saisirent l'occasion de ces dissensions intestines pour se soulever; Leuwigild marcha contre eux, les battit et prit possession de leurs cités. C'est en l'honneur de cette victoire qu'il fit bâtir dans la province d'Alava la ville à laquelle fut donné et est demeuré le nom de Victoria (581) [1].

Ce succès de Leuwigild n'eut point le résultat qu'il en attendait : sa victoire le rendit maître du pays, mais non des habitans. Nombre de Vascons franchirent les Pyrénées, et se réfugièrent dans cette partie de l'Aquitaine habitée déjà par des hommes de leur race, à laquelle est resté le nom de Vascogne ou Gascogne [2].

[1] Anno v Tiberii, qui est Leovigildi XIII ann., ... Leovigildus rex partem Vasconiæ occupat, et civitatem, quæ Victoriacum nuncupatur, condidit. Johann. Biclar. Chr.

[2] Quant à ce que dit Mariana (l. v, c. 11), que Leuwigild porta alors la guerre jusqu'en Aquitaine, aucun texte ne l'autorise.

Pendant que Leuwigild était occupé dans les provinces septentrionales de ses états, son fils s'évada de Tolède et se retira dans l'Andalousie. Le vieux roi se mit à sa poursuite, prit en passant Mérida, et se porta sur Séville; chemin faisant il apprit que Mir, roi des Suèves, allait au secours d'Herménegild avec tout ce qu'il avait pu réunir de troupes; il se hâta de couper aux Suèves toute communication avec la Lusitanie, et de les enfermer dans les défilés des montagnes. Mir, cerné de toutes parts, fut obligé d'entrer en accommodement. Il renonça à son alliance avec Herménegild, et fut même contraint de fournir un corps de ses troupes pour le siége de Séville. Vivement pressé et voyant qu'il ne pouvait tenir plus long-temps, le jeune rebelle s'échappa furtivement, et se réfugia à Cordoue. Là il espérait recevoir à temps les secours de l'empereur d'Orient, sur lesquels il comptait; mais il attendit vainement; le général chargé de lui prêter appui le trahit. Grégoire de Tours [1] donne le chiffre de la somme par laquelle fut gagné ce général (30,000 sous d'or). Cordoue, dernier asile d'Herménegild, pressée vivement par son père, ne tarda pas à se rendre. Herménegild cette fois ne put s'échapper : du fond d'un sanctuaire où il s'était caché, il fit supplier son père de lui pardonner. Par les conseils de son frère Reccared, il sortit même de sa retraite et courut près du roi. Il fléchit les genoux devant Leuwigild, et invoqua son pardon avec toutes les marques du repentir. Leuwigild ne demeura pas inflexible, il retrouva son cœur de père, et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Le vieux roi était touché, il pleurait, il avait tout oublié, il était heureux. Tout-à-coup il s'aperçoit que son fils est revêtu de vêtemens royaux, il croit voir en lui un air peu respectueux; il s'irrite, il ordonne qu'on le dépouille du costume qui témoigne de sa trahison, et il l'exile à Valence. La sévérité politique du roi

[1] Greg. Turon., l. v, c. 39.

l'avait emporté sur la tendresse du père, mais d'une manière qui n'avait rien d'odieux. Il n'exigeait de son fils que la soumission à son autorité de roi; il ne lui infligeait du reste aucun autre châtiment que de rentrer dans la vie privée, de se conduire et comporter en tout comme un simple seigneur goth, ce qui n'avait rien de bien humiliant ni de bien pénible. Il est évident que, si Herménegild était de bonne foi dans sa conversion, l'intérêt politique de son ambition n'y perdait rien. Le parti catholique était, alors déjà, de beaucoup le plus nombreux en Espagne. Bien qu'éloignés des hautes charges de l'état, les hommes de ce parti étaient puissans par l'influence qu'ils exerçaient sur le peuple, surtout dans les grandes villes: Herménegild devint leur héros. On fomenta en lui son ambition naturelle, et il marcha de révoltes en révoltes à l'inévitable catastrophe. Herménegild était évidemment d'un naturel ingrat. Dans une querelle où il s'était montré les armes à la main, où il avait été question de déposséder son père, il avait obtenu un pardon éclatant, à des conditions qui n'avaient rien de trop dur, et le voilà qui, à peine arrivé au lieu de son exil, conspire de nouveau contre son père! Était-ce la religion ou l'ambition qui l'inspirait quand il appelait l'étranger à lui prêter main-forte? Tout nous dit que, dans cette lutte, ce n'était point la couronne du martyre qu'il recherchait. Le voilà donc qui négocie en secret avec les Goths catholiques, avec les indigènes, avec les rois Childebert et Gontram, avec l'empereur grec qui l'a trahi : il forme une ligue parricide avec tous les ennemis de son père; il lui en suscite, n'en trouvant pas suffisamment à son gré. Cet homme, par catholicisme, je le veux, ne peut plus respirer le même air que son père. Il envenime tout; il crée une situation où son père devra périr. Les Grecs l'appuient; il gagne en peu de temps les populations voisines de Valence, fortement excitées par le parti catholique, et, à la tête d'une armée de Grecs et d'indigènes, il lève pour la seconde fois l'étendard de la révolte. Il entre

dans cette partie de la Lusitanie antique que nous nommons l'Estramadure. Leuwigild, d'un caractère naturellement irritable, s'enflamme de courroux; il jure qu'il aura raison de ce fils ingrat, et marche contre lui. Vieux déjà, il déploie toute l'ardeur d'un guerrier qui n'a point passé l'âge; il paraît sentir tout ce qu'il y a de triste dans une semblable guerre, mais aussi il est résolu de la mener à fin avec son énergie accoutumée. Émérita, où Herménegild avait des intelligences, lui avait ouvert ses portes; mais Leuwigild l'y poursuit et l'en chasse; il force le rebelle à rétrograder de place en place, et le harcèle jusqu'à Valence. Les troupes d'Herménegild se débandent; le voilà de nouveau presque seul. Il cherche à s'échapper vers son beau-frère Gontram, l'ennemi juré de sa maison; mais, fait prisonnier par les soldats de son père, il est jeté dans les cachots de Tarragone.

Quelque condamnable qu'ait été jusqu'ici la conduite d'Herménegild, le cœur saigne à l'idée du dénoûment tragique de sa vie. Une dernière fois Leuwigild veut essayer de ramener son fils; mais, cette fois, il en veut une preuve éclatante; il lui demande d'abjurer le catholicisme; il le fait pressentir là-dessus; à tous momens ce sont des messages entre le père et le fils : celui-ci persiste dans sa foi. Rien de mieux; mais, deux fois traître, ayant deux fois violé les sermens humains et les devoirs d'un fils, cette seule abjuration pouvait rassurer son père : son père ne pouvait prendre confiance qu'en cette seule marque de repentir et de soumission. Il l'exige maintenant, encore incertain d'ailleurs sur le parti qu'il prendra en cas de refus. Il envoie à son fils un évêque arien pour le catéchiser. Loin d'exprimer sa persistance noblement, avec dignité et fermeté, à la vue de cet évêque, Herménegild s'emporte; il l'outrage, il l'accable d'injures grossières, dont une part retombait sur son père. L'évêque insulté fait part au roi de ce qui s'est passé; l'indignation du roi est au comble; dans sa colère il donne l'ordre fatal : ses soldats se portent à la

prison, et Sisbert, leur chef, abat la tête d'Herménegild d'un coup de sa hache d'armes (13 avril 585).

Telle fut cette triste catastrophe. On en est touché, on en plaint la victime et l'auteur; mais ce n'est pas une raison pour cesser d'être juste. Tous les torts, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par l'examen des témoignages contradictoires des deux partis, furent, dès l'origine, du côté d'Herménegild. On en a fait un saint et un martyr. Mais périt-il pour avoir confessé le Christ? y a-t-il dans sa vie et dans sa mort ce caractère de sublime résignation qui fut le propre des martyrs chrétiens? nullement. Rebelle à son père, pris les armes à la main, comme il cherchait à passer chez l'ennemi de sa nation, l'irritation paternelle ordonna sa mort. C'est tout ce qu'on peut dire d'Herménegild[1].

Sa femme Ingunde et son jeune fils Athanagild, qui étaient dans une ville de la dépendance de l'empire d'Orient, s'embarquèrent pour Constantinople. Ingunde mourut en route; Athanagild parvint à sa destination et fut élevé à Constantinople près de l'empereur grec Maurice.

Après l'exécution de son fils, Leuwigild ne fit plus que mollement la guerre aux Impériaux, se bornant à garnir ses frontières d'assez de troupes pour se mettre à l'abri d'un coup de main de leur part. Cependant il augmentait son armée et remplissait ses magasins. Les Impériaux craignirent que tous ces préparatifs ne se fissent contre eux dans l'intention de les expulser d'Espagne; et ils demandèrent la paix, qui leur fut accordée.

L'attention du vieux roi fut bientôt appelée d'un autre côté.

1 Les Espagnols ont beaucoup écrit sur Herménegild. Moralès a fait un long poème latin en l'honneur du *saint martyr*. Sur ses derniers momens, il faut lire et comparer les différens récits de Grégoire de Tours (l. VIII, c. 28), de Jean de Biclar, de Frédegaire, et enfin du pape Grégoire-le-Grand et de Paul Diacre. Ces deux derniers ont orné leurs récits d'auréoles, d'anges, d'apparitions et de miracles : il y en a grande profusion. Cela ne laisse pas que d'être toujours fort édifiant; mais il faut le voir dans l'original.

Une révolution venait de changer le gouvernement des Suèves. Andéca s'était emparé du pouvoir au détriment d'Éborich, fils de Mir, devenu allié et presque vassal de Leuwigild. Andéca avait fait raser les cheveux de son rival (ce qui, chez les hommes de race germanique, rendait inhabile à régner), et l'avait fait enfermer dans un couvent (585). Leuwigild vit là une occasion de ruiner définitivement le royaume des Suèves, comme il en avait eu souvent le projet. Il marcha contre eux. Livrés à la discorde, les Suèves n'opposèrent qu'une faible résistance à la marche du roi goth, qui fut bientôt devant Bracara, où résidait Andéca. Il assiégea cette place, s'en rendit maître, fit raser la tête à Andéca, et l'envoya dans un monastère à Badajoz. Ainsi finit le royaume des Suèves, qui depuis est toujours resté réuni au royaume des Goths.

Selon la chronique de Jean de Biclar, un Suève du nom de Malarich essaya presque aussitôt de relever la domination suève en Galice; mais ses efforts furent vains : il fut contenu par la présence des généraux de Leuwigild, et bientôt toute la nation suève subit le joug de bonne grâce. L'histoire ne signale aucune tentative de sa part contre la domination des Wisigoths. Ce royaume s'était maintenu dans les limites que nous avons précédemment indiquées, malgré les efforts réunis des Romains et des Goths, pendant près de cent soixante-seize ans, à compter de la première invasion des barbares, de 409 à 585[1].

C'est vers ce temps qu'il faut placer la mésaventure de la fille de Frédégonde et du roi frank Chilpérik. Pendant son expédition contre son fils, Leuwigild avait, dans un intérêt politique, fait négocier le mariage de son autre fils Reccared avec leur fille Rinkunde ou Ringunde; ce mariage avait été convenu, non sans difficulté; tous les obstacles cependant avaient été levés : il ne restait qu'à réunir les deux époux. Dans un

[1] Chron. de Biclar. — Grég. de Tours, etc.

moment où la guerre semblait vouloir le laisser respirer, Leuwigild fit presser Chilpérik d'envoyer Ringunde à Tolède.

Le roi frank fit faire enfin les préparatifs du départ de sa fille. Quand les conquérans de la vieille Gaule mariaient leurs filles, ils levaient la dot de la mariée sur les vaincus; ils mettaient en réquisition les propriétés et les personnes de leurs sujets. Chilpérik, qui, depuis la mort de Karibert, régnait sur un tiers de Paris, mit presque au pillage sa part de la capitale des Parisii, et l'on arracha de leurs maisons près de quatre mille de ses habitans pour les constituer en quelque façon en dot, en qualité de serfs, à la future de Reccared. Chilpérik n'épargna rien, comme on voit, pour qu'elle se présentât à la cour d'Espagne avec un cortége magnifique[1]. M. l'abbé Velly dirait que jamais la grandeur et la générosité de *nos rois* ne se montra avec plus d'éclat. Ringunde partit avec un cortége de cinquante chariots chargés de riches présens et une suite de plus de quatre mille serfs romains (c'est ainsi que les Franks nommaient nos vrais aïeux les Gaulois). Personne, pas même Ringunde, ne faisait ce voyage avec plaisir : elle répugnait à une alliance avec les Goths. Peut-être, si le récit lui en avait été fait, était-elle préoccupée du souvenir de cette fille du roi Athanagild qui était venue d'Espagne par le même chemin par où elle y allait, pour épouser son père Chilpérik, et qu'il avait sacrifiée à sa mère Frédégonde.

Comme elle sortait de Paris, escortée d'une brillante cavalcade, une pièce du chariot qui la portait vint à se rompre; il fallut s'arrêter. Tout-à-coup on signale un corps d'hommes d'armes franks; ce sont des envoyés de Childebert, oncle de Ringunde, chargés de protester contre son mariage, et de la requérir de s'en revenir vers Paris. On négocie, on s'explique, et il lui est enfin permis de passer outre.

1 Tantusque planctus in urbe Parisiacâ erat, ut planctui compararetur ægyptio. Greg. Turon., l. VI, c. 45.

Les Franks de sa suite murmuraient d'un si long voyage. Pendant toute la route elle eut à essuyer des désertions; ses serviteurs s'échappaient par centaines. La haine qu'on avait pour sa mère s'était portée sur elle. Plus on s'éloignait de Paris, moins elle se voyait protégée. Des troupes de paysans du Midi, qui avaient eu peu à se louer des Franks, l'attaquèrent. Elle arriva enfin à Toulouse. Là elle espérait trouver aide et protection près du duc Désidérius (Didier) qui commandait pour son père dans le Toulousain; mais c'était le temps de la révolte de Gundobald, fils naturel de Chlotaire, et Didier était entré dans son parti. Didier, au lieu de la défendre, mit le séquestre sur tout ce qui lui restait. Sur ces entrefaites, Ringunde apprit la mort de son père. Ce fut le signal de l'abandon : tout le monde s'éloigna d'elle, et elle se vit livrée aux ennemis de sa famille, auxquels sa mère n'avait pas donné l'exemple de la pitié.

Cependant de nouvelles mésintelligences ayant éclaté entre les Goths et les Franks, Reccared renonça à son mariage avec Ringunde (585). Elle fut réclamée par Frédégonde, et retirée à grand'peine des mains de Gundobald. Peu après, Reccared épousa Badda, fille de sang gothique. C'est tout ce que l'histoire en dit.

Les Franks convoitaient toujours la Septimanie[1]. Gontram et Childebert nourrissaient d'ailleurs une haine personnelle contre les Goths. Irrités du meurtre d'Herménegild, leur allié catholique et leur parent (il était beau-frère de l'un et neveu de l'autre), ils en veulent tirer vengeance. Childebert,

[1] Ce nom fut particulièrement donné depuis la bataille de Vouglé à la partie de la première Narbonnaise qui demeura aux Wisigoths, parce qu'elle renfermait sept cités ou diocèses, y compris la métropole, savoir : Narbonne, Carcassonne, Lodève, Béziers, Nîmes, Maguelonne, et Agde. — Le nom de Septimanie ou Gothie fut donné à la partie de la première Narbonnaise qui resta aux Wisigoths, principalement par les écrivains de ce côté-ci des Pyrénées. Dans les auteurs goths ou espagnols, elle est presque toujours appelée la province des Gaules ou la Gaule gothique.

retenu en Italie, où il combattait contre les Lombards, donne ses pouvoirs à Gontram. Celui-ci se charge de tout le poids de l'expédition. Une armée considérable fond sur la Septimanie, avec ordre de pousser, en cas de succès, jusqu'au cœur de l'Espagne. Tout au moins se promettait-on de dépouiller les Wisigoths des belles provinces qu'ils possédaient encore dans les Gaules[1]. A l'ouverture de la campagne, l'armée des rois franks, partagée en deux corps sous la conduite de deux généraux renommés, se dirige sur la Septimanie de deux points opposés. L'un de ces deux corps, composé de soldats tirés des provinces voisines de la Seine, de la Loire et du Rhône, marche contre Nîmes; le second, composé de soldats levés dans les deux Aquitaines et les pays vers la Loire, se porte sur Carcassonne. La Septimanie est ainsi attaquée en même temps par ses deux extrémités.

Cette attaque se fit avec une extrême promptitude. Déjà Carcassonne a ouvert ses portes à Térentiolus, qu'on pourrait appeler le général de l'armée franke de l'Ouest. Cependant la brutalité de ses soldats révolte les habitans; ils chassent Térentiolus et son armée. Térentiolus veut faire le siége de la place; il ouvre lui-même l'assaut à la tête des siens; mais il est tué d'un coup de pierre lancé du haut des murs. Les assiégés font une sortie en masse, mettent les assiégeans en déroute, et ne rentrent qu'après avoir coupé la tête au cadavre du général ennemi. Cette tête, fichée au bout d'une pique, resta exposée sur les murailles

[1] La haine de Gontram s'exprima à cette occasion avec une énergie qui rappelle la rude allocution de Chlodewig prêt à entrer en campagne contre Alarich II. Il s'écria qu'il fallait d'abord enlever aux Goths la province de Septimanie, comme la plus voisine; qu'il était indigne que ces horribles Goths étendissent leurs frontières jusque dans l'intérieur des Gaules, et il dépêcha ses deux armées. —Igitur Guntchramnus rex commoveri exercitum in Hispanias præcipit, dicens : *Prius Septimaniam provinciam ditioni nostræ subdite, quæ Galliis est propinqua : indignum est ut horrendorum Gothorum terminus usque in Gallias sit extensus.* Tunc commoto omni exercitu regni sui, illuc dirigit. Greg. Turon., l. VIII, c. 30.

de la ville. L'armée de Gontram fut vaincue, de ce côté, plutôt par les indigènes, ne prenant conseil que d'eux-mêmes, que par les troupes régulières des Goths. Sa retraite fut un vrai désastre; et les paysans, qui trouvaient une occasion de se venger de ce que leur avaient fait précédemment souffrir les hommes d'armes des rois franks, ne la laissèrent point échapper : ils en tuèrent et en assommèrent le plus qu'ils purent, par représailles.

Reccared cependant avait reçu de son père l'ordre de repousser l'invasion des Franks; il avait franchi les Pyrénées : n'ayant plus rien à faire du côté de l'Aude, il marcha vers le Gard.

Nicétius, gouverneur de l'Arvernia pour Childebert, après avoir opéré sa jonction avec les généraux burgundes, était entré dans les états des Wisigoths. Les deux troupes réunies avaient ravagé effroyablement tout le pays par où elles avaient passé jusqu'à Nîmes, commis d'horribles dégâts dans les environs de cette ville, brûlé les maisons de campagne, arraché les vignes et les oliviers. C'était le caractère ordinaire des expéditions des Franks. Nicétius et ses compagnons avaient mis ensuite le siége devant Nîmes; mais l'aspect de cette forte cité, la contenance des assiégés, leur avaient fait désespérer du succès; ils s'étaient partagés en plusieurs corps pour se porter sur des villes de moindre importance. Toute cette campagne fut peu à l'honneur des Franks : repoussés de beaucoup d'endroits, partout où ils réussissaient ils exerçaient d'atroces rigueurs contre les habitans; et, enfin, sur le bruit de l'approche de Reccared, ils se déterminèrent à battre en retraite, et ils prirent leur chemin par l'Auvergne. La plupart périrent en route de misère et de faim[1].

Délivré de ses ennemis par sa seule présence, Reccared

[1] Il faut lire dans Grégoire de Tours le récit de l'horrible conduite des Franks dans cette retraite (l. IX, c. 30).

entra dans les terres des Franks, leur prit deux forteresses, assiégea, sur le Rhône, le château important d'Ugernum, s'en rendit maître, en fit la garnison prisonnière, et se retira ensuite triomphant dans Nîmes. Gontram, qui apprit les succès de Reccared à Autun, où il s'était rendu pour la célébration de la fête de saint Symphorien, en conçut un vif dépit; mais il ne se sentit point assez de forces pour prendre immédiatement sa revanche, et il se borna à se répandre en reproches et en plaintes, devant quatre évêques présens, contre les généraux vaincus, attribuant leur dernier échec au peu de dévotion des Franks pour le culte des saints[1].

La guerre avait changé de face : les agresseurs étaient maintenant sur la défensive. Gontram destitua le gouverneur de la province d'Arles, Calumniosus, surnommé Ægila, pour n'avoir pas défendu Ugernum, et il nomma à ce gouvernement le duc Leudégisile. Leudégisile mit quatre mille hommes à la garde des frontières de son gouvernement. Nicétius, de son côté, pourvut pour le roi Childebert à la sûreté des frontières de l'Auvergne, du Rouergue et du pays d'Usez. On touchait à l'hiver : toute crainte d'une agression franke était dissipée. Reccared repassa les Pyrénées.

Leuwigild n'était pas moins heureux contre Gontram, en Espagne même. Le Bourguignon, qui n'était pas mauvais politique, avait envoyé une flotte en Galice, chargée d'en surprendre les côtes, et d'y provoquer une insurrection des Suèves contre celui qui avait détruit récemment leur royaume; mais Leuwigild, averti à temps, opposa ses vaisseaux à ceux de l'ennemi : la flotte espagnole battit et dispersa celle du roi frank, dont il ne put se sauver que deux ou trois vaisseaux.

Malgré ces succès, Leuwigild offrit la paix à Gontram; mais la haine des Goths et surtout de la famille de Leuwi-

1 Voyez la longue et caractéristique allocution de Gontram à ce sujet, dans Grégoire de Tours (l. c.).

gild était telle chez celui-ci, qu'il ne voulut entendre à aucun accommodement. Reccared, admis au partage du pouvoir royal au retour de son expédition des Gaules, joignit ses instances à celles de son père : tout fut vain[1]. Ce refus opiniâtre irrita le vieux roi. Au commencement de l'année 586 Reccared reparut en Septimanie, et, cette fois, non plus pour se tenir sur la défensive. Mais, lorsque déjà il avait passé les frontières des Franks, et parcouru quelques campagnes du pays d'Usez, dont il avait trouvé partout les habitants bien disposés pour les Goths, il apprit la nouvelle de la maladie de son père, qui pressait son retour à Tolède. Il quitta son armée, et trouva Leuwigild mort en arrivant à Tolède (586).

Leuwigild fut, assure-t-on, quelque temps avant de mourir, converti à la foi catholique par saint Léandre, métropolitain de Séville. Mais ce fait est peu vraisemblable, et il n'en est fait mention dans aucune des chroniques écrites sur les lieux; il est avancé, il est vrai, par Grégoire de Tours, et insinué par Grégoire-le-Grand dans ses dialogues[2] : mais le seul silence de Jean de Biclar et d'Isidore de Séville suffit pour infirmer leur assertion. Les faits que nous venons de raconter font connaître Leuwigild comme homme de guerre; il nous reste à le faire connaître comme administrateur : nul ne fut plus habile à tirer parti des circonstances

[1] Gontram paraît avoir eu surtout sur le cœur la rude défaite de sa flotte dans la mer de Galice : — Legati de Hispaniis ad regem Guntchramnum venerunt cum multis muneribus, pacem petentes, sed nihil certi accipiunt in responsis. Nam anno præterito, cum exercitus Septimaniam debellasset, naves quæ de Galliis in Galleciam abierant, ex jussu Leuvichildi regis vastatæ sunt, res ablatæ, homines cæsi atque interfecti, nonnulli captivi abducti sunt. Ex quibus pauci quodammodo scaphis erepti, patriæ quæ acta fuerant nuntiaverunt. Greg. Turon., l. VIII, c. 35.

[2] Greg. Turon., l. VIII, c. 46; Greg. Magn., dial. 3. — Post hoc Leuvichildus ægrotare cœpit, dit Grégoire de Tours, sed, ut quidam adserunt, pœnitentiam pro errore hæretico agens, et obstans ne hinc hæresi reperiretur quisquam consentaneus, in legem catholicam transiit; ac per septem dies in fletu perdurans, pro his quæ contra Deum inique molitus est, spiritum exhalavit.

et du caractère des Goths. Aussi l'a-t-on vu établir la plus rigoureuse discipline dans son armée, qu'il eut soin de tenir toujours en haleine; il savait flatter ses ennemis, semer la division parmi eux, séduire leurs chefs. Jamais il ne les attaquait que l'un après l'autre : souvent on l'a vu faire de grands préparatifs contre une puissance, et faire tout-à-coup la paix avec elle pour se jeter sur une autre qui ne s'y attendait nullement.

Leuwigild ne montra pas de moins grandes qualités dans la paix que dans la guerre. Il s'attacha à régner d'une main ferme, et réunit le premier à peu près toute l'Espagne sous la domination des Goths. Seuls quelques peuples des monts inaccessibles du nord de la Péninsule conservèrent leur ancienne liberté, et les Gréco-Romains les places dont ils s'étaient remis en possession depuis Athanagild. Il fut aussi législateur. Il mit la main au *Breviarium Alaricum* (Code d'Alarich), en modifia plusieurs dispositions, y en ajouta un grand nombre, et s'efforça surtout d'introduire dans l'état un système complet de finances. Le premier il assit sur les bases d'une bonne administration la monarchie hispano-gothique. L'ambition fut pour beaucoup sans doute dans tout ce qu'il fit, et, si les mœurs nationales ne s'y fussent énergiquement opposées, il est probable qu'il eût cherché à rendre héréditaire dans sa famille le pouvoir qu'il avait si solidement constitué. Ce n'est pas chez lui qu'il faut chercher précisément le respect religieux de la liberté des peuples: ce respect se trouve rarement dans ceux qu'on appelle de grands rois, et Leuwigild fut un grand roi. Il en eut toutes les qualités et peut-être tous les défauts. Le premier des chefs de sa nation, chez qui le titre de roi n'indiquait que la première magistrature politique, il crut devoir se distinguer du reste des Goths par le costume : il ne prit pas la pourpre comme Théodorich en Italie, mais il revêtit le premier le manteau royal; il adopta les insignes royaux en usage

dans d'autres pays, le sceptre, la couronne : à la surprise des amis de l'ancienne égalité, il parut le premier dans une assemblée publique le front orné de ce dernier attribut. Ce n'est qu'à dater de Leuwigild qu'on le trouve sur les médailles des Goths[1]. Ce n'est aussi que depuis lui qu'on put, sans figure, parler du trône de leurs rois. Leuwigild fit faire encore ce pas à la royauté en Espagne : il fit dresser un magnifique trône dans son palais de Tolède, et, dans les audiences solennelles, il ne recevait les grands, les évêques et le peuple qu'assis dessus. C'est, comme on sait, un des usages qui contribuent le plus au bonheur d'un peuple et à la gloire d'un pays, et il n'y a guère que le sceptre et la couronne dont l'importance pour la prospérité des états paraisse aussi grande que celle d'un trône bien dressé. Le trône, le sceptre et la couronne sont choses indispensables même dans les monarchies électives, choses dont beaucoup d'honnêtes gens ne pensent pas que l'on puisse se passer jamais. L'Espagne en doit l'introduction à Leuwigild.

Dans la vérité, tel fut Leuwigild. Le bien et le mal se mêlent et se compensent dans sa vie comme dans celle de la plupart des héros de l'histoire. Il y eut beaucoup à blâmer en lui, et la passion du règne, s'il est permis de parler de la sorte, est une maladie dont il fut bien profondément atteint; il eut beaucoup des vices qui se développent d'ordinaire et s'aggravent par l'exercice de la puissance souveraine; mais il fut grand en beaucoup de points aussi, et, à tout prendre, l'un des rois les meilleurs de ces temps barbares où se refaisait le monde sur les débris de l'ancienne société. Il n'est point de roi d'Espagne néanmoins dont les historiens ecclésiastiques aient plus ignominieusement chargé la mémoire. Son arianisme, un moment persécuteur lorsque la révolte de son fils, fomentée par les catholiques, l'eut irrité contre

1 Voy. Florez, Medallas de España, t. III.

eux, fut son plus grand crime aux yeux de ces historiens. De là les accusations dont ils l'ont chargé. L'église orthodoxe, il est vrai, eut à souffrir quelque temps sous Leuwigild: il déposséda plusieurs évêques catholiques, auxquels il substitua des évêques ariens; il en exila quelques-uns; mais ce fut pour fait de conspiration plus que pour fait de religion.

Avant la mort d'Herménegild et après, plusieurs monastères furent construits, entre autres celui des Servitains de Xativa, dont le fondateur fut Donat, venu d'Afrique avec une colonie de moines et une riche bibliothèque. Le monastère de la vallée de *las Veneras*, Valbanera, en Soria, est de ce même temps. Tout cela indique au moins qu'il laissa à tous une entière liberté religieuse.

L'origine du monastère de Valbanera est singulière: on l'attribue à un fameux voleur espagnol qui pendant longtemps avait détroussé les fidèles sur les grands chemins, et qui, touché de repentir, se retira dans une grotte appelée Trombalos, près du fleuve Neila, avec un ecclésiastique nommé Dominique. Bientôt ils firent élever une église dans la vallée, qui devint célèbre en peu de temps, et à laquelle on ajouta un édifice que vinrent habiter des moines, lequel a pris depuis les proportions d'une vaste abbaye. Le couvent de Valbanera est un des plus pittoresquement situés de l'Espagne, au sein d'une énorme agglomération de rochers qui rappelle le souvenir classique de la guerre des Titans, et le vers du poète, *Ossa sur Pélion*, etc.

Autour de l'asile sacré sont de merveilleuses beautés naturelles: sur le mont le plus élevé le lac d'Urbion, dont les eaux plongent comme en un vaste entonnoir au sein de la montagne, çà et là des masses d'épaisses forêts. Trois sources sont auprès du monastère même, desquelles deux tarissent en hiver: la troisième, de même que la fontaine de la campagne de Pline, sur le lac de Como, est sujette à une intermittence singulière, savoir à l'accroissement et au dé-

croissement périodiques de ses eaux de deux heures en deux heures.

Ceux qui ont prétendu que Leuwigild se convertit à sa mort à la foi du concile de Nicée (car dans tout ceci il ne s'agissait nullement de la suprématie du pape, il s'agissait du dogme, non de la hiérarchie, comme on l'a cru), ceux-là prétendent qu'avant de mourir il recommanda à son fils d'embrasser la croyance orthodoxe, comme un moyen d'augmenter et de raffermir la puissance des Goths en Espagne; ils ajoutent qu'il rappela de l'exil les évêques Léandre et Fulgence, non-seulement pour les rendre à leur siége, mais pour en faire en quelque façon les conseillers secrets de son fils Reccared. Mariana erre d'une manière étrange à cette occasion en parlant du symbole de Nicée comme de l'antique religion des Goths : convertis originairement par les missionnaires ariens de l'empereur Valens, ainsi que nous l'avons déjà dit, nourris dans l'arianisme, ils l'avaient constamment suivi et professé depuis. — C'est sous le règne de Leuwigild que commença à écrire Jean, abbé de Biclar, dont la chronique est une source originale, précieuse pour l'histoire d'Espagne de ces temps, bien qu'elle doive être lue et consultée avec précaution. Jean de Biclar était né en Lusitanie, à Scalabis; il avait passé dix-sept ans à Constantinople dans l'étude des lettres grecques et latines. De retour dans sa patrie, et après avoir été exilé quelque temps à Barcelone pour avoir trempé dans les complots de Léandre et d'Herménegild, il avait fondé aux pieds des Pyrénées le monastère de Biclar ou de Valclara, dont il était abbé; et c'est là que, spectateur des événemens contemporains, il en a écrit l'histoire. Reccared lui donna dans la suite le gouvernement de l'église de Gerunda, et il ne mourut que sous le règne de Swinthila. Outre Léandre, fougueux et passionné prélat, d'une ambition peu scrupuleuse, mais homme de mérite et de savoir, l'église orthodoxe compta sous Leuwigild plusieurs membres

distingués, et c'est aussi à son règne qu'il faut marquer les commencemens d'Isidore, frère de Léandre, qui se rendit célèbre comme écrivain, et dont nous avons une chronique non moins précieuse que celle de Biclar.

CHAPITRE QUINZIÈME.

Règne de Reccared. — Sa conversion au catholicisme. — Second concile de Tolède. — Complots. — Mouvemens dans la Septimanie. — Révolte d'Athalocus à Narbonne. — Entreprises des Francs contre la Septimanie. — Bataille de Carcassonne. — Troisième concile de Tolède. — Règne de Liuwa II. — Usurpation de Witterich. — Règne de Gundemar. — Règne de Sisebuth. — Ses succès contre les Impériaux. — Édit de proscription contre les Juifs. — Règne de Swinthila. — Expulsion définitive des Impériaux. — Élévation de Sisenand. Intervention de Dagobert. — Quatrième concile de Tolède. — Règne de Chintila. — Cinquième et sixième conciles de Tolède. — Règne de Tulga. — Règnes de Chindaswinth et de Resceswinth.

De 587 à 672 de J.-C.

Après la mort de Leuwigild, Reccared, que les succès qu'il avait obtenus dans ses deux campagnes en Septimanie avaient rendu recommandable à la nation, fut reconnu plutôt qu'élu roi. Son premier soin fut de reprendre les négociations entamées par son père pour conclure une paix durable avec les Franks. Il envoya donc des ambassadeurs à Gontram; mais celui-ci, malgré ses précédentes défaites, ne voulut pas les recevoir. Il fut plus heureux auprès de Childebert; Childebert voulut bien faire la paix sur l'assurance qui lui fut donnée que Reccared, loin d'avoir pris part au meurtre de son frère, en avait été profondément affligé.

Gontram toutefois ne reprit point immédiatement les hostilités; il se tint prêt seulement à saisir la première occasion favorable. Reccared, n'ayant point de guerre à soutenir dans les premiers mois de son règne, tourna son attention aux choses du gouvernement et de la religion. Sa conversion au catholicisme fut la grande affaire de ce règne. Touché depuis long-temps, dit-on, des prédications de Léandre, le même qui avait converti son frère, ramené en secret au symbole de

Nicée, il prépara toutes choses pour rendre sa croyance publique. Il commença par montrer quelques doutes au sujet des principes opposés par les ariens aux catholiques; il fit publier qu'il voulait fixer ses incertitudes touchant les dogmes qui faisaient l'objet des controverses habituelles des deux partis; et, vers le dixième mois de son règne, au commencement de l'année 587, il appela à Tolède tous les évêques, tant ariens qu'orthodoxes, des états soumis à la domination des Wisigoths. Le roi les invita à exposer leurs doctrines en toute liberté; il reçut dans son palais les coryphées de l'un et de l'autre parti, les écouta avec beaucoup d'attention, et feignit la plus grande impartialité entre les uns et les autres. Cependant il avait envoyé des émissaires dans les provinces pour préparer le peuple. Partout ses émissaires avaient trouvé le peuple disposé au changement qu'il méditait. Les populations indigènes étaient anti-ariennes. La plupart des Goths, guerriers grossiers et illettrés que le hasard avait faits ariens, professaient le culte de leurs chefs, sans trop délibérer là-dessus; l'arianisme ne comptait quelques chauds et déterminés partisans que parmi les évêques et dans les hauts rangs de la hiérarchie militaire du palais. L'orthodoxie, au contraire, était soutenue avec énergie et talent par un clergé nombreux, et qui exerçait une grande influence sur les populations : en d'autres termes, avec plus de génie, l'orthodoxie avait le nombre pour elle. La politique pouvait donc elle-même n'être pas contraire au changement qu'avait résolu Reccared.

Au jour marqué, les évêques et les grands se réunirent en concile, et Reccared se déclara; il reconnut publiquement l'égalité des trois personnes de la trinité, ce qui faisait le fond de la querelle, et abjura toute croyance contraire au dogme qu'il venait de confesser. Il fit connaître également le désir qu'il avait que l'église fût ramenée à l'unité dans tous ses états.

Sa conversion détermina celle de la plupart des Goths, pour lesquels, comme nous l'avons dit, c'était chose presque indifférente [1]. Un certain nombre cependant demeura fidèle à l'ancienne croyance, et ne souffrit point ce changement sans une vive opposition. Presque coup sur coup deux conspirations éclatèrent. Sisbert, capitaine des gardes de Leuwigild, le même qui avait, comme nous l'avons vu, frappé la tête d'Herménegild de sa hache, ourdit un complot contre Reccared; mais le complot fut découvert, et Sisbert puni de mort.

Le second complot fut moins dirigé contre le roi que contre Mausona, métropolitain d'Émérita, et Claudius, gouverneur de la Lusitanie; à la tête de ce complot étaient Sunna, évêque arien de la même ville, et deux comtes, Segga et Witterich. Leur projet était de tuer Mausona et Claude, de s'emparer de la ville, et de faire soulever ensuite la province tout entière contre Reccared. Il fut donc convenu que Sunna demanderait à Mausona une conférence sous le prétexte de vouloir se convertir, que Claude serait appelé à cette conférence, que Witterich se placerait de manière à pouvoir les poignarder tous deux pendant que Sunna leur adresserait un discours, et que Segga, de son côté, réunirait un grand nombre d'ariens, à l'aide desquels il s'emparerait de la ville. Mais Witterich ne put arracher son poignard du fourreau au moment de l'exécution. Il fut alors résolu que le meurtre aurait lieu pendant une procession. Witterich, par scrupule de conscience ou par lâcheté, révéla tout à Claude, qui fit arrêter les chefs de la conjuration. Le roi se contenta de les punir par l'exil et la confiscation de leurs biens.

Dans la Gaule gothique, Athalocus, évêque arien de Nar-

[1] On en peut juger par la facilité avec laquelle tout le monde se convertit : — Reccaredus, dit la Chronique de Biclar, primò regni sui anno, mense x, catholicus, Deo juvante, efficitur, et sacerdotes sectæ arianæ sapienti colloquio aggressus, ratione potius quam imperio converti ad catholicam fidem facit, gentemque omnium Gothorum et Suevorum.......

bonne, forma une ligue avec deux comtes puissans, Granista et Wittigern; les ariens à la dévotion d'Athalocus prirent les armes, et il y eut guerre civile; le sang coula. Bien que l'on manque de détails sur ce qui se passa alors dans la Gaule gothique, on sait qu'Athalocus et les deux comtes se livrèrent à de graves violences : beaucoup de catholiques, d'ecclésiastiques surtout, furent impitoyablement massacrés.

Reccared voulut réprimer cette sédition : c'est alors qu'Athalocus, Granista et Wittigern, voulant à tout prix s'affranchir de la souveraineté du nouveau roi, appelèrent les Franks à leur secours. Ils firent plus, ils offrirent la Septimanie à Gontram, à la condition qu'il la remplit de ses troupes. Désidérius (Didier), duc de la province de Toulouse, que nous avons déjà vu figurer dans cette histoire au sujet de Ringunde, reçut l'ordre de s'avancer vers l'Aude. Austrowald, autre général frank, fut envoyé à la même conquête. Il réunit ses troupes à celles de Didier, et tous deux se portèrent sur Carcassonne. Les habitans, quoique vivement pressés, tinrent bon. Cependant les troupes que Reccared avait chargées de réduire les rebelles avaient passé les Pyrénées. Athalocus, le fougueux et ambitieux prélat, qui mérita d'être appelé un nouvel Arius, était mort de chagrin et de désespoir selon Grégoire de Tours, de maladie selon la raison, car rien n'était désespéré encore quand il mourut. L'armée gothique tint en peu de temps toute la province, hors la partie occidentale, occupée par Didier et Austrowald. Granista et Wittigern, défaits, étaient morts dans un combat. Les Goths tournèrent leurs armes alors contre les Franks, et arrivèrent sous les murs de Carcassonne assez à temps pour la sauver. Didier, trompé par une ruse de guerre, et attaqué à la fois en tête par les Goths et en queue par les assiégés, fut taillé en pièces lui et les siens. Austrowald échappa seul avec quelques-unes de ses bandes à l'épée des Wisigoths.

Malgré ces succès, Reccared ne crut point devoir retirer son

armée de la Septimanie. En attendant que l'obstiné Gontram voulût bien se déterminer à conclure un traité d'alliance avec lui, il crut devoir prendre l'offensive : ses généraux entrèrent dans la province d'Arles, et promenèrent leurs bandes dans les pays situés au-delà du Rhône jusqu'à la Durance. Ils ne laissèrent point garnison dans les villes qu'ils prirent, mais ils y firent un butin considérable, et imposèrent aux populations l'effroi de leurs armes. Reccared, qui, déjà une fois, avait pris et rendu Ugernum sur le Rhône, s'en empara et le garda cette fois comme un poste excellent et la clef des possessions de Gontram au-delà du fleuve.

Selon Grégoire de Tours[1], c'est en cette même année (587) que Reccared demanda en mariage Chlodoswinde, fille de Brunehaut. S'il est vrai qu'il eût, lors de sa rupture avec Ringunde, épousé Badda, comme nous l'avons dit en son lieu, il ne pouvait donc poursuivre un nouveau mariage avec la sœur de Childebert qu'en offrant de répudier Badda, ce qui, au reste, était dans les mœurs et dans les usages du temps. Quoi qu'il en soit, et à quelque époque qu'on doive les placer, il est hors de doute que des négociations ont eu lieu au sujet d'un mariage entre Reccared et Chlodoswinde; mais il paraît non moins prouvé que ce mariage ne s'est jamais effectué. Quelques historiens croient que Reccared ne demanda la main de Chlodoswinde que quelques années après le troisième concile de Tolède et après la mort de Badda. Cette assertion paraît contredite formellement par le récit de Grégoire de Tours.

Ce qui n'est point resté obscur, ce qui est attesté par des actes nombreux, c'est la haine invétérée de Gontram pour Reccared, c'est la longanimité et la mansuétude avec lesquelles celui-ci ne se lassait pas de demander la paix à son mortel ennemi. Sollicité de nouveau à conclure un traité avec

[1] Greg. Turon., l. IX, c. 16.

le roi des Wisigoths, Gontram ne répondit qu'avec colère, et refusa. On fit valoir près de lui l'orthodoxie récente, mais sincère, de son rival; il répondit qu'il n'était pas question de religion dans ces différends de famille. Brunehaut et Childebert étaient dans d'autres rapports avec Reccared au sujet de Chlodoswinde, et cela même fut un sujet de discorde entre les deux rois franks. Brunehaut avait envoyé en Espagne de riches présens à Reccared à l'occasion du mariage projeté de sa fille avec ce roi; Gontram en témoigna son mécontentement avec vivacité; il fit plus : au passage à Paris du messager Erbrigisel, porteur de ces présens, il le fit arrêter[1]. Il paraît vraisemblable que ces interminables difficultés rebutèrent Reccared, et qu'il renonça à la main de Chlodoswinde, comme il avait renoncé à celle de Ringunde. Marié avec Badda depuis quelques années, c'est alors que probablement il ne songea plus à la répudier, et jugea convenable de lui laisser prendre le rang de reine. Cette dernière explication répond, je crois, d'une manière satisfaisante aux difficultés que présente ce point de l'histoire de Reccared.

Au commencement de l'année 588, Gontram, toujours animé contre Reccared, résout enfin de le dépouiller de la Septimanie, et d'annexer à tout jamais cette belle province à ses autres domaines royaux. Il fait un appel à tous ses hommes d'armes; il les mande d'un bout de son royaume à l'autre; les débris de l'armée récemment sauvée par Austrowald, et Austrowald lui-même, quoique fait duc de Toulouse depuis la mort de Didier, sont mis sous les ordres de Boson, le vainqueur de Gundobald. Un homme habile et adroit, Anthestius, est adjoint à Austrowald et à Boson. La Saintonge, l'Agenois, le Bourdelois, le Périgord, le Toulousain, marchent les premiers, sous la conduite d'Austrowald, à la conquête de la Septimanie des Wisigoths. Austrowald arrive

1 Greg. Turon., l. IX, c. 28.

bientôt devant Carcassonne : cette fois Carcassonne faiblit; elle ouvre ses portes à l'ennemi sans coup férir, et prête même serment de fidélité au roi Gontram, entre les mains de son lieutenant Austrowald. Bientôt Boson et Anthestius arrivent; le généralissime s'irrite qu'on ait poussé les choses à ce point sans son intervention supérieure; néanmoins on songe à poursuivre la conquête si bien commencée.

Reccared sent la nécessité d'opposer à une attaque concertée de la sorte un homme de guerre expérimenté : il fait choix de Claudius, gouverneur de la Lusitanie, dont nous avons autre part prononcé le nom. Claudius, de sang espagnol ou romain, était parvenu par son mérite, quoiqu'il ne fût pas du *noble sang des Goths*[1], à l'un des plus hauts rangs de la hiérarchie militaire des conquérans de son pays. Il appelle Goths et Espagnols contre l'invasion, et franchit les Pyrénées dans la direction du point envahi. Arrivé dans les campagnes de Carcassonne, il y fait arrêter son armée, fait reconnaître la position de l'ennemi, et dispose toutes choses pour frapper un coup décisif.

L'armée de Boson ne comptait pas moins de soixante mille hommes, au rapport des historiens contemporains des deux partis[2]. Sur le bruit de l'arrivée du général espagnol, dont les forces étaient, à ce qu'il paraît, de beaucoup inférieures, Boson s'avance vers lui. Campé sur les rives de l'Aude, il semble défier son adversaire. Claude feint de redouter d'en venir aux mains; il manœuvre comme s'il était le plus faible, et incertain s'il ne fuirait pas; tout cela n'était qu'un stratagème. Déjà il avait fait mettre le gros de son armée dans l'embuscade où il voulait faire tomber l'ennemi. Au moment où Boson s'y attendait le moins, il est surpris dans son

1 Nous verrons plus tard la distinction établie par le code des Wisigoths entre les hommes des deux races aux différentes époques de la monarchie hispano-gothique.

2 Comparez Grégoire de Tours, Jean de Biclar et Isidore de Séville (l. c.),

camp par un corps de trois cents hommes d'armes, les plus intrépides de l'armée gothique. Après un léger engagement, les Goths fuient; les Franks poussent leur cri d'attaque, poursuivent les Goths, et entraînent sur leurs pas une grande partie de leur armée; ils courent dans la direction où les attendait Claude; ils se précipitent à l'envi dans la redoutable vallée boisée, aux deux côtés de laquelle les Goths étaient cachés en armes. Tout-à-coup la corne terrible de ceux-ci se fait entendre, et de tous côtés paraissent les haches, les épées, les piques pesantes des soldats de Claude; ils enveloppent l'armée de Boson. Serrée dans l'étroite vallée où elle est venue s'entasser, elle ne peut ni s'y développer ni presque s'y mouvoir; elle appartient à l'ennemi. On ne dit pas combien d'heures dura le carnage, mais il fut complet.

Claude cependant était lui-même occupé avec une autre partie de son armée à combattre ce qui était resté au camp de celle de Boson. Son succès ne fut pas moins grand. Après une lutte acharnée, il eut enfin le dessus dans une véritable bataille en rase campagne; il tailla l'ennemi en pièces et en poursuivit les restes presque jusqu'à extinction : tous les bagages des Franks restèrent entre ses mains.

Telle fut en réalité cette bataille, l'une de celles où les Goths se sont le plus glorieusement comportés depuis la grande bataille des champs Catalauniques, où périt Théodorich. La défaite de Boson a été racontée avec des circonstances miraculeuses par quelques chroniqueurs contemporains. Jean de Biclar, qui appuie sur le chiffre de trois cents hommes avec lesquels Claude attaqua d'abord les Franks pour les attirer dans son embuscade, compare cette défaite à celle de Gédéon. Trois cents Goths, selon lui, c'était assez, avec l'aide de Dieu, pour battre et mettre en fuite l'armée des Franks. Le pieux chroniqueur *donne trop au miracle*, pour nous servir d'une expression employée à ce sujet par un

écrivain ecclésiastique[1]. Il est curieux de voir saint Isidore parler de cette bataille comme de la plus signalée que les Wisigoths eussent encore remportée *dans les Espagnes*[2].

Les nombreux prisonniers restés aux mains de Claude furent rendus par lui à la liberté. Quant aux généraux Boson, Austrowald et Anthestius, l'histoire n'en parle plus après cette bataille. Il est croyable qu'ils y tombèrent sous le fer des Goths.

Gontram cette fois se tint pour battu. Il crut un moment à une trahison de Childebert et de Brunehaut. Brunehaut l'avait accoutumé aux trahisons; un concile de clercs déclara que la défaite de Carcassonne ne devait être attribuée qu'à la valeur des Goths et de leur général. La veuve d'Athanagild et de Leuwigild, la mère de Brunehaut, l'arienne Goswinde, conspira, elle aussi, dit-on, vers ce temps, avec un évêque du nom d'Uldila; on n'ose croire que ce fût contre les jours mêmes de Reccared. Quoi qu'il en soit, le complot fut découvert, Uldila exilé, et Goswinde mourut[3]; il plane sur sa mort quelque chose de mystérieux qui donne à penser. Mais Reccared eût-il été capable du meurtre de sa belle-mère?

Gontram, depuis la victoire de Claude, n'entreprit plus rien contre Reccared, il cessa toutes ses courses dans la Septimanie. Les rois franks depuis Gontram renoncèrent à la conquérir, et les Goths en demeurèrent assez tranquilles possesseurs jusqu'à l'invasion sarrasine. S'il n'y eut pas traité de paix entre Reccared et Gontram, les choses se passèrent jusqu'à la mort de l'un et de l'autre comme si la paix eût été signée.

[1] L'auteur de l'*Histoire générale de Languedoc.*

[2] Nulla unquam in Hispaniis Gothorum vel major vel similis extitit. Isid. Hispal., Hist. Goth.

[3] Jean de Biclar dit qu'elle mit un terme à ses jours; Gosvintha verò, catholicis semper infesta, vitæ tunc terminum dedit.

Ce fut le 6 mai de l'année 589 que Reccared, pour fixer les choses de la religion, convoqua à Tolède un concile auquel cinq métropolitains et soixante-deux évêques prirent part.

Le roi y renouvela solennellement l'acte d'abjuration en son nom et en celui de la reine Badda. Un des évêques demanda ensuite aux ecclésiastiques et aux seigneurs présens si ceux d'entre eux qui avaient précédemment professé l'arianisme étaient en tout dans les mêmes sentimens que le roi : tous déclarèrent ne plus reconnaître qu'une doctrine orthodoxe, celle de la majorité des membres du concile. Parmi les personnages considérables qui se détachèrent solennellement de l'arianisme en cette circonstance, il faut compter les évêques de Valence, de Viseu, de Tuy, de Porto et de Tortose. La discussion devint ensuite générale, et se porta sur toutes les questions de discipline et de dogme qui occupaient alors les esprits. Il est curieux que l'on crût avoir besoin alors encore de poursuivre l'idolâtrie. Le concile ordonna, par un canon exprès, que les évêques et les magistrats emploieraient toute leur autorité pour abolir les restes d'idolâtrie qui subsistaient encore en Espagne et dans la Gaule gothique.

Les divers canons délibérés dans ce concile, le troisième de Tolède, furent soumis à la sanction du roi, qui les signa avec les métropolitains et les évêques. Le mécontentement des ariens s'en accrut, et Argimund, qui avait un des principaux gouvernemens du royaume, trama une conspiration contre la vie du roi; le grand nombre des conjurés causa leur perte : la conjuration fut découverte, et Argimund subit la peine de la décalvation, eut le poing droit coupé, et fut promené par les rues de Tolède en grande pompe, sur un âne, pour servir d'exemple aux grands et aux petits[1].

[1] Turpiter decalvatus, posthæc dextra amputata, exemplum omnibus in Toletana urbe asino sedens pompizando dedit, et docuit famulos dominii non esse superbos. — C'est par ces mots que se termine la chronique de Jean de Bi-

Une députation porta au pape Grégoire la nouvelle de ces grands changemens. Par cette même ambassade Reccared faisait prier le pape de lui envoyer copie du traité conclu entre Athanagild et Justinien, quant aux terres que possédaient les Impériaux en Espagne. Depuis la mort de Leuwigild, ces derniers s'étaient permis des incursions sur les terres des Wisigoths; Reccared avait été obligé de leur livrer plusieurs combats pour les faire rentrer dans leurs limites; il n'avait pas été plus loin, ne voulant pas les dépouiller de possessions qu'il croyait leur appartenir légitimement; mais il voulait savoir avec certitude jusqu'où s'étendaient leurs droits et les siens: le traité demandé à Constantinople eût pu seul l'en instruire. Le pape ne l'envoya point à Reccared pour deux raisons, comme il eut soin de le lui faire savoir dans une lettre de sa main, 1° parce qu'un incendie avait détruit les archives qui contenaient le traité réclamé; 2° parce que ce traité n'était pas favorable aux Goths [1].

La suite du règne de Reccared fut consacrée aux réformes; vers la fin il s'occupa de la révision des lois civiles et ecclésiastiques, et il y apporta plusieurs améliorations. C'est au milieu de cet utile travail qu'il fut atteint de la maladie dont il mourut en février 601.

Ce règne fut, à tout prendre, glorieux, bien qu'on hésite à souscrire à ce qu'en disent les historiens ecclésiastiques. Le catholicisme du roi fut pour beaucoup dans ce concert de louanges [2], et en effet, son zèle fut grand pour la reli-

clar, l'une des plus précieuses sources de l'histoire d'Espagne dans ces temps obscurs.

[1] Una quia Chartophylacium, prædicti piæ memoriæ Justiniani principis tempore, ita surripiente subito flamma incensum est, ut omnino ex ejus temporibus penè nulla charta remaneret. Aleâ autem quia (quod nulli dicendum est) ea quæ contra te sunt, apud temetipsum debes requirere, atque hæc per me in medium proferre. Sanct. Greg. ad Recharedum regem, epist. II.

[2] Isidore de Séville surtout se plaît à l'exalter, aux dépens de son père : — Reccaredus regno est coronatus, cultu præditus religionis, et paternis moribus

gion; on regrette seulement qu'il ait été excessif. Frédégaire nous apprend qu'il fit brûler tous les livres des ariens : on en remplit une maison qu'on livra ensuite aux flammes[1]. Reccared nous a ainsi privés des élémens nécessaires pour juger la portée intellectuelle et morale des ariens d'Espagne, dont aucun monument, pas plus historique ou littéraire que théologique, n'a pu parvenir jusqu'à nous.

Reccared laissa trois fils, si l'on en croit Mariana, qui les nomme Liuwa, Suintila et Geila. Liuwa, l'aîné, était un fils naturel qu'il avait eu cinq ans avant son avénement[2]; on présume qu'il avait eu les deux autres de la reine Badda.

Liuwa, à peine âgé de vingt ans, fut élu par les grands; mais son règne fut court. Witterich[3], que nous avons vu conspirer contre Reccared, était parvenu, suivant un célèbre historien, à persuader au jeune roi de faire la guerre aux Impériaux; il s'était fait confier le commandement des troupes destinées à cette expédition; puis, s'en était prévalu pour se saisir de la personne de Liuwa, et l'avait fait mourir après lui avoir fait couper le poignet. Élu roi par les troupes, Witterich attaqua les Impériaux, et remporta sur eux plusieurs avantages[4].

En l'année 607, Theuderich, ou, si l'on veut, Thierry, roi des Burgondes, demanda la main d'Ermenberge, fille de Wit-

longè dissimilis. Namque ille inreligiosus, et bello promptissimus : hic fide pius et pace præclarus ; ille armorum artibus gentis imperium dilatans : hic gloriosus eamdem gentem fidæi trophæo sublimans. Isid. hispal., Hist. Goth.

[1] Eo anno Richaridus Rex Gothorum divino amplectens christianam religionem amore, priùs ipse baptizatur : posthæc omnes Gothos, qui tum arianam sectam tenebant, Toletum adunare præcepit, et *omnes libros arianos* præcepit ut sibi præsententur : quos in una domo collocatos incendio concremare jussit; et ad christianam legem baptizare omnes Gothos fecit. Fredeg. Chr. in ann. 588.

[2] Ignobili quidem matre progenitus, sed virtutum indole insignitus, dit en parlant de lui Isidore. Hist. Goth. in æra DCXXXIX.

[3] Frédegaire l'appelle Bettericus.

[4] Par ses généraux, il leur enleva, entre autres, une ville nommée Sagontia (Gisgonza, à ce qu'on croit, près du détroit de Gibraltar): —Adversus Roma-

terich, et témoigna le désir que cette union fût le gage d'une paix durable entre les deux peuples [1]. Witterich n'était pas sans inquiétude sur la manière dont ses voisins avaient vu son élévation : cette proposition flatteuse pour sa vanité le rassura. Il s'empressa d'accorder sa fille à Thierry ; et elle partit pour la Bourgogne avec les ambassadeurs du Bourguignon, menant un train magnifique ; mais elle devait rester peu de temps avec son mari.

« Les ambassadeurs amenèrent la princesse au roi, à Châlons-sur-Saône, où il la reçut avec de grands honneurs et des marques particulières d'affection et de tendresse, dit le père Daniel. Mais Brunehaut, qui n'avait pu venir à bout d'empêcher cette négociation, trouva moyen d'en empêcher l'effet dans un temps où toute autre qu'elle eût cru la chose impossible. Elle fit d'abord naître des incidens qui retardèrent la célébration des noces ; ensuite, ayant gagné la sœur du roi, nommée Theudelane, qui avait du crédit sur l'esprit de son frère, elle s'en servit pour le dégoûter de la princesse. Soit donc que cette Espagnole n'eût pas de beauté, ou qu'elle eût quelque autre défaut de corps ou d'esprit qu'on exagérait sans cesse, Brunehaut et Theudelane tournèrent tellement l'esprit du roi à son égard, qu'il différa un an entier à l'épouser, et qu'enfin il ne put plus la souffrir. De sorte qu'il la renvoya en Espagne ; et, ce qu'il y eut encore de plus indigne, c'est qu'on ne lui rendit pas sa dot [2]. »

num militem bella sæpe molitus, nil satis gloriæ gessit, præter quòd milites quosdam Sagontia per duces obtinuit, dit Isidore de Séville, qui, du reste, rend justice au courage et à la bravoure personnelle de Witterich : Vir quidem strenuus in armorum arte, sed tamen expers victoriæ.

[1] Il est curieux de voir comment se négociaient alors ces sortes d'alliances : Eodem anno (607) Theudericus Aridium episcopum lugdunensem, Rocconem et Æpporinum comestabulum ad Bettericum regem Spaniæ direxit, qui exindè Ermenbergam filiam ejus Theuderico matrimonio sociandam adducerent. Ibique datis sacramentis, ut à Theuderico Cabillono præsentant, quam ille gaudiens diligenter suscepit.

[2] Daniel, t. I, l. V, p. 373.

Witterich, sensible à cet affront, se ligua avec Chlotaire, roi de Soissons, Theudebert, roi d'Austrasie, et Agilulfe, roi des Lombards; leurs armées combinées devaient s'emparer de la Bourgogne, qu'ils se seraient partagée : mais Theuderich parvint à détacher son frère Theudebert de la coalition en lui offrant de meilleures conditions que celles qu'il trouvait dans le traité. Cette défection de Theudebert fit naître de la défiance entre les autres princes, et la coalition resta sans effet[1].

Dès ce moment Witterich devint un objet de mépris pour le peuple, qui attribua à ses crimes l'affront fait à sa fille. Soupçonné d'arianisme, le clergé le haïssait; ses propres officiers en étaient las, et ils le tuèrent au milieu d'un repas : élevé par le glaive il périt par le glaive, dit Isidore, et la mort de l'inocent fut vengée : le corps de Witterich fut traîné par les rues et enseveli ignominieusement hors des murs de Tolède (610)[2].

Gundemar fut, après lui, proclamé roi, selon toute apparence par les meurtriers mêmes de Witterich. Il en continua néanmoins la politique à l'égard des rois franks, et se ligua, autant qu'on peut le comprendre, à prix d'argent, avec Theudebert, roi d'Austrasie, contre le frère de celui-ci, Theuderich, roi des Burgondes. Était-ce pour venger l'affront fait au sang gothique dans la personne d'Ermenberge, fille de Witterich? C'est ce qu'aucun historien ne nous ap-

1 Voici comment Frédegaire rend compte de cette affaire : — Bettericus hæc indignans, legationem ad Chlotarium direxit : legatus Chlotarii cum Betterici legato ad Theudebertum perrexit. Iterum Theudeberti legati cum Chlotarii et Betterici legatariis ad Agonem (is est Agilulfus rex Langobardorum), regem Italiæ accesserunt : et unianimiter hi quatuor reges cum exercitu undique super Theudericum inruerunt, ut regnum ejus auferrent, et eum morte damnarent, eò quòd tantum de ipso reverentiam ducebant, legatus verò Gothorum evectu navali de Italia per mare in Spaniam revertitur : sed hoc consilium divino nutu non sortitur effectum. Quod cùm Theudorico compertum fuisset fortissimè ab eodem despicitur.

2 Quia gladio operatus fuerat, gladio periit. Mors quippe innocentis inulta in illo non fuit, inter epulas enim prandii conjuratione suorum est interfectus; corpus verò ejus viliter est exportatum atque sepultum. Isid. Hispal., Hist. Goth.

prend, et ce qui est peu probable. Il est toutefois certain qu'il y eut alliance entre Gundemar et Theudebert d'Austrasie contre Theuderich de Bourgogne, que le roi austrasien devait fournir au roi wisigoth un certain nombre d'hommes, *par le mérite d'une grâce pécuniaire*; que, la *grâce* manquant, ou par toute autre cause, une rupture survint entre eux, et s'envenima au point que, dans les négociations qui suivirent, Theudebert garda près de lui, comme prisonniers, les envoyés de Gundemar, Totila et Gundrimir; que Gundemar les fit réclamer par le comte-évêque Bulgaran, qui gouvernait en son nom la Septimanie, lequel écrivit trois lettres à un évêque frank du royaume de Theudebert pour avoir raison de cette offense, et s'empara en même temps de deux villes cédées naguère par Reccared à la reine Brunehaut (Juvignac et Corneilhan, dans le département de l'Hérault)[1]. Malgré la

[1] Tous ces faits résultent des trois lettres mêmes de Bulgaran, conservées dans les archives de l'université de Saint-Ildefonse d'Alcala de Hénarès, et qui, mal interprétées par Mariana, ont donné lieu à l'accusation que Gundemar avait acheté l'appui des Franks par un tribut annuel (voy. Mariana, Hist. gener. de España, édit. de Valence, 1785, t. II, p. 54 et seq. et las Observationes, p. 548). — Voici les passages de ces lettres sur lesquels sont fondés les faits ci-dessus. Dans la première on lit (en ce latin barbare qui fait la désolation des humanistes) : Ut si scripta, quæ paulo antè glorioso Theutiberto regi directa sicut polliciti estis, destinare procurastis; aut si missi vestri jam reverti sunt, vel quod recipere tis responsum, vel si usque hic placita deportantes, aut certe si ad præsentiam gloriosissimi domini mei Gundemari regis præparaturi advenerint, certius sciamus, quomodo aut ubi pecunia præparetur. Epist. I Bulgarani ad episc. franc. — Et qua latere Beatitudinem vestram non arbitror, quod filius vester dominus Theutibertus cum gente Gothorum a decidentibus velut olim existit colligata principibus; nunc per pactorum allegatione pacem per legatis ejusdem gentis devovit roborare perpetuam. Ex quo aliquod gratiæ merito pecuniæ, numerum gentis pollicitus est impertire Francorum. Unde jam me constat, memorato vestro filio Theutiberto per venerabilem fratrem vestrum..... Verum episcopum destinasse scripta, per qua innotui quod jam ipsa pecunia a filio vestro domino meo Gundemaro rege directa..... Obinde tuam Sanctitatem debita humilitate deposco, et si agnoscitis eam quam dereximus ad dominum Theutibertum paginam pervenisse; aut si ea quæ per legatis Gothorum sunt sub definitione inita, si manebunt veraciter adlegata, vel quantum prædictus filius vester in Avarorum bellica triumphatus est acie, vestris mereamur adfectibus informari. Epist. III. — Manet enim filio vestro glorioso domno meo Gundemaro Regi cunctæque

vivacité de ce différent, et ce commencement d'hostilités de la part des Goths, les choses ne paraissent pas avoir été plus loin entre les deux peuples.

En Espagne, Gundemar dut faire en personne une campagne contre les Vascons, qu'il vainquit et repoussa dans leurs montagnes. A son retour, il assembla les évêques de la province de Carthagène et tint avec eux un concile dans lequel furent rendus plusieurs canons que le roi ratifia et signa.

Sur ces entrefaites, les Impériaux ayant fait quelques irruptions sur le territoire des Goths, Gundemar marcha contre eux; mais ceux-ci, ne se sentant pas assez forts pour tenir en rase campagne, se retranchèrent dans leur camp; Gundemar les y attaqua et en fit un grand carnage, qui leur ôta pour long-temps le pouvoir de recommencer.

De retour de cette expédition, il convoqua encore un concile, tomba malade, et mourut l'an 612.

Sisebuth lui succéda, et débuta par faire la guerre aux Astures et aux Ruccons : il envoya contre les premiers une armée sous les ordres de Réchila, et contre les seconds une autre armée sous la conduite de Swinthila. Les Astures et les Ruccons furent battus, et rentrèrent dans l'obéissance.

Sisebuth prit avantage de l'enthousiasme qu'excita ce pre-

genti Gothorum non exigua, sed magna pecuniæ repetitio, ut nobiles ejusdem gentis legatos vestra magnificentissime cum consolato veritatis gratia discurrentes ab vestro injuste principe capti..... Pateat vero Totilanum et Gundrimirum viros illustres a serenissimo domino meo Gundemaro rege directos, in finibus vestris in locum Irapinas post illatam eorum dispectionem inter præceptione clausistis, et ad vos usque succedere loculenter aditum denegastis..... Dignum est, vestri ut primum in sua dignitate Gothorum restituantur legati; et inter affinem sanguinis gentem servantem pacem, domino adjuvante, vestrorum si necesse est, ad præsentiam gloriosi domini mei libertas maneat itineris legatorum. Nam de loca unde intimastis Jubiniano et Corneliano, qua in provincia Gothorum noscitur domna Brunigildes possedisse, ut a suis post ejus jure aditum tribuamus hominibus; ordinandam miramur tuam sic nos hortare Beatitudinem, ut loca qua pro stabilitate concordiæ sanctæ memoriæ dominus noster Richarredus rex in jure memoratæ contradidit domnæ ut a partibus vestris scandalum nutrientibus fœdus sit charitatis disruptum, et pars jura quæ stimulœm illicite suscitat, possessiones debeat gentis possidere Gothorum.

mier succès pour essayer de chasser d'Espagne les Impériaux, qui occupaient encore toute la côte de la Méditerranée depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au royaume de Valence, et à l'occident tout le royaume d'Algarve, sans compter plusieurs places fortes sur les frontières. Il leva une nombreuse armée. Le patrice Césaire, gouverneur des Impériaux, vint à sa rencontre, lui présenta la bataille, fut vaincu et forcé de se retirer avec perte. Sisebuth poursuivit les Impériaux et s'empara chemin faisant de plusieurs forteresses. Cependant Césaire était parvenu à organiser une nouvelle armée. Il tenta une seconde bataille; mais il fut encore plus maltraité que la première fois : la plupart des siens furent tués ou faits prisonniers. Sisebuth se montra humain et généreux dans le succès : il fit prendre le plus grand soin des blessés; et, chose assez remarquable, racheta de ses soldats les prisonniers qu'ils avaient faits pour les renvoyer libres chez eux [1].

Cette conduite de Sisebuth eut le double avantage de mettre Césaire dans l'impossibilité de rassembler une troisième armée, et d'attirer au parti des Goths les garnisons des places fortes, qui se rendirent presque toutes à son approche. Il ne restait à Césaire qu'un parti à prendre pour sauver les restes des possessions de l'empire grec, celui de demander la paix.

Cécilius, évêque de Montesano, s'était retiré, pour vivre loin du monde, dans un monastère de la dépendance des Impériaux. Sisebuth l'avait vainement réclamé au commencement des hostilités. Césaire mit à profit cette circonstance : il fit conduire Cécilius à la cour de Sisebuth, accompagné

[1] De Romanis quoque præsens feliciter triumphavit, et quasdam eorum urbes pugnando subegit..... Adeò post victoriam clemens, ut penè omnes ab exercitu suo hostili præda in servitutem redactos pretio dato absolveret, ejusque thesaurus redemptio captivorum existeret..... Isid. Hispal., Hist. Goth., in fine. — Cette clémence de Sisebuth est d'ailleurs confirmée par plusieurs témoignages : Sisebodus dicebat pietate plenus, dit Frédegaire (c. 30) : Heu me miserum cujus tempore tanta sanguinis effusio fitur! Cuicumque poterat occurrere, de morte liberabat.

d'un ambassadeur chargé d'une lettre pour le roi : il y priait celui-ci de lui marquer les conditions auxquelles il consentirait à faire la paix. Sisebuth reçut très-bien l'ambassadeur, et le chargea de faire connaître au patrice ses conditions. Le patrice les accepta, se réservant de les faire approuver par l'empereur. Héraclius ratifia le traité, à condition que le roi des Wisigoths chasserait les Juifs de son royaume. Cette haine contre les Juifs, de la part d'Héraclius, venait, dit-on, de ce que cet inepte empereur, fort entêté d'astrologie judiciaire, leur appliquait une prédiction qui lui avait été faite, savoir, que l'empire serait détruit par une nation vagabonde et circoncise, ennemie de la foi chrétienne. Les Impériaux évacuèrent la plupart des places fortes qu'ils occupaient encore sur les côtes méridionales, et se retirèrent dans le territoire qu'on a appelé depuis le royaume d'Algarve[1].

Ce fut, on vient de le voir, moins de son propre mouvement que poussé par l'empereur d'Orient, et, en quelque façon, en vertu d'un traité, que Sisebuth proscrivit les Juifs[2]. Un édit fut publié, par lequel il fut enjoint aux Juifs de se faire baptiser dans le délai d'une année sous les peines les plus sévères. Il leur fallut choisir entre confesser le Christ ou avoir les cheveux rasés, être mis en servitude et voir tous leurs biens confisqués. Pour donner une idée du nombre des Juifs qui se trouvaient alors en Espagne, il suffira de dire que plus de quatre-vingt-dix mille reçurent le baptême, et c'était la moindre partie. La plupart s'enfuirent, furent dépouillés de leurs biens et condamnés par contumace. Ceux

[1] Voyez, sur toute cette guerre et sur le traité qui réduisit à presque rien les possessions de l'empire d'Orient en Espagne, la correspondance originale de Sisebuth et du patrice Césaire dans l'*España sagrada* de Florez, t. VII, p. 320 et seq.

[2] Cette haine d'Héraclius contre les Juifs est incontestable. Elle porta cet empereur à susciter partout des persécutions contre les Hébreux, notamment auprès du roi frank Dagobert. (Voyez Paul. Æm., de Gestis Franc., in Dagob., I, p. 21.)

qui ne voulurent ni quitter leur patrie adoptive ni recevoir le baptême furent poursuivis avec la dernière rigueur, dépouillés, emprisonnés, traités enfin comme des bêtes de somme. Une grande partie passa les Pyrénées, et vint dans les deux Aquitaines et dans la province narbonnaise chercher un asile. Ce fut comme une nouvelle dispersion de ce peuple. Il y eut émigration dans tous les sens : les rives de la Loire, le pays des Arvernes, les Cévennes, la Septimanie, et jusqu'aux Alpes maritimes, virent affluer des familles de la race opprimée. Le sort de ceux qui demeurèrent en Espagne après avoir reçu le baptême ne fut guère moins malheureux : eux-mêmes, chrétiens par force, n'en détestèrent que plus énergiquement leurs oppresseurs chrétiens : la faiblesse les avait portés à l'apostasie, et une réaction légitime et naturelle en fit des ennemis secrets, mais envenimés, des persécuteurs qui leur faisaient souffrir tous ces maux. Par un de ces sentimens qui abondent au cœur de l'homme, le christianisme ne leur avait jamais été plus odieux au fond de l'âme que depuis qu'ils avaient été contraints et forcés de le confesser du bout des lèvres et d'en suivre les pratiques extérieures. Les évêques eux-mêmes, les plus éclairés du moins, et les plus véritablement chrétiens, désapprouvèrent bientôt ces rigueurs, et le quatrième concile de Tolède établit que le baptême ne serait administré, à l'avenir, qu'à ceux qui demanderaient librement à le recevoir. Les deux édits promulgués par Sisebuth contre les Juifs, l'un et l'autre dans la quatrième année de son règne, ont été conservés dans le recueil des lois wisigothiques : ce sont deux tristes monumens de l'esprit d'ignorance et de persécution [1].

Dans la crainte que les Impériaux ne fussent tentés de faire infraction aux traités, Sisebuth fit entourer la ville d'Évora de fortes murailles, flanquées de hautes tours, et fit

[1] Cod. Leg. Wisig., lib. XII, tit. 3, l. 3.

fortifier pareillement la plupart des autres places frontières; ces précautions prises, il eut un nouvel ennemi à combattre. Les habitans de la côte d'Afrique infestaient la Méditerranée, et portaient le ravage et la mort chez les peuples de l'Espagne méridionale. Il s'embarqua avec ses meilleures troupes, aborda bientôt inopinément dans la Mauritanie Tingitane, s'empara de Tingis, de Septa et des pays d'alentour, garnit de troupes toutes les places fortes, et mit ainsi fin tout d'un coup aux déprédations des pirates[1]. Peu après Sisebuth mourut subitement (621)[2]. Quelques auteurs du temps regardent cette mort comme un châtiment du ciel, et l'attribuent à ce que le roi avait dépassé les bornes de son autorité en matière ecclésiastique, dans une circonstance dont voici le récit. L'évêque de Barcelone avait permis à des comédiens de représenter dans son diocèse des comédies tirées des cérémonies païennes; l'évêque de Tarragone, son métropolitain, s'en était plaint à Sisebuth, qui avait ordonné de déposer l'évêque et d'en consacrer un autre à sa place. Les apologistes de Sisebuth font remarquer que le roi mourut au printemps de 621, et que l'évêque fut déposé avant Pâques 620; que, d'ailleurs, la plainte portée par le métropolitain était une preuve de la suprématie du roi, et, par conséquent, du droit qu'il avait de punir l'évêque.

Reccared, fils de Sisebuth, fut élu roi, quoique fort jeune, et prit le nom de Reccared II; il ne régna que trois ou quatre mois : l'histoire ne dit rien ni de sa vie ni de sa mort[3].

A Reccared succéda Swinthila, que Mariana et d'autres historiens prétendent être le fils de Reccared Ier et de la reine

1 Cette expédition toutefois n'est attribuée à Sisebuth que par le seul Roderich de Tolède, écrivain très-postérieur, et dont Masdeu, se fondant sur le silence des chroniqueurs contemporains, récuse en ceci le témoignage (t. x, p. 174).

2 Isidore doute si ce fut de maladie ou par le poison : Hunc alii morbo alii veneno asserunt interfectum. Isid. Hispal., Hist. Goth.

3 Hujus vitæ brevitas nihil dignum prænotat. Isid. Pac. Chr., c. 7.

Badda, fait que nie Ferreras, et dont effectivement aucun historien contemporain ne dit mot.

Au commencement de son règne, Swinthila fit plusieurs réglemens sur l'administration de la justice; il ordonna une distribution de secours à la classe pauvre; mais il fut bientôt distrait de ces pacifiques occupations par un soulèvement des Vascons. Swinthila donna l'ordre aux gouverneurs des provinces de se porter avec toutes leurs troupes sur les derrières de l'armée des Vascons, et de leur couper la retraite, tandis qu'il viendrait en personne les attaquer de front. Cette manœuvre eut un plein succès : les Vascons, se voyant enveloppés de toutes parts, firent leur soumission. Le roi se contenta de leur reprendre le butin qu'ils avaient fait, et de les obliger à fournir un certain nombre de travailleurs pour la construction d'une ville nouvelle, à laquelle fut donné le nom d'Ologitis, aujourd'hui Olite, en Navarre[1].

Il ne restait plus guère aux Impériaux que cet angle de terre qui forme le cap Saint-Vincent : Swinthila résolut de les en chasser. Selon Mariana, deux patrices commandaient ce faible reste des possessions de l'empire, grec dans la Péninsule : le roi parvint à les diviser, ce qui rendit facile l'exécution de son projet. Mais il est peu probable que l'empereur Héraclius ait eu deux gouverneurs pour une si petite étendue de pays. Suivant d'autres historiens, il n'y aurait eu qu'un seul patrice qui serait venu au-devant de Swinthila, lui aurait livré bataille, et aurait été tué. Après sa mort un autre officier aurait pris le titre de patrice et le commandement des troupes en attendant qu'il vînt de Constantinople un autre gouverneur et des secours.

[1] Ubi adeo montivagi populi terrore adventus ejus perculsi sunt, ut confestim, quasi debita jura noscentes, remissis tellis et expeditis ad precem manibus supplices ei colla submitterent, obsides darent, Ologitin, civitatem Gothorum, stipendiis suis et laboribus conderent, pollicentes ejus regno ditionique parere, et quidquid imperaretur, efficere. Isid. Hispal., Hist. Goth., c. 63.

Quoi qu'il en soit, le fait est qu'il y eut un combat dans equel périt un patrice, et qu'Héraclius ne put envoyer de secours; que seulement il nomma un nouveau gouverneur avec plein pouvoir de faire tout ce qui lui paraîtrait convenable dans la circonstance. Swinthila cependant serrait l'ennemi de près. Le nouveau patrice ne trouva en arrivant que des forces insuffisantes. Pressé vivement, il concentra ces forces et se disposa à faire acheter chèrement la victoire à Swinthila. Celui-ci, ne voulant pas commettre les siens avec un ennemi résolu à se défendre en désespéré, entra en pourparlers avec le patrice, qui consentit à abandonner toutes les places occupées encore en Espagne au nom de l'empereur, sous la condition qu'il lui serait permis de se retirer avec tous les honneurs de la guerre. Swinthila réunit par là le premier toute l'Espagne sous la domination gothique, selon toute apparence vers 628 ou 629[1].

Glorieux de cette entière expulsion des Impériaux, Swinthila chercha à fixer le pouvoir dans sa famille : il obtint de s'associer son fils Racimir. Tous les Goths cependant ne virent pas cette élévation du même œil : elle parut à plusieurs porter atteinte aux prérogatives nationales. De ce moment Swinthila cessa d'être en faveur auprès du peuple. Si l'on en croit quelques historiens, de ce moment aussi ses propres vertus se perdirent; quelques vices, l'avarice, la sensualité prirent chez lui le dessus; il devint despote, il souffrit des limites que la constitution des Goths et leurs coutumes imposaient à son pouvoir; il viola les lois fondamentales, et en peu de temps il devint l'objet de la haine de tous. On conspira contre lui : la rigueur avec laquelle il punit les conspirateurs envenima la querelle; le nombre de ses ennemis politiques s'en accrut. Sisenand, gouverneur de la Gaule gothique, devint leur chef : il comprit qu'il s'agissait pour lui de la

[1] Totius Hispaniæ infra Oceani fretum monarchia regni primus idem potitus, quod nulli retrò principum est collatum. Ibid., l. c.

royauté. Pour réussir plus sûrement dans ses projets, il appela Dagobert à le seconder. Dagobert épousa sa querelle; mais il ne consentit à lui prêter ses hommes d'armes qu'au prix du fameux vase d'or, orné de pierres précieuses, qui était le plus riche joyau du trésor des rois wisigoths. Sisenand promit tout ce qu'on voulut; en conséquence il franchit les Pyrénées, non-seulement avec les troupes qu'il commandait, mais encore avec un corps d'auxiliaires franks, sous le commandement de deux des meilleurs chefs d'armée de Dagobert, Abondantius et Vénérandus.

Sur le bruit de la marche de Sisenand, Swinthila se hâta de se porter à sa rencontre; il arriva devant César-Augusta au moment où Sisenand y entrait. Il fit aussitôt ses dispositions pour lui livrer bataille le lendemain; mais son armée proclama roi Sisenand, et Swinthila chercha son salut dans la fuite. Peu d'heures après son départ Sisenand se présenta au camp, où il fut accueilli avec les plus vives acclamations. Il y traita splendidement les deux généraux franks, qu'il combla de riches présens; puis il prit la route de Tolède, où il fut reçu comme en triomphe, et de nouveau proclamé roi (631).

Il est curieux de voir le roi des Franks et le maître des Gaulois au septième siècle, fournir des troupes moyennant récompense comme un chef de condottieri. Cela ne peut guère s'expliquer que par le goût vif que l'histoire attribue à Dagobert pour le faste et les joyaux. Sisenand roi, il fut sommé par le Frank de tenir sa parole, et il fit remettre en effet aux envoyés de Dagobert le précieux joyau; mais les Goths ne voulurent point souffrir l'aliénation de cet objet, auquel s'attachait pour eux un glorieux souvenir historique. Ils se mirent en embuscade, surprirent les officiers franks, et leur enlevèrent le vase fameux. Sisenand, dit-on, fut en secret leur complice. On aime en ceci le sentiment national qui animait les Goths. Sisenand s'empressa de faire savoir alors à Dagobert l'impossibilité où il était de remplir sa promesse;

mais il offrit loyalement la valeur du vase en argent monnayé. Dagobert accepta l'offre du roi goth, et reçut, comme dédommagement, deux cent mille *solidi*[1].

Vers la troisième année de son règne, Sisenand convoqua le quatrième concile de Tolède, qui fut présidé par Isidore de Séville, et auquel soixante-neuf évêques assistèrent, soit en personne, soit représentés par leurs vicaires.

Ce quatrième concile de Tolède est d'une grande importance historique. Ses actes, presque tous d'une nature politique, constatent que les conciles des Goths étaient plutôt des assemblées nationales que de simples synodes religieux. Le roi lui-même figura dans ce concile, mais ne le présida point; il mit genou en terre, et pria, d'un ton humble et suppliant, l'assemblée de réordonner les affaires de l'état. Après avoir réglé quelques points de discipline ecclésiastique, on passa aux choses du gouvernement. On décréta à peu près toutes les dispositions organiques qui figurent dans le préambule du Forum-Judicum (Fuero-Juzgo). L'assemblée récrimina d'abord contre le roi déchu; elle condamna énergiquement sa conduite, celle de sa femme et celle de son frère; elle le déclara lui et ses enfans inhabiles à remplir aucune charge publique, ordonna la confiscation de leurs biens, et laissa leurs personnes à la discrétion du roi. *Id, cum gentis consultu, decrivimus,* disaient ces souverains assemblés. Pour cette partie de leur œuvre, ils invoquaient le consentement du peuple; pour la partie constituante, ils semblaient agir en vertu d'un droit reconnu et supérieur. Toute cette partie, comprenant les réglemens relatifs à l'élection du roi, à l'exercice de son autorité et à l'institution des pouvoirs publics,

[1] Fredeg., in Chron., c. 73. — Gest. Franc. in Dagob. (Bouquet), tom. II, p. 587. — Dagobert employa ces *solidi* à la construction de l'Abbaye de Saint-Denis. Masdeu, considérant le sou d'or comme une fraction de la livre, en conclut que la somme totale payée par Sisenand à Dagobert fut de 2,777 livres d'or. Moralès n'avait précédemment donné que le chiffre de 10 livres.

est par eux qualifiée *pontificale decretum*. C'était, au fond, toute une constitution, non sans doute improvisée, mais rappelée, discutée, écrite et recueillie. En tout, l'assemblée agit en congrès souverain, et avec un grandiose et une fermeté remarquables.

Dans le nombre des canons qu'elle rendit, nommés *lois* par beaucoup d'historiens, il en est d'un tour et d'un fond de pensée dignes d'être rappelés. Le soixante-quinzième canon nous a paru de ceux-là ; c'est moins un article de loi, au reste, qu'une allocution ; il porte :

« Nous demandons, et à toi aussi, roi, qui es ici présent, et à vous tous, princes des âges futurs, avec l'humilité qui convient à des chrétiens, d'être doux et modérés à l'égard de vos sujets : nous demandons que vous régissiez avec justice et piété les peuples que Dieu vous a confiés[1]. »

Puis vient l'article des menaces, la sanction pénale, comme on dirait de nos jours :

« Et quant aux rois des âges futurs, nous promulguons en toute vérité cette sentence : Si l'un d'entre eux, au mépris des lois, avec un despotisme orgueilleux et un dédain royal, faisait peser sur les peuples une domination cruelle, pour assouvir ses débauches, son ambition et son avarice, qu'il soit frappé d'anathème au nom du Christ ; qu'il soit séparé de Dieu par son saint jugement[2]. »

Quant au fond, il fut établi, avec plus ou moins d'unanimité, que, le roi mort, personne n'aurait le droit de commander à l'état avant qu'il eût été pourvu à la vacance du trône

1 Te quoque præsentem regem, futurosque sequentium ætatum principes, humilitate, quâ debemus, deposcimus, ut moderati et mites erga subjectos existentes cum justitiâ et pietate a Deo vobis creditos regatis. Concil. Act., Conc. Tolet. IV, tom. V, p. 1700.

2 Sanè de futuris regibus hanc sententiam promulgamus, ut si quis ex eis contra reverentiam legum superbâ dominatione et fastu regio in flagitiis et facinore sive cupiditate crudelissimam potestatem in populis exercuerit, anathematis sententia a Christo Domino condemnetur, et habeat a Deo separationem atque judicium. Ibid, l. c.

légitimement par les principaux de la nation et les évêques; qu'à cet effet un concile se tiendrait à Tolède à la mort de chaque roi. Par trois fois le concile prononça l'anathème sur quiconque à l'avenir conspirerait contre le pouvoir royal.— Il a paru singulier à plusieurs que ces principes fussent émis devant Sisenand, qui ne devait le pouvoir qu'à une conspiration; mais là était précisément la question. Les réserves du concile étaient faites par l'article où le jugement de Dieu est appelé sur la tête des rois oppresseurs; ce jugement, se manifestant par l'insurrection de tous, ce n'était plus une conspiration, et ce n'était qu'aux conspirations (non de la nation tout entière contre un tyran, mais des particuliers contre un chef, bon ou mauvais, dans des vues ambitieuses et personnelles) que le concile jetait l'anathème et voulait mettre un frein. —Entre les réglemens ecclésiastiques, il en est un bon à rappeler : il fut établi que personne ne pourrait être reçu prêtre ou évêque avant l'âge de trente ans, ni sans l'approbation du peuple. Cette pratique était celle de la primitive église, comme nous l'avons déjà dit quelque part : le nom des candidats pour les divers sacerdoces était publié pendant un temps, leur conduite, leur vie publique et privée soumises à la discussion, et le peuple avait le droit, selon un mode régulier, de sanctionner ou de rejeter le choix.

Sisenand mourut, à ce qu'on croit, de mort naturelle (janvier 636), après un règne d'un peu moins de cinq ans[1]. Swinthila détrôné était rentré dans la vie privée, et était mort dans l'obscurité vers 635, en Espagne même. Jusqu'ici nul roi détrôné n'avait eu la vie sauve parmi les Goths. Swinthila fut le premier qu'on n'ait point mis à mort après la dépossession; cela marque un progrès chez cette nation. Swinthila ne conspira point pour reconquérir la royauté, tant sans doute la chose lui parut impossible.

[1] Isid. Pac. Chr., c. 9. — Sisenandus regn. an. IV, men. XI, dies XVI. Chr. Vulsæ, c. 26.

Après quelques contestations sur le choix du successeur de Sisenand, on proclama Chinthila (avril 636). Un concile, convoqué à Tolède conformément aux réglemens dernièrement promulgués, retrempa de nouveau en quelque façon les actes du concile précédent[1].

Toutes choses concernant le pouvoir royal et la transmission de ce pouvoir furent fixées; et l'on voit, au soin extrême avec lequel sont écartées toutes les idées d'hérédité, combien elles étaient antipathiques à la nation. La part du pouvoir royal y est faite largement, trop largement sans doute, mais sous la réserve entière et absolue de la souveraineté, qui ne saurait appartenir à une famille. L'excommunication fut prononcée contre quiconque, avant la libre élection, prétendrait à la royauté. Il fut défendu expressément, du vivant du roi et contre sa volonté, de manifester le désir d'être choisi pour lui succéder. Il fut interdit de consulter les devins pour savoir quand mourrait le roi, par convoitise pour la couronne gothique, tant pour soi-même que pour autrui, etc. C'est dans ce concile que fut portée la loi singulière qui excluait de la royauté quiconque n'était pas de l'illustre sang des Goths. Il fut statué, par une dernière disposition, que, dorénavant, et pour que personne n'en ignorât, lecture serait faite, à l'ouverture de chaque concile national, des actes du dernier concile de Tolède concernant l'élection, le pouvoir et les prérogatives des rois.

Chinthila souscrivit à toutes ces dispositions, et, par un édit portant la date du 1er juillet, il ordonna à tous les officiers de la couronne de tenir la main à leur exécution, et au peuple de s'y conformer religieusement en tout. Par un autre édit, qui suivit de près, il ordonna la sévère exécution des lois concernant les dissidens et les Juifs; ces derniers devinrent particulièrement l'objet des plus rigoureuses poursuites.

[1] Concil., t. v, p. 1735. Concil. Hisp., tom. II, p. 807.

Un des esprits les plus éclairés de ce temps, Isidore de Séville, parle de cet édit de persécution en termes explicites et remarquables à plus d'un titre; ce n'est pas sans quelque joie qu'on retrouve ainsi la réprobation de la violence en matière religieuse dans la bouche d'un évêque espagnol du septième siècle[1]. Ces paroles d'Isidore de Séville sont la condamnation anticipée de l'inquisition.

Tous les évêques d'Espagne pourtant n'étaient pas alors dans les mêmes sentimens. L'esprit d'intolérance animait assez généralement le peuple, et les évêques tendaient vers l'unité. Les dispositions du quatrième concile de Tolède concernant les Juifs avaient été, en quelque façon, un adoucissement aux rigueurs de l'édit de proscription de Sisebuth. Le sixième concile, assemblé peu de temps après le cinquième par Chinthila, se montra là-dessus d'un sentiment différent. Non-seulement il approuva le précédent édit, dont la sévérité était excessive, mais encore il en rendit grâces à Chinthila. Il ordonna, dans le même canon, qu'à l'avenir aucun roi élu ne pourrait entrer dans l'exercice de la royauté qu'il n'eût préalablement juré de faire exécuter les lois contre les dissidens de toutes les sectes, et plus spécialement les édits précédemment promulgués contre les Juifs. Leur race fut qualifiée par ce canon d'abominable. Tel était l'esprit d'exclusion religieuse de ce temps. Au milieu de ce fanatisme naissant, la voix de quelques prélats de l'école d'Augustin et de Jérôme était perdue, et leur parole ne se faisait entendre que pour empêcher la prescription de la liberté humaine. Ceux-là, quelque unitaires qu'ils fussent, de quelque zèle qu'ils se sentissent animés, ne voulaient pas qu'on agît autrement que selon l'esprit du maître; ils blâmaient ceux qui, sans doute, montraient un grand zèle, *sed*

[1] Initio regni sui Judæos ad fidem christianam permovens æmulationem quidem habuit, sed non secundum scientiam; potestate enim compellit quos provocare fidei ratione oportuit. Isid. Hispal. Oper.

non secundum scientiam. La plupart des cànons qui furent rendus dans ce concile sont demeurés les bases fondamentales du droit public des Wisigoths d'Espagne, et se retrouvent dans le fameux *Fuero-Juzgo*. Il résulte évidemment de l'examen attentif des actes des conciles de cette période que ces assemblées étaient de véritables états-généraux. La fréquence même de leur réunion en est un témoignage. Jamais d'ailleurs on n'y indique la moindre soumission particulière à l'évèque de Rome. La catholicité espagnole, à cette époque, c'est l'unité de croyance, c'est la réprobation de l'arianisme et des sectes dissidentes, l'unité du dogme et du culte considérée comme base de la constitution de l'état. Dans le sixième concile de Tolède, qui nous a suggéré ces réflexions, il ne fut presque délibéré que sur des questions d'état; le principe même d'exclusion, qui y reçut une nouvelle force, était un principe politique. D'ailleurs on y fit de véritables lois sur la procédure à suivre dans les jugemens, sur ceux qui passeraient à l'ennemi, sur des questions de propriété, etc. L'excommunication, arme redoutée des fidèles, était d'ordinaire la sanction pénale de ces dispositions.

Chinthila paraît avoir régné depuis assez paisiblement. Au reste, l'histoire ne rapporte rien de la fin de son règne. A sa mort, arrivée au commencement de 640, Tulga, son fils, fut élu roi : l'attachement qu'on avait pour le roi mort détermina cette malheureuse élection[1]. Tulga n'avait ni vices ni vertus : c'était un enfant, disait-on, plein d'espérance et de douceur[2]; mais il fallait autre chose qu'un enfant à cette nation remuante de guerriers-théologiens. Le règne de Tulga eut d'abord pour les Goths tous les inconvéniens d'une minorité. La non-hérédité du pouvoir royal étant d'ailleurs un

[1] Chintila avait sollicité lui-même la royauté pour son fils : — Hujus filius, nomine Tolga, sub tenera ætate, Spaniæ, petitione patris, sublimatur in regno. Fredeg. Chr. c. 82.

[2] Iste blandus et catholicus per omnia fuit. Luc. Tud. Chr.

principe et un besoin de ce peuple, il y avait quelque chose dans ce jeune homme qui faisait considérer son élection comme un fâcheux précédent : c'était sa naissance. On se disait que, s'il n'eût pas été fils de roi, il n'aurait pas été élu roi; que nul, vu sa grande jeunesse et son inexpérience des affaires, n'eût songé à lui : et cette seule considération détacha de lui la plupart des chefs de la nation. L'administration publique, les affaires de l'état empiraient chaque jour; les Goths investis des pouvoirs publics dans les provinces en abusaient : les populations étaient opprimées et surchargées d'impôts par des tyrans subalternes. De toutes parts s'élevaient des murmures; une portion considérable du peuple se prononça contre Tulga. Les principaux de la nation se concertèrent, et il fut résolu qu'on déposerait l'enfant et qu'on lui donnerait pour successeur un homme. Chindaswinth, guerrier estimé, et, quoique d'un grand âge, d'un caractère énergique et ferme, fixa leur choix, et Tulga dut lui céder la place. Privé de sa chevelure, il fut revêtu d'un habit de moine, et relégué dans un couvent (mai 443)[1].

Tulga avait régné un peu plus de deux ans depuis la mort de son père, et pendant ces deux années les Goths s'étaient divisés, l'anarchie s'était introduite partout; plusieurs gouverneurs de province avaient refusé l'obéissance au pouvoir central, et s'étaient accoutumés à gouverner tyranniquement, sans contrôle aucun; quelques-uns s'étaient érigés de fait en souverains indépendans : Chindaswinth trouva en eux des adversaires naturels, et dut leur faire la guerre pour les déposséder de leurs gouvernemens[2].

Les commencemens de son règne furent donc très-orageux, et ce ne fut qu'après être demeuré vainqueur en plusieurs

1 Unus ex primatibus, Chintasindus, collectis plurimis senatoribus Gothorum, cæteroque populo, in regno Spaniæ sublimatur. Tolganam degratum ad honorem clericati fecit. Fredeg. Chr., l. c.

2 Demoliens Gothos..... regnat, dit Isidore de Béja (Isidorus Pacensis. Chr., c. 15).

combats dont le détail ne nous a pas été transmis, que Chindaswinth parvint à se faire reconnaître roi par toute l'Espagne. Quelques rigueurs suivirent son triomphe. Deux cents nobles Wisigoths furent mis à mort par son ordre, suivant Frédegaire : il en exila un grand nombre d'autres, et ordonna la confiscation de leurs biens. Toujours d'après ce chroniqueur, d'ailleurs presque contemporain, et d'ordinaire fort bien informé des choses de ce temps, ces sanglantes exécutions frappèrent particulièrement ceux qui, sous les prédécesseurs de Chindaswinth, avaient pris part aux conspirations et aux révoltes contre les rois[1]. La sévérité de ces commencemens imprima la terreur ; et, bon gré, mal gré, tout marcha selon la volonté du nouveau roi. Peu à peu toutefois cette sévérité fit place à plus de mansuétude, et enfin Chindaswinth rallia à lui la nation presque tout entière. A mesure aussi que son autorité se raffermissait, il se montrait plus exact observateur des lois et des coutumes des Wisigoths ; et, dans la cinquième année de son règne, il réunit à Tolède un concile pour redonner toute vigueur à la constitution nationale. Les actes de ce concile rendirent plus rigoureuses les peines établies par les conciles précédens contre ceux qui passeraient à l'ennemi ou qui auraient recours aux étrangers pour réussir dans leurs rébellions, contre les ecclésiastiques rebelles, etc. L'assemblée raffermit l'autorité dans les mains de Chindaswinth, et sanctionna tous ses actes passés[2]. Cependant il était chargé d'ans ; on craignait les embarras d'une élection précipitée ; lui-même avait longtemps nourri la pensée d'avoir pour successeur son fils Réceswinth, qui déjà avait donné des preuves de capacité dans la guerre et dans l'administration publique : il en témoigna le désir à quelques amis dévoués ; et comme, jusqu'ici, ces sortes d'associations avaient

[1] Fredeg. Chr., c. 82.
[2] Concil. Tolet, VII, in Præfat. et in canon. I.

mal réussi aux rois wisigoths, on convint de faire prier officiellement le roi de se choisir un successeur, et on désigna Réceswinth à son choix comme le plus digne de la couronne. Braulio, évêque de Sarragosse, fut chargé de lui présenter une supplique dans ce sens au nom du clergé[1]. Le roi alla plus loin; il abandonna plutôt qu'il ne partagea le pouvoir. On procéda même à une véritable élection (22 janvier 649), et Réceswinth fut appelé selon toutes les règles à gouverner avec son père. Chindaswinth remit entre ses mains tout le soin des affaires publiques, et ne s'occupa plus guère depuis que de pensées étrangères au gouvernement. Les lettres, dit-on, remplirent ses derniers loisirs. Il les avait toujours aimées, dans le tumulte des camps comme dans les embarras de la première magistrature, et ce fut lui qui envoya chercher à Rome, par l'évêque Tajon, le recueil des ouvrages de Grégoire-le-Grand. Chindaswinth mourut, couvert de l'habit de pénitent, le 1er octobre 652, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, après onze ans de règne.

Tous les grands cependant n'avaient pas vu avec plaisir l'élévation de Réceswinth au premier poste du gouvernement. Froja, l'un d'eux, qui avait de grandes richesses et beaucoup de parens et d'amis puissans, passa chez les Vascons d'Aquitaine pour s'y former un parti. Nous avons marqué sous Leuwigild, selon la chronique de Biclar, un refoulement des Vascons en-deçà des Pyrénées[2]; leurs fréquentes excursions dans la Novempopulanie avaient fini par la conquête d'une partie de cette province jusque fort avant vers Toulouse : le Béarn, le Bigorre, le territoire que baigne l'Adour, faisaient partie de leurs possessions. Ils y vivaient dans l'indépendance, ne parlant que leur vieille langue; nation à part, énergique, courageuse et entreprenante, confédérée en petites

1 Voyez España Sagr.; t. xxx, p. 163.

2 Voyez, sur les Basques de l'un et de l'autre versant, Oïenart, Notitia utriusque Vasconiæ.

républiques unies entre elles par le seul lien de la commune origine et d'un langage commun. De leur nouveau territoire communiquant avec ceux de leur race qui étaient demeurés par-delà les Pyrénées, ils avaient un pied en Espagne et un pied dans les Gaules, et, sous les moindres prétextes, ils faisaient volontiers des courses chez leurs voisins de l'un et de l'autre côté, pour peu qu'ils eussent l'espoir de s'en revenir chargés de butin. Ils s'alliaient d'ailleurs avec qui voulait, pourvu qu'ils y trouvassent leur avantage, et que leurs franchises n'en souffrissent point. Froja n'eut pas de peine à les engager dans sa querelle, et rentra à leur tête en Espagne. Ils y exercèrent leurs ravages accoutumés, pillant et dévastant les campagnes et les cités jusqu'à Sarragosse. Mais là devait s'arrêter cette redoutable agression. L'armée envoyée par Réceswinth contre les Vascons les attaqua à l'improviste et les tailla en pièces. La déroute fut complète. Tout ce qui put échapper à l'épée des Goths chercha en grande hâte son salut dans les montagnes prochaines. Froja, fait prisonnier, fut, dit-on, puni de mort [1]. Plusieurs villes donnèrent asile aux Goths rebelles qui avaient suivi le parti de Froja, et refusèrent de les livrer au roi. Menacées des armes victorieuses de Réceswinth, elles ne se laissèrent point intimider, et déclarèrent être prêtes à repousser la force par la force, en cas d'attaque. Elles ne se mirent point en pleine révolte néanmoins. Seulement elles prirent occasion de là pour exposer leurs griefs et pour réclamer contre les nombreux abus dont elles avaient eu à souffrir. Leurs doléances portèrent principalement sur les impôts dont on les avait surchargées. Réceswinth usa de sa victoire avec modération, écouta les plaintes des villes, et leur promit justice et réparation. Quant aux rebelles, il promit pareillement de convoquer un concile pour décider de leur sort, et d'user de clémence envers eux s'il en obtenait

[1] Tajon. ad Quiric., España Sagr. t. XXXI, p. 171.

le consentement de l'assemblée. Cette promesse détermina la soumission des villes soulevées, et tout rentra bientôt dans l'ordre.

Fidèle à sa parole, Réceswinth convoqua en effet un concile à Tolède, auquel assistèrent les principaux seigneurs et un grand nombre de prélats et de vicaires. A l'ouverture du concile, le 17 décembre, le roi présenta un mémoire en cinq articles [1]. L'objet de ce mémoire était d'appeler les délibérations de l'assemblée sur d'importantes questions d'état. Il y demandait, entre autres choses, à être investi du droit de grâce et d'amnistie pour les crimes contre le roi. L'assemblée discuta et vota sur tous les points qui lui furent soumis : les lois qu'elle fit sont marquées au coin de cet âge si étrangement mêlé de bien et de mal. L'élection des rois présentait, dans la pratique, plus d'une difficulté : l'assemblée y pourvut par un article exprès : elle décida qu'à la mort du roi le choix de son successeur se ferait dorénavant sur le lieu même de sa mort par les évêques et les grands du palais réunis, mais non par la conspiration d'un petit nombre ou par un mouvement séditieux [2]. Il fut établi, par le même canon, que tous les biens acquis par les rois après leur avénement appartiendraient à la couronne, et ne pourraient passer, sous aucun prétexte, à leurs héritiers. Les seuls biens formant le patrimoine du roi au moment de son élection pouvaient être légués à ses enfans. Réceswinth suggéra lui-même cette mesure, soit qu'il voulût par là se rendre populaire, soit qu'il y eût en lui un fonds réel de vertu. Il chercha aussi à ne faire qu'un peuple des Romains, c'est-à-dire des Espagnols et des Goths. Jusque là le droit civil des Romains avait été le seul droit

[1] Concil., tom. VI, p. 394. Concil. Hisp., tom. IV, p. 338.

[2] Ab hinc ergo et deinceps ita erunt in regni gloriam præficiendi rectores, ut aut in urbe regia aut in loco ubi princeps decesserit, cum pontificum majorumque palatii omnimodo eligantur assensu; non forinsecus, aut conspiratione paucorum, aut rusticorum plebium seditioso tumultu. Concil. Tolet. VIII, c. 10.

suivi par les Espagnols; les Goths suivaient des lois différentes. Cette différence disparut sous le règne de Réceswinth, et le code wisigothique devint commun aux deux nations. Toutes les lois qui s'opposaient aux mariages entre les hommes et les femmes des deux races furent abrogées [1]. Toutes ces mesures fondamentales furent délibérées et prises dans les divers conciles qui se réunirent pendant son règne, l'un des plus longs de la période gothique. Dans celui dont nous avons indiqué les deux ou trois mesures principales (le huitième), l'un des plus beaux droits monarchiques, le droit de grâce en matière de crimes d'état, dont jusque là les rois goths paraissent n'avoir pas joui, sollicité par Réceswinth, fut concédé aux rois à venir. Les seuls Juifs admis dans la communion chrétienne furent un moment l'objet de sa sévérité; quelques usages conservés, une répugnance marquée pour la viande de porc, les firent accuser d'apostasie. Ils avouèrent cette répugnance et quelques autres encore, mais déclarèrent qu'ils vivaient d'ailleurs en toute autre chose comme de bons et vrais chrétiens; cette déclaration détourna la persécution, et cette affaire ne donna lieu qu'à quelques réglemens nouveaux concernant les Juifs, lesquels font partie du code des Wisigoths [1]. Tout ce règne paraît avoir été marqué par des travaux utiles. Ce qu'il était réservé à Wamba de réaliser définitivement eut un commencement d'exécution sous Réceswinth : nous voulons parler de la délimitation des diocèses. Les troubles, les désordres, les guerres avaient singulièrement embrouillé les juridictions métropolitaines. L'une d'elles notamment avait été réduite à rien; c'était celle d'Émérita. Les Suèves, au temps de leur puissance et de leurs conquêtes, avaient successivement rattaché à Bragua les diocèses dont ils s'étaient rendus maîtres en Lusitanie, et, depuis, rien n'avait été

[1] Leg. 1 de dispos. nup., de judic. et judicat. Cod. Leg. Wisig.
[2] Fuero-Juzgo, l. XII, tit. II, l. XVI.

changé à cet état de choses. Oronce, métropolitain d'Émérita, réclama près de Réceswinth, et tous les diocèses anciennement suffragans de sa métropole lui furent rendus. Réceswinth ne paraît pas toutefois avoir pris cette mesure entièrement sur lui ; ce qui marque les limites que la constitution imposait au pouvoir royal. Un concile fut convoqué à Émérita, et la restitution délibérée et votée fut rendue exécutoire par le huitième article ou canon de cette assemblée. Un trait remarquable du fils de Chindaswinth, c'est l'éloignement où il tint ses frères et tous ses parens des hautes charges de l'état. Lucas de Tuy, Roderich de Tolède et Vasæus, indiquent dans leurs chroniques les projets conçus par ses frères pour qu'à sa mort la royauté passât à un membre de sa famille, projets auxquels il ne se prêta point, disent ces historiens, par respect pour le droit national d'élection. Pendant plus de vingt-trois ans à compter du jour où il fut admis à régner du vivant de son père, il gouverna ainsi avec sagesse et fermeté, et mourut à Gerticos, à quarante lieues de Tolède (1er septembre 672), au milieu des témoignages d'affection des évêques et des grands.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Élection de Wamba. — Insurrection des Vascons. — Révolte du comte Hildérich dans la Gaule Narbonnaise. — Trahison de Paul, général de Wamba. — Soumission des Vascons. — Expédition de Wamba contre Paul. — Prise de Narbonne et de Nîmes. — Jugement des révoltés. — Retour et triomphe de Wamba. — Circonstances particulières de ce règne. — Première invasion et défaite des Sarrasins d'Afrique. — Trahison d'Erwich et dépossession de Wamba. — Conciles, troubles, faits divers des règnes d'Erwich et d'Égica.

De 672 à 701 de J.-C.

Dégagée de toutes les fables dont on l'a entourée, l'élection de Wamba ne laisse pas d'être encore d'un caractère extraordinaire. La turbulence naturelle aux hommes de cette race gothique, toujours à demi barbare et indocile à la règle, parut avec éclat dans cette circonstance : malgré les formalités établies solennellement comme nous l'avons vu par les différens conciles de Tolède pour l'élection des rois, on y procédait toujours un peu tumultuairement. Cette fois le choix fut heureux : le meilleur assurément des rois goths d'Espagne fut donné pour successeur à Réceswinth. A la mort de celui-ci, Wamba était à Gerticos avec les principaux officiers civils, militaires et ecclésiastiques de la monarchie gothique. Ceux-ci jettent les yeux sur lui, se réunissent, et le nomment roi[1]. Wamba, que la gloire du premier rang touchait peu, croit devoir refuser. On le sollicite, on le presse

1... Elegieron al rey Bamba, que desde antes en los coraçones de las gentes estava destinado o imaginado por futuro rey. Garibay, lib. VIII, *de los Reyes godos que reynaron en España*, c. XXXIX, p. 381. — Sébastien de Salamanque rend compte comme il suit de la mort de Réceswinth et de l'élection de son successeur : — Igitur Recesvindus Gothorum rex ab urbe Toleto egrediens in villam propriam venit, cui nomen erat Gerticos, qui nunc in monte Cauræ dignoscitur esse, ibique proprio morbo decessit. Cumque rex vitam finisset, et in eodem loco sepultus fuisset, Wamba ab omnibus præelectus est in regno era DCCX. Sed ille renuens,

d'accepter; on fait valoir près de lui l'intérêt de la nation, qui a besoin d'un chef expérimenté. Il persiste dans son refus. Tout-à-coup un des officiers présens tire son épée et la porte à la gorge de Wamba: « Tu seras roi! nous t'avons élu, ton devoir est d'accepter, s'écrie-t-il; tu seras roi, ou tu mourras de ma main[1]. » Les seigneurs présens détournent le glaive, et prient avec instance Wamba d'accepter; il sourit et leur cède, non sans témoigner combien il lui en coûtait, avec ses goûts, de se charger du poids de la première magistrature de l'état. Toute la nation applaudit à ce choix, et, dix-neuf jours après la mort de Réceswinth, Wamba, de retour à Tolède, fut oint et sacré dans l'église métropolitaine de Sainte-Marie, aux acclamations du peuple entier, par les mains du métropolitain Quiricus. — La chronique ajoute qu'à ce moment une abeille, qui fut vue de tous les assistans, sortit de la tête du roi, et s'envola vers le ciel, comme un signe envoyé de Dieu pour annoncer les futures félicités du règne de Wamba[2].

Wamba, qui avait été fait roi malgré lui, était cependant digne de commander aux hommes. L'année même de son élévation il eut à faire œuvre de roi contre deux ennemis à la fois : les Vascons, qui sont les Navarrais d'aujourd'hui, se soulevèrent, non pas précisément contre Wamba, mais contre la domination du maître, le roi des Wisigoths d'Espagne : telle

et adipisci regnum nolens, tamen accepit invitus, quod postulabat exercitus ; statimque Toletum advectus in ecclesiam metropolis Sanctæ-Mariæ est in regno perunctus. Sebast. Salmant., c. 2.

1 Cui acriter reluctanti unus ex officio ducum audacter in medium prosiliit, et minaci contra eum vultu, educto gladio, prospiciens dixit : Nisi consensurum te nobis promittas, gladii hujus mucrone modò truncandum te scias....— C'est Julien de Tolède, contemporain et successeur de Quiricus dans la dignité de métropolitain de Tolède, qui nous a conservé ces caractéristiques paroles au début de son Histoire de l'expédition de Wamba contre Paulus.

2 Ea hora præsentibus cunctis visa est apis de ejus capite exiliro, et ad cœlum volitare, et hoc signum factum est a Domino, ut futuras victorias nuntiaret, quod postea probavit eventus. Sebast. Salmant., Chr. l, c.

était leur coutume à chaque changement; le roi mort, ils se soulevaient. C'était, d'ordinaire, par une guerre plus ou moins heureuse contre les Vascons que commençait chaque nouveau règne. Wamba rassembla une armée, et il était en marche pour la Vasconie, et près d'y toucher, quand il reçut la nouvelle d'une autre insurrection plus grave peut-être. Hildérich, comte de Nîmes, voulant saisir l'occasion qui lui semblait favorable pour se rendre maître indépendant de la Septimanie, venait de se déclarer contre Wamba. Gulmidus, évêque de Maguelonne, et un jeune ambitieux, Raximir ou Ranimir, abbé d'un monastère du diocèse de Nîmes, lesquels n'étaient pas sans quelque crédit, s'étaient joints à lui; et par eux il s'était d'abord assuré de tous les pays voisins. Avec ses hommes d'armes, Hildérich, en véritable barbare, faisait toutes choses à son gré : Arégius, évêque de Nîmes, n'ayant point voulu prendre parti pour lui, il l'avait déposé, fait charger de chaînes et conduire par-delà les frontières des Franks. En même temps Hildérich avait disposé de l'évêché de Nîmes, « comme il eût fait de son propre patrimoine, » dit l'auteur de l'histoire de Languedoc, et il avait donné cet évêché à Ranimir, qui, de la sorte, se trouvait évêque de Nîmes de par Hildérich, sans autre formalité. Cependant l'insurrection paraissait vouloir prendre un caractère plus prononcé. Il devenait urgent de ne point la laisser s'étendre et se propager dans toute la Septimanie. Wamba choisit alors, parmi les principaux d'entre les chefs militaires les plus expérimentés, le comte Paul, grec d'origine, dit Julien de Tolède[1], pour l'envoyer contre Hildérich avec une partie de ses meilleures troupes. Paul, qui cachait sous un extérieur léger une ambition profonde, et qui n'aspirait pas à moins qu'à la royauté, vit dans le commandement qui venait de lui être conféré par Wamba un moyen de travailler à sa propre

1 Paulus, ..., qui erat de Græcorum nobili natione, in Gallias destinavit.

grandeur : arrivé dans la province de Tarragone, il s'ouvrit de ses projets au duc Ranosind et au gardingue Hildéghis, qui y commandaient, et les séduisit par de brillantes promesses[1]. Il fut convenu qu'on mettrait à la garde des principales villes de cette partie de la Tarragonaise qui forme aujourd'hui la province de Catalogne des officiers dévoués et sûrs ; que, sous prétexte que tels étaient les ordres du roi, Ranosind et Hildéghis joindraient leurs troupes à celles de Paul ; qu'on passerait les Pyrénées, et qu'on ne se déclarerait ouvertement qu'une fois maîtres de Narbonne. Tout fut concerté entre les conjurés, jusqu'à la façon dont on s'y prendrait pour décerner la couronne au comte Paul.

Toutes ces machinations néanmoins ne purent rester tellement secrètes qu'il n'en transpirât quelque chose : Argebaud, évêque de Narbonne, en eut connaissance, et il se disposait à disputer à Paul l'entrée de la ville ; mais, les rebelles survenant tout-à-coup avant qu'il eût le temps de mettre la ville en état de défense, il dut céder. Paul entra dans la place avec son armée, et en prit possession comme on fait d'une ville conquise. Presque aussitôt il réunit les officiers de son armée et les principaux habitans, manda l'évêque, et, lui reprochant vivement en public d'avoir fait des préparatifs contre l'envoyé de Wamba, chargé de la pacification de la province des Gaules, il ajouta qu'il était connu que les Narbonnais étaient mécontens de l'élection de Wamba, qu'on n'ignorait pas qu'il avait été contraint d'accepter la royauté, que c'était un fardeau au-dessus de ses forces, et qui n'était à personne plus à charge qu'à lui-même. Il peignit Wamba comme un vieillard sans énergie, sous le règne duquel il était impossible de jouir de la moindre paix, et insinua que ce serait rendre un service à l'état et à Wamba lui-même que de nommer un autre roi, un roi digne de porter la couronne, et capable de gouverner

1 Julian. Tolet., Historia Wambæ regis Toletani, c. 7.

d'une main virile et ferme. La comédie avait besoin d'un dénouement : Ranosind, qui avait le mot, déclara que telle était la pensée de l'armée entière, et qu'un grand nombre de provinces avaient cessé de reconnaître l'autorité du nouveau roi Wamba. Nul, selon Ranosind, n'était plus digne de commander aux Wisigoths que Paul, qui venait de parler avec tant de fermeté et de modestie. On applaudit : des acclamations préméditées partirent de tous les coins de l'assemblée, et Paul fut proclamé roi. On poussa la parodie jusqu'au bout, et l'on ne manqua pas de courtisans pour proposer le couronnement du nouveau roi sur l'heure, tant on était pressé d'avoir un roi véritable de tout point. Tout avait été prévu au reste, et le joyau royal était tout prêt : en passant à Gironne, Ranosind avait eu soin de dépouiller le martyr saint Félix de sa couronne d'or, belle et solide couronne qui lui avait été donnée par Reccared-le-Catholique, et on en décora le front du roi qu'on venait de se donner. Hildérich, Gumildus et Ranimir approuvèrent cette étrange élection ; et Paul réussit à ranger, pour son coup d'essai, de gré ou de force, toute la Septimanie, et presque toute la Catalogne actuelle, sous sa domination. Quelques gouverneurs franks lui promirent, moyennant salaire, le secours de leurs armes ; et il ne négligea rien, non-seulement pour se défendre de toute agression de la part de Wamba dans la Septimanie, mais encore pour préparer et s'ouvrir le chemin à la royauté de Tolède.

Wamba était occcupé à réduire les Vascons soulevés, quand il apprit la défection du comte Paul et la scène étrange qui venait de se passer à Narbonne[1]. Il assembla les officiers qui étaient auprès de lui, et leur demanda conseil dans ce danger commun. Les uns estimèrent que le roi n'était point en état de se mettre incontinent en campagne contre les révoltés ;

[1] Il l'apprit, assure-t-on, par une lettre même de Paul, qui est un curieux monument de jactance et de mauvais goût. L'authenticité en a été contestée par quelques historiens. Il ne paraît pas si invraisemblable, après tout, que cette

qu'il convenait de retourner à Tolède pour y rassembler des forces suffisantes; les autres, et ce fut le plus grand nombre, furent d'avis de réprimer sur l'heure l'indigne rébellion de Paul et de ses partisans. Wamba partagea l'opinion des derniers. Toutefois il déclara qu'étant venus où ils étaient pour y combattre les Vascons, il fallait avant tout les vaincre. L'armée gothique, enflammée d'une nouvelle ardeur, poursuivit les Vascons jusque dans leurs retraites; les soldats de Wamba pénétrèrent sur les points les plus élevés de leurs redoutables montagnes, détruisirent leurs fortifications, occupèrent leurs bourgs et leurs cités. Cette expédition fut poussée avec une vivacité telle qu'il suffit, dit-on, de sept jours pour remettre tout le pays des Vascons sous l'obéissance des Goths[1]. Ce n'était là que le prélude d'une guerre plus sérieuse. Wamba prit toutes ses mesures en conséquence. Avant tout il voulut ramener au devoir les habitans de ce coin de la Tarragonaise, que la trahison de Ranosind et d'Hildéghis avait livré à Paul. Il marcha dans la direction de l'Èbre. En peu de jours il eut repris possession de plusieurs places, notamment de Barce-

lettre ait pu être réellement écrite par le comte Paul. Nous reproduisons ici cette œuvre d'un barbare en délire.

EPISTOLA PAULI PERFIDI WAMBANO REGI.
In Nom. Dom.
Flavius Paulus summus rex Orientalis Wambæ regi Austri.

Si jam asperas et inhabitabiles montium rupes percurristi, si jam fertosa et sylvarum nemora, ut leo fortissimus, pectore confregisti : si jam caprearum cursum cervorumque saltum, aprorum ursorumque edacitates radicitus edomuisti : si jam serpentum vel viperarum venenum evomuisti ; indica nobis, armiger, indica nobis, domine sylvarum et petrarum amice. Nam si hæc omnia accubuerunt, et tu festina ad nos venire, ut nobis abundanter Philomelæ vocem relexas. Et ideo, magnifice vir, ascendit cor tuum ad confortationem : descende usque ad clausuras. Nam ibi invenies Oppopumbeum (sic) grandem cum quo legitimè possis concertare. Españ. Sagr., t. VI, p. 535.

[1] Les Goths acceptèrent les tributs accoutumés, dit Julien de Tolède, et, la paix conclue, prirent le chemin de la Gaule : — Acceptis obsidibus tributisque solitis, et pace composita, directo itinere in Gallias profecturi accedunt.....

lone et de Girone. Amaturus, évêque de cette dernière ville, vint au-devant de lui, et lui présenta une lettre de Paul, dans laquelle il invitait l'évêque à ne point s'alarmer des bruits de l'expédition de Wamba : le roi, selon lui, n'en viendrait point à l'exécution ; au reste, il craignait si peu les menaces de Wamba, mandait-il à l'évêque, qu'il l'autorisait à ouvrir les portes de sa ville épiscopale à celui des deux rois qui se présenterait le premier. Wamba dut sourire en lisant cette lettre. Paul en effet avait travaillé pour lui [1].

Wamba partagea ensuite son armée en trois corps. Il fit marcher le premier sur Livia, capitale des Cérétans (Puycerda dans la Cerdagne actuelle), prit le commandement du second, qui devait opérer au centre des deux autres : le troisième entra dans le Roussillon par le chemin qui longe la côte. Une flotte avait reçu l'ordre de se tenir dans les parages de la Septimanie pour y seconder l'expédition de terre. Paul cependant avait pris ses mesures pour disputer le passage des Pyrénées à son adversaire. Le fort des Clausures [2], bâti pour la garde de l'un des principaux passages de ces montagnes, avait paru d'une importance telle, que Ranosind et Hildéghis s'étaient chargés en personne de le défendre. Ils y étaient enfermés avec des forces assez considérables, quand les troupes de Wamba l'attaquèrent. Malgré leur présence, le château des Clausures fut promptement emporté. Ranosind, Hildéghis et quelques autres rebelles considérables, faits prisonniers dans la place, furent envoyés au roi, les mains liées derrière le

[1] Le récit qu'on va lire est fondé tout entier et exclusivement sur l'Histoire de l'expédition de Wamba contre Paulus, par Julien de Tolède, témoin oculaire, et dont la relation est historiquement des plus importantes. J'ai usé pour mon travail du texte de dom Bouquet (Scriptor. Rerum, Francic., etc. t. II, p. 707 et seq.)

[2] On donnait d'ordinaire le nom de *Clausuræ* aux châteaux bâtis sur les ports ou passages des Pyrénées, aux endroits qui marquaient la limite des Gaules et de l'Espagne ; mais on appelait par excellence *Castrum Clausuræ*, un château considérable bâti non loin du trophée de Pompée au col du Perthuis. Ce château conserve encore son ancien nom et s'appelle le Port de Clusse.

dos. Caucoliberi, Vulturaria et Castrum Libyæ tombèrent pareillement aux mains des soldats du roi. Wittimir enfin, général de la façon de Paul, qui s'était retranché à Sordonia, autre château du territoire des Cérétans, quoiqu'il ne manquât ni d'hommes ni de munitions pour défendre la place, ne crut pas devoir y attendre l'ennemi : il partit secrètement pour aller rejoindre Paul à Narbonne. Sordonia se rendit presque aussitôt[1].

Wamba, maître de toutes les places qui avaient embrassé le parti de Paul dans l'Espagne proprement dite, passa les Pyrénées sans obstacle, descendit dans les vallées du Roussillon : il y campa deux jours avec ses troupes. Les deux divisions de son armée, qu'il avait chargées de s'emparer de tous les points fortifiés qui se rencontreraient sur leur passage, vinrent l'y rejoindre vers la fin du deuxième jour.

Après une nuit de repos, nécessaire aux soldats pour réparer leurs forces, toute l'armée se mit en mouvement dans la direction de Narbonne. C'est là que les Goths de Wamba espéraient trouver Paul, et avoir raison de ses forfanteries; mais Paul s'était retiré à Nîmes, près de Gulmidus, laissant à Wittimir le soin de défendre Narbonne. Une forte division de l'armée gothique investit incontinent cette place, et somma Wittimir de se rendre; Wittimir fit une réponse arrogante. Sans remettre au lendemain, les généraux de Wamba ordonnent l'assaut; les assiégeans se précipitent de tous côtés sur la place : tout est mis en œuvre pour l'emporter. Wittimir soutint vaillamment l'attaque, et pendant plus de trois heures repoussa de partout les assaillans. Enfin les Goths redoublent d'efforts, mettent le feu aux portes, qui tombent devant eux, et pénètrent dans la place. Wittimir et les siens ne se tiennent pas pour battus encore, et le combat s'é-

1 Uvittimirus tamen unus ex conjuratis, qui se in Sordoniam constitutus clauserat, nostros irrupisse persentiens, statim aufugit, et tantæ cladis nuntium Paulo in Narbonam perlaturus accessit. Julian. Tolet. Hist. Wambæ, etc.

tablit au sein de la ville. Les soldats de Wamba l'emportent de nouveau; ils dispersent, ils tuent tout ce qui leur résiste. Wittimir cherche son salut dans une église avec quelques-uns des siens. Il y est poursuivi; surpris derrière un autel, un soldat le frappe d'une lourde planche, le terrasse, et lui lie les mains. Argemund et le primicier Gultricius furent pris avec lui et passés par les verges[1].

La prise de Narbonne entraîna la reddition de plusieurs autres places : Agde, Béziers, Maguelonne opposèrent vainement quelque résistance au vainqueur; Nîmes seule, où Paul avait réuni ses plus zélés partisans, tenait encore. Wamba envoya un corps de ses meilleures troupes pour en former le siége. Quant à lui, il établit son camp à quatre ou cinq lieues de la ville, vers le nord, avec son armée de réserve, comme s'il eût appréhendé quelque invasion des Franks; on l'en avait en effet menacé. Cependant la division de son armée envoyée contre Nîmes y arriva à la pointe du jour, le dernier jour du mois d'août; la place fut investie sur-le-champ. Les assiégés, qui s'attendaient à être attaqués par des forces plus considérables, reprirent d'abord confiance, et demandèrent à marcher incontinent à l'ennemi; Paul, qui craignait de tomber dans quelque embuscade, modéra leur ardeur. Les Goths cependant sonnèrent la charge peu après le lever du soleil; cette attaque imprévue fut vive et engagée avec une grande énergie; mais les assiégés se défendirent non moins vigoureusement : des deux côtés on combattit avec acharnement; enfin, vers le soir, les Goths furent repoussés avec perte; tout l'avantage demeura aux assiégés. La nuit seule mit fin à la lutte. Persuadés qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant pour emporter la place d'assaut, sans perdre une minute les chefs des assiégeans envoyèrent demander un renfort à Wamba, qui, avec une égale promptitude, leur ex-

[1] Julian. Tolet. Hist. Wambæ regis Toletani.

pédia sur l'heure un corps de dix mille hommes. Ce corps fit une telle diligence, qu'il arriva sous les murs de Nîmes au lever du soleil (1er septembre 673). On fit immédiatement des dispositions pour donner un second assaut.

Paul, informé que les assiégeans venaient de recevoir un renfort considérable, en fut troublé; mais il sauva les apparences, et non-seulement il dissimula ses craintes, mais il feignit de se féliciter de ce qu'on lui apprenait. Il dit aux siens qu'ils avaient maintenant tous leurs ennemis en face; que c'était là toute l'armée de Wamba, et qu'une fois détruite, il ne lui resterait plus rien. A l'entendre d'ailleurs, les Goths fuiraient au premier choc; il ne s'agissait que de les repousser avec énergie. Pendant que Paul s'efforçait ainsi d'encourager ses soldats, les Goths s'étaient avancés sous les murs, munis de tous les instrumens de guerre employés alors dans les assauts: leur corne avait résonné et donné le signal. Les assiégés courent aux remparts; ils y sont accueillis par une grêle de flèches et de pierres. Ils soutiennent ce choc avec bravoure, et font jouer à leur tour leurs arcs et leurs frondes. On combattait depuis le lever du soleil, lorsque, vers la cinquième heure du jour, c'est-à-dire vers onze heures du matin, les assiégés, accablés par les archers goths, quittent les remparts; les Goths redoublent d'efforts, sapent les murailles, y ouvrent des brèches, incendient les portes, et se fraient enfin l'accès de la ville; malgré tous les obstacles, ils y pénètrent le fer à la main, se répandent dans les rues, frappent et renversent tous les hommes en armes qu'ils y rencontrent, et demeurent enfin maîtres de la place. Les plus chauds partisans de Paul courent avec lui chercher un refuge dans les Arènes et s'y retranchent comme en un château fort[1]. La nuit seule mit un

[1] Les Arènes étaient un véritable château fort. La porte orientale de l'amphithéâtre romain avait été dans les premiers temps de la domination des Wisigoths, peut-être sous Eurich, flanquée de deux tours, appelées Tours des Wisigoths : ces deux tours étaient debout encore en 1809.

terme à l'exécution militaire des révoltés qui ne purent se retirer dans les Arènes. Les Goths, vainqueurs, prirent possession de la ville, et mirent des sentinelles à tous les postes abandonnés par les partisans de Paul. Celui-ci se tint soigneusement retranché dans l'admirable amphithéâtre romain qui fait encore aujourd'hui la gloire de Nîmes. Par une singulière coïncidence, l'anniversaire de l'élection de Wamba à la couronne tombait précisément ce jour-là (1er septembre 673). Paul, insulté par le peuple, maltraité par les Franks et les Gaulois des pays voisins, qu'il avait gagnés à son parti moyennant salaire, se dépouilla, dit-on, ce jour-là même, et volontairement, du manteau royal et de toutes les marques distinctives du premier rang, qu'il avait portées jusqu'à ce jour avec affectation. Nîmes resta plongée dans la désolation d'une ville mise au saccage. Il n'y régnait que cette espèce d'ordre qui, dans un récent désastre, a paru à l'un de nos hommes d'état la compensation suffisante du meurtre d'une nation.

Paul cependant tenait encore dans les Arènes; un grand nombre de ses compagnons d'insurrection s'y étaient réfugiés avec lui. Mais, malgré ses deux tours et sa puissante construction, l'amphithéâtre ne pouvait leur être un asile sûr pendant long-temps. Ils manquaient de vivres d'ailleurs, et, les Némausans s'étant prononcés contre eux, il ne leur était point aisé de s'en procurer. Ils conservaient pourtant encore quelques relations secrètes avec la ville. Dans les premiers momens les vainqueurs laissèrent Paul en repos, contens de visiter et de rançonner leur conquête en l'absence de Wamba. Le silence ne fut guère interrompu pendant la nuit que par les cris des vainqueurs qui avaient levé la dîme sur les caves des vaincus, et par les plaintes de ceux des habitans blessés ou frappés dans quelque être aimé. La guerre civile avait dès la veille éclaté entre les citoyens des deux partis. La ville offrait un spectacle affreux. Les rues et les maisons étaient

encombrées de cadavres, de mourans et de blessés. Quelles que soient les causes de la guerre, telles en sont les suites : le bon droit tue comme l'iniquité. Paul et ses compagnons ne pouvaient plus espérer qu'en Wamba : ils délibérèrent sur le parti à prendre, et il fut résolu que le plus sûr, en une si grande extrémité, était de se livrer au roi et de solliciter ouvertement son pardon. L'évêque de Narbonne, Argebald[1], que Paul, qui l'avait tenu pour suspect, avait amené avec lui à Nîmes, fut chargé d'aller au devant de Wamba. Il partit, revêtu de ses habits d'évêque, avec une escorte de quelques hommes seulement, et rencontra Wamba à quatre lieues environ de Nîmes, comme il sortait de son camp pour se rendre dans la cité conquise, entouré de ses cavaliers couverts d'armes splendides; le roi était à cheval. Argebald descend de cheval à la vue du roi, marche à lui, le salue, et se jette devant lui les genoux à terre. Wamba lui ordonna de se relever[2], et Argebald lui expliqua alors l'objet de sa mission. Touché des paroles de l'évêque, le roi pardonna, et promit la vie sauve à tous les coupables; mais, comme Argebald insistait trop vivement pour obtenir grâce entière, le roi le reprit avec vivacité : « Il ne t'appartient pas de m'imposer des lois; n'est-ce pas assez de t'avoir fait grâce de la vie? Eh bien, je n'accorde qu'à toi seul le pardon entier, ajouta-t-il, et je ne te promets rien pour les autres[3]. » Il expédia néanmoins quelques cavaliers vers Nîmes pour y faire cesser les violences, de quelque côté qu'elles fussent exercées, et pour y annoncer

1 Argebald, d'après Julien, l'historien contemporain qui a écrit dans tous ses détails la relation de cette expédition de Wamba, n'était pas moins coupable que Paul et ses complices; il méritait la mort, et il eut besoin lui-même de la grâce de Wamba. Selon Roderich de Tolède, écrivain de six siècles postérieur, il faut le dire, Argebald avait été entraîné malgré lui à la suite de l'usurpateur, et n'avait pris qu'une part tout-à-fait involontaire à ce qui s'était passé.

2 Ut erat misericordiæ visceribus affluens, et ipse illachrymans, sublevari episcopum à terra præcepit. Julian. Tolet. Hist. Wambæ.

3 Tibi ergo soli me ex toto pepercisse sufficiat, pro reliquis verò nihil promitto. Ibid., l. c.

sa prochaine arrivée ; peu d'heures après, les flots de poussière que soulevaient les pieds de leurs chevaux annoncèrent l'approche de Wamba et de ses Goths ; leurs armures, leurs épées nues reluisant au soleil, et au soleil de Nîmes, par une belle matinée de septembre, parurent avec un éclat tel, qu'on crut voir une armée d'anges conduisant celle de Wamba[1]. Wamba fut reçu par une grande affluence à l'entrée de la ville. Soldats et citoyens étaient accourus pour le voir. Quelques ordres qu'il donna publiquement, et qui marquaient sa sollicitude pour la population, lui concilièrent tout d'abord l'affection des Némausans. Il restait à s'emparer de Paul et des fauteurs de sa trahison, toujours enfermés dans les Arènes. Quelques-uns des principaux officiers de Wamba, à la tête d'un détachement de cavaliers, coururent à l'amphithéâtre, en firent tomber les portes, et y pénétrèrent. Ils s'attendaient à y trouver quelque résistance, mais il ne leur en fut opposé aucune. Les Franks et les Saxons à la solde de Paul se rendirent sans condition. Quant à Paul et aux chefs de la rébellion, ils furent trouvés à grand'peine dans les loges souterraines qu'avaient habitées les tigres et les lions nourris pour les jeux du cirque. On les tira de leurs cachettes pour les amener en présence de Wamba. Paul était pâle et défait. Il marchait à pied entre deux officiers à cheval qui s'étaient partagé par moitié sa longue chevelure gothique, et le tenaient par là[2]. Arrivé devant son rival, Paul se prosterna à terre, « conduite basse, dit un historien, qui contrastait singulière- » ment avec l'air hautain qu'il avait affecté dans le court » moment de sa prospérité. » Paul détacha sa ceinture mili-

[1] Cùmque sol refulsisset in clypeis, gemino terra ipsa lumine coruscabat : ipsa quoque radiantia arma fulgorem solis solito plus augebant. Sed quid dicam?..... Ubi divina protectio evidentis signi ostensione monstrata est. Visum est enim...., angelosque ipsos, etc. Ibid. l. c.

[2] Duo è ducibus nostris equis insidentes, protensis manibus hinc indè Paulum in medio sui constitutum innexas capillis ejus manus tenentes, pedissequa illum profectione oblaturi principi deferunt. Ibid. l. c.

taire, comme pour se dégrader lui-même. Le roi lui adressa quelques reproches[1], ainsi qu'aux autres chefs de la rébellion, qui furent amenés successivement devant lui; puis il les fit enfermer, et fixa le jour où ils seraient jugés par leurs pairs, en présence de l'armée. Les Franks et les Saxons qui se trouvaient parmi les prisonniers furent remis sur-le-champ en liberté[2]: il pardonna avec une égale facilité aux Gaulois, aux Espagnols et aux Goths qui n'avaient pris qu'une part secondaire à la rébellion, et garda toute sa sévérité pour les chefs. Il se consacra d'abord, et pendant les jours qui suivirent, au rétablissement de l'ordre; il fit prendre soin des blessés, ensevelir les morts, réparer les murs, relever les portes, et rendre aux habitans le butin fait dans le pillage des jours précédens. Le butin fait sur les rebelles fut aussi par son ordre apporté devant lui; il y fit choisir les ornemens et les vases sacrés que Paul avait enlevés aux églises de la province pour grossir son trésor, et les leur fit restituer. Parmi ces objets était la couronne de saint Félix, dont Paul avait paré sa royauté de quelques semaines; elle fut rendue au martyr. Il laissa d'ailleurs aux soldats tout ce qui venait des rebelles, et non-seulement il ne leur demanda rien pour lui, mais encore il leur fit des largesses de son trésor privé.

Le troisième jour de son entrée dans la ville (5 septembre 673), Wamba fit élever un tribunal où il prit place avec

1 Cum jam antè equum principis Paulus ipse, vel ceteri hujusmodi factionis capti, perductique consisterent : Cur in tanto, sit, malo vesaniæ proruplistis, ut pro bonis mala mihi responderetis? Sed quid immorabor? Ite et estote sub custodiis deputati, quousque censura de vobis agitetur judicii. Ibid., c. 28.

2 Ces Franks et ces Saxons étaient des volontaires que l'amour de la guerre et du pillage, grande passion de ces temps, avait conduits en Septimanie. Wamba était alors en paix avec le roi d'Austrasie; mais les gouverneurs franks voisins de la Gaule gothique étaient en grande partie indépendans; et, sans qu'il y eût guerre déclarée entre les rois des deux nations, ces gouverneurs se permettaient quelquefois de guerroyer de leur chef et pour leur compte sur les terres des Wisigoths. Membres d'une confédération nationale de vainqueurs, les Franks pouvaient ainsi prendre les armes contre Wamba, sans que cela impliquât nécessairement un *casus belli* entre les deux peuples.

ses officiers, et là, en présence de l'armée rangée en bataille des deux côtés du tribunal, il fit venir Paul et ses compagnons[1]. Il ordonna au premier de dire s'il l'avait offensé, s'il lui avait fait quelque injustice, s'il lui avait donné quelque sujet de mécontentement : « Je te somme, dit-il, au nom du Dieu tout-puissant, d'entrer en jugement avec moi dans cette assemblée composée de tes frères, et de déclarer en leur présence si j'ai jamais rien fait contre toi qui ait pu te porter à te faire mon compétiteur et à t'ériger en tyran[2]. » Paul avoua que, loin d'avoir à se plaindre de Wamba, c'était la confiance que le roi avait eue en lui qui lui avait fourni les moyens de le trahir, et qu'il se reconnaissait sans excuse. La même question fut faite à chacun des autres conjurés, et leurs réponses furent à peu près semblables. On lut ensuite le serment de fidélité prêté par chacun d'eux à Wamba, et le serment qu'ils avaient en second lieu prêté à Paul, de ne point quitter les armes que Wamba n'eût été dépossédé de la royauté. Après quoi l'assemblée leur appliqua les canons des derniers conciles relatifs aux attentats contre les rois, et emportant la peine de mort et la confiscation des biens, jugement rapporté tout entier à la suite de la relation de Julien[3], qui nomme vingt-sept complices de Paul : l'évêque de Maguelonne, Gulmidus, y figure au premier rang. La plupart de ces noms paraissent goths; on n'y trouve point celui d'Hildérich, comte de Nimes, cause première de cette guerre, et dont il n'est parlé d'ailleurs en aucune autre chronique de ce

[1] Hic igitur sceleratissimus Paulus, dum convocatis, adunatisque omnibus nobis id est senioribus cunctis palatii, gardingis omnibus, omnique Palatino Officio, seu etiam adstante exercitu universo in conspectu gloriosissimi nostri domini, cum prædictis sociis suis judicandus adsisteret.... Judicium in tyrannorum perfidia promulgatum., Eod. Julian. Tolet. auct. c. 38.

[2] Conjuro te per nomen Omnipotentis Dei, ut, in hoc conventu fratrum meorum, contendas mecum judicio, si aut te in aliquo læsi, aut occasione qualibet malitiæ nutrivi, per quod excitatus hanc tyrannidem sumeres, vel hujus regni suscipere attentares. Ibid. l. c.

[3] Florez, España Sagrada., t. vi, p. 587.

siècle. Il est probable qu'il mourut dans les premiers mois de la trahison de Paul. Wamba, maître de la vie de ses ennemis, usa d'indulgence : il leur fit grâce à tous de la vie, et se contenta de les condamner à la décalvation et à un emprisonnement perpétuel.

Wamba fut retenu quelques jours dans les Gaules par l'appréhension d'une invasion franke. Julien de Tolède, son historien, se montre fort animé contre les Franks et les Gaulois qu'il apostrophe et injurie avec véhémence. Wamba, selon lui, eût souhaité qu'une agression de la part des Franks lui eût permis de venger les vieilles injures de sa nation. Il leur eût de lui-même déclaré la guerre, selon Julien, qu'il faut bien croire en ceci, et qui paraît avoir exprimé le sentiment national des Goths, si on ne lui eût fait entrevoir les dangers d'une guerre avec ces peuples, et les malheurs qu'elle eût inévitablement attirés sur la Gaule gothique, même en cas de succès. Il céda à ces considérations politiques et humaines; toutefois un général frank, du nom de Lupus (Loup), que quelques historiens espagnols qualifient de brigand, et qui était gouverneur pour le roi de Neustrie Childérik de l'Aquitaine austrasienne, comprenant le Velai, le Gévaudan et l'Albigeois, limitrophes de la Septimanie, s'était montré dans les environs de Béziers, pillant et ravageant les campagnes : Wamba se porta contre lui avec une partie de son armée; il fut sur le point de surprendre le duc Loup à Aspiran, entre Pézenas et Lodève; mais, averti de l'approche des Wisigoths, Loup prit la fuite assez à temps pour se sauver lui et les siens; ses bagages seuls, qu'il jugea à propos d'abandonner pour s'échapper plus sûrement, restèrent aux mains de l'ennemi (7 septembre 673).

Victorieux ainsi de tous ses ennemis, Wamba ne quitta la Gaule gothique qu'après en avoir assuré le repos. Partout il s'efforça de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant les derniers troubles. Toute la Septimanie avait plus ou

moins souffert sous le vulgaire usurpateur que venait d'abattre Wamba; il lui donna de nouveaux juges, changea quelques gouverneurs repoussés par les populations; il pourvut aux siéges vacans par la révolte de ceux qui les occupaient, et régla, en un mot, avant de repasser les Pyrénées, toutes les affaires civiles et ecclésiastiques de la province. A Elne, il remercia et congédia l'armée gothique, selon l'usage du temps[1], du moins la plus grande partie. Avec le reste, il prit le chemin de Tolède, où il avait hâte de rentrer après six mois révolus d'absence; en peu de jours il fut aux portes de la ville royale.

Son entrée fut un véritable triomphe[2]. Sur des chariots grossiers, on voyait les rebelles, revêtus de casaques brunes de poil de chèvre ou de chameau, pieds nus, une corde autour des reins, la tête, le menton et les sourcils rasés; parmi eux, Paul faisait encore figure de roi, non plus avec la couronne d'or du martyr Félix, mais avec une couronne de cuir noir, qui appelait la dérision sur lui[3]. Le roi paraissait ensuite, entouré d'un cortége d'officiers et de seigneurs, couverts d'armes brillantes. Il traversa Tolède aux acclamations de la foule. Paul et ses complices furent conduits à leurs prisons. Parmi ceux-ci, on remarquait plusieurs ecclésiastiques, notamment un diacre de Barcelone, les évêques de Livia, d'Agde, de Maguelonne et de Nîmes, et un abbé de Béziers. Entre les laïcs, Wittimir se distinguait par sa fière contenance.

De ce moment, le règne de Wamba fut plus heureux. Il put se livrer aux soins du gouvernement civil de l'Espagne

[1] Il n'y avait pas d'armées permanentes chez les Goths, toute la nation portait les armes; tous les Goths étaient soldats; la guerre finie, ils rentraient dans la vie civile, jusqu'à un nouvel appel des chefs de l'état. Nous parlerons plus au long ailleurs de la constitution militaire de cette nation, pendant son établissement en Espagne.

[2] Voyez le détail de cette entrée dans Julien de Tolède, c. 29 et 30.

[3] Rex ipse proditionis prohibat in capite omni confusionis ignominia dignus, et picea ex coriis laurea coronatus. Julian. Tolet. Hist. Wambæ, l. c.

avec plus de suite et de calme. Tolède fut embellie[1]; des travaux d'utilité publique furent ordonnés dans plusieurs parties de l'Espagne; les voies romaines, les aquéducs réparés, témoignèrent de la sollicitude de Wamba pour le bien public. Partout il encouragea les arts de la paix. Il est curieux pourtant qu'au sortir d'une guerre civile où il était demeuré vainqueur, et quand les Goths n'étaient en guerre ouverte avec personne, il crût avoir besoin, presque dès son arrivée à Tolède, de publier une loi : *De his qui ad bellum non vadunt*[2], soit qu'il eût éprouvé quelques difficultés à réunir un nombre suffisant de soldats pour sa campagne contre Paul, soit qu'il prévît des dangers prochains pour la patrie : il fut ordonné par cette loi, à tous les séculiers comme à tous les ecclésiastiques[3], de prendre les armes au premier appel des comtes ou autres officiers chargés du gouvernement des provinces. Cette loi, que Wamba semble avoir portée de son chef, établissait des peines d'une grande rigueur contre les réfractaires, qu'on veuille bien nous passer ce mot. L'exil, la confiscation des biens et même les châtimens corporels pour les membres de la confédération nationale d'un rang inférieur, figurent parmi ces peines. En quelque endroit que pût se manifester un danger, on était tenu d'accourir en armes sur le point menacé, de cent milles à la ronde. La loi de Wamba fit, pour les évêques et les ecclésiastiques de tout rang, une obligation et un devoir de ce qui n'avait été jusque là qu'un usage. Elle leur enjoignit de porter les armes comme les autres citoyens.

Le clergé s'était, à cette époque, presque entièrement sécularisé : il était continuellement mêlé aux affaires de tout

1 Depuis qu'elle était devenue le séjour des rois, Tolède s'était considérablement agrandie. Wamba la fit entourer d'une nouvelle enceinte de murailles embrassant les nouveaux et les anciens faubourgs.

2 Cod. Leg Wisig., L. 8. Cette loi porte la date du premier novembre 673.

3 Il n'y avait nulle incompatibilité à cette époque entre l'exercice du sacerdoce et le métier de la guerre. Chez tous les peuples d'origine barbare, et plus particulièrement chez les Goths et chez les Franks, rien n'était moins rare que de voir guerroyer les hommes d'église.

ordre. Quelques vices naquirent de cette participation du clergé au mouvement et à la vie générale du peuple ; l'ambition, le goût des plaisirs se développèrent au plus haut degré chez un grand nombre de chefs de la hiérarchie religieuse ; mais c'étaient encore, à tout prendre, les moins barbares et les plus intelligens de la nation. De là évidemment leur prééminence. Et cette prééminence est d'autant plus importante à constater, qu'elle est, pour ceux qui veulent suivre nettement dans l'histoire la génération des événemens et des faits, l'une des causes qui ont le plus puissamment influé sur la direction morale du peuple espagnol. C'est dans cette période barbare-ecclésiastique que s'est préparée, en effet, la puissance de l'église espagnole. C'est alors que celle-ci a recueilli les forces et la passion religieuse qui l'ont soutenue dans sa lutte contre l'islamisme. C'est à cette intervention continuelle de l'église dans les débats, dans les guerres, dans les réglemens civils, que l'Espagne doit sa nationalité. Sa civilisation y a perdu sans doute; sans doute, elle a été retenue par ce développement excessif de l'église plus long-temps que les autres nations d'Europe dans les voies du passé; mais, telle qu'elle est, c'est à ses conciles, c'est à l'esprit belliqueux et despotique de son clergé, c'est à l'enthousiasme religieux, c'est à ce mélange de superstition et de sentimens chevaleresques qui se fit dans les siècles suivans, quand l'islamisme et le christianisme vinrent à lutter corps à corps ; c'est à l'esprit et au sentiment religieux, produits naturels de l'époque gothique-barbare-ecclésiastique, que l'Espagne doit d'être ce qu'elle est. Qu'on voie avec chagrin que les choses de cette nation n'aient pas pris un autre cours, qu'elle n'ait pas échappé à la domination sarrasine, à l'inquisition, à l'abrutissement monacal des époques postérieures, c'est un sentiment que nous concevons; mais, dans les destinées qui lui ont été départies, telles ont été la suite et la génération des événemens. C'est à l'historien à nous les montrer. Toute chose qui a été

a eu sa cause première, sa cause génératrice. On peut dire, si l'on veut, comme Horace, *dura lex,* mais il faut ajouter avec lui, *sed lex.* La catholicité politique de l'Espagne sous les Goths donne le mot de sa destinée dans les siècles suivans.

Les conciles qui se tinrent sous Wamba statuèrent comme les précédens sur des matières de tout ordre. Deux s'assemblèrent dans la même année (675), l'un à Braga, l'autre à Tolède[1]. La discipline ecclésiastique ne fut point l'objet principal de leurs délibérations. L'étude des actes des conciles de cette période peut paraître inutile à quelques esprits nourris dans le dégoût aveugle de tout ce qui est ecclésiastique; mais, pour ceux qui veulent savoir tout d'une époque, qui veulent comprendre quelle en était la pensée, et sentir quelle en était la vie, pour ceux qui sont persuadés qu'il n'y a de science historique véritable que celle qui montre l'homme et la société d'un temps donné avec toutes leurs différences caractéristiques, et, si l'on peut ainsi dire, pittoresques, pour ceux-là cette étude est assurément plus instructive que celle des chroniques où les faits seuls sont rapportés; car il y a sous toute cette poussière quelque chose de vivant. Le concile de Braga nous apprend plusieurs particularités curieuses. On y statua que, dans la célébration du mystère sacré, il ne serait fait usage ni de lait ni d'une grappe de raisin, mais simplement de pain et de vin; que les prêtres ne pourraient avoir d'autres femmes chez eux que leurs mères; que les évêques ne se feraient plus désormais porter en chaise par quatre diacres, mais qu'ils iraient à pied, accompagnés du clergé et du peuple, etc. Le premier canon du concile de Tolède, dont on fixe l'ouverture au 7 novembre 675, règle le maintien à garder dans la tenue des conciles. Il est singulier que l'on crût avoir besoin d'insister sur ce point : « Lorsqu'on assistera au concile, dit ce canon, on y observera une

[1] Voy. Concil. Hispan., tom. II, p. 660 et 674.

grande modestie dans les actions et dans les paroles, un grand silence et un grand respect. Quand on aura à y parler, on le fera en termes mesurés, sans altération, sans injures, sans confusion et sans plaisanteries[1]. » On ignore si ce fut par ce concile ou par un autre, convoqué peu de temps après, que Wamba fit décréter la constitution qui fixait le ressort et la circonscription des différens évêchés du royaume. De chaque siége métropolitain, chef-lieu politique de l'une des six provinces formant le royaume des Wisigoths, relevait un certain nombre de diocèses ; la division en six grandes provinces, parmi lesquelles la Narbonnaise figurait la dernière, était déjà ancienne : le statut n'apporta aucun changement à cette division générale ; on changea seulement les limites de quelques diocèses et les attributions des métropoles. Les six grands siéges métropolitains étaient Tolède, Séville, Mérida, Braga, Tarragone et Narbonne. Dix-neuf diocèses relevaient de Tolède, dont la primatie, long-temps disputée, paraît avoir été reconnue vers ce temps : huit se rattachaient à Séville, treize à Mérida, huit à Braga, quinze à Tarragone, et enfin les huit derniers à Narbonne [2]. Deux diocèses, on ne sait par quelle raison, furent laissés en dehors de la nouvelle constitution : c'étaient ceux de Legio et de Lucum. On voit par ce statut que le royaume des Wisigoths comptait, outre les six centres principaux que nous avons nommés plus haut, soixante-quatorze cités ou diocèses. Mariana donne dès cette époque le nom d'archevêchés (*arçobispados*) aux six siéges métropolitains [3].

[1] Concil. Hispan., tom. II, p. 603 et seq.

[2] L'auteur de l'Histoire de Languedoc nomme les huit diocèses de la Narbonnaise. C'étaient, outre le diocèse de la métropole, ceux de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, de Nîmes, de Lodève, de Carcassonne et d'Elne. « Les confins de chacun de ces diocèses, dit-il, sont marqués dans la constitution du roi Wamba ; mais c'est en des termes si barbares ou si corrompus, qu'on n'en peut tirer aucun secours pour la connaissance des anciennes limites de la Septimanie.» Hist. de Languedoc, tom. I, p. 368.

[3] Florez et Masdeu nient l'authenticité de cet acte de division.

Depuis quelques années cependant il s'était élevé sur la terre d'Afrique une puissance nouvelle, d'un dangereux voisinage pour l'Espagne : pour la première fois sous Wamba la Péninsule vit de près cet ennemi naturel, dont elle n'avait fait jusque là qu'entendre parler[1]. Les Sarrasins essayèrent de l'entamer. Avec un nombre extraordinaire de barques, probablement de petite dimension, ils abordèrent sur ses côtes méridionales. Mais Wamba, averti à temps, rassembla incontinent une flotte et une armée, marcha à leur rencontre, et leur fit payer cher leur agression[2]. Deux cent soixante-dix barques demeurèrent aux mains du vainqueur, qui les fit brûler[3]. On ignore la date précise de cet événement ; mais il dut se passer, selon toute apparence, vers la fin du règne de Wamba. Vasæus le place en l'année 675 ; Ferreras, se fondant sur le peu de loisir qu'eut Wamba en cette année 675, le fixe deux ans plus tard.

Un ambitieux, au dire de quelques historiens, avait été l'instigateur de cette expédition des Sarrasins : cet ambitieux, c'était Erwich, fils d'Ardabastes[4], admis dans l'intimité de

1 Sebast. Salmant. Chron., c. 3.

2 CCLXX naves Sarracenorum, Hispaniæ littus agressæ, occurrentibus ejus exercitibus, omnes ibid deletæ sunt, et ignibus concrematæ. Luc. Tud., Chron. Mundi, l. c.

3 Ce chiffre de deux cent soixante-dix barques a semblé exagéré à plusieurs ; mais un écrivain compétent sur la matière a fait justement observer que les Sarrasins n'avaient point de gros vaisseaux, ni même de vaisseaux de guerre proprement dits, et que toute barque leur était bonne, pourvu qu'elle pût tenir la mer, chargée d'hommes et de munitions. Voy. Marisot, Orb. Marit.

4 Sous Chindaswinth, un jeune Grec nommé Ardabastes, exilé, dit-on, de Constantinople, était venu chercher un asile en Espagne. Selon un grand nombre d'historiens, cet Ardabastes était fils d'Athanagild, petit-fils d'Herménegild, et arrière-petit-fils par conséquent de Leuwigild. Par Herménegild et sa femme Ingonde, ce Grec avait du sang gothique et du sang frank dans les veines. Bien accueilli de Chindaswinth, il avait si fort gagné ses bonnes grâces, qu'il avait épousé peu de temps après une cousine germaine de ce roi. De ce mariage était issu Erwich, dont il est ici question. D'autres l'appellent Éringe, Erwige, etc. Flavio Eringio, unico de este nombre, a quien otros llaman Ervigio, o como en algunas memorias se halla Ervicio, succedió al rey Bamba, etc. Garibay, Compend. Hist., p. 363.

Wamba, et qui aspirait au trône; il avait fait secrètement pousser les Sarrasins à descendre en Espagne, dans l'espoir qu'il obtiendrait le commandement d'une armée pour les combattre, et que ce lui serait une occasion d'acquérir de la gloire et de s'emparer de la couronne. Telles sont du moins les vues que Mariana[1], qui a, cette fois, quelques autorités pour lui, attribue à Erwich. Ce premier dessein ne lui réussit point. Tourmenté du désir de régner, il voyait la royauté aux mains d'un vieillard robuste encore et plein de sens; une élection libre lui aurait offert peu de chances : Theudefred, frère de Réceswinth, était à la tête d'un parti puissant[2] et, selon toute apparence, lui aurait été préféré : Erwich eut alors recours à la trahison pour s'assurer la couronne. Il fit donner au roi un breuvage empoisonné, qui le fit tomber en léthargie, au point qu'on le crut mort, ou du moins *in extremis* (dimanche, 14 octobre 680). Erwich s'empressa alors de le faire tondre et revêtir d'un habit de pénitent, selon l'usage de ce siècle[3]. Revenu à lui, le roi s'étonna de se trouver sans cheveux et en habit de moine; il fit toutefois, comme dit Masdeu, de nécessité vertu; il ne chercha point à prolonger son règne, contrairement aux lois sur la décalvation, et témoigna, par un écrit signé de sa main, le désir d'avoir Erwich pour successeur. Il recommandait par cet écrit à Julien, métropolitain de Tolède, de l'oindre selon les cérémonies accoutumées, ce qui eut lieu en effet le dimanche suivant[4]. Wamba avait régné, non sans gloire, comme on l'a vu, huit ans, un mois et quatorze jours. Selon les historiens les mieux informés, il ne se donna sur-le-champ Erwich pour successeur qu'afin de prévenir la guerre civile, qu'il regardait comme prête à s'allumer. Il vécut depuis, retiré dans le monastère

[1] Mariana, Historia general de España, l. vi, c. 14.
[2] Luc. Tudens. Chr.; Vasæi Chr., etc.
[3] Conc. Tolet. xii, can. 1, 4 et 7.
[4] Ibid., l. c.

de Pampliega, dans le territoire de Burgos, sept ans et trois mois, selon les calculs de Masdeu[1]. Quelques-uns le font vivre davantage; d'autres ne le font survivre qu'un an à sa disgrâce. Son corps fut conservé dans ce monastère jusqu'au temps d'Alphonse-le-Savant, qui en fit faire la translation à Tolède, dans l'église de Sainte-Léocadie.

Erwich, proclamé roi en vertu de la nomination de Wamba et du consentement des évêques et des grands du palais, le lendemain du jour où Wamba avait reçu la tonsure, fut sacré le dimanche suivant 22 du même mois, par Julien, métropolitain de Tolède. Dès lors commença pour lui cette vie d'agitation et de remords qui ne finit qu'avec son règne: dès le commencement, il sentit la nécessité de dissiper les soupçons qui s'accréditaient contre lui. Il convoqua en conséquence, dans le troisième mois de son règne, un concile national, le douzième des conciles de Tolède; il y parut avec humilité (*con la mayor humilitad y veneracion*, dit Masdeu), et remit à l'assemblée trois pièces importantes: la première était signée des grands du palais; ils y attestaient, en qualité de témoins oculaires, que Wamba, en danger de mort, avait reçu la tonsure et l'habit monacal; la seconde était signée de Wamba, et contenait l'acte d'abdication de celui-ci, et le désir manifesté par lui d'avoir Erwich pour successeur; la dernière enfin était la lettre écrite par le même Wamba au métropolitain Julien pour l'engager à oindre le nouveau roi avec toutes les cérémonies d'usage. Les évêques approuvèrent tous ces actes, et déclarèrent légitime et régulière l'élection d'Erwich, ainsi qu'il est attesté par le premier canon de ce concile. Vers la fin de son règne, Wamba avait dû se faire quelques ennemis parmi les évêques, à en juger par l'animosité qui perce en quelques-uns des canons rendus, en cette occasion, contre divers actes de son gouvernement. Sa loi

1 Masdeu, Españ. Goda, t. x, p. 210.

De his qui ad bellum non vadunt, y fut amèrement censurée. — « Quoique par la loi de Wamba tous les nobles qui ont manqué de se trouver à l'armée avec lui, porte le septième canon, aient été notés d'infamie et regardés comme incapables de servir de témoins, cependant on abroge cette loi; et, par cela même, tous ceux qui subissent en ce moment les peines qu'elle ordonne en seront relevés, seront rétablis dans tous leurs droits et dans tous leur honneurs, et pourront être reçus en témoignage, s'il n'y a pas d'autre empêchement. » — Sans doute parce qu'il restait à Erwich une crainte vague que Wamba n'essayât de recouvrer la couronne malgré sa décalvation, un article exprès fut voté pour le rassurer, portant défense de relever du vœu de pénitence, sous quelque prétexte que ce pût être, ceux qui, étant malades ou ayant les sens égarés, ont reçu l'habit de pénitent, et ordre à ceux-ci de satisfaire exactement à leur obligation.

Ferreras donne tout au long les actes singuliers de ce douzième concile de Tolède, qui se tourna si brusquement contre le roi déchu, et prit si chaudement parti pour son successeur, qu'on eût pu le croire complice de la trahison de celui-ci. Le concile, au reste, délibéra et vota sur des matières de tout ordre. Il supprima l'évêché d'Aquis, érigé par Wamba. Quant à Caniulde, qui avait été consacré évêque d'Aquis, le concile le releva de toutes les peines portées par les canons, en considération de ce qu'il n'avait été élevé à l'épiscopat que par ordre du roi, et ordonna même qu'il serait placé au premier évêché vacant. Cet article tout entier est rédigé en des termes de réaction : il y perce de l'humeur contre Wamba, et il ne serait pas téméraire, ce semble, d'en conclure que Wamba avait, après la défaite de Paul, gouverné peut-être avec quelque âpreté; sans aucun doute il avait dû blesser la fierté de l'oligarchie gothique, épiscopale et militaire, premier élément, ou, pour mieux parler, élément unique de ce gouvernement, — élément mauvais, au reste, de

sa nature, par cela seul qu'il était oligarchique, et qui, à force de vouloir donner la prééminence à *l'illustre sang des Goths*, et de s'attribuer des prérogatives à l'exclusion des indigènes, s'est trouvé seul et sans puissance quand il s'est agi de repousser l'invasion sarrasine. Tout se passa au gré d'Erwich dans ce concile. Le peuple cependant n'accueillit point les mesures rendues par l'assemblée, comme s'y était attendu Erwich. Le peuple conservait un grand fonds d'attachement pour Wamba, et Erwich s'aperçut, à la froideur qu'on montra généralement pour lui, du peu de succès de ses artifices. Ruses et faux semblans, tout était demeuré sans effet. Il aurait voulu étouffer jusqu'au souvenir de la gloire de Wamba, qui ne le laissait point sans alarmes; mais c'était là son ver rongeur. Tout son règne fut troublé par cette cruelle préoccupation qui avait tous les caractères du remords, par la crainte de l'opinion et des vengeances de la famille de son prédécesseur. Tourmenté de la sorte, il eut de nouveau recours à ceux qui l'avaient fait roi; il convoqua, dans la quatrième année de son règne, un nouveau concile, qui fut le treizième de Tolède, pour travailler avec lui au raffermissement de son autorité.

Ce fut une des plus nombreuses assemblées de ce genre; et néanmoins elle ne se composa que de soixante-quinze évêques (présens ou représentés par des vicaires), de cinq abbés et de vingt-six seigneurs[1]. Il est bon de remarquer en passant à quel petit nombre de mains était dévolu le gouvernement des Goths; cela ne nous sera pas inutile pour apprécier les causes de la décadence de cette nation.

Les soixante-quinze évêques étaient, ainsi qu'on le recueille des actes de ce concile[2], savoir : De la juridiction de Tolède, Julien, métropolitain, qui présida l'assemblée, et ses suffragans, les évêques : Léandre, d'Elche; Palmatius, d'Urci; Con-

1 Viri illustres Officii Palatini.

2 Concil. Omn., l. c. p. 1283 et seq.; Aguirre, Collect. Max. Conc. Hisp., t. II, p. 694 et seq. — Il nous a paru curieux de donner une fois une nomenclature

cordius, de Palentia; Antonien, de Basti; Grégoire, d'Oret; Agricius, d'Alcala; Proculus, de Bigastro; Ella, de Siguença; Sonna, d'Osma; Sempronius, d'Arcavica; Asturius, de Xativa; Déodatus, de Ségovie; Sarmata, de Valence; Florus, de Mentèse; Olipa, de Ségorbe; et enfin, Riccilan, d'Acci; Gaudence, de Valéria; Rogatus, de Beatia; et Félix, de Dénia, représentés par leurs vicaires:

De la juridiction de Braga, Liuba, métropolitain; Froarich (nom qui paraît quelque peu suève), évêque de Porto; Hilarius, d'Orense; Félix, d'Iria; Eufrasius, de Lucum; Oppa, de Tuy; Atula, de Cauria; et Aurélius, d'Asturica, représenté par un vicaire:

De la juridiction d'Émérita, Étienne, métropolitain; Monofonse, d'Indaña; Miron, de Conimbrica; Réparat, de Viseu; Gundulphe, de Lamégo; Unigir, d'Avila; Holemund, de Salamanque; Tractémund, d'Ebora; Jean, de Béja; Bellitus, de Faro; et Ara de Lisbonne:

De la juridiction de Séville, Floresind, métropolitain; Cuniuldus, d'Italica; Mumulus, de Cordoue; Theuderac, de Sidonia; Géta, d'Ilipla; Théodulphe, d'Écija; Gratinus, d'Égabro; Sigebald, de Tucci; et, par leurs vicaires, Argebad, d'Illibéris, et Samuel, de Malaca:

De la juridiction de Tarragone, Cyprien, métropolitain, par son vicaire Spasandus: Stercore, évêque d'Auca; Cicilius, de Tortose; Eusende, de Lérida, en personne; et, par leurs vicaires, Idalius, de Barcelone; Valdered, de Saragosse; Jean, d'Égara; Euphrasius, de Calagurris; Atilanus, de Pampelune; Gadiscald, d'Osca; Leuberich, d'Urgellum; Gaudilanus, d'Ampurias; Jacques, de Gironne; Austérius, de Tarazone; et Wisefred, de Vique:

Et enfin, de la juridiction de Narbonne, Sunifred, métropolitain, par son vicaire Pacatus; Crescitarus, évêque de

complète d'un concile de cette époque. Les noms ont chez les différents peuples un caractère propre qu'il n'est pas sans intérêt de remarquer.

Béziers; Vincent, de Maguelonne; et, par des vicaires, Ansemund, de Lodève; Clarus, d'Elne; Étienne, de Carcasonne; Primus, d'Agde. Brandila et deux Potentins signèrent, le premier *Laniobrensis*, et les deux autres *Uticensis* et *Verecensis*, diocèses inconnus, dit Ferreras, en Espagne et dans la Gaule gothique; enfin, un Reginicius, d'Auca comme Stercorius, probablement évêque honoraire et retiré de ce diocèse, souscrivit, représenté par un vicaire[1].

[1] SUBSCRIPTIONES EPISCOPORUM. Ego Julianus, indignus sanctæ ecclesiæ Toletanæ metropolitanus episcopus, instituta, a nobis definita, subscripsi. — Leander Ilicitanæ sedis episcopus (d'Illici, Elche, dans la province Carthaginoise); — Palmatius Urcitanus (d'Urci, Almeria, id.); — Concordius Palentinæ sedis episc. (de Palentia, Palencia, id.); — Antonjanus Bastitanus (de Basti, Baza, id.); — Gregorius Oretanus (d'Oretum, Oreto, id.); — Agricius Complutensis (de Complutum, Alcala, id.); — Proculus Bigastrensis (de Bigastrum, Bigastro, id.); — Ella Segontiensis (de Segontia, Siguenza, id.); — Sonna Oxomensis (d'Oxoma, Osma, id.); — Sempronius Arcavicensis (d'Arcabriga, Arcavica, id.); — Asturius Sætabitanus (de Sætabis, Xativa, id.); — Deodatus Segobiensis (de Segobia, Segovia, id.); — Sarmata Valentinus (de Valence, id.); — Florus Mentesanus (de Mentesa, Montiel, id.); — Olipa Segobriensis (de Segobriga, Segorbe, id.); — Ricilla Accitanus (d'Acci, Guadix, id.); — Rogatus Beatiensis (de Beatia, Baeza, id.); — Félix Dianiensiis (de Dianium, Denia, id.); — Gaudentius Valeriensis (de Valeria, Valera, id.).

Liuba Bracharensis metropolitanus episcopus (de Bracara, Braga, caput provinciæ Galliciæ); — Froaricus episcopus Portucalensis (de Portucale, Porto, dans la province de Galice); — Hilarius Aurensis (d'Auria, Orense, id.); — Félix Iriensis (d'Iria-Flavia, Santiago, id.); — Euphrasius Lucensis (de Lucum, Lugo, id.); — Oppa Tudensis (de Tude, Tuy, id.); — Atula Cauriensis (de Cauria, Coria, id.); — Aurelius Asturicensis (d'Asturica, Astorga, id.).

Stephanus Emeritensis metropolitanus episcopus (d'Emerita, Merida, caput provinciæ Lusitaniæ); — Monofonsus Egitanensis (d'Egitània, Indaña, dans la province de Lusitanie); — Miro Conimbriensis (de Conimbrica, Coïmbra, id.); — Reparatus Vesensis (de Viseum, Viseu, id.); — Gundulphus Lamecensis (de Lamecum, Lamego, id.); — Unigirus Abulensis (d'Abula, Avila, id.); — Holemundus Salmanticensis (de Salmantica, Salamanca, id.); — Tractemundus Eborensis (d'Ebora, id.); — Joannes Pacensis (de Pax-Julia, Beja, id.); — Bellitus Ossonobensis (d'Ossonoba, Faro, id.); — Ara Olyssiponensis (d'Olyssipona, Lisboa, id.).

Floresindus Hispalensis metropolitanus episcopus (d'Hispalis, Sevilla, caput provinciæ Beticæ); — Cuniuldus Italicensis (d'Italica, Santiponze, id.); — Mumulus ep. Cordubensis (de Corduba, Cordoba, id.); — Theuderacus Assidonensis (d'Asido, Medina-Sidonia, id.); — Geta Eliplensis (d'Elipla, Niebla, id.); — Theodulphus Astigitanus (d'Astigi, Ecija, id.); — Gratinus Egabriensis (d'Egabro, Cabra, id.); — Segebaldus Tuccitanus (de Tucci, Martos, id.); — Argebadonus Illi-

Les cinq abbés se nommaient Absalius, Faustin, Géronce, Castorius et Sisebert. Les grands étaient Ostulphe, comte, qui signa le premier[1], Theudila[2], Audemund, Trasimir et Récaulfe, seigneurs du premier rang (*proceres*); Ubadamir, Reccared, Égica, Sisebuth, Suniefred, Adéliab et Salamir, tous comtes de l'échansonnerie et ducs[3]; les comtes du palais Argémir et Ataulfe[4]; les comtes et capitaines des gardes Guiliangus, Alterich, Nilacus, Sévérinus, Traserich, Sisimir et Terresarius[5]; Isidore, comte des trésoriers[6]; Walderich, comte de Tolède[7]; Vitulus, comte du patrimoine ou surintendant des finances[8]; Cixila, comte des notaires ou premier secrétaire d'état[9] : et enfin Gisclamund, comte des écuries ou grand écuyer[10]. Les titres que l'on vient de lire n'étaient pas,

beritanus (d'Illiberis, Elvira, id.); — Samuel Malacitanus (de Malaca, Malaga, id.).

Cyprianus Tarraconensis (de Tarraco, Tarragona, caput provinciæ Tarraconensis); — Stercorius ep. Aucensis (d'Auca, Oca, id.); — Cicilius Dertosanus (de Dertosa, Tortosa, id.); — Idalius Barcinonensis (de Barcino, Barcelona, id.); — Eusendus Ilerdensis (d'Ilerda, Lerida, id.); — Valderedus Cæsaraugustanus (de Cæsar-Augusta, Saragoza, id.); — Joannes Egarensis (d'Egara, Tarasa, id.); — Euphrasius Calagurritanensis (de Calagurris, Calahorra, id.); — Atilanus Pampilonensis (de Pampilona, Pamplona, id.); — Gadiscaldus Oscensis (d'Osca, Huesca, id.); — Leubericus Urgelensis (d'Urgellum, Urgel, id.); — Gaudilanus Empuritanus (d'Emporiæ, Ampurias, id.); — Jacobus Gerundensis (de Gerunda, Girona, id.); — Austerius Tyrassonensis (de Tyrassona, Tarazona, id.); — Wisefredus Ausonensis episcopus (d'Ausona, seu Vicus Ausonensis, Vique).

Sunifredus Narbonensis (de Narbo, Narbonne, caput provinciæ Narbonensis, seu Gallia gothica); — Crescitarus episcopus Biterrensis (de Biterris, Béziers, civ. id.); — Vincentius Magalonensis (de Magalona, Maguelonne, id.); — Ansemundus Lotoëbensis (de Lotoëba, Lodève, id.); — Clarus Elnensis (d'Elena, Elne, id.); — Stephanus Carcassensis (de Carcasso, Carcassonne, id.); — Primus episcopus Agathensis (d'Agatha, Agde, id.).

Brandila episcopus Laniobrensis; Potentini duo, unus episcopus Uticensis et alter Verecensis, et Reginicius Aucensis, ignoti.

[1] Ostulphus, comes, hæc instituta ubi interfui, annuens subscripsi.

[2] Theudila procer similiter.

[3] Comites scantiarum et duces. — Un de ces comtes, Egica, devint roi depuis.

[4] Comites cubiculi, seu cubiculariorum.

[5] Spatharii et comites, seu comites spathariorum.

[6] Comes thesaurorum.

[7] Comes civitatis Toletanæ.

[8] Comes patrimonii.

[9] Comes notariorum.

[10] Comes stabuli.

comme chez la noblesse des derniers siècles, des titres purement honorifiques. Ils ne se transmettaient point du père au fils; ils exprimaient la fonction et non l'illustration héréditaire. Par noblesse proprement dite, les Goths n'entendaient que la pureté de la race. La distinction des races d'une même nation, la noblesse, telle qu'elle a subsisté jusqu'à nos jours en Europe, est venue de ce principe sans doute; mais il n'en faut pas moins constater ici ce fait, savoir, qu'un comte, à l'époque dont nous parlons, un duc, un grand-écuyer, n'étaient autre chose que des hommes revêtus de hautes charges publiques, impliquant l'investiture individuelle et la fonction[1].

Le concile s'ouvrit avec toutes les cérémonies d'usage, le quatrième jour de novembre, dans l'église prétorienne de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Tolède. Erwich y parut au commencement, y prononça une courte allocution, fit remettre au président de l'assemblée un mémoire étendu sur les points qu'il désirait voir fixés par elle, et se retira. L'une des choses qu'il demandait avec le plus d'instance dans son mémoire était une amnistie générale pour tous les rebelles condamnés sous Wamba; il couvrait cette demande de belles et bonnes raisons d'humanité; mais, dans le fait, il est facile de comprendre le but politique de la clémence du roi : il se faisait par là de nouveaux amis et accroissait d'autant le nombre des ennemis du roi déchu : Erwich vivait, nous l'avons dit, dans l'appréhension continuelle de son prédécesseur. Par un autre article, il exposait aux membres du concile ses craintes pour l'avenir de sa famille; il les suppliait de vouloir bien la mettre à l'abri de tout fâcheux retour. Le concile satisfit le roi sur presque tous les points. Il décréta la mise en liberté et la réintégration dans leurs biens de tous les complices de la rébellion de Paul. La même faveur fut accordée à tous ceux qui, du temps de Chinthila, avaient été privés de leur

[1] *Noblesse oblige*, disait souvent feu M. le duc de Lévis; et M. Lemontey : *Noblesse dispense*. — Ces deux mots, bien que contradictoires, sont également vrais, l'un pour l'origine, l'autre pour la fin de la noblesse.

liberté et de leurs biens pour fait de rébellion. — « En égard aux grandes obligations que l'on a au roi, qui prend plaisir à donner des preuves de sa piété, et à faire éprouver aux peuples qui lui sont soumis les doux effets de son zèle pour leurs intérêts et de sa clémence, dit le quatrième canon, il est défendu, sous peine d'excommunication, à toute personne, soit prince, soit évêque, soit grand, soit tout autre, de faire aucun mal à la reine Liubigotone, sa femme, à ses enfans, à ses gendres, etc., soit dans leurs personnes, soit dans leurs dignités, soit dans leurs biens[1]. » — Le canon suivant (le cinquième) fait défense d'épouser la veuve du roi ou d'avoir avec elle un commerce infâme. « Quiconque osera le faire, fût-ce même le roi, son nom sera rayé du livre de vie[2]. » Pour rendre moins regrettable le roi déchu, et appeler la faveur publique sur le roi actuel, du consentement du roi et du concile, il fut fait remise au peuple de tout l'arriéré dû au trésor royal jusqu'à la première année du règne d'Erwich. Dans le motif allégué pour cette mesure, nous voyons : « Comme les peuples doivent de grandes sommes, etc. »

Le sixième canon donne au métropolitain de Tolède le droit d'ordonner tous les évêques d'Espagne; c'est l'origine de la primatie de Tolède. Précédemment l'ordination se faisait par les conciles provinciaux; mais il paraît que les lenteurs de leur réunion avaient donné lieu à quelques plaintes, et qu'on ne trouva le moyen de tout concilier qu'en accordant la prééminence hiérarchique à l'évêque de Tolède.

Erwich, dans son inquiète défiance de l'avenir, non content de toutes ces mesures, chercha vers ce temps à rattacher à lui la famille même de son prédécesseur. Égica, neveu de Wamba, l'un des magnats les plus distingués du royaume, reçut de lui de grandes marques d'affection; le roi l'investit

[1] Aguirre, Collect. Max. Conc. Hisp., Concil. Tolet. XIII, c. 4, t. II, p. 697.

[2] .... Sit nomen ejus abrasum et deletum de libro vitæ, ut tartareas judicii pœnas excipiat, qui hæc decreta honestatis devoverit violanda. Ibid., p. 698.

d'abord des plus hauts emplois de la monarchie, et finit par lui offrir la main de sa fille Cixilone, avec promesse de tout faire pour lui assurer la transmission de la royauté. Il n'exigeait, de son côté, de la part d'Égica, que le serment de protéger envers et contre tous la famille de son beau-père. Égica promit tout et épousa Cixilone. Ferreras place cette alliance au commencement même du règne d'Erwich, en 681. En l'absence de tout document positif à cet égard, il paraît plus vraisemblable de croire qu'elle ne dut se conclure que vers la fin du règne d'Erwich, en 686 ou 687 [1].

Une affaire ecclésiastique de quelque importance marqua la troisième année du règne d'Erwich. La négociation de cette affaire sert à montrer comment s'est formé le catholicisme et établie la suprématie de Rome. Vers la fin de cette année (683), il arriva en Espagne un délégué de Léon II, évêque de Rome, avec la mission de faire recevoir canoniquement, dans un concile composé de tous les évêques de la monarchie des Goths, les actes du sixième concile général de Constantinople, tenu, quelque temps auparavant, contre une des mille hérésies, qui, dès les premiers siècles, ont divisé les chrétiens : cette fois il s'agissait de l'hérésie des monothélites, lesquels niaient qu'il y eût en Jésus-Christ deux volontés, l'une divine et l'autre humaine. De l'Orient à l'extrémité de l'Occident le christianisme cherchait à établir l'unité du dogme, de laquelle devaient sortir la papauté et la souveraineté spirituelle. Quant à présent, il faut remarquer la situation et la marche réelles des choses : le légat de Léon, deuxième du nom, évêque de Rome, lequel légat avait nom Pierre, arriva avec la mission dont nous venons de parler, de provoquer la réunion d'un concile contre les monothélites, au moment où le treizième concile de Tolède venait de se terminer. Il fit part au roi et au métropolitain de Tolède, Julien, ainsi qu'à

[1] Concil. Tolet, XV, c. 27 et seq.

d'autres prélats qui n'avaient point encore quitté la ville royale, de l'objet de son voyage en Espagne. Tous reconnurent l'impossibilité de réunir sur-le-champ un nouveau concile, d'autant mieux que la condamnation des monothélites, dont la doctrine n'avait fait aucun progrès en Espagne, ne leur paraissait pas nécessaire d'urgence. On prit un terme moyen, on renvoya la convocation d'un concile à l'année suivante (684), et cependant on résolut d'envoyer sans délai un exemplaire de la définition du sixième concile général de Constantinople contre les monothélites à tous les métropolitains d'Espagne, afin de le faire accepter dans chaque province par la souscription individuelle des évêques de chaque ressort. Néanmoins, en 684, vers le milieu de novembre, un concile national fut convoqué à Tolède, conformément à ce qui avait été décidé, lequel admit tout ce qui avait été convenu dans les actes du sixième concile œcuménique de Constantinople; on y délibéra du 14 au 20 du même mois, puis on se réunit dans une commune acceptation. Il n'est pas inutile de remarquer ici, pour le redressement des historiens ecclésiastiques, que, si l'église eût été alors constituée comme elle l'a été plus tard, si la souveraineté spirituelle du pape[1] reconnue, il n'eût pas été nécessaire de demander l'assentiment des évêques du monde chrétien contre une hérésie, il eût suffi d'un bref pour obliger à cet assentiment sous peine d'excommunication. Les conciles ont été dans les premiers siècles de l'église des assemblées souveraines en matière de foi; et, comme il était impossible, vu les difficultés du temps, de tenir de véritables conciles œcumé-

[1] Malgré la déférence qu'on avait naturellement, d'après la tradition de l'église, pour le successeur de Pierre, y avait-il un pape au septième siècle ? un pape dans la véritable acception du mot, tel que nous le comprenons aujourd'hui ? Rien ne le prouve. Si dans un grand nombre d'actes des huit premiers siècles, imprimés depuis, on trouve le mot *pape*, c'est par une falsification des manuscrits originaux, ainsi que nous avons eu plus d'une fois occasion de nous en assurer.

niques, on avait recours à l'acceptation des points décidés dans ceux-ci par les évêques des différens royaumes de la terre; par là s'établissait l'unité de croyance. L'intermédiaire entre les conciles œcuméniques et les évêques des différens pays chrétiens était d'ordinaire l'évêque de Rome : de là à l'accepter comme supérieur, il n'y avait qu'un pas sans doute; mais il faut constater que ce pas n'était pas fait encore dans la quatre-vingt-cinquième année du septième siècle.

La suite du règne d'Erwich ne fut signalée par aucun fait dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il gouverna avec habileté, cherchant toujours par ses actes à se concilier l'affection publique, mais non sans appréhension pour l'avenir de sa famille. Atteint enfin dans la huitième année de son règne d'une maladie grave, il racheta ou mieux il expia son passé, autant qu'il était encore en lui. Conformément à la loi et aux usages du temps, il réunit autour de lui les évêques et les grands du palais, les releva, ainsi que le reste de la nation, du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, et abdiqua la couronne en faveur d'Égica (novembre 687), qui fut incontinent salué roi [1]. Avant la cérémonie, Erwich s'était fait tondre et avait pris l'habit de pénitent, pour rendre sa résolution irrévocable. Reconnu roi, Égica entra de ce moment en pleine possession de la puissance. Erwich ne survécut que peu de jours à son abdication. Wamba vivait encore dans son monastère [2]. Il put voir la triste fin de l'homme qui lui avait ravi traîtreusement la couronne; il put voir l'intronisation d'un neveu qui lui avait toujours été cher, et qu'il avait, dit-on, étant roi, conçu l'espoir d'avoir pour successeur. Wamba dut mourir sur ces entrefaites. On ne sait point la date précise de sa mort. Seulement il eut le bonheur de ne point vivre assez, dit noblement un historien anglais [3], pour être

[1] Erwich avait régné sept ans et quelques jours.
[2] Selon les plus sûres autorités. — Voy. Masdeu, t. x, p. 210.
[3] Universal History, etc.

témoin des vengeances exercées après coup par son neveu sur la famille d'Erwich et sur tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir pris part à sa trahison. Égica, en effet, après la mort de son beau-père, arrivée le 15 novembre 687, poursuivit sa mémoire, comme lui-même avait fait la réputation de son prédécesseur, et il usa pour cela des mêmes moyens, il eut recours aux conciles[1].

Le 11 mai 688, Égica convoqua un concile, moins, à ce qu'il paraît, pour les affaires générales, que pour être fixé sur deux sermens opposés qu'il avait faits. D'un côté, en épousant Cixilone, il avait promis de protéger la femme, les enfans, les gendres, la famille entière de son prédécesseur, conformément au quatorzième canon du treizième concile de Tolède. De l'autre, en recevant la couronne, il avait promis de rendre justice égale à tout le monde. Or, Erwich avait injustement dépouillé plusieurs seigneurs de leurs titres et de leurs biens en faveur des membres de sa famille. Que devait faire Égica? Devait-il, en vertu de son premier serment, protection à la famille d'Erwich contre ceux qui demandaient justice en vertu de son second serment? Ainsi contraint de manquer à l'un ou à l'autre de ces sermens, auquel devait-il tenir le plus? Telle fut la question délicate soumise à la décision du concile. Après une longue délibération, le premier serment fut déclaré par l'assemblée non obligatoire dans des circonstances contraires à la justice. Selon elle, ce serment n'obligeait le roi à soutenir la famille d'Erwich que contre des prétentions injustes[2]. Le second serment se conciliait donc très-bien avec le premier, puisqu'il n'était obligatoire, comme

1 ... Pues como él (Ervigio) habia tratado al antecesor, dit Masdeu, asi lo trató el sucesor aunque yerno, tomando los mismos caminos é instrumentos de que él se habia valido : ¡ tan loca es la presuncion de algunos, que sin tener respeto á los demas, juzgan que han de ser respetados, y no temen que se les pueda hacer lo que ellos hacen á otros ! Masdeu, t. x, p. 218.

2 Sic ergo ab illis vinculis juramenti quibus socero antè juravit, principem Egicanem Regem sancta synodus absolvendum elegit... Conc. Tolet. xv, c. 33.

le premier, qu'en ce qui était conforme à l'équité. De cette manière il était délié de l'espèce d'asservissement aux intérêts de la famille de son beau-père où il avait été jusque là tenu; il put relever le parti des opprimés, et venger à la fois les injures des Goths et celles de Wamba. Mariana prétend, sans fondement, comme il lui arrive en maint endroit, que l'un des premiers actes de son règne fut la répudiation de sa femme Cixilone, et qu'il agit ainsi par les conseils de Wamba[1]. Outre qu'on ne trouve de cela aucun témoignage contemporain, le fait paraît implicitement infirmé par divers canons des conciles tenus sous le règne d'Égica. Mais, s'il est douteux qu'il ait répudié en effet la fille d'Erwich, il n'en poursuivit pas moins le reste de sa famille, et surtout, comme nous l'avons dit, ceux d'entre les seigneurs goths qu'il soupçonna d'avoir trempé dans le guet-apens infâme dont Wamba avait été la victime, et duquel Erwich était sorti couronné.

Égica gouverna depuis assez paisiblement jusqu'à la sixième année de son règne, où Sisebert, qui avait succédé à Julien dans le siége métropolitain de Tolède, trama contre lui une conspiration redoutable. Non-seulement le roi, mais encore tous les siens, et cinq des principaux palatins attachés plus particulièrement à sa personne, devaient être mis à mort par les conjurés. Le complot fut découvert, et Sisebert arrêté dans l'exécution de son projet. Déféré à un concile réuni à Tolède (693), et qui fut le seizième des conciles de cette métropole, il fut déposé de son siége et condamné à un exil perpétuel[2].

Les conciles se suivaient presque d'année en année, comme les sessions de nos chambres. C'étaient, en effet,

1 Mariana, l. c., d'après la Chronique Albeldense, n. 44 et 45.

2 Voyez le neuvième canon : *De Sisberto episcopo* : Ut quia necem Egicæ machinatus esset, honore, dignitate, rebus omnibus privatus, perpetuum mittatur in exilium, in exitu vitæ tantum communionem suscepturus. Coll. Max. Conc. Hisp., t. II, p. 745.

comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, de véritables assemblées législatives, selon l'esprit et les nécessités du temps. Seulement la fonction conférant les pouvoirs du législateur, l'élection était toute faite; le mandat (qu'on veuille bien nous permettre ce langage tout moderne) durait autant que la fonction, et une simple invitation du roi suffisait : la réunion avait lieu au jour fixé. Cette fois (694) la convocation fut déterminée, dit-on, par une conspiration des Juifs. « Les Juifs, dispersés dans tout le royaume, dit un historien, avaient projeté un soulèvement général, et, par les intelligences qu'ils entretenaient avec les Juifs d'Afrique, ils se flattaient d'être assez forts pour secouer le joug, moyennant un secours étranger. La vigilance du roi empêcha la rébellion d'éclater, etc. » Les couleurs de ce récit nous paraissent un peu chargées. Sans doute il eût été assez naturel que les Juifs, las de la domination oppressive des Goths, eussent tenté de s'en affranchir, même en faisant alliance avec leurs co-religionnaires africains. *L'injustice à la fin produit l'indépendance,* a dit un poète. Mais le fait est que nous avons vainement cherché quelque témoignage un peu sûr de cette conspiration des Juifs, et que nous n'en avons trouvé aucun. Le discours d'ouverture du roi, qui sollicite des lois sévères contre les Juifs, ne contient rien d'explicite à ce sujet : il n'est que l'écho de murmures vagues[1] : c'est l'esprit d'intolérance du siècle, plutôt qu'un fait particulier, qui suggère évidemment ses accusations. Il demande, au reste, une exception pour les Juifs établis dans les gorges et en-deçà des Pyrénées[2]; ceux-là, il les

1 ..... Præsertim quia nuper manifestis confessionibus indubiè pervenimus, hos in transmarinis partibus Hebræos alios consuluisse, ut unanimiter contra genus christianum agerent, præstolantes perditionis suæ tempus : qualiter ipsius christianæ fidei regulam depravarent. Quod et per easdem professiones, quæ vestris auribus sunt rescrandæ, patebit. Collect. Max. Conc., Hisp., p. 755.

2 ..... Illis tantumdem Hebræis ad præsens reservatis, qui Galliæ (Galliæ

place d'une manière spéciale sous la protection du gouverneur de la province[1]. Rien non plus dans le huitième canon, rendu conformément aux désirs du roi, ne prouve que les Juifs eussent réellement conspiré. La haine religieuse des évêques les charge d'imprécations, mais n'articule aucun fait précis de conspiration. Néanmoins on redoubla d'oppression contre eux; on ajouta à la rigueur déjà excessive des lois précédentes[2]. Il fut décidé que tous les Juifs qui, ayant été reçus dans la communion du Christ, auraient judaïsé ou conspiré contre l'état, seraient dépouillés de tous leurs biens et réduits en servitude perpétuelle[3]. On déclara, en outre, que leurs enfans de l'un et de l'autre sexe leur seraient ôtés à l'âge de sept ans, pour être livrés à des fidèles de choix et être par eux élevés en bons chrétiens[4]. L'histoire ne dit pas s'il fut tenu rigoureusement la main à l'exécution de ces décrets; mais, à en juger par l'esprit et les passions du temps, ces armes, trempées par avance à l'usage de l'inquisition, ne durent pas demeurer oisives aux mains du pouvoir, et sans rudement frapper la race proscrite. Les fauteurs postérieurs de l'inquisition n'ont fait en grande partie que puiser à cet arsenal leurs armes offensives contre les Juifs; elles se sont trouvées là toutes prêtes, et bonnes encore de reste pour leur œuvre de tortures et de sang.

Selon quelques historiens, les Sarrasins tentèrent vers ce

Gothicæ) provinciæ videlicet intra clausuras (in vallibus, montibus circumseptis) noscuntur habitatores existere, vel ad ducatum regionis ipsius pertinere..... Collect. Max. Conc. Hisp., p. 783.

1 ..... Cum omnibus rebus suis in suffragio ducis terræ ipsius existant..... Ibid., l. c.

2 Conc. Tolet. XVII, c. 8, *De Judæorum damnatione*, p. 787.

3 ..... Suis omnibus rebus nudati..... perpetuæ subjectæ servituti, his quibus eos jusserit servituros largitæ, maneant usquequaque dispersæ. Ibid., l. c.

4 Sed et filios eorum utriusque sexus decernimus, ut à septimo anno eorum nullum cum parentibus suis habitationem aut societatem habentes, etc. Ibid., l. c.

temps une descente sur les côtes d'Espagne ; mais ils furent repoussés avec perte par une flotte sous les ordres de Theudemir, et la Péninsule fut encore une fois délivrée de leurs agressions. Ce Theudemir ou Théodomir était, à ce qu'on croit, fils ou gendre d'Égica. La victoire navale dont on lui fait honneur ne fut point toutefois remportée par lui sous Égica ; un anachronisme d'un des premiers historiens d'Espagne a seul entraîné la foule dans cette erreur, de placer ici ce qui ne doit l'être que plusieurs années plus tard (709). Ferreras n'est point tombé dans cette faute à la suite de ses devanciers ; et l'on a peine à comprendre comment l'exact Masdeu, après Ferreras, a pu la laisser passer dans son histoire. On n'a d'ailleurs sur le fait lui-même que des détails peu certains [1].

L'histoire fait mention d'une guerre qui aurait eu lieu sous Égica, de 690 à 694 environ, entre les Goths et les Franks. Elle parle de trois batailles livrées sans avantage marqué de part ni d'autre [2]. Elle ne dit ni quel fut le motif de cette guerre, ni comment elle se termina, ni en quel lieu se livrèrent les trois batailles en question. Sans documens, on peut conjecturer, non affirmer. Il est probable toutefois qu'Eudes, qui vers ce même temps s'était déclaré duc indépendant d'Aquitaine, mena plusieurs fois ses troupes, selon l'usage de l'époque, au pillage sur les terres des Wisigoths, voisines de ses domaines. Le savant auteur de l'histoire de Languedoc tient même le fait pour certain. « Ces

[1] Ferreras (t. II, l. IV, ann. 709) dit que, dans une copie manuscrite d'Isidore de Béja (Isidorus Pacensis), au lieu de *ingressis* (*Arabibus*), on lit *in Græcis* ; mais il croit justement que c'est une erreur de copiste. Aucun écrivain contemporain ne parle d'une expédition des Grecs en Espagne ; et, si l'on songe en effet aux embarras de l'empire d'Orient à l'époque dont il est question, on comprendra facilement qu'il lui était impossible de rien entreprendre de ce côté, et si loin.

[2] Voici le passage de Lucas de Tuy, où il est parlé de cette guerre des Franks et des Goths au temps d'Égica : Cum Francis ter bellum gessit : sed nullum triumphum habuit, nec quidem victus fuit.

courses, qu'on pouvait regarder comme une guerre ouverte, dit-il, durèrent pendant trois ans, et furent apparemment une suite de la conquête qu'Eudes fit alors de l'Aquitaine austrasienne, située sur la frontière des états des Wisigoths[1]. » De là sans doute les trois batailles dont parle Lucas de Tuy. Mariana a écrit, avec sa légèreté ordinaire, que les Goths furent vaincus par les Franks dans ces trois rencontres. Masdeu l'a repris justement de cette inadvertance assez singulière dans un Espagnol[2].

Cependant Égica vieillissait. Préoccupé du désir de transmettre la couronne à son fils, il le revêtit, quoique fort jeune, des plus hautes charges de l'état, et obtint enfin de pouvoir partager la royauté avec lui. Witiza eut d'abord une partie du royaume à diriger. L'antique Galice, dans toute l'étendue où avaient dominé les Suèves, lui fut donnée à gouverner, et le jeune roi s'établit à Tuy, qui devint comme le siége d'un second gouvernement. On a de nombreuses médailles de ce temps où la mémoire de cette union des deux rois, qui se forma en l'année 697, est consacrée. On y voit gravés les attributs et les noms des deux associés. Tous deux y portent le titre de roi : EGICA REX, VVITIZA REX. En quelques-unes on lit en abréviation l'exergue latin : REGNI CONCORDIA. Selon toute apparence, l'élection de Witiza dut être sanctionnée par le dix-septième concile, qui se réunit, en 698 ou 699, à Tolède, sous la présidence de Félix, métropolitain, successeur de Sisebert. Les actes de ce concile se sont perdus, on ne sait de quelle manière. Nous ne savons qu'il se tint

1 Histoire de Languedoc, tom. I, p. 371.

2 El rey tuvó tres batallas con los Francos, dit Masdeu, sin quedar jamas vincido, ni vincedor, como lo dicen expresamente las coronicas de Sebastian Salmanticense y de D. Lucas de Tuy; pues lo que dice el P. Mariana, que *las tres veces fueron desbaratados los Godos* no tiene mas autoridad que la de su palabra, y no hallandose tal notitia no solo en los historiadores antiguos de nuestra nacion, pero ni aun en los de Francia, se ha de tener por equivocada. Masdeu, Hist. crit. de España, tom. X, p. 216.

à Tolède et l'objet de sa convocation que par un passage de la chronique d'Isidore de Béja.

Égica, depuis l'élévation de son fils, régna près de cinq ans encore : il mourut au commencement du mois de novembre 701, dans la quatorzième année de son règne [1]. Quant au caractère de ce roi, les historiens modernes en ont parlé avec une grande diversité, les uns le peignant comme un homme excellent, les autres comme un tyran détestable. Si, faute d'auteurs plus anciens, nous en croyons Isidore de Béja, et Roderich de Tolède, historien du treizième siècle, Égica, dans les premières années de son règne, se montra ami de l'équité, et mérita les éloges que se plut à lui donner le seizième concile de Tolède; mais il changea depuis, et accabla les peuples d'impôts injustes, pour satisfaire son avarice. Tel du moins nous le représentent, avec assez d'unanimité, les historiens d'Espagne les plus rapprochés du siècle où il vécut. Sont-ils là-dessus dignes de créance? nous ne savons. Le royaume des Goths touche à sa fin. Tout semble s'obscurcir à la fois. Les sources manquent; les faits et les généalogies s'embrouillent; les actes mêmes des conciles disparaissent. Ces temps de malheur et de décadence n'ont été racontés par aucun témoin contemporain : force nous est d'en demander des notions aux chroniques écourtées ou fabuleuses des âges suivans.

[1] On n'est pas d'accord sur la date de la mort d'Égica. La Chronique de Vulsa le fait mourir au mois d'octobre 700; Roderich de Tolède un an plus tôt, en octobre 699. Ferreras suit en ceci la chronologie de Vulsa. Isidore de Pax-Julia (Isidorus Pacensis, Chronicon, p. 11), et Aguirre (Gothorum Hispaniæ regum Chronologia, p. 16), fixent la mort d'Égica en 701, et le sacre de Witiza au 15 novembre de la même année; en quoi ils ont été suivis par Masdeu, d'ordinaire fort scrupuleux en fait de dates. C'est cette dernière chronologie que nous avons adoptée. Il règne aussi quelque incertitude sur l'année précise de l'association de Witiza : on varie de 696 à 698.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Règne de Witiza. — Ses désordres selon les chroniqueurs. — Récit de Mariana. — Dissensions civiles. — Règne de Roderich, dernier roi des Goths.

De 701 à 711 de J.-C.

Nous voici arrivé à l'une des époques les moins riches en documens de toute l'histoire d'Espagne, à l'une des plus obscures conséquemment. Déjà pour le règne d'Égica nous avons remarqué cette disette de renseignemens authentiques; mais du moins les actes des conciles ont-ils servi à nous guider. Sur la fin toutefois cette ressource même nous a manqué. Les actes du dix-huitième concile de Tolède, qui se tint sous Witiza, ne font pas moins faute à l'historien, surtout si, comme on l'a conjecturé, c'est pour leur importance même que ces actes n'ont pas été publiés. Il ne nous reste donc qu'à chercher dans les maigres chroniques d'Isidore de Béja, de Sébastien de Salamanque, du moine de Silos et de Roderich de Tolède, les témoignages d'après lesquels l'histoire de ces temps a pu seule être écrite postérieurement. Une chose qui frappe dans les historiens d'Espagne des trois ou quatre derniers siècles, c'est l'assurance de leur récit, c'est l'intrépidité avec laquelle ils racontent ce qu'ils n'ont pu puiser que dans leur imagination. Tel est surtout le caractère de Mariana ; la plupart du temps il invente ce qu'il débite du ton le plus affirmatif : lisez le récit qu'il fait du règne de Witiza, le portrait qu'il trace de cet avant-dernier roi des Goths : rien de douteux ; la narration marche rapide et abondante ; là où les sources manquent, il y supplée de son propre fonds. Il raconte avec élégance,

avec facilité; il plaît et attache quelquefois. Mais instruit-il? respecte-t-il la vérité? la plus simple étude des documens originaux prouve évidemment le contraire. Au lieu de compulser les vieux textes, de les comparer entre eux, avec cet esprit de critique qui a la puissance et la volonté de démêler le vrai du faux, et de restituer aux siècles leur véritable caractère, il n'y cherche qu'un canevas, qu'un thème à amplifications. C'est l'historien des gens du monde, qui prodigue les ornemens, et brode le fonds stérile sur lequel il travaille. Jésuite d'ailleurs et grand théologien, il ne raconte les événemens, il ne caractérise les hommes qu'avec les préjugés et les passions de son état.

Avant d'essayer nous-même la restitution, si je puis ainsi parler, de cette phase de l'histoire d'Espagne, voyons d'abord sur quels fondemens s'est établie cette unanimité de réprobation qui pèse sur Witiza. Nous trouvons en premier lieu, dans le chroniqueur qui a écrit le plus près de ce temps, Isidore de Béja [1], les plus grands éloges de ce roi. Selon Isidore, sitôt après la mort de son père, Witiza marqua son avénement à la toute-puissance par les actes les plus méritoires : il rappela de l'exil tous ceux que son père y avait envoyés, soit pour leur trahison envers Wamba, soit à cause de la part qu'ils avaient prise à la conspiration de Sisebert. Il fit plus, il leur rendit leurs biens et leurs charges; il remit au peuple tout l'arrérage des impôts, dont il fit jeter tous les registres au feu, pour qu'il ne pût jamais être fait de réclamations à cet égard. Tel est le plus ancien témoignage sur Witiza [2]. La tradition cependant traversa le

[1] Isidor. Pacens., Chr., c. 29 et 30. — Isidore de Pax-Julia (Beja) écrivit sa Chronique vers le milieu du huitième siècle; on croit même qu'il y mit la dernière main en 780.

[2] Ce témoignage est appuyé encore par le continuateur de la Chronique de Biclar, qui écrivait à peu près dans le même temps, et qui termine son récit à l'année 721. Voyez *Additio ad Joannis Biclarensis chronicon*, dans le tome VI de la España Sagrada, Madrid, 1763.

huitième siècle, non sans charger beaucoup sa mémoire. Cent ans après sa mort à peu près, l'auteur de la chronique de Moissac le peignit sous de tout autres couleurs que ne l'avaient fait Isidore de Béja et le continuateur de Jean de Biclar : Witiza y est présenté pour la première fois comme adonné aux femmes, et ayant excité par son exemple le clergé et le peuple à vivre dans la luxure[1].

Plus tard Sébastien de Salamanque, qui écrivit vers la fin du neuvième siècle, renchérit encore sur la chronique de Moissac[2]. Il peint Witiza comme ayant vécu plongé dans les plus honteuses débauches, entouré de femmes et de concubines; comme un chrétien rebelle, qui, impatient de toute censure, et redoutant surtout celle du clergé, défendit les assemblées des évêques, et osa même (le fait est formellement exprimé) ordonner aux évêques et aux prêtres de se marier. « Ces impiétés, dit en terminant le chroniqueur, furent la cause de la ruine des Goths. »

A mesure qu'on s'éloigne du huitième siècle, les accusations grossissent. La chronique Albeldense[3], qui est de la fin du neuvième siècle, parle la première du meurtre du père de Pélage par Witiza à Tuy; encore a-t-on lieu de soupçonner que le passage où il en est parlé est une interpolation, ce passage ne se trouvant que dans le manuscrit de cette chronique dit de saint Millan. Le moine de Silos, au onzième siècle, Lucas de Tuy et Roderich de Tolède dans le treizième, ont ajouté successivement de nouveaux traits à l'histoire de ce règne. Le premier nous dit que Witiza, redoutant

1 His temporibus in Spania super Gothos regnabat Witicha, qui regnavit annis VII et menses III. Iste deditus feminis, exemplo suo sacerdotes ac populum luxuriosè vivere docuit, irritans furorem Domini. Chronicon Moissiacense à mundi exordio ad annum Christi DCCCXVIII, tom. II, de la collection de dom Bouquet.

2 Sebast. Salmant. Chr., c. 6.

3 Chronicon Albeldense, seu Æmilianense, dans le treizième volume de l'España Sagrada, Madrid, 1762.

l'ambition de Theudefred, qui était de sang royal, lui fit crever les yeux. Le second accumule les accusations et les invraisemblances : c'est lui qui impute le premier à Witiza d'avoir fait démolir les murailles de toutes les villes d'Espagne, à la réserve de trois. Lucas de Tuy d'ailleurs ne tient nul compte de faits depuis longtemps acquis à l'histoire : ainsi, le prétendu évêque dépossédé par Witiza pour faire place à Oppas, selon Lucas de Tuy, c'est Julien (mort sous Égica, et qui avait eu déjà pour successeurs Sisebert, Félix, Gunderich et Sindered). Oppas, dans son récit, est le fils du roi, contrairement à ce qu'en disent tous les écrivains arabes et le contemporain Isidore de Béja. Quant à Roderich de Tolède, s'il expose les faits avec moins d'invraisemblance, il ne laisse pas néanmoins d'adopter la plupart des récits antérieurs. Il insiste surtout sur l'impiété de Witiza. Il paraît au fond assez bien informé de certains détails, et il a dû écrire plusieurs parties de sa chronique sur de meilleurs documens que ses prédécesseurs ; mais, à l'égard de Witiza, il sacrifie la vérité à ses passions et à ses intérêts d'archevêque du treizième siècle, et il en parle comme on avait fait avant lui.

Mariana trouve les choses en cet état au seizième siècle ; il s'empare en gros de toutes ces accusations, et écrit l'histoire de ce temps à sa manière, c'est-à-dire sans critique, avec tous les préjugés de sa robe et toutes les exagérations de son talent. Ces témoignages épars, sans aucun caractère authentique, extra-contemporains, si l'on peut ainsi dire, il les recueille, il les prend pour base de sa narration : il donne un ensemble et un corps à tout cela, et nous fait de ce règne un récit complet comme il eût pu le faire s'il eût eu à son service des documens aussi péremptoires que ceux que nous possédons le sont peu, ou s'il eût été contemporain de Witiza.

Selon Mariana, le règne de Witiza fut monstrueux de toutes les manières. Les grands péchés et les désordres de

l'Espagne la poussaient à sa perte, et elle marchait chaque jour à grands pas vers l'abîme. « Nous voyons, continue Mariana, par une trop fréquente et trop funeste expérience, que les royaumes et les empires ne sont jamais plus près de leur chute que lorsque nous les en croyons le plus éloignés par une longue suite de bonheur et de prospérités (chose qui nous paraît fort contestable quant à l'Espagne de ce temps; mais Mariana n'y regarde pas de si près). Le comble de la gloire et de la grandeur, ajoute-t-il, touche au comble de toutes les misères. Les choses d'ici-bas ont leur période; rien n'est stable sur la terre : lois, coutumes, villes, empires, tout est sujet au changement. Jamais prince ne commença peut-être mieux que Witiza. »

On voit que Mariana ne manque pas d'une certaine philosophie. Écoutons-le encore : « Witiza s'appliqua au commencement de son règne à protéger l'innocence et la vertu, à réprimer l'injustice et l'iniquité. » Ici est le tableau des commencemens de ce règne, tel qu'on le trouve dans Isidore de Béja. « Ces commencemens étaient très-bons, et Witiza eût sagement fait, d'après l'historien espagnol, s'il eût toujours marché dans la même route. » Réflexion assurément fort judicieuse.

« Ce jeune prince avait un très-mauvais naturel et les passions violentes : le respect qu'il avait pour le feu roi son père en avait retenu les saillies pendant qu'il vivait. Il avait su les cacher; mais, lorsque cette crainte respectueuse (dont Mariana sans doute avait eu le secret dans le seizième siècle) ne le retint plus, et qu'il se vit en liberté de donner l'essor à ses mauvaises inclinations, il s'y livra tout entier. Il entretint dans son palais un grand nombre de concubines; il les traitait en reines, et comme si elles eussent été ses épouses légitimes. Pour autoriser ce désordre il fit une loi par laquelle il donnait à ses sujets la même liberté. Il permit encore en particulier aux ecclésiastiques et aux personnes consacrées à

Dieu de se marier : loi honteuse et abominable qui ne trouva cependant que trop de partisans et de sectateurs, soit afin de contenter leurs propres passions, soit afin de mieux faire leur cour au prince. Il porta encore une autre loi, par laquelle il défendit à tous ses sujets de rendre au souverain pontife l'obéissance que lui doivent tous les fidèles. » Ce grief pourrait bien être pour beaucoup dans toutes les accusations dont Witiza a été l'objet : il importait peu, après cela, qu'il valût plus ou moins que ses prédécesseurs. « Par là, continue l'historien, il ouvrit le chemin à la licence et au libertinage, et jeta tout le royaume dans la dernière confusion. L'Espagne avait toujours été florissante tant qu'elle était demeurée inviolablement attachée au saint siége (nous avons vu comment l'Espagne l'avait été : l'omnipotence du siége de Rome ne commença à être mise en question que lorsqu'elle paraît avoir été rejetée sous Witiza). Sa révolte contre le chef de l'église la précipita dans des malheurs dont elle a eu bien de la peine à se relever.

» Le roi ne se contenta pas d'avoir porté ces lois, il voulut les faire autoriser même par un concile : ce fut dans ce dessein qu'il en convoqua un à Tolède. Les séances se tinrent dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul du faubourg. Gunderich était alors archevêque de Tolède. On n'a pas mis dans le recueil général des conciles les actes de cette assemblée, et non sans raison[1], ses décrets étant contraires à la religion et à toutes les lois de l'église. Il y a un décret particulier par lequel on permet aux juifs de retourner en Espagne et d'y demeurer malgré les ordonnances portées par les prédécesseurs d'Égica contre cette nation. Il semble que ce fut là le commencement des révolutions dont l'Espagne se trouva agitée et des malheurs où elle se précipita. »

[1] Mariana, qui avait long-temps habité Rome, les avait vus peut-être dans les archives de la chancellerie romaine.

Ici trouve place un autre roman :

« Il est vrai que plusieurs qui ne reconnaissaient point d'autres règles que leurs passions applaudissaient aux lois impies qui les flattaient; mais il ne laissa pas de s'en trouver un grand nombre qui rougirent de ce désordre : sensibles à la gloire de la nation, attachés à la religion de leurs pères et aux lois anciennes [1] du royaume, ils cherchaient le remède à de si grands maux; ils jetaient les yeux sur les enfans de Chindaswinth, pour remettre sur leur tête la couronne qu'on leur avait injustement ôtée. Witiza ne pouvait ignorer qu'il était l'exécration de tous les gens de bien; instruit apparemment des desseins que l'on formait contre lui, il prit la résolution de persécuter ceux qui restaient encore de la famille de Chindaswinth, et d'achever ce qu'il n'avait fait qu'ébaucher du temps de son père.

» Chindaswinth avait laissé deux enfans frères du roi Réceswinth (ici apparaît la fameuse généalogie par laquelle on a voulu rattacher l'Espagnol Pelagius, le roi montagnard du huitième siècle, à la race des rois goths)[2]. Ils étaient encore en vie : l'un s'appelait Théodofrède et l'autre Favila.

» Favila était duc de Cantabrie ou de Biscaye. Dans le temps que Witiza était retiré en Galice, pendant la vie du roi Égica son père, Favila l'y avait accompagné avec la charge de capitaine de ses gardes. Witiza le tua d'un coup de bâton; et quelques-uns ont soupçonné qu'il ne l'avait fait que pour abuser plus librement de sa femme. Favila avait laissé un en-

1 Cette épithète n'est pas sans singularité.

2 Et remarquez l'incroyable légèreté de Mariana : il ne songe pas que Chindaswinth était mort à l'âge de quatre-vingt-dix ans en 652; que par conséquent le Théodofrède dont il est ici question ne pouvait guère être son fils. Et ce qui ne prouve pas moins avec quel peu de soin et de fruit cet historien consultait les textes, c'est qu'entre Lucas de Tuy, qui le premier donne cette filiation (p. 69), et Roderich de Tolède, écrivain du même siècle, qui en donne une plus raisonnable, il choisit tout juste l'assertion du premier. Roderich dit expressément : *Theudofredus, filius Recesuinthi*, etc., p. 16.

fant nommé don Pélage; c'est lui qui dans la suite a commencé à relever l'Espagne, que les Maures avaient conquise presque tout entière, et à rétablir les affaires de ce royaume [1]. Après la mort de Favi'a, son père, il quitta la charge qu'il avait auprès de Witiza, et celui-ci la donna au comte Julien, qui avait épousé sa sœur. Ce furent là les premières marques que Witiza donna de son naturel cruel et violent, pendant la vie de son père, et de la haine qu'il portait à la noble famille de Chindaswinth. »

Mais il faut voir le récit de Mariana jusqu'au bout.

« Devenu roi, Witiza ne se cacha plus, et il tourna sa rage contre don Pélage et son oncle Théodofrède. Il fit crever les yeux à celui-ci. Pour Pélage, quelque effort que Witiza fît pour l'avoir entre ses mains, il n'en put venir à bout. Rodrigue, fils de Théodofrède, qui depuis fut fait roi, lui échappa aussi. Don Pélage cependant, ne se croyant pas en sûreté en Espagne, résolut de la quitter, et, sous prétexte de dévotion, entreprit le pélerinage de Jérusalem. » Mariana ne nous dit pas où il a pris ces détails. Cependant il sent la nécessité de les appuyer sur quelque chose : « En confirmation de ce fait, dit-il, on a long-temps montré dans Arratia, en Biscaye, les bourdons qui servirent à Pélage et à son compagnon pendant ce long pélerinage.

» La cruauté et les autres crimes de Witiza lui attirèrent la haine de ses vassaux. Ayant perdu l'espoir de les ramener par les bons traitemens, il résolut de les contenir par la crainte, et de leur ôter les moyens de pouvoir se soulever. C'est pourquoi il fit abattre les fortifications et les murailles de presque toutes les villes d'Espagne; je dis presque toutes,

[1] Entroncar estos dos personages (Favila et Pélage), dit Ferreras, con los reyes anteriores, no es facil, por los monumentos de los tres syglos posteriores; y asì lo han hecho de diverso modo los autores, despues de algunos syglos : entre quienes, à mi juicio, es el primero Pelayo, obispo de Oviedo, en unas genealogias que de esto dijo escritas, cuya copia sacó Ambrosio de Morales, y está en mi poder. Ferreras, Hist. de España., 1728, tom. IV.

parce que Tolède, Léon et Astorga furent exceptées, soit que ces villes ne voulussent point en cela obéir aux ordres du roi, soit que le roi lui-même comptât plus sur la fidélité des habitans. » Nous verrons ce qu'il faut penser de cette absurde assertion [1].

« Ce fut par la même raison, dit-il encore, qu'il fit briser toutes les armes du royaume, sur lesquelles reposent cependant le salut public et la liberté [2]. »

[1] Ferreras l'a réfutée indirectement comme il suit : — Algunos dicen : que temoroso Witiza de las solevaciones, mandó demoler las murallas de todas las ciudades de su reyno, fuera de las de Tuy, Astorga y Toledo ; pero esto es falso : porque quando los Sarracenos entraron en España, hallaron muchas ciudades con sus murallas, que demolieron en castigo de su resistencia, cómo se vera en el decurso de la Historia. Ferreras, Hist. de España, 1726, tom. IV, p. 4.

[2] Le vieux Mayerne de Turquet, qui a puisé directement son histoire générale d'Espagne (Paris, 1608) dans celle de Mariana, reproduit toutes les mêmes accusations à l'article Witiza de son énorme élucubration. Voici comment il résume, en son vieux et naïf langage, le récit de l'historien espagnol :

« Le deshonneur et vitupere des rois gots fut au siege royal en la personne de ce Vitiza, plein de tous exces en ses appetits, sans crainte ny reuerence aucune de Dieu en ses faicts, hypocrite et couuert, car en son premier aduenement il se monstra doux et benin, liberal et religieux : mais tost apres reuint en son naturel. Il fit assembler un concile d'euesques et seigneurs à Tolède, pour deliberer touchant le gouvernement de son royaume. Il fit arracher les yeux à Theofrede (*sic*), lequel estoit confiné à Cordouë, pour empescher que luy, qui estoit aymé du peuple et frere de Reccesuinthe, n'aspirast à la couronne. Autant en cuida-t-il faire à Pelage, fils de Fafila, qu'il avait tué ; mais il lui eschappa, se sauuant en Biscaye, reservé à choses grandes. Plusieurs meschancetez furent par luy commises les deux premieres annees, secrettement toutesfois, mais après il se desborda à la descouuerte en tous vices, sans honte quelconque ; remplit son palais de plusieurs femmes espousees, et d'infinies concubines, ce qu'il voulut estre permis à tous publiquement : et incitoit les grands seigneurs d'ensuiure en cela son exemple ; cassa les constitutions des papes du célibat, et permit par édict aux ecclesiastiques de se marier, et d'auoir tant de femmes, espousees ou non espousees, que bon leur sembleroit : vsant de tous les allechemens qu'il pouuait pour les attirer au bourbier de ses lubricitez, de peur qu'ils ne lui fussent contraires, et ne diuertisent par censures le peuple d'obeir à vn si sale et impudique roy. Et, pour empescher telles rebellions, cest homme aveuglé en ses voluptez fit, sous couleur de la paix dont l'Espagne iouïssoit, demanteler toutes les villes de son royaume, excepté Leon, Tolede et Asturica. Outre ce, osta toustes les armes au peuple, priua Sinderede, archeuesque de Tolede, fust à tort, fust à droict, de sa dignité, et la bailla à son frere Opas, qui estoit archeuesque de Seuille, cassa toutes les immunitez et priuileges des Églises, rappela

Mariana parle successivement avec assez peu de respect de Gunderich et de Sindered, qu'il intitule archevêques de Tolède. Gunderich était un prélat qui manquait du courage et de la fermeté nécessaires pour arrêter la fureur et les débordemens de Witiza. Sindered avait pris le parti de s'accommoder au temps, et de complaire au roi. Puis vient un mot de la révolution qui mit Roderich sur le trône, mais non encore sans accompagnement d'invectives contre le fils d'Égica.

Trois siècles plus tard, sous le règne du petit-fils de Louis XIV, dans un siècle éclairé où, parmi nous, la critique historique comptait les Tillemont, les Fleury, les Mabillon, ces consciencieux écrivains qui, quoique ecclésiastiques, ne disaient jamais que le vrai, Ferreras, aux injures près, dont il est toujours moins prodigue que Mariana, ne traite pas autrement, quant au fond, le prédécesseur de Roderich. Rien toutefois de moins prouvé, rien de moins fondé sur des conjectures rationnelles, que tous ces faits, que ce blâme, que ces récriminations que depuis le neuvième siècle les historiens d'Espagne se sont transmis de l'un à l'autre en y ajoutant à chaque fois.

Nous avons dit qu'aucun écrit contemporain ne rapporte ces faits avec les circonstances dont nous donnent les détails

les Iuifs, et remit les exilez en leurs biens et possessions, leur baillant plus de libertez et priuileges qu'oncques ils n'auoient eu auparauant. En somme, comme presage des calamités qui deuoient aduenir, monstra en toutes sortes de violences diuines et humaines ce que sçauent faire les princes qui sont mal instruicts, et ignorent la vraye piété. Cependant Theofrede aueugle confiné à Cordouë, étant pieça marié à Recilone, dame du sang royal des Gots, auait engendré deux fils, Roderic et Costa, ausquels Vitiza en vouloit autant faire qu'au pere : mais ils se sauuerent et implorerent l'aide des Romains selon le rapport de l'archeuesque Roderigo, ou bien des seigneurs gots mesmes, lesquels pour la memoire du roy Reccesuinthe, leur donnerent ayde et secours, pour chasser ce monstre infâme hors du siege royal, qu'il occupoit indignement. Estans venus à bataille, Vitiza demeura vaincu et prins, et, suiuant l'exemple qu'il auoit monstré, fut lui-même priué de la vuë et confiné à Cordouë, sans tiltre ny honneur aucun, où il vsa en misere le demeurant de sa vie, ayant regné dix ans. Roderic ainsi obtint la couronne, par la faueur des Romains, et par les suffrages du peuple. »

les devanciers de Mariana, et surtout Mariana lui-même. La double cause de ce déchaînement croissant des historiens espagnols jusqu'au siècle dernier est fort aisée à pénétrer : c'est, d'une part, le besoin qu'on avait d'exagérer les fautes des deux derniers rois sous lesquels s'était consommée la ruine de la monarchie gothique, et, de l'autre, plus sûrement encore, l'opposition de Witiza à l'omnipotence romaine, la violence extrême, à ce qu'il paraît, avec laquelle il repoussa cette omnipotence que Rome commençait à s'arroger. Une constitution hiérarchique particulière distinguait l'église gothique espagnole; constitution assez semblable à celle que la réforme a depuis introduite en quelques pays : le point fondamental en était l'indépendance de toute juridiction étrangère; cela dut être explicitement déclaré dans le dix-huitième concile de Tolède. L'exclusion des actes de cette assemblée du recueil des conciles publiés par Rome en est presque une irrécusable preuve. Que serait devenue cette église avec le principe d'unité si souvent professé dans les précédens conciles? quel eût été le caractère de la catholicité espagnole, si marqué déjà, au cas où la ruine des institutions gothiques ne se fût pas accomplie en Espagne? nul ne le sait. Ce que tout porte à croire, ce qui paraît certain, c'est qu'une très-vive opposition se manifesta sous Witiza contre les prétentions romaines, et qu'il seconda ce mouvement; c'est que, s'il eût tenu à lui, ou plutôt si l'empire des Wisigoths n'eût pas succombé, l'église espagnole, avec sa hiérarchie, avec ses évêques prenant part aux affaires politiques et civiles, portant le fardeau commun du mariage et de la famille, fût demeurée indépendante de Rome, et qu'elle eût eu à peu près le caractère que l'église anglicane a revêtu depuis sous Henri VIII. Eût-ce été un bien? eût-ce été un mal? le décide qui voudra. Quoi qu'il en soit, cette réforme anticipée, ou plutôt ce maintien et ce développement de l'église du Christ dans un autre sens que celui de la catholicité romaine, furent

sur le point de s'accomplir dès le huitième siècle en Espagne; et, sans l'invasion sarrasine, il en eût été fort probablement ainsi. L'église gothique espagnole n'eût pas été alors, comme nous venons de le dire, sans ressemblance avec l'église épiscopale réformée d'Angleterre. Elle eût eu la même hiérarchie aussi fortement constituée, une sorte d'hérédité cléricale, le même esprit d'exclusion des sectes dissidentes qui a été vaincu à si grand'peine chez nos voisins par l'abolition du serment du Test. Les mœurs des Goths valaient bien alors celles des Anglais du seizième siècle; Henri VIII n'avait guère moins de vices avérés qu'on n'en attribue à Witiza. S'il y avait eu une nation véritable en Espagne, si la fusion de la race espagnole, ou, selon le langage du temps, romaine, et de la race des vainqueurs, y eût été consommée comme l'était en Angleterre celle des Normands et des Saxons, s'il y avait eu, sous toutes ces apparences de prospérité et d'ordre, un peuple, une société véritables, et non des intérêts divisés et un gouvernement pour ainsi dire sans racines dans le pays où la conquête l'avait implanté, non-seulement il est probable que l'Espagne eût pu résister au choc des Sarrasins, mais encore qu'elle se fût fait un état religieux, civil et politique, fort différent de celui qu'elle a eu.

De l'étude que nous avons faite des sources d'où les historiens modernes ont tiré ce qu'ils ont dit contre Witiza, il résulte évidemment une infirmation absolue de leur authenticité. Est-ce à dire qu'il faille, ainsi que l'a fait un savant espagnol[1], décharger Witiza de toutes les fautes qu'on lui impute? non sans doute. Mayans, en sens inverse, va aussi loin que Mariana, quand il prétend prouver que Witiza fut l'un des rois d'Espagne les plus justes et les meilleurs. Ses argumens, toutefois, s'ils ne suffisent point à nous convaincre de l'innocence de Witiza, servent du moins à éclaircir

1 Mayans, Defensa del rey Witiza; Valencia, 1772, in-4°.

plusieurs côtés de la question, et dissipent tous les doutes à l'égard des énormités qui lui sont attribuées. On ne peut douter cependant que, de son temps, Witiza n'ait eu de nombreux ennemis en Espagne, soit parmi les Goths, soit parmi les Espagnols. Du moins paraît-il certain qu'il fut précipité du trône par une sorte de révolution. Quel fut le caractère, quelles furent les causes et les circonstances de cette révolution? les faibles lumières que l'on a sur cette époque ne permettent que de l'entrevoir. Un mot pourtant du plus ancien chroniqueur qu'on puisse consulter sur ce règne semble indiquer que cette révolution fut en quelque façon nationale, et se fit par une assemblée des principaux d'entre les grands d'origine romaine ou espagnole (*senatu romano*)[1]. La vieille race indigène, bien qu'elle fût loin d'être asservie et brutalement traitée par les Goths, comme l'était de ce côté-ci des Pyrénées la race gauloise par les Franks[2], était cependant exclue de toute participation au gouvernement: tout au plus y prenait-elle part indirectement par un certain nombre d'évêques sortis de son sein, et c'était en qualité d'évêques, non en qualité d'Espagnols. Sa condition était assez semblable à celle de la roture en France avant 89. On voyait bien en France, avant 89, quelques hommes sortis des rangs du peuple parvenir aux premiers postes de l'état; mais c'était chose rare, et qui n'arrivait qu'à de longs intervalles. Sous les Goths, les citoyens de race espagnole ou romaine étaient traités avec douceur; mais ils ne laissaient pas d'être dans une infériorité politique réelle. De là une rivalité non moins réelle, sourde, mais permanente, entre les deux classes, comme en France entre la noblesse et la roture. Les grandes familles dans lesquelles se prenaient les rois étaient plus ou

[1] Rudericus tumultuosè regnum, hortante senatu romano, invadit. Isid. Pacens. Chr. c. 34.

[2] Il est à remarquer que dans les deux pays les indigènes étaient désignés par ce nom commun de *Romains*.

moins attachées aux idées gothiques, plus ou moins disposées à effacer ou à maintenir la ligne de démarcation constitutionnellement établie entre les Goths et les Espagnols, malgré les alliances inévitables. Ces familles étaient dès lors, selon leurs sentimens connus sur cette question de si haute importance, odieuses ou chères aux populations indigènes. Witiza paraît avoir appartenu à une de ces familles détestées par la multitude à cause de leur attachement aux principes exclusivement gothiques. Roderich, au contraire, était protégé par le souvenir de son aïeul, dont les lois avaient provoqué l'union des deux peuples, s'il est vrai qu'il fût petit-fils de Receswinth par son père Theudefred. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'il ne fût bien avec le parti des indigènes ou Romains, et il y trouva un puissant appui. Ce fut par leur faveur qu'il fut porté à la royauté, et plusieurs indices vagues, mais plausibles, donnent à penser qu'il n'obtint pas avec la même facilité le suffrage des Goths. Nous ne savons point, au reste, de quelle manière s'opéra cette révolution. Witiza fut-il tué dans un combat? mourut-il de mort naturelle? fut-il assassiné? ou se réfugia-t-il dans un couvent[1]? c'est ce qu'aucun document authentique ne dit explicitement. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y eut un mouvement, on ignore sur quel point du royaume, et que Roderich fut proclamé roi avec l'appui d'une assemblée d'Hispano-Romains, autrement que ne l'étaient d'ordinaire les rois goths, *tumultuosè*, comme s'exprime Isidore de Béja. Les autres chroniqueurs rapportent le même fait avec une extrême concision. « Roderich, par ruse plus que par vertu, dit le continuateur de Jean de Biclar, envahit le règne des Goths dans l'an neuvième (709)[2]. » — « Witiza mort, dit la chronique de Sébastien de

[1] Mariana veut qu'il soit mort de maladie à Tolède : Numero et diligentiâ potiores historici Witizam ex morbo Toleti obiisse confirmant.

[2] Rudericus furtim magis quam virtute Gothorum invadit regnum anno nono. Joan. Biclar. Continuatio; Florez, Españ. Sagr., t. VI, p. 430.

Salamanque, Roderich fut élu roi des Goths[1]. » La chronique de Moissac n'en dit pas davantage[2]. L'archevêque Roderich seul donne plus de détails, tant sur la fin de Witiza que sur l'intronisation de Roderich[3]; mais on sait que cet archevêque a écrit son histoire dans le treizième siècle, par conséquent fort loin des événemens, et qu'il serait peu sûr de le croire là-dessus, non plus que son contemporain Lucas de Tuy.

Toute cette partie si intéressante de l'histoire d'Espagne reste donc couverte d'incertitudes, faute de documens contemporains. On dirait que dans les troubles de cette crise fatale il ne s'est trouvé personne assez de loisir pour en retracer les principaux événemens avec détail; et tout ce que la tradition en a transmis aux chroniqueurs des siècles suivans est empreint d'un tel caractère d'exagération ou de puérilité, que, pour notre compte, nous ne pouvons y ajouter foi aucune. On comprend que ce que nous disons là s'applique au règne de Roderich à plus juste titre encore qu'au règne de Witiza. En effet, monté sur le trône comme on vient de le voir, que fit ce roi? quelles luttes intérieures eut-il à soutenir? quels furent sa conduite, son caractère privé? quelles furent les causes véritables qui irritèrent le gouverneur de Ceuta contre lui? Il faut le dire, pour qu'on ne nous accuse pas d'avoir passé trop rapidement sur le dernier roi des Goths : tout ce qu'en ont dit les historiens d'Espagne des trois derniers siècles n'est pas plus certain que ce qu'en ont raconté les chroniqueurs à partir du neuvième siècle. Précé-

1 Vitizane defuncto, Rudericus à Gothis eligitur in regnum. Sebast. Salmant. Chr., c. 7.

2 Gothi super se Rudericum regem constituunt. Chron. Moiss., l. c.

3 Igitur, Rodericus filius Theudofredi, quem Vitiza, ut patrem privare oculis visus fuit, favore romani senatûs, qui eum ob Recensuindi gratiam diligebat, contra Vitizam decrevit publicè rebellare, qui viribus præeminens cepit eum, et quod patri suo fecerat fecit ei, et regno expulsum, sibi regnum electione Gothorum et senatûs auxilio vindicavit. Vitiza itaque plenus abominationibus, vacuus regno, orbus oculis, propriâ morte Cordubæ, quò Theudofredum relegaverat exul, et ex rex, vitam finivit. Æra DCCLI.

demment point de détails authentiques, rien. Comment croire après cela à tous ces beaux récits, à ces fantastiques descriptions dont on a formé tant d'histoires? Pour nous, nous aimons mieux placer ici l'opinion de Masdeu : « De même que quelques modernes, dit-il, ont attribué la perte de l'Espagne au roi Witiza pour son opposition au saint-siége, de même plusieurs autres, avec une égale incertitude, ont placé la cause de cette catastrophe dans les fameuses amours de don Rodrigue avec la fille du comte don Julien. La première de ces assertions fut inventée dans les siècles de superstition pour assujettir à Rome les domaines temporels des rois, contre la sentence de Jésus-Christ lui-même : *Mon royaume n'est pas de ce monde*; et la seconde est un conte ridicule inventé dans le temps des *romances*, quand l'histoire était obscurcie de contes, et que l'on préférait aux vérités sérieuses quelque belle fable d'amour. Je traiterai ce sujet plus à propos dans l'histoire de l'Espagne arabe, à laquelle appartiennent les faits de don Rodrigue, vaincu par les Maures dans la célèbre bataille du Guadalété. Ici je dois seulement avertir que, contrairement à la plupart de nos historiens, j'étends à deux années le règne de ce prince, me fondant sur ce que l'auteur de la chronique de Moissac, composée au commencement du neuvième siècle, dit expressément que Witiza régna sept ans et trois mois : son règne, commencé au milieu de novembre de l'an 701, selon le même, dut finir avant le milieu de février de l'an 709, dans lequel déjà quelques troupes de Maures avaient débarqué en Espagne. Don Rodrigue par conséquent régna deux ans accomplis, depuis les premiers mois de 709 jusque dans les premiers de 711 (nous verrons dans la suite que Masdeu aurait dû dire jusque dans la seconde moitié de 711), que se donna la bataille dont je viens de parler[1]. »

[1] Masdeu, Hist. critica de España, t. x, p. 223.

Le royaume des Goths finit donc avec Roderich. Mais de Roderich, de la bataille mystérieuse où il perdit l'empire et la vie, des causes qui l'amenèrent, que sait-on? Nous essaierons de le constater. Nous ne passerons point toutefois au récit de la bataille où les Goths succombèrent devant les sectateurs de Mahomet, et des circonstances qui hâtèrent cette facile défaite, sans jeter d'abord un coup d'œil rétrospectif sur les institutions, sur les mœurs et les lois du peuple qui va succomber, sans fixer en peu de mots l'état politique, civil et religieux de l'Espagne au moment où les Sarrasins y portèrent leurs armes et l'influence de leurs idées.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

ÉTAT MORAL, POLITIQUE ET RELIGIEUX DE L'ESPAGNE SOUS LES GOTHS.

Ire SECTION.

CONSTITUTION POLITIQUE ET CIVILE.

Caractère moral des Goths. — De l'élection du roi. — Prérogatives ecclésiastiques des rois goths en Espagne. — Noms et honneurs à eux attribués. — Capitales; juridictions; division territoriale; limites de l'Espagne gothique; provinces. — Emplois du palais. — Emplois du gouvernement. — Ducs, comtes, gardingues, etc. — État civil. — Division des classes. — Des hommes libres; des serfs. — Armes et art militaire.

Le caractère moral des conquérans du Nord auxquels l'Espagne a été soumise pendant plusieurs siècles, et du sang desquels se glorifient peut-être encore aujourd'hui d'être issus les grands et les chevaliers (*caballeros*) de ce pays, mérite, sans contredit, la première place dans l'histoire politique et religieuse de l'Espagne gothique[1]. Sans s'arrêter à ce qu'en dit Jornandès, qui, Goth lui-même, peut être suspect de partialité, l'espagnol Paul Orose, Salvien, Sosomène de Salamine, Isidore de Séville, les auteurs de l'histoire mêlée[2], ont parlé

[1] Les documens qu'on va lire sur la constitution politique, civile et religieuse de l'Espagne durant la domination des Goths sont empruntés principalement à Masdeu (*Historia de la religion, gobierno y cultura de la España goda*). M. Lembke, MM. Villenave et Ferdinand Denis, nous ont mis sur la voie de beaucoup de renseignemens précieux, et se sont acquis aussi des droits à notre reconnaissance. Nous nous plaisons à le témoigner ici à ces honorables savans.

[2] Historia miscella, ap. Murator., Script. rerum Italic., t. I.

des Goths en des termes tels, que, sans les tenir pour doctes ni pour lettrés, il est impossible du moins de ne pas reconnaître en eux de l'humanité, du bon sens, une politique et une philosophie remarquables dans les choses du gouvernement. Ils ont droit aussi aux plus grands éloges pour la modération dont ils donnèrent de fréquentes preuves dans leurs guerres; vertu peu ordinaire aux conquérans, même chez les peuples très-civilisés. Alarich montra une grande mansuétude dans la prise de Rome, et une pitié dont on s'étonna dans un chef du sang des Balthes[1]. Ataulfe, son successeur, fut évidemment animé du même esprit. Ataulfe, d'après son propre témoignage, avait eu la passion d'effacer le nom romain de la terre, et de substituer à l'empire des césars l'empire des Goths sous le nom de Gothie. Mais diverses raisons de politique l'en détournèrent, entre autres la crainte où il était de la propre barbarie de ses soldats; ce qui prouve que les idées de civilisation étaient loin d'être étrangères aux chefs barbares de cette époque. Attila lui-même eut des velléités de recomposition sociale; mais tous ils avaient une mission de destruction à remplir. Il faut lire dans Orose la véritable pensée d'Ataulfe, qui devait avoir été en grande partie celle d'Alarich[2].

Au rapport unanime des historiens, pendant que la corrup-

1 La famille des Balthes (les Hardis), dont était Alarich, était une des plus distinguées parmi les Goths.

2 Voici ce curieux passage : — Nam ego quoque ipse virum quemdam Narbonensem, illustris sub Theodosio militiæ, etiam religiosum prudentemque et gravem apud Bethleem oppidum Palestinæ, beatissimo Hieronimo presbytere referente, audivi se familiarissimum Ataulpho apud Narbonam fuisse : ac de eo sæpè sub testificatione didicisse quod ille, quam esset animo, viribus ingenioque nimius, referre solitus esset se in primis ardenter inhiasse, ut, obliterato romano nomine, romanum omne solum Gothorum imperium et faceret vocaret; essetque, ut vulgariter, Gothia quod Romania fuisset... At ubi multa experientia probavisset, neque Gothos ullo modo parere legibus posse propter effrenatam barbariem, neque reipublicæ interdici leges oportere, elegisse se saltem, ut gloriam sibi et restituendo in integrum augendoque Romano nomine Gothorum viribus quæret, habereturque apud posteros romanæ restitutionis auctor, postquam esse non poterat immutator. Orosii Histor., l. VII, c. 43.

tion des derniers jours de l'empire régnait partout, les Goths se montraient chastes et fidèles [1]; ils défendaient leurs parens et leurs amis comme eux-mêmes; ils n'étaient ni prodigues ni avares; ils avaient compassion du pauvre, et faisaient particulièrement peser le poids des tributs sur les riches; ils respectaient les prêtres catholiques, bien qu'ils fussent d'une communion différente; ils avaient une entière confiance en Dieu, et n'entreprenaient ni guerres ni négociations sans invoquer la protection céleste. Tel est le portrait que font généralement des Goths les histoires écrites dans le siècle même de leur grande irruption en Occident. Sans prendre à la lettre ce portrait, peut-être un peu flatté, c'est une erreur d'imaginer que les Goths fussent entièrement barbares et sauvages quand ils débordèrent en deçà des Alpes. Il y a évidemment exagération chez ceux des historiens modernes qui les ont peints de la sorte, tout en faisant, au contraire, le plus grand éloge des nations subjuguées. Ce qui est certain, c'est que ces septentrionaux (*septentrionales* comme les appelle Masdeu), quelle que fût leur férocité, ne se fussent point emparés en si peu de temps des provinces romaines d'Occident s'ils eussent été si incultes et si grossiers qu'on a coutume de le dire, et si Rome, d'un autre côté, n'eût eu déjà perdu beaucoup de ces lumières et de cette haute intelligence politique qui, en d'autres temps, lui avaient assuré l'empire du monde.

En réalité, supérieurs par le caractère, les Goths, dans leurs rapports avec les populations indigènes, différèrent essentiellement des autres barbares, notamment des Franks. Dans l'exploitation des vaincus, les conquérans de la Gaule septentrionale se montrèrent impitoyables; et il ne serait pas difficile d'accumuler les preuves et les témoignages de cette férocité qui caractérisa, entre toutes les autres, la domination des compagnons chevelus de Chlodewig.

[1] Voyez Salvianus, de Gubernatione Dei.

« La conquête des provinces méridionales et orientales de la Gaule, par les Wisigoths et les Burgondes, dit M. Augustin Thierry, fut loin d'être aussi violente que celle du nord par les Franks. Étrangers à la religion que les Scandinaves propageaient autour d'eux, ces peuples avaient émigré par nécessité, avec femmes et enfans, sur le territoire romain. C'était par des négociations réitérées, plutôt que par la force des armes, qu'ils avaient obtenu leurs nouvelles demeures. A leur entrée en Gaule, ils étaient chrétiens comme les Gaulois, quoique de la secte arienne, et se montraient en général tolérans, surtout les Burgondes.

» A part quelque peu de fanatisme arien, les Wisigoths, maîtres de tout le pays situé entre le Rhône, la Loire et les deux mers, joignaient à un égal esprit de justice plus d'intelligence et de goût pour la civilisation. De longues promenades militaires à travers la Grèce et l'Italie avaient inspiré à leurs chefs l'ambition de surpasser, ou tout au moins de continuer, dans leurs établissemens, l'administration romaine.

» L'entrée de ces nations barbares avait été violente et accompagnée de ravages; mais l'amour du repos les avait promptement gagnées : chaque jour elles se rapprochaient des indigènes. Les Goths surtout montraient du penchant pour les mœurs romaines, qui étaient celles de toutes les villes gauloises. Leurs chefs se faisaient gloire d'aimer les arts et affectaient la politesse de Rome. Ainsi les maux de l'envahissement se guérissaient par degrés : les cités relevaient leurs murailles; l'industrie et la science reprenaient l'essor; le génie romain reparaissait dans ce pays où les vainqueurs eux-mêmes semblaient abjurer leur conquête. »

Tel était en effet le caractère et l'esprit de cette nation sortie naguère[1] à demi nue des marais du Danube. Elle s'était

1 *Naguère* en histoire, et plus encore en philosophie, c'est un siècle, un siècle

formée, elle avait grandi. Nous l'avons vue sous Dèce (249-251), toute barbare encore, effrayer le monde romain. Sous Eurich (466-484) elle ne parlait plus que latin, et négociait avec Rome déjà une fois soumise à ses armes et à qui elle avait fait grâce. Son roi Eurich avait une cour. A Toulouse, à Bordeaux, il recevait des députations de tous les peuples qui alors s'élevaient sur les débris du grand empire. Bien qu'il ne portât point le manteau royal, c'était un prince dans la véritable acception du mot, un prince qui attachait le plus grand prix aux choses qui n'ont coutume d'être estimées que chez les peuples cultivés. Il aimait la politesse et les arts. Il était heureux qu'on lui attribuât et qu'on applaudît en Italie les lettres écrites en son nom à Honorius, en excellent latin, par son secrétaire Léon, habile homme qui avait mis au service du roi barbare toute l'aménité latine des meilleurs âges de la littérature romaine[1].

Presque dans le même temps, en Italie, le chef d'un autre peuple de Goths, le roi des Ostrogoths, le grand Théodorich, disait qu'il entrait sans doute dans ses vues d'élever beaucoup de choses nouvelles, mais aussi surtout de conserver les anciennes[2].

Une nation dont les chefs avaient de telles idées à leur premier pas dans la carrière du gouvernement portait évidemment avec elle des germes de civilisation qui ne pouvaient demeurer stériles.

S'il est vrai qu'un peuple soit d'autant plus civilisé qu'on y professe davantage le respect de l'humanité, qu'on y si-

et demi, deux siècles. Les sociétés humaines, comme les idées et la mise en pratique des théories, ne se développent et ne se réalisent qu'avec l'aide d'un agent indispensable, le temps.

1 Sepone pauxillum conclamatissimas declamationes, quas oris regii vice conficis, quibus ipse rex inclytus..... per permotæ limitem sortis, ut populos sub armis, sic frænat arma sub legibus. Apoll. Sidon., lib. VIII, epist. ad Leonem Eurici conciliarium, Script. rerum Franc., t. I, p. 800.

2 Propositi nostri est nova construere, sed amplius vetusta servare.

gnale le moins de massacres inutiles, le moins de supplices atroces, de peines rebutantes, qu'on y pratique plus les principes de la fraternité des hommes, le peuple goth mérite d'être particulièrement distingué entre les peuples barbares conquérans de l'Occident. Considérée sous ce point de vue, l'Espagne, sous les Goths, fut en progrès sur l'Espagne romaine. Les guerres y furent moins meurtrières : on n'y vit point de ces grandes immolations de peuples, ordonnées froidement par un chef militaire, comme nous en avons vu, surtout dans les premiers temps de la domination des Romains ; on n'y voit point des populations entières livrées à la flamme et au glaive. Dans l'administration intérieure, même douceur. Les supplices cruels sont aussi rares que les violences militaires, même à l'égard des rebelles et des régicides. On n'y voit point d'hommes brûlés vivans, empalés, écartelés, exposés aux bêtes du cirque ou traînés à la queue des chevaux, sur l'ordre d'un despote. Leur législation, il est vrai, consacre des peines barbares ; mais quel code des nations modernes n'a été souillé long-temps de pénalités semblables? Pour ne parler que de nous, n'oublions pas que la torture, la mutilation du poignet ne sont abolies que d'hier en France. Dans la longue histoire que nous venons de retracer de la période gothique, nous avons eu à enregistrer peu de cruautés, peu de massacres, et, seulement dans les premiers temps, quelques meurtres de rois. A partir de Recared, ce peuple, si violent dans les commencemens, se tempère, s'adoucit; les mœurs changent; la vie de l'homme y devient presque chose sacrée, du moins dans les hautes régions. Rien de plus modéré que la peine appliquée sous Wamba à Paul et à ses compagnons. Deux fratricides dans la famille de Thorismond qui tendait à l'hérédité, un père faisant mettre à mort son fils (et nous avons vu par quel fatal concours de circonstances), c'est tout ce qu'on peut citer de faits sanglans à la charge des familles royales dans cette période de trois cents ans,

d'Ataulfe à Roderich. Qu'est-ce que cela comparé à cette suite de meurtres, de cruautés, d'atroces combinaisons, de fratricides sans nombre, d'immolations des vaincus, d'exécutions militaires effrénées, qui a signalé l'établissement de la monarchie franke des Mérowings dans les Gaules? Le seul supplice de Brunehilde est plus horrible à lui seul que tout ce que nous avons vu dans l'histoire des rois goths.

A la différence des Franks, à peine installés dans leur conquête, les Goths songèrent à y établir un gouvernement par les lois qui conciliât le plus possible l'intérêt des vaincus et celui des vainqueurs. En arrivant ils trouvèrent l'esclavage romain établi; ils ne l'abolirent point, mais ils en changèrent à plusieurs égards les conditions; ils le modifièrent successivement et l'adoucirent, en sorte qu'il cessa bientôt d'être, à proprement parler, l'esclavage : les esclaves devinrent des serfs. Et ceci même, quelque triste chose que ce soit encore, fut un progrès. Nous l'avons dit, chez les Romains le principe de l'esclavage était absolu, l'esclave était la *chose* du maître ; il en pouvait disposer à son gré. Chez les Goths, c'était plutôt un système moral sur la division des classes et des conditions. Si en quelques points leurs lois sur cette matière se rapprochent de celles des Romains, elles s'en éloignent sensiblement dans un plus grand nombre d'autres. Pour ne prendre qu'un exemple, il y avait chez les Goths des serfs appelés *buccellarii*, dont la condition était presque semblable à celle des domestiques chez nos nations modernes : ils *servaient*, moyennant salaire, et pouvaient changer de maîtres sous certaines conditions.

Une observation qu'il faut faire aussi en l'honneur des Goths, c'est que, succédant aux Romains, pour qui les jeux sanglans du cirque étaient une passion, et chez une nation qui avait pris en cela le goût de ses anciens maîtres et l'avait porté jusqu'à la fureur, ils laissèrent tomber en désuétude ces amusemens cruels; et, en effet, dans leurs chroniqueurs,

souvent si minutieux à décrire leurs fêtes publiques, il n'est question jamais ni de chasses aux taureaux, ni de combats de bêtes féroces, ni de gladiateurs, ni, en un mot, de quoi que ce soit qui rappelle les spectacles sanguinaires en usage chez les Romains, et depuis chez les Espagnols eux-mêmes.

Que si, de ce point de vue général, nous passons à l'examen particulier de leurs institutions en Espagne, nous les trouverons fort loin de mériter le dédain des esprits sérieux.

Leur monarchie était élective.

Dans les commencemens, le roi se faisait par acclamation; il suffisait de la voix des principaux chefs de l'armée; le reste de la nation se laissait entraîner par eux. Ces premières élections étaient naturellement un peu tumultueuses. On élevait le nouvel élu sur un bouclier, et la multitude assemblée le saluait roi [1].

Peu à peu l'élection se régularisa. Néanmoins elle demeura presque exclusivement militaire jusqu'à l'avénement de Reccared.

L'élection du roi se fit dès lors par le concours des évêques et des grands du palais. Le choix pouvait tomber sur qui que ce fût, pourvu qu'il fût distingué et honoré, de sang gothique, et qu'il n'eût reçu ni la tonsure ni l'habit religieux. A ces conditions fut ajoutée, depuis Reccared, celle d'être catholique. Généralement l'élection ne se faisait qu'après la

[1] On se méprendrait beaucoup sur la nature de la royauté de ces temps si l'on en jugeait avec les idées modernes. Loin d'être absolue, l'autorité des rois fut, dans ses commencemens, chez tous les peuples d'origine germanique, étroitement limitée et surveillée : *Nec regibus infinita aut libera potestas*, dit Tacite (de Morib. German., c. 7). Les mêmes principes, quant à la royauté, ne cessèrent d'avoir cours en Espagne pendant toute la période gothique. Aussi lit-on dans Isidore de Séville que les Espagnols n'appellent jamais que saint Isidore, et qui en effet figure dans le catalogue des saints (Sent. l. III, c. 48) : *Reges à rectè agendo vocati sunt; ideòque rectè faciendo, regis nomen tenetur, peccando amittitur.* Et dans un autre de ses ouvrages (Etym., l. IX, c. 3): *Undè apud veteres tale erat proverbium : « Rex eris si rectè facias; si non facias, non eris. »*

mort du roi ; néanmoins quelquefois les grands accordaient au roi vivant la faveur de se choisir lui-même un successeur ; mais il n'était réellement reconnu pour tel qu'après l'approbation des électeurs réunis à la manière ordinaire. Celui qui était nommé roi faisait serment d'observer les lois, et de ne souffrir d'autre religion que la catholique dans les états de la dépendance des Wisigoths ; et il recevait à son tour le serment de fidélité et d'obéissance. Il se rendait ensuite à la cathédrale le premier jour de dimanche qui suivait son élection, et là il recevait l'onction à la manière des anciens rois juifs, des mains de l'évêque de Tolède ou de celui de la ville où se faisait la cérémonie. Cette imitation du sacre des rois de Judée fut renouvelée en Espagne, pour la première fois, pour Wamba. Elle y fut conservée jusqu'à la fin de la monarchie gothique. De ce côté-ci des Pyrénées, où cet usage fut adopté seulement, à ce qu'il paraît, dans le huitième siècle, pour le sacre de Pepin, il s'est conservé plus long-temps que partout ailleurs. Dans la Péninsule, chose singulière, il n'a plus été question de cette cérémonie depuis la chute des Goths.

Les rois goths, à leur entrée en Espagne, n'avaient ni trône, ni couronne, ni aucun vêtement particulier qui les distinguât du reste de la nation. Au moment de la conquête, du temps de Sidoine Apollinaire, ils étaient ordinairement vêtus de peaux et de fourrures, qu'ils préféraient à la pourpre et à la soie [1]. Vers le milieu du sixième siècle, Leuwigild, le premier, au rapport d'Isidore de Séville, fit élever un trône dans le palais de Tolède, et se revêtit d'habits somptueux, pour se concilier le respect et la vénération, disent la plupart des historiens. Nous avons vu que les monnaies frappées à son effigie sont les premières aussi où paraisse la couronne. Bien avant Leuwigild, le titre de *dominus noster*

1 Sidon. Apoll., Carm. VII, vers. 19 et 349.

était donné aux rois goths, ainsi que le témoignent un décret d'Alarich publié à Toulouse en 505, et une inscription de Narbonne de 541. Grands imitateurs des Romains, les Goths leur prirent ces dénominations pompeuses dont ils décoraient le nom de leurs moindres empereurs. Les rois goths recevaient communément les titres de *Pieux*, de *Glorieux*, de *Vainqueurs*, de *Sérénissimes*, etc. Reccared prit le premier le surnom de Flavius, ou parce qu'il s'appelait ainsi, et que ses successeurs voulurent conserver le nom de ce roi bon et aimé, dit Masdeu, ou parce que Flavius, en langue gothique, selon quelques écrivains (interprétation fort douteuse), signifiait *resplendissant, éclatant*. Il ne paraît point d'ailleurs qu'il l'eût pris de la famille impériale des Flaviens; c'eût été du moins un acte de modestie, pouvant tout aussi bien s'attribuer l'appellation d'*Auguste*, qui était plus haute et plus glorieuse que l'autre. Le luxe des rois goths s'accrut rapidement en Espagne, et déjà étaient à leur usage, au temps de Chindaswinth, les habits de pourpre, les trônes d'argent, les sceptres et les couronnes d'or, rehaussés d'émeraudes et de pierres précieuses. Quelques auteurs modernes ajoutent que les rois de cette époque avaient aussi un écu armorié, et vont jusqu'à le blasonner grossièrement: selon eux, cet écu, parti coupé, portait aux deux écarts supérieurs trois barres noires en champ d'or et une couronne d'or en champ de couleur, et, aux deux inférieurs, deux lions rouges, celui de dextre sur argent, et celui de senestre sur or [1]. Le blason est toutefois d'invention plus moderne : les premières traces de son origine ne remontent pas au-delà du dixième siècle. Cette origine est d'ailleurs parfaitement constatée. C'est au sein d'une petite cour d'Allemagne qu'il a pris naissance; c'est du règne d'Henri Ier, duc de Saxe, puis empereur d'Allemagne

1 Voyez Henricus Pontoppidanus, Gesta et Vestigia Danorum extrà Daniam, in tres tomos distributa. Lipsiæ et Hafniæ, 1740, t. I, p. 164. *Leones in insignibus Ataulphi vestigium orig. Dan.*, dit Pontoppidanus.

en 919, que datent les premières ordonnances authentiques qui en règlent l'usage. L'écu prétendu des rois goths n'est donc qu'une invention ridicule, et bien digne de figurer parmi les autres imaginations des chroniqueurs adoptées avec tant d'empressement par le naïf Mariana.

« Quoique la monarchie des Goths en Espagne, à laquelle Eurich donna commencement, dit Ferreras, fût d'abord héréditaire pour Alarich, fils de ce prince, et pour Amalarich, son petit-fils[1], elle devint par la suite élective. Alors il n'y avait que les seigneurs du palais et les principaux du royaume qui pussent faire l'élection. Cependant, depuis le roi Reccared-le-Catholique, les métropolitains et les évêques ont aussi été électeurs. Par conséquent, quoique les fils soient quelquefois montés sur le trône après leurs pères, ce n'a point été par droit de succession, mais parce que leurs pères sollicitaient les prélats et les palatins de leur accorder cette faveur, comme on le voit dans le cours de l'histoire[2]. » Les fils du roi ne succédant point politiquement à leur père, il n'était permis à celui-ci, par le grand Forum-Judicum des Wisigoths, de disposer en leur faveur que des biens de son patrimoine, formant ses domaines personnels, soit qu'ils lui fussent échus par héritage, soit qu'il les possédât à tout autre titre légitime. Tout ce que le roi acquérait, comme nous l'avons vu, du jour de son couronnement, appartenait de droit à l'état, et passait à son successeur, qui à son tour n'en avait que l'usufruit. Cette loi, d'un excellent esprit, fut non-seulement provoquée, mais presque rédigée par Récéswinth lui-même. Le préambule de la promulgation est d'un tour

1 Ferreras ne devait pas dire, ce nous semble, que la monarchie des Goths a été héréditaire après Eurich pour Alarich son fils et pour son petit-fils Amalarich, mais tout simplement qu'Alarich avait dans les commencemens succédé à son père, et ensuite Amalarich au sien, du consentement de la nation. Un moment l'hérédité essaya alors de s'établir, mais la volonté nationale empêcha cette usurpation.

2 Ferreras, Hist. gén. d'Esp., III p., VIIe siècle, réfl. gén.

fort noble, et qui fait honneur à ce roi. La doctrine du bien public, du plus grand bonheur du plus grand nombre, si mathématiquement formulée et expliquée de nos jours par Bentham (*maxima felicitas*), y est exposée en fort bons termes. Seulement l'exclusion des serfs y était sous-entendue ; mais encore convient-il de dire en l'honneur de ces barbares chrétiens que leur sollicitude pour cette classe d'hommes était réelle et se manifeste fréquemment dans leurs lois, à la différence des Romains, pour qui l'esclave était moins qu'une bête de somme.

« Nous ordonnons, dit Réceswinth, qu'à la mort du souverain, non-seulement les domaines et terres de l'état, mais encore tout ce que le roi aura acquis durant son règne, revienne au domaine national, d'autant que, le royaume ayant fait honneur au prince, ce n'est pas raison que le prince diminue la gloire du royaume.... Comme quelques-uns de ceux qui nous ont précédé, se laissant entraîner par l'avarice, ont augmenté les rentes de leurs familles par les malheurs publics, nous nous sommes déterminé à suivre les impulsions de l'inspiration divine en promulguant une loi qui soit un frein aux princes ; et c'est pourquoi nous ordonnons, sous l'invocation du saint nom de Dieu, à nous-même et à tous nos successeurs, que tout ce qui est ordonné par la présente loi soit religieusement observé et respecté[1], etc. »

Les rois goths étaient d'ailleurs investis de très-hautes prérogatives, entre autres du droit de paix et de guerre ; ils étaient chefs suprêmes de l'état, et pouvaient gouverner toutes choses à leur gré, sous deux seules restrictions : la première était qu'ils ne pouvaient prononcer ou faire prononcer un jugement portant une peine quelconque hors des formes ordinaires de la justice. Ils pouvaient toutefois dispenser du jugement, et porter une sentence de leur seule autorité, pourvu qu'elle

1 Leg. Wisig., lib. v, tit. I, l. 2.

fût favorable ou de pardon : le roi décidait en cela souverainement[1]. La seconde restriction était que leurs ordonnances et décrets n'étaient exécutoires que leur règne durant, et ne devenaient lois du royaume que par l'approbation des deux puissances ecclésiastique et temporelle, les évêques et les principaux de la nation. Gundemar, Sisenand, Chintila, Chindaswinth, Réceswinth, Erwich, Égica sollicitèrent particulièrement cette confirmation de leurs décrets, qui par là devinrent lois de l'état.

Non-seulement les rois goths avaient la juridiction des choses politiques, mais encore celle des choses religieuses. Les droits qui, à ce titre, étaient accordés au roi par l'église d'Espagne, depuis Reccared, peuvent se réduire à quatre : le premier était de faire des règlemens et de rendre des ordonnances en matière de discipline religieuse, et même pour l'édification des fidèles, comme le font les évêques d'aujourd'hui ; le second d'instituer un tribunal de coercition pour la mise à exécution des décisions canoniques des conciles ; le troisième, de nommer les évêques ; et enfin le quatrième de convoquer les conciles et de confirmer leurs décrets.

Le premier de ces droits était exercé par les rois goths orthodoxes avec une sorte de prédilection : ils se plaisaient à rendre des ordonnances sur cette matière, lesquelles n'étaient pas sans ressemblance, pour la forme du moins, avec les mandemens de nos évêques modernes ; l'histoire en a conservé plus d'un exemple. Ce droit avait, du reste, été reconnu aux rois par les conciles mêmes. Le concile de Mérida ne rend pas seulement grâce à Réceswinth de la grande piété avec laquelle il gouvernait dans l'ordre temporel, mais aussi « de la haute sagesse dont l'illuminait Dieu

1 De tout temps, dit Masdeu, on a considéré la gracieuse prérogative de pouvoir dispenser de la rigueur des lois comme éminemment inhérente au pouvoir souverain.

pour le bon gouvernement de l'église. » Reccared ordonna que les deux puissances ecclésiastique et séculière concourussent également à la destruction des restes de l'idolâtrie. Le roi Chintila, par un édit approuvé dans le cinquième concile de Tolède, ordonna qu'il fût célébré annuellement dans le mois de décembre trois jours de rogations. L'histoire de ce temps est pleine de semblables exemples de l'intervention des rois dans les règlemens les plus simples de la discipline ecclésiastique.

En sa qualité de prince catholique et de protecteur de l'église, le roi avait droit d'examiner, en dernier ressort, les causes ecclésiastiques. Le neuvième concile de Tolède, présidé par saint Eugène III, résolut qu'en matière de biens ecclésiastiques les fondateurs ou bienfaiteurs des églises, comme aussi leurs descendans et héritiers, devraient, en cas de litige, recourir, savoir : contre un simple clerc à son évêque, contre l'évêque au métropolitain, et contre le métropolitain au roi. Cette juridiction du roi fut non-seulement reconnue, mais considérablement étendue dans le treizième concile de Tolède, qui fut très nombreux, et souscrit par quatre métropolitains, quarante-quatre évêques suffragans, vingt-sept vicaires, représentant d'autant d'évêques absens, cinq abbés, trois dignitaires de l'église, et vingt-six grands du palais. L'histoire rapporte divers exemples d'évêques, de clercs et de moines, cités directement au tribunal du roi pour des causes purement ecclésiastiques. Le moine Tarra fut mandé par Reccared pour rendre raison de sa conduite peu régulière. Cécilius, évêque de Mentesa, fut appelé et obligé par Sisebuth de reprendre son siége, dont il s'était éloigné pour vivre dans un monastère. On ne saurait nier que cette pratique de l'église d'Espagne ne soit contraire à celle des autres églises de la chrétienté, où il est en général défendu aux ecclésiastiques de recourir à un tribunal

séculier. « Les canonistes savent et confessent que notre église, dit Masdeu, la plus pure et la plus ferme de toutes dans l'unité de la doctrine orthodoxe, avait en matière de discipline beaucoup de coutumes particulières qui, loin de mériter d'être réprouvées, furent, avec le temps, reçues et adoptées par beaucoup d'autres églises, et quelques-unes même par celle de Rome. » Les raisonnemens de Cenni [1] sur cette coutume de l'église hispano-gothique sont de très-peu de valeur. Cenni prétend que cette juridiction du roi sur les ecclésiastiques d'Espagne n'est d'aucune importance, parce qu'elle ne commença qu'au septième siècle, et ne s'introduisit que par de petites causes, principalement parce que les guerres d'Italie empêchaient alors d'avoir recours directement à Rome. Cependant l'année 589, qui est celle de la conversion de Reccared, fut celle aussi où commencèrent à s'établir les prérogatives ecclésiastiques des rois goths. Ce que dit Cenni au sujet des guerres du septième siècle en Italie, qui auraient empêché les évêques d'Espagne de communiquer avec Rome, est une argutie frivole : ces guerres ne furent pas plus grandes en ce siècle que dans le siècle précédent, et n'empêchèrent point les communications entre Rome et l'Espagne. Parmi les monumens qui témoignent de ce dernier fait, il faut citer les deux conciles de Tolède où il fut traité du recours des ecclésiastiques au roi. Le neuvième concile de cette ville est de l'année 655, et de très-peu postérieur au voyage de Tajon, évêque de Sarragosse, envoyé à Rome par Chindaswinth pour y rechercher les livres de morale de saint Grégoire-le-Grand; et le treizième fut tenu en 683, qui est l'année même où l'évêque de Rome, Léon II, écrivit diverses lettres aux évêques d'Espagne, pour les inviter à recevoir les actes du sixième concile œcuménique de Constantinople, dans lequel les monothélites avaient été

1 Cenni, de Antiquitate ecclesiæ Hispaniæ.

condamnés. L'autre réflexion de Cenni, relativement à la qualité des causes qui étaient soumises au roi, est encore plus légère. Petites ou grandes, toutes ces causes étaient ecclésiastiques, et les lois et canons de l'époque n'établissent aucune distinction en cette matière entre les unes et les autres. En outre, s'il était vrai, comme l'affirme cet auteur, que les conciles de Tolède ne prirent alors le parti de remettre ces causes au roi que faute de communication avec Rome, ils ne lui auraient point soumis celles qui n'obligent pas à sortir de la province et encore moins du royaume, en même temps que celles d'un ordre plus élevé, qui sont les seules sur lesquelles Rome prétende avoir des droits. Il est donc incontestable que l'église d'Espagne, du jour où les rois goths se furent faits catholiques, leur accorda le droit suprême d'appeler à eux tous les genres de causes ecclésiastiques, ce qui depuis a été une attribution de la cour de Rome.

L'élection des évêques, pendant toute la période des empereurs, tant païens que chrétiens, dépendit toujours du peuple. Le même mode d'élection fut en usage sous les rois goths ariens, même après l'introduction des églises métropolitaines. Mais quand, à la fin du sixième siècle, Reccared eut embrassé la foi catholique, quelques diocèses commencèrent à céder ce droit au roi. Cependant toutes les églises n'adoptèrent point d'abord cette nouveauté, et, dans le concile de Barcelone (599), dans le quatrième concile de Tolède (633), il fut expressément ordonné que le clergé et le peuple continueraient, comme par le passé, à nommer leur premier pasteur, et que le métropolitain et les autres évêques l'accepteraient et le consacreraient. Néanmoins le parti de la prérogative royale ne tarda pas à prévaloir; en sorte que, peu d'années après ce dernier concile, toutes les églises d'Espagne convinrent, d'un commun accord, que chacune d'elles enverrait au roi ses instructions relativement aux sujets capables d'occuper leur siége épiscopal; que le roi,

d'après cette instruction, choisirait l'évêque, et qu'ensuite le métropolitain le consacrerait dans le premier concile provincial. Ceci fut pratiqué jusqu'en l'année 681, dans laquelle les églises, s'étant convaincues par expérience que ce mode était fort long, cédèrent toutes en plein concile national à l'évêque de Tolède, comme à celui qui résidait le plus près de la personne royale, le droit d'information pour que le prince, à la nouvelle de la mort d'un prélat quelconque, pût incontinent, avec le seul assentiment du métropolitain de Tolède, nommer un successeur au prélat mort, et faire consacrer ce successeur à Tolède même. La translation d'un siége à l'autre se faisait d'après le même système, comme on le voit par le seizième concile de Tolède, qui, en 693, donna le siége de Tolède à l'évêque de Séville, celui de Séville à l'évêque de Braga, et ce dernier à l'évêque de Porto. Quelques canonistes réprouvent aigrement cette discipline de l'église espagnole, comme non conforme aux décrets des pontifes de Rome, et à ceux des conciles des autres nations. « Mais notre église, dit Masdeu, a la gloire d'avoir servi d'exemple aux autres plus que de l'avoir pris d'elles en beaucoup de points de discipline; et, en définitive, ce n'est point chose si digne de censure, que le peuple ait librement cédé au chef de l'état le droit dont il jouissait depuis le temps des apôtres de nommer ses évêques et ses pasteurs. »

Un autre privilége très-considérable qu'obtinrent les rois goths depuis leur conversion fut celui de convoquer les conciles nationaux, et celui plus important encore de confirmer leurs délibérations. Saint Braulio de Saragosse, en 638, écrivit, non sans quelque ironie, à l'évêque de Rome, Honorius I, qui avait cru devoir donner aux évêques d'Espagne plus d'instructions qu'il ne leur convenait d'en recevoir en les invitant à se réunir en concile, qu'il lui devait, au nom de tous ses frères, de grands remercîmens pour ses bons conseils, mais que, « déjà, le roi Chintila, mu des mêmes saintes

inspirations de Dieu, avait assemblé autour de lui tous les évêques d'Espagne et de la Gaule Narbonnaise. » Du reste les meilleurs témoignages de cette coutume, ce sont les actes mêmes des conciles nationaux de cette période[1] : tous attestent avoir été convoqués par les rois depuis le jour où ceux-ci eurent fait profession de la religion catholique, savoir : chez les Suèves depuis 560, et chez les Goths depuis 589. Il n'est pas moins extraordinaire que les rois eussent à confirmer les actes de conciles souverains de leur nature, pour que toute la nation les reçût. On ne peut toutefois mettre en doute cette prérogative des rois goths, bien qu'il soit nécessaire d'observer qu'ils ne confirmaient ces actes que comme protecteurs de l'église et comme juges suprêmes, mais sans avoir à cet égard aucun droit d'annulation.

Quelques écrivains, ne pouvant nier que tous les conciles de cette période n'aient été convoqués et confirmés par les rois, disent qu'il faut distinguer entre le droit et le fait ; ce qui revient à dire que c'était une usurpation du pouvoir royal. Cependant l'histoire elle-même nous démontre que les rois, dans les convocations et confirmations des conciles,

[1] Juxtà canonicum ordinem, tempore quo concilium per metropolitani voluntatem et regiam jussionem electum fuerit agere, omnes confinitimos episcopos in unum oportet adesse ; nec pro tali re quælibet causa opponi debet ad excusationem (ex Conc. Emerit. anno 666, c. 5). — Sunt nonnulli, qui pro hoc, admonitionem sui metropolitani et regiam jussionem accipiunt ; et minimè implent quæ jubentur : hos priscorum canonum sententiæ excommunicatos esse jubent, usque ad tempus superventuri concilii, et quamvis excommunicationis damno feriantur, nihil tale in his impenditur, quod debeant metuere (ex eod. Conc. Emerit., c. 7.) — Voyez Conc. Bracar. I (561) in præf., p. 178 ; Conc. Bracar. II (572) in præf., p. 205 ; Conc. Tolet. III (589) in ead., p. 221, 222 ; Conc. Narb. (589) in ead. p. 275 ; Conc. Tolet. IV (633) p. 385 ; Conc. Tolet. V (636) in conf. regia, p. 406 ; Conc. Tolet. VI (638) c. 1 et 19, p. 408, 413 ; Conc. Tolet. VII (646) in præf. p. 419 ; Conc. Tolet. VIII (653) in ead. p. 536 ; Conc. Tolet. X (656) in ead. p. 152 ; Conc. Emerit. (666) vide suprà, p. 200 ; Conc. Tolet. XI (675) in præf. et in c. 16, p. 238, 246 ; Conc. Bracar. III (675) p. 258 ; Conc. Tolet. XII (681) in præf. et in c. 13, p. 262, 270 ; Conc. Tolet. XIII (683) in c. 1 et 13, p. 280, 287 ; Conc. Tolet XIV (684) c. 1, p. 302 ; Conc. Cæsaraug. III (691) in præf., p. 317, 319 ; Conc. Tolet. XVI (693) in præf. et in c. 2, p. 320, 334 ; Conc. Tolet. XVII (694) p. 346.

agissaient en vertu d'un droit légitime, puisqu'ils en usèrent constamment ainsi avec l'approbation des conciles nationaux, et sans que jamais aucun évêque d'Espagne s'y soit opposé[1]. Les pontifes romains eux-mêmes, qui ne pouvaient ignorer cette pratique depuis le temps au moins où saint Braulio le fit savoir à Honoré Ier, n'élevèrent alors aucune prétention à cet égard.

Les historiens espagnols modernes, sans doute par esprit de patriotisme provincial, placent fort diversement le siége du gouvernement des Goths, qui à Barcelone, qui à Ébora, qui en d'autres cités même de moindre importance. Nous savons d'une manière certaine que le premier roi goth qui habita l'Espagne, savoir Amalrich, se fixa à Séville, et que ses successeurs y siégèrent jusqu'au règne d'Athanagild, lequel transporta le siége du gouvernement à Tolède Le gouvernement des Goths eut d'abord son siége en Gaule pendant quarante-deux ans, depuis 469 jusqu'à 511 ; à Séville quarante-trois ans environ, depuis 511 jusqu'en 554 ; et à Tolède enfin cent cinquante-six ans, depuis 554 jusqu'à l'entrée des Arabes (711). Les Suèves qui dominèrent dans la Péninsule concurremment avec les Goths cent soixante-dix-huit ans, depuis 409 jusqu'à 587, tinrent presque toujours leur cour dans la ville de Braga, capitale de la province qui leur échut en partage. Les chefs des Vandales et des Alains, dans le peu de temps qu'ils dominèrent, les premiers en Bétique, les seconds en Lusitanie, habitèrent particulièrement Séville et Mérida.

La capitale de l'Espagne, au temps de Constantin, était Séville ; les rois goths y résidèrent jusqu'à ce que les armes de Justinien eussent soumis la Bétique. Ce fut alors que le siége du gouvernement des Goths fut transporté à Tolède par Athanagild. Séville continua, selon Masdeu, de conserver

1 La note précédente en est une irrécusable preuve.

les honneurs de capitale de la Péninsule, bien que les rois n'y habitassent point[1], jusque vers le milieu du septième siècle[2]. Néanmoins, ayant fait pendant soixante-huit ans leur séjour à Tolède, les principaux d'entre les Goths ne voulurent plus la quitter, et voilà comment peu à peu Séville perdit les honneurs de capitale et comment les acquit Tolède.

L'empire des Goths, ainsi que nous l'avons vu, n'avait point pour limites au nord-est les Pyrénées, comme l'Espagne d'aujourd'hui; il comprenait une grande partie du Languedoc et du pays de Foix, soumis à la juridiction de Narbonne, et une partie du Béarn dans la nouvelle Vasconie, faisant partie de la province Tarragonaise, et qui prenait le nom d'*Hispano-Vasconia*. Cette Vascogne espagnole, quoique de ce côté-ci des Pyrénées, était distinguée de la seconde plus septentrionale, et qui, tantôt indépendante, tantôt alliée aux ducs d'Aquitaine, ne reconnaissait point la domination des Goths. Les Pyrénées appartenaient par conséquent alors tout entières à l'Espagne, et non plus seulement par leurs versans méridionaux[3].

Les provinces de la Péninsule étaient, comme on sait, suivant la dernière division attribuée à Constantin, au nombre de sept, lors de l'invasion des barbares, cinq intérieures, la Tarragonaise, la Carthaginoise, la Galice, la Lusitanie et la Bétique, et deux extérieures, la Mauritanie Tingitane, et les îles Baléares. L'Espagne perdit ces dernières peu de temps après l'invasion, et acquit en revanche la Gaule Narbonnaise, que lui apportèrent les Goths[4]. Les îles Baléares furent dé-

1 Depuis 622 ils l'eussent pu, Séville n'étant plus au pouvoir des empereurs d'Orient.

2 Dans la relation du voyage de Tajon à Rome, qui est de cette époque, on donne encore à Séville le titre de *Metropolis Hispaniæ*. (Voyez *de Inventione librorum moralium S. Gregorii.*, *S. Greg. Op.*, t. I, p. 21.)

3 Voyez Oïenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, etc., lib. III, cap. 1, pag. 306.

4 Masdeu prétend que cette province s'appela Septimanie, des *Septimani*, ou colons de la septième légion, qui s'établirent à Béziers, et qu'ayant pris depuis le

tachées du contingent espagnol en 455 ou 456, années dans lesquelles les Vandales s'en rendirent maîtres ; elles relevèrent dès lors temporellement de leur gouvernement d'Afrique, et, pour les choses religieuses, de la Sardaigne, qui était aussi passée sous la domination des Vandales. Pendant soixante-dix ans, ces îles ressortirent de cette juridiction, si l'on peut donner ce nom au gouvernement des Vandales, jusque vers la destruction de leur empire par Bélisaire. Elles passèrent alors aux mains de l'empereur d'Orient. Justinien s'empara aussi vers ce temps de la Mauritanie Tingitane, qui était demeurée au pouvoir des Vandales tout le temps qu'avait duré leur empire en Afrique. Justinien fit réparer la citadelle de Ceuta, ouvrage des Romains, tombé presque en ruines. Nous avons vu comment Theudis, qui tenta alors de recouvrer Ceuta, en fut repoussé. Depuis, Ceuta et toute la province désignée sous le nom de Mauritanie Tingitane (sans que nous sachions, observe Masdeu, quand et de quelle manière elle fut reconquise) revint au pouvoir des Goths, et elle est citée par Isidore de Séville (septième siècle) au nombre de leurs possessions.

L'Espagne gothique comptait donc, comme l'Espagne romaine, sept provinces, les mêmes, sauf la Narbonnaise qui avait pris la place des îles Baléares. La Vasconie gauloise n'était point une province distincte, et elle faisait partie de la Tarragonaise. La Carpétanie commença à prendre le titre de province vers 554 : nous allons voir à quelle occasion.

Les capitales des provinces étaient les mêmes que du temps des Romains, savoir, Tarragone, Carthagène, Braga, Mérida, Cordoue, Narbonne et Tanger. Il n'y a doute que pour Braga et Carthagène, auxquelles Lugo et Tolède disputaient cette qualité. Lugo fut, il est vrai, pendant quelque temps le siége

nom de *Gothia*, c'est de là que s'est formé le nom de *Landgothia*, et enfin celui de Languedoc. Ces deux étymologies paraissent du reste assez plausibles.

d'une église métropolitaine; mais c'est là son seul titre; Braga ne cessa point pour cela d'être métropole, et, quand eut pris fin le royaume des Suèves, elle reprit comme auparavant le titre de capitale de toute la province. Pour Tolède, la difficulté est plus grande : il n'est point douteux qu'elle n'ait eu les honneurs de métropole de la Carthaginoise; mais on a beaucoup discuté sur l'origine de ce fait. Pour comprendre cette attribution, il faut se rappeler certains faits notables de l'histoire. L'irruption des Vandales qui détruisirent Carthagène en 425, la domination des empereurs grecs, qui reprit faveur et dura en Espagne soixante-huit ans (de 554 à 622), sont les vraies causes de cette élévation de Tolède. Tolède monta au rang de capitale de la province après 425, et conserva ce rang même après le rétablissement de Carthagène, bien que celle-ci le revendiquât, et fît constamment valoir ses anciens droits. Les prétentions des deux cités au même honneur paraissent par les actes de deux conciles qui se tinrent à très-peu d'intervalle l'un de l'autre, l'un à Tarragone en 516, et l'autre à Tolède en 527. Hector, évêque de Carthagène, qui assista au premier, et Montan, évêque de Tolède, qui présida le second, prirent tous deux le titre de métropolitains. Par le rétablissement de la domination impériale en Espagne l'un et l'autre virent leurs prétentions légitimées : la province carthaginoise se divisa naturellement en deux parties. Carthagène, où résidaient les représentans des empereurs grecs, fut reconnue pour le chef-lieu de la Contestanie, et Tolède, où les rois goths faisaient leur séjour, resta capitale de la Carpétanie. A chacune de ces nouvelles divisions se borna en réalité la juridiction des deux cités rivales. Néanmoins, comme leurs respectifs souverains aspiraient l'un et l'autre à la domination du reste de la province, chacune des deux cités, non contente de son territoire de fait, s'attribua nominalement le titre de capitale de toute la province, tout en ne l'étant réellement que de la moitié. Tolède toutefois n'eut

plus aucun égard aux prétentions de Carthagène depuis 622, et prit dès lors la juridiction qu'elle conserva pendant quatre-vingt-neuf ans, jusqu'à l'invasion des Arabes.

Les provinces et les cités conservèrent généralement sous le gouvernement gothique les mêmes noms qu'elles portaient du temps des Romains, comme on le voit par tous les auteurs de cette période, et en particulier par les relations géographiques de l'Anonyme de Ravenne. Dans son histoire de l'Espagne arabe, où Masdeu traite fort savamment de la géographie du moyen âge, différente de l'ancienne, il fait voir que les noms *Catalaunia*, *Portugalia*, *Andalusia*, *Sibilia*, *Granata*, et beaucoup d'autres dont l'origine est attribuée, par divers auteurs modernes, aux Vandales et aux Goths, sont d'une date plus récente et la plupart arabes. Les Romains donnaient volontiers aux villes d'Espagne des surnoms comme ceux de *Julia*, *Flavia*, *Augusta*, *Cæsarea*, et autres semblables. La mémoire de presque tous ces surnoms se perdit au temps des Goths. Cordoue seule conserva celui de *Patritia*, qu'on voit répété sur plusieurs monnaies frappées dans cette cité.

La cour des rois des Goths s'appelait *Curia*, et ceux qui la formaient *curiales* ou *privati*, et aussi *proceres*, nom qui s'est conservé en Espagne.

On donnait généralement le titre de comte à ceux qui étaient investis des hautes charges du palais; ainsi l'intendant des domaines royaux s'appelait comte du patrimoine (*comes patrimonii*); le chef des écuyers, comte des écuries (*comes stabuli*); le secrétaire d'état, comte des notaires (*comes notariorum*); le secrétaire, en quelque sorte le ministre de la justice, comte des grâces (*comes largitionis*); le secrétaire de la guerre, comte de l'armée (*comes exercitus*); le trésorier, comte des trésoriers (*comes thesaurorum*); le chambellan, comte de la chambre ou du lit (*comes cubiculi*); le chef des échansons (*comes scantiarum*). Outre ces emplois, qui étaient toujours remplis par des personnages de distinction, il y en

avait d'autres inférieurs confiés à des hommes d'une naissance vulgaire, auxquels on donnait le titre de *præpositi*.

Ceux qui étaient investis de quelque gouvernement s'appelaient ducs ou comtes, mais avec cette différence que le duc était gouverneur de province et le comte gouverneur de cité. Plusieurs documens témoignent de cette différence, en particulier le mémoire présenté par Egica au dix-septième concile de Tolède, dans lequel le roi donne le nom de *ducatum* à la province de Narbonne, et les lois wisigothiques, qui appellent plusieurs fois le duc gouverneur de province, et le comte gouverneur de cité. Quand elles parlent de tous deux ensemble, elles nomment le duc le premier et ensuite le comte. Elles ordonnent expressément que ceux qui se tiendront pour lésés par le fait du second pourront en appeler au tribunal du premier comme à un tribunal supérieur. L'histoire mentionne quelquefois des ducs de cités, comme Victor, duc de Clermont, sous le règne d'Eurich, et Claude, duc de Mérida, au temps de Reccared. Mais Clermont et Mérida étaient des capitales de province; et dès-lors Grégoire de Tours et le moine de Silos, dans les écrits desquels Victor et Claudius sont qualifiés ainsi, n'ont évidemment voulu dire autre chose, sinon que Victor, à Clermont, était gouverneur de l'Arvernia, et Claude, à Mérida, duc ou gouverneur de la Lusitanie. Il est certain d'ailleurs que l'un et l'autre étaient gouverneurs de province, par ce que dit du premier Grégoire de Tours, et du second saint Grégoire-le-Grand. Même chez les Franks on observait cette différence entre les ducs et les comtes, comme le prouve un passage de Venantius Fortunatus. Fortunatus, écrivant à Sigoald, lui exprime le vœu que le roi Childebert, qui l'avait fait comte, l'élève bientôt aux honneurs de duc[1]. Les villes dans lesquelles rési-

[1] Voici les vers de Venantius Fortunatus à ce sujet :

Rex Childebertus crescens te crescere cogat :
Qui modo dat comitis det tibi jura ducis.

daient les ducs étaient les capitales de province, Tarragone, Braga, Mérida, Cordoue, Carthagène, Tolède, Narbonne et Tanger. Il y avait quelquefois à la cour plusieurs ducs, ou parce qu'ils s'y rendaient pour y traiter des affaires de leur province, ou parce qu'il leur était loisible de conserver leurs titres et honneurs, même en non-activité.

Le gouverneur, soit de province, soit de cité, avait d'ordinaire près de lui un lieutenant ou second qui l'aidait quand ses occupations étaient trop multipliées, qui le remplaçait en cas d'absence ou de maladie. Celui qui remplissait ces fonctions près d'un comte prenait le titre de *vicaire* : ce nom est fréquemment répété dans les lois wisigothiques ; près du duc, il s'appelait, selon Masdeu, *gardingue*, comme l'était Hildéghis, dans la Tarragonaise, sous le duc Ranosind, au temps du roi Wamba. Il ne faut là-dessus attacher aucune importance à l'interprétation de l'auteur du *Fuero-Juzgo* espagnol, qui traduit *gardingue* par *Richo-home*. Cet auteur était très-peu exact. D'autre part, on ne voit point sur quel fondement quelques auteurs modernes assurent que la charge de gardingue était un office du palais. Il est à remarquer que, bien que les *gardingues* assistassent aux assemblées des grands, et y tinssent la première place après les ducs et les comtes, ils ne souscrivaient point les actes de ces assemblées : on ne trouve du moins aucune souscription de gardingue au bas de ces actes. Masdeu en infère que leur emploi n'était autre chose qu'un vicariat ; c'étaient, selon lui, des vice-gouverneurs, des sous-gouverneurs, et rien de plus.

Les villes et autres lieux secondaires étaient placés sous un magistrat, portant le nom de *præpositus* ou *villicus* (ce qu'on a appelé depuis un alcade), lequel était à la solde de l'état comme les autres gouverneurs. Un traitement leur était alloué, comme le dit expressément Réceswinth en une de ses lois, afin qu'ils n'opprimassent point les populations par des exactions, et ne fissent point d'injustice par intérêt ou par cor-

ruption. Il leur était par suite défendu de recevoir quelque présent que ce fût. Ceux qui étaient chargés de recueillir les tributs et les impôts s'appelaient *numerarii*, ou parce qu'ils avaient charge de compter (en latin *numerare*) l'argent qu'ils recevaient, ou parce que l'argent lui-même s'appelait en langue latine *nummus*. Ils étaient choisis et nommés par le comte du patrimoine, et confirmés en chaque cité ou ville par l'évêque qui y résidait. Le premier leur donnait pouvoir de percevoir pour le roi, et le second pour le compte de l'église. Ceci est très-clairement exprimé dans une lettre d'Arthémius, évêque de Tarragone, de laquelle il se recueille aussi que ces fonctionnaires étaient payés de leur travail, selon les recouvremens qu'ils faisaient. L'emploi de *numerarius*, comme il était odieux, paraît avoir été tenu pour vil. Outre ces divers employés royaux, chaque cité ou ville avait une assemblée (*ayuntamiento*, comme on dit aujourd'hui), composée des citoyens les plus respectables ou par l'âge ou par le rang, ou à tout autre titre, et appelés pour ces causes *priores* ou *seniores*, ce qui ne peut guère se rendre que par le mot *anciens*.

Les classes du peuple sous la domination des Goths étaient presque les mêmes qu'au temps des Romains. Il y avait des nobles et des plébéiens, des seigneurs et des serfs, des patrons et des affranchis. La noblesse était divisée en *primates* et en *seniores*, comme antiquement en sénateurs et en chevaliers, et dans la monarchie espagnole en grands d'Espagne et en *caballeros*.

On appelait *serfs* en général tous ceux qui étaient soumis à la domination d'un autre; mais il y en avait de diverses sortes, et, à tel ou tel degré de la servitude, on était diversement traité. Il y avait des serfs *idonei* et des serfs *vilii*, des serfs *nés* et des serfs *faits*, qu'on nous passe ce mot, des serfs de cour, des serfs d'église et des serfs particuliers. Le serf *idoneus*, appelé aussi tantôt *convenibilis* et tantôt *bonus*,

se distinguait du serf *vilis* par une plus grande capacité ou par l'élévation de l'emploi dont le chargeait son maître. Les lois elles-mêmes consacrent cette distinction ; car, lorsqu'un homme débauchait une esclave dans la maison de son propriétaire, elles ordonnaient contre lui cent coups de fouet si l'esclave était *bona*, et seulement cinquante si elle était *vilis*. De même, quand un serf violait une femme, le châtiment porté contre lui par la loi était plus grand s'il était *vilis*, et beaucoup moindre s'il était de la classe des *boni*.

Le serf *né* était serf, comme son nom l'indique, depuis sa naissance, pour être fils de père et de mère serfs ; le serf *fait* était le fils de parens libres, qui, par sa faute ou pour tout autre motif, tombait en servitude. Celui-ci était appelé *mancipius*. Le *mancipius* ne dépendait immédiatement que du roi, et avait lui-même sous sa juridiction d'autres serfs inférieurs, devant lui obéir et le servir comme s'ils lui eussent appartenu, bien qu'il ne pût ni les donner ni les vendre sans l'approbation du roi. Le serf de l'église dépendait de l'évêque ou du président du temple, et était employé ou à balayer ou à d'autres offices subalternes, ou dans les charges temporelles estimées au-dessous du corps des prêtres, et tous ses enfans et petits-enfans, selon la loi générale de servitude, naissaient serfs de la même église. Le serf privé, en tout et pour tout, dépendait de son seigneur, excepté en deux choses, les plus importantes, qui sont la vie et l'honneur ; car la loi chrétienne des Goths abolit la coutume des anciens seigneurs romains, qui pouvaient user et abuser à volonté de leurs esclaves ; et non-seulement la loi gothique défendait de les tuer, mais aussi de les mutiler, de quelque partie du corps que ce fût. Hors en ces deux points, le maître pouvait du reste les punir par le fouet, par le jeûne, ou de toute autre manière ; en sorte que, pour les délits commis contre leurs maîtres, les juges publics n'avaient aucun droit sur eux, à moins que celui-ci ne le leur concédât. L'esclave dépendait

du maître pour toutes sortes de contrats, même pour se marier. Tout ce qu'il gagnait, tout ce qu'on lui donnait, tout ce qu'il acquérait, il le devait céder à celui-ci, sans pouvoir exercer le moindre pouvoir sur quelque chose que ce fût. Néanmoins le maître, en retour du profit qu'il tirait de l'esclave, était responsable de toutes ses erreurs et de tous ses délits quand celui-ci ne pouvait satisfaire en cela de sa propre personne. Ainsi, par exemple, si l'esclave déshonorait une femme libre, ou frappait quelqu'un, ou commettait un vol, ou empruntait de l'argent, c'était au maître à répondre de tous les dommages causés par son serf, et, s'il ne voulait ou ne pouvait y satisfaire, il devait renoncer à l'esclave en faveur du créancier ou de la personne offensée. Les lois gothiques ordonnaient que, dans les différens qui surviendraient entre les ingénus et les serfs, il fût rendu justice par les tribunaux ordinaires avec la plus grande impartialité entre les uns et les autres. Mais en même temps la loi portait des peines inégales contre les mêmes délits commis par un serf ou par un ingénu. Il était interdit de recevoir le témoignage du serf, comme d'un homme vil, excepté dans les cas d'extrême nécessité. On lui appliquait, pour les délits dont il était reconnu coupable, un châtiment double de celui qu'encourait l'ingénu, et, pour les offenses qu'il recevait d'autrui, une satisfaction beaucoup plus légère. Il était d'usage antiquement que l'esclave mécontent de son maître cherchât un asile dans l'église. Les prêtres l'y protégeaient et obligeaient son propriétaire à le vendre. Toutefois, cette immunité ayant entraîné quelques abus, soit par la mauvaise foi des esclaves qui se plaignaient sans raison, soit par la ruse d'un tiers qui s'entendait avec eux pour les acheter, ce privilége de l'église fut aboli. Le prix auquel se vendaient les esclaves variait selon l'âge ou l'habileté de ceux-ci. Ce n'est point dans le *Fuero-Juzgo* espagnol (traduction du onzième siècle assez grossière du code des lois wisigothiques) qu'il faut chercher

la véritable constitution des Goths, mais dans l'original. Le sens est souvent altéré dans la traduction ; les fausses interprétations y abondent. Masdeu, au sujet du prix des esclaves, s'élève avec raison contre ce qu'on lit dans le *Fuero-Juzgo*, que « celui qui achète un homme libre ou l'ayant été auparavant, le vendeur ne doit pas toucher plus de douze sous. » C'est là évidemment une grave altération du texte original, où il n'est point parlé de l'homme libre, mais du livre (*libro*) de la loi par lequel Chindaswinth fixa le prix de l'esclave à douze sous ou vingt-quatre écus. Ce qu'il y a de plus étrange, comme l'observe Masdeu, c'est que les commentateurs du *Codex Legis Wisigothorum* n'aient point corrigé une équivoque si grossière ; d'où il arrive que même don Alonzo de Villadiégo a considéré en quelque façon comme licite la vente de l'homme libre, pendant que le code wisigothique la prohibe si rigoureusement, qu'il égale ce délit à l'homicide, et dispose que les parens de l'homme vendu de la sorte auront droit sur la personne et les biens du vendeur, et même sur sa propre vie, s'il n'y a pas d'autres moyens de recouvrer le vendu. Non-seulement il était défendu par les lois de vendre un homme libre, mais même de le livrer comme gage ou otage pour un temps déterminé ; en sorte que le créancier convaincu d'un pareil marché était condamné à payer le double de ce qui lui était dû. L'esclave qui recevait la liberté s'appelait *libertus ;* le maître qui la lui accordait, au lieu de son seigneur, devenait son patron, à la manière des Romains. L'action de donner la liberté (en latin *manumittere,* en castillan *afocar* ou *franquear*) se faisait par un acte en forme et en présence d'un prêtre et de deux témoins ; et, comme cette donation de sa nature était perpétuelle, la révocation ne pouvait en être faite que dans le cas où l'affranchi aurait fait quelque injure notable à son bienfaiteur.

Il y avait, comme nous venons de le voir pour les esclaves, des *liberti idonei,* des *liberti viles,* des *liberti curiæ* (de cour),

des *liberti* d'église, et enfin des *liberti privati*. Quoique également libres, les actions publiques de ces diverses classes d'affranchis étaient diversement punies, et toujours plus sévèrement que celles des ingénus. Comme les esclaves, ils n'étaient point reçus à témoigner, sinon en cas d'extrême nécessité; et difficilement trouvaient-ils à se marier avec une personne de naissance libre. Les fils et petits-fils de l'affranchi commençaient à entrer déjà dans la classe des autres libres, sans que leur origine les notât d'infamie. Cependant ils continuaient à demeurer dans la dépendance du patron; en sorte qu'ils ne pouvaient lui refuser aide et concours quand il le réclamait d'eux, porter témoignage contre lui ou ses descendans, ni entrer dans sa famille. Tout cela était défendu par les lois civiles et canoniques, sous peine de perdre la liberté et de retomber en servitude. Les affranchis de cour et tous leurs fils et petits-fils encouraient même peine s'ils refusaient le service au roi en temps de guerre ou sur son appel exprès. Les affranchis d'église et tous leurs descendans, même quand ils obtenaient d'entrer dans les ordres sacrés, devaient continuer à reconnaître leur église pour patrone, et par suite, il était ordonné qu'à chaque promotion d'un nouvel évêque ils eussent à se présenter devant lui et à renouveler entre ses mains la profession de dépendance propre à leur état.

Le titre de patron ne se donnait pas seulement au protecteur des affranchis, mais aussi à tout seigneur qui levait des hommes armés pour la défense de sa personne et de ses biens, comme alors c'était l'usage, usage qui s'est conservé pendant plusieurs siècles. On appelait ces hommes d'armes *sayones* (satellites ou alguasils); mais leur nom propre était celui de *buccelarii*, parce qu'ils vivaient de la *buccela*[1] ou ration que leur donnait le maître auquel il appartenait de les entrete-

1 *Buccela*, proprement mie de pain.

nir. De tout ce qu'ils gagnaient ou acquéraient, la moitié appartenait à leur maître; et, quand ils se retiraient de son service, ils devaient lui restituer les armes et tout ce qu'ils avaient reçu de lui. Tant qu'ils demeuraient avec lui, ils avaient droit à sa protection, tant pour eux que pour leurs enfans, et c'était à lui à marier leurs filles convenablement[1].

L'ordre observé dans l'organisation de l'armée ressemblait beaucoup plus à celui des armées modernes qu'à celui des anciennes légions. Les régimens dont se composait la milice gothique étaient de mille hommes chacun, dont le chef s'appelait *millenarius* ou *tiufade*[2]. Le régiment était divisé en deux bataillons, le bataillon en cinq compagnies de cent hommes, et la compagnie en dix piquets de dix hommes chacun. Les chefs de ces différens corps s'appelaient *quingentenarii*, *centenarii* et *decani*, selon le nombre de soldats qu'ils avaient sous leurs ordres. Il y avait en outre des officiers appelés *annonarii*, qui étaient comme des pourvoyeurs ou commissaires des guerres; d'autres appelés *compulsores*[3], qui avaient charge de faire les levées et recrues. Le commandant en chef de l'armée, qui s'appelait alors *præpositus ostis*, ou président du camp, était généralement un duc. Mais parfois les expéditions étaient confiées à un comte, comme aujourd'hui à un lieutenant-général. Les ambassades militaires pour les traités de paix étaient d'ordinaire confiées aux évêques, coutume qui ne fut pas seulement particulière aux Goths, mais aussi aux Suèves, et même aux Franks. Idace traita de la paix entre les Suèves et les Galiciens, saint Épiphane entre l'empereur et le roi Eurich, Argebaud entre Wamba et les rebelles de Nîmes

[1] Codex Legis Wisigothorum, lib. v, tit. III, l. 1, 2 et 3.

[2] Sur ce mot tiufade on a beaucoup écrit; mais on est fondé à croire que le tiufade et le millenarius sont la même chose. L'auteur du *Fuero-Juzgo* traduit ainsi le mot tiufade : « El que'ha en guarda mil caballeros en la huesto. » Fuero-Juzgo, lib. IX, tit. II, l. 1.

[3] Ceux-ci, au reste, étaient eux-mêmes des serfs du roi, *servi dominici*, comme les qualifie le *Codex Legis Wisigothorum*, lib. IX, tit. II, l. 2.

Tous les hommes faits étaient sujets aux levées en temps de guerre. Les enfans, les vieillards, les infirmes, et ceux qui étaient au service public ou du roi, étaient seuls exceptés; et quiconque avait des esclaves devait marcher à la tête de la dixième partie d'entre eux[1], et les pourvoir à ses frais de toutes les armes défensives et offensives en usage alors. Celui qui s'absentait ou se cachait pour ne point suivre l'armée, si c'était un personnage d'un rang élevé, perdait tous ses biens, et était banni; s'il n'était pas du premier rang, soit noble, soit plébéien, il encourait la peine du fouet et de la décalvation, châtiment qui notait d'infamie. Toutefois ces peines rigoureuses établies par Wamba furent tempérées en beaucoup de points par le douzième concile de Tolède, sur les instances du roi Erwich. Les officiers, tant supérieurs que subalternes, qui recevaient des présens pour exempter du service militaire, étaient condamnés à payer au roi, outre cent quarante-quatre écus, quatre fois la somme qu'ils avaient reçue. S'ils dispensaient du service quelque soldat, ou lui donnaient permission de retourner chez lui, la loi leur imposait une peine pécuniaire au profit de la tiufadie, de la centurie ou de la décanie, d'après une taxe fixée à vingt *solidi*, pour le tiufade, à dix pour le centenier et à cinq pour le *decanus*.

Le centenier qui désertait le service en temps de guerre était condamné à la décapitation[2], et, s'il entrait dans les ordres pour sauver sa vie, il était condamné à la peine pécu-

[1] D'abord ce n'était que la vingtième. Wamba ordonna que ce serait le dixième. Le *Fuero-Juzgo* met, on ne sait pourquoi, la moitié là où il y a le dixième dans le texte latin original. — Et ideo id decreto speciali decernimus, ut quisquis ille est, sive sit dux, sive comes atque gardingus, seu sit Gothus, sive Romanus, necnon ingenuus quisque, vel etiam manumissus, sed etiam quislibet ex servis fiscalibus, quisquis horum est in exercitum progressurus, decimam partem servorum suorum secum in expeditionem bellicam ducturus accedat. (Voyez Leg. Wis., lib. IX, tit. II, l. 9.)

[2] Si quis centenarius dimittens in hostem ad domum suam refugerit capitali supplicio subjacebit. Ibid., lib. IX, tit. II, l. 3.

niaire de six cents écus, lesquels étaient répartis entre les soldats de sa compagnie. Les autres déserteurs, s'ils étaient officiers inférieurs, payaient à la compagnie vingt écus, et, s'ils étaient simples soldats, recevaient cent coups de fouet, *in conventu merentium publicè*, c'est-à-dire devant la troupe, et non *dans le marché devant tous* (en el mercado ante todos), comme traduit inexactement le rédacteur du *Fuero-Juzgo* espagnol. Quand quelque cité ou ville se trouvait dans un danger imminent, soit par une invasion imprévue, soit par un soulèvement de ses citoyens, tous les habitans des lieux voisins, nobles, plébéiens, séculiers, ecclésiastiques, étaient dans l'obligation de marcher immédiatement au secours de la place: sous peine de bannissement et de confiscation des biens, quand c'étaient des évêques, des ducs ou autres grands dignitaires; d'infamie et de servitude, si c'étaient des personnes moins distinguées, sans en excepter ni les clercs, ni les nobles[1]. Le butin et les dépouilles de la guerre étaient partagés à la troupe, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, selon les dispositions du général en chef. Si quelqu'un recouvrait des mains de l'ennemi un objet quelconque ayant appartenu à un de ses compatriotes, le tiers de la valeur de l'objet était pour lui, et les autres deux tiers revenaient au propriétaire[2]. Les Goths avaient une bonne infanterie, mais ils excellaient surtout à combattre à cheval, au contraire des Suèves, qui combattaient mieux à pied qu'à cheval. Leurs armes défensives étaient le casque, le harnais de cuir, le bouclier et la cotte de fer; leurs armes offensives le dard et la flèche, soit à pointe d'acier, soit à pointe de bitume enflammé, le glaive long et large à deux tranchans, nommé *spathus*[3], la pique, le poignard ou coutelas, appelé *scrama*, etc.

Les Goths apprirent des Romains leur tactique en rase

[1] Leg. Wis., lib. IX, tit. II, l. 8.
[2] Ibid., lib. IX, tit. II, l. 7.
[3] D'où les mots *spatharius*, *comes spathariorum*, *proto-spatharius*,

campagne et leur manière d'assiéger les villes. Mais ils se montrèrent moins habiles dans l'art de fortifier les places. Nous avons vu ce qu'ils appelaient une clausure (*clausura*); c'était une enceinte carrée, formée d'une estacade et d'un fossé. C'étaient là leurs forteresses ordinaires.

Le costume des soldats était peu différent de celui des autres citoyens : ils portaient un court sayon de laine ou de peau, et de grands hauts-de-chausses fourrés : on les voit représentés de la sorte dans deux monumens d'époque différente, mais d'une égale autorité historique, savoir, sur la colonne d'Arcadius à Constantinople, et sur le portail de l'église Saint-Pierre de Villanueva[1]. Les Goths conservèrent en Espagne la coutume de se couvrir de peaux, apportée par eux du septentrion, où l'usage des fourrures est commandé par la rigueur du climat. Les Romains avaient été frappés de la singularité de ce costume, et leurs poètes et leurs historiens en firent une épithète caractéristique du peuple goth. Claudien appelle, dans un de ses poèmes, une réunion de Goths, une assemblée *pelue* :

. . . . . Pellita Getarum
Curia[2]. . . . .

Les Goths portaient tous les cheveux longs, et la seule épithète de chevelu suffisait pour distinguer un barbare d'un Romain[3]. Cette différence était si caractéristique, que le Goth qui coupait ses cheveux à la romaine déclarait par là renoncer à sa nation et se faire romain. Cet usage se conserva dans l'Espagne gothique, et Montesquieu dit qu'une longue chevelure était, à proprement parler, le diadème de leurs rois. Dans le recueil des médailles des rois goths, publié par

1 Fondée par Hermenesende, sœur du roi Frolla.

2 Claud., de Bello Gothico, v. 461.

3 Claudien, décrivant un conseil de Goths tenu par Alarich, dit : *Crinigeri sedere patres*.

Vélasquez en 1759, toutes les têtes sont figurées avec les cheveux longs, séparés sur le front et pendans des deux côtés.

On ignore toutefois si les Goths retranchaient quelque chose de leur chevelure, s'ils se bornaient comme les Franks à l'entretenir d'une certaine longueur, ou s'ils la laissaient croître sans y toucher jamais. Chez les Franks, les membres seuls de la famille qui était parvenue à s'attribuer héréditairement l'autorité royale devaient laisser croître leurs cheveux toute leur vie. « D'après une coutume antique, et probablement rattachée autrefois à quelque institution religieuse, dit à ce sujet M. Augustin Thierry, l'attribut particulier de cette famille (la famille des Mérowings) et le symbole de son droit héréditaire à la dignité royale étaient une longue chevelure conservée intacte depuis l'instant de la naissance, et que les ciseaux ne devaient jamais toucher. Les descendans du vieux Mérowig se distinguaient par là entre tous les Franks; sous le costume le plus vulgaire, on pouvait toujours les reconnaître à leurs cheveux, qui, tantôt serrés en nattes, tantôt flottant en liberté, couvraient les épaules et descendaient jusqu'au milieu des reins[1]. Retrancher la moindre partie de cet ornement, c'était profaner leur personne, lui enlever le privilège de la consécration, et suspendre ses droits à la souveraineté; suspension que l'usage limitait par tolérance au temps nécessaire pour que les cheveux, croissant de nouveau, eussent atteint une certaine mesure. Un prince mérowingien pouvait subir de deux façons cette déchéance temporaire : ou ses cheveux étaient coupés à la manière des Franks, c'est-à-dire à la hauteur du col, ou bien on le tondait très-court, à la mode romaine, et ce genre de dégrada-

[1] Solemne enim est Francorum regibus numquam tonderi : sed à pueris intonsi manent : cæsaries tota decenter eis in humeros propendet : anterior coma è fronte discriminata in utrumque latus deflexa.... idque velut insigne quoddam eximiaque honoris prærogativa regio generi apud eos tribuitur. Subditi enim orbiculatim tondentur. Ex Agathiæ Historiâ; apud Script. Rerum Francic., t. II, p. 49.

tion, plus humiliant que l'autre, était ordinairement accompagné de la tonsure ecclésiastique. » Quand le prince dépouillé de sa chevelure était jeune, on lui appliquait ce dicton populaire : « Le bois est encore vert, les feuilles repousseront[1]. » Cela ne pouvait se dire des rois ni des citoyens goths. Une fois que le fer avait fait leur tête chauve, c'en était fait pour eux de toute participation aux charges politiques et civiles : il ne leur restait plus que la carrière de l'église.

Les vêtemens ordinaires des Goths étaient le *stringium*, sorte de tunique très-antique, dont il est fait mention dans Plaute : l'*amiculum*, manteau de lin dont se revêtaient à Rome les courtisanes, mais qui en Espagne devint d'un usage général ; le *retiolum*, espèce de rets ou résille pour tenir les cheveux recueillis ; le *mantum* qui servait à la manière d'un manchon pour tenir les mains chaudes, et qui faisait partie du costume militaire d'un Goth : tels étaient leurs principaux vêtemens. Il y en avait d'autres d'un goût plus relevé. On portait encore des tissus de soie ou de laine très-fine. Les laines d'Espagne étaient estimées toujours comme autrefois pour leurs belles couleurs naturelles. Les hommes se faisaient la barbe avec des ciseaux et même avec des rasoirs, et soignaient singulièrement leur longue chevelure. Les femmes se servaient de miroirs, de cuvettes d'argent, buvaient dans des coupes d'or ornées de diamans et d'autres pierres précieuses, et se chargeaient les doigts de la main d'anneaux d'or de diverses formes[2]. Nous avons vu à la fin de la période romaine à quel point le luxe s'était développé parmi les populations de la Péninsule. Les calamités de la conquête, l'esprit chrétien affaiblirent sans doute le goût si vif des Espagnols pour les commodités de la vie domestique ; mais ce goût ne tarda pas à renaître en se communiquant aux conquérans eux-mêmes, et

[1] In viridi ligno hæ frondes succisæ sunt, nec omnino crescunt, sed velociter emergent ut crescere queant. Greg. Turon. Hist., l. II, p. 185.

[2] Isid. Hispal. Ætimologiarum, l. XIX, c. 23, 24, 25, 28, 31 et 32, p. 509, etc.

l'on ne peut dire qu'il ait été jamais entièrement abandonné même dans les plus désastreuses années de l'envahissement, surtout dans les provinces méridionales. Procope signale les habitudes de luxe que les Vandales contractèrent pendant leur séjour dans la Bétique, et la magnificence avec laquelle ils vivaient parmi les populations malheureuses de la Mauritanie conquise. « Ces hommes, dit Procope, vivent avec une incroyable délicatesse, au contraire des Mauritaniens, qui sont très-misérables. Leurs tables, splendidement servies, sont couvertes chaque jour de ce que la terre d'Afrique produit de meilleur. Ils sont vêtus de soie et portent des robes du plus grand prix. Ils passent leur temps aux théâtres, aux courses de chevaux, à la chasse et en toutes sortes de divertissemens. Le bal, la comédie, la musique, le chant, tout ce qui divertit leur agrée infiniment. Ils se plaisent à faire dresser des banquets magnifiques dans les jardins à l'ombre des arbres, et au frais des ruisseaux[1]. » Dix-huit ans de séjour dans le midi de l'Espagne avaient suffi pour leur donner ces goûts, qui du reste ne changèrent rien à leur férocité naturelle, si même ils n'eurent pas pour effet de l'augmenter. Les mariages entre particuliers se faisaient en Espagne avec tant de magnificence, que les lois durent imposer des taxes, et ordonnèrent que personne ne pourrait donner en dot plus de la dixième partie de ses biens, et que les grands et *seniores* ne pourraient faire présent à la mariée que de dix serfs, de pareil nombre de suivantes, et de vingt chevaux. En fait d'ornement, ils ne pouvaient lui en donner que pour la valeur de mille sous, savoir : deux mille écus d'or.

Les Étymologies de saint Isidore de Séville nous apprennent qu'on fabriquait dans l'Espagne gothique diverses sortes d'étoffes, la *mataxa*, le *gabellum*, etc. La toile servait comme aujourd'hui à faire le *camisum* (chemise), le *sabanum* (drap

1 Procope, de Bello Vandalico, l. IV, p. 349.

de lit), la *cortina* (courtine) dont le nom est passé dans notre langue, le *mantelium*, qui servait, comme aujourd'hui la nappe, à couvrir les tables où se prenaient les repas, et beaucoup d'autres choses pour le service intérieur. Isidore parle aussi de fabriques d'étoffes de soie, de draps de laine, de fils et de cordons d'or, de verres de différentes couleurs, et de manufactures où l'argent et l'acier étaient travaillés pour tous les usages de la vie commune. L'agriculture était aussi cultivée par les Goths. Lors de l'invasion, le nouveau gouvernement divisa les terres de labour en trois parts. Il en fut laissé une aux indigènes, et les deux autres devinrent la propriété des conquérans. La mesure ordinaire de chaque champ était de cinquante arpens ou de vingt-cinq jaugées. Les propriétés étaient divisées les unes des autres par des bornes de pierres sculptées. La loi imposait le respect de ces limites avec une rigueur telle, que, pour chaque limite reculée sans autorisation publique, il devait être appliqué au coupable cinquante coups de fouet s'il était esclave, et la peine de quarante écus d'amende en faveur du propriétaire du terrain s'il était ingénu. On n'était pas d'une moindre sévérité envers ceux qui portaient quelque dommage aux terres, aux fruits, aux récoltes ou aux bêtes de somme et de labour. Celui qui volait des raisins, par exemple, ou incendiait des vignes, devait payer au propriétaire le double de ce qu'il avait incendié ou volé. Celui qui coupait l'arbre d'autrui était condamné selon la qualité de cet arbre, savoir : à dix écus de dommages et intérêts pour un olivier, à six pour un pommier, à quatre pour un chêne vert, et à deux pour les arbres de qualités inférieures. Et, de même, celui qui dépréciait un bœuf ou un cheval, en lui coupant la queue ou la crinière, était condamné à payer un trémisse. On voit par ces dispositions et par d'autres qui se trouvent énoncées fort au long dans le code des lois wisigothiques, principalement sur les rentes et sur les limites, que les Goths, bien que guerriers, aimaient

l'agriculture et la protégeaient. Effectivement, dès le premier siècle de leur gouvernement, le froment, dont la culture avait été abandonnée, redevint abondant en Espagne comme au temps des Romains. Il paraît même qu'il en fut exporté en Italie au temps de Théodorich, roi d'Italie, ainsi que l'indique un passage de Cassiodore. Les auteurs de ce temps ont d'ailleurs peu traité ces matières ; mais, par le code des lois wisigothiques, et par quelques passages des Étymologies d'Isidore, nous savons que les Espagnols avaient beaucoup de moulins à eau, et continuaient à cultiver le sparte, le lin, et à fabriquer la meilleure huile qu'on connût. Ils tiraient de grands revenus de la pêche et de la culture des abeilles, ces deux sources de richesses pour l'Espagne romaine.

Les monumens de construction gothique sont en moins grand nombre en Espagne que les monumens romains. La plus grande partie a péri par la fureur des guerres et par l'effet du temps. Les cités que l'on sait d'une manière certaine avoir été fondées en cette période ne sont qu'au nombre de trois. La première est Reccopolis, fondée par Leuwigild dans le pays de Cuença sur le Tage : Jean de Biclar et Isidore de Séville parlent de cette ville de manière à donner une très-haute idée de la solidité de ses remparts. La seconde Victoriacum, qui correspond, selon l'opinion commune, à Vittoria, est une fondation du même roi. Il la fit entourer de fortifications pour tenir tête aux Vascons, que nous avons vus fréquemment se soulever contre la domination des Goths. Pour contenir ces mêmes Vascons, et à leurs propres dépens, Swinthila fonda quarante ans plus tard une ville forte qui fut appelée Ologitis, et qui est connue aujourd'hui sous le nom d'Olite. Outre ces trois villes, quelques-uns attribuent au roi Athanagild la fondation d'une ville connue encore aujourd'hui sous son nom en Portugal, et à Wamba la restauration de Gerticos près de Valladolid, où nous l'avons vu proclamer roi, Cependant la ville d'Athanagild n'a que son nom

d'évidemment goth. Rien dans l'histoire ne constate qu'elle ait été fondée par le roi de ce nom. Quant à Gerticos, qui s'appelle aujourd'hui Wamba, la seule proclamation de ce roi peut avoir paru un suffisant motif de lui donner son nom. Quelques écrivains modernes ont attribué, contre toute vérité historique, à Leuwigild, la fondation de la ville de Léon, dont nous savons l'origine romaine; à Wamba celle de Pampelune, d'une sorte de jeu de mots (*Wambæ luna*), lune de Wamba; à Almarich celle d'Almeria, qui n'est point une dénomination gothique, mais arabe, et signifie *Atalaya ;* et de même à d'autres princes goths diverses autres fondations auxquelles ils ne prirent pas la moindre part. Ce qui est certain seulement, c'est qu'ils ont agrandi et fortifié plusieurs cités antiques, et en particulier Tolède et Mérida, comme nous l'avons vu au règne de Wamba et d'Erwich. Sous ce dernier roi, les murs et l'ancien pont de Mérida furent restaurés avec une grande magnificence par l'ordre et sous la direction de Salla, duc de la province de Lusitanie. C'est aussi sous les Goths, selon toute apparence, que fut fondé le magnifique palais qu'habitèrent depuis les princes arabes, et qui occupait le large espace où s'élèvent aujourd'hui l'hôpital des Enfans-Trouvés, le couvent de la Sainte-Foi, et les maisons de tout ce quartier.

IIe SECTION.

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE.

Considérations générales. — De l'arianisme. — Hérésies diverses. — Triomphe de l'unité catholique. — Hiérarchie épiscopale. — Des métropolitains. — Des évêques. — Du clergé. — Rentes ecclésiastiques et administration. — Lois et observances particulières à l'église hispano-gothique. — Moines. — Rapports de l'Espagne avec Rome jusqu'au huitième siècle.

Nous avons dit en son lieu comment le christianisme s'était introduit et répandu en Espagne, et quelle influence il avait exercée sur la morale publique sous le gouvernement des empereurs. Les hérésies, les sectes, les schismes, principalement celui de Priscillien, troublèrent de bonne heure l'église naissante de la Péninsule. Les premiers temps du christianisme y furent plus rudes et plus difficiles qu'en aucune autre province de l'empire. Néanmoins une église s'était, quoique faiblement, constituée en Espagne dès avant la persécution de Dioclétien, et nous l'avons vue apparaître avec ses évêques dans le concile d'Illibéris aux premières années du règne de Constantin. Ainsi, échappé à peine aux bourreaux de Dioclès et de Galère, le christianisme faisait acte de puissance dans la vieille société, et donnait à l'Espagne le premier exemple d'un corps délibérant sur les affaires communes des fidèles. Dès ce premier congrès chrétien, les évêques s'occupèrent des choses temporelles en même temps que des matières spirituelles. Les bienfaits de ces grandes assemblées qui devaient dans la suite régir l'Espagne, non sans quelque grandeur, et créer et contenir le pouvoir des rois, prirent ainsi naissance de bonne heure sur cette terre où subsista jusqu'au seizième siècle la liberté parlementaire, si l'on peut ainsi dire, créée là par le christianisme et l'église. Les conciles sont la première forme des assemblées délibérantes qui, élues de tous, revêtiront dans l'avenir le caractère et

le nom qu'elles ont pris un peu gratuitement jusqu'ici de *représentatives*. Alors seulement la loi sera faite selon le droit, et pourra se définir justement *l'expression de la volonté générale*. Mais quelle triste lenteur dans la marche de l'humanité! Sa loi est évidemment le progrès dans le temps; mais le temps semble se traîner pour le petit nombre d'hommes qui entrevoient clairement dans l'avenir ce qui sera, et voudraient le voir se réaliser au gré de leur noble impatience, avant que les années en aient développé et mûri les élémens.

L'arianisme, comme nous l'avons dit, fut apporté en Espagne par les barbares qui la conquirent; il dura en Galice quatre-vingt-seize ans, cent vingt-cinq ans dans le reste des provinces. L'orthodoxie avait gagné peu à peu l'esprit des Goths. Dans les quatre-vingts premières années du sixième siècle elle n'avait cessé de faire des progrès. Sous Leuwigild elle était enfin la maîtresse des esprits. Un moment la lutte s'envenima; mais les choses étaient si avancées, que, Leuwigild mort, il suffit d'un acte de son fils et successeur pour tout déterminer. Reccared monta sur le trône en 586, et un an après il fit connaître sa conversion. Cette conversion entraîna celle de la nation tout entière, et nous avons vu avec quelle facilité ses principaux représentans ecclésiastiques et laïcs abjurèrent solennellement l'arianisme dans le troisième concile de Tolède (589). Ce ne fut qu'un an après que Grégoire-le-Grand fut élu évêque de Rome, et c'est par conséquent sans raison que le bréviaire romain lui attribue la conversion des Goths. Préparée par la discussion, elle était au fond même des choses; mais l'accomplissement en fut uniquement provoqué par Reccared et son conseiller saint Léandre. On a beaucoup parlé de la lettre que Grégoire-le-Grand écrivit à cette occasion au roi goth. Cette lettre pourtant ne fait que confirmer ce fait, que l'évêque de Rome était demeuré étranger à la conversion du peuple goth.—Indépendamment de la doctrine d'Arius, plusieurs hérésies avaient

travaillé les esprits en Espagne, avant que les Goths et les Espagnols adoptassent un commun symbole. L'hérésie de Nestorius s'y répandit un peu avant qu'elle fût condamnée en Orient dans le concile œcuménique d'Éphèse. Il faut nommer avec elle la doctrine prêchée en Galice par un manichéen appelé Pacincius. Le priscillianisme se ranima aussi vers cette époque. Un concile national (447) condamne de nouveau cette hérésie. Néanmoins il y avait des priscillianistes encore dans la première moitié du sixième siècle, comme l'attestent les lettres qu'écrivirent à ce sujet Montan, évêque de Tolède, et Vigile, évêque de Rome, le premier, au moine Torribius, en 525 ou 30, et le second, en 538, à Profuturus, évêque de Braga. On mentionne aussi un grand nombre d'hérésies dans le septième siècle, mais aucune ne paraît avoir réuni beaucoup de partisans. En somme, les hérésies de quelque importance, qui prirent crédit en Espagne au temps des Suèves et des Goths, furent seulement au nombre de deux, celle des ariens et celle des priscillianistes. Mais déjà elles étaient considérablement affaiblies au septième siècle, et les évêques ariens de toute l'Espagne, quand Reccared se convertit au symbole de Constantinople, étaient seulement au nombre de huit : deux en Galice, deux en Lusitanie, deux de la Carthaginoise, et deux de la Tarragonaise. Leur ferveur arienne était d'ailleurs peu vive, ainsi que l'atteste la facilité avec laquelle ils abjurèrent dans le troisième concile de Tolède, souscrit de leur nom. De ce moment fut constituée l'unité orthodoxe ou catholique en Espagne[1]. Le catholicisme espagnol ne devint romain que plus tard; mais de ce jour tout esprit d'examen et de critique religieuse sembla banni de l'Espagne. Sous les règnes des successeurs de Reccared, l'autorité de la foi pré-

[1] Cette unité catholique n'impliquait nullement la reconnaissance de la suprématie de Rome, dont il était alors peu question. Par catholicisme, il faut entendre la confession de la divinité de Jésus-Christ et du dogme de la Trinité, tel que l'avait formulé le concile de Nicée.

para toutes choses pour la lutte contre les Arabes, mais en même temps toutes choses aussi pour l'établissement de l'inquisition, et pour l'exclusion de toute lumière non conformiste. Nous avons, dans le cours de l'histoire proprement dite des Goths, constaté à mesure ce progrès intolérant de l'unité catholique; nous avons surtout marqué avec soin la tendance oppressive de cet esprit dans les diverses lois portées contre les Juifs. Le détail de ces lois nous occupera plus particulièrement ailleurs.

Le corps des ecclésiastiques, dans l'Espagne gothique, était divisé, comme au temps des Romains, en évêques, sacerdotes, diacres, sous-diacres, lecteurs, psalmistes, exorcistes, acolytes et ostiaires. L'ostiaire ou portier avait la clef du temple, l'ouvrait et le fermait, avait soin de le tenir propre et d'en éloigner les infidèles et les excommuniés. L'acolyte allumait les cierges pour le sacrifice et élevait le candélabre au moment de l'évangile. L'exorciste invoquait le nom de Dieu en faveur des possédés, pour en faire sortir l'esprit malin. Le psalmiste ou chantre, qui du temps des Romains s'appelait confesseur, entonnait les psaumes, les hymnes et les antiphonies au moment de l'entrée du clergé dans les chœurs. Le lecteur avait charge de lire à haute voix l'ancien et le nouveau Testament. Le sous-diacre recevait les oblations des fidèles, et préparait les ornemens et vases sacrés pour le sacrifice. Le diacre ou lévite servait directement le sacerdote à l'autel, et distribuait la communion aux fidèles. Le sacerdote prêchait, sacrifiait et donnait la bénédiction au peuple. L'évêque préparait le chrême, consacrait les églises et les autels, donnait les ordres sacrés et administrait le sacrement de la confirmation[1].

A ces degrés de la hiérarchie il fut ajouté dans le sixième siècle trois dignités, celle d'archiprêtre, celle d'archidiacre, et

[1] Isidor. Hispal., de Off. Eccl., II, 5, 8, 15; Conc. Tolet., IV, c. 28, 4° Bracara, I, c. 10; Hispal., II, c. 5; Tolet., VIII, c. 6.

celle de primicier, lesquels, selon la constitution du concile de Mérida, devaient résider près de chaque cathédrale. Dans quelques églises de la chrétienté, l'usage fut de préférer la seconde dignité à la première. Mais en Espagne l'ordre que nous venons d'indiquer fut toujours conservé, comme le prouvent les actes des conciles de Braga et de Mérida, où l'archiprêtre est nommé le prémier et ensuite les autres, et plus sûrement encore ceux des conciles de Tolède, dans lesquels la signature de l'archiprêtre précède toujours celle de l'archidiacre et du primicier. L'archiprêtre présidait le corps des prêtres, l'archidiacre le corps des diacres, et, dans quelques églises, celui des sous-diacres; le primicier, enfin, celui des lecteurs, des psalmistes, des exorcistes et des acolytes. En outre, chaque église avait d'ordinaire un trésorier sous la dépendance duquel étaient placés les sacristains et les ostiaires, et un économe, dépositaire de la caisse de l'église et qui fournissait aux dépenses communes[1]. La hiérarchie épiscopale se composait des métropolitains et des suffragans. Il n'y avait ni patriarche national, ni archevêque[2], ni évêque avec le titre de primat. Dans aucun des monumens de l'Espagne gothique qui nous sont parvenus, on ne trouve ces titres. Saint Isidore, dans ses Étymologies, ne définit ces mots qu'en trai-

[1] Le cardinal Aguirre suppose que chaque classe de clercs avait un primicier qui s'app lait ainsi parce qu'il était le premier inscrit sur la liste des ecclésiastiques de son ordre. Il est certain néanmoins que telle ne fut point la coutume de l'église d'Espagne, dans laquelle chaque cathédrale avait seule son primicier.

[2] Le titre d'archevêque (*archiepiscopus*), en espagnol *arzobispo*, fréquemment donné par les historiens faciles, tels que Mariana, aux métropolitains de l'époque gothique, ne fut adopté en Espagne qu'après l'invasion des Sarrasins. On ne saurait argumenter, pour prouver le contraire, de la signature du concile de Mérida : Ego Selva, Igiditanæ civitatis ecclesiæ episcopus, pertinens ad metropolim Emeritensem hæc instituta cum archiepiscopo meo Proficio.... subscripsi; parce qu'elle a été falsifiée par un copiste (Voy. Florez. t. XIII, p. 265; t. XIV, p. 149), non plus que du titre d'*archiepiscopus*, appliqué quelquefois par les évêques de Rome aux métropolitains espagnols, selon le style de l'église romaine.

tant de l'église d'Italie. On cite, il est vrai, un manuscrit d'un concile de Méridà et la copie d'une lettre de Quirice à saint Ildefonse, pour prouver que dès lors les métropolitains s'appelaient archevêques; mais ces manuscrits sont de copistes modernes qui les ont chargés d'interpolations, et n'ont par conséquent aucune valeur historique. La lettre de Benoît II, qui suppose des archevêques en Espagne, ne prouve point qu'il y en eût, pas plus que la lettre écrite par Siricus à l'évêque de Tarragone, auquel il donne le titre de métropolitain, ne prouve qu'il y eût des métropolitains en Espagne dès le quatrième siècle. L'un et l'autre pontife parlaient selon le style de l'église d'Italie, qui différait essentiellement de celui de l'église d'Espagne. Les autres argumens que cherchent à faire valoir les défenseurs de la primatie de Tolède, pour autoriser l'antiquité des archevêques, sont pris dans des auteurs modernes ou dans des écrits apocryphes. En ce qui concerne particulièrement le titre de primat, on l'a donné parfois à l'évêque le plus anciennement sacré, de quelque diocèse qu'il fût, non-seulement de l'Espagne, mais encore de la Gaule Narbonnaise; mais on ne trouve aucune preuve que ce titre se soit fixé à aucune église déterminée. Entre toutes les cités qui prétendent à la primatie depuis les anciens temps, Séville et Tolède ont le plus d'apparence de raison. Il est certain toutefois que ni l'une ni l'autre n'eut une primatie de droit; la preuve irrécusable en est dans les actes des conciles nationaux, où l'on voit fréquemment la signature de tel ou tel évêque de l'une ou de l'autre cité placée selon le plus ou le moins d'ancienneté de leur consécration [1].

L'introduction des églises métropolitaines ne changea point

[1] Ainsi l'évêque de Séville, en 589, époque de la tenue du premier concile national depuis la conversion des Goths, signe le troisième. En 638, il signe le quatrième; en 646, 653, 656, et 681, toujours le second; en 683 le quatrième, en 688 le troisième, et en 693 le second. L'évêque de Tolède, dans le premier concile national (589), signe le second, dans celui de 597 le troisième, en 633 le cinquième, en 638, 646 et 653 toujours le troisième, etc.

entièrement la coutume antique d'honorer les évêques par rang d'ancienneté. Les droits du métropolitain, suivant la discipline de l'Espagne gothique, étaient au nombre de cinq : convoquer les conciles provinciaux, consacrer leurs suffragans, remplir leurs fonctions en cas d'absence, juger les causes en première instance; enfin, surveiller l'administration des évêchés et des paroisses[1].

Les droits de l'évêque suffragant étaient les uns caractéristiques, exclusivement propres à sa dignité, les autres communicables aux prêtres. Ceux de la première espèce se réduisaient à cinq, savoir : préparer le chrême, administrer le sacrement de la confirmation, conférer les ordres majeurs, donner le voile aux vierges, et consacrer les églises[2].

Avant de consacrer une église, l'évêque devait examiner les titres de sa fondation, quelles étaient ses rentes, etc. Il ne pouvait sous aucun prétexte consacrer celles qui n'avaient pas une dot suffisante pour s'entretenir honorablement ni celles qu'on appelait tributaires, parce qu'elles avaient un propriétaire particulier qui les gouvernait à sa manière, ou les entretenait avec les oblations ou les aumônes des fidèles[3]. Les droits que l'évêque pouvait communiquer et qu'il communiquait en effet aux prêtres, principalement quand ceux-ci avaient à leur charge quelque paroisse, étaient : 1° d'absoudre les pénitens; 2° de catéchiser et prêcher; 3° de conférer les ordres mineurs[4].

Les évêchés au temps des Goths allèrent se multipliant insensiblement par ordonnances royales et par décrets conciliaires, dont à peine on a gardé mémoire. Bien qu'il ne nous soit parvenu aucun catalogue des évêchés d'Espagne de ce

1 Conc. Tarrac. ann. 516, c. 13; Conc. Tolet. III, c. 18; Conc. Tolet., IV. c. 3; Conc. Emerit. ann. 666, c. 6; Collect. Decret. St. Martini Bracar., c. 18.

2 Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. II, c. 27.

3 Conc. Hispal. II, c. 5 et 7; Conc. Cæs.-Aug. III, c. 1, etc.

4 Sanct. Isid., de Eccl. Off., ubi suprà.

temps, les diverses souscriptions des conciles témoignent d'une manière certaine qu'au septième siècle il y en avait au moins quatre-vingts, huit de la Gaule Narbonnaise, et soixante-douze de l'Espagne intérieure; sans compter quatre ou cinq autres dont les noms estropiés ou obscurs sont impossibles à entendre[1].

La loi canonique obligeait chaque évêque à résider dans son diocèse et à n'en point sortir sans y laisser un vicaire avec les pouvoirs nécessaires pour la bonne administration de l'évêché. Tout métropolitain pouvait appeler ses suffragans auprès de lui, non-seulement pour les réunir en synode ou pour consacrer des évêques, mais aussi pour célébrer avec une plus grande solennité, dans la capitale de la province, les fêtes principales, telles que celles de Pâques, de la Pentecôte et de la Nativité. Le métropolitain de Tolède en particulier pouvait obliger ses suffragans à résider à la cour pour l'ornement de la capitale de l'empire. Chaque évêque devait, une fois par an, visiter toutes les églises de son diocèse, examiner si elles étaient bien administrées, s'instruire de leur situation financière et de la conduite des curés et du reste du clergé[2]. Dans ses voyages, il ne pouvait emmener plus de cinq montures, ni séjourner plus d'un jour dans chaque église, ni exiger pour ses frais de route plus de deux *solidi*[3]. A la mort d'un évêque, celui du diocèse le plus voisin le remplaçait par intérim[4]. Les lois de l'église instituaient celui-ci exécuteur testamentaire du défunt[5] : il lui appartenait d'or-

1 De ces quatre-vingts évêchés, quinze appartenaient à la Tarragonaise, vingt-et-un à la Carthaginoise, onze à la Bétique, quatorze à la Lusitanie, onze à la Galice, et huit à la province de Narbonne. On en trouve la liste dans plusieurs anciens manuscrits, dans Florez, Españ. Sagr., t. IV, dans Masdeu, t. XI, et dans le manuscrit arabe intitulé : Collectio Sacror. Canon. Hispaniæ, de l'Escurial.

2 Conc. Tolet. IV, c. 36; Conc. Tolet. VII, c. 4.

3 Conc. Bracar. II, c. 2.

4 Conc. Valent. ann. 546, c. 2 et 4.

5 Testamenti executio et funeris curatio ad viciniorem spectat. Aguirre, p. 90, 91 et 92.

donner l'enterrement, et de gouverner l'église dans le spirituel et dans le temporel, jusqu'à la consécration d'un nouvel évêque ; toujours néanmoins avec l'assentiment et sous la dépendance du métropolitain. Il suit de là qu'aucun évêque ne pouvait, en mourant, laisser ses pouvoirs à son vicaire et encore moins nommer un autre évêque son coadjuteur ou son héritier. Chaque évêque nommait à son gré, mais ne pouvait déposer de son chef[1] les *rectores* ou *curatores* (curés)[2]. Il remettait à chacun un guide appelé *libellum officiale*, renfermant les instructions nécessaires pour la bonne administration de son église, dont il devait compte à son supérieur, non-seulement au temps de sa visite diocésaine, mais aussi toutes les fois qu'il allait à la cité épiscopale pour assister aux synodes et aux processions. Chaque *curator* avait près de lui, pour le service du chœur et de son église, un nombre de clercs en rapport avec les rentes de celle-ci. Il avait charge de les vêtir et de les entretenir avec décence ; et il avait en même temps le droit singulier de les faire châtier, même de coups de fouet, quand ils ne remplissaient pas leurs devoirs[3].

Près de chaque cathédrale il y avait deux maisons ou communautés, l'une d'ecclésiastiques, et l'autre de jeunes gens élevés pour l'église, comme on l'a fait depuis dans les séminaires. Dans la première, qui s'appelait conclave canonical, d'où est dérivé le titre de chanoine, vivaient, suivant une règle commune, les prêtres et les autres clercs de la cathédrale, sous la direction d'un économe, qui avait soin de les

[1] Sine coacto concilio, clericum deponere non potest. Aguirre, p. 685, ex Conc. Hispal. II, c. 6. — Il en était de même pour la réhabilitation. Voy. Conc. Tolet. IV, c. 28.

[2] Ce mot était passé de l'ordre civil à l'ordre ecclésiastique. Dans les municipes romains, il y avait des employés (*munifici*) dits *curatores*, chargés de différens services municipaux, *curator frumenti*, *curator calendarii*, etc. Proprement ce mot eût dû se traduire par curateur. L'usage a fait prévaloir le mot curé.

[3] Leg. Wis. lib. IV, tit. 5, l. 6.; Conc. Tolet. III, c. 9; Conc. Tolet. IV, c. 26, etc.

vêtir et de les entretenir selon les ressources de la communauté. Le séminaire ou conclave des enfans était institué pour les enfans et les descendans des affranchis de la cathédrale, et pour tous les autres jeunes gens voués par leurs parens au service de l'église. Ils y étaient élevés sous la direction d'un docteur-doyen, et y recevaient l'instruction nécessaire pour entrer dans les ordres, instruction dont la base était la théologie et un peu de littérature. Parvenus à l'âge de dix-huit ans, il leur était demandé, devant tout le clergé réuni, s'ils désiraient se marier ou vivre solitaires ; et, selon leur réponse, après deux autres années, ou ils étaient promus au sous-diaconat, ou il leur était permis d'entrer dans le monde[1].

Pour ces fondations et ces institutions, et pour d'autres frais nombreux à la charge des églises, comme la nourriture ordinaire d'un certain nombre de pauvres, et l'entretien éventuel de leurs fondateurs eux-mêmes ou de leurs descendans, il fallait que les cathédrales et les paroisses fussent généralement riches, et elles l'étaient devenues en effet par la libéralité des fidèles, principalement depuis que la cour se fut faite catholique. Les rentes ecclésiastiques étaient de deux sortes, les unes casuelles, provenant des dîmes et des dons gratuits des fidèles; les autres fixes, provenant du produit des terres et des autres biens immeubles. Les dîmes et les offrandes gratuites, en argent et en nature, se divisaient en trois parties égales : l'une était envoyée à l'évêque, l'autre était distribuée entre les prêtres et les diacres, selon leurs différens grades, et la troisième entre les sous-diacres et les clercs, proportionnellement non au grade, mais au mérite et à la conduite de chacun, au jugement du primicier[2]. On faisait aussi trois parts du revenu des biens immeubles, tant de la cathédrale que des paroisses : la première était pour

[1] Conc. Tolet. II, c. 1 ; Conc. Tolet. IV, c. 24.
[2] Conc. Emerit. ann. 666, c. 13; Conc. Tolet. XVI, c. 5.

l'évêque, la seconde pour les bénéficiaires, selon le bénéfice de chacun, et la troisième pour la manutention de l'église à laquelle les biens appartenaient. Lorsqu'une paroisse avait besoin d'une fabrique, d'un édifice, ou n'avait pas suffisamment de revenu, l'évêque devait y pourvoir sur sa portion. Quoique l'évêque fût le principal administrateur de toutes les rentes ecclésiastiques, il ne pouvait ni aliéner les biens, ni les vendre sans l'approbation de tout le clergé, ni en disposer d'aucune manière en faveur de ses parens ou de ses amis, sous peine de donner à l'église trois fois autant qu'il lui aurait pris pour ces libéralités[1]. De même il ne pouvait accorder la liberté à aucun esclave sans le remplacer ou en payer le prix. Seulement il était le maître d'employer les fonds de sa portion soit en faveur des pauvres, soit en œuvres pies; et, s'il fondait avec ces fonds ou de son propre argent quelque église dans son diocèse, il lui était permis de la doter, en sus, de la centième partie des biens de la cathédrale, et même de la cinquantième si la fondation était une maison de moines[2]. S'il tirait parti des esclaves ou des rentes de la cathédrale pour améliorer ses propres affaires, il devait céder à l'église tout le produit qu'il en obtenait; et si, au contraire, de ses propres rentes ou par ses esclaves, il améliorait les domaines de l'église, le profit était tout pour lui, à moins qu'il n'y renonçât volontairement. Pour empêcher que les prélats ne s'appropriassent rien de ce qui appartenait à l'église, ni n'attribuassent à leur cathédrale ce qui était aux paroisses ou aux monastères, il était ordonné par décret royal que tout évêque, après sa consécration, se porterait garant dans un inventaire en forme, dressé devant cinq témoins, de tout ce qui lui était remis en biens meubles et immeubles. Une note authentique constatait ainsi les domaines et l'avoir de toutes les églises de son diocèse; et, quand il en confiait

[1] Conc. Emerit., ann. 666, c. 21; Conc. Bracar. II, c. 2.
[2] Conc. Tolet. IX, c. 5.

quelqu'une à un nouveau *curator*, *abbas*, ou *capellanus*, il lui donnait une copie signée de sa main de toutes les écritures et contrats y relatifs. — Aux excommunications et autres peines canoniques par lesquelles était interdite à l'évêque toute translation de bien d'une église à l'autre, le roi Wamba ajouta une loi obligeant celui qui se permettrait cette transmutation non-seulement à restituer les biens dans leur premier état, mais aussi à compenser les dommages qui pourraient s'ensuivre; et, dans le cas où il n'en aurait pas la possibilité, il devait être condamné à une pénitence plus ou moins rigoureuse, selon la valeur du dommage. Non-seulement les évêques, mais même aucune autre puissance ne pouvaient ôter aux églises ce qu'elles possédaient, et les dotations, faites à Dieu par quelque personne que ce fût, étaient considérées par la loi gothique comme irrévocables et éternelles[1].

Quand mourait un ecclésiastique, principalement si c'était un évêque, les membres du clergé, conjointement avec l'évêque du diocèse le plus voisin, faisaient immédiatement l'inventaire des meubles de sa maison et de ses domaines et biens, et ils séparaient ce qui lui était personnel de ce qui était à l'église, pour disposer de la première part selon le testament ou selon les droits reconnus des parens et des héritiers. Les canons des conciles établissaient que ce que le défunt avait semé ou planté dans le terrain de l'église appartenait à celle-ci, mais que les augmentations et améliorations qu'il y aurait apportées se répartiraient dans une convenable proportion entre les ayant-droit et l'église. Il était donné pour leur peine à ceux qui dressaient l'inventaire la valeur d'une livre d'or, ou seulement de la moitié, selon le plus ou le moins de richesse du défunt. Le testament n'était exécutoire, et la distribution ne pouvait se faire qu'après l'ap-

[1] Leg. Wis., lib. v, tit. 1, l. 1, 2 et 3.

probation du supérieur du défunt, c'est-à-dire, pour un sacerdote, avec l'approbation de l'évêque diocésain; pour le diocésain, avec l'approbation du métropolitain, et, pour celui-ci, avec celle de son successeur ou d'un concile provincial. Il appartenait aux conciles de juger définitivement les plaintes portées devant eux après la mort d'un prélat, comme il arriva pour Récimir, évêque de Dume, qui avait disposé de ses biens personnels en faveur des pauvres, sans laisser de quoi satisfaire au dommage causé à son église par des ventes et des contrats vicieux. Le dixième concile de Tolède, où se traita cette affaire, ayant examiné le testament de Récimir, ordonna qu'il serait prélevé d'abord sur son avoir de quoi réparer les pertes de son église.

Comme les ecclésiastiques de l'Espagne gothique avaient des rentes suffisantes pour vivre avec décence, dès le commencement du sixième siècle, l'exercice du commerce, qui leur avait été permis dans les siècles précédens, leur fut interdit[1]. Chacun, du moment qu'il recevait les ordres mineurs, contractait un pacte pour toute la vie avec son église; celui qui les recevait ne pouvait aspirer à une promotion quelconque en dehors d'elle sans un démissoire de son évêque. Il était obligé de promettre dès lors qu'à aucun titre il ne délaisserait le ministère qui lui était confié, sous peine de suspension et de réclusion. Si quelqu'un, transgressant les lois et manquant à sa parole, se laissait aller à passer à une autre église, sans une lettre communicatoire de son évêque, les autres évêques ne pouvaient l'employer ni les fidèles l'accueillir : il était enjoint de le rendre à son légitime supérieur, ou de le dénoncer à la justice séculière dans le terme de huit jours. Le costume des ecclésiastiques ne se distinguait de celui des séculiers que par une plus grande simplicité, conforme à l'austérité de leur ministère : néanmoins, dans la

[1] Conc. Tarrac. ann. 516, c. 2 et 3.

Gaule Narbonnaise, il devint nécessaire de défendre aux clercs la pourpre, comme objet de trop de luxe, propre seulement aux magistrats et aux puissans[1]. Quant au mariage des prêtres, dans cette période, la discipline de l'église gothique fut à peu de chose près la même que celle des siècles précédens. Le clerc, après avoir reçu les ordres mineurs, pouvait se marier; cependant, une seule fois, et avec une femme vierge, et, vivant avec elle, il pouvait exercer le ministère sacré. Marié de cette manière, s'il était promu dans un âge avancé aux ordres majeurs et surtout à l'épiscopat, le clerc devait se séparer de sa femme ou s'engager à ne plus user d'elle[2]. Le contraire était tenu pour un péché très-grave[3]. Ceux qui vivaient hors du cloître canonical, mariés ou non mariés, ne pouvaient avoir dans leur maison que leur mère, leurs filles ou leurs sœurs[4]; et, dans le cas où ils habitaient avec leur propre femme, ou avec quelque tante ou parente éloignée, ils devaient avoir en leur compagnie un homme d'un âge avancé, témoin domestique de leurs actions. Quelques églises même procédaient en ceci avec plus de rigueur, ne permettant point aux ecclésiastiques d'habiter avec d'autres femmes que leur mère, ni d'en visiter aucune autrement qu'en la compagnie d'un témoin d'autorité. Si le prêtre recevait illicitement une femme dans sa maison, il encourait la peine de la suspension et de la claustration, et, s'il péchait avec elle, les canons le condamnaient à la dégradation et à la pénitence perpétuelle. La loi ordonnait[5], quant aux femmes avec lesquelles avait vécu le coupable, qu'elles seraient recluses dans un monastère ou vendues comme esclaves, pour être le prix de leur vente distribué aux pauvres[6]. Les évêques et les curés aux-

1 Conc. Narbon. anno 589, c. 1; et Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. II, c. 2.
2 Sanct. Isid. Opera, ibid., loc. cit.
3 Conc. Tarrac. ann. 516, c. 1 et 9.
4 Conc. Gerund. ann. 517, c. 6 et seq.
5 Leg. Wis., lib. III, tit. 4, l. 18.
6 Conc. Tolet. IV, c. 45.

quels il appartenait de donner l'exemple, s'ils tombaient dans les mêmes fautes, étaient plus sévèrement punis. Le quatrième concile de Tolède et celui de Mérida de 666 ordonnèrent que nul ne pourrait recevoir l'investiture d'un évêché ou d'une paroisse sans faire préalablement profession de chasteté[1]; et, dans le onzième concile de Tolède, on étendit ce précepte à tous ceux qui recevaient les ordres majeurs. Les sous-diacres, en ce qui touche le mariage, furent toujours sujets en Espagne aux mêmes lois que les diacres et les prêtres[2].

Dans l'entretien et le service des temples, principalement des cathédrales, les évêques apportaient le plus grand soin[3]. Ils en confiaient l'ornement à des personnes d'un goût distingué, et punissaient rigoureusément toutes les profanations commises *in domo Dei*. Le sacristain, qui d'ordinaire était un diacre, était sujet à des peines très-graves s'il permettait qu'on fît le moindre usage profane des vases sacrés ou de tout autre objet servant aux autels. Il était particulièrement chargé de la propreté des autels, et de l'entretien des lampes qu'on brûlait devant les reliques des saints. Tout délit contre ces règles était sévèrement puni[4].

Les ecclésiastiques assistaient à tour de rôle aux chœurs dans les jours ordinaires; mais les dimanches et les autres jours de fête ils devaient s'y réunir tous, même ceux des faubourgs et des environs de la ville[5]. Les prêtres y occupaient le premier rang, et les diacres le second, formant ensemble autour de l'autel deux lignes circulaires. Après eux étaient placés les chantres et les autres clercs. Le même ordre était observé dans les cathédrales comme dans les moindres églises.

1 Casti sint, cum extraneis feminis non habitent. Aguirre, Collect. Max. Conc. Hisp.; Conc. Tolet. IV, c. 21, et Conc. Emerit. ann. 666, c. 4.
2 Conc. Tolet. XI, c. 10.
3 Sanct. Isid. Opera, de Eccl. Off., lib. II, c. 9.
4 Conc. Tolet. ann. 597, c. 2; Conc. Tolet. XIII, c. 7.
5 Conc. Tarrac. ann. 516, c. 7.

Les matines étaient ainsi chantées en chœur chaque jour à l'aube naissante, et les vêpres après la chute du soleil. Quant aux autres parties de l'office divin, qui se composait alors de complies, d'heures et de nocturnes, il paraît qu'on ne les disait en commun que dans les monastères. Le temps des complies était l'heure du coucher. Les heures canoniques, au nombre de trois, se disaient en trois temps : à la troisième heure du jour, à la sixième et à la neuvième; c'est-à-dire à neuf heures du matin, à midi et à trois heures du soir[1]; et, de la même manière, les nocturnes à trois heures différentes de la nuit; d'où sont dérivées les prières que l'église moderne a appelées nocturnes, quoiqu'on les chante en même temps que les matines[2]. On ne possède point de bréviaire du temps des Goths; toutefois les actes des conciles et les œuvres des théologiens de ce temps attestent qu'il était divisé, en substance, en autant de parties que le bréviaire mozarabe, dont il sera parlé plus tard. La principale partie était composée de psaumes, qu'on ne chantait point alors, mais qu'on récitait avec une sorte de mélopée. Il y avait, dans l'office, des répons, des antiphonies, des hymnes, des leçons et des oraisons. Quelques oraisons d'un genre nouveau y furent introduites, dans le sixième siècle, par les priscillianistes, comme moyen de propager leur doctrine. Mais l'usage en fut défendu par plusieurs conciles[3].

La messe était divisée en deux parties, l'une appelée des catéchumènes et l'autre du sacrifice. Dans la première, on lisait une prophétie du vieux Testament, une épître de saint Paul, et une partie des Évangiles. Quelques-uns y ajoutaient des répons, d'autres des versicules avec l'Alleluia, qui alors s'appelait les Laudes. Ensuite venait l'offertoire, et, incontinent, un diacre, à voix haute, ordonnait aux catéchumènes

[1] Les Goths avaient adopté la manière de compter les heures des Romains.
[2] Sanct. Isid. Oper., Ætimolog. lib. VI, c. 18.
[3] Conc. Bracar. ann. 561, c. 10; Conc. Tolet. IV, c. 13.

de se retirer[1]. La seconde partie se célébrait dans l'ordre suivant : le prêtre adressait d'abord une admonestation au peuple pour qu'il se recueillît et priât. On demandait à Dieu, suivant un formulaire particulier, d'accueillir les prières des fidèles. On faisait la commémoration des vivans et des morts, parmi lesquels les fondateurs et les bienfaiteurs de l'église étaient les premiers nommés. On se donnait le baiser de paix en signe d'union et de charité; puis venait l'induction, qui s'est appelée depuis le *Sanctus* ou la *Préface*. Le prêtre faisait alors la consécration; on récitait le *Pater noster*, et enfin la communion était distribuée aux fidèles. Le concile de Tolède de l'année 589, sur les instances de Reccared, ajouta à la messe le symbole de Constantinople tel qu'il se disait en Orient; et il est à remarquer que c'est d'Espagne que ce rite est passé, dans les premières années du neuvième siècle, aux églises de la Gallo-France et de l'Allemagne, et de là, dans le onzième, à l'église romaine elle-même[2].

Les immunités ecclésiastiques, au temps de l'Espagne gothique, dépendaient entièrement de la volonté du chef de l'état; car, par la loi générale, les évêques, les prêtres et les moines étaient tous sujets au fisc et à la justice séculière, ni plus ni moins que les laïcs, non-seulement du temps des ariens, mais aussi depuis Reccared. Les lois de Chindaswinth, de Receswinth, de Wamba et d'Erwich, princes catholiques, imposent des peines pécuniaires très-graves aux ecclésiastiques qui, cités devant un tribunal quelconque, n'obéiraient pas à cet appel, et chargent les gouverneurs et les juges de veiller avec le plus grand soin sur la conduite de tout le clergé, et en particulier sur celle des évêques[3]. Parmi les peines portées par la loi civile contre le haut clergé

1 Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. I, c. 15 et seq..

2 Florez, España Sagrada, tom. III, Dissertacion de la misa antigua de España, pag. 187 et seq.

3 Leg. Wis., lib. II, tit. 1, l. 18.

ne figuraient point la décalvation, le fouet et la mort. Le concile de Mérida, de 666, permit d'ailleurs au juge séculier de punir de toutes les autres peines légales les évêques qui mutileraient un esclave de l'église[1]. Le onzième concile de Tolède, convoqué par ordre de Wamba, imposa la peine de la réclusion et la pénitence perpétuelle aux ecclésiastiques qui commettraient un délit capital[2]. Le seizième concile de Tolède, auquel assista Égiça, statuant sur la sodomie, qui se punissait dans le clergé inférieur par le fouet et la décalvation, ordonna que, chez les évêques, les curés et les diacres, elle se châtierait par la dégradation et l'exil[3]. Le bas clergé, et même les esclaves et affranchis de l'église, jouissaient de quelques privilèges. Reccared et Sisenand leur concédèrent de ne pas être employés aux travaux du gouvernement ni aux services publics[4]. Wamba accorda à ceux qui commettraient quelques vols de n'être punis que de la réclusion et de la pénitence[5].

Outre la pénitence publique, qui, en tant qu'imposée par les canons, était une pénalité obligatoire, il y avait une autre espèce de pénitence à laquelle quelques-uns se condamnaient volontairement, et sans avoir commis de délits publics. Celle-ci n'entraînait avec elle aucune ignominie, et n'était pas, comme l'autre, un empêchement pour recevoir les ordres sacrés. Néanmoins elle était irrévocable et perpétuelle dans ses effets comme les vœux religieux. Depuis la fin du cinquième siècle, la coutume des malades en danger de mort fut en Espagne de prendre la tonsure et l'habit de pénitent, s'obligeant à les garder perpétuellement si Dieu leur prêtait vie. Comme l'usage de cette pénitence, à laquelle on donnait le nom de viatique, devint général, et que s'en

1 Conc. Emerit. ann. 666, c. 15 et seq.
2 Conc. Tolet. XI, c. 5 et 6, De compescendis excessibus sacerdotum, etc.
3 Conc. Tolet. c. 3, De stupris seu de sodomitis.
4 Conc. Tolet. III, c. 6, 8 et 21; Conc. Tolet. IV, c. 47 et seq.
5 Leg. Wis., lib. IV, tit. 5, l. 6.

dispenser sembla un manque de piété, quand le malade, par faiblesse, ne pouvait la requérir lui-même, ses parens ou ses amis la lui imposaient comme s'il l'eût expressément demandée, et, la cérémonie faite, le moribond, s'il réchappait, était obligé pour toujours à la vie de pénitent. Cela fut pratiqué ainsi jusqu'au règne de Chindaswinth, qui, en raison des inconvéniens de cette coutume, ordonna que cette oblation involontaire ne serait valable que ratifiée par le malade en pleine connaissance de cause. Ces sortes de pénitens n'étaient point obligés à quitter leur maison pour s'enfermer dans un monastère; mais ils devaient toujours garder la tonsure et l'habit religieux. Il leur était interdit de se livrer au commerce et à la dissipation. Ils ne pouvaient ni se marier s'ils étaient célibataires, ni cohabiter avec leur femme s'ils étaient mariés; en sorte que, sans être cloîtrés, ils étaient obligés à toutes les pratiques de la vie claustrale[1]. Si quelqu'un d'entre eux se mariait ou se dépouillait de l'habit, homme ou femme, l'église l'excommuniait comme apostat, et le condamnait à la réclusion perpétuelle et à une pénitence rigoureuse dans un monastère[2]. Seulement il fut permis aux mariés jeunes encore, par l'indulgence du cinquième concile de Tolède, d'user des droits du mariage pendant un nombre déterminé d'années, sous la surveillance de l'évêque, mais sans pouvoir passer à de secondes noces en cas de mort de l'un ou de l'autre époux[3]. La tonsure des pénitens volontaires était semblable à celle des moines, qui avaient toute la tête rasée et portaient la barbe longue. Cette règle était obligatoire pour tous les moines[4]. Les prêtres, au contraire, bien qu'ils portassent la tonsure, se rasaient d'ordinaire; du moins ne voit-on aucun canon ni aucun écrit de ce temps qui insinue le contraire. Le troisième canon du premier concile de

[1] Leg. Wis., lib. III, tit. 5, l. 3.
[2] Ibid., l. c.
[3] Conc. Tolet. v, c. 8.
[4] Sanct. Isid. Oper., de Eccl. Off., lib. II, c. 18 et seq.

Barcelone, le seul où il soit parlé de la barbe[1], et dont on a deux leçons différentes, confirme par toutes les deux ce qui vient d'être dit. La première version est : *Nullus clericorum comam nutriat aut barbam*; la seconde : *Nullus clericorum comam nutriat vel barbam, sed radat*[2].

Quant à la forme de la tonsure cléricale, quelques-uns, principalement en Galice, se faisaient une place vide au milieu de la tête, et portaient d'ailleurs les cheveux entièrement longs comme les laïcs; mais cette forme fut réprouvée par le quatrième concile de Tolède, comme ayant été introduite par les priscillianistes hérétiques. L'usage commun et consacré par le concile fut de se raser tout le haut de la tête, et de ne garder les cheveux que tout autour, en forme de couronne, comme les portaient naguère encore plusieurs confréries de moines espagnols[3]. Isidore de Séville croit que l'institution de la tonsure cléricale est du temps des apôtres; mais c'est là une erreur du savant évêque : l'histoire atteste que les premiers confesseurs du Christ portaient les cheveux comme tout le monde. Quoi qu'il en soit, les prêtres de la Péninsule se distinguaient tous depuis l'évêque jusqu'au dernier clerc, y compris même les enfans offerts par leurs parens à l'église, par ce signe extérieur[4] : ecclésiastiques,

[1] Collect. Max. Conc. Hisp., t. II, p. 279; Conc. Barcin. ann. 640, c. 3.

[2] Quelques-uns, avec le cardinal Aguirre, pour faire parler le texte à leur gré, ont fait passer à la première version le *radat* de la seconde en supprimant le *sed*. Mais c'est là une correction arbitraire, et qui implique contradiction avec l'usage de se raser, commun aux ecclésiastiques de cette époque, et qu'ils conservèrent même au temps des Arabes. Une épigramme de saint Eugène III peut servir de confirmation à ceci. Il y traite d'hypocrites ceux qui se laissent croître la barbe pour se donner un air de sainteté (*), et il ne paraît pas qu'il eût ridiculisé un usage commun à tout le clergé.

(*) Si barbæ sanctum faciunt nil sanctius hirco.

[3] Omnes clerici, vel lectores, sicut levitæ, et sacerdotes, detonso superiùs toto capite, inferius solam circuli coronam relinquant : non sicut hucusque in Gallicis partibus facere lectores videntur, qui prolixis, ut laïci, comis, in solo capitis apice modicum circulum tondent. Ritus enim iste in Hispania hucusque hæreticorum fuit. Conc. Tolet. IV, c. 41.

[4] Sanct. Isid. Oper., de Eccl. Off., lib. II, c. 4, et plur. loc.

moines, pénitens volontaires, *decalvati*, tous étaient tonsurés, mais d'une manière caractéristique de chaque ordre [1]. Ceux qui avaient subi la décalvation par suite d'un jugement se distinguaient de tous les autres, en ce que leur tonsure était inégale, étant faite par le feu, tandis que celle des autres, faite par le rasoir, était égale et de forme régulière. Le signe distinctif entre les clercs et les moines était la barbe que portaient les seconds, à la différence des premiers. Les pénitens volontaires se confondaient avec les moines, mais se distinguaient des pénitens publics, en ce que ceux-ci portaient le poil long et hérissé en signe de repentir et de douleur intérieure [2].

La tonsure, tant cléricale que monastique, n'était pas toujours reçue avec liberté : par la loi gothique non-seulement il était permis aux parens d'offrir leurs enfans dès leur bas âge à l'église ou au cloître, dont le service devenait pour eux obligatoire pendant toute leur vie, mais aussi, en certains cas, de contraindre les adultes soit à recevoir les ordres sacrés, soit à entrer dans la vie monastique [3]. Outre les moribonds, forcés, comme nous l'avons vu, par une volonté étrangère, l'histoire apporte divers exemples de cette violence [4].

Dans les premiers siècles de la domination gothique, les ordres mineurs étaient donnés aux enfans de tout âge : le sous-diaconat à vingt ans, le diaconat à vingt-cinq, la prêtrise et l'épiscopat à trente ans, « parce que ce fut à cet âge, dit saint Isidore de Séville, que Jésus-Christ commença à prêcher [5]. » Mais comme, depuis, l'abus s'était introduit d'accorder le diaconat avant l'âge, le quatrième concile de

[1] Sanct. Isid. Oper., de Eccl. Off., ubi suprà.
[2] Ibid., l. c.
[3] Conc. Tolet. II, c. 1; Conc. Tolet. IV, c. 49.
[4] L'histoire de Wamba atteste la toute-puissance de cette coutume.
[5] Sanct. Isid. Oper., de Eccl. Off., lib. II, c. 5.

Tolède (633) rétablit l'ancienne pratique[1]. Il fut enjoint aussi plusieurs fois de n'ordonner personne par surprise. On établit que nul ne serait promu d'un grade à un autre sans avoir préalablement exercé le premier; mais, de même que, depuis, les papes se sont fréquemment affranchis de cette règle, il paraît que déjà les évêques de cette période se croyaient autorisés à s'en dispenser. L'histoire, en effet, présente divers exemples de séculiers et de moines promus d'emblée à la prêtrise et à l'épiscopat[2]. La première condition requise pour recevoir les ordres sacrés était la qualité d'homme libre. Non-seulement l'esclave ne pouvait être ordonné prêtre, mais non pas même l'affranchi, à moins qu'il ne le fût de l'église même où lui était conféré le sacerdoce. Les hommes libres et les ingénus devaient être sujets de la même église, nul évêque ne pouvant ordonner un moine ou un séculier d'un autre diocèse que le sien sans l'ordre ou la permission du chef religieux de ce diocèse[3]. Les militaires, les palatins, les bigames, les maris de veuves, les pénitens publics, les énergumènes, les *decalvati* ou notés d'infamie, et ceux qui étaient affectés de quelques difformités notables du corps, étaient également exclus des ordres sacrés. Deux choses étaient nécessaires pour la validité de la consécration: la première, que nulle simonie ne se trouvât mêlée à l'ordination; la seconde, que le nombre des élus fût en rapport avec les revenus de l'église, aucun ecclésiastique ne devant demeurer sans bénéfice ou sans recevoir un traitement suffisant pour s'entretenir avec honneur[4]. Ceux qui étaient ordonnés en dehors de ces conditions étaient condamnés par la loi canonique à la dégradation ou à la suspension. En certains cas, les évêques et les conciles provinciaux avaient le droit

[1] Conc. Tolet. IV, c. 20.
[2] Ibid., c. 19; Conc. Barcin. ann. 599, c. 3.
[3] Conc. Tolet. IV, l. c.
[4] Conc. Tolet. XI, c. 8, 9 et 10.

de dispenser de quelques-unes des qualités exigées par la rigueur des canons [1].

Quand quelqu'un recevait les ordres, ou était, après avoir été dégradé ou suspendu, rappelé au sacerdoce, on remettait entre ses mains les insignes particuliers de son grade [2] : à l'ostiaire les clefs ; à l'acolyte le candélabre ; à l'exorciste, au psalmiste et au lecteur, les livres propres à leur office ; au sous-diacre, le calice et la patène ; au diacre, l'aube et l'étole ; au prêtre, l'étole [3] et la chasuble ; à l'évêque enfin l'aumusse et le bâton du pasteur.

Il n'y avait pas de couvens en Occident avant la chute de l'empire ; et on ne sait rien de bien précis sur l'origine de la vie monastique en Espagne. Il y avait trois classes de moines et de trois époques différentes. D'abord ceux qui vivaient en ermites dans la solitude. Ce sont les plus anciens : de leurs ermitages, ils passèrent dans des monastères où ils se réunirent en communauté. Cette seconde classe de moines est mentionnée pour la première fois dans un canon du concile de Tarragone de l'an 516 [4], d'où l'on peut conclure que les premiers monastères de cette nation, où la vie monacale devait se prolonger jusqu'à nos jours, furent fondés à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième. Ces communautés religieuses se gouvernèrent sans règles fixes, sous la seule direction des évêques et des abbés, jusqu'à la moitié du sixième siècle. Saint Martin et saint Donat fondèrent vers ce temps deux monastères célèbres, auxquels ils imposèrent une règle particulière. De ces deux fondations

1 Conc. Tolet. XI, l. c.

2 Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. II, c. 8 et seq.

3 L'étole, appelée alors *orarium*, était commune aux prêtres et aux diacres ; mais ils se distinguaient par la manière de la porter : les premiers la posaient sur leurs épaules et la croisaient devant leur poitrine ; les seconds l'étendaient sur leur épaule gauche, et en rassemblaient les deux extrémités sous leur bras droit pour être plus libres au service de l'autel.

4 Conc. Tarrac. ann. 516, c. 11.

datent les moines vivant d'après une règle et une constitution fixes [1]. Les premiers établissemens de ce genre, sur l'origine desquels on ait des documens certains, sont donc : 1° celui de Dume en Portugal à une demi-lieue de Braga, fondé par saint Martin de Hongrie, sous Théodomir, roi des Suèves, vers 560 ; 2° le monastère servitain, dans le royaume de Valence, près du cap Martin, fondé, avec les aumônes de Minicea, par l'abbé saint Donat. Donat était passé d'Afrique en Espagne, accompagné d'un assez grand nombre de frères déjà disciplinés à sa règle vers l'an 570. Depuis, les fondations semblables se multiplièrent à ce point que les moines manquèrent bientôt aux monastères. De là l'abus reproché à quelques-unes de ces communautés religieuses qui, pour se peupler, imposaient l'habit monacal aux villageois et aux pauvres, devenus ainsi moines forcément.

Fréquemment les veuves se consacraient à Dieu solennellement, prenaient l'habit religieux et le voile, et remettaient à l'évêque, à l'église et devant tous, un vœu écrit de chasteté, signé de leur main. Ces sortes de veuves, bien qu'elles ne vécussent pas dans le cloître, étaient de véritables religieuses, et ne pouvaient se marier ni quitter l'habit sous peine d'excommunication et même d'une réclusion forcée au cloître. On ne permettait cette profession qu'aux veuves d'un seul mari, et la loi y contraignait les veuves des évêques, des prêtres et des diacres [2]. Un certain nombre de jeunes filles, sans sortir de la maison paternelle, s'habillaient en religieuses après avoir fait vœu de virginité pour toute leur vie. On les appelait *virgines sacræ, devotæ*, par contraction des mots latins *Deo votæ*, qui équivalent à *consacrées à Dieu*. L'évê-

[1] C'est en ce sens qu'il faut entendre les paroles de saint Ildefonse, qui considère Donat comme le premier qui introduisit en Espagne l'usage et la règle de l'observance monastique; car il est certain que les monastères sont plus anciens, et encore plus les moines que les monastères.

[2] Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. II, c. 18.

que, en recevant dans l'église leur profession de virginité, les bénissait et les couvrait d'un voile blanc[1]. La vierge, ainsi consacrée, devait porter toujours ce voile sur sa tête, comme témoignage de sa pureté. Des peines sévères étaient portées contre quiconque les détournait de l'observance de leurs devoirs[2].

D'autres femmes, vierges ou veuves, pour observer la chasteté avec moins de péril, s'enfermaient dans le cloître pour n'en sortir de leur vie. Toute communication avec les hommes, hors en un petit nombre de cas, leur était interdite, même dans les monastères mixtes habités en même temps par des hommes et des femmes. L'église seule était commune aux deux sexes. L'abbé qui les gouvernait et l'économe qui administrait leurs biens pouvaient seuls communiquer avec les religieuses; encore ne leur était-il permis de s'entretenir avec l'une d'elles qu'en la présence de deux autres. Bien qu'elles dépendissent immédiatement de l'abbé, chef de la communauté, l'évêque était leur juge dans tous leurs différends, leur supérieur spirituel et temporel.

Il y avait ainsi des religieuses de deux sortes : les unes vivant dans les monastères, les autres dans leurs propres maisons. Pareillement il y avait diverses sortes de moines : les cénobites qui vivaient sous une règle commune; les anachorètes, qui, après avoir longtemps vécu avec leurs frères, se retiraient même de leur société et s'enfermaient dans une cellule du monastère sans communiquer avec personne; enfin les ermites, vivant dans des lieux déserts, et entièrement séparés des hommes[3]. Cette dernière classe inspirait peu de confiance au clergé régulier. Beaucoup d'hommes suspects, si l'on en croit Masdeu, se jetaient dans la vie érémitique.

[1] A la différence de celui des veuves, qui était noir ou de couleur.
[2] Leg. Wis., lib. III, tit. 4; l. 18, tit. 3, l. 4.
[3] Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. II, c. 16.

Ces hommes, qui n'étaient ni séculiers, ni moines, ni clercs, ni laïcs, ressemblaient assez, selon lui et selon saint Isidore, à l'hippocentaure de la fable, qui n'était ni tout-à-fait homme ni tout-à-fait cheval [1].

Il est curieux de voir cette opinion sur les ermites professée par un prêtre espagnol de la fin du dix-huitième siècle, plein de zèle d'ailleurs pour les institutions religieuses de son pays. De grands abus, en effet, durent résulter de la vie errante des ermites. La vie de ces hommes ne reconnaissant ni curés, ni évêques fixes, parut alors trop en dehors des juridictions reconnues; et ce fut par ces motifs sans doute que le quatrième concile de Tolède ordonna aux évêques de tirer les ermites de leurs retraites et de les recueillir dans les monastères de leur diocèse [2]. Plus tard il ne fut permis d'adopter ce genre de vie qu'après avoir passé quelques années dans le cloître [3]. Avec les moines et sous leur direction, vivaient les enfans dits *oblati*, offerts à Dieu par une volonté autre que la leur, en vertu du droit qu'avaient leurs parens de les contraindre à la vie monastique [4].

Les premiers monastères qui s'établirent en Espagne suivirent, dit-on, la règle de saint Benoît [5]. Cette règle fut, il est vrai, adoptée généralement en Occident. Mais il est douteux qu'elle ait été celle des premières communautés monacales de la Péninsule.

Les règles monacales composées en Espagne au temps des Goths sont au moins au nombre de cinq. Les plus remarqua-

[1] Habentes signum religionis, non religionis officium, Hippocentauris similes, neque equi, neque homines, mixtumque (ut ait poeta) genus, prolisque biformis. Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. II, c. 15; cf. c. 16.

[2] Conc. Tolet. IV, c. 53.

[3] Conc. Tolet. VII, c. 5.

[4] Cette disposition canonique mérite d'être rapportée : — Monachum, dit le quatrième concile de Tolède, aut paterna devotio aut professio facit : quidquid horum fuerit, alligatum tenebit. Proindè his ad mundum reverti intercludimus aditum, et omnem interdicimus regressum.

[5] Mabillon, Acta Sanctorum Ord. Sanct. Benedicti, t. I, in præf., etc.

bles sont celle de saint Donat, fondateur du monastère servitain, qui passe pour la première introduite en Espagne [1]; celle de Jean de Biclar, évêque de Gironne, citée par saint Isidore, évêque de Séville, et celle de ce dernier, recommandable à plus d'un titre, et qui figure dans la collection de ses œuvres[2]. Les monastères dépendaient tous de l'évêque diocésain. Il nommait les abbés et les économes. Il était aussi leur juge [3]. Les moines, dans les premiers temps, étaient tous frères lais; mais les évêques commencèrent dès le sixième siècle à leur conférer le sacerdoce.

Les moines célèbres en Espagne au temps des Goths sont nombreux. Quelques-uns méritent une mention particulière, entre autres : Torribius de Palence, qu'il ne faut point confondre avec l'évêque d'Astorga du même nom, et qui fut chargé par Montan, évêque de Tolède, de la réforme de l'église de Palence, dans laquelle s'étaient introduits quelques abus; saint Victorien, premier abbé du monastère de ce nom dans le royaume d'Aragon; saint Martin de la Cogulle, de Verceo dans la Rioja, qui vécut dans sa jeunesse à Bilibio, près de la ville de Haro, sous la direction d'un ermite appelé Félix : après quarante ans de vie solitaire dans un désert, il fut appelé par l'évêque de Tarazone au gouvernement d'une paroisse, et mourut, à l'âge de cent ans accomplis, dans le monastère fondé par lui dans la Rioja, et qui a conservé son nom. Saint Martin, fondateur du monastère de Dume près de Braga, se fit remarquer par sa vertu et par le zèle avec lequel il travailla à la conversion des Suèves. Le conseiller de Reccared, Léandre, avant d'être évêque de Séville, avait été moine, et il acquit dans le cloître la science et le zèle qu'il déploya dans la suite. Saint Fructuose, issu de parens illustres, se dévoua depuis sa première jeunesse à la vie reli-

1 Sanct. Ildef., de Viris Illustr., c. 4, p. 286.
2 Sanct. Isid. Oper., tom. II, de Regul. Monachorum, p. 533 et seq.
3 Conc. Tolet. IV, c. 50 et 51; Conc. Emerit. ann. 666, c. 11.

gieuse, fonda trois monastères dans le Bierzo, un autre sur les côtes de Galice, et un autre dans l'île de Cadix. Au moment de passer en Orient, il fut promu par ordre du roi à l'évêché de Braga. Sainte Benoîte (*Benedicta*), d'une illustre famille, et disciple de saint Fructuose, préféra le désert, où elle fonda un monastère de quatre-vingts vierges, à la main d'un seigneur goth du premier rang. Il faut nommer encore comme ayant commencé ou fini leur vie dans le cloître : l'évêque de Gironne, Jean de Biclar, auteur d'une chronique précieuse citée souvent par nous; les deux Eugènes de Tolède, si distingués par leur esprit; saint Eutrope, évêque de Valence; Jean, évêque de César-Augusta, frère de saint Braulio, mêlé à toutes les affaires importantes de son temps; et enfin sainte Florentine, vierge, sœur de saint Isidore de Séville, et qui composa elle-même une règle pour son couvent[1].

Nous avons à mesure éclairci historiquement la question de la suprématie du pape, et constaté là-dessus l'opinion des docteurs et des théologiens de l'Espagne gothique. Ils pensaient tous que les évêques sont successeurs des apôtres, comme le pape est successeur de saint Pierre, et que la même égalité qui était entre saint Pierre et les apôtres devait être entre le pape et les évêques. « Les apôtres, disait saint Isidore, furent égaux à Pierre en honneurs et en pouvoir : répandus par tout le globe, ils prêchèrent l'Évangile au même titre. Les évêques leur ont succédé, s'établissant partout dans les siéges apostoliques laissés vacans par leur mort[2]. » Même chose avait été dite quelques siècles auparavant par saint Pacien de Barcelone [3]. A cette idée d'égalité

[1] On trouve des renseignemens sur tous ces personnages dans le grand ouvrage de Mabillon et de d'Achery (Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti, tom. I; de S. Turibio monacho elogium historicum, p. 187; de S. Victoriano, p. 189 et seq.; tom. II, Vita S. Fructuosi auctore S. Valerio, p. 581, etc.), dans saint Ildefonse (de Viris Illustribus, c. 4, 6, 7, 8, 10 et 13), et dans l'ouvrage d'Isidore de Séville, portant le même titre, c. 53, 41 et 48.

[2] Sanct. Isid. Oper., de Eccl. Off., lib. II, c. 5.

[3] Sanct. Pacian. Barcin. Epist. I, de Catholico nomine, c. 16.

doit s'attribuer la coutume qui existait alors de donner à tout évêque les mêmes titres qu'on donne maintenant exclusivement à celui de Rome. Les prélats espagnols s'appelaient communément les uns les autres, en ce temps-là, *votre Béatitude, votre Sainteté*, etc. Ils qualifiaient leurs siéges d'apostoliques. Ils ne faisaient aucune difficulté de s'appeler eux-mêmes *apôtres*, *papes*, *pontifes suprêmes*, *vicaires de Jésus-Christ*, etc. On trouve la confirmation de cette coutume dans le premier canon du sixième concile de Tolède, et dans les œuvres de saint Pacien, de saint Martin de Dume [1], de saint Braulio[2], de saint Isidore[3], de Receswinth[4], d'Idalius [5], etc., et même dans une lettre du pape Hormisdas, dans laquelle, écrivant aux évêques d'Espagne, il les appelle tous apôtres et vicaires de Jésus-Christ [6]. Toutefois, dès ce temps déjà, quelques points étaient reconnus, propres à préparer l'élévation du successeur de Pierre. « Après Jésus-Christ, disait saint Isidore, l'ordre sacerdotal commença en la personne de Pierre, qui fut le premier revêtu du pontificat ecclésiastique, qui le premier reçut la puissance de lier et de délier, le premier convertit les âmes à la foi par ses prédications [7]. » Eugène second, évêque de Tolède, sur le principe de l'égalité des évêques successeurs des apôtres, et égaux en honneurs et en pouvoir à saint Pierre, ne savait comment expliquer la suprématie de juridiction que commençait à vouloir s'attribuer le pontife romain, et il consulta là-dessus saint Isidore. Le saint docteur lui répondit que, « quoique Jésus-Christ eût conféré à tous les apôtres

1 Martin. Dumiens. Epist. Claudio duci, p. 254.
2 Braul. Epist., p. 352.
3 Sanct. Isid. Oper., ubi suprà.
4 Receswinthi Epistolæ, epist. XXXIX et XLI, in sanct. Braul., p. 375, 376.
5 Idalii Epist., epistola I, ad Julianum, et epist. II, ad Zuntfredum, in Aguir., t. II, p. 537.
6 Hormisdæ epist. II, ad universos episcopos Hispaniæ, in Aguir., t. II, p. 247 et seq.
7 Sanct. Isid. Oper. ubi suprà.

la même dignité et les mêmes pouvoirs qu'à saint Pierre, néanmoins il avait plus particulièrement aimé celui-ci. En sorte que l'honneur de l'épiscopat, bien qu'également transmis à tous les évêques, réside principalement en celui qui a succédé à saint Pierre, et qui régit la ville éternelle. » Ce n'était là pourtant qu'une chose de sentiment. L'opinion générale était qu'il n'appartenait à aucun pontife en particulier, pas plus à celui de Rome qu'à tout autre, de décider souverainement en matière de foi, mais seulement à un grand nombre d'évêques réunis en concile. La suprématie du pape n'était donc point reconnue alors en Espagne, et encore moins son infaillibilité. Des discussions vives sur des points de doctrine eurent lieu à cette époque entre les évêques espagnols et les papes, et la doctrine de l'un de ceux-ci fut même rejetée avec beaucoup de vivacité par un concile de Tolède.

On ne cite qu'un cas dans toute cette période où Rome soit directement intervenue dans les affaires du clergé espagnol. L'évêque de Malaga, Januarius, ayant été déposé de son siége par un synode provincial (603), crut devoir soumettre son affaire au jugement de Grégoire-le-Grand, alors évêque de Rome. Celui-ci prit avantage de ce recours, et envoya dans la Carthaginoise un prêtre nommé Jean, avec la mission expresse de juger cette affaire, et de rendre son siége à Januarius s'il l'estimait injustement déposé [1]. Jean remplit l'office d'un véritable légat *à latere*. Januarius, qu'il trouva innocent, fut par lui réintégré dans ses fonctions, et il alla jusqu'à imposer une pénitence aux évêques qui l'avaient destitué.

Plusieurs fois sans doute le clergé avait eu recours à Rome pour la décision de cas difficiles. Mais il faut distinguer entre les recours formels et les simples consultations. Ces dernières peuvent se faire près de toutes personnes dont on estime la vertu ou la science, et de leur nature n'attribuent ni supé-

1 Sanct. Isid. Oper., l. c.

2 Greg. Magn., epist. VII, ad Joannem defensorem, in Aguir., t. II, p. 409 et seq.

riorité ni juridiction à ceux auxquels elles sont demandées. Ainsi Idace et Torribius, ayant condamné à Astorga une secte de manichéens, communiquèrent les pièces du procès à l'évêque de Mérida, qui, en tant que prélat d'une autre province, ne pouvait avoir aucune juridiction sur eux[1]. Vitalis et Constantius adressèrent d'Espagne plusieurs questions sur la doctrine de Nestorius à saint Capréolus, évêque de Carthage en Afrique[2]. Orose alla consulter en personne saint Augustin dans son siége d'Hippone et saint Jérôme en Palestine[3]. On se tournait ainsi du côté où l'on croyait la lumière; quand on la croyait à Rome, on l'y cherchait. Rome était d'ailleurs un grand nom, en possession encore, malgré ses récentes ruines, d'émouvoir les cœurs et d'imposer le respect. Les évêques de la province de Tarragone eurent formellement recours une fois (465) à Hilaire (*Romæ papa*)[4]. Mais l'évêque romain n'osa point décider la question par lui-même, et il assembla un concile de quarante-huit prélats[5]. Rome alors observait constamment ce système à l'égard de l'Espagne, pour ne point s'exposer à un désaveu, comme il lui était déjà arrivé. Innocent et Léon, également consultés, n'assemblèrent point de conciles en Italie; mais ils remirent la décision des questions qui leur avaient été soumises aux conciles nationaux d'Espagne. Une chose très-digne de remarque relativement à l'exercice de la juridiction romaine en Espagne, c'est que tous les rapports de la nation avec Rome appartiennent au temps des rois ariens. Dans le long espace de cent cinquante ans environ, où la religion catholique fut sur le trône, la juridiction de Rome ne s'exerça qu'une seule

1 Idat. Chr., olymp. 306, c. 21.

2 Vitalis et Constantii Spanorum, epist. ad Capreolum episcopum ecclesiæ catholicæ Carthaginis, in Aguir., t. II, p. 198.

3 Sanct. August. Oper., epist. 166.

4 Epist. duæ ad Hilarum papam, in Aguir., t. II, p. 225 et seq.

5 Hilari papæ epistola ad Ascanium, et reliquos Tarraconensis provinciæ episcopos, in Aguir., t. II, p. 229 et seq.

fois en Espagne, comme nous l'avons dit plus haut à l'occasion de Januarius, et encore fut-ce dans les domaines soumis à l'empereur d'Orient, et non dans ceux des rois goths.

La tendance de l'Espagne gothique à rejeter l'intervention romaine se manifeste irrécusablement par des actes nombreux. Après la conversion des rois goths, le pape Honorius (638), sans être consulté par les évêques espagnols, crut devoir leur écrire de son propre mouvement, et d'un style en vérité peu épiscopal[1]. Les évêques s'offensèrent de tant de familiarité. Braulio, évêque de César-Augusta, fut chargé de répondre au pape au nom de l'épiscopat espagnol. La réponse de Braulio est, comme nous avons eu déjà occasion de le dire, d'une poignante ironie, et, vers la fin, pleine de reproches sérieux. Le pape avait failli dans une citation de l'Écriture sainte : il avait nommé Ézéchiel là où il fallait Isaïe : la charité chrétienne obligea les prélats espagnols de l'en avertir[2]. La querelle de saint Benoît II et de l'évêque de Tolède Julien ne fut pas moins vive. Le docte prélat ayant communiqué à Rome un écrit dans lequel il approuvait avec commentaire les décisions du sixième concile œcuménique, le pape en censura quelques expressions comme contraires à la foi catholique. Dans le même temps, Julien, sans savoir comment son ouvrage serait reçu à Rome, le soumettait au quatrième concile de Tolède, et en obtenait une solennelle approbation. Les évêques espagnols reçurent très-mal les censures romaines, dont le blâme portait sur toute l'église d'Espagne. Ils assemblèrent un nouveau concile national, auquel assistèrent soixante-six évêques, et là, après une mûre délibération, il fut rédigé une apologie absolue de la doctrine de Julien, où l'opinion du pape était réfutée avec la plus grande force[3].

[1] L'objet de cette lettre était d'exhorter les évêques espagnols à se réunir en concile. L'évêque de Rome les y traite de *chiens muets*. Voyez Epistola Honorii ad episcopos Hispaniæ, in Catal., tom. III, p. 84.

[2] Sanct. Braul. Epistolæ, epist. XXI, p. 348, 349.

[3] Masdeu donne les termes mêmes du point contesté de la proposition de

Cette apologie catholique, ainsi que l'appelle Masdeu[1], fut remise à Rome comme saint Benoît venait d'y mourir. Le successeur de Benoît ne crut pas devoir prolonger la querelle. Loin de là, il jugea politique de donner un plein assentiment à l'apologétique des évêques d'Espagne. Cet assentiment fut communiqué à l'empereur d'Orient, de la dépendance duquel ne s'était pas encore affranchie Rome : l'empereur y joignit le sien. Cinq ans plus tard, le seizième concile de Tolède (sur lequel saint Julien ne pouvait plus exercer d'influence, puisqu'il était mort) consacra de nouveau sa doctrine, et l'introduisit même comme dogme dans la profession de foi de l'église espagnole. L'étude des rapports religieux de l'Espagne avec Rome confirme donc pleinement l'opinion émise par nous à la fin du précédent chapitre, savoir que l'église espagnole était, comme par anticipation, une véritable église protestante.

L'indépendance des conciles de cette période était surtout entière, et jusqu'à la fin ces assemblées procédèrent souverainement.

Les conciles des Goths étaient de trois sortes : nationaux, provinciaux et diocésains : les premiers convoqués par le roi, les seconds par les métropolitains, les troisièmes par les évêques. Les conciles diocésains, auxquels assistaient les abbés, les prêtres, les diacres et les autres clercs du diocèse, se réunissaient au moins une fois l'an. Les conciles provinciaux s'assemblaient chaque six mois; mais, en 589, les évêques réunis à Tolède[2] décidèrent, par divers motifs[3], qu'il suffi-

Julien et les expressions par lesquelles le pape l'avait condamnée. La confirmation de la doctrine de Julien contient plusieurs expressions fort vives contre son adversaire de Rome : — Sicut nos non pudebit quæ sunt vera defendere (disent les évêques en finissant), ita forsitan quosdam pudebit quæ vera sunt ignorare.

[1] Julian. Oper., Liber apologeticus, p. 77. Voyez aussi Félix de Tolède (Vita Juliani Toletani, page 19); Isidor. Pacens. Chr., c. 26.

[2] Conc. Tolet. III, c. 18.

[3] La pauvreté de quelques églises et la cherté des voyages figurent en première ligne parmi ces motifs.

rait qu'ils se tinssent une fois l'an. Leur réunion, fixée d'abord au dix-huit de mai, le fut depuis au premier novembre[1]. Tous les évêques de la province devaient assister à ces assemblées annuelles. Les curés, les diacres et quelques séculiers d'un rang élevé prenaient part aussi à leurs délibérations, les premiers pour décider, les seconds pour conseiller, et les hauts personnages étrangers au sacerdoce pour autoriser et exécuter les décisions prises. Il n'y avait point d'époque déterminée pour la convocation des conciles nationaux; le roi les réunissait d'ordinaire pour décider les questions d'état de quelque importance. Ils s'assemblaient d'eux-mêmes à la vacance naturelle du trône, en raison du droit qu'avaient les évêques de nommer, conjointement avec les palatins, le successeur du roi décédé. Nous avons vu que ces grandes juntes nationales se composaient non-seulement des évêques de la nation et de la Gaule Narbonnaise, mais encore d'un bon nombre d'abbés, de curés, de diacres et de seigneurs du palais.

Les évêques seuls d'abord votèrent souverainement dans les conciles; seuls ils en signèrent les actes en Espagne jusqu'au milieu du septième siècle. L'année 653, dans laquelle se tint le huitième concile de Tolède, convoqué par Receswinth, est la première où paraissent les souscriptions des abbés et des autres dignitaires de l'église, comme aussi celles des grands de la cour. Dès cette année, se traitèrent en commun les matières d'un intérêt général dans ces juntes ayant une physionomie à part entre toutes les autres assemblées des chrétiens. Les abbés et les dignitaires de l'église, qui n'avaient exercé jusque là qu'un droit consultatif, furent investis dès ce moment d'un vote définitif au même titre que les évêques[2]. Les séculiers délibéraient et votaient de la

[1] Conc. Tolet. IV, c. 3.

[2] Il est facile de s'en convaincre par un grand nombre de souscriptions où ce droit est explicitement exprimé.

même manière, mais seulement dans les conciles mixtes où se décidaient les questions politiques. Dans les matières purement ecclésiastiques ils ne prenaient point part aux résolutions[1]. Le dix-septième concile de Tolède (c. 1) défendit aux séculiers d'assister aux délibérations du concile pendant les trois premiers jours destinés aux seules matières de doctrine et de discipline. Dans les souscriptions les métropolitains signaient les premiers, les évêques les seconds, les abbés les troisièmes, les dignitaires de l'église les quatrièmes, les vicaires des prélats absens les cinquièmes, et les seigneurs et palatins les derniers. Les métropolitains, les évêques et les abbés signaient par rang d'ancienneté, sans préséance d'une église sur une autre. Les vicaires des évêques absens plaçaient leur signature selon l'ancienneté des prélats qu'ils représentaient, les autres ecclésiastiques selon leur dignité, les archiprêtres les premiers, les archidiacres ensuite, et en troisième lieu les primiciers.

Le livre intitulé : *Ordo de celebrando concilio*, qui figure dans toutes les collections générales des conciles, est l'ouvrage de la quatrième assemblée de Tolède[2]. Voici le cérémonial d'usage en cette circonstance. Au lever du soleil les ostiaires de la cathédrale en ouvraient les portes, et s'y plaçaient pour en défendre l'accès à ceux qui ne devaient point prendre place au concile. Les évêques réunis entraient ensuite et prenaient leurs siéges. Les métropolitains se plaçaient les premiers, et derrière eux les suffragans, les uns et les autres par rang d'ancienneté. Venait en second lieu l'ordre des pré-

1 Comme l'attestent les actes du dixième et du quatorzième concile de Tolède, où ne paraissent point les signatures des séculiers, parce que les décisions du premier furent tout ecclésiastiques, et que dans le second il ne fut question que d'examiner et de recevoir les actes du sixième concile œcuménique de Constantinople.

2 *Formula qualiter Concilium fiat*, Conc. Tolet. IV, c. 4 ; vide etiam *Ordo de celebrando Concilio*, in Loaisa. Collect. Conc. Hispan. ; cf. Conc. Tolet. VIII, c. 11 ; Conc. Tolet. XI, c. 1 ; et Conc. Bracar. I, c. 5, 6.

tres dont les siéges étaient placés derrière ceux des évêques; en troisième lieu enfin, les diacres qui se tenaient debout devant le banc de ceux-ci : au centre se plaçaient les notaires ou secrétaires de l'assemblée, et le petit nombre de séculiers auxquels était permise l'entrée du concile : et incontinent, les portes fermées, l'archidiacre de la cathédrale prononçait, à voix haute, le mot *Oremus!* Tous tombaient à genoux, et continuaient l'oraison à voix basse, jusqu'à ce que l'un des évêques les plus anciens l'interrompît par une prière vocale, à laquelle tous répondaient *Amen*! Cela fait, l'archidiacre s'écriait à haute voix : *Surgite, fratres;* et aussitôt tous reprenaient leurs places dans l'ordre que nous venons d'indiquer. La session s'ouvrait immédiatement par la lecture d'une profession de foi conforme au symbole de Constantinople et renfermant l'acceptation expresse des quatre premiers conciles œcuméniques. Un diacre, revêtu de l'aube, lisait ensuite quelques-uns des principaux canons organiques, et plus particulièrement ceux qui avaient quelque rapport à ce dont il devait être délibéré. Pendant les trois premiers jours le jeûne était de rigueur, et on ne traitait que des seules matières de religion. Les décrets étaient rendus à la pluralité des voix. Nous avons vu que les discussions injurieuses ou bruyantes étaient interdites sous peine, pour les contrevenans, d'être évincés du congrès et excommuniés pour un an. Les jours suivans on s'occupait des affaires générales, et les décisions, rendues par écrit, étaient signées de tous les assistans.

Les conciles nationaux de l'Espagne gothique sont au nombre de dix-neuf, un du cinquième siècle, deux du sixième, et seize du septième; le premier fut tenu, selon quelques-uns, à Braga, et, selon d'autres, à Caldas de Galice, appelée anciennement Aquæ-Cilenes, le seizième à Saragosse; tous les autres le furent à Tolède[1].

1 Les actes de ces dix-neuf concilès nationaux se trouvent, *in extenso*, dans les

Nous avons exposé avec quelque étendue la constitution de l'église hispano-gothique, parce que son importance historique nous paraît incontestable.

L'église était mêlée à tout à cette époque ; elle était, à proprement parler, souveraine. Pour bien comprendre cette puissance des évêques et du clergé, il faut se rappeler dans quelles circonstances elle commença à se révéler. « Pendant près de trois siècles, dit M. Guizot[1], la société chrétienne se forma sourdement au milieu de la société civile des Romains, et, pour ainsi dire, sous son enveloppe. Ce fut de très-bonne heure une société véritable qui avait ses chefs, ses lois, ses dépenses, ses revenus. Son organisation, d'abord toute libre et fondée sur des liens purement volontaires et moraux, ne laissait pas d'être forte. C'était alors la seule association qui procurât à ses membres les joies de la vie intérieure, qui possédât, dans les idées et les sentimens qu'elle avait pour base, de quoi occuper les âmes fortes, exercer les imaginations actives, satisfaire enfin les besoins de l'être intellectuel et moral, que ni l'oppression ni le malheur ne peuvent étouffer complètement dans tout un peuple. L'habitant du municipe, devenu chrétien, cessait d'appartenir à sa ville pour entrer dans la société chrétienne dont l'évêque était le chef. Là seulement étaient sa pensée, ses affections, ses maîtres et ses frères ; aux besoins de cette association était dévouée, s'il le fallait, sa fortune comme son activité. Là se transportait en quelque sorte son existence morale tout entière.

« Lorsqu'un tel déplacement s'est opéré dans l'ordre moral, poursuit M. Guizot, il ne tarde pas à se consommer aussi

collections d'Aguirre, de Catalani, de Loaisa, etc., mais nulle part plus complètement que dans le recueil intitulé : Collectio Canonum Ecclesiæ Hispaniæ, ex probatissimis ac pervetustis codicibus nunc primum in lucem edita, à publicâ matritensi bibliothecâ. Matriti, typogr. reg. 1808. — Quoique portant la date de 1808, ce volume n'a pu être mis en vente qu'en 1820, sous le gouvernement des Cortès, et la circulation en a été arrêtée depuis jusqu'à ces derniers temps.

[1] Essais sur l'Histoire de France.

dans l'ordre matériel. La conversion de Constantin déclara en fait le triomphe de la société chrétienne, et en accéléra les progrès. Dès lors on vit la puissance, la juridiction, la richesse affluer vers les églises et les évêques, comme vers les seuls points autour desquels les hommes fussent d'eux-mêmes disposés à se grouper, et qui exerçassent sur toutes les forces sociales la vertu de l'attraction. Ce ne fut plus à sa ville, mais à son église, que le citoyen eût envie de donner ou de léguer ses biens; ce ne fut plus par la construction des cirques, des aquéducs, mais par celle des temples chrétiens, que l'homme riche éprouva le besoin de se recommander à l'affection publique. »

De là ce pouvoir qui étonne, cette intervention active du prêtre dans toutes les transactions de l'ordre social. Le christianisme était devenu ainsi le principe vital des sociétés issues de la conquête des barbares. Lui seul entretenait la vie morale dans ces époques d'initiation et d'enfantement. Quoi qu'on puisse penser de ses abus, des vices de ses ministres, de son esprit d'intolérance unitaire, il a largement influé sur les destinées de l'humanité. Son action se révèle dans les idées comme dans les choses. Sans la connaissance du christianisme, il n'y a pas d'histoire moderne. On le trouve mêlé aux plus petits détails de la vie domestique, comme au gouvernement des peuples. Il a, jusqu'à la révolution française, dominé tous les faits ; et, après elle, qui en a rejeté la forme, il vit par ses principes essentiels dans les idées auxquelles l'avenir appartient.

IIIe SECTION.

LÉGISLATION DES WISIGOTHS.

Premier droit civil des Goths en Espagne. — Le bréviaire d'Alarich. — Formation du Code des Wisigoths. — Abolition de la loi romaine. — Esprit général de la législation nouvelle. — Du mariage. — Dispositions particulières. — Du rachat des peines, etc. — Attributions du juge et de ses agens. — Droits de la défense. — Obligations, devoirs et responsabilité des juges. — Dispositions pénales. — De la procédure. — Droits et devoirs des parties. — Procédure criminelle. — Dénonciations. — Prisons. — Tortures. — Preuves de l'eau bouillante. — Des témoignages et des sermens. — Peines contre les faux témoins. — De la prescription. — Des appels. — Des peines et de leur application. — Législation spéciale contre les Juifs.

Le premier droit civil des Goths en Espagne ne fut en quelque façon qu'un droit coutumier. Alarich, ainsi que nous l'avons vû, donna le premier aux peuples soumis à la domination gothique un corps de lois écrites. Le bréviaire d'Alarich ou d'Anien (*Breviarium Alaricianum*) n'est, à vrai dire, qu'une compilation des principales dispositions du code Théodosien.

La loi romaine subsista longtemps chez les Espagnols, concurremment avec la loi gothique; elle y fut en usage pour les indigènes jusqu'au temps de Receswinth. Receswinth la proscrivit entièrement, et ne voulut plus souffrir qu'une même législation pour les peuples soumis au même pouvoir. « La loi des Wisigoths triompha, dit Montesquieu, et le droit romain se perdit[1]. »

Les nouveaux maîtres de l'Espagne avaient eu à concilier deux intérêts fort différens, celui des Goths et celui des Romains, l'intérêt des conquérans et celui des conquis. Il appartenait aux conquérans d'imposer des lois, non d'en recevoir. Les Espagnols, au contraire, tenaient à la loi romaine. On leur en permit l'usage d'abord; mais on s'efforça d'établir

[1] Esp. des Lois, liv. XXXVIII, ch. 7.

une législation supérieure à l'ancienne. Cette législation fut l'œuvre des évêques et des principaux d'entre les compagnons du roi. Les Goths entreprirent ainsi la formation d'un nouveau code, à l'exclusion des lois étrangères. Receswinth défendit de citer la loi romaine devant les tribunaux. Chose curieuse, en même temps qu'il la défendait en pratique, il en encourageait et conseillait l'étude aux jurisconsultes. « Comme exercice et pour l'avantage de tous, dit-il, nous permettons et nous trouvons bon qu'on s'instruise des lois étrangères; mais nous les écartons et prohibons entièrement dans les affaires ; car, si elles brillent par l'élocution, elles abondent néanmoins en difficultés. Notre code, ajoute-t-il, est suffisant pour toutes les fonctions de la justice, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux lois romaines ni à celles de toute autre nation [1]. »

Ce fut un grand pas vers la fusion des deux peuples. Sous l'influence de cette législation, cette fusion se fût opérée en effet, si le temps n'eût manqué à l'œuvre. Mais, de Receswinth à Roderich, on compte à peine soixante ans, et qu'est-ce que soixante ans dans la vie d'un peuple? Évidemment la race indigène, les *Romains*, s'étaient relevés, vers la fin du septième siècle, de l'état d'infériorité où les avaient tenus si longtemps les conquérans. Les conquérans s'étaient de beaucoup relâchés eux-mêmes de leur orgueil originaire : le sang espagnol n'était maintenant guère moins estimé que le sang gothique. La loi qui prohibait les mariages entre les Goths et les Romains fut donc abolie [2].

[1] La loi originale dit : Alienæ gentis legibus ad exercitium utilitatis imbui et permittimus et optamus : ad negotiorum verò discussionem, et repulsamus, et prohibemus, quamvis enim eloquiis polleant, tamen difficultatibus hærent. (Le Fuero-Juzgo traduit ainsi : *Que maguer que y aya buenas palabras, todavia ay muchas gràvedumbres.*) Adeò cum sufficiant ad justitiæ plenitudinem, quæ codicis hujus series agnoscitur continere, volumus sive romanis legibus, sive alienis institutionibus amodò amplius convexari. Leg. Wis., lib. II, tit. 1, l. 9.

[2] Ut tam Gotho Romanam quam Romano Gotham matrimonio liceat sociari. Ibid., lib. III, tit. 1, l. 1.

C'est à Receswinth qu'on attribue la première promulgation du corps des lois wisigothiques, et la loi de lui que nous venons de citer semble spécialement se rapporter à cette promulgation. Montesquieu l'attribue à Égica [1].

Ce code, perdu lors de l'invasion des Arabes, fut retrouvé à l'époque de la conquête de Cordoue, sous le roi Ferdinand; et c'est assurément un monument précieux de la législation de cette époque. Comme tel, il a été plusieurs fois publié dans la langue originale [2]. Ferdinand le fit traduire en espagnol. Les inexactitudes fourmillent dans cette traduction, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer. L'esprit général de la loi gothique vit toutefois dans le Fuero-Juzgo. Les lois qui le composent sont plus douces et plus conformes à l'équité que celles des Franks; et cette vérité a été reconnue par Montesquieu lui-même, si sévère, si injuste envers les lois des Goths[3]. Le *Codex legis Wisigothorum* contient en même temps les lois civiles, criminelles, militaires, canoniques, et les règlemens relatifs au négoce et à la production. Il est composé de douze livres. Les cinq premiers règlent les rapports civils et privés; les trois suivans traitent des délits et des peines; le neuvième des crimes d'état; le dixième et le onzième renferment nombre de règlemens relatifs à l'ordre public et au commerce; le dernier

1 « Eurich les donna, dit-il (assertion fort contestable); Leuwigild les corrigea. Voyez la chronique d'Isidore. Chaindasuinde et Reccesuinde les réformèrent. Egica fit faire le code que nous avons, et en donna la commission aux évêques, etc. » Montesq., Esp. des Lois, liv. XXVIII, chap. 1.

2 Parmi les nombreuses éditions du code des Wisigoths, il faut particulièrement distinguer celle de Madrid, publiée sous ce titre : Fuero-Juzgo, en latin y castellano, cotejado con los mas antiguos y preciosos codices, por la Real Academia Española. Madrid, 1815, in-fol. — C'est, à beaucoup près, la plus exacte et la plus estimée.

3 On se méprendrait beaucoup en effet sur le véritable esprit des lois wisigothiques si l'on en jugeait par ce qu'en dit Montesquieu. Ces lois, selon lui, « sont puériles, gauches, idiotes; elles n'atteignent point le but, pleines de rhétorique et vides de sens, frivoles dans le fond et gigantesques dans le style. » Espr. des Lois, liv. XXVIII, chap. 1.

enfin est uniquement consacré à l'extinction du judaïsme et des sectes hérétiques. Les livres sont divisés par titres, à l'exemple des codes romains; et sous chaque titre sont placées les diverses lois, avec le nom du roi sous lequel elles furent promulguées. On croit les plus anciennes de Gundemar; les plus récentes sont de Rodrigue. On ignore dans quel temps celles-ci y ont été annexées. Les lois qui ne figurent point sous le nom de l'un des rois goths sont la plupart extraites des conciles provinciaux ou du code Théodosien. Un grand nombre de lois civiles [1] semblent avoir pour objet unique la conservation de la pureté du sang gothique. Nous savons que les hommes étaient divisés en trois classes : *nobiles* [2], *liberi* et *servi*. Les deux dernières sont dites les plus viles, *viliores*; c'est-à-dire que les conquérans s'attribuaient exclusivement la noblesse, et considéraient comme *viliores*, libres ou non, les indigènes ou Romains.

Nous avons vu, en parlant des hommes libres et des serfs, la différence que la loi mettait entre eux. Il était défendu au serf de s'introduire dans les familles libres, même quand il avait obtenu l'affranchissement. Tout homme de race servile qui osait rechercher en mariage une femme de la famille qui l'avait affranchi perdait de nouveau sa liberté [3]. Le rapt d'une femme libre par un serf était puni de mort [4], et la femme coupable d'adultère avec un serf devait être fouettée et brû-

1 Qualifiées d'*Antiquæ*.

2 Il nous est arrivé souvent de nous servir des mots *nobles*, *noblesse*, *seigneurs*, *grands*, etc. : c'est qu'il est difficile de traduire autrement que par ces vocables les mots latins correspondans. « Comment rendre exactement dans nos langues modernes, dit le savant M. Hegewisch, ces mots latins *optimates*, les meilleurs ; *magnates*, les principaux ; *nobiliores*, les plus distingués ; *seniores*, les anciens ; *juniores*, les plus jeunes ; *multitudo*, le peuple ou la multitude ; *honores*, les places honorifiques ; *conventus*, les assemblées ? » Ce qui est certain, toutefois, c'est que ces mots n'avaient originairement, ni chez les Romains ni chez les barbares, la signification qu'on leur a depuis attribuée.

3 Leg. Wis., lib. v, tit. 7, l. 17.

4 Ibid., lib. III, tit. 4, l. 3, 14.

lée avec son complice [1]. Nous savons quelle idée de dégradation les Goths attachaient à la perte de la chevelure. Lorsqu'un serf dépouillait un homme libre de ses cheveux, il était mis à la discrétion de celui-ci.

Nous venons de dire que la loi qui prohibait le mariage entre les Goths et les Romains fut abrogée par Receswinth. Cette prohibition était impossible à observer en effet dans le contact obligé des deux peuples. Pour tout mariage, une dot était exigée, mais c'était au mari à l'apporter [2]. En ceci les Goths semblaient s'être conformés à la coutume antique des indigènes. La dot était le prix que le mari payait aux parens de l'épouse pour la vente de son corps, *pro venditione corporis sui*. La dot ne pouvait toutefois excéder la dixième partie du patrimoine de l'époux [3]. Les plus riches pouvaient, ainsi que nous l'avons vu, y joindre vingt serfs, dix de chaque sexe, et la valeur de mille sous d'or en menus présens [4]. Les parens de la femme conservaient cette dot, destinée à pourvoir aux éventualités de son avenir. Le divorce était interdit. Après un an de mariage, le mari pouvait donner à sa femme tout son avoir. La répudiation n'était point permise, sinon en cas d'adultère, et alors le mari pouvait disposer de la coupable selon sa volonté [5]. La femme répudiée ne pouvait plus se remarier [6]. Quant aux successions, les filles étaient héritières des biens paternels à l'égal des garçons [7]. Les veuves ne pouvaient aliéner les biens patrimoniaux sans le consentement

1 Leg. Wis., lib. III, tit. 2, l. 2.

2 Ne sine dote conjugium fiat... Nam ubi dos nec data est nec conscripta, quod testimonium esse poterit, in hoc conjugio, dignitatem futuram? Ibid., lib. III, tit. 1, l. 8.

3 Leg. Wis., lib. III, tit. 1, l. 5.

4 Ibid., même loi.

5 Ibid., lib. III, tit. 4, l. 1.

6 Ibid., tit. 6, l. 1.

7 Ibid., lib. IV, tit. 2, l. 5 et 8.

d'un conseil de famille, coutume qui se maintient encore en Portugal [1].

Par la loi de Receswinth, tout homme libre pouvait épouser toute femme libre, sauf l'agrément des parens et la licence du comte de la cité [2]. La jeune fille qui se mariait sans cette permission perdait tous droits aux biens de sa maison [3]. Au défaut du père et de la mère, le consentement des frères était exigé. Mais, comme quelquefois ceux-ci refusaient de donner ce consentement pour obliger leur sœur à se marier furtivement et la priver ensuite de sa portion d'héritage, la loi déclara qu'elle pourrait les contraindre à la division des biens [4]. Les mariages se faisaient ou par contrat ou par devant témoins, et avec la cérémonie de l'anneau [5]. Ce que dit le Fuero-Juzgo du baiser que se donnaient les contractans est certainement une coutume plus moderne, bien qu'elle figure sous le titre de loi de Receswinth dans le recueil espagnol : on n'en trouve, en effet, pas la moindre trace dans l'original du code wisigothique. Les épousailles faites, les deux époux étaient liés. Toutefois, par leur volonté commune, ils pouvaient différer la consommation du mariage de deux années, quelquefois même de quatre; mais si, passé ce temps, la cohabitation n'avait pas lieu, le contrat était dissous de lui-même, sans aucune autre déclaration, à moins qu'il ne fût allégué, par l'une des parties, quelque infirmité ou autre empêchement légitime [6]. Le mariage, comme sacrement et d'accord avec les lois civiles, se célébrait dans l'église

1 Leg. Wis., lib. IV, tit. 2, l. 14.

2 Liberumque sit libero liberam, quam voluerit honestâ conjunctione consultâ perquirendo prosapiæ solemniter consensu comite permittente, percipere conjugem. Leg. Wis., lib. III, tit. 1, l. 1.

3 Ibid. lib. III, tit. 1, l. 2.

4 Ibid., l. 8.

5 Ibid., l. 3.

6 Ibid., tit. 1, l. 4.

publiquement et avec solennité. L'épousée se présentait couverte d'un voile, emblème de sa honte virginale. Elle donnait le consentement à l'époux et le recevait de lui en présence du peuple assemblé. Après la bénédiction du prêtre, le diacre les entourait l'un et l'autre d'une ceinture blanche et rouge, « pour signifier, dit saint Isidore, par cette action, le lien matrimonial, et, par les deux couleurs, la pureté et la fécondité [1]. »

Les hommes libres n'étaient sujets aux peines infamantes, sinon au cas où ils ne pouvaient se racheter de ces peines à prix d'argent [2]. Tous les délits non punis de mort entraînaient la flagellation. La loi prescrivait soigneusement pour chaque délit, et selon sa gravité, le nombre de coups à recevoir. Cinquante coups de bâton pouvaient être rachetés au prix de dix sous d'or. Il est à remarquer qu'en même temps que cette peine était portée contre celui qui refusait de paraître devant le juge, elle l'était contre le juge qui confisquait injustement un objet quelconque. Une femme libre, convaincue de s'être prostituée, recevait trois cents coups de fouet [3]. En cas de récidive, elle en recevait un égal nombre, puis elle était donnée de la part du roi à un pauvre pour le servir en qualité d'esclave, et il ne lui était plus permis de paraître dans la ville [4]. Deux cents coups de fouet étaient infligés à quiconque consultait un devin. Les torts, les injures, les offenses personnelles étaient punis selon un tarif gradué, par lequel chacun pouvait savoir avec précision le prix de l'injure faite [5]. Un coup à la tête avec contusion était taxé cinq sous d'or, et dix si la peau était déchirée [6]. Une blessure

1 Sanct. Isid., de Eccl. Off., lib. II, c. 19.

2 Leg. Wis., lib. III, tit. 4, l. 16; lib. VII, tit. 1, l. 1; lib. VIII, tit. 6, l. 3.

3 Ibid., lib. III, tit. 4, l. 17.

4 Et si postmodùm ad pristina facta rediisse cognoscitur, iteratim à comite civitatis trecentena flagella suscipiat, et donetur à nobis alicui pauperi, ubi in gravi servitio permaneat, et numquam in civitate ambulare permittatur. Ibid., l. c.

5 Ibid., lib. VI, tit. 4, De contumeliâ, vulnere et debilitatione.

6 Ibid., l. 1.

pénétrant jusqu'à l'os coûtait vingt sous, et cent lorsque l'os était brisé [1]. Pour un soufflet on donnait dix coups de verges, trente pour un coup de poing ou pour un coup de pied. On payait une livre d'or pour un œil crevé, cent sous pour la mutilation du nez, autant pour celle du pouce; et ainsi de suite quarante, trente, vingt, dix, pour celles des autres doigts. Chaque dent brisée coûtait deux sous, une mâchoire fracturée une livre d'or. L'homme libre qui blessait un esclave ne payait que la moitié, et le serf qui blessait un serf ne payait que le tiers, mais recevait en outre cinquante coups de verges ou de bâton [2]. Le ravisseur d'une fille ou d'une veuve était condamné à lui céder la moitié de ses biens. S'il avait consommé le délit, il tombait au pouvoir de la famille outragée, et recevait en outre deux cents coups de verges. Les accusations étaient admises par les juges pendant l'espace de trente ans après la perpétration du crime. L'adultère était puni avec la plus grande rigueur; la loi permettait aux fils d'accuser leurs mères coupables de ce délit [3] : « Loi inique, dit Montesquieu, qui, pour conserver les mœurs, renversait la nature [4]. » Tous les peuples septentrionaux, au reste, avaient une égale horreur de l'adultère, et il était mis par leurs lois au nombre des plus grands crimes.

Toute cause, tant civile que criminelle, ressortissait de la juridiction des ducs et des comtes. Mais, comme ceux-ci, par la nature de leurs fonctions, ne pouvaient employer à l'administration de la justice le temps nécessaire, ils avaient des substituts avec le titre de juge, auxquels ils communiquaient tous leurs pouvoirs à cet égard [5]. Outre ces juges ordinaires,

[1] Pro plagâ usque ad ossum solidos xx; pro osso fracto c. Leg. Wis., l. c.

[2] Leg. Wis., lib. vi, tit. 4. — Tout ce titre est consacré aux compositions pour sévices corporels.

[3] Ibid., lib. iii, tit. 4, l. 13.

[4] Esp. des Lois, liv. xxvi, ch. 4.

[5] Leg. Wis., lib. ii, tit. 1, l. 14.

dépendant des gouverneurs, il y en avait d'autres extraordinaires, appelés *pacis assertores*, qui recevaient leurs pouvoirs immédiatement du roi, et ne pouvaient connaître que des causes particulières qu'ils étaient chargés de juger par mandat spécial[1]. Les juges étaient remplacés, en cas d'absence ou de maladie, par un substitut avec le titre de vicaire L'armée, au jugement de Masdeu, avait un tribunal particulier dont les membres ordinaires étaient les *tiufades*; ceux-ci étaient revêtus du caractère de juge, même en temps de paix, partout où ils résidaient comme gouverneurs militaires avec leur tiufadie. Ceci, en effet, peut s'inférer de la loi qui place formellement le tiufade parmi les juges, en statuant toutefois que quiconque ne trouverait pas satisfaction près de lui pourrait récuser son tribunal et recourir à celui du duc[2].

Les agens inférieurs, dont se servait le juge pour l'exécution de ses arrêts, étaient de deux sortes : les uns, appelés *missi*, étaient de vrais huissiers; leur office consistait à porter les sommations au domicile des parties. L'assignation devait être écrite, signée et scellée par le juge[3]. Les autres, pris dans la classe des *saïones*, ressemblaient beaucoup aux modernes alguasils. Leur charge était d'arrêter les accusés, de leur lier les mains, d'administrer la peine du fouet aux condamnés, d'appliquer enfin les diverses peines prononcées par le tribunal contre les coupables[4]. Tout citoyen pouvait arrêter un

1 Pacis autem assertores, non alias dirimant causas, nisi quas illis. Leg. Wis., lib. II, tit. 1, l. 16.

2 Quoniam negotiorum remedia multimodæ diversitatis compendio gaudent, adeò dux, comes, vicarius, pacis assertor, tiufadus, millenarius, quingentenarius, centenarius, decanus, defensor, numerarius, et qui ex regiâ jussione, aut etiam ex concessu partium judices in negotiis eliguntur, sive cujuscumque ordinis omninò persona, cui debitum judicare conceditur; ita omnes in quantum judicandi potestatem acceperint, judicis nomine censeantur ex lege. Ibid., lib. II, tit. 1, l. 14. Voyez aussi même liv., l. 15, et lib. 9, tit. 2, l. 8 et 9.

3 Ibid., lib. II, tit. 1, l. 18.

4 Ils s'appelaient aussi *judicis exsequutores*. Ibid., lib. II, tit. 1, l. 12.

malfaiteur pris en flagrant délit; mais devait, dans les vingt-quatre heures, le livrer à la justice sous peine de cinq *solidi* d'amende[1]. Les juges, comme leurs agens, devaient avoir toujours présentes les limites de leur juridiction. S'ils les franchissaient d'un seul pas, le duc de la province devait les châtier selon les lois. La peine établie dans ce cas était, pour le juge, une amende d'une livre d'or (soixante-dix *solidi*), et, pour l'agent subalterne, cent coups de fouet[2].

Les juges et les *saïones* avaient un droit proportionnel sur la valeur de l'objet en litige. Ce droit était d'un vingtième pour le juge, d'un dixième pour l'exécuteur[3]; lorsqu'ils exigeaient davantage, ils devaient restituer aux intéressés, non-seulement le double de ce qu'ils avaient reçu en plus, mais aussi tout ce que la loi leur accordait[4]. En outre, le tribunal recevait, pour certaines peines, des amendes imposées par la loi en sa faveur. Quiconque, par exemple, ne se présentait pas sur l'appel du juge sans légitime empêchement payait une amende de cinq sous d'or[5]. Celui qui troublait l'audience, et qui, sur l'ordre du juge, ne sortait pas du tribunal, payait une amende dont le maximum était une livre d'or (soixante-douze *solidi*). Les frais extraordinaires étaient à la charge des plaidans. Lorsque les *saïones* devaient, pour quelque exécution, sortir de la cité, la personne pour laquelle ils agissaient était tenue de leur fournir des montures de voyage, plus ou moins, selon sa qualité et l'importance de la cause, jamais pourtant moins de deux ni plus de six[6].

1 Leg. Wis., lib. VII, tit. 2, l. 22.
2 Ibid., lib. II, tit. 1, l. 17.
3 Ibid., lib. II, tit. 1, l. 25. De commodis atque dampnis judicis vel saionis.
4 Quod si aliquis super hunc constitutum numerum usurpare præsumpserit, et mercedes, quas legitimè debent accipere, perdat, et quidquid super decimum solidum fraude quâcumque perceperit, duplum illi cui abstulit reddat. Ibid., ubi suprà.
5 Ibid., lib. II, tit. 1, l. 18.
6 Ibid., lib. II, tit. 1, l. 25.

Chacun, sans distinction de sexe, avait le droit de se défendre lui-même dans sa propre cause [1]. Ce droit de se défendre soi-même était si respecté, que, lorsqu'un mari plaidait pour sa femme et perdait le procès, la femme avait le droit de recommencer la cause, et de plaider elle-même, comme si rien n'eût été fait [2]. Les avocats et les défenseurs (*litigatores et assertores*) ne pouvaient agir sans exhiber un pouvoir écrit de leurs cliens [3], et ce n'était qu'après la décision de la cause qu'ils pouvaient exiger la récompense de leur travail [4]. Par la loi générale, il était interdit aux serfs de plaider, si ce n'est pour eux-mêmes ou pour leur maître [5]. Les pauvres avaient leurs défenseurs particuliers. Les *litigatores* publics prenaient le titre d'*actores fiscali;* ceux des pauvres s'appelaient *defensores*. Les premiers étaient nommés par le roi, les seconds par le peuple, sous la direction de l'évêque. L'office du procureur des pauvres, au commencement, était annuel; Recesswinth le rendit perpétuel. L'évêque devait veiller sur l'intégrité de ce magistrat, à charge par lui de répondre de tous les dommages qui pourraient s'ensuivre pour les pauvres.

Les tribunaux demeuraient ouverts depuis le point du jour jusqu'au lever du soleil. Le juge ne pouvait prendre quelque repos que vers la sixième heure du jour (midi). Les tribunaux étaient ainsi en permanence toute l'année, moins les dimanches et les jours des fêtes solennelles. Trois vacances marquaient l'année : celle de Pâques, qui durait quinze jours, sept jours avant et sept jours après la fête; celle de la mois-

1 Moins le roi et les évêques. Voyez la loi *Quod principum et episcoporum negotia non per eos, sed per suos sint agenda*, lib. II, l. 1. Les raisons qu'elle donne de cette exception sont assez curieuses.

2 Leg. Wis., lib. II, tit. 3, l. 6.—La loi dit, il est vrai, *maritus sine mandato.*

3 Ibid., lib. II, tit. 3, l. 2.

4 Ibid., l. 7.

5 Ibid., l. 3.

son, commençant à la moitié de juillet et finissant à la moitié d'août ; celle enfin des vendanges, qui commençait le 17 septembre et finissait le 18 octobre[1].

Excepté aux jours et aux heures marqués pour le repos, le juge ne pouvait refuser de connaître des causes, ni, l'affaire instruite, différer de rendre le jugement[2]. S'il tardait plus que de raison à commencer l'action judiciaire ou à la continuer lorsqu'elle était commencée, il était responsable de tout l'objet en litige, et devait satisfaire entièrement à la partie demanderesse, comme si lui-même eût perdu le procès[3]. Si par ses lenteurs il occasionnait un surcroît de frais, les plaignans, les avocats et les procureurs avaient le droit de l'actionner, et pouvaient l'obliger à réparer les dommages et à payer les dépens. Si, par amitié ou par des présens, ou par tout autre motif, il rendait une sentence injuste, la partie offensée avait action contre la partie adverse pour recouvrer ses biens ou son argent, et aussi contre le juge. Quand la prévarication était constatée, celui-ci devait rendre le double de ce qu'il avait fait perdre injustement. Lorsqu'un grand personnage se présentait en faveur d'une partie, le juge devait refuser de l'admettre, et donner pour cela seul gain de cause à la partie adverse[4]. Si le roi usait de son ascendant sur le juge, la sentence était nulle, et celui-ci ne pouvait s'exempter des peines légales qu'en prouvant l'influence à laquelle il avait cédé. Ces sages dispositions avaient pour but d'assurer l'indépendance du juge, même à l'égard du pouvoir royal.

La procédure était simple : la citation remise, le citoyen, de

[1] Leg. Wis., lib. II, tit. 1, l. 11.

[2] Ibid., lib. II, tit. 1, l. 2; tit. 1, l. 20 et 22.

[3] Ibid., lib. II, tit. 1, l. 21.

[4] Quicumque habens causam ad majorem personam se propterea contulerit ut in judicio per illius patrocinium adversarium suum possit opprimere, ipsam causam de qua agitur, etsi justa fuerit, quasi victus perdat : liceat judici mox ut viderit quemcumque potentem in causa cujuslibet patrocinari, de judicio eum abjicere. Ibid., lib. II, tit. 2, l. 8, et tit. 3, l. 9.

quelque rang qu'il fût, lui devait obéissance. La loi punissait du fouet, ou d'une amende de cinq jusqu'à cinquante *solidi*, selon leurs qualités, ceux qui n'obtempéraient pas aux citations de justice[1]. L'affaire s'instruisait rapidement. Les plaignans et les intimés étaient entendus les premiers : on passait ensuite aux preuves, qui étaient de trois sortes : la confrontation des témoins de l'une et de l'autre partie[2]; l'examen des contrats, reçus, et autres écrits relatifs à la cause[3]; enfin le serment personnel, que ne pouvait requérir le juge, sinon faute de toute autre preuve[4]. Si dans le cours du procès il y avait eu quelque illégalité, tout le dommage en devait retomber sur celui qui l'avait commise. Par exemple, si les citations avaient été faites illégalement par la faute du plaignant, et par suite si la personne citée faisait des frais inutiles de voyage, la partie adverse lui devait un *solidus* pour chaque dix milles de chemin[5]. Le faux témoin était condamné à réparer tous les dommages causés à celui contre qui il avait témoigné[6].

Toute instruction judiciaire, dans les causes criminelles, devait être motivée par la déclaration de la personne offensée ou par la délation d'un tiers. Dans l'un et l'autre cas, la loi voulait que la dénonciation fût remise écrite et devant trois témoins, afin que plus tard il ne fût pas au pouvoir de l'accusateur de l'altérer ou de la nier[7]. Pour un faux monnayeur, il était donné au délateur six onces d'or (36 *solidi*)[8].

1 Leg. Wis., lib. II, tit. 1, l. 18, De his qui ammoniti judicis epistola vel judicio ad judicium venire contemnunt.

2 Ibid., l. II, tit. 4, De testibus et testimoniis.

3 Ibid., lib. II, tit. 5, De scripturis valituris et infirmandis.

4 Primum testes interroget : deindè scripturas inquirat ut veritas possit certiùs inveniri, ne ad sacramentum facilè veniatur, dit la loi *Quid primum judex servare debeat ut causam benè cognoscat*. Lib. II, tit. 1, l. 22.

5 Ibid., lib. II, tit. 2, l. 6.

6 Ibid., l. II, tit. 4, l. 6.

7 Ibid., lib. VII, tit. 1, l. 1, De indice et de his qui indicare dicuntur.

8 Ibid., lib. VII, tit. 6, l. 1.

Le dénonciateur d'un vol recevait, du voleur même, une valeur égale à celle de l'objet volé, et à défaut il avait droit au tiers[1]. Ces récompenses étaient accordées par la loi au délateur véridique et qui n'avait point pris part au délit. Au complice dénonciateur, on n'accordait autre chose que l'impunité[2]. La délation de l'esclave n'était point admise, à moins qu'il ne fût porteur d'une attestation de son maître, témoignant de ses bonnes habitudes et de sa moralité. Cependant une exception était faite pour l'esclave qui dénonçait un faux monnayeur[3].

Le système des prisons n'avait rien d'extraordinaire chez les Goths; la loi consacrait pourtant un grand principe de justice : lorsque l'inculpé était reconnu innocent, il n'avait à supporter aucuns frais, et il lui était donné satisfaction du dommage qu'il avait reçu[4].

La torture, abolie à peine en France à la fin du siècle dernier, existait chez les Goths. En général, toutefois, elle ne s'exerçait qu'avec modération. Les tourmens violens étaient interdits, et le juge était responsable de la vie et de la santé du patient sous des peines très-graves. Quand la mort s'en suivait, ou la perte d'un membre dans un esclave, le juge devait acheter un autre homme d'égale valeur[5]. S'il n'avait pas de quoi l'acheter, il tombait lui-même en servitude. La mutilation par la torture était punie avec plus de rigueur quand elle s'exerçait sur les ingénus. Les tourmens qui causaient la mort, ou une incapacité de travail chez ceux-ci, entraînaient, pour le juge, la perte de sa liberté et de tous ses biens. Même quand il prouvait que le mal s'était fait sans aucune intention de sa part, il ne lui fallait pas moins payer au patient, ou à

1 Leg. Wis., lib. VII, tit. 6, l. 3.
2 Ibid., l. 4.
3 Ibid., tit. 6, De falsariis metallorum.
4 Ibid., lib. VII, tit. 4, l. 4.
5 Ibid., lib. VI, tit. 1, l. 2.

ses héritiers, une amende de cinq cents sous d'or[1]. Les juges n'étaient pas seulement sujets à ces peines, elles s'appliquaient aux dénonciateurs sur les instances desquels avait été infligée la torture[2]. Le nombre des cas où la vérité pouvait être recherchée par le moyen des tourmens était d'ailleurs fort restreint. Les exceptions étaient nombreuses; le noble n'était sujet à la torture que pour crimes capitaux. Pour les esclaves, il suffisait qu'ils se fussent fait remarquer par la fréquence de leurs vols[3].

La preuve du feu et de l'eau était pareillement admise, mais seulement dans un petit nombre de cas. On sait là-dessus les idées du temps : l'innocent qui plongeait son bras dans une chaudière d'eau bouillante, saisissait de la main un fer rouge, ou marchait pieds nus sur des charbons ardens, n'en éprouvait aucun mal. Le coupable seul en ressentait les effets ordinaires; ainsi se manifestait la justice de Dieu[4].

Cet usage barbare, dont l'origine n'a point de date certaine, fut commun, surtout au moyen âge, à la France et à l'Angleterre; il n'avait eu que de très-rares applications chez les Goths. Dans les douze livres de leur Code une seule loi[5] autorise la preuve de l'eau bouillante, et encore n'était-ce que pour les crimes les plus graves[6].

Garçon ou fille, on était reçu à témoigner à l'âge de quatorze ans[7]. C'était aussi l'âge où l'on était reconnu habile à disposer de ses biens, à tester, à passer tous contrats, etc.[8].

1 Leg. Wis., lib. VI, tit. 1, l. 2.
2 Même loi.
3 Ibid., l. 3 et 4.
4 Aussi appelait-on ces sortes d'épreuves jugemens de Dieu.
5 Promulguée par Égica. C'est la troisième du titre premier du sixième livre : *Quomodo judex per examen aquæ ferventis causam perquirat.*
6 On usait d'une méthode semblable pour s'assurer si les reliques des saints étaient vraies ou fausses : on les éprouvait par le feu. Saint Augustin parle de cet usage.
7 Leg. Wis., lib. II, tit. 4, l. 11.
8 Ibid., tit. 5, l. 11.

Les homicides, les voleurs, les sorciers, les devins et les pécheurs publics, ne pouvaient témoigner en aucun cas [1]. Les parens du premier et du second degré étaient pareillement exclus. Les lois étaient très-rigoureuses contre le parjure; le faux témoin, de quelque rang qu'il fût, était immédiatement noté d'infamie pour toute sa vie. Plusieurs autres dispositions pénales non moins sévères, et jusqu'à la servitude, pouvaient lui être infligées. La même sévérité atteignait celui qui achetait ou vendait un faux témoignage. Semblable rigueur s'étendait à celui qui, légalement interrogé, refusait de découvrir la vérité. Si c'était un noble [2], il était déclaré inhabile à témoigner à l'avenir, ce qui était une espèce d'infamie. S'il était des classes inférieures, on lui infligeait publiquement cent coups de fouet [3].

La prescription s'acquérait par trente et cinquante ans, selon la nature des causes. Dans les procès relatifs aux propriétés territoriales et aux esclaves, elle était acquise par cinquante ans d'abstention [4]. En toute autre cause trente ans suffisaient, même pour les vols et les homicides [5]. La prescription n'était acquise toutefois que si le silence avait été gardé par une personne non empêchée par une force majeure [6].

Les appels étaient de deux sortes : le plus ordinaire était le recours aux tribunaux supérieurs de tout ordre; d'abord à celui du comte, puis à celui du duc de la province, et enfin à celui du roi [7]. Ceux qui ne voulaient point suivre cette voie pouvaient en appeler en même temps au comte de la cité et

1 Leg. Wis., tit. 4, l. 1, De personis quibus testificari non liceat.

2 Nobilis. Le Fuero-Juzgo traduit *ome de gran guisa*. Leg. Wis., lib. II, tit. 4, l. 2, et Fuero-Juzgo, l. c.

3 Voyez, pour tout ce qui concerne les témoignages, Leg. Wis., lib. II, tit. 4, De testibus et testimoniis.

4 Sortes gothicæ et romanæ quæ intra quinquaginta annos non fuerint revocatæ, nullo modo repetantur. Leg. Wis., lib. X, tit. 2, l. 1. — Pour les esclaves, voyez ibid., l. 2.

5 Ibid., l. 3.

6 Ibid., l. 6.

7 Ibid., lib. II, tit. 1, l. 23.

à leur évêque, pour que, tous deux réunis, connussent de la cause, et rendissent par écrit leur sentence, qui, étant uniforme, était décisive, ce tribunal n'en reconnaissant aucun autre au-dessus de lui, hormis celui du roi[1]. Les pauvres et les indigens avaient le privilége de pouvoir en appeler directement à l'évêque[2].

La peine de mort n'avait que de rares applications. Elle était réservée communément aux grands crimes moraux, aux femmes qui se prostituaient à leurs propres esclaves, au violateur d'une femme, et à la femme violée elle-même, si elle consentait à vivre avec lui; à ceux qui mettaient le feu à un édifice public, aux meurtriers, etc. Une disposition du code s'applique même au juge qui rendait une sentence de mort injustement. L'axiome : *Vim vi repellere licet*, était, au reste, consacré par la loi. Les exécutions ordinaires étaient la décapitation et le bûcher, introduit par l'empereur Constantin à la place du supplice de la croix. L'une et l'autre mort se donnaient, du reste, indifféremment aux nobles et aux plébéiens, aux maîtres et aux esclaves : le crime rapprochait les conditions[3].

En quelques cas on crevait les yeux aux coupables. Cette peine était ordinairement substituée à la peine de mort[4]. La même peine était imposée aux infanticides lorsqu'on leur faisait grâce de la vie[5]. C'est un malheureux excès de barbarie

1 Leg. Wis., lib. II, tit. 1, l. 23.

2 Ibid., l. 29, De datâ episcopis potestate destringendi judices nequiter judicantes; et ammonendi judices nequiter judicantes, l. 30.

3 Pour les diverses applications de la peine de mort, voyez dans le Cod. Leg. Wis. lib. II, tit. 1, l. 7; — lib. III, tit. 2, l. 2; tit. 3, l. 2 et 8; tit. 4, l. 14; — lib. VI, tit. 2, l. 2; tit. 4, l. 2, 6 et 8; tit. 5, l. 12; — lib. VII, tit. 2, l. 15; tit. 4, l. 5. — lib. VIII, tit. 2, l. 1, et seq.

4 Pour les rebelles notamment. Voyez Leg. Wis., lib. II, tit. 1, l. 7. — Et si nulla mortis ultione plectatur et pietatis intuitu a principe illi fuerit vita concessa effossionem perforat oculorum secundùm, cod. in lege ac hususque fuerat constitutum.

5 Leg. Wis., lib. VI, tit. 3, l. 7. Aut si vitæ reservare voluerit (provinciæ judex aut territorii), omnem visionem oculorum ejus non moretur extinguere.

qui défigure le Code des Wisigoths. Dans l'adoption de cette peine ils avaient, dit-on, imité les Grecs de l'empire ; ils eussent dû imiter Justinien, qui la fit disparaître de leurs lois.

Une autre peine dont nous avons fort souvent parlé, la décalvation, était d'un usage très-fréquent parmi les Goths. On manque de renseignemens certains sur le caractère véritable de cette peine. Le *turpiter decalvare* de la législation gothique se trouve traduit, chez les plus anciens auteurs castillans, par *tresquilar in cruces* (tondre en croix), comme s'exprime Alfonse-le-Sage dans sa Chronique générale[1], et par *señalar en la fronte, desfolar toda la fronte muy laydamientre* (signaler au front, déformer tout le front très-laidement), comme on lit dans le Fuero-Juzgo[2]. Ce sont là des interprétations peu explicites. Il paraît certain toutefois que la décalvation consistait à enlever la peau du front et d'une partie de la tête avec le fer, d'une manière indélébile, en sorte que les traces en demeuraient pour toute la vie. Ainsi entendue, la décalvation était une véritable peine infamante, et la loi énumère les délits auxquels elle devait s'appliquer[3]. La simple décalvation n'entraînait que la dégradation civique, mais ne notait point d'infamie comme celle infligée par le fer.

La facilité avec laquelle, de tous les rangs, on pouvait tomber dans la servitude est une des choses les plus remarquables de la loi gothique. Il serait trop long d'indiquer les délits emportant cette peine : la femme qui se livrait plus de trois fois à un esclave, l'homme qui épousait la femme d'un absent présumé mort, sans témoignages juridiques de son décès[4], etc., étaient ainsi frappés de mort civile.

[1] Coronica general de España, part. II, c. 81.

[2] Fuero-Juzgo, lib. III, tit. 3, l. 8, 9 et 10, tit. 4, l. 17.

[3] Il est question de la décalvation comme peine infamante dans le Code des Wisigoths, lib. II, tit. 4, l. 6; lib. III, tit. 3, l. 8, 9 et 10; tit. 4, l. 17; tit. 6, l. 2; lib. IX, tit. 2, l. 9.

[4] On en trouve l'énumération dans un grand nombre de lois presque toutes appartenant aux livres II, III et IV du Codex Leg. Wisigoth.

Les pères et mères n'avaient aucun droit sur la vie de leurs enfans. Le père était obligé à l'entretien des enfans[1]. Le fils qui, vivant dans la maison paternelle, exerçait une industrie productive, était tenu de céder au chef de la famille le tiers de son gain[2]. En ce cas, il n'était maître absolu, selon les lois wisigothiques, que de ce qu'il acquérait sous les armes. Les enfans des deux sexes avaient, comme je l'ai déjà dit, je crois, un égal droit aux biens paternels et maternels : en sorte que ni le père ni la mère ne pouvaient disposer, en faveur de leur fils préféré, que d'une faible partie du bien patrimonial[3].

La peine du fouet était infligée parfois en public avec appareil, parfois devant le juge seul ou en présence d'un petit nombre de témoins. On l'infligeait en secret à celui qui avait débauché l'esclave d'autrui, et à celui qui, légitimement cité, refusait de comparaître devant le juge. On l'infligeait en présence de témoins aux frères qui, devenus chefs de famille par la mort de leur père, et tuteurs de leur sœur, consentaient à la laisser enlever. On fouettait en public les juges qui, par amitié ou intérêt, avaient rendu une sentence reconnue injuste ; les esclaves qui portaient plainte sans raison contre leur maître ; ceux qui, au mépris du juge, et malgré ses avis ou ses menaces, troublaient l'audience, etc. Les coups de fouet, qu'entraînaient ces sortes de délits, n'excédaient jamais le nombre de trois cents, ni ne descendaient au-dessous de cinquante[4].

La peine du bannissement, estimée avec raison très-grave, s'infligeait aux femmes de mauvaise vie (*meretrices*), à ceux qui contractaient des mariages illicites et prohibés par les lois, à celui qui divorçait pour contracter un nouveau mariage, etc.

1 Leg. Wis., lib. IV, tit. 1, De gradibus.
2 Ibid., lib. IV, tit. 5, l. 5.
3 Ibid., tit. 2, De successionibus.
4 Dans le Fuero-Juzgo, on voit souvent un nombre au-dessous ; mais l'auteur du Code castillan a altéré plusieurs fois, ainsi qu'il a été dit, l'original latin, tantôt faute de l'entendre, tantôt pour s'accommoder aux exigences de son temps.

On coupait la main droite au serf faux monnayeur[1] et à celui qui altérait une cédule ou décret royal, à moins que ce ne fût un haut personnage qui pût se racheter de la peine par l'abandon de la moitié de ses biens[2]. La réclusion pendant trois années était la punition ordinaire de ceux qui mutilaient leurs esclaves. Le moindre dommage corporel, la perte d'une oreille, etc., entraînait cette peine pour le maître. Le lieu ordinaire où l'on subissait la réclusion était un monastère, et l'on y était soumis à une pénitence plus ou moins rigoureuse, à la volonté de l'évêque[3]. Une particularité remarquable du Code des Wisigoths est la consécration du principe des peines personnelles : les fils, les neveux du coupable, n'ayant point pris part à son crime, étaient réputés innocens. Une distinction est à faire toutefois : les fils, nés avant le délit du père, ne participaient ni à son châtiment ni à sa honte. Mais les lois sont nombreuses qui ordonnent formellement le contraire pour les enfans nés depuis le délit, et en ceci la loi était d'accord avec cet axiome du code de la servitude, que les fils de l'esclave naissent esclaves[4].

La législation contre les Juifs mérite un article à part[5]. Les lois cruelles portées successivement contre eux par les conciles et par les rois en firent des ennemis secrets et actifs du gouvernement gothique. Leur haine pour les institutions dont ils avaient été victimes survécut à la défaite de leurs oppresseurs. Puissans et nombreux dans la Gaule méridionale, qui, selon Julien, était devenue leur prostibule[6], ils repoussèrent plutôt qu'ils n'accueillirent ceux des Goths qui s'y réfugiè-

[1] Leg. Wis., lib. VII, tit. 6, l. 2.
[2] Ibid., tit. 5, l. 1.
[3] Ibid., lib. VI, tit. 5, l. 13.
[4] Ibid., lib. III, tit. 3, l. 1; tit. 4, l. 1, 2 et 12; tit 5, l. 2, 3, 4 et 6; tit. 6, l. 2; lib. VI, tit. 1, l. 8, etc.
[5] Voyez tout le douzième livre, Leg. Wis., lib. XII, De removendis pressuris et omnium hereticorum sectis extinctis.
[6] Julian., Hist. Wambæ regis.

rent après la bataille de Xérès. En étudiant la législation, il convient surtout de s'arrêter à celles des lois qui ont exercé une influence politique certaine. Or la rigueur avec laquelle les Juifs furent traités eut la plus grande influence sur les affaires de cette période. Selon beaucoup d'historiens, ce furent les Juifs qui appelèrent les Arabes en Espagne et qui la livrèrent. Toujours est-il que, peu intéressés au maintien d'un gouvernement qui les opprimait, la conquête faite, ils furen de zélés auxiliaires des vainqueurs, comme nous le verrons dans la suite de l'histoire.

Quand les conciles eurent résolu l'abolition du judaïsme, le bras séculier s'appesantit sur les sectateurs de Moïse. On commença par leur interdire toute alliance avec les chrétiens, à moins qu'ils ne se convertissent. La loi déclarait tout mariage nul entre une chrétienne et un Juif non converti. Les enfans issus de ces sortes de mariages devaient être enlevés à leurs parens, baptisés et nourris dans la foi catholique. La célébration des fêtes consacrées par leur culte leur était interdite. Ils ne pouvaient ni faire la pâque ni observer le sabbat. Les solennités du christianisme étaient d'ailleurs obligatoires pour eux. Toutes les pratiques expressément commandées par la loi de Moïse leur furent défendues comme des crimes. Au contraire, ils ne pouvaient s'abstenir d'aucune de celles qu'elle réprouve et regarde comme impures.

Contraints par la sévérité des édits d'émigrer pour leur foi, ou d'affecter celle de leurs ennemis, des trésors de haine durent s'amasser dans ces âmes froissées. Depuis Chintila, beaucoup, qui professaient le christianisme en public, n'étaient rien moins que chrétiens dans le secret de leur demeure. La loi les y poursuivit : de là cette foule de dispositions contre l'exercice clandestin du judaïsme qu'on remarque dans le Code des Wisigoths. Même quand ils avaient confessé le Christ, les Juifs convertis n'étaient point admis au droit commun. Ils ne pouvaient ni témoigner contre les chrétiens

ni posséder des serfs, et ils étaient exclus de tout emploi. On leur ôta jusqu'à la liberté de la lecture. Celle des livres écrits contre la religion de Jésus leur fut expressément défendue. A ces rigueurs on reconnaît le génie naissant de l'inquisition.

Voici la formule du serment exigé des Juifs qui se faisaient chrétiens, après leur profession de foi[1] :

« Je jure d'observer ma profession de foi par le Dieu tout-puissant qui a dit ces paroles : « Vous jurerez par moi, vous n'invoquerez point en vain le nom du Dieu votre Seigneur, qui créa les cieux, la terre et la mer et tout ce qui est de leur domaine; » je jure par le Dieu qui imposa un frein à la mer, et lui dit : « Tu viendras jusqu'ici, et ici se brisera la fureur de tes ondes; » et par le même Dieu qui a dit : « Le ciel est ma demeure et la terre mon marchepied; » je jure par celui qui chassa des cieux le superbe Lucifer, en la présence de qui tremblent les armées des anges, se sèchent les abîmes et s'abaissent les monts... etc.; je jure par les chœurs des anges, par les reliques des apôtres et des saints, et par les quatre Évangiles qui sont sur cet autel et que je touche de mes mains, que tout ce que j'ai dit et promis devant mon évêque, dans la profession de foi signée de ma main, je l'ai dit et promis en toute sincérité, et pour qu'on l'entende dans le sens naturel des paroles que j'ai dites, m'obligeant par ces paroles à renoncer à tous les rites et cérémonies judaïques, à croire de toute ma force au mystère de la très-sainte Trinité, à me séparer pour toujours de la secte des Juifs et de toute communication avec eux, à vivre enfin dans la religion des chrétiens, et à pratiquer ce qu'ils pratiquent selon les règles et les traditions apostoliques.

» Que si je manquais en quoi que ce fût aux choses promises, si je souillais ma foi par quelque superstition judaïque, si

[1] Conditiones Judæorum ad quas jurare debebant hi qui ex eis ad fidem venientes professiones suas dederint. Leg. Wis. lib. XII, tit. 3, l. 28.

mes œuvres étaient en contradiction avec le sens naturel de la profession que j'ai faite, tombent sur moi toutes les malédictions fulminées par la bouche de Dieu contre les infracteurs de la loi! tombent sur moi, sur ma maison et sur mes enfans, toutes les plaies de l'Égypte! et que, pour l'exemple des autres hommes, la terre m'engloutisse vivant comme Dathan et Abiron! que les flammes éternelles me consument dans la compagnie de Judas et des Sodomites! Et, quand je me présenterai au redoutable tribunal du juge suprême des hommes, que Jésus-Christ me dise avec indignation : « Va-t'en, maudit, au feu éternel, préparé pour Lucifer et pour les anges rebelles ! »

Nous avons beaucoup abrégé ce terrible serment, qu'on peut voir tout au long dans le texte (douzième livre). Dans la législation des Wisigoths, comme dans leur constitution, les principes théocratiques dominent. C'est là un fait important qu'il ne faut point perdre de vue, et qui explique l'avénement postérieur du clergé espagnol, fondateur de l'inquisition [1].

Toute l'Espagne chrétienne est donc en germe dans le Code des Wisigoths, sa monarchie absolue et son inquisition en même temps que ses libertés. Nous disons sa monarchie absolue en même temps que ses libertés, et en effet la co-existence et la lutte de ces deux principes opposés se révèlent partout dans ce Code. Au premier aspect les principes de la liberté politique, si ce n'est de la liberté commune et sociale, paraissent consacrés. Le roi n'est que le *primus inter pares*. Il est élu. Il semble que le principe électif de la monarchie en doit exclure nécessairement le despotisme. Mais voyez l'excessif respect dont on environne le roi après l'élection. On

1 « Nous devons au Code des Wisigoths toutes les maximes, tous les principes et toutes les vues de l'inquisition d'aujourd'hui, et les moines n'ont fait que copier contre les Juifs des lois faites autrefois par les évêques. » Montesquieu, Espr. des Lois, liv. XXVIII, ch. 1.

exige bien de lui sermens et promesses ; on lui ordonne bien de respecter les lois; mais nul moyen régulier de le déposer, de lui donner un successeur de son vivant. Après l'investiture, il est roi, et il faut une révolution pour lui en ôter les prérogatives. De responsabilité réelle, honnête, régulière, il n'y en a pas, il ne peut pas y en avoir avec des pouvoirs indéfinis. Le roi est le père de la patrie, le gardien de la loi : c'est très-bien, mais c'est le cas, ou jamais, de citer l'adage latin : *Sed quis custodiet ipsos custodes*?

Il nous reste à examiner une question. La féodalité a-t-elle existé en Espagne? est-elle consacrée dans le Code des Wisigoths? y a-t-il eu de véritables feudataires? de véritables fiefs ? car c'est là le grand principe de la féodalité. Il ne faut pas hésiter à répondre non; mais il y a quelque chose d'approchant, quelque chose de moins marqué que chez les autres peuples d'origine barbare [1], mais qui fût à la longue peut-être devenu la féodalité, si la chute de la puissance gothique n'en avait tout-à-coup arrêté le développement.

Malgré tous ses défauts, le Code des Wisigoths n'en est pas moins un monument glorieux ; c'est d'ailleurs le seul des codes des époques barbares où soient hautement proclamés les grands principes de morale. Aucun corps de lois des siècles moyens ne s'est plus rapproché du but de la législation, n'a mieux et plus noblement défini la loi.

« La loi, dit le *Codex Legis Wisigothorum*, est l'émule de la divinité, la messagère de la justice, la maîtresse de la vie [2]. —Elle régit toutes les conditions de l'état, tous les âges de la vie humaine; elle est imposée aux femmes comme aux

[1] Voyez Leg. Wis., lib. x, tit. 1, l. 3 et 6 ; lib. v, tit. 4, l. 19 ; lib. x, tit. 1, l. 9. — Il faut dire toutefois qu'il n'y a rien dans ces lois qui impose proprement les devoirs de vassal. La loi consacre l'attribution des deux tiers des terres que se sont faite les conquérans. Du reste l'Espagnol (*Romanus*) y est reconnu civilement l'égal du Goth. Voyez lib. x, tit. 1, l. 8, De divisione terrarum factâ inter Gothum et Romanum.

[2] Ibid., lib. 1, tit. 2, l. 2.

hommes, aux jeunes gens comme aux vieillards, aux savans comme aux ignorans, aux habitans des villes comme à ceux des campagnes [1]. — Elle ne vient au secours d'aucun intérêt particulier; elle protége et défend l'intérêt commun de tous les citoyens [2]. — Elle doit être, selon la nature des choses et les coutumes de l'état, adaptée au lieu et au temps, ne prescrivant que des règles justes et équitables [3]; — claire et publique, afin qu'elle ne tende de piége à aucun citoyen [4]. »

Nous verrons, au reste, l'influence du Forum-Judicum s'exercer en Espagne dans les âges suivans, et en partie jusqu'à nos jours. L'esprit de ces lois, méconnu par Montesquieu, n'a cessé, avec l'esprit des conciles, de se manifester dans le cours de l'histoire que nous traçons; c'est là ce qui a soutenu, animé l'Espagne chrétienne dans sa lutte avec les Arabes et les Maures. C'est le levier qui lui a servi à renverser là puissance musulmane. Pour l'Espagne le Forum-Judicum est plus qu'un monument, c'est la source de son droit moderne. Au milieu de ce qu'on y peut justement signaler de lois barbares, les sages dispositions, les définitions remarquables abondent; et c'est tout au plus si les Capitulaires de Charlemagne, dont Montesquieu fait un si magnifique éloge, sont à lui comparer, du moins pour la valeur sociale des principes.

1 Leg. Wis., lib. 1, tit. 2, l. 5.
2 Ibid., tit. 1. l. 5.
3 Ibid., lib. 1, tit. 2, l. 4.
4 Ibid., même loi.

IVe SECTION.

LETTRES ET ARTS CHEZ LES WISIGOTHS.

Principaux écrivains de cette période; historiens, poètes, théologiens, etc. — Paul Orose. — Étymologies d'Isidore de Séville. — Disciples d'Isidore. — Écoles. — Bibliothèques. — État des sciences. — Médecine. — Commerce et navigation. — Agriculture. — Beaux-arts. — Architecture. — Sculpture. — Médailles et monnaies. — Caractère des médailles gothiques. — Inscriptions lapidaires. — Inductions et éclaircissemens historiques. — Signes particuliers employés dans les inscriptions de cette période. — Ère d'Espagne. — Ère de Jésus-Christ. Quand adoptée en Espagne. — Chiffres romains et chiffres arabes. — Altérations du latin dans les inscriptions. — De la rime. — Variations de la langue. — Conclusion.

Quelle qu'ait été l'infériorité des lettres dans cette période, comparativement aux beaux siècles de la Grèce et de Rome, nous avons vu qu'elles ne laissèrent pas d'être cultivées par des esprits distingués. Parmi les écrivains les plus remarquables de ces temps il convient de nommer au premier rang Paul Orose, témoin de la révolution qui transforma l'Espagne romaine en Espagne gothique. Né, selon beaucoup de critiques, à Bracara[1], et persécuté par les Vandales, qui, idolâtres ou ariens, se montrèrent particulièrement cruels au clergé catholique, il s'enfuit en Afrique, où il connut saint Augustin : de là, peut-être par le conseil de ce docte père de l'église, il passa à Bethléem, près de saint Jérôme. Il prit part, à Jérusalem, à une conférence tenue contre les pélasgiens, dont il combattit la doctrine en quelques-uns de ses écrits. Ce fut vers ce temps, dit-on, qu'il commença celui de ses ouvrages qu'on recherche encore aujourd'hui et qui a valu à son nom de venir jusqu'à nous. Une opinion singulière avait cours alors parmi les obstinés défenseurs du polythéisme : le genre humain, selon eux, n'avait jamais plus éprouvé de maux que

[1] Voyez Castro, Biblioth. Españ., t. II.

depuis que cette nouveauté, le christianisme, était venue troubler le monde [1]. Orose entreprit de prouver, par une grande accumulation de faits, dans un livre, et en repassant tous les événemens de l'histoire universelle, depuis l'origine des choses, que le genre humain avait toujours été malheureux, et plus peut-être avant que depuis l'introduction et l'établissement de la religion du Christ. Les faits tragiques, les guerres, les meurtres, les tyranniques cruautés, les incendies, les pestes, les sacs de villes, les assassinats et les calamités de toutes sortes avaient assez cruellement frappé l'humanité avant la venue du Christ pour que la tâche d'Orose n'eût rien de trop difficile, et il trouva dans les événemens antérieurs de nombreux argumens contre ses adversaires [2]. La compilation historique d'Orose est cependant un peu indigeste. Le dessein de son œuvre n'est pas suffisamment bien conçu. Quelques pages de cette longue dissertation polémique sont toutefois écrites avec une grande vivacité, et l'on croit généralement exact tout ce qu'il dit du siècle même où il vécut. Orose mourut, à ce qu'on croit, dans un âge très-avancé, à Carthagène, sur la fin de ce siècle. D'autres disent que, retournant dans sa patrie, il aborda à Mi-

1 C'était alors la mode de s'élever contre les nouveautés. Sous Gratien, Symmaque leur attribuait tous les malheurs de l'empire (voyez ses lettres). Aux époques où l'humanité, ayant porté pendant de longs siècles des croyances, des mœurs et des usages qui ne vont plus à sa taille, cherche à les rejeter comme un vêtement étroit et usé, il ne manque jamais de défenseurs du passé qui lui crient qu'elle va se perdre hors des sentiers battus. Symmaque était un de ces *laudatores temporis acti*. Prudence écrivit contre Symmaque le plus remarquable de ses poëmes. Il lui répond que, s'il faut ne s'en tenir qu'à ce que les aïeux ont fait, il convient de renoncer à tout progrès, à tout perfectionnement, de ne plus rien chercher, de repousser les inventions récentes de tout ordre, en un mot de se dépouiller successivement de tout ce qui a été inventé par les hommes pour l'amélioration de la condition humaine.

. . . . . Placet damnare gradatim
Quidquid posterius successor reperit usus.
(PRUDENT., Contr. Symm. l. II, v. 208, et seq.)

2 De là son titre : Historiarum adversus Paganos libri VII. La dernière édition est celle de Havercamp, Lugduni Batavorum, 1738.

norque, mais que, la trouvant occupée par les barbares, il ne s'y arrêta point et retourna en Afrique, où il mourut. L'évêque Idace, qui vivait à peu près dans le même temps, a laissé une chronique abrégée, plus sèche que celle d'Orose, mais non moins utile à consulter sur les premiers temps de l'envahissement[1]. Nous avons parlé de la chronique de Jean, abbé de Biclar[2]; nous parlerons plus loin de celle des deux Isidores.

Bien que la prose ait été plus cultivée que la poésie sous la période des Goths, l'Espagne compte cependant quelques poètes de ce temps : et d'abord deux Avitus, dont l'un écrivit un poème sur l'origine du monde et sur les actes de ses premiers habitans. Draconce avait chanté en vers héroïques les six journées de la création, argument favori des premiers poètes chrétiens, sous le titre d'*Hexaëmeron*. Son poème appartient à une époque antérieure à la conquête des Goths, mais il est devenu gothique par le remaniement qu'il a subi en Espagne dans le septième siècle, Chindaswinth l'ayant donné à corriger à Eugène de Tolède[3]. Orense, évêque d'Illibéris, composa dans le même siècle un poème en vers hexamètres sur les devoirs des chrétiens[4].

Nous ne parlerons ni des quatre frères, Elpidius, Justus, Nébridius et Justinianus, auteurs de quelques traités théologiques; ni d'Aprigius, évêque de Béja, commentateur de l'Apocalypse; ni de Licinianus, auteur de quelques lettres curieuses aux évêques de Rome; ni de Sévérus, évêque de Malaga, auteur d'un traité contre l'évêque de Saragosse, soupçonné d'arianisme; ni d'Eutrope, évêque de Valence, auteur d'un traité sur les péchés capitaux; ni même de Lean-

1 Idatius episcopus, Chronicon, opera et studio Jacobi Sirmondi, soc. Jesu presbyteri, Lutetiæ Parisiorum, 1619.

2 Johannes Biclarensis, Chronicon, Florez, Españ. Sagr., t. VI. Madrid, 1763.

3 Dracontii Libelli, ab Eugenio tertio jussu regis Chindaswinthi, emendati, Lorenzana, PP. Tolet., t. I.

4 Mart. et Dur., Thesaurus novus anecdotorum, tome V.

dre, si influent, comme nous l'avons vu, sous le règne de Reccared, et auteur de plusieurs écrits théologiques; mais il convient de revenir et de s'arrêter un moment sur les œuvres d'Isidore de Séville, si souvent mentionné par nous, ses ouvrages étant les plus beaux monumens de la littérature hispano-latine durant la période des rois goths. Bien qu'il ne soit point entièrement exempt des défauts de son siècle, ses écrits sont, à plus d'un égard, dignes d'attention. Isidore avait surtout des connaissances étendues. Il savait le grec et l'hébreu, et il avait lu tous les livres écrits dans ces deux langues. Les sciences ne lui étaient pas moins familières, et l'érudition qu'il déploya dans son livre des Étymologies parut si surprenante, qu'on disait qu'un homme qui aurait étudié à fond le livre d'Isidore pourrait se vanter de connaître toutes les choses divines et humaines. L'œuvre d'Isidore n'est pourtant qu'une savante compilation où sont comme enregistrées les notions utiles sur toutes choses ayant cours dans le monde savant, au septième siècle. L'auteur s'est contenté, comme l'a observé Eichorn, de choisir, dans les auteurs examinés par lui, les matières les plus utiles à communiquer et à enseigner à ses compatriotes. L'Encyclopédie d'Isidore, ainsi que l'appelle un auteur moderne, eut un grand succès, et pendant longtemps les Espagnols ont puisé leurs connaissances générales dans l'ouvrage du docte évêque.

Le recueil des Etymologies, ou des Origines, comprend vingt livres, qui, laissés imparfaits par l'auteur, ont été achevés après sa mort par saint Braulio, son disciple. Arts, sciences, belles-lettres, grammaire, rhétorique, dialectique, métaphysique, politique, géométrie, arithmétique, musique, astronomie, physique, histoire naturelle, tout est traité, dans cet ouvrage, à la hauteur des connaissances du temps; et, plus on l'examine, plus on trouve juste l'appellation qu'on lui a donnée d'encyclopédie de cet âge[1]. Le savant évêque

1 Avant Isidore quelques ouvrages de ce genre avaient déjà été tentés. Ce fut

n'a rien omis, ni la tactique militaire, ni la nautique, ni l'art de construire les vaisseaux, ni l'architecture, ni la peinture. Il serait injuste toutefois de chercher dans cette œuvre des connaissances supérieures à celles du siècle où écrivait l'auteur; et, pour juger les Etymologies d'Isidore, il ne faut les comparer ni à l'arbre des sciences de Bacon, ni à la préface de l'Encyclopédie française du dix-huitième siècle.

Quelque vaste que puisse sembler d'ailleurs ce grand répertoire scientifique, il ne forme cependant que la douzième partie des travaux de l'auteur. Il écrivit deux livres des différences; deux des synonymes, connus encore sous le nom de soliloques; un livre adressé au roi Sisebuth sur la nature des choses et du monde; une chronique depuis le commencement du monde jusqu'à l'année 626 de l'ère chrétienne; une histoire des Goths, des Vandales et des Suèves, attribuée à tort, par quelques-uns, à Isidore de Béja; des questions ou commentaires sur les livres historiques de l'Ancien Testament, deux livres contre l'impiété des Hébreux, deux sur les offices ecclésiastiques, une règle monastique, trois livres de sentences, et un grand nombre d'autres écrits. Tous ces ouvrages ont été souvent recueillis; la dernière édition est celle de Madrid, de 1778, édition complète mais peu soignée [1].

certainement une idée encyclopédique qui inspira à Varron (né l'an 116 et mort l'an 27 avant Jésus-Christ) ses *Rerum humanarum et divinarum Antiquitates*, et ses *Disciplinarum libri* IX, dont les savans déplorent la perte. L'*Historia Naturalis* de Pline, où il a su faire entrer tant de trésors scientifiques, est presque une encyclopédie. Stobée ou Jean de Stobi, ville de Macédoine, qui écrivait dans le cinquième siècle, composa un corps d'ouvrage du même genre, dont il ne nous est parvenu que quelques fragmens. Enfin, sous le titre de *Satyricon*, Marcianus Capella (né à Madaure en Afrique selon les uns, à Carthage selon les autres) publia vers le milieu du cinquième siècle un livre, bizarrement mêlé de prose et de vers, où il traite des sept sciences qui formaient alors l'ensemble des connaissances humaines, savoir: la grammaire, la dialectique et la rhétorique comprises sous le nom de *trivium*, et l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique (comprenant la poésie) sous celui de *quadrivium*. Ce système d'étude était passé des écoles d'Alexandrie à celles de Constantinople. Les *Etymologiæ* d'Isidore, qu'on cite moins fréquemment, sont cependant de beaucoup supérieures au *Satyricon* de Marcianus Capella.

1 Sancti Isidori Episcopi Hispalensis Opera, Philippi secundi Catholici Regis

On doit à Isidore la première collection canonique des conciles d'Espagne. On veut aussi qu'il ait compilé le premier le *Codex Legis Wisigothorum*, ce qui semble douteux. Mais on lui doit certainement la liturgie adoptée par les églises d'Espagne durant la période gothique. Il fonda, près de son église de Séville, une école célèbre, qui servit d'exemple à plusieurs établissemens du même genre dans le reste de l'Espagne. Isidore peut donc passer, à bon droit, pour le restaurateur des lettres et des études en ce pays, tant par ses œuvres que par les institutions à la fondation desquelles il a contribué.

Le fait de Chindaswinth, qui donnait un poème à corriger à Eugène, le livre d'Isidore dédié à Sisebuth, les divers écrits adressés par Léandre à Reccared, la faveur acordée par celui-ci et par ses successeurs à Léandre et à Isidore, le zèle de la plupart des rois goths pour la compilation d'un code national et pour la conservation des monumens historiques, le respect qu'ils professaient pour les décisions des conciles, prouvent suffisammment, au reste, que les sciences et les lettres étaient loin d'être aussi peu en honneur qu'on veut bien le dire dans ces temps barbares.

Entre les disciples d'Isidore, nous trouvons Ildefonse, déjà nommé par nous ailleurs, auteur de quelques livres théologiques, écrits dans un latin moins pur que celui de son maître, d'un traité du baptême, d'une lettre à Quirinus, évêque de Barcelone, d'une défense de la virginité de la mère de Dieu, et de quelques vies d'hommes illustres, entre lesquelles il faut signaler celle de son illustre maître[1]. Nous trouvons aussi Braulio, évêque de Saragosse, auquel Isidore adressa son livre des Étymologies, et auteur aussi d'une vie de son ami, d'une vie de saint Millan et de sainte Léocadie,

jussu, è vetustis exemplaribus emendata, nunc denuo diligentissimè correcta atque aucta. Matriti, 1778.

[1] Voyez le recueil de Lorenzana, intitulé : Sanctorum Patrum ecclesiæ Toletanæ quæ extant Opera, etc. Matriti, 1782.

ainsi que d'un grand nombre de lettres qui ont été recueillies en un volume[1]. On nomme plusieurs autres écrivains de cette époque : Conentius, auteur d'un livre de maximes; Maxime, auteur d'une histoire d'Espagne sous les Goths, malheureusement perdue; Redemptus, disciple aussi d'Isidore et auteur d'une relation de sa mort; Jean, frère de Braulio, qui lui succéda dans le siége de Saragosse, auteur d'hymnes nombreux, mis, à ce qu'on croit, par lui-même en musique, et d'un traité sur la célébration de la Pâque; Paul, diacre de Mérida, qui, sous le règne de Receswinth et de Wamba, illustra la mémoire des saints hommes de sa patrie[2]; Eugène, évêque de Tolède, soigneux observateur des phases lunaires; un autre Eugène, d'abord moine, puis évêque lui aussi de Tolède, qui écrivit des épigrammes et cultiva ensemble la poésie et la musique; Julien, évêque de la même église, auteur d'un grand nombre d'écrits théologiques, d'un horoscope du siècle à venir, d'épitaphes et d'épigrammes, ainsi que de la célèbre histoire de l'expédition de Wamba contre Paulus[3]; Idalius, évêque de Barcelone, Félix de Tolède, Tajon de Saragosse, auteurs, le premier de quelques lettres, le second d'un éloge de Julien, le troisième de compilations et commentaires sur les œuvres de saint Grégoire-le-Grand[4]. Dans le siècle suivant, celui de la conquête, écrivit Isidore, évêque de Béja, auteur d'une chronique qui commence à l'année 610, ou 611, et finit avec l'année 754[5]. La tradition des lettres latines se conserva en Espagne après l'invasion, en sorte qu'à aucune époque les lettres et les lumières n'ont été entièrement bannies ou éteintes chez nos voisins de l'autre côté des Pyrénées.

1 Risco, España Sagrada, t. XXX.
2 De Vitâ et Miraculis Emeritensium Patrum, Florez, España. Sagr., t. XIII.
3 Juliani episcopi Toletani Opera omnia, Lorenz. Patr. Tolet., t. II. Matriti, 1785.
4 Voyez Risco, España Sagrada, t. XXX.
5 Isid. episc. Pacensis, Chronicon, Florez, Españ. Sagr., t. VIII. Matriti, 1789.

Les bibliothèques paraissent avoir été rares en Espagne dans cette période, et elles l'étaient également partout. Les travaux de transcription, dont on a fait justement honneur aux moines, venaient de commencer. Les grandes collections de manuscrits (car ce n'était pas autre chose alors qu'une bibliothèque) ne pouvaient se former qu'à grands frais et avec des prodiges de patience et de travail. On cite néanmoins la bibliothèque apportée d'Afrique par Donat, le fondateur du monastère servitain. Isidore mentionne la bibliothèque de Pamphile, qui comptait trente mille volumes. Les moines, lors de la conquête des Maures, ne purent emporter dans la Galice et les Asturies qu'une faible partie de leurs richesses intellectuelles; car il n'est pas douteux que beaucoup de manuscrits ne fussent déjà à cette époque amassés dans les couvens. Fréquemment on a retrouvé depuis, et jusque de nos jours, des manuscrits de ce temps. Les archives des cathédrales, celles des couvens, la bibliothèque de l'Escurial, sont pleines de monumens inédits du septième siècle. Pour qu'ils aient échappé à tant de vicissitudes, de guerres, d'invasions, au pillage et aux incendies, il faut croire que déjà le nombre s'en était multiplié considérablement.

Les sciences proprement dites, ou au moins les sciences naturelles, négligées des Romains, peu cultivées et presque inconnues des Espagnols dans la période romaine, ne commencèrent à fleurir en Espagne, comme nous le verrons, que sous les Arabes. On voit, par le Code des Wisigoths[1], combien peu étaient honorés alors les hommes qui exerçaient la médecine. Le législateur s'y montre fort dur à leur égard. Il y est interdit à tout médecin de saigner une femme hors de la présence d'un de ses proches parens[2]. Quand la saignée

1 Leg. Wis., lib. XI, tit. 1, De ægrotis, medicis, mortuis, etc.

2 Nullus medicus sine præsentiâ patris, matris, fratris, filii, aut avunculi, vel cujuscumque propinqui, mulierem ingenuam flebotomare præsumat. Leg. Wis., lib. XI, tit. 1, l. 1.

avait pour effet d'affaiblir le malade, le médecin était condamné à cent sous d'amende[1]. Le malade venant à mourir des conséquences de la cure, le médecin tombait au pouvoir des parens du défunt[2]. Le médecin, dans ce cas, était donc regardé comme un assassin. Au grave péril de l'exercice de cette profession n'étaient point proportionnées les récompenses. Pour ses soins, et en cas de guérison seulement, le médecin ne recevait que cinq sous d'or, et il n'avait droit à ce traitement qu'après le parfait rétablissement du malade[3].

Quant au commerce et à la navigation, on ne voit pas qu'ils aient fait de grands progrès sous les Goths. Déjà, sur la fin de l'empire, lorsque Rome eut cessé d'être l'unique métropole du monde, le commerce de l'Espagne s'était beaucoup ralenti. Le préjugé à la fois romain et barbare qui tenait pour vil et de bas étage quiconque exerçait un art manuel ou se livrait au commerce avait singulièrement amorti chez les Espagnols l'amour du négoce et de la navigation. La grande cause religieuse qui avait alors à vaincre et à prendre possession du monde détournait d'ailleurs les esprits des spéculations d'intérêt purement matériel. L'insuffisance scientifique de l'époque était venue en aide aux causes générales, et l'activité naturelle aux habitans de Cadix, de Malaga, de Barcelone, ne s'exerça plus comme autrefois dans les expéditions maritimes. Le peuple qui devait découvrir l'Amérique, et qui, à diverses époques, l'avait vaguement pressentie[4], avait donc abandonné jusqu'à un certain point l'exploration de la mer lorsque les Goths s'établirent en Espagne.

1 Leg. Wis., lib. XI, tit. 1, l. 6.

2 Même loi.

3 Ibid., lib. XI, t. 1, l. 7.

4 On signale les habitans de Cadix comme ayant eu le pressentiment d'un monde nouveau, et comme l'ayant cherché dans une très-haute antiquité. Lactance dans le quatrième siècle et saint Augustin dans le cinquième, en s'efforçant de prouver, le premier par des raisons empruntées à un faux système de physique, le second par des raisons théologiques, qu'il n'y avait pas d'antipodes et ne pouvait y en avoir, achevèrent de détruire dans le monde chrétien l'idée antique

Il est difficile de se persuader toutefois que tout commerce ait cessé comme par enchantement sous la domination gothique, et que les hardis et infatigables navigateurs de la Bétique et de la Carthaginoise soient demeurés entièrement inactifs durant toute cette période de trois siècles. L'Espagne dut certainement continuer à commercer par mer, non plus peut-être, comme autrefois, dans les mers septentrionales. ou sur les côtes de Guinée, et jusque dans le voisinage du cap de Bonne-Espérance, mais certainement sur les côtes voisines de France, d'Italie, d'Afrique[1], et, selon toute apparence, par la Méditerranée, avec l'Asie elle-même. Les perles, les rubis et les autres pierres précieuses, la soie, les tissus d'or, les étoffes en poil de chameau, dont parle Julien de Tolède[2], l'ivoire, et nombre d'autres objets mentionnés par les chroniqueurs du temps, ne pouvaient guère s'obtenir que par le commerce extérieur. La soie ne pouvait venir que de l'Orient; les tissus d'or étaient tirés sans doute de Constantinople, l'ivoire de l'Afrique : tout cela suppose nécessairement un certain mouvement commercial. Qui dit commerce dit échange. L'Espagne, en retour de tous ces objets, devait exporter, comme autrefois, du blé, de l'huile, du vin, de la laine, et quelques autres productions du sol. L'argent rapportait communément dans le commerce un pour huit, ce qui équivaut à douze et demi pour cent. Le blé était généralement cultivé dans toute l'Espagne; le vin et l'huile formaient la principale richesse de la Bétique. L'exploitation des mines avait été presque entièrement abandonnée par les Goths. Si les productions naturelles du pays n'eussent eu au-

d'une terre inconnue à découvrir. Les préjugés s'accréditèrent contre la navigation de l'Océan, et l'on en vint non-seulement à la tenir pour inutile, mais encore pour impossible. Voyez Jornandès (de Orig. Act. Getarum, p. 93) et l'anonyme de Ravenne (Geographia, lib. v, c. 28, p. 294).

1 Voyez Sidon. Apoll. Carminum, carm. 5, v. 49. — Cassiodor., Opera omnia, t. I; Variarum, lib. v, epist. 35. — Greg. Tur. Hist. Eccl. Franc., lib., IX, c. 22.

2 Julian. Tolet., Hist. Wambæ regis.

eun débouché au dehors, les propriétaires du sol se fussent appauvris, et la ruine des provinces n'eût pas tardé à s'en suivre; et cependant les Arabes et les Maures trouvèrent, à leur arrivée en Espagne, de grandes richesses, d'après le témoignage de leurs propres écrivains, principalement dans la Bétique, la bienheureuse *Andalos* des Arabes.

Quelques-uns ont voulu prouver qu'il n'y avait plus même sous les Goths de navigation intérieure. Une preuve, a-t-on dit, que les vaisseaux ne couvraient plus les fleuves, c'est qu'une loi des Goths permet aux riverains d'en occuper le lit, pourvu qu'ils en laissent la moitié libre pour les filets et les bateaux. Mais n'est-il pas évident que cette loi[1] ne s'applique qu'à cette portion du lit des grands fleuves, qu'ils laissent ordinairement à sec? Certainement la loi ne peut vouloir interdire la prise de possession du courant même des fleuves navigables, et ne se rapporte qu'aux rivages, dont elle veut que la moitié reste libre pour les filets et les bateaux. Elle est toute dans l'intérêt de la navigation[2]. Une autre loi du Code des Wisigoths accorde aux marchands étrangers le droit d'être jugés selon les lois et par des juges de leur nation[3]. « Ceci, dit Montesquieu, était fondé sur l'usage établi chez tous les peuples mêlés, que chaque homme vécût sous sa propre loi[4]. » Quoi qu'il en soit, cette loi n'en était pas moins de nature à encourager le commerce, et peut-être y doit-on

[1] Voyez Leg. Wis., lib. VIII, tit. 4, l. 29, De discretione concludendorum fluminum. — Cette loi est marquée par erreur la huitième dans la première édition de Montesquieu, et cette faute s'est perpétuée dans toutes les éditions qu'on a faites depuis de l'Esprit des Lois. Voy. Espr. des Lois, liv. XXI, ch. 17.

[2] Flumina majora, id est per quæ mesoces aut alii pisces maritimi subriguntur, vel forsitan retia aut quæcumque commercia veniunt navium..... etc. Leg. Wis., ubi suprà.

[3] Leg. Wis., lib. XI, tit. 3, l. 2. — On appelait ces juges *telonarii* : Dum transmarini negociatores inter se causam habuerint, nullus de sedibus nostris eos audire præsumat, tantummodo suis legibus audiantur apud telonarios suos. — Quelques manuscrits, au lieu d'*apud telonarios suos*, portent *à telonariis suis*.

[4] Montesq., Espr., des Lois, liv. XXI, ch. 18.

voir en germe l'origine des consulats modernes. Elle atteste d'ailleurs l'affluence des marchands étrangers en Espagne, et par là même la renaissance du mouvement commercial[1].

Quant à l'agriculture, cette cause première du commerce, nous l'avons déjà dit, le soin extrême avec lequel la loi règle tout ce qui la concerne prouve qu'elle était loin d'être négligée sous les Goths. Il suffit de lire le livre VIII de leur Code pour se convaincre de l'importance qu'ils y attachaient. Presque tout ce livre est plein de dispositions réglementaires relatives à la culture des terres[2]. Une partie du dixième livre (tit. 3, *De terminis et limitibus*) consacre les droits de propriété, le mode et l'exercice de ce droit. Les champs étaient bornés par des termes de pierre ou par des rangées d'arbres. La loi défendait d'y toucher[3]. L'incendie des forêts était puni de la peine du fouet[4]. Pour un arbre coupé, il y avait composition; et l'amende était plus ou moins forte selon l'espèce de l'arbre. C'était pour un arbre fruitier trois *solidi*, pour un olivier cinq *solidi*, pour un grand chêne deux *solidi*, un seul pour un petit chêne[5]; — pour tous les autres arbres de haute futaie non fruitiers deux *solidi* (*binos solidos reddat*)[6].

Toutes les branches de l'agriculture sont traitées avec le même détail par le législateur. Après le titre : *De damnis arborum, hortorum vel frugum quarumcumque*, composé de dix-sept lois[7], dans lesquelles tout est prévu, jusqu'à l'envahis-

1 Voyez aussi Leg. Wis., lib. XI, tit. 3, toto titulo, De transmarinis negociatoribus.

2 Ibid. lib. VIII, tit. 2, 3, 4, 5 et 6.

3 Ibid., lib. X, tit. 3, l. 2, De collisis et evulsis limitibus.

4 Ibid., lib. VIII, tit. 2, l. 2, Si ignis immittitur in sylvam.

5 Si quis, inscio domino, alienam arborem inciderit : si pomifera est, det solidos III; si oliva, det solidos V; si glandifera major est, det solidos II; si minor est, det solidum unum, etc. Leg. Wis., lib. VIII, tit. 3, l. 1, De compositione arborum incisarum.

6 Même loi.

7 Ibid., tit., 3.

sement des moissons et des vignobles par les troupeaux[1], viennent le titre 4 : *de damnis animalium vel diversarum rerum*; le titre 5 : *de pascendis animalibus*, et le titre 6, le dernier du livre : *de apibus et earum damnis*. Tout y est pareillement réglé, jusqu'à la manière de faire paître les pourceaux[2]. Les chevaux et les bœufs ne sont pas moins bien traités. Il était défendu de garder pour soi ou de vendre un cheval trouvé errant ; il en était de même d'un bœuf ou de tout autre animal domestique. La loi considérait cet acte comme un vol. Quiconque trouvait donc un animal errant devait le déclarer, soit à son évêque, soit au comte, au juge, aux *seniores* du lieu, soit encore à l'assemblée des voisins, à la commune, sous peine d'être traité comme un voleur[3]. En attendant, il lui devait des soins comme à ses propres bestiaux. Il était aussi défendu, sous diverses peines, de couper la crinière ou la queue à un cheval appartenant à autrui, de faire avorter une vache, etc. Les troupeaux devaient être soigneusement gardés en des enceintes entourées de fossés et de haies vives, et la loi ne leur permettait de paître que dans les champs abandonnés[4]. La culture des abeilles était recommandée avec un soin presque virgilien, et il y a une loi spéciale contre les voleurs d'essaims. Le fouet et l'amende en sont la sanction pénale[5]. Les lois sur les eaux ne sont pas moins remarquables[6].

1 Leg. Wis., lib. VIII, tit. 3, l. 10, De animalibus voluntarié in messem vel vineam missis.

2 De porcis in glandem præsumptive aut placito missis, vel de pascendis porcis. Voyez l. 1, 2, 3 et 4, tit. 5 du même livre.

3 Les expressions de cette loi révèlent tout le système social des Wisigoths d'Espagne : —Caballos vel animalia errantia liceat occupare, ita ut qui invenerit denuntiet aut episcopo, aut comiti, aut judici, aut senioribus loci, aut etiam in conventu publico vicinorum. Quod si non denunciaverit, furis damnum habebit. Lib. VIII, tit. 5, l. 6.

4 Ibid., tit. 5, l. 9 ; tit 4, l. 26.

5 Ibid., tit. 6, l. 3.

6 Voyez ibid., tit. 4, l. 3, De confringentibus molina et conclusiones aquarum, et même titre, l. 3, De furantibus aquas ex decursibus alienis.

Si les Wisigoths se montrèrent en Espagne plus favorables à l'instruction littéraire et à l'agriculture que les Ostrogoths d'Italie, ils leur furent inférieurs dans la pratique des beaux-arts. Pendant qu'en Italie s'élevaient les belles constructions de Théodorich et l'admirable rotonde de Ravenne, les Wisigoths entretenaient à peine en Espagne les monumens dont elle était redevable à la munificence des empereurs romains. Plus tard les constructions gothiques se multiplièrent. La plupart des monumens de l'architecture dite gothique qui existent en Espagne sont toutefois d'une époque de beaucoup postérieure, et appartiennent aux antiquités sarrasines. Les Goths élevèrent cependant beaucoup d'églises, beaucoup de palais et de monastères. Leurs constructions, disent quelques écrivains[1], présentaient le caractère d'une grande simplicité, mais se distinguaient peu du côté de l'art. Pons cite à l'appui plusieurs églises de cette époque, encore debout dans les Asturies. Ces églises, dit-il, sont très-solidement fabriquées de pierres carrées; mais elles sont petites, obscures, entièrement dénuées de grandiose et de magnificence. Pons ne remarque point que ces monumens paraissent n'avoir été élevés qu'après la chute de l'empire gothique par les chrétiens réfugiés dans les Asturies, dans les temps difficiles qui suivirent la conquête. Mais tel ne devait pas être le majestueux temple de Sainte-Léocadie à Tolède, restauré par les rois goths, rebâti ou peut-être érigé de nouveau dans la cité, et dont les historiens parlent comme d'une œuvre grandiose et merveilleuse. Telles n'étaient pas les cathédrales de Séville, de Saragosse, de Mérida et d'autres cités, les palais, les châteaux, les villes et les autres édifices construits par les rois goths à Tolède et autour de Tolède. Quant au caractère de leur architecture, il ressemblait de fort loin à celui de l'architecture appelée gothique, et se rapprochait davantage de

[1] Entre autres Pons, dans son Viage de España, t. I.

la romaine. Modifiée, corrompue si l'on veut, cette architecture n'était point entièrement dégénérée de son antique grandeur, mais elle n'avait rien de ce qui caractérise particulièrement les monumens du moyen âge auxquels on donne le nom de gothiques[1]. L'ogive notamment n'a fait que plus tard irruption dans la grande architecture.

La sculpture fut dans cette période cultivée avec peu de succès. Subordonnée entièrement à l'architecture, elle ne se produisait qu'en futiles et maladroits ornemens appliqués aux églises et aux tombeaux, presque toujours d'un très-mauvais goût. Les figures ne représentaient que des sujets de religion et de piété, mais toujours lourdes, mal dessinées et grossièrement travaillées. Sur les tombes, comme à Cabeza-del-Griego et ailleurs, on ne voit d'ordinaire qu'une croix ou un poisson, symbole onomastique du Christ, l'alpha et l'oméga, et quelques autres symboles mystiques. On dit que le plus ancien des tombeaux gothiques jusqu'à présent découverts est de la fin du cinquième siècle : les autres sont tous postérieurs. A Talavera-la-Reyna, on en a découvert un de marbre blanc, long de huit pieds et large de deux, et que l'on croit être le plus somptueux qui se soit vu jusqu'à présent de cette époque. De la fin toutefois du règne des Goths et des premiers temps qui suivirent la destruction de leur empire, chose étonnante, on a quelques monumens remarquables. Deux sculptures, représentant des sujets historiques, ornent encore la grande porte de San-Juan-de-Villanueva. Dans l'une, on voit un guerrier à cheval armé de pied en cap et prêt à partir, retenu tendrement par une femme; dans l'autre, le même guerrier qui, de son épée, traverse un ours dressé devant lui et cramponné à son bouclier. Ces figures, d'un dessin peu correct, mais non totalement dépourvues

1 Voyez Maffei (Verona illustratá, lib. II, col. 307 et suiv.), et Muratori (Antiquitates Italicæ medii ævi, dissert. 24, p. 354). Maffei et Muratori ont été très-mal à propos réfutés en ceci par Tiraboschi (Storia della leteratura, t. V, liv. I, p. 118).

d'expression, font allusion à la mort de Favila, tué à la chasse par un ours. L'église de Villanueva fut bâtie par Ermenesende, sa sœur. Le même fait se retrouve représenté en divers autres monumens du temps.

Les monnaies des Goths étaient principalement en or, quelques-unes en argent, et même en argent doré. Les monnaies en cuivre de cette période sont plus rares, parce qu'il en existait de fabrication romaine suffisamment pour les besoins des populations, et que les Goths ne trouvèrent aucun inconvénient dans leur usage[1]. Les médailles gothiques sont d'un travail grossier. D'ordinaire leur face représente une tête, ou, comme s'exprime un auteur, un simulacre de tête, avec le nom du roi dont elle offre la grossière effigie. Le revers porte simplement le nom de la ville où la pièce a été frappée. Les caractères de ces exergues sont souvent illisibles, et l'on y remarque des traces fréquentes de lettres runiques. Historiquement les médailles gothiques sont d'une difficile interprétation. Les lettres latines n'y dominent point seules. On y voit souvent le *thor*, ou la lettre D des Wisigoths, presque semblable à celle des Scandinaves et au Θ des Grecs. Depuis Reccared, presque toujours la tête des rois est accompagnée des insignes royaux introduits par son père Leuwigild.

On frappait monnaie dans presque toutes les métropoles de province : Tarragone, Braga, Mérida, Cordoue, Narbonne, etc. Mariana prétend que le ducat moderne vient des Goths et tire son nom du droit qu'avaient les ducs de faire frapper monnaie dans leurs gouvernemens[2] ; mais c'était là une de ces assertions arbitraires comme Mariana s'en est beaucoup trop

[1] Les monnaies ayant cours étaient : la livre (*libra*), le sou (*solidus*), la sémisse, la trémisse, la siliqua et le denier. Le denier était toujours de cuivre ; les autres monnaies étaient d'argent ou d'or. La livre était de douze onces d'or ; le sou était la sixième partie d'une once ; la trémisse était le tiers du sou, etc.

[2] Mariana, Hist. gen. de Españ., t. I, lib. VI, cap. 1.

permis. Liuwa, qui commença à régner en 567, est le premier roi dont on ait des monnaies. Aucune collection de médailles ne remonte au-delà de lui, ce qui semblerait prouver que les rois antérieurs en ont fait frapper en petit nombre. De tous les autres rois jusqu'à Roderich, en exceptant Reccared II, qu'on élut roi enfant, et qui ne vécut que peu de mois, les médailles ne sont pas rares. Sur la totalité des rois goths, on en a ainsi de dix-huit[1].

Nous décrirons quelques monnaies de cette époque : 1° une médaille de Liuwa, portant pour exergue LIUVAN JUSTI. Dans le revers on a voulu probablement figurer une Victoire, qu'un numismate italien, non sans quelque apparence, a prise pour un insecte, tant elle est mal dessinée Il est difficile en effet de reconnaître dans ce grossier dessin la Victoire des monnaies impériales, aux ailes éployées, tenant la couronne d'une main et une palme de l'autre. Le graveur, pour qu'on ne s'y méprît point, a eu soin d'avertir de ce qu'il a voulu faire : on lit tant bien que mal le mot VITTORIA, qu'il est permis toutefois de ne point voir dans ces lettres mal tracées ; 2° Une médaille de Leuwigild. Au premier aspect on dirait une tête fichée sur une perche et plantée sur une espèce d'échafaud. Dans une autre monnaie de Leuwigild, la forme des lettres est beaucoup meilleure. La tête est représentée de face avec une couronne arrondie en globe, surmontée de la croix, comme celle des empereurs de Constantinople. Dans la légende, le nom de LEUVVIGILD est précédé des lettres D. N. (*Dominus noster*) et du mot REX. La tête semble couverte d'une perruque. Cette coiffure ébouriffée commence à Leuwigild, et devient de plus en plus remarquable dans les monnaies des rois postérieurs. On a un très-grand nombre de médailles de Leuwigild. Quelques-unes portent au revers la Victoire avec l'exergue REX INCLITUS, d'autres les noms des cités où elles

1 Le règne de ces dix-huit rois embrasse ensemble l'espace de cent quarante-quatre ans, de 567 à 711.

ont été frappées : comme TOLETO REX, TOLETO JUSTUS, PIUS EMERITA VICTOR, BRACARA VICTOR, NARBONA PIUS, CE : ARACO : TA OMO, qu'on interprète CESARACOSTA CONO.

On a des monnaies de Reccared avec la même tête en perruque sur la face et sur le revers. D'un côté se lit la légende : RECCAREDUS REX; de l'autre : TOLETO PIUS. En d'autres revers on lit : TOLETO JUSTUS, RECCOPOLI FECIT, BRACIA VICTOR, MENTESA PIUS, PIUS ISPALI, PIUS CORDOBA, LIBERI PIUS, EMERITA VICTOR, EMERITA PIUS, JUSTUS ÆMINIO, TARACONA, BARCINONA, CESARACOSTA, DERTOSA, OLOVASIO, etc.

Monnaies de Wamba : tête de profil avec la croix dans les mains, et la légende I. D. N. M. (*in Dei nomine*) WAMBA REX.

Dans une monnaie d'Erwich, on voit une tête de profil avec la barbe divisée et une simple barrette. Dans une autre du même roi, la tête est de face, mais toujours barbarement dessinée.

Une monnaie d'Égica est plus étrange encore : la tête est couverte d'une barrette et placée sur une espèce de base. Sur le devant on voit une croix avec d'autres signes inexplicables quand on ne veut pas les interpréter comme des signes de victoire. La légende semble devoir se lire IN CHRISTI NOMINE EGICANUS REX. On a aussi des médailles où figurent réunis Égica et Witiza. L'une des deux têtes est évidemment couronnée. L'autre porte une espèce de perruque pendante par derrière. Les bustes sont barbares outre mesure. Du milieu des deux têtes sort une croix. Le revers porte le nom de WITIZA et celui d'ISPALIS. D'autres, plus barbares encore, portent les noms de Cordoue, de Tarragone et de Saragosse. On a une pièce extraordinairement barbare du seul Witiza, frappée à Tolède. La tête, couverte de la perruque accoutumée, semble attachée par une seule ligne et comme par un pal sur les épaules, si épaules il y a.

Dans une médaille de Roderich, on n'aperçoit que l'intention du graveur de représenter une tête avec un buste. Mora-

lès prétend voir cependant, en ce semblant d'effigie, une tête armée d'un casque pointu et de deux espèces de défenses ou cornes sortant par les côtés comme pour jeter l'épouvante. La légende s'interprète IN DEI NOMINE RVDERICVS REX. Le revers porte les mots : EGITANIA PIVS.

Toutes ces monnaies ne présentent certainement aucun intérêt sous le rapport de l'art ; mais, en même temps qu'elles attestent la barbarie du temps sous ce rapport, elles servent à confirmer les faits et les époques de l'histoire[1]. Les inscriptions lapidaires ne méritent pas une moindre considération.

La plus ancienne inscription chrétienne qui ait été trouvée en Espagne est, au rapport de Masdeu, une épitaphe de Lebrixa, portant la date de 523 de l'ère d'Espagne (485)[2]; car on ne peut citer l'inscription sépulcrale d'Ataulfe mort en 416, incontestablement apocryphe. On a peu d'inscriptions chrétiennes antérieures à la moitié du cinquième siècle. Les troubles de la décadence, les guerres et les invasions des barbares, ou détournèrent les premiers chrétiens du soin de consacrer la mémoire des leurs par des inscriptions sur pierre, ou entraînèrent la destruction de celles qui existaient. Les inscriptions sur métal sont encore d'une moindre antiquité. Comme nous l'avons vu, les plus récentes médailles des rois goths sont postérieures à la moitié du sixième siècle: la plus ancienne de toutes, selon Masdeu, est de l'année 567[3].

La langue employée dans la lapidaire a toujours été le latin jusqu'à la moitié du treizième siècle; car, si l'on a beaucoup d'inscriptions en castillan, portant des dates plus anciennes,

1 Sur les médailles des Goths on peut consulter 1° Velasquez, Ensayo sobre los alfabetos de las lettras desconocidas que se encuentran en las medallas y monumentos de España, Madrid, 1752; 2° du même, Conjecturas sobre las medallas de los Reyes Godos, Malaga, 1759 ; 3° Florez, Mahudel, etc.

2 Masdeu, Coleccion preliminar de lapidas y medallas del tiempo de los Godos y Arabes, t. IX, cap. IV, art. 1, num. 1.

3 Ibid., cap. I, art. 2, num. 1. C'est la médaille d'or de Liuwa en caractères fort obscurs, décrite ci-dessus. Voyez aussi Florez, Medallas, etc., t. III, p. 169.

il est reconnu maintenant que ces inscriptions sont de fabrication moderne. Celles du monastère de San-Salvador de Oña, portant des dates du onzième siècle, sont l'ouvrage de l'abbé de ce monastère, Juan Manzo, qui mourut à la fin du quinzième siècle. C'est à peu près à la même époque que Masdeu attribue beaucoup d'autres inscriptions de monastères et de couvens, principalement celles de San-Juan de Corias, de San-Juan de la Peña, de San-Francisco de Ledesma, de San-Clementé de Tolède, de San-Cosme et de San-Damian de Covarrubias, etc., monastères où se trouvent beaucoup de sépulcres antiques surchargés d'inscriptions modernes. Ces fraudes pieuses étaient inspirées par le désir de placer dans une plus haute antiquité les origines de ces maisons religieuses.

La vérité est qu'on ne commença à graver des inscriptions en langue vulgaire qu'à l'entrée du treizième siècle. Les plus anciennes de ce genre sont de 1238 et 1239, l'une de Valence, en dialecte valencien[1], l'autre du monastère de Monserrat, en Catalogne, en dialecte catalan[2].

1 Nuñez de Castro, Coronica de los señores reyes de Castilla, D. Sancho, etc., Appendix apologetico, etc., sans pagination.

2 EN LO PRESENT RETAVLE
ES CONTEGVDA BREVMENT
LA HISTORIA O VIDA
DE AQVELL DEVOT E SINGVLAR ERMITA
FRARA IVAN GVARIN
LO QVAL INSPIRAT
DE LA GRACIA DEL SANT SPIRIT
VENECH FER PENITENCIA
EN LA PRESENTE MONTANA DE MONTSERRAT
E PRINCIPIA LO PRESENTE MONASTIR
SOLS ÎNVOCACIO
DE MADONA SANTA MARIA
EN LOQUAL GLORIOSAMENT
FINA SOS DIES
ANNI 1239.

Cette inscription catalane, curieuse à plus d'un égard, figure sur un antique autel de Montserrat, consacré à la mémoire du moine frère Juan Guarin, fort célèbre en cette partie de l'Espagne, et dont l'histoire est venue jusqu'à nous singulièrement surchargée de circonstances fabuleuses. La date indiquée dans l'ins-

Les chiffres romains furent ceux qu'on employa dans les dates jusqu'au treizième siècle, où l'on commença à faire usage des chiffres arabes. Quelques savans navarrais citent une inscription du monastère de San-Salvador de Leyre avec la date de 611 de l'ère d'Espagne, laquelle correspond à l'année 573 de Jésus-Christ[1]; mais il est évident que cette inscription ne peut être de ce siècle, où les Arabes n'étaient point entrés en Espagne, et n'existaient pas même en tant que Mahométans. Les tombeaux des rois de Navarre du monastère de San-Juan de la Peña, ceux des comtes de Castille, de San-Salvador de Oña, sont datés en chiffres arabes depuis le huitième siècle jusqu'au onzième. Mais il est facile de reconnaître au style et à la teneur des inscriptions qu'elles sont de facture moderne. Bien donc qu'on ne puisse douter que l'Espagne soit la première nation de l'Europe qui ait usé des chiffres arabes, et sans doute peu de siècles après la conquête, plusieurs circonstances font douter de l'authenticité des inscriptions où ils figurent antérieurement à la première moitié du treizième siècle. Dès cette époque, ainsi que nous le verrons, la célébrité des tables astronomiques d'Alfonse *(tabulas Alfonsinas)* popularisa les chiffres arabes, non-seulement en Espagne, mais par toute l'Europe.

Nous avons négligé de rapporter les faits de cette histoire sous la date de l'ère d'Espagne, bien que les chroniqueurs de la période gothique aient tous suivi ce comput. La coutume

cription se rapporte à l'autel, comme le fait observer Masdeu, et non à l'ermite Guarin, qui était mort plus de trois siècles auparavant. Voyez Yepes, Coronica general de la Orden de San Benito, t. IV, cent. 5, p. 227.

1 A. 611. ER.

FVLCHERIVS ME FECIT.

Yepes, pour prouver la grande antiquité du monastère de Leyre de Navarre, cite un privilège manuscrit de l'an 1077, dans lequel le roi Don Sancho Ramirez l'appelle le premier couvent et le plus antique de tout le royaume *(el primer convento y el mas antiguo de todo el reyno)*; mais cette assertion ne peut aucunement se fonder sur l'inscription ci-dessus, évidemment dénuée de toute authenticité.

de marquer les dates dans les inscriptions par les années de l'ère chrétienne est postérieure à la période gothique. L'usage de l'ère espagnole ne fut même entièrement abondonné en quelques provinces que fort avant dans le quatorzième siècle. Depuis là moitié du sixième, mais beaucoup plus fréquemment à partir du commencement du neuvième, on trouve toutefois des inscriptions datées selon l'ère vulgaire. Alfonse II, surnommé le Chaste, montra, comme nous le verrons en son lieu, quelque prédilection pour la manière de compter les années en usage dans le reste de la chrétienté : tous les monumens de son règne portent cependant encore des dates selon l'ère d'Espagne. Les Catalans paraissent être les premiers qui aient adopté l'ère du Christ. Deux inscriptions, l'une de Gironne, de 906, l'autre de saint Culgat, de 1010, dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute, le prouvent.

Il est toutefois nécessaire d'observer que l'ère chrétienne ne devint d'un commun usage en Espagne que dans le courant du treizième siècle; en sorte que les dates selon notre ère chrétienne antérieures à ce temps sont toujours un peu douteuses, et que ce seul indice est quelquefois suffisant pour les faire rejeter comme apocryphes. Les inscriptions de San-Juan de la Peña et de San-Salvador de Oña précédemment citées, et quelques autres portant des dates du onzième et du douzième siècles, doivent être rangées dans cette catégorie.

On voit, dans quelques inscriptions chrétiennes, deux chiffres qui ne sont ni arabes ni romains, mais dont il est nécessaire de fixer la valeur pour l'intelligence de beaucoup de documens des siècles moyens. Le premier est un T dont présentent des exemples trois inscriptions de Cordoue, deux inscriptions de Carrion et une d'Orense. Le second est une espèce de c ou forte virgule, tantôt placée à droite, tantôt à gauche de la lettre qu'elle accompagne, et qui figure dans une inscription d'Oviédo et dans une autre d'Aguilar del Campo, rapportées par Masdeu. Le T signifie sans doute *mille*,

ainsi que l'attestent un grand nombre de Codex manuscrits, où il ne peut pas s'interpréter autrement. L'origine en a paru difficile à constater. Masdeu, voyant ce signe plus fréquemment employé dans les inscriptions de Cordoue qu'en celles d'aucun autre lieu, soupçonna d'abord qu'il avait été introduit par les Arabes; mais les Arabes n'ont jamais indiqué ni en chiffres ni en paroles le nombre mille par la lettre T. Les Goths, au contraire, ainsi que la plupart des peuples septentrionaux de race germanique, usaient, selon toute probabilité, pour désigner le nombre mille dans leur langue primitive, de mots commençant par T, tels que *tusen, thusend, tusund*, appartenant à divers dialectes teutoniques; et il est vraisemblable que, de même que les Grecs se servaient de l'X, initiale de *xilios*, pour désigner le nombre mille, et les Romains d'un M, initiale de *mille*, les Goths introduisirent le T, initiale de *tusen*, signifiant mille dans leur langue nationale. Le T des Goths peut venir aussi de l'initiale du mot grec *xilios*, altérée par l'écriture; car il est certain que, dans la période gothique, et même plus avant dans le moyen âge, on a souvent employé les lettres grecques au lieu des latines, comme dans les mots IH*sus* pour JE*sus*, XP*ristus* pour CH*ristus*, *Recesɯineus et Chindasvineus* pour *RecesvinTHus* et *ChindasvinTHus* : il se pourrait donc que le T eût été dans l'origine une † gothique, laquelle à son tour pouvait avoir pris la place de l'X grec pour signifier *xilios* ou mille; du moins est-il hors de doute que la † remplace en un très-grand nombre de médailles l'X des Grecs et pour signifier même chose.

Quant au second signe numérique, en forme de virgule, qu'on plaçait, comme nous l'avons dit, à la gauche de l'X, soit cX, Masdeu pense que sa valeur est quarante, et il en infère que la forte virgule marquée ci-dessus devait être dan 'origine un L romain , marquant cinquante, et qu'ainsi le

1 Encore aujourd'hui *mille* s'exprime en anglais par *thousand*.

signe gothique cX équivalait au XL romain (cinquante moins dix=quarante).

Un assez grand nombre d'inscriptions gothiques sont en cette sorte de vers appelés *léonins*. Dans l'examen approfondi que Masdeu a fait des inscriptions de cette époque, il a reconnu quatre espèces de vers léonins : les uns rimant en une seule syllabe, comme dans les mots *juni*AS et *calend*AS ; les autres en deux syllabes, sans égard d'ailleurs aux longues et aux brèves de la prosodie latine, comme dans *consobr*INVS et *dom*INVS ; les autres, également en deux syllabes, mais à la manière des assonnantes espagnoles modernes, comme dans *v*I*ct*I et *vig*I*nt*I ; les autres enfin ont des rimes parfaites, comme on en use communément dans la plupart des langues de l'Europe. On a des exemples du premier genre de rime, le plus imparfait assurément, depuis le septième siècle, dans une inscription de Alcacer-do-Sal, de 683, et dans une autre de Cadix, de 659[1].

On trouve des exemples de la seconde espèce de vers dans lesquels correspondent les mots longs et brefs, à dater du neuvième siècle, comme dans l'inscription de Clavijo, où *tum*VLVS est accompagné de *m*VLVS, et *dom*INVS de *sobr*INVS. Les assonnantes se trouvent dans les inscriptions hispano-latines du dixième siècle : ainsi on voit, dans une inscription de Malaga, de 982, *magnif*I*c*V*s* avec *ferv*I*d*V*s*, et *dom*I*n*O avec *altiss*I*m*O. Dans quelques autres on voit *tegit* avec *petit*, *mensis* avec *novembris*, assonnantes tout-à-fait semblables à celles dont on use aujourd'hui dans la poésie castillane.

[1] Les vers suivans sont tirés de la dernière :

PARVA DICATA DEO
PERMANSIT CORPORE VIRGO
HIC SVRSVM RAPTA
CELESTI MIGRAT IN AVLA.
OBIIT JVNIAS
DECIMO QVARTOVE CALENDAS :
HIC EST QVERVLIS
ERA DE TEMPORE MORTIS
DCLXXXXVII.

On a également des exemples très-anciens de ce que dans la versification espagnole on appelle consonnantes. On lit dans le sceau d'Alfonse second, dit le Chaste, sans doute du neuvième siècle, les vers suivans :

ANGELICA LAETVM
CRVCE SVBLIMATUR OVETVM
REGIS HABENDO TRONVM
CASTI REGNVM ET PATRONVM.

Une autre chose à remarquer dans les inscriptions lapidaires espagnoles de cette époque, c'est la manière dont sont disposés les vers, formant des quatrains dont le premier vers rime avec le troisième, le second avec le quatrième, ou bien le premier avec le dernier et les deux du milieu ensemble. On en a des exemples des premières années du onzième siècle. L'épitaphe d'Othon, évêque de Gironne, qui fut enterré dans le monastère de Saint-Culgat (1010), est composée de douze quatrains, tous de la première forme[1].

Quelques années après furent composés les vers suivans, qui appartiennent à l'épitaphe du Dean (decanus) Ordoño, enterré à Val-de-Dios dans les Asturies, en l'année 1060 :

OVETENSIS ERAT
ORDONIVS ISTE DECANVS
QVEM GENVS EXTVLERAT.
MENS SACRA, LARGA MANVS :

1 IN HAC VRNA IACET OTHO
QVONDAM ABBAS INCLITVS
QVI DVM VIXIT CORDE TOTO
FVIT DEO DEDITVS.
HIC CUM AD PRAEPOSITURAM
VALLENSIS PERGERET,
CONTINGIT QVOD IACTVRAM
MORTIS TVNC EVADERET.
NAM TVNC FVIT BARCILONA
A PAGANIS OBSITA
ATQVE DOMVS HVIVS BONA
CVM PERSONIS PERDITA.

Et ainsi de suite pendant neuf autres quatrains encore. Voyez Marcæ Marca Hispanica, lib. IV, p. 422.

QVI RELEVANS INOPES
VIRTVTVM FLORE REPLETVS
SEDIS DISCRETVS
MVLTIPLICAVIT OPES.
VT FACERET TOTVM
ET ESSET PROSPERA FINIS
CLAVSTRIS DEVOTVM
SE MONACHAVIT IN HIS.

On peut donc inférer justement de ce qui précède que les opinions qui ont cours chez quelques savans, sur l'origine et les commencemens de la rime, sont fausses. Il est faux, en premier lieu, que les troubadours provençaux aient été les premiers à s'en servir. Ils ne commencèrent à en user que dans le onzième siècle, tandis qu'on en usait en Espagne depuis le neuvième, et à la rigueur depuis le septième. Il n'est pas moins inexact d'appeler ces sortes de vers *léonins*, des vers latins, avec rimes, du poète Léon, de Paris, qui vécut à la fin du douzième siècle; tandis que l'usage en était commun en Espagne dans les trois siècles précédens. Il n'est pas vrai davantage que les Arabes aient introduit dans la Péninsule les rimes d'une seule syllabe; les épitaphes de Cadix et d'Alcaçar-do-Sal, citées précédemment, où se trouvent ces sortes de rimes, portent une date bien antérieure à leur invasion (659-682)[1].

Il paraît plus vraisemblable que la rime fut introduite en Espagne par les Goths, qu'elle y reçut quelque perfectionnement au temps des Arabes, que de là elle passa aux trouba-

[1] On en a un autre exemple dans l'épitaphe des comtes de Besalù, enterrés en l'église de Sainte-Marie de Ripoll dans les années 1020 et 1082 :

SPLENDOR FORMA CARO
VIRTVS CVM GERMINE CLARO
VT CITO FLORESCVNT
MODICO SIC FINE LIQVESCVNT.
HAEC DVO TESTANTVR
COMITES QVI HIC TVMVLANTVR.

dours provençaux, dans les chants desquels elle acheva de se polir, et fit retour aux Castillans vers la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième[1].

Sous l'influence du christianisme les formules païennes disparurent de la lapidaire. On ne fit plus usage ni des mânes ni des ombres, ni du S. T. T. L., *sit tibi terra levis*, ni surtout du nom de *divus*, qu'on ne rencontre, dans toute une série d'inscriptions chrétiennes, que deux seules fois : la première, dans une inscription d'Oviédo du neuvième siècle, dans laquelle on applique le mot *diva* à la bonne mémoire du roi Ranimir; la seconde, en une de Santiago du douzième siècle, où l'on donne le titre de *divus* à saint Ferdinand abbé. Le nom de Jésus-Christ et la croix avaient remplacé ces formules vieillies dans les inscriptions comme sur les monnaies. On y ajoutait quelquefois la première et la dernière lettre de l'alphabet grec, *alpha* et *omega*, pour signifier que le Dieu crucifié doit être notre principe et notre fin. De là est venue, sans doute, la coutume particulière à la nation espagnole de marquer de la croix toutes sortes d'écritures ou de papiers, soit publics, soit privés, coutume qui s'est conservée jusque de nos jours[2].

Quant à l'orthographe, il est facile de se convaincre, par

[1] La première inscription en poésie castillane est l'épitaphe de Tolède, qui porte la date de 1278, et commence ainsi :

AQVI : JAZ : DON : FERRAN : GVDIEL :
MVI : ONRRADO : CAVALERO :
AGVAZIL : FVE : DE TOLEDO :
A : TODOS : MVI : DERECHVRERO :
CAVALERO : MVI : FIDALGO :
MVI : ARDIT : E : ESFORZADO :
E : MVI : FAZEDOR : DE : ALGO :
MVI : CORTES : BIEN : RAZONADO :
SERVIO : BIEN : A : IV : XPO :
E : A : SANTA : MARIA :
E : AL : REI : E : A : TOLEDO :
DE : NOCHE : E : DE : DIA : etc.

[2] La lapidaire espagnole changea d'aspect au commencement du quatorzième siècle. On y fit généralement usage de la langue castillane au lieu de la latine, des

l'examen des monumens originaux, des altérations nombreuses que subirent en Espagne les caractères romains, par le mélange des nations qui, successivement, y ont dominé. L'étude des transformations d'un grand nombre de lettres dans les inscriptions chrétiennes a son importance historique, et il est curieux de suivre ainsi à travers les temps les notables variations qu'ont subies certains mots. La confusion du V et du B, et réciproquement, était un défaut dans lequel on tombait ordinairement dès lors. On écrivait ainsi indifféremment *Sivilla* et *Sibilla*, *Evora* et *Ebora*, *Alvarus* et *Albarus*, et semblablement une infinité d'autres mots ; le sens même en devenait quelquefois douteux, comme dans les prétérits et dans les futurs *dedicavit* et *dedicabit*, *consecravit* et *consecrabit* ; et ce défaut est devenu si général en Espagne depuis les Goths et s'y est perpétué de telle sorte, que, maintenant encore, il règne dans la plupart de ses provinces[1]. On changeait aussi communément le P en B, le V en O et le G en C. C'est ainsi que d'*OlisiPona* s'est formé *OlisiBona*, d'où est venu *Lisbona* et *Lisboa* ; que de *CordVba*, *PortVscale* et *GVndemarus*, on a fait *CordOba*, *PortOcale* et *GOndemarus*, etc. Au lieu de *CesarauGusta* et de *Gondemarus*, on écrivait parfois *CesaraCosta* et *Condemarus*, au contraire de ce qu'on fait dans la langue castillane, où l'on change fréquemment le C en G, comme on en a un exemple dans les mots que nous venons de citer, *PortuCale*, *TarraCona*, *CesaraCosta*, transformés dans l'espagnol moderne en *PortuGal*, *TarraGona* et *SaraGoza*.

Fréquemment, chez les Goths, le V était doublé à la manière du Nord, comme dans Witizà, Wamba, Witterich, etc.[2]. Les Goths doublaient aussi quelquefois l'N. Au lieu

chiffres arabes au lieu des romains, et l'ère de Jésus-Christ remplaça dès lors presque partout l'ère espagnole.

1 D'où le bon mot satirique de Scaliger contre les Vascons : *Felices populi quibus vivere est bibere.*

2 Dans quelques-unes des langues modernes de l'Europe le double W s'est

de *senior*, ils écrivaient *sennior*; au lieu de *domna* (corruption de *domina*), ils écrivaient *donna*, que probablement ils prononçaient avec le son du *gn*. Le signe, si fréquent dans la langue castillane, qui sert à indiquer l'N mouillé, fut introduit par eux ; et c'est de leur *señior*, *doña*, *añus*, *pañus*, que sont venus les mots espagnols *señor*, *doña*, *año*, *paño*, et un grand nombre d'autres. Vers la fin de leur domination, les déclinaisons latines avaient elles-mêmes été altérées : et, chose singulière, fréquemment l'ablatif remplaçait le nominatif, comme on le voit dans les médailles du temps, où le nom des villes est constamment à l'ablatif, et employé comme dans la langue moderne : *Ebora*, *Cordoba*, *Toleto*, etc. Le latin déjà corrompu que les Arabes trouvèrent en Espagne acheva de se corrompre après la conquête ; et le roman, qui se forma presque partout dans les siècles suivans, dut beaucoup sans doute à la langue des vainqueurs. Toutefois, si l'on ne peut méconnaître cette influence à beaucoup d'égards, peut-être se l'est-on un peu exagérée.

« Un ancien préjugé, dit M. Bouterweck, attribue au mélange des Castillans et des Arabes l'aspiration âpre et gutturale qui se retrouve dans la langue espagnole comme dans l'arabe et l'allemand. Il est plus probable, cependant, que cet accent est un reste de l'ancienne prononciation germanique des Wisigoths, qui se sera maintenue plus intacte dans les montagnes de la Castille que dans les autres parties de l'Espagne, et qui, dans la suite, se sera confondue d'autant plus aisément avec la prononciation arabe. Ce qui ajoute à la vraisemblance de cette opinion, c'est que les mêmes mots arabes qui se prononcent aspirés dans l'espagnol où ils ont passé, se prononcent avec le son de l'*s* ou du *z* dans le portugais où ils se sont nationalisés de même. Remarquons encore que les Castillans prononcent le *g*, même devant l'*e* et l'*i*, à peu près

changé en *Gu*, et l'on écrit Guillaume, Guilfred, Guiscart, pour Willelm, Wilfred, Wiscard.

comme les Allemands; ce qui n'a lieu dans aucune autre langue romane, et que la manière dont ils changent l'*o* en *ue* est analogue à la métamorphose de l'*o* en *ŏ* chez les Allemands. Comparez, par exemple, le mot allemand *körper* avec l'espagnol *cuerpo*, *pöbel* avec *pueblo*, etc. [1]. »

Nous reviendrons sur l'histoire et le développement de la langue espagnole; nous verrons la part d'influence que l'arabe a exercée sur cette langue. Ici nous n'avons voulu que constater sommairement l'état de la langue latine et du roman dans les différentes provinces espagnoles au moment où les Arabes y détruisirent la puissance des Goths, autant du moins qu'on le peut faire à l'aide des rares monumens échappés à la destruction.

Nous avons présenté un tableau autant que possible exact de l'état de l'Espagne sous les Goths; nous avons montré cette contrée changeant, sous leur empire, non-seulement de condition, mais encore d'aspect; les Goths y introduisant une constitution politique et civile nouvelle; comment la loi y divisait et y réglait les pouvoirs; quel était le degré de civilisation de l'Espagne dans cette période; quel l'état du commerce, de la navigation, des lettres et des arts; en d'autres termes, en quelle situation politique, religieuse, économique, commerciale et littéraire, se trouvait l'Espagne lors de l'invasion des Sarrasins, dont nous allons maintenant raconter l'histoire. Aucune chose ne semble plus importante au philosophe, et à quiconque veut lire l'histoire avec profit, que la connaissance exacte de la situation des états et des peuples aux époques où se sont accomplies leurs grandes révolutions.

[1] Bouterweck, Histoire de la Littérature espagnole, introduction, page 67.

APPENDICES

AUX

TOMES I ET II.

APPENDICE I.

D'UN PASSAGE DU PÉRIPLE DE SCYLAX DE CARYANDE RELATIF A LA PÉNINSULE.

(Voyez ci-devant, tom. I, p. 18.)

Nous ne connaissons, avons-nous dit, les premières populations de l'Hispanie que par les écrits des Grecs et des Romains. Le premier auteur ancien (de ceux dont les écrits nous restent) qui ait parlé de l'Espagne est un auteur grec antérieur à Hérodote, Scylax, de Caryande, ville de Carie.

Scylax de Caryande vivait du temps de Darius fils d'Hystaspes, vers l'an 522 avant J.-C.; deux autres Scylax sont connus, dont l'un vivait du temps de Platon, et dont l'autre était contemporain de Polybe; mais, malgré la longue dissertation de Dodwell qui attribue à ce dernier le Périple où il est question des Ibères, il a été savamment et victorieusement démontré par Fabricius (*Biblioth. græca*, lib. IV, c. 2), que ce Périple appartient au Scylax contemporain de Darius.

Voici le passage du Périple de ce navigateur relatif à la Péninsule :

« Les premiers peuples de l'Europe qui se présentent sont les Ibères, nation indigène dont le territoire est arrosé par le fleuve Ibère. Là, sont deux îles qui portent le nom de Gadès. Dans l'une d'elles est une ville éloignée d'un jour de chemin des Colonnes d'Hercule. On y voit aussi une ville grecque nommée Emporium: elle a été peuplée par une colonie de Marseillais. Les côtes de l'Ibérie comportent une navigation de sept jours et sept nuits. A la suite des Ibères, sont les Li-

gures, dont la population est mélangée avec celle des premiers; ils s'étendent jusqu'au fleuve Rhodanos [1]. »

Scylax, dans ses navigations autour de la Méditerranée, visita donc la partie la plus occidentale de l'Afrique; il vit l'Espagne Bétique sans y aborder, mais il entendit parler de deux îles, portant le nom de Gadès, dans l'une desquelles est bâtie une ville « éloignée d'un jour de chemin des Colonnes d'Hercule, » et il en parle lui-même dans son Périple. Incontinent il mentionne la ville grecque d'Emporium, bien que située à l'autre extrémité de cette région, où il dit qu'habitent les premiers peuples de l'Europe qui se présentent, « les Ibères, nation indigène dont le territoire est arrosé par le fleuve Ibère. » Evidemment, c'est à Emporium que Scylax a recueilli ses renseignemens sur la Péninsule; c'est là que son vaisseau s'est arrêté; et c'est par ses compatriotes les Phocéens Massaliotes d'Emporium qu'il a ouï parler des Ibères, dont le territoire est arrosé par le fleuve Ibère.

Ainsi donc Scylax, sans donner précisément le nom d'Ibérie à toute cette terre comprise entre les colonnes d'Hercule et la ville grecque d'Emporium, dit que là habitent les premiers peuples de l'Europe qui se présentent, et il appelle ces peuples les Ibères et les tient pour indigènes. « Là, dit-il, sont deux îles, qui portent le nom de Gadès. Dans l'une d'elles est une ville éloignée d'un jour de chemin des colonnes d'Hercule. ».

Nul doute, d'après cela, que Scylax ne tienne toute cette région pour peuplée de ces peuples qu'il désigne sous le nom d'Ibères, malgré la mention qu'il fait de la ville de Gadès. Ignorait-il cependant que cette ville fût une colonie de Phéniciens? il n'est pas probable; les Grecs d'Emporium le savaient trop bien; mais il ne le dit pas expressément. Pour lui donc, les peuples qui « les premiers se présentent sur ces

[1] Σκυλακος του Καρυανδεος Περιπλους. Fabricii Biblioth. Græca, tom. IV, page 658.

côtes qui comportént une navigation de sept jours et sept nuits, » du détroit des Colonnes à Emporium, « les peuples indigènes, » ce sont les Ibères ; et, bien que l'Ibère coule beaucoup plus près d'Emporium que du détroit, c'est l'Ibère qui « arrose leur territoire, » parce que l'Ibère, précisément à cause de ce voisinage d'Emporium, et à cause de son importance, est le premier grand fleuve de la Péninsule que les Grecs aient connu.

Reste à savoir maintenant ce que c'étaient que ces peuples Ibères dont parle Scylax ; si c'était réellement une nation indigène, répondant à l'assertion de M. Guillaume de Humboldt, « que peuples Ibères et peuples parlant le basque sont des expressions synonymes ; » ou si c'était un peuple d'une famille et d'une descendance moins difficiles à constater que celles de ce singulier peuple basque, dont l'origine mystérieuse est encore un problème, malgré les savantes recherches et les ingénieux rapprochemens philologiques de M. de Humboldt.

Pour nous, deux mots du vocabulaire b[illegible] éclarcissent toute cette partie des origines hispaniques[illegible]ous démontrent que les Ibères de Scylax étaient tout simplement des hommes de race gallique, des Celtes de la famille de ceux qui habitaient en deçà des Pyrénées, et que les Grecs, avant César, ont désignés sous ce nom. Les deux mots qui constatent cette origine sont le nom même d'Ibérie donné par les Grecs à la Péninsule, et celui des monts qui la séparent du continent européen, noms évidemment d'origine gauloise, ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, et que nous le démontrerons surabondamment tout à l'heure.

Le nom d'Ibères était un nom attribué à des peuples de race gauloise, disons-nous, établis selon de certaines circonstances de lieux qui leur rendaient propre cette dénomination ; il en était de même du mot Celtibères ; les Celtibères n'étaient et ne pouvaient être autre chose que les Celtes de l'Ibérus,

On en a pour preuve évidente ce que nous avons dit dans notre chapitre sur les origines des anciennes populations de l'Hispanie (t. 1, p. 50, note 3), savoir : que le radical *aber*, *iber*, *ebro*, *ebur*, *euro*, dans ses diverses formes, se retrouve partout où la race gallique a formé des établissemens à la connaissance de l'histoire, et, en remontant d'Occident en Orient, jusques au berceau présumé de cette race dans la presqu'île de l'Inde. L'appendice suivant, formant un tableau indicatif de tous les points de l'ancienne géographie où se trouve le radical en question (je le répète, dans ses diverses formes), en est l'incontestable preuve. Ici nous nous contenterons d'indiquer l'origine, certainement gauloise, des mots Pyrénées et Ibère, dont l'un dérive de *Bîr*, *Pîr*, *Bîren*, *Pîren* dans quelques dialectes, signifiant, en langue bretonne, flèche, pointe, hauteur ou sommet, pluriel *Birennou*, dont les Grecs ont pu faire facilement Πυρήνη, et dont l'autre se trouve, sous une de ses formes primitives ou altérées, il n'importe, dans le mot qui signifie encore aujourd'hui, dans la même langue, ouverture, embouchure du fleuve, *aber*, pluriel, *aberiou*, dont les Grecs ont pu faire tout aussi facilement Ἴβηρ presque sans altération, et Ἴβηρες, sous une forme particulière à leur langue, comme les latins en ont fait *Iberus* et *Iberi*.

Ce dernier nom paraît donc avoir été tout local et ne s'être appliqué d'abord, en Orient comme en Occident, qu'à une tribu ou à quelque confédération de tribus habitant un même canton, et ne s'être généralisé dans la suite à tout un pays que par extension ou abus. Les Grecs, en effet, qui les premiers abordèrent les côtes orientales de la Péninsule, y trouvant des hommes qui habitaient à l'embouchure d'un grand fleuve qu'ils entendirent nommer *Aber*, *Eber* ou *Iber*, et des Gaulois qui, sans doute pour se distinguer de leurs compatriotes de la Gaule méridionale portant le nom de Celtes, s'appelaient eux-mêmes Ibères, prirent ce nom pour le nom générique de tous les habitans de la terre que ceux-ci occupaient,

et donnèrent à cette terre, dans sa plus grande étendue, le nom commun d'Ibérie, qui, proprement, n'eût dû appartenir qu'à une portion bornée de son territoire. Il ne faut pas oublier, ainsi que le remarque le savant auteur de l'Histoire des Gaulois, qui, cependant, adopte, quant aux Ibères, une hypothèse opposée à la nôtre, « que les noms des grandes confédérations galliques (ou celtiques) étaient pour la plupart locaux et appartenaient à un système particulier de nomenclature [1]. »

« Le témoignage formel de Strabon, dit encore M. Amédée Thierry, vient confirmer cette hypothèse. Il dit que les Gaulois de la province Narbonnaise étaient appelés autrefois Celtes, et que les Grecs, principalement les Massaliotes, étant entrés en relation avec eux avant de connaître les autres peuples de la Gaule, prirent, par erreur, leur nom pour le nom commun de tous les Gaulois. »

« Polybe, ajoute M. Amédée Thierry, les place (les Celtes) « autour de Narbonne ; » Diodore de Sicile « au-dessus de Massalie, dans l'intérieur du pays, entre les Alpes et les Pyrénées; » Aristote « au-dessus de l'Ibérie ; » Denys-le-Périégète « par delà les sources du Pô. » Enfin, un savant commentateur grec de Denys, Eustathe, relève l'erreur vulgaire qui attribuait à toute la Gaule le nom d'un seul canton [2]. » L'erreur subsista quant à l'Hispanie. Les Grecs, l'ayant une fois appelée Ibérie, continuèrent.

Quant au nom mixte des Celtibères, de même qu'il y avait des Celtorii [3], des Celtes de la montagne (Voy. Hist. des Gaulois, tom. I, p. XXX), il y eut, lors de la seconde migration d'une confédération de Celtes Gaulois au delà des Pyrénées (déterminée, ainsi que nous croyons l'avoir démontré, par l'envahissement de la Gaule par les Kimris), il y eut, dis-je,

1 Amédée Thierry, Hist. des Gaulois, introd., p. XXX.

2 C'est-à-dire le nom de Celtique. Un ancien géographe grec (Éphore) désigne même sous cette dénomination et appelle Celtique toute l'Europe occidentale.

3 *Tor*, hauteur, montagne, *Celt-tor*, Celtes de la montagne.

des *Celtes du fleuve*, des *Ceilt-Aber*. La faculté de modifier en composition la valeur du mot Celte est reconnue par M. Amédée Thierry lui-même comme « une preuve que c'était une dénomination locale, » et il est singulier qu'il ne songe pas immédiatement que s'il pouvait y avoir des *Celtes de la plaine* (Ceiltach) et des *Celtes de la montagne* (Ceilt-Tor), il pouvait y avoir également des *Celtes du fleuve*, de l'embouchure, de la grande embouchure, de l'Èbre en un mot (Ceilt-Aber).

Il résulte donc de ce qui précède : 1° que la Péninsule hispanique, avant l'époque de la conquête romaine, n'était que superficiellement connue des Grecs, au moins des Grecs orientaux, puisque, avant Hérodote, Scylax de Caryande n'en connaissait que quatre points principaux : les colonnes d'Hercule, les deux îles de Gadès, les peuples Ibères, et la ville grecque d'Emporium ; 2° que c'est de lui que les Grecs ont pris d'abord le nom d'Ibérie, qu'ils ont conservé à la Péninsule, même dans les siècles postérieurs où celui d'Hispanie avait prévalu, témoin Polybe et Strabon ; 3° que ce nom, comme celui des Pyrénées, est d'origine gauloise, et ne saurait indiquer des peuples d'une autre famille et d'une autre langue, comme le sont incontestablement les peuples basques; que, par conséquent, peuples ibères et peuples parlant le basque ne sauraient être la même chose, comme le veut M. Guillaume de Humboldt, quels qu'aient pu être d'ailleurs le nombre et l'importance des établissemens de ces derniers peuples en Espagne et dans la Gaule méridionale, antérieurement ou postérieurement aux peuples de race gallique ; 4° enfin, qu'il convient de distinguer autrement que par les dénominations accréditées depuis la publication de l'ouvrage de M. G. de Humboldt sur les Basques, de type celtique et de type ibérien, les deux types auxquels se rapportent les populations de l'ancienne Hispanie ; que, par conséquent, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier volume, l'emploi d'un nom plus exact est ici à désirer pour le second de ces types,

rien n'étant plus facile que de substituer à la désignation vague et erronée de race ou de famille ibérienne le nom national et persistant de race ou de famille euskarienne[1].

Pour ce qui est d'ailleurs des origines biscayennes elles-mêmes, à l'aide desquelles on a récemment échafaudé tant de systèmes ibériens (voyez M. Michelet, etc., etc.), plus nous avons étudié et approfondi ces systèmes dans les ouvrages des écrivains nationaux de Biscaye, et surtout dans ceux de Larramendi et de MM. Astarloa et de Erro, plus nous nous sommes convaincu de la fausseté des preuves sur lesquelles ils prétendent s'appuyer. Ce n'est en effet qu'au moyen de compositions et de décompositions de mots tout-à-fait forcées et inadmissibles qu'ils sont parvenus à donner quelque ombre de valeur à leurs étranges explications des origines espagnoles. Pour M. de Erro surtout l'idiome biscayen est le langage primitif et suprême ,

Aux douceurs souveraines,
Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines.

C'était la langue que parlaient Adam et Ève dans le paradis terrestre, et que continuèrent à parler les premiers hommes jusqu'à la confusion des langues à la tour de Babel, et il explique tout au moyen de l'idiome biscayen.

Quant à l'origine même du peuple basque, nous avouerons que c'a été pour nous un grand tourment de n'en pouvoir écarter les ténèbres. Nous ne savons, en vérité, où la prendre, ni à quelle migration antique la rattacher avec sûreté ; car nous ne saurions adopter l'opinion qui fait venir les Basques de l'Atlantide de Platon, ni même cette autre opinion selon laquelle ils seraient originaires de l'Afrique[2]. Bien qu'un savant Danois[3] ait cru remarquer quelque rapport entre le

1 Voy. t. I, c. 1, pages 20 et 44, note 4.
2 Leibnitz, Miscell., t. I, p. 11.
3 Shum, Origines des Peuples (en danois), p. 310.

basque et la langue *shilla* ou *chilla,* parlée par les Berbers ou Khabiles de l'Atlas, (ou du moins par quelques-unes de leurs tribus qu'on suppose être les restes des habitans primitifs de l'Afrique septentrionale), cette origine nous paraît manquer de ce caractère de certitude qui seul convient aux affirmations historiques. Il faut donc se résigner à considérer cette question comme un de ces problèmes ethnographiques pour la solution desquels les élémens font défaut encore à la science, si tant est qu'elle doive les résoudre jamais.

APPENDICE II.

RELEVÉ DES DÉNOMINATIONS DE LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE DANS LESQUELLES SE RETROUVE LE RADICAL ABER, EBER, IBER, EBUR, EBRO, EURO, PLUS OU MOINS MODIFIÉ EN COMPOSITION.

EN ESPAGNE.

Ebora, sur la rive gauche et à l'entrée du Bétis, suivant Strabon.
Ebora, en Lusitanie.
Epora chez les Turdules, au-dessus de Cordoue.
Illiberis, en Andalousie (Grenade).
Ripepora Fœderatorum, chez les Bastétans.
Æbura, ville des Oretani.
Consaburus, id.
Libora, au confluent du Tage et de l'Alberche.
Ebora, sur la rive droite du Tage, à son embouchure, à l'ouest de Lisbonne.
Eburobritium, sur l'embouchure du fleuve Vaccua ou Vacca (Vouga) en Portugal.
Le fleuve Ibérus de l'Espagne citérieure (l'Èbre).
Le fleuve Ibérus de la Bétique, qui coule précisément où Pline, Strabon et Ptolémée placent les Celtiques (aujourd'hui Rio Tinto).
Les Gallaïci Neurii ou Nebrii, chez lesquels était le promontoire Nerium ou Neurium à l'embouchure du Nelo.

DANS LES GAULES.

Illibéris, dans le Roussillon.
Ibarre, Ibarolles, près de Saint-Palais, Béarn, Basses-Pyrénées.
Abère, petite ville à peu de distance de Pau, Béarn.
Eburodunum, Eberodunum, Ebrodunum, ville des Basses-Alpes, Embrun.
Ebrogilum, Ebreuil, petite ville d'Auvergne, département de l'Allier, sur la Sioule.

Ebreon, petite ville, près d'Aigre, Charente (Saintonge).
Evre, petite rivière du Berry.
Ebronium (postea Aurio), Evron, bourg du Maine, département de la Mayenne.
Ebura, l'Eure.
Ebroicæ, Ebroas, ville des Eburovices, Eburovicum-Mediolanum, Evreux.
Iberiacum, Euricum, Ivry.
Eboriacum, Faremoutiers, en Brie, à 14 lieues E. de Paris.
Evry, près Pont-sur-Yonne, Champagne.
Evry-sur-Seine, Seine-et-Oise.
Abricantui, ancien nom d'un peuple de la Haute-Normandie.
Le Hâvre ou Aber-de-Grâce, à l'embouchure de la Seine, de grâce sans doute parce qu'il existe seul sur une grande ligne de côtes n'offrant aucun abri.
Aber, l'île d'Aber, près de Brest, Finistère.
Aber-Wrach, le port d'Aber-Wrach, formé par une rivière de ce nom qui se jette dans la mer près de Landéda, Finistère.
Aber-Yldut, rivière qui se jette dans le chenal du Four, près Lan-Yldut.
Aber-Benoest (ou mieux Biniguet), rivière formant hâvre près Lan-Ilis.
Aber, petite rivière qui se jette dans la vaste baie de Douarnenez, non loin de Crozon.
Habernas, Havernas, près de Doullens, Picardie.
Eburones, ancien nom des habitans du pays de Liége.
Ebreodunum, Yverdun.

ÎLES BRITANNIQUES.

Aberdeen (Aberdonia), ville maritime de l'Écosse septentrionale, divisée en deux, le vieux et le nouvel Aberdeen; le vieux Aberdeen, sur la Done (Devana), le nouvel Aberdeen sur l'embouchure de la Dée, à 31 lieues N. d'Edimbourg.
Aberbrotwick, ville d'Écosse, dans le comté de Forth, à 20 lieues d'Édimbourg.
Aberdour (*dour*, eau), ville d'Écosse sur le détroit de Forth.
Aberdalgy, ville et contrée d'Écosse, à 1 lieue et demie de Perth.
Abernethum, aujourd'hui Abernethy, ancienne ville d'Écosse sur le Lay, qu'on dit avoir été le séjour des rois Pictes.
Aberfran, ville de l'île d'Anglesey, avec un vieux château des princes gallois ou rois d'Aberfran, à 95 l. N. N. O. de Londres.

Aberconway, ville de la principauté de Galles, comté de Caernarvon, à 84 l. de Londres.

Aberford, à 5 l. d'York.

Abergavenny, sur la Gavanny, au confluent de l'Usk.

Aberystivium, aujourd'hui Aberyswith, port de mer de la principauté de Galles, sur la Riddel.

Eboracum ou Brigantium, ville capitale des Brigantes, York.

EN ALLEMAGNE.

L'Iber, ancien nom du Rhin, suivant Étienne de Byzance.

Eberach, ou Eborach, château du cercle du Bas-Mein.

Ebrach, rivière de Bavière.

Eberbach, près de Haguenau, Bas-Rhin, Alsace.

Eberbach, près de Lauterbourg.

Eberbachium, Eberbach, petite ville du cercle du Necker (Bade), sur le Necker.

Eberburg, petite place forte au confluent de la Nave et de l'Alsen, à 1 l. S. O. de Mayence.

Ebersmanstad, petite ville à 5 l. E. S. E. de Bamberg (Bavière).

Ebern, petite ville du cercle du Bas-Mein.

Eberndorf, bourg du cercle de la Régence.

Ebersbach, bourg sur le Danube dans le Wurtemberg.

Ebersberg, petite ville de la Haute-Autriche, sur la Traun, avec un pont remarquable par sa longueur.

Ebersdorf, bourg sur la droite du Danube, avec une île en face, nommée Schwoechat.

Plusieurs villes portent encore ce nom dans la Haute et Basse-Allemagne, toutes situées de manière à justifier l'étymologie gallique de la première partie de leur nom.

EUROPE ORIENTALE.

Eburum, Olmultz, capitale de la Moravie.

Ibar, bourg de la Servie, sur une rivière du même nom.

L'Hèbre, Hébrus, rivière de Thrace.

Ebropus, ancienne ville de la Macédoine.

Le Cébrus, fleuve de la Mœsie.

Euripe, canal entre l'île d'Eubée et la Grèce, si resserré devant Chal-

cis, qu'une galère pouvait à peine y passer ; un pont y fut jeté, qu'on a toujours entretenu depuis : cette ouverture, évidemment nommée originairement par les Galls antiques, s'appelle aujourd'hui Euripo ou Négrepont.

ASIE.

L'Ibérus de l'Ibérie asiatique (aujourd'hui Géorgie), située entre l'Arménie, la Colchide et l'Albanie. L'Ibérie asiatique s'étend au revers méridional du Caucase, et, comme la Colchide, elle est arrosée par des fleuves nombreux qui forment souvent, le long de leur cours, des étangs et des lacs; l'Iberus est l'un des affluens du Cyrus, qui se jette dans la mer Caspienne.

Ybora, ville située à l'embouchure de l'Halys.

Le Sibéris, affluent du Sangarius.

Iburar, ville d'Anatolie (Asie-Mineure), la Cibyra des Grecs.

Abher, Ebher, ville de l'Irak (Perse) sur une petite rivière du même nom, à 12 l. O. de Casbin.

Aber-Koh, ville du Farsistan.

On trouve enfin dans l'Inde même plusieurs autres noms de lieux et de peuples, où reparaît le même radical, entre autres :

Les Ubères de Pline;

Les Iber-Ingæ, de Ptolémée;

Sitt-Ibéris, ville de la province de Rhandamarcotta;

Rhing-Iberi, ville de la même province;

Et, enfin, Sip-Iberis, placée par d'Anville à l'extrémité orientale des Indes, etc..

APPENDICE III.

DES ANCIENNES POPULATIONS DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE ET OCCIDENTALE AVANT LA CONQUÊTE DES ROMAINS.

(Extrait de Salluste, de Bello Jugurth., c. 17.)

XVII. Mon sujet m'invite maintenant à dire un mot du climat de l'Afrique, et de celles des nations qui l'habitent avec lesquelles nous avons eu des guerres ou des alliances. Quant aux pays et aux peuples qui, en raison de leur climat brûlant, des montagnes et des déserts qui nous en séparent, sont moins fréquentés, je ne saurais en rien dire de certain; je parlerai très brièvement des autres.

Dans la division du globe terrestre, la plupart regardent l'Afrique comme la troisième partie du monde; quelques-uns (en très petit nombre) ne mentionnent que deux parties, l'Europe et l'Asie : d'après ceux-là l'Afrique fait partie de l'Europe. Les limites de l'Afrique sont, du côté de l'occident, le détroit qui joint notre mer à l'Océan; du côté de l'orient, un vaste plateau incliné que les habitans appellent Catabathmont (la Descente). La mer y est tempétueuse, la côte dénuée de ports et d'un périlleux accès. Le sol y est fertile en grains, favorable aux troupeaux, stérile en arbres, par la rareté des eaux, tant pluviales que de source. Les hommes y sont robustes de corps, légers à la course, endurcis au travail. La plupart meurent de vieillesse, quand il leur est donné de ne pas périr sous le fer ou sous la dent des animaux féroces; car il est rare qu'on y meure de maladie. Du reste les animaux d'espèce malfaisante y abondent. Pour ce qui est de ses premiers habitans, de ceux qui y sont venus dans la suite,

et de la manière dont ils se sont mêlés entre eux, ce que j'en sais est contraire aux opinions reçues; cependant, comme je le tiens des livres puniques dits du roi Hiempsal, que je me suis fait expliquer, et que d'ailleurs les traditions qu'ils rapportent sont conformes à celles des habitans du pays, j'en dirai quelques mots : je renvoie aux auteurs mêmes de ces livres, au surplus, pour la garantie des faits.

XVIII. Les Gétules et les Libyens ont les premiers possédé l'Afrique; nations farouches et grossières, se nourrissant de la chair des animaux sauvages et broutant l'herbe comme les troupeaux. Ne reconnaissant ni coutumes, ni lois, ni autorité quelconque, toujours errans à l'aventure, leur gîte était où les surprenait la nuit. Mais après qu'Hercule eut péri en Espagne, comme le pensent les Africains, son armée, composée d'hommes de différentes nations, ayant perdu son général et plusieurs aspirant au commandement, ne tarda pas à se dissoudre et à se disperser. Du nombre des peuples qu'on y comptait étaient les Mèdes, les Perses et les Arméniens, qui, ayant gagné l'Afrique sur leurs navires, occupèrent les terres voisines de notre mer. Les Perses toutefois s'établirent plus près de l'Océan : là, le pays ne leur fournissant point de matériaux, et, ne pouvant en tirer, ni par achat ni par échange, des Espagnols, avec lesquels l'étendue de la mer et l'ignorance de la langue leur interdisaient toute relation de commerce, ils se firent des cabanes avec les carcasses de leurs vaisseaux renversés. Peu à peu ils se mêlèrent aux Gétules par des mariages; et comme, dans leurs fréquentes migrations d'un territoire à un autre, ils avaient habité successivement divers lieux, ils se donnèrent à eux-mêmes le nom de Numides. Encore aujourd'hui, au reste, les habitations des paysans numides, auxquelles ils donnent le nom de mapales, oblongues, aux toits courbés sur les côtés, ressemblent assez bien à des carènes de vaisseaux.

Aux Mèdes et aux Arméniens se joignirent les Libyens,

peuple plus voisin de la mer d'Afrique que les Gétules, qui étaient plus près du soleil et de la région de feu. Ils eurent des villes de bonne heure, et n'étant séparés des Espagnols que par un détroit, ils établirent avec eux un commerce d'échange. Les Libyens corrompirent peu à peu leur nom, les appelant, dans leur barbare langage, Maures, au lieu de Mèdes.

Mais la puissance des Perses surtout s'accrut en peu de temps; et les jeunes gens, se séparant de leurs pères à cause de leur trop grand nombre, émigrèrent sous le nom de Numides, et vinrent occuper dans le voisinage de Carthage la contrée qui encore aujourd'hui porte le nom de Numidie.

De là, se prêtant un mutuel secours, ils subjuguèrent de concert, par la force ou par la terreur, les nations voisines, et étendirent au loin leur nom et leur gloire, principalement ceux qui, plus rapprochés de notre mer, avaient trouvé dans les Libyens des ennemis moins redoutables que les Gétules. Enfin toute la partie inférieure de l'Afrique fut occupée par les Numides; et toutes les tribus vaincues, s'unissant aux conquérans, prirent leur nom et formèrent une seule nation avec eux.

XIX. Postérieurement, des Phéniciens, les uns pour délivrer leur pays d'un surcroît de population, les autres par des vues ambitieuses, engagèrent à s'expatrier la multitude indigente et quelques hommes avides de nouveautés. Ils fondèrent, sur la côte maritime, Hippone, Hadrumète, Leptis et quelques autres villes, qui ne tardèrent pas à s'accroître, et servirent les unes à la fortune, les autres à la gloire de leurs fondateurs. Pour ce qui est de Carthage, j'aime mieux n'en pas parler que d'en dire trop peu, pressé que je suis d'ailleurs par mon sujet de parler d'autre chose.

En arrivant donc par le Catabathmont qui sépare l'Égypte de l'Afrique, la première ville qui se présente le long de la mer est Cyrène, colonie de Théra; puis viennent les deux Syrtes, et entre elles Leptis; puis les autels des Philènes, qui,

du côté de l'Egypte, bornaient l'empire des Carthaginois; après, sont les autres villes puniques. Le reste du pays, jusqu'à la Mauritanie, les Numides l'occupent : dans le voisinage de l'Espagne sont les Maures. Au-dessus de la Numidie, nous trouvons les Gétules, les uns habitant des cabanes, les autres, plus incultes encore, toujours errans. Après eux viennent les Éthiopiens, puis des lieux brûlés par les feux du soleil.

Lors de la guerre de Jugurtha, le peuple romain gouvernait par ses magistrats la plupart d'entre les villes puniques, ainsi que les frontières acquises dans les derniers temps de leur puissance par les Carthaginois. Une grande partie du territoire des Gétules, et la Numidie, jusqu'au fleuve Mulucha, obéissaient à Jugurtha : le roi Bocchus exerçait l'empire sur les Maures réunis sous sa domination : ne connaissant le peuple romain que de nom, il ne nous était jusque là connu à nous-mêmes ni comme allié ni comme ennemi.

Ce qui vient d'être dit de l'Afrique et de ses habitans suffira, je pense, pour l'intelligence de mon sujet.

APPENDICE IV.

SUR LA FONDATION DE GADÈS, D'UTIQUE ET DE CARTHAGE.

L'Afrique tient par des affinités si nombreuses à l'Espagne, elle s'est trouvée, dès la plus haute antiquité, en rapport si direct avec elle, qu'on ne sera pas surpris que nous rattachions à l'histoire de la Péninsule, pour la mieux éclairer, quelques aperçus rapides sur le continent par lequel elle a connu les peuples les premiers illustres et le plus tôt civilisés de l'antiquité.

C'est à ce titre que nous intéressent vivement les origines africaines, mais surtout celles des colonies puniques de la côte septentrionale de l'Afrique, et plus particulièrement de la principale d'entre elles, de cette Carthage qui pesa d'un si grand poids sur les destinées antiques de la vieille Hispanie, et dont le nom, malgré l'inimitié des Romains, ou peut-être à cause même de cette inimitié et des guerres gigantesques qui en furent la suite, est resté grand et glorieux entre les plus beaux que proclame l'histoire.

Les témoignages abondent sur la fondation de Carthage. Ils sont moins nombreux mais plus précis sur celle de Gadès et sur celle d'Utique. De ces trois colonies tyriennes la plus éloignée de la mère-patrie fut aussi la première fondée. Après Gadès vint Utique, puis enfin Carthage, qui plus tard devait dominer Utique et Gadès.

Nous allons rappeler les différens témoignages relatifs à l'époque de la fondation respective de ces trois colonies, en commençant par Carthage[1].

1 Kartha-Hadtha (Civitas Nova), par opposition peut-être à Kartha-Otik (Civi-

Appien [1] rapporte que Carthage fut bâtie l'an 50 avant la prise de Troie, laquelle eut lieu en 1270 avant J.-C., suivant la chronologie ordinaire, en 1209 selon les marbres d'Arundel, et en 1199 suivant les savans calculs de Saint-Martin. D'après l'assertion d'Appien, il faudrait donc placer la fondation de Carthage à l'an 1320 avant J.-C. (soit 1250, soit 1246).

Eusèbe[2] donne l'an 1211. Ailleurs[3], il semble hésiter entre l'an 1013 et l'an 1040.

Plusieurs indiquent l'an 883 avant J.-C. Solin rapporte, d'après un discours de Caton (*ut Cato in oratione senatoria autumat*), que Carthage comptait 737 ans d'existence au moment où elle est tombée devant les armes romaines en l'an 146 avant J.-C.[4]; ce qui donne bien 883 avant notre ère pour la fondation de la ville.

Dodwell (dans sa Dissert. in Hannon. § XVII) conteste cette date, et, plaçant, sur le témoignage de Josèphe, l'exil de la phénicienne Didon à l'année 867 avant J.-C., il en conclut que

tas Vetus). — Elissa mulier exstruxit et Carthadam dixit, quod Phœnicum ore exprimit civitatem novam. Solin., c. 30. — Ἐκαλεῖτο δὲ καινὴ πόλις. Steph. Byz., de Urb., in voce Καρχηδών. — Dans un passage perdu de son histoire (que Servius nous a conservé), Tite-Live expliquait le nom de Carthage de la même manière : Carthago est linguæ Pœnorum nova civitas, ut docet Livius (Servii schol. in Æn.)— Quant à l'étymologie du nom d'Utique, elle est désormais acquise à la science. L'affinité des langues phénicienne et arabe est démontrée par les débris de la première, dont presque toutes les racines se retrouvent dans la seconde, et la ressemblance des noms phéniciens avec les noms arabes est surtout remarquable. Voyez Hamaker (Diatribe aliquot monumentorum nuper in Africa repertorum interpretationem exhibens, Lugdunum Batavorum, 1822) et Kopp (Ann. de Heidelberg, 1824, n° 28). — Voici la traduction latine, par M. Kopp, d'une inscription punique trouvée dans les environs de Carthage, et qui témoigne de cette ressemblance (Kopp, l. c.) : Deploravit familia traditum (positum) dum operata est (intulit) ad lapidem nostrum. Baal Haman (Deus solis) vos subjecit succidendo tempora. Lex (fatum) Hassad filium Abamel subjecit.

1 Appian., de Bell. Punic., § I, t. I, p. 304, ed. Sweigh.

2 Euseb. Pamphil., Chr., l. II, p. 91, ed. Scaliger.

3 Ibid. ead. edit. p. 101 et 102.

4 Post annos septingentos triginta septem exciditur, quam fuerat extructa. Solin. c. 30.

la fondation de Carthage est un peu plus récente, et date de l'année même de l'exil de la veuve de Sichée. Mais est-il vrai que Didon ait été la fondatrice de Carthage?

Tout bien considéré, et en conférant entre eux les divers rapports des anciens, on arrive à placer plus sûrement cette fondation à l'an 833 avant J.-C.

En effet, Gadès, suivant Velleius Paterculus, fut fondée du temps de Codrus, c'est-à-dire vers l'an 1116; peu d'années après fut fondée Utique[1]. Or, Utique (en arabe *Otik*, *Atik*, c'est-à-dire *Vetus*) était de 287 ans plus vieille que Carthage, au rapport des mémoires puniques consultés par Aristote[2].

En admettant qu'elle ait été fondée, comme il paraît démontré, en l'an 1104 avant J.-C., et en soustrayant de ce nombre le chiffre donné par Aristote par lequel Utique avait 287 ans de plus d'antiquité que Carthage, on aura pour la fondation de cette dernière l'an 833[3].

D'un autre côté, les annales tyriennes, au rapport de Josèphe, plaçaient la fondation de Carthage la septième année du règne de Pygmalion, qui répond à l'an 867 avant notre ère. Mais, soit qu'avec les deux autorités citées par saint Jérôme dans sa chronique on la place 668 ou 748 ans avant

1 « Ce fut alors (eodem fermè tempore Codri), dit Velleius Paterculus, qu'une flotte de Tyriens, nation puissante sur la mer, s'étant avancée jusqu'aux extrémités de l'Espagne et de notre continent, jeta les fondemens de la ville de Cadix, dans une île de l'Océan séparée de la terre ferme par un petit détroit. Peu d'années après, ils bâtirent Utique en Afrique. » — Et tyria classis, plurimum pollens mari, in ultimo Hispaniæ tractu, in extremo nostri orbis termino, insulam circumfusam Oceano, perexiguo à continenti divisam freto, Gades condidit. Ab iisdem post paucos annos in Africa Utica condita est. Vell. Paterc, l. I, c. 2.

2 (Ἰτύκη) καὶ πρότερον κτισθῆναι λέγεται αὐτῆς τῆς Καρχηδόνος ἔτεσι διακοσίοις ὀγδοήκοντα ἑπτὰ, ὡς ἀναγέγραπται ἐν ταῖς Φοινικικαῖς ἱστορίαις : Utica fertur condita fuisse 287 annis ante ipsam Carthaginem, ut inscriptum manet in punicis libris. Arist. de Mirab. Auscult., p. 1165, ed. de 1619.

3 Cf. par Timée (ap Dyon. Halyc., Antiquit. Rom., lib. I) qui la place 58 ans avant la première olympiade, commençant 776 ans avant J.-C.; et cf. par Cicéron de Republica, l. II, c. 25).

la prise de Carthage en 146 avant J.-C.[1]; soit qu'on la mette avec Justin et Orose 72 ans, ou avec Velleius Paterculus 65 ans avant la fondation de Rome[2], on aura toujours des dates répondant au neuvième siècle avant notre ère, savoir : avec les deux premières autorités, 894 ou 814, et avec les dernières, 824 ou 817. Les plus sûres autorités s'accordent donc en ce point, de telle sorte que, si l'on n'adopte pas la date la plus vraisemblable, celle qu'indique Aristote d'après les mémoires puniques consultés par lui, c'est-à-dire l'an 833, il n'en faut pas moins rejeter comme erronées les indications d'Appien et d'Eusèbe, quel que soit d'ailleurs le témoignage qu'on adopte entre ceux que nous venons de rapporter, qui tous mettent cette fondation dans le neuvième siècle avant notre ère.

On peut donc, selon toute vraisemblance et sans crainte de beaucoup se tromper, placer la fondation de Gadès en l'an 1116, celle d'Utique en 1104, et celle de Carthage en 833 avant J.-C.

[1] Sanct. Hier. Chr., p. 147, ed. Scaliger.
[2] Justin., l. XVIII, c. 6; Oros. Histor., l. IV, c. 2; Vell. Pater., l. I, c. 2.

APPENDICE V.

DES NAVIGATIONS D'HANNON ET D'HIMILCON AU DELA DES COLONNES D'HERCULE.

§ I.

On a du Périple d'Hannon, ai-je dit[1], une traduction grecque, et de celui d'Himilcon quelques fragmens. Les originaux se sont perdus comme tous les livres écrits en langue punique.

La traduction grecque du Périple d'Hannon est, selon toute apparence, et comme le conjecture M. Heeren, l'ouvrage de quelque voyageur grec qui le traduisit pour son usage[2]. Elle semble, en général, textuelle et littéralement rendue. Les fragmens d'Himilcon portent un caractère moins certain d'authenticité, et ne nous sont parvenus que dans le poème de Festus Aviénus (Ora Maritima) : cependant, comme l'exactitude de

[1] Voyez ci-devant tom. 1, p. 100, note 1.

[2] Bougainville pense que le Périple d'Hannon avait été traduit en grec vraisemblablement par quelque Silicien, devenu sujet de Carthage depuis qu'elle eut soumis une partie de la Sicile à sa domination. « Le traducteur, dit Bougainville, a défiguré quelques termes de l'original, et peut-être même ne nous en a-t-il conservé qu'un extrait. Du moins c'est ce qu'on présume au premier coup-d'œil, en comparant la briéveté du Périple avec la longueur de l'expédition. Peut-être aussi, ce périple d'Hannon, traduit par un Grec, était-il l'abrégé fait par Hannon lui-même d'un journal complet et circonstancié, que les principes exclusifs de la politique de Carthage ne lui permettaient pas de rendre public. » Il considère en conséquence ce Périple comme une espèce d'inscription extraite d'un plus long ouvrage, et qu'Hannon aura fait graver sur le marbre ou sur le cuivre, et placer, de l'aveu et peut-être par l'ordre du sénat, dans le temple de Saturne, lieu public, et fréquenté non-seulement par les Carthaginois, mais par tous les peuples commerçans et par tous ceux qui suivaient le culte phénicien ; « inscription originairement punique, ajoute-t-il, et que le traducteur grec aura connue, soit en la voyant sur les lieux, soit d'après quelques-unes des copies qui s'en seront répandues dans les ports des villes commerçantes. »

Festus Aviénus est reconnue, et que, s'autorisant du nom d'Himilcon, il semble avoir puisé directement dans l'original punique de son Périple, les fragmens qu'il en donne ne sont pas sans importance. Rien de plus concis, d'ailleurs, que ces documens remarquables; et, bien qu'on les trouve dans les pièces justificatives de l'ouvrage de M. Heeren (de la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité), nous croyons devoir, en raison de leur brièveté et de leur importance, en donner ici la traduction avec quelques observations qui nous sont particulières. — Je les ai traduits, au reste, l'un et l'autre, le plus simplement et le plus près de l'original que j'ai pu.

PÉRIPLE D'HANNON, ROI DES CARTHAGINOIS, SUR LES PAYS DE LA LIBYE SITUÉS AU-DELA DES COLONNES D'HERCULE, QU'IL A EXPOSÉ DANS LE TEMPLE DE KRONOS.

Les Carthaginois résolurent qu'Hannon naviguerait au-delà des colonnes d'Hercule et y fonderait des colonies de Liby-Phéniciens. Il se mit en mer avec soixante pentécontores (navires à cinquante rames), et quantité d'hommes et de femmes au nombre de trente mille, des vivres et toutes les provisions nécessaires.

Nous partîmes, et après avoir passé les colonnes d'Hercule, nous naviguâmes au-delà deux jours, et fondâmes une première ville que nous appelâmes Thymiatérion, au-dessus de laquelle était un champ d'une grande étendue. Nous poussâmes ensuite vers l'occident et arrivâmes au Soloès, promontoire de la Libye tout couvert d'arbres; nous y élevâmes un temple à Neptune (ou à la divinité carthaginoise que les Grecs appelaient Neptune); après quoi nous nous dirigeâmes pendant une demi-journée vers l'orient, jusqu'à ce que nous parvînmes à une lagune située non loin de la mer et remplie de grands roseaux (ou de joncs); des éléphans et d'autres ani-

maux y paissaient en grand nombre. A une journée de navigation de cet étang nous fondâmes, sur la mer même, des colonies que nous appelâmes Carikon-Teikos, Gytté, Acra, Melitta et Arambe.

De là nous nous portâmes jusqu'au grand fleuve Lixus qui descend de la Libye. Sur ses bords faisaient paître leurs troupeaux les hommes nomades appelés Lixites, parmi lesquels nous demeurâmes quelque temps après nous en être fait des amis. Au-dessus d'eux habitent les Éthiopiens, nation inhospitalière, qui occupe une terre remplie de bêtes féroces et entrecoupée de hautes montagnes, dont on dit que descend le Lixus. Ces montagnes sont habitées par les Troglodytes, hommes d'un aspect étrange, plus dangereux et plus prompts à la course, au dire des Lixites, que les chevaux eux-mêmes.

Ayant pris parmi ceux-ci (les Lixites) des interprètes, nous naviguâmes le long d'une plage déserte pendant deux jours, dans la direction du midi, et ensuite, pendant un jour, dans celle de l'orient; là nous trouvâmes au fond d'un golfe une petite île ayant cinq stades de circuit; nous y établîmes une colonie à laquelle nous donnâmes le nom de Cerné. D'après nos calculs, il nous parut qu'elle devait être opposée à Carthage (sur l'autre côté de l'Afrique), la navigation de Carthage aux colonnes étant la même que celle des colonnes à Cerné.

Nous trouvâmes ensuite un étang formé par un grand fleuve dont le nom est Crémétès; cet étang renfermait trois îles plus grandes que Cerné; nous mîmes, pour arriver de ces îles au bout de l'étang, un jour de navigation; là s'élèvent de hautes montagnes habitées par des hommes sauvages vêtus de peaux de bêtes, lesquels nous lancèrent des pierres et nous empêchèrent de débarquer. Nous continuâmes notre navigation et nous arrivâmes à un autre fleuve, grand et large, plein de crocodiles et d'hippopotames, d'où, rebroussant chemin, nous retournâmes à Cerné.

De là nous naviguâmes de nouveau vers le sud pendant douze jours, en suivant presque toujours les traces de la côte. Toute cette côte était habitée par des Éthiopiens qui nous fuyaient aussitôt qu'ils nous voyaient paraître : la langue dont ils usaient était inconnue même aux Lixites qui nous accompagnaient. Le dernier jour enfin (de ces douze jours) nous fûmes poussés (par un gros temps sans doute) contre de hautes montagnes couvertes de forêts dont les arbres étaient de différentes espèces et d'un bois odoriférant. Après avoir mis deux jours à faire le tour de ces montagnes, nous entrâmes dans un immense golfe (ou lagune se prolongeant fort avant dans les terres), sur les côtes duquel s'étendait une plaine. Là, nous vîmes, pendant la nuit, des feux briller de toutes parts et qui s'élevaient plus ou moins haut par intervalles. Nous y fîmes eau, puis nous naviguâmes cinq journées plus loin tout près de la côte (sans perdre la côte de vue), jusqu'à ce que nous arrivâmes à un grand golfe que nos interprètes nous dirent s'appeler la Corne de l'Ouest (la Corne d'Hespérie). Dans ce golfe était une grande île, et dans l'île elle-même une lagune d'eau de mer, laquelle renfermait à son tour une autre île. Nous y descendîmes, et nous n'y découvrîmes rien pendant le jour, si ce n'est une forêt; mais, pendant la nuit, nous vîmes beaucoup de feux allumés et nous entendîmes le son de flûtes et un bruit de cymbales, de timbales, et d'innombrables clameurs. La terreur nous saisit, et nos devins nous ordonnèrent de quitter l'île. Nous en partîmes sur-le-champ, et nous arrivâmes dans une région brûlante appelée Thymiamata. Des torrens de feu s'en répandaient sur la mer. La terre, à cause de l'excessive chaleur, était inabordable; c'est pourquoi nous nous en éloignâmes aussi très promptement. Pendant quatre jours, nous vîmes constamment, la nuit, la terre couverte de feux, entre lesquels il y en avait un plus grand et plus élevé que les autres, et qui paraissait toucher aux étoiles; mais, de jour, nous vîmes que

c'était une montagne d'une grande hauteur appelée Théôn-Ochema (proprement palier, imposte, séjour, échelle ou escalier des dieux, char des dieux). Après une navigation de trois jours, échappés enfin aux torrens de feu, nous nous trouvâmes dans un golfe appelé Notu-Ceras (la Corne du Sud), au plus profond duquel était une île semblable à la première (dont il a été parlé plus haut) avec une lagune et une île dans la lagune, pleine d'hommes sauvages. Il y avait beaucoup de femmes couvertes de poil, que nos interprètes appelaient Gorilles. Nous poursuivîmes en vain les hommes; nous ne pûmes en prendre aucun; tous s'enfuirent dans des précipices inaccessibles en nous lançant des pierres; mais nous prîmes trois femmes qui firent tout ce qu'elles purent pour se défendre, mordant et déchirant ceux qui les entraînaient. Les ayant tuées et écorchées, nous apportâmes leur peau à Carthage. Nous ne pûmes aller plus loin faute de vivres.

OBSERVATIONS.

Il serait difficile de déterminer l'époque précise du voyage d'Hannon; c'est là un de ces points qui, quoi qu'on fasse, ne sauraient être fixés incontestablement, bien qu'il y ait des limites entre lesquelles il semble raisonnable de se tenir. Ainsi nous ne dirons rien de l'opinion de Vossius qui place cette expédition cent ans avant la guerre de Troie, c'est-à-dire avant même l'existence de Carthage. Dodwell ne disserte que pour établir l'intervalle dans lequel il lui paraît qu'elle dut avoir lieu, et il pense que ce ne put être ni antérieurement à 408, ni postérieurement à 260 avant J.-C.; il ne s'arrête d'ailleurs de préférence à aucune date, même conjecturale, entre ces deux termes. Campomanès donne l'an 406, Florian d'Ocampo 440, Mariana 448, enfin Bougainville, Sainte-Croix et Falconer 570. Bien que j'aie moi-même donné une date postérieure, j'avouerai que les

raisonnemens de ces derniers à l'appui de leur opinion m'ont plus d'à moitié convaincu. Si l'on songe en effet que, précisément dans ce siècle, Carthage était arrivée à cet état de splendeur dans lequel Pline la représente au temps de l'entreprise d'Hannon, que l'imprudent appel des Gaditans inquiétés dans leurs établissemens voisins du Bétis par les mouvemens de la population celtique de l'intérieur, l'avait rendue maîtresse des colonies phéniciennes de toute cette partie de l'Espagne, qu'elle dominait seule à l'entrée du détroit, on concevra que l'idée d'explorer les côtes de la Libye baignées par l'océan Atlantique et d'y fonder des colonies, soit comme échelles d'un commerce de cabotage avec ces côtes, soit pour y transporter, utilement pour la métropole, l'excédant de la population liby-phénicienne, dut, dès lors, naturellement venir aux Carthaginois. Le désir de connaître les rivages extérieurs de ce continent sur l'un des points duquel s'était élevée la fortune de Carthage, et d'y asseoir, s'il était possible, la domination de celle-ci, n'était pas moins naturel, et dut de bonne heure porter ses citoyens à songer à une entreprise du genre de celle d'Hannon.

Mais ce qui importe plus encore que la date de l'expédition, c'est de savoir quels résultats elle eut pour le commerce et la navigation des Carthaginois maîtres de Cadix, et jusqu'à quel point elle étendit les connaissances géographiques des anciens relativement à l'Afrique.

Les opinions, sur ce point, ne sont pas moins divergentes que sur la date même de l'entreprise. Quoi qu'il en soit, en conférant les différens témoignages des voyageurs avec les conjectures des critiques, on peut fixer à peu près comme il suit les principaux points de la navigation d'Hannon.

Hannon, au-delà des colonnes d'Hercule, navigua, le long de la côte africaine, deux jours; après quoi il prit terre et fonda une première colonie à laquelle il donna le nom phénicien de Dumathir, tiré de sa situation au milieu d'une plaine

étendue, et changé, par le traducteur grec, en Thymiatérion [1].

Thymiatérion devait être située, selon M. Heeren, près de Larache, ou entre Larache et Mamora ; et suivant Ramusio, là même où est aujourd'hui la ville d'Azimour, par le 32e degré de latitude nord, et à l'embouchure de l'Omm-Rabye (l'Asana de Pline). Une circonstance remarquable de lieu semble surtout autoriser cette dernière opinion. Au sud d'Azimour se trouve, en effet, une vaste et fertile plaine qui s'étend jusqu'aux portes de la Maraksch des Arabes (Marok). La terre présente là tous les avantages désirables pour l'établissement d'une colonie : « L'Asana, dit Pline, où remonte la marée, est pourvu d'un beau port et précède le fleuve Fut, situé à deux cents milles du Dyris (tel est le nom de l'Atlas dans la langue des naturels du pays) : un fleuve, nommé Vior, traverse la route qui y mène. On dit que là se trouvent des restes de vignes et de plants de palmiers, indices d'anciennes habitations [2]. »

Après avoir séjourné là le temps nécessaire pour jeter les fondemens de la nouvelle habitation, la flotte carthaginoise poursuivit sa route. Le cap Soloès, qu'Hannon atteignit ensuite, est sans doute le Solis promontorium de Pline. Le cap Soloès d'Hannon serait donc le cap Blanc, situé près d'Azimour. Il y a deux caps de ce nom : l'un par 33° de latitude nord ; l'autre, par 20° de la même latitude. Le Soloès d'Hannon est le premier selon M. Heeren ; selon Rennel, c'est le cap Kantin, à une journée plus loin vers le sud. Hannon consacra ce cap en y élevant un temple à Neptune, et y laissa sans doute des prêtres pour le service du culte On peut donc considérer ce temple comme une espèce de point inter-

1 Dumathir, quasi πεδιάδα dixeris, id est campestrem urbem.

2 Pline, lib. v, c. I. — Remarquons en passant, sur le nom que Pline (cf. par Strabon) dit être le nom de l'Atlas dans la langue des naturels du pays, qu'encore aujourd'hui les Khabiles montagnards appellent l'Atlas Adraes, Adras, Edrarin, Aderim, suivant les diverses prononciations.

médiaire, sur lequel s'arrêtaient les navigateurs pour sacrifier et prendre quelque repos.

Au-delà, l'amiral carthaginois paraît s'être principalement occupé de l'un des objets les plus importans de sa mission; il établit, de distance en distance, cinq colonies, qu'il nomma de noms phéniciens, d'une signification facile à retrouver sous la forme grecque dans laquelle ils sont parvenus jusqu'à nous, et qu'il produit dans l'ordre qu'on a pu voir : Caricon-Teikos, Gytten, Akra, Melitta et Arambys [1]. Selon M. Heeren, ces cinq comptoirs carthaginois devaient être échelonnés le long de la côte dans la contrée Safy ou Asafy, au-delà du cap Kantin, entre ce cap et le Lixus.

Cela fait, et sans doute avec une partie seulement de sa flotte, l'amiral carthaginois poussa plus loin son voyage vers le sud, plus, à ce qu'il paraît, avec le dessein d'explorer la côte que de s'y établir, et arriva bientôt à la vue du fleuve Lixus, le long duquel étaient répandus les pâtres errans, ou nomades, qu'Hannon appelle Lixites. La flotte carthaginoise mouilla à l'embouchure de ce fleuve et Hannon entra en relation avec les nomades Lixites. Quels étaient ces nomades? Peut-être des pasteurs des tribus errantes appelées par d'autres auteurs de l'antiquité Perorses, Pharuses, des descendans des Perses de Salluste, proches parens des Numides voisins de Carthage, quoique plus barbares. Au moins, devait-il y avoir quelque affinité de langage entre ces nomades et les Liby-Phéniciens d'Hannon, puisque ceux-ci s'entendirent sans difficulté avec eux, à ce point que l'amiral carthaginois prit parmi eux des interprètes. La situation exacte du

1 Καρικόν-Τεῖχος, Murus-caricus, en punique *kir-chares*, mur du soleil ; une ville de ce nom est mentionnée par Isaïe, c. 16, v. 2 ;— Γύττην, Gytten, en syriaque *geth*, troupeau, pluriel *gitthin* ;— Ἄκραν, Acra, Hakra, en syriaque et en hébreu forteresse, citadelle, *arx* ;— Μέλιτταν, en hébreu Melitta, proprement ville bâtie au ciment de sable et de chaux ; — Ἄραμβυν, Arambyn, *har-anbin*, mont propre aux vignes. Voy. Bochart, Geogr. sacr., l. II, c. 37.

Lixus d'Hannon n'est point d'ailleurs connue. L'opinion de M. Heeren, qui veut que ce soit le Marrokos (ou Tersif), est la plus vraisemblable. Mais Bougainville qui, dans ses commentaires sur le Périple, se plaît à en étendre les limites autant que Gosselin les a depuis resserrées, pense que le Lixus d'Hannon répond aujourd'hui au Rio do Ouro des Portugais; espèce de bras de mer ou d'étang d'eau salée, qu'Hannon, dit-il, aura pris pour une grande rivière à son embouchure.

La position de l'île dans laquelle Hannon fonda une dernière colonie n'est pas moins difficile à déterminer. Cerné, selon M. Heeren, doit être placée près de Mogador, ou bien près de Santa-Cruz; Bougainville et Rennel veulent que ce soit l'île d'Arguin.

Selon Bougainville, qui avait fait le voyage, le calcul d'Hannon se rapportant à l'île d'Arguin, et suivant lequel la navigation de Carthage aux colonnes était égale à celle des colonnes à Cerné, serait juste. « Selon l'itinéraire d'Antonin, dit-il, la distance de Carthage au détroit est de quinze cent deux milles romains, en rangeant la côte de près : ces quinze cent deux milles romains font douze cents milles, ou vingt degrés; et si l'on reporte cette distance de l'autre côté du détroit, sur des cartes marines exactes, on verra que c'est celle du cap Spartel au cap Blanc, situé seize ou dix-sept lieues à l'ouest de l'île d'Arguin. »

A Cerné sans doute, ainsi que Bougainville le conjecture, Hannon laissa le gros de sa flotte, et, voulant reconnaître plus avant cette côte qui se déroule immense vers le sud, il partit avec quelques vaisseaux, et navigua, avec les circonstances décrites, jusqu'à un grand fleuve rempli de crocodiles et d'hippopotames, que Rennel et M. Heeren n'hésitent pas à reconnaître pour le Sénégal. « De là, rebroussant chemin, dit Hannon, nous retournâmes à Cerné. » Pourquoi? par quel motif interrompit-il sa navigation, et retourna-t-il sur ses pas? C'est ce que l'amiral carthaginois ne nous dit point.

Quoi qu'il en fût, il revint donc à Cerné d'où il était parti, et en repartit presque aussitôt, sans doute avec des vaisseaux meilleurs et de plus amples provisions de toutes sortes, et s'engagea résolument cette fois dans ces parages ignorés. C'est ici la partie du voyage d'Hannon qui présente le plus de circonstances extraordinaires, ou même, en apparence, fabuleuses, quoique cependant bien faciles à expliquer. Pendant douze jours Hannon suivit une côte habitée, dit-il, par des Éthiopiens sauvages qui fuyaient à l'aspect des Carthaginois; quelquefois il essaya de lier commerce avec eux par ses interprètes lixites, mais ceux-ci ne pouvaient s'en faire entendre. Une fois les Carthaginois descendirent dans une île pour y passer la nuit; le lieu leur parut inhabité; mais, la nuit, ils virent de grands feux allumés et entendirent un bruit effroyable de cris, de voix et d'instrumens; la frayeur les saisit, et ils quittèrent l'île.

Une chose continua de troubler l'imagination des Carthaginois après cette panique, c'étaient les feux allumés qu'ils ne cessaient de voir, la nuit, sur les côtes. Mais sur ces feux allumés toutes les nuits le long du rivage de la mer, remarquons que c'était encore un usage des habitans de cette contrée au temps où le capitaine portugais Cintra la découvrit, et que ce fut en conséquence de ces feux mêmes qu'il donna le nom de *Rio dos fumos* à la rivière qui coule cent quarante milles au-delà du cap Sainte-Anne. « Mosto, rédacteur des mémoires de Cintra, assure, dit Bougainville, que les nègres allumaient ces feux pour s'avertir réciproquement du prodige qui frappait leurs regards, c'est-à-dire de l'approche des navires portugais qu'ils prenaient d'abord pour des oiseaux monstrueux à cause de leurs voiles. Les Éthiopiens ou nègres du temps d'Hannon étaient dans le même cas que ceux du temps de Cintra : la vue de la flotte carthaginoise devait produire le même effet sur eux. »

Ces choses arrivèrent à Hannon, d'après M. Heeren, vers

l'embouchure du Gambia. La Corne du Sud d'Hannon serait, selon lui, l'embouchure même du Gambia; et il se fonde pour cette interprétation sur ce que les Grecs nommaient les bras d'un fleuve ses cornes.

Le pays brûlant de Thymiamata, selon le même critique, doit être cherché sur les côtes de la Sénégambie, où plusieurs circonstances naturelles répondent assez bien en effet au récit qu'on vient de lire.

M. Heeren qui, comme Rennel et comme nous, rejette les raisonnemens par lesquels Gosselin a essayé de restreindre la navigation d'Hannon aux plus étroites limites, démontre d'ailleurs très bien, par un passage d'Hérodote, que, du temps de cet historien, les Carthaginois avaient établi une navigation régulière jusqu'à la Côte-d'Or, dont le chemin n'avait peut-être été frayé, dit-il, que par le voyage entrepris par Hannon [1]. M. Heeren prend en conséquence, avec Rennel, les Gorgades de Pline, les modernes îles Bissagos, dans le voisinage du Gambia, pour les Gorilles d'Hannon, et par consé-

[1] Voici ce passage d'Hérodote que M. Heeren trouve avec raison concluant : — « Les Carthaginois, dit Hérodote (IV, 196), affirment qu'en dehors des Colonnes d'Hercule, sur les côtes de la Libye, il existe des pays habités. Ils ajoutent qu'ils y abordent avec des vaisseaux de commerce, et que, lorsqu'ils sont arrivés, ils déposent sur le rivage leurs marchandises ; ils remontent ensuite dans leurs navires, et font paraître de la fumée. Les naturels du pays, avertis par ce signal, accourent vers la mer, placent à côté des marchandises la quantité d'or qu'ils offrent en échange, et se retirent dans l'intérieur. Les Carthaginois reviennent, et si l'or qui leur est offert leur paraît payer la valeur de la marchandise, ils la laissent, et emportent l'or. Si le prix ne leur semble pas convenable, ils remontent dans leurs vaisseaux et attendent tranquillement de nouvelles offres. Les indigènes reparaissent et ajoutent une certaine quantité d'or, jusqu'à ce que l'on soit satisfait de part et d'autre. Dans tous les cas on ne se fait aucun tort réciproquement : les uns ne touchent pas à l'or tant que la quantité offerte n'est pas estimée égale à la valeur de la marchandise, et les autres ne touchent point aux marchandises tant que leur or n'a pas été enlevé. » Et vainement on se récrierait contre ce commerce muet, qui suppose d'ailleurs tant de bonne foi. Encore aujourd'hui, au rapport d'une foule de voyageurs, cette manière de commercer est en usage en Afrique entre plusieurs peuplades ; et Bougainville dit que c'est ainsi que les nègres du royaume de Melli commercent avec d'autres peuples plus avancés qu'eux dans les terres.

quent pour le terme du Périple de notre navigateur. Mais Bougainville va plus loin, et pour lui le terme de ce voyage fut l'île d'Ichoo, voisine du lac Couramo.

Quant aux Gorilles elles-mêmes, à ces femmes au corps velu, dont on ne put prendre, ou plutôt dont on ne pût tuer que trois, qu'on écorcha et dont on emporta la peau à Carthage, c'étaient très vraisemblablement des singes femelles de la grande espèce. Ce ne pouvaient assurément pas être des nègres, les seuls hommes qui habitassent cette côte : ce que dit Hannon du corps hérissé de poil des Gorilles en est la preuve ; le nègre a le corps entièrement ras ; sa tête, son menton, au lieu de cheveux et de barbe, sont couverts d'une sorte de laine frisée ; rien ne ressemble moins que le nègre à un animal velu. Il est donc impossible de s'y méprendre. Mais on comprend d'ailleurs facilement comment, de son temps, Hannon put prendre de grands singes pour une espèce d'hommes inconnue. Le portrait suivant que fait un voyageur [1] des singes Pongos ou Géans ne peut laisser aucun doute à cet égard.

« Le Pongo, dit André Battel (c'est le nom du voyageur cité par Purchass), a plus de cinq pieds : il est de la hauteur d'un homme ordinaire, mais deux fois plus gros. Il a le visage sans poil et ressemblant à celui d'un homme, les yeux assez grands, quoique enfoncés, et des cheveux qui lui couvrent la tête et les épaules. Son corps, à la réserve des mains, est couvert d'un poil tanné, sans épaisseur ; il a les pieds sans talons et semblables à ceux des singes, ce qui ne l'empêche ni de se tenir debout ni de courir. Ces animaux grimpent sur les arbres pour y passer la nuit : ils s'y bâtissent même des espèces d'abris contre les pluies dont ce pays est inondé pendant l'été. Ils ne vivent que de fruits et de plantes : ils couvrent leurs morts de feuilles et de branches ; ce que les nègres

[1] Voyez Purchass, l. VII, c. 3, p. 974.

regardent comme une sorte de sépulture. Lorsque les Pongos trouvent le matin les feux que les nègres allument la nuit, en voyageant au travers de ces forêts, on les voit s'en approcher avec une apparence de plaisir. Néanmoins ils n'ont jamais imaginé de les entretenir en y jetant du bois. Aussi les nègres assurent-ils que les Pongos n'ont aucun langage et qu'on ne leur voit donner aucune marque d'intelligence qui puisse les faire placer dans une classe supérieure à celle des animaux. Leur force est surprenante : ils attaquent quelquefois les éléphans avec des massues dont ils s'arment, et quelquefois ils ont l'avantage. Comme ils rompent tous les pièges qu'on leur tend pour les prendre, les nègres prennent le parti de les tuer avec des flèches empoisonnées. »

« Ce fut pour la même raison que les Carthaginois, poursuit Bougainville, qui découvrirent, sous Hannon, cette côte peuplée d'animaux si sauvages et si forts, furent contraints de tuer les trois femelles dont ils s'étaient saisis. Le royaume de Mayombé, où ils sont très communs, faisant partie de celui de Benin, on conçoit que les Pongos de ces forêts passaient aisément dans l'île d'Ichoo, voisine du lac Couramo. Tout ce que les nègres en rapportent a dû les faire prendre pour des hommes sauvages par des voyageurs qui n'en connaissaient que la figure. »

§ II.

M. Heeren a donné, comme tirés du Périple d'Himilcon, des détails qu'Aviénus ne pouvait avoir puisés chez celui-ci. Ce n'est pas Himilcon, en effet, qui a pu dire de Gadès qu'elle était déchue et déserte de son temps, et que, si l'on en excepte la fête d'Hercule, il n'y vit rien de grand; c'est évidemment Aviénus seul qui parle ici, et non Himilcon. Les passages de son poème, puisés dans l'écrit d'Himilcon, sont donc encore plus courts qu'on ne le suppose, et se bornent à quelques détails qu'on distinguera facilement de ceux qui appartiennent en propre à Aviénus. Nous donnerons d'ailleurs plus loin un passage du poète géographe relatif aux côtes mêmes de l'Espagne, et tiré de même par lui, à ce qu'il semble, de très anciens mémoires carthaginois dont des copies existaient encore de son temps.

FRAGMENS DU PÉRIPLE D'HIMILCON SUR LES CÔTES SEPTENTRIONALES DE L'EUROPE, D'APRÈS AVIÉNUS.

I. Ora Maritima, v. 80-130.

Les terres du vaste univers s'étendent au loin et les eaux les environnent de toutes parts. Là où les flots de l'Océan se pressent et se heurtent pour s'introduire dans le bassin de notre mer, commence le golfe Atlantique; là est la ville de Gaddir, nommée autrefois Tartessus; là sont les colonnes d'Hercule, Abila et Calpé. Les terres voisines, à gauche, appartiennent à la Libye; l'autre région (dans sa partie la plus éloignée) est exposée au vent bruyant du nord. Les Celtes l'occupent, et là s'élève la tête du promontoire anciennement appelé Œstrymnon, dont la cîme rocheuse s'incline tout entière et

se prolonge vers le midi tempéré[1]. A ses pieds s'ouvre le golfe nommé Œstrymnique par les habitans, et dans ce golfe s'élèvent les îles Œstrymnides, situées au large, et riches en métaux d'étain et de plomb. Un peuple fier et actif habite là : tous sont livrés au soin du commerce ; ils traversent les gouffres de l'Océan turbulent qui les sépare de la terre ferme, dans des canots, non pas construits, selon l'usage, en bois de pin ou de sapin recourbé, mais fabriqués, chose prodigieuse, de simples peaux jointes ensemble ; et souvent ils s'aventurent jusque dans la haute mer sur ces barques de cuir. On met deux jours pour aller de là en bateau jusqu'à l'île Sacrée, comme on l'appelait jadis, qui occupe un grand espace dans la mer et sert de demeure au peuple des Hiberniens. Auprès se retrouve de nouveau l'île des Albions.

Les expéditions de commerce des Tartessiens allaient jadis jusqu'aux Œstrymnides ; le peuple de Carthage et de ses colonies autour des colonnes d'Hercule naviguait aussi sur cette mer ; et il fallait quatre mois aux navigateurs pour s'y rendre, ainsi que nous l'apprend le Carthaginois Himilcon, qui lui-même avait fait le voyage ; tant le vent y manque aux vaisseaux, tant les flots de la mer y sont impassibles et pesans. Himilcon ajoute que la surface des eaux y est couverte de joncs et de plantes marines qui, fréquemment, re-

1 « Il faut chercher le promontoire Œstrymnon sur la côte occidentale de l'Espagne, dit M. Heeren. On peut entendre par là le cap Finis-Terræ ou un autre, car comment indiquer des déterminations précises, lorsque le poète lui-même n'en avait qu'une idée confuse ? » Ou ne serait-ce pas plutôt que le poète, à la suite d'Himilcon, pour qui la côte occidentale de l'Espagne n'avait rien d'inconnu, franchit d'un trait un long espace, et parle tout d'abord du cap au pied duquel s'étend le golfe où sont situées les Œstrymnides ? Les détails qui suivent ne peuvent guère laisser de doute à cet égard. Aviénus, travaillant sur le Périple carthaginois d'Himilcon, ne s'arrête donc point à décrire la côte occidentale de l'Espagne (à laquelle il reviendra tout à l'heure) et il se transporte d'abord dans l'océan Britannique. Dans cet Océan, ce qui paraît avoir surtout frappé Himilcon, c'est ce grand cap de Land's-End, le plus occidental à la fois et le plus méridional de l'île des Albions, « dont la cime rocheuse s'incline tout entière et se prolonge vers le midi tempéré. »

tiennent le cours du navire; la mer, à ce qu'il rapporte, y est remplie de bas-fonds qu'elle recouvre à peine, et entre lesquels se traînent péniblement les navires qu'entourent des monstres marins[1].

II. v. 263-274.

On voit le fort de Géryon de loin; ici s'ouvre le large golfe de Tartessus. Il faut une journée de navigation pour aller au fleuve de ce nom; ici est située la ville de Gaddir (nom qui, en langue punique, veut dire enfermée de digues). On l'appelait d'abord Tartessus : grande et opulente cité, dans les âges antiques, maintenant déchue, maintenant petite et pauvre, maintenant encombrée de ses propres ruines; hormis la fête d'Hercule, je n'y vis rien de grand.

III. v. 304-317.

La forteresse et le temple élevés de Géryon, comme je l'ai dit plus haut, penchent et s'avancent sur la mer; le golfe s'enfonce entre de hauts rochers. Près de la seconde éminence (celle où est bâti le temple), le fleuve décharge ses eaux. Non loin de là s'élève le mont Tartessus, couronné de bois épais. Vient ensuite l'île Erythia, jadis au pouvoir des Carthaginois, car ce furent des colons de Carthage qui les premiers la peuplèrent. Un canal de cinq stades seulement sépare du continent le fort Erythia, à une journée de navigation duquel, vers l'occident, est située une île consacrée à

1 On reconnaît à cette peinture la politique carthaginoise. Évidemment le récit d'Himilcon était fait pour populariser l'effroi de ces mers, et pour en détourner les navigateurs; car rien n'y est conforme à la vérité : ni les eaux paresseuses, ni l'absence des vents, ni la fréquence des bas-fonds, ni enfin l'abondance de ces herbes et de ces monstres marins qui entourent les navires. L'idée cependant que répandirent ces récits devint populaire dans l'antiquité; et, même après l'expédition de César, Tacite appelait encore la mer d'Écosse, l'océan Calédonien, *pigrum mare*.

la Vénus maritime. Il y a, dans cette île, un temple en l'honneur de la déesse, et un antre profond où elle rend ses oracles.

Au-delà des colonnes, sur les côtes d'Europe, les citoyens de Carthage eurent autrefois beaucoup de villes et de bourgs; un de leurs usages était de construire des bateaux à fond plat au moyen desquels ils glissaient facilement par-dessus les bas-fonds. Plus avant, à l'occident des colonnes, Himilcon affirme que la mer s'étend au loin immense et sans limite. Aucun navire ne s'est encore engagé sur cet Océan, où nul souffle propice ne pousse les vaisseaux, et où toujours d'épais brouillards couvrent l'abîme et obscurcissent le jour. C'est le vaste Océan, c'est la mer infinie qui presse en mugissant et entoure le monde.

Voilà ce que le Carthaginois Himilcon rapporte pour l'avoir vu et éprouvé lui même, et je l'ai tiré, pour te l'apprendre, des annales antiques de Carthage.

APPENDICE VI.

FRAGMENT D'AVIÉNUS SUR LES COTES ET LES ILES DE L'ESPAGNE ORIENTALE, D'APRÈS LES PLUS ANCIENS AUTEURS.

Ora Maritima, v. 459-533.

Dans ces terres (les terres de la Bastétanie) habitaient anciennement des Phéniciens. La plage sablonneuse se prolonge ensuite, et trois îles la bordent, de distance en distance. Là se terminaient jadis les domaines des Tartessiens; là fut la ville d'Herna ; là faisaient leur demeure les Gymnètes. Maintenant toute cette terre est déserte, et le sonore Alèbe y coule murmurant pour lui seul. Plus avant est située dans la haute mer l'île Gymnésie, qui donna son vieux nom aux habitans de ces rivages, incessamment blanchis par les ondes qui s'y brisent. Dans ces mêmes eaux s'élèvent les îles Pithyuses et occupent un large espace les îles Baléares. En face habitèrent les Ibères, dont les domaines s'étendaient au loin, le long de la mer intérieure, jusqu'à la cîme élevée des Pyrénées. Leur principale ville était Ibéra[1]. Le rivage se présente d'abord couvert de sables stériles. Puis vient Héméroscopium, ville anciennement très peuplée, et qui n'est plus maintenant aussi qu'un territoire sans habitans et rempli d'eaux stagnantes. Plus loin se trouve la ville de Sitana, ainsi nommée par les Ibères, de son voisinage avec un fleuve de ce nom. A peu de distance le fleuve Tyrius presse en l'entourant la ville de Tyris. Plus haut, dans l'intérieur des terres, s'étend une vaste région couverte de broussailles et de halliers :

1 Il y a dans les manuscrits Idera, mais c'est là évidemment une faute de copiste. Je n'hésite donc point à substituer Ibera (conclu par analogie) à Idera.

là erraient avec leurs nombreux troupeaux les Béribraces, nation rustique et féroce, qui, ne se nourrissant que de lait et de fromage, vivait sans penser, à la manière des brutes. La pointe élevée du Caprasia paraît ensuite et fait saillie dans la mer; puis le reste de la côte s'étend désert jusqu'au territoire inhabité de la triste Chersonnèse, à laquelle touche le lac des Naccaréens, ainsi nommé par un usage antique. Une petite île s'élève au milieu, fertile en oliviers, et à cause de cela consacrée à Minerve. Plusieurs villes existèrent aussi près de là, telles qu'Hylactes, Histra, Sarna, et la noble Tyrichœ, tous noms de l'antiquité la plus haute. Les plus renommés habitans de ces côtes sinueuses furent les Grecs, qui, occupant un sol fertile, abondant en troupeaux, en vignobles et en tous les dons chers à Cérès, importaient par l'Ibérus leurs marchandises dans l'intérieur des terres. Le mont Acer projette après sa tête superbe, et le fleuve Oleus, qui coupe en deux les champs voisins, coule entre les deux sommets jumeaux du mont. Un autre mont voisin, le Sellus (dont le nom est des plus antiques) s'élève jusque dans la nue. Il y avait sur ce mont, dans des temps très anciens, la ville de Labédontia; ce n'est plus maintenant qu'un lieu désert où les bêtes fauves font leurs terriers. Suit, pendant un assez long espace, une plaine aréneuse dans laquelle exista jadis la ville de Salauris, et où fut aussi l'antique Callipolis, cette Callipolis qui se glorifiait de ses hautes murailles et de la grandeur de ses édifices, et remplissait de lares nombreux une vaste enceinte qu'entourait de toutes parts un lac poissonneux. Plus loin est la ville de Tarraco, puis l'agréable séjour des riches Barcelonais, dont le port ouvre ses deux bras tutélaires sur la mer, et dont de fraîches eaux sillonnent en tous sens les campagnes. Viennent ensuite les grossiers Indigètes, race dure et féroce, ne vivant que de la chasse et habitant dans des cavernes. A leur territoire appartient le Célébandicus, dont les pentes plongent dans la mer. Une ville du nom

de Cypsèle y exista, dit-on, dont tout vestige s'est effacé de ce sol sauvage. Là s'ouvre un port semblable à un golfe vaste et profond, après lequel se prolonge le territoire des Indigètes, jusqu'au faîte du haut Pyrénée.

OBSERVATIONS.

Pour l'intelligence de cette relation d'Aviénus, il est nécessaire de la diviser en quatre articles, se rapportant à quatre objets différens.

Aviénus a évidemment en vue ici quatre portions distinctes du littoral qu'il décrit. Les huit premiers vers ont pour objet les côtes orientales de Murcie et de Valence, depuis le cap de Palos jusqu'à Benidorme. Dans le neuvième vers et dans les vers suivans le poète parle des îles qui sont situées entre ces deux points; puis il continue à décrire les côtes du continent, qu'il considère, d'une manière générale, comme le domaine des Ibères, qui, dit-il, exerçaient là leur domination au loin et au large, le long de la mer intérieure, jusqu'aux Pyrénées. Ceci est à noter, car nous trouvons des Ibères précisément là où les Grecs se sont établis. Au seizième vers il reprend le fil de sa description, et la poursuit de Benidorme jusque sur la rive gauche de l'Èbre. Le quatrième et dernier article commençant au vers 49 comprend enfin la description de tout le littoral de la Catalogne, à peu près depuis les bouches de l'Èbre jusqu'à la pointe des Pyrénées, ou plus précisément jusqu'au cap de Creux.

Dans la première division, c'est-à-dire du cap de Palos jusqu'à Benidorme, il place trois petites îles anonymes, une ville appelée Herna, un peuple sous le nom de Gymnètes, et un fleuve Alèbe. Les trois îles, occupant à larges distances l'une de l'autre toute l'étendue de cette côte, sont désignées par Masdeu comme devant être les îles de Scombrera, de Santa-Pola et de Benidorme, qui sont séparées en effet entre elles par des espaces de plusieurs lieues, et situées l'une

au commencement, l'autre au milieu, l'autre à la fin de ce littoral. Toujours d'après Masdeu, le fleuve Alèbe, qui avait mérité le nom de sonore, devait être la Ségura qui débouche dans Guardamar, et qui, certainement, est le fleuve de la contrée le plus considérable et le plus digne d'être nommé.

Les Gymnètes, nom grec que nous avons ailleurs expliqué, habitaient sans doute au-dessus du golfe d'Alicante, et c'était aussi, ce semble, dans les environs de ce golfe que devait être la ville d'Herna.

Dans la seconde division Festus Aviénus nomme l'île Gymnésie, les Pithyuses et les Baléares, et ensuite, pour la seconde fois, les Ibères en général. Par Gymnésiennes, la plupart des auteurs anciens entendent les îles de Majorque et de Minorque; mais il ne semble pas que ce soit là la pensée d'Aviénus; il a voulu évidemment désigner par ce nom autre chose; il nomme en effet toutes les îles de cette côte dans le plus grand ordre topographique; d'abord les plus voisines, puis les plus éloignées, en désignant certainement Majorque et Minorque par le nom dominant et si connu d'îles Baléares, et il entend par l'île Gymnesia, Formentera, située précisément en face du golfe d'Alicante, aux habitans duquel il donne le nom de Gymnètes. Aviénus appelle ensuite Pithyuses l'île d'Iviça et les petites îles qui l'entourent, en étendant d'ailleurs le nom de Baléares à Dragonera et à Cabrera, qui en sont toutes voisines [1]. Par Ibères enfin il entend tous les habitans de race barbare de la côte orientale de l'Hispanie, qui ne pouvaient être que des Gaulois de la première migration, ou des Celtes, depuis les terres de Benidorme jusqu'aux Pyrénées.

[1] Les vraies Pithyuses, πιθύουσσαι, îles des Pins, étaient au nombre de deux, dont les noms particuliers était Ebusus et Ophiusa, (Iviça et Formentera); mais nous avons vu qu'Aviénus appelle cette dernière Gymnésie. — Il y avait (voy. Pline, l. v, c. 44), parmi les îles de la Propontide, une Ophiusa, 'Οφιοῦσσα, ainsi nommée, comme l'Ophiuse espagnole, à cause des nombreux serpens dont elle était peuplée; aujourd'hui Afzia, d'après d'Anville.

Dans la troisième division, de Benidorme à l'embouchure de l'Èbre, le poète nomme un grand nombre de peuples et de fleuves, et d'abord Héméroscopium, ville grecque dont le nom signifie *lieu d'où l'on observe de jour*, et correspond au bourg de Xabea, situé à peu de distance de Dénia. C'était, ainsi que nous le savons déjà, une colonie de Marseillais. Le Sitanus et le Tyrius, qui donnèrent leur nom aux villes de Sitana et de Tyris, paraissent être le Sucron (aujourd'hui rio Xucar), et l'un de ses derniers affluens vers la mer. Peut-être aussi le fleuve n'était-il autre que la Turia ou Turis de l'ancienne géographie ; les deux villes pouvaient donc être situées, la première non loin de Cullera, à l'embouchure du Xucar, et la seconde près de Valence à l'embouchure du Guadalaviar, si tant est même que Sitana et Tyris n'aient pas été les noms originaires de Cullera et de Valence même. Quoi qu'il en soit, au-dessus de la ville de Tyris, le poète met une nation nomade qu'il appelle les Béribraces: d'autres substituent à Béribraces Bébrices pour la justesse du vers; mais Masdeu remarque très bien que beaucoup de vers d'Aviénus commencent par un pied anapeste, c'est-à-dire composé de deux syllabes brèves et d'une syllabe longue, comme dans ce mot Béribraces[1]. Les Béribraces occupaient, selon toute apparence, les terres au nord de Murviédro et de Borriana. Un peu au-dessus le poète géographe place un promontoire qu'il nomme Caprasia, correspondant dans la géographie moderne au cap situé au sud-ouest de Peniscola, et ensuite une plage dépeuplée jusque vers l'Èbre où se trouve une chersonèse, c'est-à-

1 Le vers en question doit être scandé comme il suit :

Beribra-ces il-lic gens-agres-tis et-ferox.

Voici quelques autres vers d'Aviénus semblables au précédent :

Pecorum-frequen-tes in-terer-rabat-greges.
Tyrichæ-stetc-re no-men op-pido-vetus.
Peregri-na Ibe-ro sub-vehun-tur flu-mine.
Oleum que flu-men pro-xuma a-grorum-secans, etc

dire une presqu'île, et le lac des Naccaréens avec une petite île au milieu, consacrée à la déesse dont l'olivier est l'attribut Il faut chercher, selon nous, la Chersonnesus cassa, le lacus Naccarorum, et l'Insula Minervæ sacra d'Aviénus, non pas, comme le prétend Masdeu, vers Benicarlo, ou plus bas vers l'Etovesa de l'ancienne géographie, mais plutôt vers les bouches mêmes de l'Èbre, où se trouvent le port des Alfaques et la Torre del Olivar. Le mont Acer, le fleuve Oleus nous semblent, contrairement encore à l'opinion de Masdeu, devoir être cherchés en deçà et non au-delà de l'Èbre, savoir, le promontoire, dans un des caps du golfe d'Amposta, et le fleuve non loin de l'ancienne Oleastrum. Quant aux villes mystérieuses d'Hylactes, d'Hystra, de Sarna, de Tyrichæ, elles furent sans doute répandues sur ces rivages, en deçà et au-delà de l'Èbre. L'une d'elles au moins paraît avoir été située dans les environs d'Alcala de Xivert, ou, plus exactement, à une demi-lieue même de cette ville, dans un territoire qui encore aujourd'hui conserve cet antique nom d'Histra. Voici ce qu'écrivait, de cette ville et à ce sujet, un savant amateur d'antiquités, le comte de Luminarès, à Masdeu, il y a cinquante ans à peu près :—Voilà quatre mois tout à l'heure que je suis hors de chez moi, voyageant par monts et par vaux, à la recherche des limites de la Celtibérie et de l'Ilercavonie, sans domicile arrêté. J'ai trouvé dans mes courses beaucoup d'inscriptions inédites, quelques médailles, et plusieurs antiquités dignes d'estime. Je crois avoir retrouvé l'antique Histra d'Aviénus. Au moins, à une demi-lieue de cette ville (Alcala de Xivert, la ville d'où le comte de Luminarès écrivait à Masdeu), y a-t-il une petite éminence portant le nom d'Histra depuis les temps les plus reculés, à ce que disent les gens du pays : là se voient encore quelques restes d'antiquités remarquables ; et l'on y trouve des vases de terre de Sagunte, des médailles marquées de caractères inconnus (*medallas de letras desconocidas*), et une assez grande quantité de morceaux de fer et de plomb de

la grosseur d'un caillou. Les Béribraces sans doute (qui, d'après Aviénus, habitaient ces cantons), faisaient usage de la fronde, comme les Baléares, et se servaient de ces espèces de balles au lieu de pierres. Parmi les choses curieuses qu'on y a trouvées, j'ai vu un apis en bronze, un médaillon en marbre, deux médailles en argent avec la figure d'un bœuf et des caractères inconnus, et plusieurs en bronze avec des têtes barbares entre deux charrues, et un cavalier sur son cheval au revers.

La quatrième division enfin comprend toutes les côtes de la Catalogne depuis l'Èbre jusqu'aux Pyrénées. Entre Tortose et la mer furent sans doute situés le Sellus et la ville de Labédontia. Le Sellus était, selon toute apparence, la montagne qui s'avance dans la mer et forme le cap Salou. C'est non loin de là aussi que devaient se trouver les villes maritimes de Salauris et de Callipolis, villes grecques à en juger par leurs noms, dont le premier signifie *agitée par la mer*, et le second proprement *civitas pulchra*. Tarragone et Barcelone sont les villes que nomme ensuite le poète, et il étend, à ce qu'il semble, les domaines des riches Barcelonais jusqu'au cap de Palamos. Aucune autre ville n'est nommée dans cet intervalle. Le Célébandicus, promontoire avancé dont il est parlé en dernier lieu, est connu aujourd'hui sous le nom de Pelafugel; et il présente encore tous les caractères que lui attribue Aviénus. Là se trouvait cette Cypsela, comme qui dirait l'*Inclinée* en grec, dont il ne restait plus le moindre vestige au temps du poète. Le port vaste et profond et semblable à un golfe dont il parle enfin sans le nommer ne saurait être autre que le golfe de Roses. De là jusqu'au faîte du haut Pyrénée, le poète nous dit que se prolongeait le territoire des Indigètes; après quoi il passe à la description des côtes de la Gaule.

APPENDICE VII.

GÉOGRAPHIE, LIMITES, PEUPLES ET VILLES DE L'ESPAGNE ANCIENNE SELON PLINE, STRABON ET PTOLÉMÉE.

§ I.

ESPAGNE CITÉRIEURE, OU TARRAGONAISE.

« Au cap Pyrénée, dit Pline, commence l'Espagne [1]..... La première côte qui se présente est celle de l'Espagne citérieure, autrement Tarraconaise. Près de l'Océan et au delà des Pyrénées est la forêt des Vascons, puis Olarso, les villes des Vardules : Morosges, Ménosque, Vespéries, le port Amane, au lieu qu'occupe maintenant la colonie de Flaviobriga. Vient ensuite le pays des Cantabres, qui a neuf villes, puis le fleuve Sanda, le port de la Victoire, qui appartient à Juliobriga, et dont les sources de l'Èbre se trouvent à quarante milles, le port Blendium, les Orgenomesques, nation cantabre, Vereasueca, un de leurs ports. Chez les Astures se trouve la ville de Noéga, et, dans une péninsule, les Pæsici. » Le naturaliste nomme ensuite les principaux peuples et les principaux lieux qui se présentent jusqu'au Durius, les Cibarques, les Egovarres Namarins, les Jadons, les Arrotrèbes,

1 Voici comment Pline donne ailleurs (l. III, c. 2) la division générale de l'Espagne sous ce titre : Tum Hispaniæ totius : « La première contrée qu'on y rencontre (en Europe, en venant par l'Afrique) est l'Espagne ultérieure ou Bétique. A Urges commence la Citérieure ou Tarraconaise, qui finit à la chaîne des Pyrénées. L'Ultérieure, dans sa largeur, se scinde en deux provinces : la Bétique, puis au nord la Lusitanie. La limite des deux contrées est l'Anas, rivière fameuse qui sort des terres de Laminium, dans l'Espagne citérieure, et qui tantôt s'épanchant dans de petits lacs, tantôt contractant son lit, tantôt se perdant au fond des gouffres souterrains, comme si elle se plaisait à naître et à renaître, se décharge enfin dans l'Atlantique. La Tarraconaise, adossée aux Pyrénées, descend sur tout un versant de la chaîne, et s'étend obliquement de la mer Ibérique à l'océan Gaulois. Le mont Solore et les chaînes Orcténiques, Carpétaniques, Asturiennes, la séparent de la Bétique et de la Lusitanie. »

le cap Celtique, les fleuves Florius et Nelo, les Celtes Néries, les Tamarici, dont la Péninsule possède trois autels Sestiens dédiés à Auguste, les Capores, la ville de Noela, les Celtes Présamarques, les Gallèques distribués en plusieurs nations, les Bracari, les Heleni, les Gravii, dont Pline prend le nom gaulois de *Craghii*, *Graghii*, *Gravii* par altération (de *crag*, *craig*, *graig*, pierre, rocher, grès, comme qui dirait *habitans des lieux pierreux*), pour un nom grec; le fort Tyde, Abobrica, ville de la Gallécie qualifiée d'importante, le Minius dont l'embouchure a quatre milles de large, les Leunes, les Seurbes, Augusta, ville des Bracares, la Limie, le Durius, l'un des fleuves les plus considérables de la Péninsule, qui, dit-il, né chez les Pelendones, baigne Numance, passe chez les Arévaques et les Vaccéens, sépare l'Asturie des Vettons, la Lusitanie des Gallèques, et les Turdules des Bracares (Pline, liv. IV, c. XXXIV).

Ailleurs (liv. III, c. IV) Pline nous avait déjà parlé de la Tarragonaise, et nous avait appris qu'elle se composait, de son temps, de sept cercles (*nunc universa provincia dividitur in conventus septem: Carthaginiensem*, *Cæsaraugustanum*, *Cluniensem*, *Asturum*, *Lucensem, Bracarum*), auxquels on joignait les îles. La province entière renfermait, outre cent quatre vingt quatorze villes *contributæ* relevant des autres, cent soixante dix-neuf villes, savoir, douze colonies, treize cités romaines, dix-huit villes à droit latin, une alliée, et cent trente-cinq tributaires. Parmi les peuples, Pline nomme tantôt les grandes agrégations d'hommes de la même race ou mélangés qui, en raison de quelque circonstance ignorée ou connue de leur histoire ou de leur situation territoriale primitive, ont reçu un nom national, comme les Bastules, tantôt les habitans d'une ville nommés de son nom, comme les Mentesani. Ceux de la première catégorie mentionnés par Pline comme appartenant à la Tarragonaise (l. c.) sont, dans l'intérieur des terres, les Orétans, les Carpétans, qu'il place

sur les bords du Tage, les Vaccéens, les Vettons et les Celtibères Arévaques. Plusieurs, tant de l'intérieur des terres que de la côte, ne sont pas nommés, mais seulement désignés par le nom de leur pays ; quelques-uns sont inconnus. Il nomme aussi plusieurs villes et quelques fleuves : Urci, Barea, limitrophe, ou pour mieux dire appartenant encore à la Bétique, la Mavitanie, la Déitanie, la Contestanie, le Tader, Ilicis, dont ressortaient les Icosani, habitans de quelque Icosis grecque dont les vestiges sont effacés, Lucentum, depuis longtemps de droit latin, Dianium tributaire, le Sucron, les ruines d'une ville du même nom, l'Édétanie, Valence, colonie romaine, Sagonte, non colonie, mais ville romaine (*civium Romanorum oppidum*, *fide nobile*); le fleuve Uduba; le pays des Ilergaons, comme les appelle Pline, puis l'Ibère « grand fleuve dont la navigation, dit-il, procure à l'Espagne la richesse commerciale : il prend sa source chez les Cantabres, non loin de Juliobriga; son cours est de quatre cent cinquante milles, dont deux cent soixante navigables, à partir de la ville de Varia : c'est de son nom que les Grecs ont fait celui d'Ibérie, par eux appliqué à toute l'Espagne[1]; » viennent ensuite les Cossétans, le fleuve Subi, Tarragone, le pays des Ilergètes, une ville du nom de Subur, le Rubricat, les Lalétans, les Indigètes, et, en remontant dans les terres, les Ausétans, les Lacétans, puis, dans les gorges des Pyrénées mêmes, les Cerretans et les Vascons. « Sur la côte, dit-il, Barcelone, colonie, porte le nom de Faventie. Bétulo, Iluro, le Larn et Blandes, l'Alba et Empories, ville double, composée d'anciens habitans du pays et de Grecs, issus des Phocéens, précédent Vénus Pyrénée, sur l'autre flanc du cap, à quarante milles de ce dernier. »

Pline parcourt et rappelle ensuite à leurs cercles plusieurs lieux célèbres, autres que ceux déjà nommés :

1 Iberus amnis... quem propter universam Hispaniam Græci appellavere Iberiam.

1° Tarragone, qui voit plaider dans son sein quarante-trois peuples, dont les plus connus sont : entre les citoyens romains, les Dertusani, et les Bisgargitani (les Bargusiani sans doute); entre les peuples de droit latin, les Ausétans, les Cerrétans, divisés en Juliani et en Augustani, les Edétans, les Gérundiens, les Gessoriens, les Teari Julienses; entre les tributaires, les Aquicaldins, les Onenses, les Béculoniens.

2° Césarauguste, colonie franche que baigne l'Ebre, sur l'emplacement de l'ancienne Salduba en Edétanie, a, dans son ressort, cent cinquante-deux peuples. Nous nommerons, 1° de citoyens romains, les Bélitans, ceux de Celse, colonie, les Calagurritani Nassici, les Ilerdiens (tribu des Surdaons, voisins du fleuve Sicoris), les Oscences de la Vescitanie, les Turiasonenses; 2° de peuples à droit latin, les Cascantins, les Ergaviques, ceux de Graccuris, les Léonicenses, les Osicerdenses; 3° de peuples alliés, les Tarragins; 4° de tributaires, les Arcobriques, les Andologiens, les Arocélitans, les Bursaonenses, les Calaguritani Fibularenses, les Complutenses, les Carenses, les Cincenses, les Cortonins, les Damanitans, les Larnenses, les Lursenses, les Lumbéritans, les Lacétans, les Lubiens, les Pompeloniens, les Ségiens.

3° Carthage rassemble soixante-cinq peuples, non compris les habitans des îles. Parmi ces peuples, ceux de la colonie d'Accis Gemella et de Libisosona Foroaugustana jouissent des droits italiques; ceux de Castulo, originaires de la colonie de Salaria, et autrement nommés Cæsari Venales, les Setabitani Augustani, les Valériens ont les priviléges du vieux Latium; les tributaires les plus connus sont les Alabanenses, les Bastitans, les Consaburins, les Dianenses, les Egelestani, les Ilorcitani, les Laminitani, les Mentesani Oretani, les Mentesani Bastuli, les Oretani Germani, ceux de Segobriga, capitale des Celtibères, ceux de Tolède sur le Tage, capitale des Carpétans, les Viatiens et les Vergiliens.

4° A Clunie se réunissent quatorze peuples Vardules, dont

je ne nommerai que les Albanins; quatre peuples Turmogides (ou Turmodiges), parmi lesquels les Ségisamonins et les Segisama-Juliens, les Cariètes et les Vennenses, qui ont cinq cités, au nombre desquelles est Vélie; quatre peuples Polendones (ou Pelendones) d'entre les Celtibères, dont les Numantins furent les plus célèbres. Dix-huit cités Vaccéennes; Intercatia, Pallantia, Lacobriga, Cauca sont les premières. Des sept peuples Cantabres, ceux de Juliobriga seuls méritent une mention. Les Autrigones ont dix villes, dont Tritium et Virovesca. Les Arévaques, ainsi nommés du fleuve Areva, ont six villes, Saguntia et Uxama, dont les noms se reproduisent sur plusieurs autres points, Ségovie, Nova-Augusta, Termes, et Clunie même où finit la Celtibérie. On descend ensuite vers l'Océan, et l'on retrouve les Vardules ci-dessus nommés, plus les Cantabres

5° Les Astures, leurs voisins, se composent de vingt-deux peuples divisés en Augustani et Transmontani, et ont pour chef-lieu la magnifique Asturica. On distingue parmi eux les Cigurri, les Pæsici, ceux de Lancia, et les Zoèles. La population monte à deux cent quarante mille hommes libres.

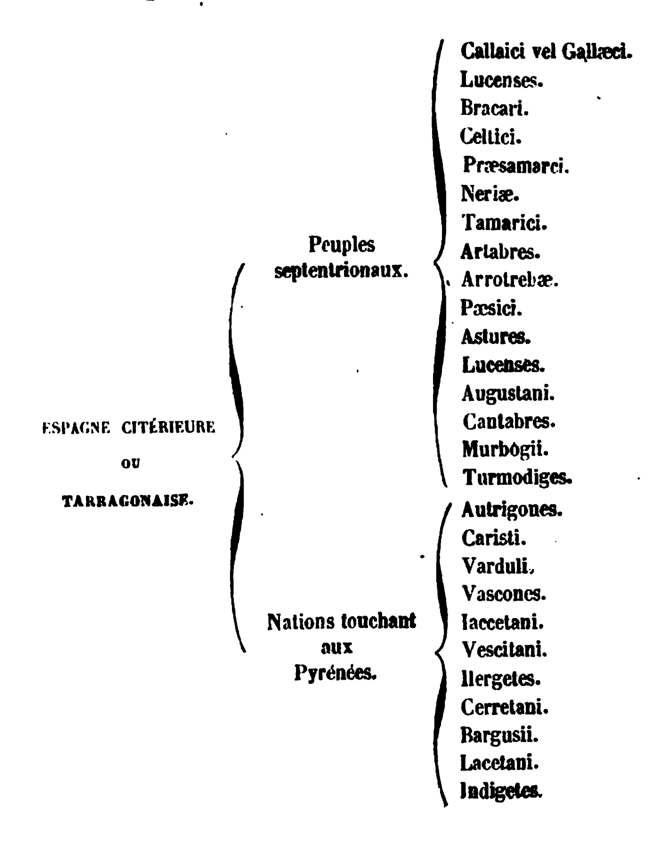
6° Le cercle de Lucum comprend, outre les Celtici et les Lébunes, seize peuples peu connus et de noms barbares : on y compte à peu près cent soixante-six mille hommes libres.

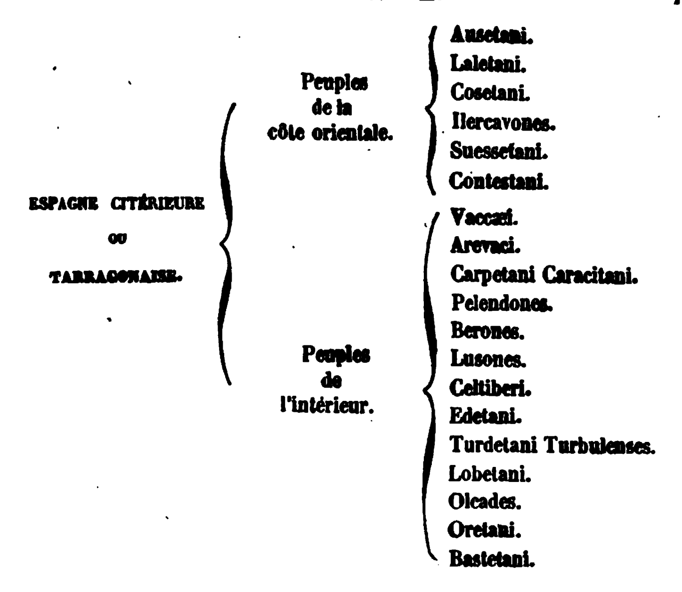
7° De même, dans le cercle des Bracares, où vingt-quatre cités possèdent cent soixante-quinze mille hommes libres, il n'est guère possible de nommer, après les Bracares mêmes, que les Bibali, les Celerini, les Gallèques, les Hequæsi, les Limici et les Querquerni.

L'Espagne citérieure, dit Pline en terminant, a, de Castulo au cap Pyrénée, six cent sept milles de long, et un peu plus en suivant la côte : sa largeur, de Tarragone au rivage d'Olarso, est de trois cent sept milles. Mais comme du pied des Pyrénées, où la Péninsule est resserrée par le rapprochement des deux mers, elle se développe insensiblement

jusqu'à ce qu'elle aille atteindre l'Espagne ultérieure, cette largeur devient plus que double. L'Espagne et les Gaules ont pour limites communes deux caps que projettent les Pyrénées, l'un sur une mer, l'autre sur l'autre.

Pline omet quelques noms de peuples (en petit nombre), dont font mention Strabon et Ptolémée. En relevant de sa relation les plus considérables, abstraction faite des peuples empruntant leur nom à celui de leur ville (comme les Segobriges, les Calagurritani, etc.), et en ajoutant ceux dont Strabon et Ptolémée nous parlent, on peut grouper comme il suit les principales nations de la Tarragonaise :





§ II.

ESPAGNE ULTÉRIEURE.

(Comprenant la Bétique, la Béturie, la Lusitanie, et la Vettonie.)

1° BÉTIQUE ET BÉTURIE.

Nous allons encore laisser parler Pline (liv. III, c. III) :

« La Bétique, ainsi nommée du fleuve qui la coupe en deux, surpasse toutes les provinces par sa riche culture et par une beauté de végétation qui lui est particulière. On y compte quatre chefs-lieux de juridiction, Gadès, Cordoue, Astigis, Hispalis, et en tout cent soixante-quinze villes, dont neuf colonies, huit municipes, vingt-neuf villes depuis longtemps à droit latin, six villes libres, trois villes alliées et cent vingt tributaires. Les plus remarquables et les plus faciles à nommer en latin sont, à partir de l'Anas, sur l'Océan, Onoba Æstuaria, que séparent du grand fleuve les rivières Urium et

Luxia ; puis, après avoir franchi des dunes, le Bétis et la côte de Cores qui forme un golfe, Gadès, situé vis-à-vis de ce golfe, et dont nous parlerons en traitant des îles. Le cap de Junon, le port Bésippo et les villes de Belon et de Mallaria précèdent le détroit où s'engorge l'Atlantique. Ensuite viennent Carteia, nommée par les Grecs Tartesse; le mont Calpé, et sur la côte Méditerranéenne, la ville de Barbésule, avec un fleuve de même nom ; Salduba, Suel ; Malaca, ville alliée, sur une rivière de même nom ; Ménoba, aussi sur un fleuve ; Sexi Firmum Julium, Sélambine, Abdère, Murgis, limite de la Bétique. Selon Agrippa, toute cette côte est peuplée de colonies puniques. La partie à l'est de l'Anas, opposée à l'oéan Atlantique, est aux Bastules et aux Turdules. Varron dit que l'Espagne entière est peuplée d'Ibères, de Perses, de Phéniciens, de Celtes, de Carthaginois. Il ajoute que les jeux de Bacchus ou la fureur à laquelle on se livre dans ces jeux, ont fait donner à la Lusitanie ce nom, qui rappelle les Bacchantes, et que celui de l'Espagne vient de Pan. Quant à tout ce qu'on dit d'Hercule, de Pyrène, de Saturne, je n'y vois que des fables.

» Le Bétis prend sa source, non pas, comme quelques-uns l'ont dit, à Mentèse en Tarraconaise, mais dans le bois de Tugium, d'où sort aussi le Tader, qui baigne le territoire de Carthage ; puis, à Ilorque, se détourne du bûcher de Scipion, tourne à l'ouest, et entre dans l'océan Atlantique, qu'il choisit pour province. Faible d'abord, il reçoit bientôt de nombreuses rivières, qui ajoutent en même temps à son lit et au renom du fleuve. C'est à Ossigitanie qu'il entre en Bétique ; et là ses ondes, belles, caressantes, sont à droite et à gauche bordées de villes.

» Entre ce fleuve et la côte de l'Océan, dans les terres, les villes principales sont Ségède Augurine, Julia Fidentia, Urgao Alba, Ebura Cerealis, Iliberi Libérini, Ilipula Laus, Artigi Julienses, Vesci Faventia, Singili, Attegua, Arialdunum,

Agla Minor, Bébro, Castra Vinaria, Episibrium, Hippo-Nova, Ilurco, Osca, Escua, Succubo, Nuditanum, Tuati-Vetus, toutes villes de la Bastétanie maritime et du cercle juridique de Cordoue. Autour du fleuve même se trouvent Ossigi Laconicum, Iliturgi ou Forum Julium, Ipasturgi la Triomphale, Sitie, Obulco Pontificense, à quatorze milles dans les terres, Ripa Epora, ville alliée, Sacili Martialium, Onoba, à droite Cordoue la Patricienne, colonie, où le Bétis devient navigable, puis, Carbule, Décume et le Singulis qui, du même côté, (c'est-à-dire par la rive gauche) se jette dans le Bétis.

» Dans le cercle d'Hispalis sont : Celti, Arue, Canama, Evia, Ilipa Ilia, Italica; à gauche, Hispalis, colonie surnommée la Romuléenne, Osset ou Julia Constantia, en face de la précédente, Vergente ou Julii Genius, Orippo, Caure, Siare. Vient ensuite le Ménoba qui se jette dans le Bétis par la rive droite. Entre les embouchures du Bétis, se voient Nébrissa Veneria et Colobona. Asta Regia et Asido Cæsariana, dans les terres, ont le titre de colonies.

« Le Singulis, qui tombe à l'endroit où on vient de le dire, dans le Bétis, arrose la ville d'Astigi, autrement Augusta Firma, colonie, et y devient navigable. Les autres colonies libres du cercle d'Hispalis sont Tucci, surnommée Augusta Gemella, Itucci ou Virtus Julia, Attubi ou Claritas Julia, Urso ou Genua Urbanorum : au milieu de toutes ces villes était Munda, qui fut prise avec le fils de Pompée. Astigi-la-Vieille et Ostipo sont libres. Callet, Calucule, Castra Gemina, la petite Ilipule, Merucre, Sacrane, Obulcule, Oningis, sont tributaires. Près de la côte voisine du Menoba, qui est aussi navigable, habitent les Alontigicèles et les Alostiges.

» Le pays qui va du Bétis à l'Anas, et qui est en dehors de ceux que nous venons de décrire, se nomme Béturie. On le divise en deux parties habitées par deux nations, les Celtiques, qui touchent la Lusitanie et qui appartiennent au cercle d'Hispalis ; les Turdules, limitrophes de la Lusitanie et de

la Tarraconaise, et qui relèvent de Cordoue. Les Celtiques sont des Celtibères venus de la Lusitanie, comme le prouvent le culte, la langue, les noms des villes correspondant aux surnoms usités en Bétique. Ainsi Fama Julia est Seria; Concordia Julia, Nertobrige; Restituta Julia, Segides; Julia, Contributa; la Curiga actuelle, Ucultuniacum; Constantia Julia, Laconimurge; Fortunales, Tereses, et Emanici, Callenses.

La Celtique contient de plus Acinipo, Arunda, Aruci, Turobrige, Alpèse, Sépone, Serippo. L'autre portion de la Béturie, celle que possèdent les Turdules, et qui ressort du cercle de Cordoue, a, entre autres villes, Arsa, Mellarie, Mirobrique, et, dans l'Osintiade, Sisapo.

Dans le cercle de Gadès se trouvent Regina, cité romaine, Regia Carissa, surnommée Aurelia, ville à droit latin, Urgie, autrement Castrum Julium et Cæsaria Salutariensis, toutes deux aussi à droit latin, et treize villes tributaires : Besaro, Bélippo, Barbésule, Lacippo, Bésippo, Callet, Cappage, Oleastre, Itucci, Brana, Lacibi, Sagontie, Andorises.

Agrippa donne à la Bétique quatre cent soixante-quinze milles de long sur deux cent cinquante-sept de large. Mais alors la province s'étendait jusqu'à Carthage; différence d'où proviennent sans cesse d'énormes erreurs de calculs, tant à cause des nouvelles limites fixées aux provinces, que par l'inégalité des pas géométriques, tantôt plus longs, tantôt plus courts. Puis les mers ont, dans ces longues périodes, envahi des terrains, les rivages ont empiété sur les eaux; les fleuves ont changé, modifié leurs contours. De plus, on part de points différens, et l'on suit des lignes diverses : de telle sorte que jamais deux calculs ne concordent.

II. Aujourd'hui la Bétique a deux cent cinquante milles de long de Castulon à Gadès, et vingt-cinq milles de plus, si l'on part de Murgis sur la côte. La largeur, depuis la côte de Carteia, est de deux cent trente-sept milles; ainsi l'extrême

exactitude d'Agrippa s'est trouvée en défaut, qui le croirait! dans un ouvrage auquel il apportait tous ses soins, dans cette carte de l'univers qu'il voulait déployer aux yeux de l'univers! Et Auguste a partagé son erreur! car Auguste fit achever le portique commencé par sa sœur, sur le plan et les mémoires d'Agrippa, dont la carte y fut gravée.

LUSITANIE ET VETTONIE.

XXV. 21. Au Durius commence la Lusitanie où se trouvent d'abord les vieux Turdules, les Pésures, la rivière Vacca, la ville de Talabrica, celles d'Éminium, sur un fleuve du même nom, de Conimbrica, de Collipo et d'Eburobritium. Ensuite s'avance dans la mer le cap Artabrum, nommé par d'autres grand cap, et par d'autres encore cap d'Olisipo, saillie énorme qui sépare deux vastes contrées, deux vastes mers, deux ciels. Là se termine le flanc de l'Espagne; et, quand on l'a doublé, on voit le front de la Péninsule.

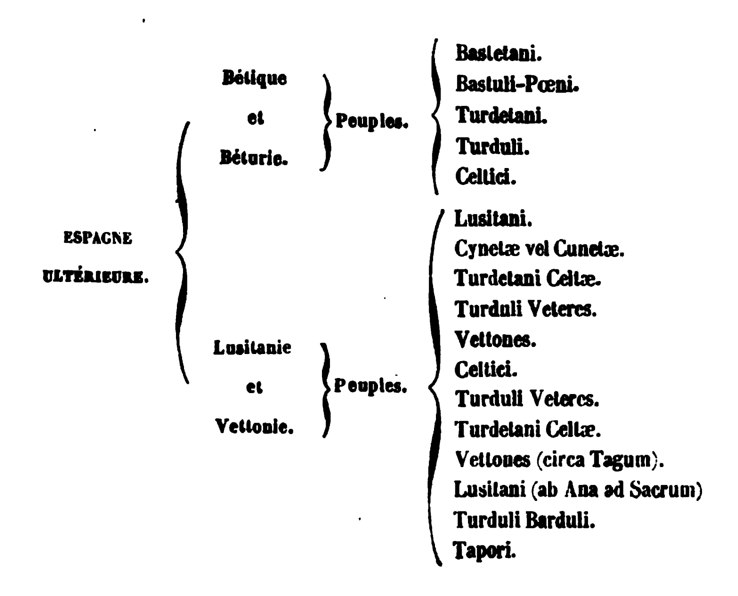
22. D'un côté on a le nord et l'océan Gaulois : de l'autre on a l'ouest et l'Atlantique. La saillie du cap, fixée par les uns à soixante milles, est portée par d'autres à quatre-vingt-dix. De là au cap Pyrénée beaucoup d'auteurs comptent douze cent cinquante milles....... Le Minius est, selon Varron, à deux cents milles de l'Éminius, que quelques-uns placent ailleurs et nomment Limée : le nom ancien était rivière de l'Oubli, et mille fables se répétaient sur son compte. Du Durius au Tage il y avait aussi deux cents milles. Le Munda coule entre ces deux fleuves. Le Tage est célèbre par l'or qu'il charrie dans ses sables. Cent soixante milles séparent son embouchure du cap Sacré, qui est au milieu du front de l'Espagne. De celui-ci au milieu des Pyrénées, selon Varron, il y a quatorze cents milles. On n'en compte, au contraire, que cent vingt-six jusqu'à l'Anas, que nous avons donné pour limite de la Lusitanie et de la Bétique, et cent deux en sus jusqu'à Gadès.

Peuples : les Celtiques, les Turdules, les Vettons autour du Tage ; les Lusitans, de l'Anas au cap Sacré. Villes remarquables à partir du Tage, sur la côte : Olisipo, fameuse par ses cavales que le vent d'ouest rend fécondes ; Salacie, surnommée Imperatoria ; Mérobrica précède le cap Sacré, puis le cap Cuneus. Villes : Ossonoba, Balsa, Myrtilis.

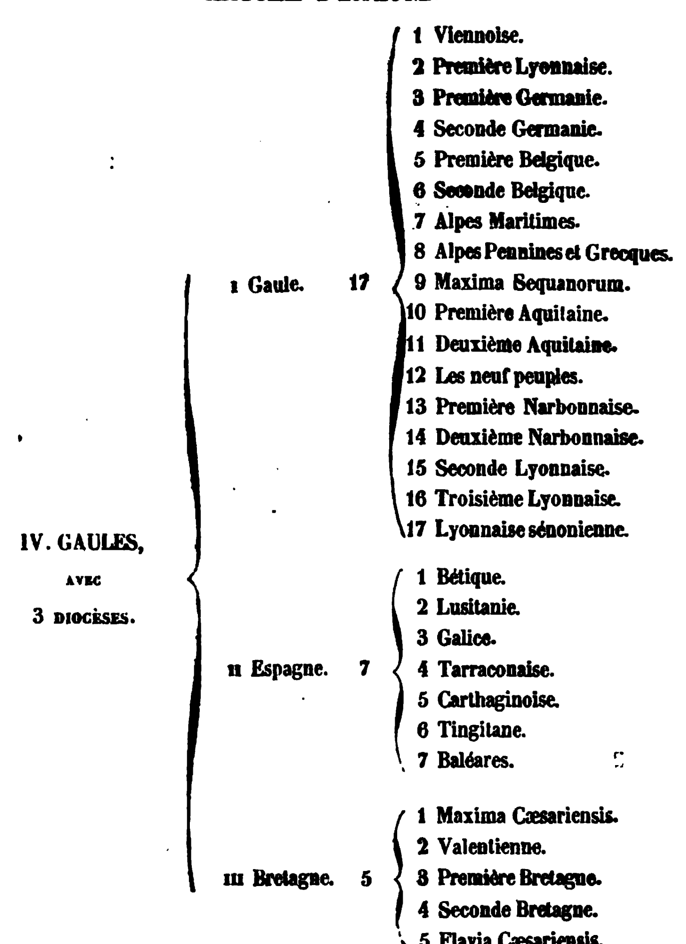
La province entière comprend trois conventus : Emerita, Pax, Scalabis, et quarante-six peuples, parmi lesquels cinq colonies, un municipe de citoyens romains, trois municipes d'ancien droit latin, et trente-six tributaires. Les colonies sont : Augusta Emerita sur l'Anas, Metallinum, Pax, Norba Cæsariensis, dont dépendent Castra Cécilia, puis Scalabis, autrement Præsidium Julium. Le municipe à droit romain est Olisipo, surnommé Felicitas Julia. Les trois villes à droit latin sont Ebora ou Liberalitas Julia, Myrtilis et Salacia, dont il a été parlé. Parmi les villes tributaires on peut nommer, outre celles dont il a été question dans les surnoms de la Bétique, Augustobriga, Ammium, Arandite, Arabrica, Balsa, Cæsarobrica, Capère, Caure, Colarnum, Cibilis, Concordia, Elbocore, Interamnie, Lancia, Mirobriga Celtici, Medubriga ou Plumbaria, Ocelum ou Lancia, Turdules, autrement Bardules et Tapores. La Lusitanie, avec l'Asturie et la Gallécie, a, selon Agrippa, cinq cent quarante milles de longueur sur cinq cent trente-six de largeur. Quant à l'Espagne entière, sa circonférence, en suivant toutes les côtes de l'un à l'autre cap Pyrénée, est, selon les uns, de trois mille neuf cent vingt-deux, selon les autres, de deux mille cinq cents milles. (Plin. l. IV, c. 35).

Pline revient plusieurs fois sur l'Espagne dans la suite de ses livres, mais tels sont les passages spéciaux qu'il lui consacre. La traduction en appartient à M. Ajasson de Grandsagne ; j'ai cru seulement devoir la modifier en quelques rares endroits où le traducteur m'a paru n'être pas entré aussi délibérément que de coutume dans le vrai sens du naturaliste de Vérone.

En suivant le même procédé que pour l'Espagne citérieure, nous grouperons les principaux peuples de l'Espagne ultérieure comme il suit :



Dans la division subséquente de l'empire sous Constantin en quatre préfectures prétoriennes l'Espagne fut divisée elle-même en sept provinces, et fit partie de la préfecture des Gaules, qui était la quatrième de l'empire, avec trois diocèses : l'Espagne, la Gaule et la Bretagne. Le même homme gouvernait donc en personne ou par des vicaires tout le pays qui forme aujourd'hui les royaumes de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal. Voici le tableau de cette préfecture avec la subdivision en provinces de chacun des trois diocèses qu'elle comprenait :



IV. GAULES, avec 3 diocèses.	I Gaule.	17	1 Viennoise.
			2 Première Lyonnaise.
			3 Première Germanie.
			4 Seconde Germanie.
			5 Première Belgique.
			6 Seconde Belgique.
			7 Alpes Maritimes.
			8 Alpes Pennines et Grecques.
			9 Maxima Sequanorum.
			10 Première Aquitaine.
			11 Deuxième Aquitaine.
			12 Les neuf peuples.
			13 Première Narbonnaise.
			14 Deuxième Narbonnaise.
			15 Seconde Lyonnaise.
			16 Troisième Lyonnaise.
			17 Lyonnaise sénonienne.
	II Espagne.	7	1 Bétique.
			2 Lusitanie.
			3 Galice.
			4 Tarraconaise.
			5 Carthaginoise.
			6 Tingitane.
			7 Baléares.
	III Bretagne.	5	1 Maxima Cæsariensis.
			2 Valentienne.
			3 Première Bretagne.
			4 Seconde Bretagne.
			5 Flavia Cæsariensis.

Je terminerai par un tableau qui mettra sous les yeux du lecteur la correspondance des principaux noms de lieux de l'ancienne Espagne avec ceux de l'Espagne actuelle. Ce travail de géographie comparée, en apparence facile, n'a pas laissé que de me coûter beaucoup de peine et de temps ; mais je le crois d'un intérêt historique assez grand, et la plupart de ces vieux noms sont ici pour la première fois rapprochés

des noms qui leur correspondent dans la géographie moderne. La *Geographie der Griechen und Rômer*, de Mannert, m'a été de quelque secours, bien qu'elle soit très loin d'être complète et toujours irréprochable à l'égard de l'Espagne; j'ai tâché de faire mieux, s'il n'est pas trop présomptueux de le dire. Les excellens tableaux de géographie comparée, composés d'après Pline par M. Valentin Parisot pour l'Italie et la Grèce, m'ont fourni le cadre de celui que je donne ici. Je regrette, pour ma part, de ne l'avoir pas trouvé tout fait par M. Parisot; je n'aurais eu qu'à le lui emprunter, et le public y eût assurément gagné.

TABLEAU COMPARATIF, INDIQUANT A QUELS LIEUX DE L'ESPAGNE MODERNE RÉPONDENT LES PRINCIPALES DÉNOMINATIONS GÉOGRAPHIQUES DE L'ANCIENNE HISPANIE, VILLES, FLEUVES, MONTAGNES, GOLFES ET PROMONTOIRES.

(Les villes où l'on frappait monnaie sont marquées d'un astérisque.)

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
	PREMIÈRE RÉGION.	
	BÉTIQUE, BÉTURIE, LUSITANIE, VETTONIE.	
Anas.	Anas, fl.	Rio Guadiana.
Cartéia.	Carteia.	Cartaya.
Lépa.	Læpa.	Lepe.
Onoba.	* Onuba, Onuba Æstuaria (Pline), Ονοβαλισϊουρια (Ptol.).	A l'embouchure de l'Odiel, Palos ou Moguer.
Bétis.	Bætis, antea Tartessus (Avien.), Perces (Steph. Byz. in Βαιτις), Circius (Tit.-Liv., l. XXVIII, c. 22).	Rio Guadalquivir.
Ébora.	* Ebora.	A l'embouchure du Guadalquivir, vers San Lucar de Barrameda.
Tour de Cépion.	Cæpionis Turris.	Chipiona.
Port Gaditan.	Portus Gaditanus.	Port Sainte-Marie.
Cadix.	* Gadir, Gaddir (Avien.), Γαδειρα (Ptol.), Gades, Augusta Julia Gaditana (Plin.).	Cadiz.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES. ou Positions correspondantes.
Port Ménesthée.	Menestheus-Portus.	Puerto-Real.
Bésippo.	Bæsippo.	Vejer.
Temple de Junon.	Junonis Pr. et Templ.	Trafalgar.
Bélon.	* Baillo (Med.) Belo, Bælon.	Balonia.
Mellarie.	Mellaria.	Torre de la Peña (Mannert), Tarifa (Gossel.).
Julia Transférée.	*Julia Traducta vel Transducta, Ioza Julia (Strab.).	A l'embouchure du Gualmesi, Tarifa d'après Mannert.
Barbésule.	Barbesula, Barbesola.	Algesiras.
Cartéia.	*Carteia.	Roccadillo; au fond de la baie d'Algesiras, sur le Guadaranque, d'après d'Anville.
Calpé.	Calpe, mons et Columna.	Gibraltar, au Vieux-Môle.
Barbesul.	Barbesol, Barbesula, fl.	Rio Guadiaro.
Barbésule.	Barbesula, urbs.	Torre de Guadiaro.
Barbariane.	Barbariana.	Manilba.
Lacippo.	Lacippo.	Inconnue.
Salluba.	Salluba, fl.	Rio Verde.
Salduba.	Salduba, ou mieux Salluba.	Marbella.
Suel.	Suel, Municipium Suelitanum, sur le Melacha.	A l'embouchure du rio Guadiaro, peut-être Fuengirola.
Ménaca.	Mænaca.	Inconnue.
Malaca.	* Malacha, Malaca (aspirat. demptâ)	Malaga.
Ménobe.	Μαινοϐα (Strab.), Mænoba, Menoba.	Velez-Malaga.
Sélambine.	Selambina.	Salobreña.
La ville de Sexitans.	Hexi, Ex (Mela), Sex (Ptol), Sexi, Sexti Firmum Julium (Plin.).	Motril.
Abdère.	Ἄϐδηρα (Ptol.), Αὔδηρα, Ἄϐδαρα (Strab.), Audera, Abdara, Abdera (Mela; Plin., etc.).	Adra.
Le Grand Port.	Portus Magnus.	Almeria.
Le cap Charidémus.	Charidemi vel Charidemum Promontorium.	Cabo de Gata.
Murge.	* Murgi.	Mujacar.
Barée.	Barea.	Vera.
Ilorque.	Ilorcis.	Lorca.
Bûcher de Scipion.	Rogrum Scipionis.	Sepulcro de Escipion.
Urgao-la-Blanche.	Urgao Alba.	Purchena.
Monts Ilipules.	Ilipula Montes.	Alpujarras.
Acci.	* Acci.	Guadix.
Illibéris.	* Eliberis, Iliberis, vel Illiberi Liberini.	Emplacement à l'est de Grenade.
Ilipula Laus.	Ilipula Laus.	Loja.
Ilurco.	* Ilurco.	Illora.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Ebura Cerealis.	Æbura Cerealis.	Alcala la Real.
Tucci.	* Tucci, Augusta Gemella Tuccitana, Gemella Augusta, civitas Martis.	Martos.
Auringis.	Aurinx, Auringis vel Oringis, Flavium Aurgitanum.	Jaen.
Egabro.	Egabro, Egabrum.	Cabra.
Castule.	* Castulo.	Cazlona la Vieja.
Bétulo.	Bætulo.	Baeza.
Illiturge.	* Illiturgi, Illiturgi Forum Julium.	Ubeda.
Ipasturges.	Ipasturgis.	Inconnue.
Ossigi Laconicum	Ossigi Laconicum.	Andujar.
Obulco.	* Obulco.	Porcuna.
Urcao.	Urcao, Urgao.	Arjona.
Epora.	Epora.	Montoro.
Sacili.	* Sacili Martialium (Plin.)	Alcorrucen.
Axate.	Axatis.	Alcolea.
Calphurnie.	Calphurniana.	A 15 milles à l'est de Cordoue.
Cordoue.	* Corduba, Corduba Patricia.	Cordoba, Cordova.
Décume.	Decuma,	Almodovar.
Carbule.	* Carbula.	Casalunga.
Carmone.	* Carmo, Carmona.	Carmona.
Obulcule.	Obulcula.	Fuentes.
Ulia.	* Ulia, Julia Fidentia (Plin.).	La Rembla ou peut-être Montilla.
Itucci.	* Itucci, Ιτυκη (App.), Archa Tucci, Acatucci (Itin. Ant.), Tucci Vetus, Itucci.	Toccina.
Attubi.	Attubi vel Ucubis.	Espejo.
Astigi.	* Astigi, Astigitana Colonia Augusta Firma (Plin.), Astigi (Itin. Ant.), Astigis (Ptol.).	Ecija.
Astigi Julienses.	Astigi Julienses.	Santa Ella.
Le Singilis.	Singilis, vel Singulis fl.	Rio Xenil.
La ville de Singilis.	Singilis civitas.	Puente de Don Gonzalo.
Cavra.	* Cavra.	Cabra au N. E. de Lucena.
Ipagrum.	* Ipagro, Ipagrum.	Lucena ou Priego.
Ara.	* Ara.	Araceli.
Urso.	* Urso, Orson (App.), Ursao (Hirt.), Urso Genua Urbanorum (Plin.), Ourbona, Οὐρβώνη (Ptol.).	Ossuna.
Episibrium.	Episibrium.	Inconnue.
Hippo-Nova.	Hippo Nova (Plin.	Idem.
Ventipo.	* Ventipo Ventisponte (Cæs. de Bell. Hisp. c. 26.).	Près d'Estepa.
Astapa.	* Astapa.	Estepa.
Angellæ.	Angellæ.	Benameji.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Vescia Faventie.	Vescia Faventia.	Archidona.
Antiquaria.	Antikaria, vel Antiquaria.	Antequera.
Attegua.	Attegua.	Teva Vieja ou bien Aguilar.
Arialdun.	Arialdunum (Plin.).	Inconnue.
Castra Vinaria.	Castra Vinaria.	Castro del Rio.
Arunda.	Arunda.	Ronda.
Munda.	* Munda.	Monda.
Irippo.	* Irippo.	Zara del Pinal.
Acinipo.	* Acinipo.	A peu de distance au sud de Ronda.
Alpèse.	Alpesa.	Utrera.
Seare.	* Searo, Seare, Siarium.	Zarracatin.
Callet.	* Callet (Plin.), Calathe (Steph. Byz.), alii Calathusam.	Vers le détroit, au nord de Carteja.
Asido.	* Asido, Asindo.	Medina Sidonia.
Carisse.	* Carisa, Carissa, Regia Carissa Aurelia (Pl.).	Carissa près de Bornos sur le Guadalete.
Seguntie.	Seguntia (Tit.-Liv.), Saguntia (Pl.).	Cigonza, ruines entre Arcos et Xerez de la Frontera.
Ceret.	* Ceret (Méd.); peut-être la Ξηρα qu'Etienne de Byzance place dans le voisinage des Colonnes d'Hercule, sur l'autorité de Théopompe.	Ruines au lieu dit Sera ou Cera, entre Xeres et Medina Sidonia, Xeres même, selon quelques-uns.
Cappage.	Cappagum (Plin.).	Inconnue.
Oléastre.	Oleastrum (id.).	Id.
Andorises.	Andorisæ (id.).	Id.
Asta.	* Asta, Asta Regia (Plin.). Asta Colonia (Mela), Hasta (Itin. Ant.); il y avait un corps de chevaliers romains : equites romani *Astenses*, Cæs., de Bell. Hisp., c. 26.	Mesa de Asta, entre Xeres et Tribugena.
Nébrisse.	Nebrissa, Nebrissa Veneria (Plin.).	Lebrija.
Le lac Ligustique.	Ligusticus Lacus Avieni.	Marisma del Guadalquivir.
Ugia.	Ugia, vel Castrum Julium.	Las Cabezas de San Juan près de Lebrija.
Carula.	* Carula (Itin. Ant.).	Entre Ecija et Séville.
Orippo.	Orippo.	Au lieu dit de las Dos-Hermanas.
Caure.	Caura.	Coria.
Brana.	Brana.	San Pablo de la Brena.
Hispalis.	* Hispalis, Hispalis Romulensis (Pl.).	Séville.
Ilipa Ilia.	* Ilipa Ilia (Plin.).	Alcala del Rio.
Arue.	* Arua (Plin.), Arve.	Villa de Alcolea.
Lélia.	* Laelia.	Berocal, à l'O. de Séville.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Colobone.	Colobona.	Tribugena.
Caname.	* Canema, Canama, Nema, Nama.	Villa-Nueva de Rio.
Italica.	* Italica.	Santiponze, Campos de Talca,
Basilippo.	Basilippo.	Cantillana.
Tucci.	* Tucci, Ptucci, Πτοῦκκι (Pt.), Virtus Julia.	Tejada.
Ilipla.	* Ilipla, vel Ilipula.	Niebla.
Callenses Emanici	Callenses Æmanici.	Calamas.
Ad Rubras.	Ad Rubras.	Cabezas Rubias.
Præsidium.	Præsidium.	El Reduola.
Canaca.	* Cañaca (Ptol.), Kanak (Méd.).	San Lucar de Guadiana.
Serpa.	Serpa.	Serpa.
Monts Marianiens.	Mons Mariorum, vel Marianus Mons.	Sierra Morena.
Celti.	* Celti, Municipium Celtitanum.	Puebla de los Infantes.
Turobrige.	Turobriga.	Dans la Sierra.
Sépone.	Sæpone.	Inconnue.
Sérippo.	Serippo.	Idem.
Curigue.	Curiga.	Id.
Seria Fama Julia.	Seria Fama Julia.	Id.
Arucci.	Aruci.	Aroche.
Laconimurge.	Laconimurgis Constantia Julia.	Dans la Sierra de Constantina.
Moron.	Moron.	Moura.
Régiane.	Regiana.	Llerena.
Arsa.	* Arsa (Plin. et Ptol.) Erisane (App. c. 69).	Aracena.
Astigis-la-Vieille.	* Astigis Vetus, vel Lastigi.	Alameda.
Nertobrige.	Neritobriga vel Nertobriga.	Valera-la-Vieja, près de Frejenab.
Utulniaque.	Utulniacum.	Inconnue.
Osset.	* Oset, Osset Julia Constantia.	Constantina.
Vergente.	Vergentum.	Inconnue.
Callet.	* Callet.	Cala.
Mellarie.	Mellaria.	Fuentes Ovejuna.
Sisapo.	* Sisapo; il y avait aussi un canton de Sisapon (*Sisaponensem regionem*), célèbre par ses mines de Cinabre.	Almaden del Azogue (al-maden, en arabe la mine).
Mirobrige.	* Mirobriga.	Mira de Capilla.
Metellin.	Metallinum (Plin.), Metellinum.	Medellin.
Emerita Augusta.	* Emerita Augusta.	Merida.
Pax-Augusta.	Pax-Augusta.	Badajoz.
Pax-Julia.	* Pax-Julia, Colonia Pacensis.	Beja.
Evora.	* Ebora, Liberalitas Julia.	Evora.
Arcobrige.	Arcobriga.	Os Arcos, près d'Estremoz.
Alpèse.	Alpesa.	Elvas.
Ad Septem Aras.	Ad Septem Aras.	Campo Mayor.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Ammaie.	Ammaia, Ammæa (Ptol.), Ammium (Plin.).	Portalegre.
Arunci.	Arunci.	Arronches.
Le mont Herminius.	Herminius Mons, de *Ar-Menez*, *Ar-Meneiou*, montagnes en gaël.	Sierra de san Mamed.
Médobrige.	Medobriga, Meidobriga, Medubriga, Medubrigo, Plumbaria (Plin.).	Ruines près de Marvao au lieu dit Haraminia.
Le Tage.	Tagus, du phénicien *Dag*, poisson, *Dagi* poissonneux, d'où Dagus et Tagus (voy. Bochart, Chanaan, l. I, c. 35).	Tajo en espagn., Tejo en portug.
Norba-Césarée.	Norba Cæsarea, Laceri Pons.	Alcantara.
Igéditane.	Igæditania, vel Igædita.	Idanha a Velha.
Caurium.	Caurium.	Coria.
Capara.	Capara.	Las Ventas de Caparra.
Castra Cécilia.	Castra Cæcilia.	Caceres.
Castra Julia.	Castra Julia.	Truxillo.
Libora.	Libora (Ptol.), Æbura (Tit.-Liv., l. XL, c. 30 et 32).	Talavera de la Reyna.
L'Ambracius.	Ambracius, fl.	Rio Ambroz. On écrit quelquefois Ombroz.
Ambracie.	Ambracia vel Ambraca.	Vers Caparra.
Canton des Ambraciens.	Pagus Ambracensis.	Entre l'Ambroz, l'Alagon et le Tiétar.
Banienses.	Banienses.	Bayo à l'est de Guarda.
Albie ou Alvie.	Alvia, Albia.	Avila.
Cauca.	Cauca.	Coca.
Salamanque.	Salmantica.	Salamanca.
Lance - Transcudane.	Lancia Transcudana, (quia trans Cudam, fl.).	Castel-Rodrigo ou Almeyda.
Le Cuda.	Cuda, fl.	Rio Coa.
Tribola.	Tribola.	Vers Aguier da Beira.
Elbocore.	Elcoboris, vel Elbocoris Ἐλϐοκορις (Ptol.)	Celorico.
Le Munda.	Munda, fl.	Rio Mondego.
Lance Oppidane.	Lancia Oppidana.	Guarda.
Araduète.	Aradueta.	Vers Puente de Almargem.
Caladunum.	Caladunum.	S. Joao de Pesqueira.
Lama.	Lama, Lamaca.	Lamego.
Lancobrige.	Lancobriga.	Villa-Nova do Douro, au sud et presque en face d'Oporto.
Talabrige.	Talabriga.	A l'ouest d'Albergueria Nova, entre le Vouga et l'Aneja.
Le Vouga.	Vacus, fl. (Ptol.), Vacua (Strab.).	Rio Vouga.
Eburobritium.	Eburobritum.	A l'embouchure du Vouga.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Cap d'Aveiro.	Avarum Promontorium.	Cabo d'Aveiro.
Mirabriga.	Mirabriga.	Mira.
Conimbriga.	Conimbrica, vel Conimbriga.	Coïmbre.
Arabriga.	Arabriga.	Povos.
Le Naban.	Naban, fl.	Rio Nabao.
L'Océcarus.	Ocecarus, fl.	Rio Zezere.
Scalabis.	Scalabis.	Santarem.
Iérabrige.	Ierabriga vel Hierobriga.	Villa Franca, ou peut-être Alemquer.
Lisbonne.	Olisipo (Plin., Itin. Ant.), Ulisippo (Mela), Felicitas Julia (Plin.), Ὄλιος Ἱππών (Ptol.).	Lisboa.
Promontoire du Mont de la Lune.	Lunæ montis, vel Magnum Promont.	Cabo de Roca de Cintra.
Ebora.	Ebora, Ebura (Ptol.).	Oleiras.
Equabona.	Æquabona.	Almada, ou peut-être Coyna.
Lancobrige.	Lancobriga.	Vers Mondejra.
Cap Espichel.	Barbarium Promontorium.	Cabo de Espichel,
Cétobrige.	Cetobriga, vel Cætobrix (Ptol.).	Setubal ou Cezimbra.
Le Salacia.	Salacia, fl.	Rio Sadao.
Troie.	Troja.	Sur la rive gauche du Sadao, vis-à-vis Setubal.
Salacie l'Impériale.	* Salacia Imperatoria.	Alcaçar do Sal.
Le Callipe.	Callipus, fl., Calippos (Ptol.).	Rio Caldao, rio Melidez selon Gosselin.
Mérobrige.	Merobriga.	Odemira.
Port d'Annibal.	Hannibalis Portus Melæ.	Barra de Odemira, selon Brué.
Cap Sacré.	Promontorium Sacrum.	Cabo San Vicente, Punta de Sagres.
Mont Cicus.	Mons Cicus.	Sierra de Monchique.
Silbes.	Silbis.	Silves.
Lancobrige.	Lancobriga.	Lagos.
Ossonube.	* Ossonoba, vel Ossonuba.	A l'entrée de la rivière de Silves, Villa-Nova do Portimao. Quelques-uns veulent que ce soit Estoy près de Faro, ou Faro même.
Port d'Annibal.	Portus Hannibalis.	Le port de Villa-Nova do Portimao.
Balse.	Balsa.	San Lourenzo, ou bien près de Tavira.
Le Coin, cap Ste-Marie.	Cuneus.	Cabo Santa-Maria.
Myrtilis.	Myrtilis.	Mertola.

DEUXIÈME RÉGION.

GALLÉCIE, ASTURIE, CANTABRIE, VASCONIE, CELTIBÉRIE, CARPÉTANIE, ÉDÉTANIE, LALÉTANIE, CERRÉTANIE, ETC.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Durius.	Durius, fl., Dorius (Ptol.), de *dour*, eau, en gaël.	Douro et Duero indifféremment.
Calle.	Calle, Cale, Portus Calle, locus qui Portucale appellatur (Idatii Chr. olymp., 309, ann. 8 Martiani, et ann. 3 Majoriani), Castrum Portu Cale.	Portoporto, Oporto.
L'Ave.	Avus vel Ave, fl.	Rio Ave.
Bracara.	Bracara Augusta.	Braga.
Le Nébius.	Nébius (Ptol.), Nebis (Mela), vel Celadus, fl.	Rio Cavado.
Le Lima.	Limius, fl., Limia (Ptol.), Lethes (Mela), Æminius, Flavius Oblivionis (Plin.)	Rio Lima.
Limie.	Limia, Forum Limicorum.	Ponte de Lima.
Eaux Flaviennes.	Aquæ Flaviæ.	Chaves.
Veniatie.	Veniatia.	Vinhaes.
Compleuctica.	Compleuctica.	Val do Prado.
Pétavonion.	Petavonium.	Sur le Tera, à 29 milles au sud d'Astorga.
Forum des Bibales.	Forum Bibalorum.	San Martin.
Forum des Egurres.	Forum Gigurorum vel Egurrorum.	La Rua.
Interramnie Flavie.	Interramnium Flavium.	Ponferrada.
Bergidium.	Bergidium Flavium.	La Vega.
Nemetobrige.	Nemetobriga.	A 47 milles au S. O. de la Vega.
Lucus.	Lucus Augusti.	Lugo.
Minius.	Minius vel Bænis, fl.	Miño en esp., Minho en portugais.
Aquæ Origines.	Aquæ Origines.	Orense.
Tyde.	Tuda (Ptol., Itin. Ant.) Tyde (Plin.), ville des Gravii, Tyde vel Tydis.	Tuy.
Cap Orubium.	Orubium Promontorium.	Cabo Silleiro.
Aquæ Celinæ.	Aquæ Celinæ.	Caldas del Rey.
Ulla.	Ulla, fl.	Ulla.
Lambriaque.	Lambriaca, postea Iria Flavia.	El Padron.
Cap Corrubium.	Corrubium Promontorium.	Cabo Corrobedo.
Le Tamara.	Tamaris vel Tamara, fl.	Rio Tambre.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Novium.	Novium.	Noya.
Claudiomérium.	Claudiomerium.	Emplacem. incertain.
Le Sars.	Sars, fl.	Rio Lezaro.
Tour d'Auguste.	Turris Augusti.	Vers Cée.
Cap Celtique ou des Artabres.	Artabrum vel Celticum Promont.	Cabo Finisterra.
Le Fleuve Via.	Via fl., Uia (Ptol.) Οὐία.	Rio de Mujia.
Port des Artabres.	Artabrorum Portus.	Puerto de Laxe.
Le Nélo.	Nelo, fl.	La rivière qui s'y jette.
Le cap Nerium.	Nerium Promontorium.	Punta de Nerija.
Autels Sextiens.	Aræ Sestianæ vel Solis Aræ Prom.	Punta de S. Adrian.
La Corogne.	Caronium.	La Coruña.
Le fleuve Méare.	Mearus, fl.	Rio del Burgo.
Le Grand-Port.	Magnus portus.	Port et rade de la Corogne.
Brigantium.	Brigantium. Il y avait une ville de ce nom dans la Grande-Bretagne (aujourd'hui York.)	Betanzos.
Monts Médulles.	Medullius mons.	Las Medullas.
L'Ibie.	Ibia, fl.	Rivière du Ferrol.
Abobrica.	Abobrica.	Le Ferrol.
Le Métare.	Metarus, fl.	Rio de Mera.
Cap Trileucum.	Trileucum vel Lapatia Cory Prom.	Cabo Ortegal.
Bare.	Barum.	Bares.
Le Florius.	Florius, fl.	Rio de Bares.
L'Arrotrébe.	Arrotreba, fl.	Rio de Bivero.
Le Melsus.	Melsus, fl.	Rio Masma de Mondoñedo.
L'Ego.	Ægo, fl.	Rio Eo.
Le Nabius.	Nabius vel Navius fluvium.	Rio de Navia.
Le Navilavion.	Navillubio, fl., Navillovion (Ptol.)	Rio de Cadavédo.
Flavionavia.	Flavionavia.	A l'embouchure de la rivière de Pravia.
Le Flavionavia.	Flavionavia, fl.	Rio de Pravia.
Le Noélus.	Nœlus, fl.	Rio Nalon.
Le cap Scythique.	Scythicum Promontorium Melæ.	Cabo de Peñas.
Les Pésiques.	Pæsici in peninsula Plinii.	Entre Gigon et Pravia.
La Noéga Ucesia.	Noega Ucesia, fl., Nagancesia (Ptol.).	Rio de Villaviciosa.
Le Salie.	Salia, fl.	Rio Cella.
Le Nerva.	Nerva, fl.	Rio de Llanes.
La Dive.	Diva, fl.	Rio Deba.
Le Sanda.	Sanda, fl.	Rio Saja Nansa.
Port de Blende.	Portus Blendium.	Santander.
Le Menlasque.	Menlascus, fl.	Rio de Santona.
Vereasueca.	Vereasueca.	San Martin de la Arena en Suances.
Le port Amane.	Amanus Portus.	Portugalete.
Flaviobrige.	Flaviobriga.	Bermeo.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Le cap d'Æaso.	Oeaso promontorium Pyrenæi (Ptol.)	Cap Machichaco.
Æaso.	Oeaso civitas (Ptol.)	Hea.
Olarsus.	Olarsus vel Olarso.	Oyarzun.
Turissa.	Turissa (Itin. Ant.), Iturissa (Ptol.).	Iturin, près de San Estevan de Lerin.
Pompelon.	Pompelo.	Pampelune.
Juliobriga.	Juliobriga.	Peut-être Bricia, à peu de distance au S. d'Espinosa, ou plus bas sur l'Ebre.
Source de l'Iberus.	Iberi Fons.	Fuentibre.
Concana.	Concana.	Cangas de Onis.
Lucus Asturum.	Lucus Asturum.	Au lieu où est maintenant Oviédo.
Polontium.	Polontium.	La Pola de Lena.
Mont Vindius.	Vindius mons.	Les Asturies.
Asturica.	* Asturica Augusta. Sur une médaille elle est nommée Asturica Amakur, et Asturica 'Αμακῶν (aux Amacons) par Ptolémée.	Astorga.
L'Asture.	Asturis fl.	Rio de Astorga.
L'Urbicus.	Urbicus.	Rio Orbigo.
Lancia.	Lancia (Florus, Dio Cass.), Lanciati Λαγγκίατοι (Ptol.).	A 2 milles au N. E. de Léon.
Legio.	Legio Septima Gemina.	Léon.
Brigecium.	Brigecium.	Emplacement incertain sur l'Orbigo.
Interamnie.	Interamnium.	Ardon.
Saguntie.	Saguntia.	Sahagun.
Intercatie.	Intercatia.	Vecilla ou Villa-Mayor.
Amallobrige.	Amallobriga.	Medina de Rio Seco.
Septimanque.	Septimanca.	Simancas, Toro.
Pisorica.	Pisorica, fl.	Rio Pisuerga.
Pallance.	* Pallantia.	Palencia.
Vallisoletum.	Vallisoletum.	Valladolid.
Raude.	Rauda.	Roa.
Aranda.	Aranda.	Aranda.
Clunie.	* Clunia.	Peña de Aranda, ou peut-être Coruña del Conde.
Uxame.	Uxama.	Osma.
Termes.	Termes, Termantia (Appian.)	Nuestra Señora de Tiermes, entre Osma et le Duero.
Visontium.	Visontium.	Vimiesa.
Numance.	Numancia.	Ruines au-dessus de Soria.
Monts Idubèdes.	Idubeda montes.	Sierra de Occa.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Virovesque.	Virovesca.	Bibriesca.
Varia.	Varia.	Logroño.
Venne.	Venna.	Viana.
Aragon.	Aragven, Araguen, fl.	Rio Aragon.
Calagurris.	* Calagurris.	Calahorra.
Cascantum.	* Cascantum.	Cascante.
Turiaso.	* Turiaso.	Tarazona.
Malia.	Malia.	Mallen.
Le Gallèque.	Gallæcus, fl.	Rio Gallego.
Forum Gallorum.	Forum Gallorum.	Au N. de Saragosse sur le Gallego, Villanueva de Gallego.
Ebellinum.	Ebellinum.	Baillo.
Jacca.	Iacca.	Jacca.
Summum Pyrenæum.	Summum Pyrenæum.	Pic du Midi.
Calagurris.	Calagurris Nassica vel Nissica.	Loharre.
Osca.	* Osca.	Huesca.
César Augusta.	* Cæsar Augusta, antea Salduba.	Saragossa.
Tolous.	Tolous.	Monzon.
Celse.	* Celsa.	Xelsa.
Osigerde.	* Osicerda.	Xerta.
Calende.	Calenda.	Calanda.
Colonie Léonique.	Leonica Colonia.	Alcaniz.
Belgade ou Bélie.	Belgade vel Belia.	Belchite.
Segontie.	Segontia.	A peu de distance au S.-O. de Saragosse.
Le Salon.	Salo, fl	Rio Xalon.
Bilbilis.	* Bilbilis.	Près de Calatayud.
Mont Caunus.	Caunus mons.	Sierra de Montcayo.
Aquæ Bilbilitanorum.	Aquæ Bilbilitanorum.	Bambola.
Arcobrige.	Arcobriga.	Arcos.
Mont Solore.	Solorius mons.	Portion des monts Idubèdes.
Médiolum.	Mediolum.	Medina Celi.
Segontie.	Segontia.—Ce nom gaulois se retrouve fréquemment en Espagne, et dans tous les pays où les Galls ont longtemps séjourné. Il y avait, dans la Bretagne romaine, un peuple de Ségontiaques (Segontiaci), voisins des Tribonates, mentionnés par César, et une ville de Segontium (Caernarvon), chez les Ordovices, peuples du pays de Galles.	Siguenza.
Turbula.	Turbula, vel Turdetanorum caput (Tit.-Liv.)	Terruel.
Lobetum.	Lobetum.	Requena.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Egeleste.	Egelesta.	Castillejo de Yniesta.
Valérie.	Valeria.	Valera.
Valéponga.	Valeponga.	Vers les sources du Tage.
Caracca.	Caracca.	Caravalla.
Complutum.	Complutum.	Alcala de Henares.
Mantoue.	Mantua.	Madrid ?
Ergavice.	* Ergavica.	Aranjuez.
Ségovie.	* Segovia, Segobia, Segubia (Ptol.).	Segovia.
Tolède.	* Toletum.	Toledo.
Contrébie.	Contrebia.	Santavert.
Occilis.	Occilis.	Uclez.
Segobrige.	Segobriga.	Cabeza de Griego.
Consabures.	Consaburus.	Consuegra.
Ebura.	Æbura.	Urda.
Oret.	* Oret, Oretum.	Oreto.
Alce.	Alce, Althea Titi-Livii.	Alcaçar de San Juan.
Laminium.	Laminium.	Osa de Montiel.
Source de l'Anas.	Caput fluminis Anæ.	Ojos del Guadiana.
Monts Orospèdes.	Orospeda montes.	Sierra de Ségura.
Libisosa.	Libisosa.	Ruines au lieu dit Lebazuza, ou Lezuza.
Bigerra.	Bigerra.	Bogarra.
Turba.	Turba.	Tobarra.
Ripepora.	Ripepora Fœderatorum.	Riopar, sur le Riopar.
Défilé de Tugium.	Tugiensis saltus.	Sierra de Cazorla.
Castulo.	* Castulo, in finibus Bæticæ, supra dicta.	Cazlona la Vieja.
Baza.	Baza.	Baza.
Osca.	* Osca.	Huescar.
Carthage la Neuve	* Carthago-Nova.	Carthagena.
Champ Spartaire.	Spartarius Campus.	Campos Espartarios.
Vergilie.	Vergilia.	Murcia.
Orcèle.	Orcelia vel Orcelis.	Orihuela.
Le Tader.	Tader, fl.	Rio Segura.
Ilicis.	* Ilici.	Elche.
Lucente.	Lucentum.	Alicante.
Arbacala.	Arbacala.	Dans la Sierra de Onid, entre Villena et Alcoy.
Le Roc Blanc.	Acra Leuce.	Vestiges effacés.
Cap Dianium.	Dianium Pr.	Cabo Martin.
Héméroscopium.	Hemeroscopium.	Xabea.
Dianium.	Dianium.	Denia.
Sætabis.	* Sætabis.	San Felipe de Xativa.
Le Sucron.	Sucro fl.	Rio Xucar.
Valence.	* Valentia.	Valence.
La Turia.	Turia, Turia vel Turis, fl.	Rio Guadalaviar.
Sagonte.	* Saguntum.	Murviedro.
Le Turulis.	Turulis, fl.	Rio Murviedro.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Segobrige.	* Segobriga vel Corbio.	Segorbe.
Uduba.	Uduba fl.	Rio Mijares.
Etovèse.	Etovesa.	Oropesa.
Indibilis.	Indibilis.	San Mateo.
L'Ibérus.	Iberus, fl.	Rio Ebro.
Dertose.	* Dertosa.	Tortosa.
Traja Capita.	Traja Capita.	Perellos.
Olcastre.	Oleastrum.	Cambrils.
Le Tulcis.	Tulcis, fl.	Rio Francoli.
Tarracon.	* Tarraco.	Tarragona.
Palfuriana.	Palfuriana.	Vendrell.
Antistiana.	Antistiana.	Villa Franca.
Subur.	Subur.	Silges.
Fines.	Fines.	Venta del Triquet.
Telobis.	Telobis civit.	Martorell.
Le Telobis.	Telobis, fl.	Rio Noya.
Le Rubricat.	Rubricatus, fl.	Rio Llobregat.
Rubricata.	Rubricata civit. (Ptol.).	Aulesa ou Molins del Rey.
Barcelone.	Barcino.	Barcelona.
Egarra.	Egarra (Ptol.).	Terrasa.
Aquæ Caldenses.	Aquæ Caldenses.	Caldes de Monbui.
Minorisa.	Minorisa.	Manresa.
Mont Médulle.	Medulius mons.	Monserrat.
Caresse.	Caressus, Karessus (Ptol.).	Cervera.
Cissa.	Cissa vel Sisso, Gessa, Gessum peut-être (conclu des Gessorienses de Pline).	Guisona.
Le Sicoris.	Sicoris, fl.	Rio Segre.
Bergusie.	Bergusia.	Balaguer.
Ilerde.	* Ilerda.	Lerida.
La Cinga.	Cinga, fl.	Rio Cinca.
Octogèse.	Octogesa.	Mequinenza.
Flavia la Gauloise.	Gallica Flavia vel Fravia (Ptol.)	Fraga.
La Nucarie Ripacursane.	Nucaria Ripacurcensis, fl.	Ribera Noguera Ribagorzana.
La Nucarie Palliarense.	Nucaria Palliarensis, fl.	Ribera Noguera Pallaresa.
Esone.	Æsona.	Isona.
Setelsis.	Setelsis (Ptol.), Setelsona.	Solsona.
Bergide.	Bergidum.	Berga.
Bacassis.	Bacassis.	Baga.
Orcie.	Orcia vel Orgia (Ptol.), Orgela, Urgelis, Orgelitana Civitas.	Urgel.
Le Puy Cerretan.	Podium Cerretanum.	Puigcerda, de *puy*, *pouig*, *poui*, *poudge*, *pech*, éminence sur une montagne.
Julia Lyvia.	Julia Lybica vel Livia.	Livia.

NOMS Latins francisés.	NOMS LATINS et Synonymie ancienne.	NOMS MODERNES ou Positions correspondantes.
Volturaria.	Volturarium, vel Volturaria.	Oltrera.
Engose.	Engosa (Ptol).	Campredon.
Beseldun.	Besildunum vel Beseldunum (Ptol.).	Besalu.
Gironne.	Gerunda.	Gerona.
Rhode.	Rhoda.	Roda, auprès de Vique:
Ausa.	* Ausa, Ausona, Vicus Ausonensis.	Vic, Vique de Osona.
Subis.	Subis civit.	Sabadell.
Le Subis.	Subis, fl.	Rio Ripollel.
L'Albes.	Alba fl. vel Batulo fl. Melæ.	Rio de Badalona.
Bétulo.	Bætulo civit.	Badalona.
Iluro.	Iluro (Plin.), Eluro (Mela), Diluron (Ptol.)	Mataro.
Prétorium.	Prætorium.	La Roca.
Blandes.	Blanda.	Blanes.
Le Larn.	Larnum, fl.	Rio Tordera.
Cap de la Lune.	Lunarium Promontorium Ptolemæi.	Cabo de Tosa, o sea Punta Maladayre.
Cypsèle.	Cysela Avieni, postea Iecsalis, Guixolis.	San Feliu de Guixols.
Secerres.	Secerræ.	Vidredras.
Palamos.	Palamosium.	Palamos.
Le cap Célébandicus.	Celebandicus Promontorium Avieni.	Palafrugell.
Doria.	Doria, Turis, vel Tezeris, fl.	Rio Ter.
Empories.	* Emporium vel Emporiæ.	Ampurias.
Le Clodianus.	Clodianus fl.	Rio Fluvia.
Aquæ Voconæ.	Aquæ Voconæ.	Caldes de Malavella.
Cinniane.	Ciniana.	Cignana, Cervia.
Jonquaire.	Juncaria.	Jonquera, ou peut-être Figueras.
Summum Pyrenæum.	Summum Pyrenæum.	Bellegarde, port du Canigou.
Le Techis.	Techis vel Tichis fl. ad Rhodam Melæ.	Rio Muga.
Roses.	* Rhoda (Ptol., Mela), Rhodope (Strab.).	Rosas.
Temple de Vénus Pyrénée.	Pyrenææ Veneris Templum.	Punta de Santa-Cruz de la Selva.

APPENDICE VIII.

DES GRANDES VOIES MILITAIRES DES ROMAINS EN ESPAGNE, SUIVANT L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

Les voies militaires des Romains, par lesquelles ils rattachèrent successivement l'occident, l'orient et une partie du nord de l'Europe, ainsi que de l'Asie et de l'Afrique, à leur ville éternelle, sont un des témoignages les plus étonnans de la grandeur de ce peuple. Rien n'égalait en beauté, en solidité, en magnificence les grands chemins de l'empire. « Ces chemins, dit Bergier, étaient comme de grandes rues par le moyen desquelles, et du rapport qu'elles avaient avec Rome, tout le monde semblait avoir été changé en une seule ville, pour la facilité qu'ils donnaient de courir de l'un des bouts du monde à l'autre, sous la domination d'un seul, sans aucune crainte. A quoi se rapporte ce que dit Rutilius Gallicanus, parlant à la ville de Rome (Itinerarii lib. I) :

Fecisti patriam diversis gentibus unam :
  Profuit injustis te dominante capi.
Dumque offers victis proprii consortia juris,
  Urbem fecisti, quod priùs orbis erat.

ou plutôt Rome, pavant ses grands chemins tout ainsi que ses rues, et les dilatant jusques aux extrêmes recoins de son empire, semblait avoir changé sa nature et condition de ville en celle d'un monde entier[1]. »

1 Bergier, préface. — C'est à juste titre, dit ailleurs Bergier dans son enthousiasme, que Claudian (de Laud. Stilic., III, 136) a nommé la ville de Rome *Armorum Legumque Parentem* : Sidonius Apollinaris *Verticem mundi* : Jules Frontin *Reginam ac dominam orbis*. Et que Properce a dit que tout cède à Rome et que tout s'y trouve :

Omnia Romanæ cedant miracula terræ :
  Natura hic posuit, quidquid ubique fuit.

Deux de ces chemins conduisaient en Espagne par les Gaules, et s'y ramifiaient ensuite en tous sens.

Le premier partait de Rome par la porte Aurelia, comme il suit : de Rome par la Toscane à Gênes ; de Gênes à Arles par les Alpes-Maritimes ; d'Arles à Narbonne ; de Narbonne à Carthagène ; de Carthagène à Caslona-la-Vieja ; de Caslona à Malaga, et de Malaga à Cadix ; on le nommait la voie Aurélienne.

VIA AURELIA.

A Roma per Tusciam et Alpes Maritimas Arelatum usque.	M. P.	DCCXCVI.
Ab Arelate Narbonem.	M. P.	CI.
Inde Tarraconem.	M. P.	CCXXXIV.
Inde Carthaginem Spartariam.	M. P.	CCCLX.
Inde Castulonem.	M. P.	CCCIII.
Iter à Castulone Malacam.	M. P.	CCXCXDI.
Iter à Malaca Gades.	M. P.	CXLV.

Voici le détail de ce chemin :

EX ITINERARIO ANTONINI.

VIA AURELIA.

A Roma per Tusciam et Alpes Maritimas Arelatum usque.	M. P.	DCCXCVI (sic).
Lorium.	M. P.	XII.
Ad Turres.	M. P.	X.
Pyrgos.	M. P.	XII.
Castrum novum.	M. P.	VIII.
Centumcellas.	M. P.	V.
Martham.	M. P.	X.
Forum Aurelii.	M. P.	XIIII.
Cosam.	M. P.	XXV.
Ad Lacum Aprilem.	M. P.	XXII.
Salebronem.	M. P.	XII.
Manliana.	M. P.	VIIII.
Populonium.	M. P.	XII.
Vada Volaterriana.	M. P.	XXV.

Ad Herculem.	M.	P.	XVIII.
Pisas.	M.	P.	XII.
Papiriana.	M.	P.	XI.
Lunam.	M.	P.	XXII.
Boaceas.	M.	P.	XII.
Bodetiam.	M.	P.	XXVII.
Tegulatam.	M.	P.	XII.
Delphines.	M.	P.	XXI.
Genuam.	M.	P.	XII.
Libanum.	M.	P.	XXXVI.
Dertonam.	M.	P.	XXXV.
Aquas.	M.	P.	XXVIII.
Crixiam.	M.	P.	XX.
Cannalicum.	M.	P.	X.
Vada Sabatia.	M.	P.	XII.
Pullopicem.	M.	P.	XII.
Albingaunum.	M.	P.	VIII.
Lucum Bormani.	M.	P.	XV.
Costam Balenæ.	M.	P.	XVI.
Albintimilium.	M.	P.	XVI.
Lumonem.	M.	P.	X.
Alpem Summam.	M.	P.	VI.

HUC USQUE ITALIA, AB HINC GALLIA.

Cemenelum.	M.	P.	VIIII.
Varum.	M.	P.	VI.
Antipolim.	M.	P.	X.
Ad Horrea.	M.	P.	XII.
Forum Julii.	M.	P.	XVIII.
Forum Voconi.	M.	P.	XXII.
Mautavonium.	M.	P.	XII.
Ad Turrem.	M.	P.	XIIII.
Tegulatam.	M	P.	XVI.
Aquas Sextias.	M.	P.	XVI.
Massiliam.	M.	P.	XVIII
Calcariam.	M.	P.	XIIII.
Fossas Marianas.	M.	P.	XXXIV.
Arelate.	M.	P.	XXXIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

VIA AURELIA.

Lorio.	XII.
Bediana.	»
Alsium.	VI.
Pyrgos.	X.
Punicum.	VI.
Castro Novo.	IX.
Aquas Apollinaris.	»
Gravisca.	»
. . . co.	»
Tabellaria.	V.
Marta Fl.	»
Foro Aurelii.	III.
Armenta Fl.	IIII.
Suecosa.	III.
Ad Novas.	II.
Cosa.	»
. . . co.	»
Albinia Fl.	VIIII.
Telamone.	IIII.
Hasta.	VIII.
Fluvius Umbro.	VIIII.
Salebrona.	XII.
Maniliana.	VIIII.
Populonio.	XII.
Vades Volateris.	X.
Velinis.	X.
Ad Fines.	XIII.
Piscinas.	VIII.
Turrita.	»
Pisis.	»
Fossis Papirianis.	VIII.
Ad Taberna Frigida.	XII.
Luno.	X.
Boron.	
In Alpe Pennino.	II.

Ad Monilia.	XIII.
Ad Solaria.	VI.
Ricina.	XV.
Genua.	VII.
Liburnum.	XXVI.
Dertona.	XXVII.
Aquis Tatelis.	X.
Crixia.	XXII.
Calanico.	XX.
Vadis Sabates.	XII.
Albingauno.	XXVIIII.
Luco Boramni.	XV.
Costa Bellenæ.	»
Albentimillo.	XVI.
In Alpe Maritima.	VIIII.
Gemenello.	VIIII.
Varum.	VI.
Antipoli.	X.
Ad Horrea.	XII.
Foro Voconii.	XVII.
Matuone.	XVII.
Ad Turrem.	XXII.
Tregulata.	XVI.
Aquis Sextis.	XV.
Massilia Græcorum.	XVIII.
Calcaria.	XXXIII.
Fossis Marianis.	XXXIII.
Arelato.	XXXIII.

La Voie Aurélienne s'étendait ainsi jusqu'à Arles. Encore aujourd'hui, les gens du pays nomment la grande route entretenue sur les traces de l'ancienne voie romaine *lou Gran camin Aurelian.*

D'Arles, on traversait le Rhône, et l'Itinéraire continue jusqu'à Narbonne comme il suit :

Iter ab Arelate ad Narbonem.	M. P. CI.
Nemausum.	M. P. XIIII.
Ambrusum.	M. P. XV.

Sextantionem.	M. P.	XV.
Forum Domitii.	M. P.	XV.
Arauram vel Ceseronem.	M. P.	XVIII.
Beterris.	M. P.	XII.
Narbonem.	M. P.	XII.

De Narbonne, deux voies conduisaient en Espagne, dont l'une se prolongeait le long de la côte. L'Itinéraire porte :

Ad Vigesimum.	M. P.	XX.
Combustam.	M. P.	XIII.
Ruscionnem.	M. P.	VI.
Ad Centuriones.	M. P.	XX.
Summum Pyrenæum.	M. P.	V.
Juncariam.	M. P.	XVI.
Cinnaniam.	M. P.	XV.
Aquas Voconias.	M. P.	XXIIII.
Secerras.	M. P.	XV.
Praetorium.	M. P.	XV.
Barcinonem.	M. P.	XVII.
Fines.	M. P.	XX.
Antistianam.	M. P.	XVII.
Palfurianam.	M. P.	XIII.
Tarraconem.	M. P.	XVII.

AB TARRACONE CASTULONEM.

Oleastrum.	M. P.	XXI.
Trajam Capitam.	M. P.	XXIIII.
Dertosam.	M. P.	XVII.
Intibilim.	M. P.	XXVII.
Ildum.	M. P.	XXIIII.
Sepelaci.	M. P.	XXIIII.
Saguntum.	M. P.	XXII.
Valentiam.	M. P.	XVI.
Sucronem.	M. P.	XX.
Ad Statuas.	M. P.	XXII.
Ad Turres.	M. P.	VIIII.
Adellum.	M. P.	XXIIII.

Aspida.	M. P.	XXIIII.
Ilicim.	M. P.	XXIIII.
Thiar.	M. P.	XXVII.
Carthaginem Spartariam.	M. P.	XXV.
Eliocrocam.	M. P.	XLIIII.
Ad Morum.	M. P.	XXIIII.
Basti.	M. P.	XXVI.
Acci.	M. P.	XXVI.
Accatucci.	M. P.	XXVIII.
Viniolis.	M. P.	XXVIII.
Mentesam Bastia.	M. P.	XX.
Castulonem.	M. P.	XX.

De Castulo, une voie suivait la côte, et aboutissait par Malaga et Gibraltar à Cadix ; l'autre passait par Cordoue.

ITER A CASTULONE MALACAM.	M. P.	CCXCI.
Tugiam.	M. P.	XXXV.
Fraxinum.	M. P.	XVI.
Hactaram.	M. P.	XXIIII.
Acci.	M. P.	XXXII.
Albam.	M. P.	XXXII.
Urci.	M. P.	XXIIII.
Turanianam.	M. P.	XVI.
Murgi.	M. P.	XII.
Saxetanum.	M. P.	XXXVIII.
Caviclum.	M. P.	XVI.
Menobam.	M. P.	XXXIIII.
Malacam.	M. P.	XII.

ITER A MALACA GADIS.

Sivel.	M. P.	XXI.
Cilnianam.	M. P.	XXIIII.
Barbarianam.	M. P.	XXXIIII.
Calpe Carteiam.	M. P.	X.
Portum Album.	M. P.	VI.
Mellariam.	M. P.	XII.

Belonem Claudiam.	M. P.	VI.
Besipponem.	M. P.	XII.
Mergablum.	M. P.	VI.
Ad Herculem.	M. P.	XII.
Gadis.	M. P.	XII.

Une autre voie conduisait de Castulo à Gadis par Cordoue.

ITER A CASTULONE GADIS.

Iliturgi.	M. P.	XXXIIII.
Urgaonem.	M. P.	XX.
Calpurnianam.	M. P.	XXV.
Cordubam.	M. P.	XVIII.
Uliam.	M. P.	X.
Ipagrum.	M. P.	XX.
Angellas.	M. P.	XXIII.
Antiquariam.	M. P.	XXIIII.
Barbam.	M. P.	XX.
Ostipponem.	M. P.	XIIII.
Ilipam.	M. P.	XVIII.
Carulam.	M. P.	XXIIII.
Basilipponem.	M. P.	XXI.
Hispalim.	M. P.	IX.
Oripponem.	M. P.	XXIIII.
Ugiam.	M. P.	XXVII.
Astam.	M. P.	X.
Portum Gaditanum.	M. P.	XV.
Ad Pontem.	M. P.	XII.
Gadis.	M. P.	XII.

La seconde se prolongeait de Milan, à travers les Alpes Cottiennes et la Gaule Narbonnaise, jusqu'à l'extrémité de la Galice. A la différence de la voie qui aboutissait à Gadès, laquelle s'étendait le long de la côte méridionale, celle-ci coupait en quelque sorte l'Espagne en deux verticalement. Cette route passait par Pavie, Turin, Suse, Briançon, Embrun, Gap, Sisteron, Montaléon, Apt et Cavaillon. En voici le détail :

IN HISPANIAS.

ITER DE ITALIA IN HISPANIAS.

A Mediolano Vapincum trans Alpes Cottias mansionibus infra scriptis.	M. P.	CCLV.
Inde a Gallæciam ad Legionem VII Geminam.	M. P.	DCCCCLVXV (sic.)
Ticinum.	M. P.	XXII.
Laumellum.	M. P.	XXII.
Cottias.	M. P.	XXIII.
Carbantiam (ad confluentes Padi Sessitisque ubi La Grangia).	M. P.	XII.
Rigomagum.	M. P.	XII.
Quadratas.	M. P.	XV.
Taurinos (Turin).	M. P.	XXIII.
Ad Fines (hoc loco significare videtur fines inter Alpes Cottias et Taurinas).	M. P.	XVIII.
Segusionem (Suze).	M. P.	XXXIII.
Ad Martis (Orsi).	M. P.	XVI.
Brigantionem (Briançon).	M. P.	XVIII.
Ramem vel Roama, vel Rosama (Porta Rosans).	M. P.	XVIIII.
Eburodunum (Embrun).	M. P.	XVIII.
Caturigas (Chorges).	M. P.	XVII.
Vapincum (Gap).	M. P.	XII.
Alabontem (Alamont).	M. P.	XVIII.
Segusteronèm (Sisteron).	M. P.	XVI.
Alaunium.	M. P.	XXIIII.
Catolucam.	M. P.	XXVI.
Aptam Juliam (Apt.).	M. P.	XV.
Fines (Oppède).	M. P.	XVI.
Cabellionem (Cavaillon).	M. P.	XII,
Glanum (Lansac, Maillane ou Saint-Remi).	M. P.	XVI.
Ernaginum (Ἐρνάγινον, Ugernum, Tarascon).	M. P.	XII.
Arelate (Arles).	M. P.	XII.

Une ancienne tradition attribuait à l'Hercule Tyrien, c'est-à-dire aux Phéniciens qui, environ dix siècles avant J.-C. essayèrent de fonder des colonies dans les pays voisins des Bouches-du-Rhône, aux lieux mêmes où les Rhodiens s'établirent après eux, *ubi Rhoda Rhodiorum fuit* (Pline, l. III, c. V), et où quelques auteurs, au rapport du même Pline, plaçaient une ville du nom d'Hercule : *Sunt auctores et Heraclæum oppidum in ostio Rhodani fuisse* (ibid. l. c.), l'ouverture de cette route à travers les Alpes Cottiennes par laquelle Annibal devait plus tard pénétrer en Italie. Le souvenir de ces tentatives d'établissement des Phéniciens dans le Delta du Rhône a survécu dans la tradition mythologique sur le combat d'Hercule au secours duquel Jupiter envoya une pluie de pierres : la *Crau* est là pour l'attester (*superque campi lapidei, Herculis prœliorum memoria* (Pline, l. III, c. V), et pour attester aussi par son nom (*craig*, *crag*, *carreg*, pierre, rocher, craie, en langue bretonne) que les populations que les navigateurs et marchands phéniciens trouvèrent établies sur ces rivages étaient Celtiques.

A Arles les deux voies se confondaient jusques à Narbonne comme dans l'itinéraire précédent. A Narbonne elles se dédoublaient de nouveau : l'une aboutissait à Gadès par les points ci-dessus mentionnés ; l'autre, à Legio VII Gemina par les suivans :

ITER NARBONE LEGIO VII GEMINA.

Salsulas.	M. P.	XXX.
Ad Stabulum.	M. P.	XLVIII.
Ad Pyrenæum.	M. P.	XVI.
Juncariam.	M. P.	XVI.
Gerundam.	M. P.	XXVII.
Barcinonem.	M. P.	LXVI.
Stabulum Novum.	M. P.	L.....I.
Tarraconem.	M. P.	XXIIII.

Ilerdam.	M. P. LXII.
Toloum.	M. P. XXXII.
Pertusam.	M. P. XVIII.
Oscam.	M. P. XXVIIII.
Cæsaraugustam.	M. P. XLVI.
Cascantum.	M. P. L.
Calagurrim.	M. P. XXIX.
Variam vel Verelam.	M. P. XVIII.
Tritium.	M. P. XVIII.
Olbiam vel Libiam.	M. P. XVIII.
Segesamunclum.	M. P. VII.
Virovescam.	M. P. XI.
Segesamonem.	M. P. XLVII.
Lacobrigam.	M. P. XXX.
Camelam.	M. P. XXIIII.
Lanciam.	M. P. XXIX.
Ad Leg. VII Geminam.	M. P. IX.

Ainsi, il y avait de Milan à la VIIme légion Gemina 1230 milles italiques, qui reviennent, selon Bergier, à 615 lieues françaises. Cette voie passant d'Italie en Espagne par la Gaule Narbonnaise était sans doute la même dont parle Polybe, et que les Romains avaient marquée de pierres, de huit stades en huit stades, dans toute sa longueur. De Legio elle se prolongeait ensuite par la Galice et par la Lusitanie jusqu'à Émerita-Augusta. Quelques beaux restes en subsistaient encore en Galice, tout pavés de larges assises carrées, ce qui a fait dire à Resende que les Romains y avaient prodigué les pierres de taille avec une profusion presque insensée : *Quadratis pœnè insana profusionis*[1].

Trente-quatre autres magnifiques voies, dont il serait trop

[1] Andreas Resendius, de Antiquit. Lusitaniæ, lib. III, c. de viis militaribus — Resende (l. c.) mentionne pour la seule Lusitanie huit de ces magnifiques voies dont il parle dans les termes suivans : — Talium viarum septem in Lusitania, eæque in Bracaris supersunt adhuc : et una in Vettonia, altera Lusitaniæ provincia : verum magna ex parte adgestionibus stratisque vetustate corruptis, et collapsis milliariorum columnis. Prima cujus meminit Antoninus Pius in Itine-

long de donner le détail ici, traversaient la Péninsule dans tous les sens du temps des Romains : en voici l'indication générale d'après l'Itinéraire d'Antonin :

Iter ab Arelate Narbonam.	M. P.	CL.
Inde Tarraconem.	M. P.	XXXIIII.
Inde Carthaginem Spartariam.	M. P.	CCCLX.
Inde Castulonem.	M. P.	CCCIII.
Iter à Corduba Castulonem.	M. P.	XCVIII.
Alio itinere à Corduba Castulonem.	M. P.	LXXVIII.
Iter à Castulone Malacam.	M. P.	CXCI.
Iter à Malaca Gades.	M. P.	CVLV.
Iter à Gadibus Cordubam.	M. P.	CCXCV.
Iter ab Hispali Cordubam.	M. P.	XCIII.
Iter ab Hispali Emeritam.	M. P.	CLXIII.
Iter à Corduba Emeritam.	M. P.	CXLIIII.
Iter ab Olisipone Emeritam.	M. P.	CLXI.
Iter à Salacia Ossonobam.	M. P.	XVI.
Iter ab Olisipone Emeritam.	M. P.	CXLI.
Iter alio itinere ab Olisipone Emeritam.	M. P.	CCXX.
Iter ab Olisipone Bracaram Augustam.	M. P.	CCXLIIII.

rario pag. 34. Ab Olisipone ducebat Emeritam, cujus verba apponam aliquanto emendatius, quam vulgo codices circumferunt. Et voici comment il le corrige :

EX ITINERARIO ANT.			EX ANDREA RESENDIO, P. 176.		
Iter ab Olisipone Emeritam.	M. P.	CLXI (sic)	Iter ab Olisipone Emeritam.	M. P.	CCIIII (sic)
Equabonam.	M. P.	XII.	Equabona.	M. P.	CCIIII.
Catobrigam.	M. P.	XII.	Cæciliana.	M. P.	CCIIII.
Cœcilianam.	M. P.	VIII.	Salacia.	M. P.	XII.
Malceecam.	M. P.	XVI.	Ad Anam flumen.	M. P.	LX.
Salaciam.	M. P.	XII.	Dippone.	M. P.	XII.
Eboram.	M. P.	XLIIII.	Celtebrica.	M. P.	XII.
Ad Adrum flumen.	M. P.	IX.	Malceca.	M. P.	XVI.
Diponem.	M. P.	XII.	Ebora.	M. P.	XL.
Evandrianam.	M. P.	XVII.	Evandriana.	M. P.	XVII.
Emeritam.	M. P.	IX.	Emerita.	M. P.	IX.

Iter à Bracara Asturicam.	M. P.	CCXLVII.
Iter per loca maritima a Bracara Asturicam.	M. P.	CCVII.
Iter de Estri Pacem Juliam.	M. P.	CCLXIIII.
Item alio Itinere a Bracara Asturicam.	M. P.	CCVII.
Iter a Bracara Asturicam.	M. P.	CCCXCVIIII.
Iter ab Esuri per compendium Pacem Juliam.	M. P.	LXXVI.
Iter ab ostio fluminis Anæ Emeritam usque.	M. P.	CCCXIII.
Iter ab Emerita Cæsaraugustam.	M. P.	DCXXXII.
Alio Itinere ab Emerita Cæsaraugustam.	M. P.	CCCXLVIIII.
Iter ab Asturica Cæsaraugustam.	M. P.	CCCCXCVII.
Iter ab Asturica per Cantabriam Cæsaraugustam.	M. P.	CCCI.
Item a Turiasone Cæsaraugustam.	M. P.	LVI.
Per Lusitaniam ab Emerita Cæsaraugustam.	M. P.	CCCCLVIII.
Iter a Laminio Toletum.	M. P.	XCV.
Iter à Laminio alio Itinere Cæsaraugustam.	M. P.	CCXLVIIII.
Iter ab Asturica Tarraconem.	M. P.	CCCCLXXXXVI.
Iter à Cæsaraugusta Beneharnum.	M. P.	CXII.

Les Romains avaient ainsi sillonné l'Espagne, comme nous l'avons dit, de plus de sept cents milliaires italiques de chemins pavés, équivalant, selon Bergier, à 3850 lieues françaises. On peut suivre sur notre *Hispania Antiqua* la trace de ces différentes routes.

Les routes allant d'Espagne en Aquitaine étaient au nombre de trois, dont la plus célèbre était de Legio VII Gemina à Burdigala.

DE HISPANIA IN AQUITANIAM.

AB ASTURICA BURDIGALAM.	M. P.	CCCXXXI.
Vallatam.	M. P.	XVI.
Interamnium.	M. P.	XIII.

Palantiam.	M.	P.	XIV.
Viminacium.	M.	P.	XXXI.
Lacobrigam.	M.	P.	XV.
Segisamonem.	M.	P.	XV.
Deobrigulam.	M.	P.	XV.
Tritium.	M.	P.	XXI.
Virovescam.	M.	P.	XI.
Vindeleiam.	M.	P.	XII.
Deobrigam.	M.	P.	XIV.
Beleiam.	M.	P.	XV.
Suissatium.	M.	P.	VII.
Tullonium.	M.	P.	VII.
Albam.	M.	P.	XII.
Aracelim.	M.	P.	XXI.
Alantonem.	M.	P.	XVI.
Pompelonem.	M.	P.	VIII.
Turissam.	M.	P.	XXII.
Summum Pyrenæum.	M.	P.	XVIII.
Imum Pyrenæum.	M.	P.	V.
Carasam.	M.	P.	XII.
Aquas Tarbellicas.	M.	P.	XXXIX.
Mosconnum.	M.	P.	XVI.
Segosam.	M.	P.	XII.
Losam.	M.	P.	XII.
Boios.	M.	P.	VII.
Burdigalam.	M.	P.	XVI.

APPENDICE IX.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES GOUVERNEURS ROMAINS DE LA PÉNINSULE DEPUIS LA PREMIÈRE ENTRÉE DES LÉGIONS ROMAINES EN ESPAGNE JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE.

(De 218 av. J.-C. à 423 ap. J.-C.)

§ I.

GOUVERNEURS ROMAINS DE L'ESPAGNE AVANT QU'ELLE FUT DIVISÉE EN DEUX PROVINCES.

(De 218 à 190 av. J.-C.)

A. de R.	Av. J.-C.	
535	218	Cneius Cornelius Scipion, lieutenant général de son frère Publius Cornelius Scipion, consul.
536	217	Le même, maintenu dans son gouvernement.
537	216	Publius Cornelius Scipion, proconsul.
538	215	Publius Cornelius Scipion, proconsul, 2e année.
539	214	Publius Cornelius Scipion, proconsul, 3e année.
540	213	Publius Cornelius Scipion, proconsul, 4e année.
541	212	Lucius Martius, pro-préteur, nommé par l'armée.
542	211	Claudius Néron, pro-préteur.
543	210	Publius Cornelius Scipion, surnommé depuis l'Africain, proconsul.
544	209	Publius Cornelius Scipion, proconsul, 2e année.
545	208	Publius Cornelius Scipion, proconsul, 3e année.
546	207	Publius Cornelius Scipion, proconsul, 4e année.
547	206	Publius Cornelius Scipion, proconsul, 5e année.
548	205	Lucius Cornelius Lentulus, Lucius Manlius Acidinus, proconsuls.
549	204	Lucius Cornelius Lentulus, Lucius Manlius Acidinus, idem, 2e année.
550	203	Lucius Cornelius Lentulus, Lucius Manlius Acidinus, idem, 3e année.
551	202	Lucius Cornelius Lentulus, Lucius Manlius Acidinus, idem, 4e année.

A. de R.	Av. J.-C.		
552	201	Lucius Cornelius Lentulus, Lucius Manlius Acidinus,	procons., 5e année.
553	200	Caïus Cornelius Cethegus, Lucius Manlius Acidinus,	idem, 6e année.
554	199	Lucius Stertinius, Cnéius Cornélius Lentulus,	proconsuls.

§ II.

GOUVERNEURS ROMAINS DE L'ESPAGNE DIVISÉE EN DEUX PROVINCES.

(De 198 à 27 av. J.-C.)

A. de R.	Av. J.-C.	ESPAGNE CITÉRIEURE.	ESPAGNE ULTÉRIEURE.
555	198	Cneius Cornelius Lentulus, proconsul, 2e ann.	Lucius Stertinius, proconsul, 2e année.
556	197	Caïus Sempronius Tuditanus, préteur.	Marcus Elvius Blasion, préteur.
557	196	Q. Minutius Termus, préteur.	Quintus Fabius Butheon, préteur.
558	195	Marcus Porcius Caton, consul. Publius Manlius, préteur.	Appius Claudius Neron, préteur.
559	194	Sextus Digitius, préteur.	Publius Cornelius Scipion Nasica, préteur.
560	193	Caïus Flaminius, préteur.	Marcus Fulvius Nobilior, préteur.
561	192	Caïus Flaminius, pro-préteur, 2e annnée.	Marcus Fulvius Nobilior, pro-préteur, 2e année.
562	191	Caïus Flaminius, pro-préteur, 3e année.	Lucius Æmilius Paulus, préteur.
563	190	Caïus Flaminius, pro-préteur, 4e année.	Lucius Æmilius Paulus, pro-préteur, 2e année.
564	189	Lucius Plautius Hipseus, préteur.	Publius Junius Brutus surnommé le Gallaïque, préteur.
565	188	Lucius Manlius Acidinus, préteur.	Caïus Atinius, préteur.
566	187	Lucius Manlius Acidinus, préteur, 2e année.	Caïus Atinius, pro-préteur, 2e année.
567	186	Lucius Quintius Crispinus, préteur.	Caïus Calpurnius Pison, préteur.

A. de R.	Av. J.-C.	ESPAGNE CITÉRIEURE.	ESPAGNE ULTÉRIEURE.
568	185	Lucius Quintius Crispinus, pro-préteur, 2e ann.	Caïus Calpurnius Pison, pro-préteur, 2e année.
569	184	Aulus Terentius Varron, préteur,	Publius Sempronius Longus, préteur.
570	183	Aulus Terentius Varron, pro-préteur, 2e année.	Publius Sempronius Longus, pro-préteur, 2e année.
571	182	Quintus Fulvius Flaccus, préteur.	Publius Manlius, préteur.
572	181	Quintus Fulvius Flaccus, pro-préteur, 2e année.	Publius Manlius, pro-préteur, 2e année.
573	180	Tiberius Sempronius Gracchus, préteur.	Lucius Posthumius Albinus, préteur.
574	179	Tiberius Sempronius Gracchus, pro-préteur, 2e année.	Lucius Posthumius Albinus, pro-préteur, 2e année.
575	178	Marcus Titinius Curvus, préteur.	Titus Fonteius Capito, préteur.
576	177	Marcus Titinius Curvus, pro-préteur, 2e année.	Titus Fonteius Capito, pro-préteur, 2e année.
577	176	Marcus Titinius Curvus, pro-préteur, 3e année.	Titus Fonteius Capito, idem, 3e année.
578	175	Appius Claudius Cento, pro-consul.	Caïus Memmius Gallus, préteur.
579	174	Publius Furius Philo, préteur.	Cneus Servilius Cæpio, préteur.
580	173	Publius Furius Philo, pro-préteur, 2e année.	Marcus Macienus, préteur.
581	172	Marcus Junius Penno, préteur.	Spurius Lucretius, préteur.
582	171	Lucius Canuleïus, préteur chargé des deux provinces.	
583	170	Lucius Canuleïus, pro-préteur, chargé des deux provinces, 2e année.	
584	169	Marcus Claudius Marcellus, préteur, chargé des deux provinces.	
585	168	Publius Fonteius Balbus, préteur, chargé des deux provinces.	
586	167	Cneius Fulvius, préteur.	Caïus Licinius Nerva, préteur.
587	166	Aulus Licinius Nerva, préteur.	Publius Rutilius Calvus, préteur.

(165 usque ad ann. 155 ant. J.-C.) Ignoti sunt prætores utriusque provinciæ.

A. de R.	Av. J.-C.	ESPAGNE CITÉRIEURE.	ESPAGNE ULTÉRIEURE.
598	155	. . . .	Manlius sive Manilius, préteur.
599	154	. . . .	Calpurnius, préteur.
600	153	Quintus Fulvius Nobilior, consul.	Lucius Nummius, préteur.
601	152	Marcus Claudius Marcellus, consul.	Marcus Atilius, préteur.
602	151	Lucius Licinius Lucullus, consul.	Sergius Sulpicius Galba, préteur.
603	150	Lucius Licinius Lucullus, pro-consul, 2e année.	Sergius Sulpicius Galba, pro-préteur, 2e année.

(Lacune.)

606	147	Caïus Nigidius, préteur.	Caïus (ou Marcus) Vetilius, préteur.
607	146	Caïus Unimanus, préteur.	Caïus Plautius, préteur.
608	145	Caïus Unimanus, pro-préteur, 2e année.	Quintus Fabius Maximus Æmilianus, consul.
609	144	Caïus Lelius Sapiens, préteur.	Quintus Fabius Maximus Æmilianus, pro-consul, 2e année.
610	143	Q. Cecilius Metellus, consul.	Quintus Cocius, préteur.
611	142	Q. Cecilius Metellus, pro-consul, 2e année.	Q. Fabius Maximus Servilianus, consul.
612	141	Q. Pompeius Rufus, consul.	Q. Fabius Maximus Servilianus, pro-consul, 2e année.
613	140	Q. Pompeius Rufus, pro-consul, 2e année.	Q. Servilius Cæpio, consul.
614	139	Marcus Popilius Lænas, consul.	Q. Servilius Cæpio, pro-consul, 2e année.
615	138	Marcus Popilius Lænas, pro-consul, 2e année.	Decius Junius Brutus, consul.
616	137	Caïus Hostilius Mancinus, consul pendant six mois. Marcus Æmilius Lepidus, consul, idem.	Decius Junius Brutus, pro-consul, 2e année.
617	136	Publius Furius Philo, consul.	Decius Junius Brutus, pro-consul, 3e année.

A. de R.	Av. J.-C.	ESPAGNE CITÉRIEURE.	ESPAGNE ULTÉRIEURE
618	135	Q. Calpurnius Pison, consul.	Decius Junius Brutus, pro-consul, 4e année.
619	134	Publius Cornelius Scipion Emilien, consul.	Décius Junius Brutus, pro-consul, 5e année.
620	133	Publius Cornelius Scipion Emilien, proconsul, 2e année.	Décius Junius Brutus, pro-consul, 6e année.
		(Lacune.)	
630	123	Quintus Cecilius Metellus le Baléarique, consul.	Quintus Fabius, consul.
		(Lacune.)	
639	114	»	Carius Marius, préteur.
644	109	Lucius Calpurnius Pison, préteur.	Q. Servilius Cæpion, préteur.
645	108	»	Sergius Sulpicius Galba, préteur.
		»	»
650	103	Fulvius, préteur.	»
651	102	Fulvius, pro-préteur, 2e année.	Junius Silanus, préteur.
652	101	»	Junius Silanus, pro-préteur, 2e année.
653	100	»	Lucius Cornelius Dolabella, proconsul.
654	99	»	»
655	98	Titus Didius, consul, chargé des deux provinces.	
656	97	Titus Didius, proconsul, idem, 2e année.	
657	96	Titus Didius, idem, 3e année.	
658	95	Titus Didius, idem, 4e année.	
659	94	Titus Didius, proconsul pour l'Espagne citérieure seulement, 5e année.	Publius Licinius Crassus, proconsul.
660	93	Nasica, préteur.	»
661	92	Caius Valérius Flaccus, préteur.	»

A. de R.	Av. J.-C.	ESPAGNE CITÉRIEURE.	ESPAGNE ULTÉRIEURE.
680	83	Commencement de la préture indépendante de Q. Sertorius (de 83 à 73 avant J.-C.), pendant laquelle se succédèrent les préteurs, consuls et proconsuls dont les noms suivent.	
672	81	Caïus Annius, préteur.	»
673	80	Lucius Domitius, préteur pour Q. Cecilius Metellus Pius, consul.	Didius (ou Tufidius), préteur pour Q. Cecilius Metellus Pius, consul.
674	79	Q. Cecilius Metellus Pius, proconsul, chargé des deux provinces.	
675	78	Q. Cecilius Metellus Pius, idem, 2e année.	
676	77	Cn. Pompeius Magnus, proconsul.	Q. Cecilius Metellus Pius, proconsul, 3e année.
677	76	Cn. Pompeius Magnus, idem, 2e année.	Le même, 4e année.
678	75	Le même, 3e année.	Le même, 5e année.
679	74	Le même, 4e année.	Le même, 6e année.
680	73	Le même, 5e année.	Le même, 7e année.
		(Mort de Sertorius, la guerre sertorienne dure encore quelque temps, continuée par les mêmes généraux.)	
681	72	Cn. Pompeius Magnus, pro-consul pour la 6e année.	Quintus Cecilius Metellus Pius, proconsul, 8e année.
682	71	Le même, 7e année.	Le même, 9e année.
683	70	Marcus Pupius Pison Calpurnianus, pro-consul pour les deux provinces.	
684	69	»	Veterus Anthistius, préteur,
685	68	»	»
686	67	Calpurnius Pison Major, préteur.	»
687	66	Cn. Calpurnius Pison, minor, pro-préteur.	Lucius Porcius, pro-préteur.
		»	»
693	60	»	Caïus Julius Cæsar, préteur.
695	58	Publius Lentulus Spinther.	»
		»	»
697	56	Q. Metellus Nepos, proconsul.	»

A. de R.	Av. J.-C.	ESPAGNE CITÉRIEURE.	ESPAGNE ULTÉRIEURE.
698	55	Lucius Afranius, pro-pr. pour Pompée.	Varron et Petreius, pro-préteurs pour Pompée.
699	54	Lucius Afranius, idem, 2e année.	Varron et Petreius, idem, 2e année.
700	53	Lucius Afranius, idem, 3e année.	Varron et Petreius, idem, 3e année.
701	52	Lucius Afranius, idem, 4e année.	Varron et Petreius, idem. 4e année.
702	51	Lucius Afranius, idem, 5e année.	Le même, 5e année.
703	50	Lucius Afranius, idem, 6e année.	Le même, 6e année.
704	49	Afranius et Petreius, pro-préteurs pour Pompée, 7e année.	Marcus Varron, pro-préteur pour Pompée, 7e année.
705	48	Marcus Emilius Lepidus, pro-préteur pour César.	Q. Cassius Longinus, pro-préteur pour César. M. Cl. Marcellus Sertinus, préteur de l'armée.
706	47	Marcus Emilius Lepidus, pro-préteur pour César, 2e année.	Caïus Trebonius, pro-préteur pour César.
707	46	Q. Pedius, pro-préteur pour César.	Q. Fabius Maximus, pro-préteur pour César.
708	45	Q. Pedius, pro-préteur pour César, 2e année.	Q. Fabius Maximus, pro-préteur pour César, 2e année.
		(Mort de César.)	
709	44	Carinatès, gouverneur des deux provinces pendant l'interrègne. Marcus Emilius Lepidus, proconsul pour César.	Caïus Asinius Pollion, pro-préteur pour César.
		(Formation du triumvirat entre Octave, Antoine et Lépide.)	
710	43	N. N. gouverneur des deux provinces pour M. E. Lepide, devenu triumvir.	
711	42	Quintus Salvidienus Rufus, pro-préteur des deux provinces pour Octavien.	
712	41	Quintus Salvidienus Rufus, pro-préteur des deux provinces pour Octave, 2e année.	
713	40	Le même, 3e année.	

A. de R.	Av. J.C.	ESPAGNE CITÉRIEURE.	ESPAGNE ULTÉRIEURE.
714	39	Cn. Domitius Calvinus, pro-préteur des deux provinces pour Octavien.	
715	38	En cette année commença l'ère d'Espagne, parce que Cn. Domitius Calvinus la réduisit presque tout entière sous la puissance de César Octavien [1].	
		Continuation des pouvoirs de Cn. Domitius Calvinus, pro-préteur des deux provinces pour Octavien.	
716	37	Le même, 3e année.	»
718	36	Caius Narbonus Flaccus, pro-préteur des deux provinces pour Octavien.	
719	35	Le même, 2e année.	»
724	29	Statilius Taurus, pro-préteur pour Octavien.	»
725	28	Sextus Opuleius, pro-préteur pour Octave.	»
726	27	Publius Silius Carisius, pro-prét. pour Octave.	»

En cette année l'Espagne fut divisée en trois provinces, la Tarragonaise, la Lusitanie et la Bétique. Octavien prit le nom d'Auguste [2].

§ III.

1. AUGUSTE.

AUGUSTE PARTAGE L'ESPAGNE AVEC LE SÉNAT; IL SE RÉSERVE LA TARRAGONAISE ET LA LUSITANIE ET LUI ABANDONNE LE GOUVERNEMENT DE LA BÉTIQUE.

A. de R.	A. de l'ère d'Esp.	Av. J.-C.	
726	12	27	Publius Silius Carisius prend en cette année le titre de légat augustal et de pro-préteur pour la Tarragonaise et la Lusitanie; il le conserve 8 ans, de l'an 27 à l'an 20 avant J.-C. Simultanément il y eut:

1 Æra singulorum annorum constituta est à Cæsare Augusto, dit Isidore de Séville (*Ætymolog.*), quando primum censum exigit, et romanum orbem descripsit; dicta autem *æra* ex eo quod omnis orbis æs reddere professus est Reipublicæ. —L'*ère d'Espagne* est d'un grand usage, ainsi que le remarque l'abbé Lenglet Dufresnoy, non-seulement dans l'histoire de ce pays, mais encore dans celle du midi de la Gaule et d'une partie de l'Afrique.

2 Ce fut aussi en cette année que se fit, entre le sénat et l'empereur, le partage de l'Espagne dont parle Strabon (l. III, c. 4).

A. de R.	A. de l'ère d'Esp.	Av. J.-C.	
727	13	26	Caïus Anthistius, en qualité de lieutenant général d'Auguste pour la guerre Cantabrique.
729	15	24	Lucius Æmilius, lieutenant général d'Auguste, dans la Tarragonaise.
731	17	22	Caïus Furnius, lieutenant général d'Auguste, dans la Tarragonaise.
734	18	19	Marcus Vipsaurius Agrippa, gouverneur de la Tarragonaise pendant 5 ans, de 19 à 15 av. J.-C.

J.-Chr. naît dans cet intervalle; sa naissance correspond à l'an 753 de Rome, et 38 de l'ère d'Espagne. — De l'an 15 av. J.-C. à L'an 14 de J.-C.:

- Lucius Cæsar, destiné au gouvernement de la Tarragonaise.
- Caïus Vibius Latro, questeur dans la Tarragonaise.
- Cneus Pison, légat augustal dans la Lusitanie et la Tarragonaise.
- Odecius, légat augustal pro-préteur en Lusitanie.
- Q. Thorius Culleon, procurateur augustal dans la Bétique.

Auguste meurt le 19 août, et a pour successeur à l'empire Claude Tibère Néron.

2. TIBÈRE.

(Claudius Tiberius Nero.)

(14—37 de J.-C.)

An de J.-C.

14—37:

- Lucius Pison, préteur dans la Tarragonaise.
- Lucius Aruncius, idem.
- Paulus Æmilius Regilius, questeur dans la Tarragonaise.
- Caïus Ummidius Durmius Quadratus, légat dans la Lusitanie.
- Vibius Serenus, proconsul dans la Bétique.
- Junius Blessus, idem.
- Marcus Cassius Agrippa, procurateur augustal dans la Bétique.

Tibère meurt le 16 mars de l'an 37 de J.-C., et Caïus César, surnommé Caligula, lui succède.

3. CALIGULA.

(Caïus Cæsar Caligula.)

37—41:

- Caïus Ummidius Durmius Quadratus, légat pro-préteur en Lusitanie.
- Caïus Appius Silanus, préfet.

An de J.-C.

4. CLAUDE.

(Tiberius Claudius Cæsar.)

An de J.-C.	
41—54	Publius Plautius Romanus, légat augustal et receveur des tributs de la Tarragonaise. Drusillanus Rotundus, trésorier dans la Tarragonaise. Albanus, trésorier dans la Tarragonaise. Tiberius Alcinus Celer, procureur du vingtième en Bétique. Umbonius Silon, préfet en Bétique. Caius Appius Silanus, préfet.

5. NÉRON.

(Nero Claudius Cæsar.)

54 - 68	Sergius Sulpicius Galba, proconsul dans la Tarragonaise. Marcus Othon, légat en Lusitanie. Marcus Vettius Valens, procureur augustal en Lutanie. Cluvius Rufus, gouverneur en Bétique. Sæneca Tarquinius, questeur en Bétique. Aulus Cæcina, questeur en Bétique. Lucius Licinius Glaucus Lucretianus, préfet propréteur dans les Baléares.

6. GALBA.

(Servius Sulpicius Galba.)

68—69 Cluvius Rufus, gouverneur des trois provinces.

7. OTHON.

(Marcus Otho.)

69 Cluvius Rufus, gouverneur des trois provinces.

8. VITELLIUS.

(A. Vitellius.)

69	Cluvius Rufus, gouverneur des trois provinces. Marcus Calpurnius Sæneca Turpion, procurateur impérial en Lusitanie et en Vettonie.

9. VESPASIEN.

(Flavius Vespasianus.)

An de J.-C.	
69—79	Tiberius Plautius Silvanus, envoyé augustal dans les trois provinces. Larcius Licinius, légat dans la Tarragonaise. Caïus Calpetanus Rancius, légat augustal pro-préteur dans la Tarragonaise. Publius Licinius Levinus, questeur dans la Tarragonaise. Decius Cornelius Mecianus, légat augustal en Lusitanie. Lucius Bebius Avitus, procurateur augustal en Lusitanie. Caïus Plinius, questeur et procurateur de l'Ærarium en Bétique. Herennius Sænecianus, questeur en Bétique. Lucius Aruntius Maximus, procurateur augustal à Legio VII Gemina.

10. TITUS.

(Titus Flavius Vespasianus.)

79—81	Nonnius Celer, gouverneur dans la Tarragonaise. Lucius Cæcina Severus, questeur dans la Tarragonaise. N. N., procurateur augustal en Bétique.

11. DOMITIEN.

(Titus Flavius Vespasianus Domitianus.)

81-90	Publius Romulus, proconsul dans la Tarragonaise. Marcus Voconius Vaccula, questeur dans la Tarragonaise. Quintus Licinius Silvanus, procurateur augustal dans la Tarragonaise et préfet des côtes maritimes de l'Espagne orientale. Bebius Massa, proconsul en Bétique. Cæcilius Classicus, proconsul en Bétique. Octavius Rufus, proconsul en Bétique. Titus Flavius Archélaüs, légat augustal en Lusitanie. Lucius Voconius Paulus, questeur en Lusitanie. N. N. préfet en Galice.

12. NERVA.

(Marcus Cocceius Nerva.)

An de J.-C.	
96—98	Septimius Acindinus, juge suprême dans la Tarragonaise et agent augustal dans les trois provinces. Caïus Egnatuleïus Sæneca, questeur dans la Tarragonaise. Calestrius Tiron, proconsul en Bétique. Pudens, procurateur augustal en Bétique. Caïus Junius Flavianus, procurateur augustal en Bétique et dans les Asturies. Quintus Modestus, procurateur augustal en Galice et dans les Asturies.

13. TRAJAN.

(Marcus Ulpius Nerva Trajanus.)

98—117	Aulus Cornelius Palma, gouverneur en Tarragonaise. Tiberius Candidus, légat augustal pro-préteur dans la Tarragonaise. Quintus Glicius Attilius Agricola, légat augustal dans la Tarragonaise. Caïus Voconius Placidus, questeur dans la Tarragonaise. Macron, gouverneur en Bétique. Instantius, gouverneur en Bétique. Marcus Eppuleïus Proculus Cæpion, proconsul en Bétique. Caïus Occius Curius, proconsul en Bétique. Caïus Calvus Hispanus, préteur en Bétique. Publius Bessus Betunianus, procurateur augustal en Bétique. Titus Prifernius Peton, procurateur augustal en Galice et dans les Asturies.

14. ADRIEN.

(Publius Ælius Hadrianus.)

117—138	Tiberius Claudius Quartinus, légat dans la Tarragonaise. Lucius Domitius Gallicanus, légat augustal propréteur dans la Tarragonaise. Lucius Numisius Montanus, questeur dans la Tarragonaise. Quintus Cæcilius Fronton, questeur et procurateur augustal dans la Tarragonaise.

An de J.-C.

117—138

Publius Curius Blessus, procurateur du vingtième dans la Tarragonaise.
Lucius Tucius Cerealis, légat augustal propréteur en Lusitanie.
Publius Stacius Paulus, proconsul en Bétique.
Egnacius Taurinus, proconsul en Bétique.
Lucius Cæcilius Virgilianus, procurateur augustal en Bétique.
Quintus Cæcilius Marcellus, procurateur augustal en Bétique,
Marcus Tertulus Sempronianus, légat en Bétique et ensuite procurateur augustal en Lusitanie.
Caïus Javolenus Calvinus Geminus, proconsul en Bétique et ensuite légat augustal pro-préteur en Lusitanie.
Caïus Oppius Sabinus, légat augustal propréteur en Lusitanie ; ensuite légat en Bétique ; enfin proconsul dans la même province.

15. ANTONIN PIE.

(Titus Ælius Hadrianus Antoninus Pius.)

138—161

Calpurnius Quadratus, procurateur augustal dans la Tarragonaise.
Lucius Statius Quadratus. légat augustal pro-préteur en Lusitanie.
Elius Marcianus, proconsul en Bétique.
Marcus Cucius Priscus, légat augustal pro-préteur en Bétique.
Caïus Julius Oppius Clemens, questeur en Bétique.

16. MARC-AURÈLE.

(Marcus Aurelius-Antoninus.)

161—180

Valerius Julianus, président dans la Tarragonaise.
Septimus Severus, questeur militaire en Bétique et ensuite préteur dans la Tarragonaise.
Mesius Marianus, procurateur à Tarragone.
Marcus Ulpius Gresianus, receveur du fisc (tabularius) en Lusitanie.
Publius Elius Vitalis, receveur du fisc en Lusitanie et en Vettonie.
Titus Varcus Clemens, procurateur augustal en Lusitanie.
Caïus Titius Similis. procurateur augustal en Lusitanie et en Vettonie, siégeant à Mérida.
Ipathicus, lieutenant procurateur augustal en Lusitanie.

An de J.-C.

161—180
Julius Nemesius Nomentanus, gouverneur impérial en Bétique.
Lucius Castrucius Honoratus, pro-préteur en Bétique.
Gallus Maximianus, procurateur augustal en Bétique.
Marcus Mannius Cornelianus, procurateur augustal des approvisionnemens dans la Bétique.
Sextus Julius Possessor, successivement préfet des approvisionnemens en Bétique, procurateur augustal des bords du Bétis, procurateur à Hispalis et à Asta-Regia.

17. COMMODE.

(Lucius Aurelius Commodus.)

180—193
Félix, receveur du vingtième dans la Tarragonaise.
Hilarus, receveur du vingtième en Lusitanie.

18—19. PERTINAX ET JULIEN.

(Helvius Pertinax.—M. Didius Julianus.)

193
Publius Magonius Rufus Magonianus, procurateur augustal du vingtième des rentes en Bétique et en Lusitanie, procurateur augustal en Bétique et receveur du tribut du douzième dans la même province.

20. SEPTIME SÉVÈRE.

(Septimus Severus.)

193—211
Quintus Posthumius Sergius, notaire augustal dans la Tarragonaise.
Quintus Epidius Rufus Lollianus, censiteur et quatuorvir monétaire dans la Tarragonaise.
Cestius Acidius Perennis, légat augustal propréteur en Lusitanie.
Quintus Julius Saturninus, questeur en Lusitanie.
Drusus Valerius Cælianus, procurateur augustal en Lusitanie.
Lucius Cornelianus Licomedes, procurateur augustal en Bétique.

21. CARACALLA.

(M. Aur. Anton. Bessianus Caracalla.)

211—217
Caius Valerius Arabinus, président des archives censitaires de la Tarragonaise.
Cæcilius Æmilianus, proconsul en Bétique.

22. MACRIN.

(Marcus Opilius Macrinus.)

Ans de J.-C.	
217—218	Successus, receveur du fisc dans la Tarragonaise.

23. HÉLIOGABALE.

(Marcus Aurelius Heliogabalus, vel Elagabalus.)

218—222	Marcus Julius Canditus, procurateur impérial à Italica.

24. ALEXANDRE SÉVÈRE.

(M. Aurelius Alexander Severus.)

222—235	Alius Maximus, légat augustal, pro-préteur dans la Tarragonaise. Quintus Atrius Clonius. Caius Cæsonius Macer Rufinianus, légat augustal pro-préteur en Lusitanie, et depuis vice-légat en Bétique.

25. MAXIMIN.

(C. Julius Verus Maximinus.)

235—238	Quintus Decius, légat augustal pro-préteur dans la Tarragonaise.

26. MAXIME et BALBIN.

(Claudius Puppienus Maximus et Decimus Cælius Balbinus.)

238	Quintus Umbruus Proculus, légat augustal dans la Tarragonaise.

27. GORDIEN le jeune.

(Gordianus Augustus Junior.)

238—244	Lucius Tadius Similis, légat augustal dans la Tarragonaise.

28. PHILIPPE.

(M. Julius Philippus.)

244—249	Lucius Tadius Similis, continué dans ses fonctions.

29. DÈCE.

(C. Menius Quintus Trajanus Decius.)

Ans de J.-C.	
249—251	Paternus, proconsul dans la Tarragonaise.

30. GALLUS.

(C. Vibius Trebonianus Gallus.)

251—253	Paternus, continué dans ses fonctions.

31. EMILIEN.

(C. Julius Æmilianus.)

253—259	Le même.

32. VALÉRIEN.

(P. Licinius Valerianus.)

253—260	Emilianus, président dans la Tarragonaise. Publius Licinius Gallienus, proconsul en Bétique.

33. GALLIEN.

(P. Licinius Gallienus.)

260—268	Emilianus, président dans la Tarragonaise. On ignore qui succéda à Gallien en qualité de proconsul en Bétique.

Trente tyrans s'élevèrent sous Gallien dans toutes les parties de l'empire (voy. ci-devant, t. I, p. 414); l'un de ces tyrans, Posthumius, fut reconnu quelque temps dans la Péninsule.

34. CLAUDE II.

(M. Aurelius Claudius.)

268—270	» » » » »

35. AURÉLIEN.

(L. Valerius Domitius Aurelianus.)

270—275	Saturninus, gouverneur des trois provinces. Lucius Furius, procurateur augustal dans les trois provinces.

36. TACITE.

(M. Claudius Tacitus.)

275—276	Aurelius Julius, vice-président en Bétique.

37. PROBUS.

(M. Aurelius Valerius Probus.)

Ans de J.-C.	
276—282	Aurelius Julius, vice-président en Bétique. Aurelius Ursianus, procurateur à Italica.

78. CARUS.

(M. Aurelius Carus.)

282—283	» » » » »

39. CARIN ET NUMÉRIEN.

(M. Aurelius Carinus; M. Aurelius Numerianus.)

283—284	M. Aurel. Valentinianus, président et légat augustal pro-préteur en Bétique.

40-41. DIOCLÉTIEN ET MAXIMIEN HERCULE.

(C. Valerius Aurelius Diocles, dictus Diocletianus; — M. Aurelius Valerianus Maximianus Herculius.)

284—305	Publius Dacianus, président des trois provinces. Cneus Arrius Aximius, procurateur augustal. Postumius Lupercus, président dans la Tarragonaise. Valerius, proconsul dans la Tarragonaise. Maximianus, id. Rufinus, lieutenant de Dacien dans la Tarragonaise. Lucius Ælius, proconsul et juge suprême impérial en Bétique. Dion, lieutenant de Dacien en Bétique. Eugenius, id. Calpurnianus, lieutenant de Dacien en Lusitanie. Maximus, juge impérial à Calagurris. Asterius, Eglisius, Fortunatus, Diogenianus, Marcianus, tour à tour juges impériaux à Calagurris, à Burgis, à Legio VII Gemina, à Hispalis.

42-43. CONSTANCE CHLORE ET GALÈRE.

(Flavius Valerius Constantius; — C. Galerius Valerius Maximianus.)

305—306	Badius Macrinus, président dans la Tarragonaise. Decimius Germinianus, proconsul en Bétique.

§ III.

GOUVERNEURS DE L'ESPAGNE ROMAINE DIVISÉE EN CINQ PROVINCES, RELEVANT DE LA PRÉFECTURE DES GAULES.

44. CONSTANTIN.

Ans de J.-C.	
306—337	Quintus Esclanius Hermiasus, vicaire et juge suprême dans les cinq provinces. Viator, vicaire dans les cinq provinces. M. Marius Maximus, procurateur impérial dans les cinq provinces. Octiavianus, comte (comes) dans les cinq provinces. Tiberianus, id. Severus, id. Badius Macrinus, président dans la Tarragonaise. Julianus Julius Verus. id. Q. Ælius Januarius, id. Marcus Acilius Rufus, procurateur des Césars dans la Tarragonaise. Decimius Germanianus, consulaire en Bétique. Octavius Rufus, président en Bétique. Egnatius Faustinus, id. Lucius Aradius Proculus, receveur du cens en Galice. Lucius Valerius Balbinus, légat augustal dans les Asturies. Q. Mamilius Capitolinus, id.

45. CONSTANTIN LE JEUNE.

337—340	Tiberianus, préfet du prétoire des Gaules, résident à Autun. Ignatius Faustinus, vicaire en Bétique.

46. CONSTANT.

343—350	Titianus, préfet du prétoire des Gaules. Albinus, vicaire dans les cinq provinces. Titus Titianus, président dans la Tarragonaise. Lucius Ranius Optatus, légat augustal en Galice et dans les Asturies. Lucius Albinus Saturninus, id.

47. MAGNENCE.

350—353	Magnence est compté parmi les tyrans qui interrompent si souvent la série régulière des empereurs et en rendent le nombre douteux; Decentius, son frère, le fit reconnaître en Espagne pendant son usurpation.

48. CONSTANCE II.

Ans de J.-C.	
350—361	Rufin, préfet du prétoire des Gaules. Honoratus, id. Florencius, id. Nebridius, id. Clementinus, vicaire dans les cinq provinces. Celestinus, consulaire en Bétique. Vectius Agorius Pretextatus, consulaire en Lusitanie. Flavius Accó Catulinus, président en Galice.

49. JULIEN.

361—363	Nebridius, préfet du prétoire des Gaules. Sallustius, idem. Venustus, vicaire dans les cinq provinces.

50. JOVIEN I.

363—364	Julius Proculus, juge impérial en Bétique.

46. VALENTINIEN.

364—375	Germanianus, préfet du prétoire des Gaules. Florentinus, id. Vivencius, id. Valerianus, vicaire dans les cinq provinces. Arthemius, id. Phalangius, consulaire en Bétique.

51. GRATIEN.

375—383	Ausonius, préfet du prétoire des Gaules. Syagrius, id. Sextilius Agesilaüs, vicaire dans les cinq provinces.

52. VALENTINIEN II.

383—392	Constantianus, préfet du prétoire des Gaules. Marinianus, vicaire dans les cinq provinces. Volventius, proconsul. Tiberianus, procurateur à Tarragone.

53. THÉODOSE-LE-GRAND.

392—395	Théodore, préfet du prétoire des Gaules. Petronius, vicaire dans les cinq provinces. Lucius Novius Verus, président en Lusitanie.

54. HONORIUS.

Ans de J.-C.	
395—423	Felix, préfet du prétoire des Gaules. Vincentius, id. Limenius, id. Dardanus, id. Petronius, vicaire dans les cinq provinces. Macrobius, id. Maurocellus, id. Asterius, comte dans les cinq provinces.

Sous le règne d'Honorius, l'Espagne se détache presque tout entière de l'empire, dont la décadence rapide s'accomplit sous les empereurs dont les noms suivent :

EN OCCIDENT. Ans de J.-C.			EN ORIENT. Ans de J.-C.	
395	CONSTANTIN. JOVIN. SÉBASTIEN. ATTALE, etc.	TYRANS SOUS HONORIUS.	395	ARCADIUS.
424	VALENTINIEN III.		408	THÉODOSE-LE-JEUNE.
455	MAXIME.		450	MARCIEN.
456	AVITUS.			
556	Interrègne de 10 mois.			
457	MAJORIEN.		457	LÉON I.
461	VIBIUS SEVERUS.			
465	Interrègne d'un peu plus d'un an.			
467	ANTHEMIUS.			
472	OLYBRIUS.			
472	Interrègne de 4 mois.		474	LÉON-LE-JEUNE.
473	GLYCERIUS.		474	ZÉNON.
474	JULIUS NEPOS.			BASILISQUE } TYRANS.
475	ROMULUS AUGUSTULUS.			MARCIEN } TYRANS.

APPENDICE X.

ÉTAT DU CHRISTIANISME A L'ARRIVÉE DES BARBARES EN ESPAGNE; — PREMIERS CONCILES; — CARACTÈRE ET DÉFINITION DE L'ARIANISME.

Le christianisme et les conciles sont la transition naturelle de l'Espagne romaine à l'Espagne gothique.

Nous avons vu avec quelles difficultés et à travers quelles persécutions le christianisme s'était introduit en Espagne. Les divers édits de proscription y avaient été mis à exécution avec une impitoyable rigueur par les mandataires des empereurs. De l'an 204 à l'an 306 plusieurs chrétiens espagnols confessèrent leur foi dans les tourmens, et Ruinart rapporte les actes pleins d'intérêt du martyre de quelques-uns [1]. Nous en avons peu mentionné dans le courant de notre récit; la plupart mériteraient une histoire particulière. Toute ville un peu importante nomme avec orgueil quelque martyr de cette période : Tolède, son premier évêque Eugène et sa patrone Léocadie, vierge et martyre; Alcala de Hénarès, les enfans Juste et Pasteur; Calahorra, les soldats Emétérius et Célédonius; Cée, les saints Facundus et Primitivus; Léon, saint Marcel et sainte Nonnie; Astorga, sainte Marthe, vierge; Orense, sainte Marine et sainte Euphémie; Bracara, saint Victor, saint Sylvestre et sainte Susanne; Lisbonne, les deux frères Vérissime et Maxime et leur sœur Julie; Ebora, sainte Colombe; Mérida, ses deux femmes fortes, Eulalie et Julie; Cordoue, saint Zoïle, saint Ascycle et sainte Victoire; Sé-

[1] Voyez Ruinart, *Acta primorum Martyrum*, etc.

ville, les sœurs Justa et Rufina; Cadix, saint Servand et saint Germain; Malaga, sainte Paule; Illibéris, son premier évêque Cécilius; Valence, saint Vincent; Tarragone, Maxime et son évêque Fructuose, qui périt avec ses deux fidèles diacres Augure et Euloge, également au rang des saints; Barcelone, sa patrone Eulalie et son évêque saint Sévère; Girone, le diacre Victor, qui souffrit le martyre le même jour que son père et sa mère; Lérida, le soldat Anastase, livré au supplice avec soixante-trois de ses compagnons; Pampelune, son évêque Firmin. Mais Saragosse surtout vante ses martyrs de ce temps, célébrés par Prudence, qui l'appelle la patrie des martyrs (*martyrum patria*) [1]. Aucune ville, en effet, ne souffrit plus de la persécution de Dioclétien. L'un des juges envoyés par l'empereur dans la Tarragonaise à l'effet d'y faire exécuter le terrible édit sévit particulièrement sur elle; ce juge s'appelait Dacien; sa haine pour les novateurs chrétiens était telle qu'il résolut d'en délivrer Saragosse d'un seul coup, et il eut recours pour cela à la ruse. Il publia un édit par lequel il fut assuré aux chrétiens le libre exercice de leur culte dans des lieux qui leur furent assignés hors des murs de la ville: la plupart consentirent à s'y rendre; mais dès qu'ils eurent gagné la campagne, des soldats postés par Dacien les enveloppèrent et en firent un sacrifice aux dieux. C'est ainsi que l'on croyait étouffer la foi nouvelle.

Les deux plus fougueux persécuteurs de cette période furent ce Dacien et un de ses collègues nommé Diogénien: Dacien était président et juge des trois provinces [2]. Son substitut Dion ne montra pas plus de mansuétude en Bétique. Mais ces persécutions eurent d'ailleurs l'effet ordinaire des per-

[1] Voy. Aur. Prud., de Coronis.

[2] On a une inscription trouvée sur un monument destiné à marquer la limite entre Ebora et Béja, où figure le nom de Dacien. Dacien y est appelé *vir perfectissimus*. — TERMINVS INTER PACENS. ET. EBORENS. CVRANTE P. DACIANO V. P. PRAESIDE. H. H. N. M. Q. EORUM DEVOTISSIMO. HEINC PACENSES. HEINC EBORENSES.

sécutions ; les chrétiens se multiplièrent en secret, loin d'être anéantis ; et lorsque peu après l'abdication de Dioclétien un empereur chrétien intronisa la religion nouvelle à Constantinople, cette religion, bien qu'elle fût loin, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, d'être professée par la majorité des Hispano-Romains, ne laissait pas d'avoir déjà de nombreux et fervens adhérens en Espagne. C'est même à un chrétien espagnol que l'historien Zosime attribue en partie la conversion de Constantin. « Un Égyptien (dit Zosime, païen zélé comme on sait, et qui sans doute a voulu faire de ce nom d'Égyptien une injure), un Égyptien qui d'Espagne était allé à Rome, assura Constantin (troublé par les remords) qu'il n'y avait pas de crime qui ne pût être expié par les sacremens de la religion chrétienne[1]. » Cet Égyptien était très probablement le grand Osius de Cordoue qui se trouva mêlé aux plus graves débats de son temps, et qui fut l'une des lumières du concile d'Illibéris. Osius fit plusieurs voyages en Orient, et mourut à cent un ans[2], après avoir mérité le magnifique éloge qu'en fait saint Athanase :

« Il est superflu, dit saint Athanase, que je fasse l'éloge de cet illustre doyen des confesseurs de Jésus-Christ. Tous savent ce qu'il a souffert pour la foi, car ce n'est pas un homme obscur, mais au contraire des plus illustres du monde. Quel concile a-t-on tenu, dont il n'ait eu la présidence ? A-t-il jamais parlé devant d'autres évêques sans les convaincre par ses raisonnemens ? Quelle église y a-t-il qui ne se souvienne d'avoir été aidée ou défendue par lui ? Quelle âme souffrante ou sans consolation s'adressa jamais à lui sans recouvrer la tranquillité ou la santé ? quel homme affligé ou nécessiteux n'a pas rencontré en lui ce qu'il désirait ? »

Osius prit part surtout aux discussions du fameux schisme

[1] Zosime, l. II.

[2] En 357. Osius était né à Cordoue en 256. Il avait été élu de bonne heure évêque de sa ville natale, et avait, en cette qualité, souffert pour la foi sous Maximien.

qui divisa sous Constantin les chrétiens triomphans, le schisme d'Arius, qui a influé si notablement sur l'Espagne. Il mourut après avoir été un moment, à plus de cent ans, ébranlé dans son orthodoxie par les mauvais traitemens de l'empereur arien Constance, fils et successeur de Constantin [1].

Après la mort d'Osius, les ariens et les priscillianistes continuèrent à former schisme en Espagne, mais la majorité resta ralliée au symbole de Nicée. Un concile se rassembla à Saragosse en 380, composé de douze évêques, dont l'objet fut de condamner particulièrement les priscillianistes. Un autre concile enfin, le premier de Tolède, fut tenu, en 400, par dix-neuf évêques, dont les suscriptions n'indiquent point les siéges. Une chose y fut surtout digne de remarque : c'est la préoccupation évidente et perpétuelle de se mettre en garde contre l'hérésie arienne, de l'anathématiser; aussi reçut-il avant tout, avec détail et insistance, les canons du concile de Nicée, contenant la condamnation formelle de l'arianisme.

La doctrine d'Arius a joué un rôle d'une si haute importance dans les affaires d'une longue période de l'histoire d'Espagne, que je ne veux pas me refuser le plaisir de citer ici quelques traits d'un admirable article de M. Pierre Leroux sur l'arianisme, article pensé et écrit avec la hauteur d'esprit, la netteté et la fermeté robuste de style qui distinguent tout ce qui sort de la plume de M. Pierre Leroux.

. . . .

« Les écrits d'Arius ont péri ; l'orthodoxie les a anéantis. Mais Athanase, en l'attaquant, nous a conservé de sa *Thalie* quelques lignes qui, suivant nous, suffisent pour faire comprendre sa pensée.

» Dieu, disait Arius, n'a pas été toujours Père, mais il y
» eut un temps auquel il n'était que Dieu seulement ; et n'é-

[1] C'est à Constance qu'il écrivit cette belle lettre, rapportée par Tillemont, t. VII :—Il n'y a rien de si grand, dit Tillemont, rien de si sage, rien de si généreux, en un mot rien de si épiscopal.

» tait pas encore Père, quoiqu'il le soit devenu ensuite. Le
» Fils n'a pas toujours été; car toutes choses ayant été faites
» du néant, le Verbe divin, qui est du nombre des créatures
» et des ouvrages, a aussi été fait du néant. Il y eut un temps
» auquel il n'était pas encore, et il n'était pas avant que
» d'avoir été fait, et il a commencé à être créé comme les
» autres. Car il y eut un temps que Dieu était seul, et que le
» Verbe et la Sagesse n'était pas encore. Mais ayant dessein
» de nous produire, il a fait alors un être auquel il a donné
» le nom de Verbe, de Fils, et de Sagesse, afin de s'en servir
» pour notre production. »

« De là la fameuse proposition d'Arius, qui se retrouve dans tout ce qui est resté de lui, dans ses deux ou trois lettres conservées, comme dans le fragment que nous venons de citer, savoir que *Jésus-Christ est une créature, que Dieu, dans le temps, a tirée du néant comme toutes les autres créatures : que par conséquent il est inférieur au Père, qui, à proprement parler, est le seul vrai Dieu.*

« Arius, au commencement de sa *Thalie*, se vante de posséder la vraie tradition religieuse, d'avoir appris ce qu'il va dire des élus de Dieu, des théologiens les plus profonds et les plus savans. Il est probable qu'il entend parler de saint Lucien d'Antioche, qui avait été son maître et celui d'Eusèbe, de saint Lucien, si célèbre dans l'Orient par sa sainteté, par son érudition et par son martyre. Saint Lucien lui-même se rattachait à Paul de Samosathe. La doctrine qu'Arius enseigna n'était donc pas nouvelle.

. . . .

» Arius, suivant le portrait qu'en a laissé saint Épiphane, avait de grands talens pour séduire. Il était déjà vieux, dit-on, lorsqu'il commença à répandre son hérésie ; tout en lui annonçait la vertu et le zèle. Son extérieur était grave, sa taille extraordinairement grande, son visage sérieux et marqué d'une empreinte de méditation et de mortification. Toute

son apparence était austère ; il ne portait qu'une tunique sans manches et un manteau étroit, costume des philosophes et des moines. Ses manières d'ailleurs et sa conversation étaient pleines de douceur et d'une suavité propres à séduire et à captiver les esprits.

» A ces traits qui nous ont été transmis par les orthodoxes eux-mêmes, il faut ajouter une particularité curieuse que nous apprend l'historien Sozomène : c'est qu'Arius, quoique très instruit dans la philosophie platonicienne, ne s'en était pas contenté; qu'il n'était pas moins versé dans les écrits d'Aristote et de son école, et qu'il passait pour posséder à fond toutes les armes de la dialectique péripatéticienne. Ainsi Arius dissertant sur ou contre la Trinité, c'est encore Aristote critiquant Platon ou précisant ses idées. »

M. P. Leroux rapporte ensuite la lettre de Constantin à *Alexandre, évêque, et à Arius prêtre*[1], dans laquelle il les presse de mettre fin à leurs débats, mais « ni la lettre de Constantin ni l'envoi d'Osius à Alexandrie, poursuit M. Leroux, ne purent rien terminer. Il fallut songer à d'autres moyens plus puissans, et ce fut alors que l'empereur résolut d'en appeler à une assemblée générale de l'Église. La ville de Nicée en Bithynie fut choisie pour le lieu de ce concile solennel, qui, à raison de son titre de premier *œcuménique*, et à cause de l'importance de la secte à laquelle il fut opposé, est demeuré si célèbre dans les fastes de l'Église.

» Trois cent dix-huit évêques assistèrent, à ce que l'on croit, à ce concile. Chacun d'eux s'y était fait accompagner des plus habiles de son clergé. Alexandre y amena Athanase, l'un de ses diacres, et depuis son successeur, qui, s'étant signalé dans cette circonstance par le zèle qu'il déploya contre les ariens, devint, de ce moment, l'objet principal de leur inimitié. Cette

1 « Constantin, vainqueur, très grand, auguste, à Alexandre, évêque, et à Arius, prêtre. »

assemblée commença ses travaux le 19 juin de l'année 325. L'attitude hostile qu'elle prit dès l'abord à l'égard des ariens en intimida un grand nombre, qui gardèrent le silence. Arius pourtant, et quelques-uns de ses partisans les plus zélés, entre autres Eusèbe de Nicomédie, soutinrent avec fermeté les propositions qu'ils avaient avancées. Après de longs débats, la doctrine d'Arius fut condamnée par plus de trois cents évêques, qui frappèrent d'anathème tous ceux qui désormais en feraient profession.

» Dans le cours de la discussion, Eusèbe avait démontré que si l'on admettait que le Verbe fût incréé, il fallait reconnaître aussi qu'il était de la même substance que Dieu, c'est-à-dire *consubstantiel* à son Père (en grec *omousios*). Il présentait cela comme une objection, parce que le concile d'Antioche, en condamnant Paul de Samosathe, avait cependant refusé de se servir de ce terme. Il arriva que ce terme fut au contraire adopté d'un commun accord par les Pères du concile, qui en firent l'expression sacramentelle de la nouvelle formule de foi qu'ils dressèrent alors. Cette formule, si connue depuis sous le nom de *Symbole de Nicée*, porta donc que *Jésus-Christ est né du Père avant tous les siècles, qu'il est Dieu de Dieu, lumière de lumière, engendré et non fait, consubstantiel à son Père*, etc. Ce fut cette expression fameuse de *consubstantiel* qui dans la suite exprima constamment la foi des catholiques touchant la divinité de Jésus-Christ.

» La sentence du concile fut rendue en présence de Constantin, qui la reçut avec joie et soumission. Il déclara qu'il la ferait respecter, et menaça de l'exil tous ceux qui refuseraient d'y souscrire. Arius, ayant refusé, fut exilé en Illyrie; dix-sept évêques firent d'abord le même refus, ensuite ils se réduisirent à cinq, et enfin à deux, qui furent aussi exilés. Eusèbe de Nicomédie fut un de ces derniers. Quelques-uns de ceux qui se soumirent substituèrent, dans leur acceptation, le mot *omoiousios*, de substance semblable, au mot *omousios*,

de même substance, que le concile avait décrété. Cette distinction de deux termes en apparence si rapprochés devint également célèbre dans la suite, et l'Église se trouva divisée en *Homousiens* et en *Homoiousiens*, c'est-à-dire en partisans de la consubstantialité, et en partisans de l'opinion qui ne faisait de Jésus-Christ qu'un Dieu par participation.

» L'arianisme ne nie pas le Verbe de Dieu; il ne nie pas non plus l'incarnation de ce Verbe. En ce sens il se trouve lié à la pensée chrétienne d'une façon pour ainsi dire indissoluble. La pensée chrétienne, la pensée initiale et pour ainsi dire plastique du christianisme lui appartient à aussi bon droit qu'à l'orthodoxie. Il n'y a pas à lui dire, comme aux autres hérésies, qu'il est en dehors de la donnée primitive et constitutive du christianisme : il est dans cette donnée, il en est sorti, et il y vit. Aussi tous les théologiens qui l'ont combattu se sont-ils plaints de cette affinité qui l'unissait au fondement même de la religion, et qui le rendait si difficile à vaincre. « Il est aisé, disait Grégoire de Nazianze, de vaincre ou d'éviter les autres hérésies; mais il n'y a rien de plus dangereux que les ariens, qui, n'ayant rien que de pur sur tous les autres articles de notre religion, corrompent par une seule parole, comme par une goutte de poison, cette foi simple et véritable par laquelle nous croyons en notre Seigneur et ensuite à toute la tradition des apôtres.

» Pour nous résumer, l'arianisme et le catholicisme sont deux développemens du dogme du Verbe de Dieu, reconnu, antérieurement au christianisme, comme ayant une existence réelle; et ces deux développemens ont dû se produire au moment où l'on s'accordait à croire que ce Verbe s'était incarné en Jésus-Christ. Les trois premiers siècles du christianisme furent employés à établir cette croyance. Mais l'élaboration des idées n'alla pas au-delà. Les Évangiles, les Épîtres des Apôtres, les écrits des Pères de ces trois premiers siècles, sont pleins de la doctrine du Verbe, et de l'affirma-

tion que Jésus-Christ est le Verbe; mais ils ne décident rien d'absolument positif sur le mode de cette incarnation. Aussi les ariens modernes ont-ils pu soutenir que non seulement l'Écriture pouvait s'entendre dans un sens arien, mais que les Pères des trois premiers siècles avaient été uniformément ariens.

» Le dogme platonicien, resté par lui-même incomplet, était donc encore incomplet au sein du christianisme au commencement du IVe siècle, et demandait une solution.

» Catholiques et ariens s'accordaient parfaitement sur la certitude de l'existence du Verbe de Dieu.

» Ils convenaient aussi, les uns comme les autres, que ce Verbe s'était fait chair, suivant le mot de saint Jean, et suivant tous les monumens du christianisme.

» La question, encore une fois, était de savoir comment on devait entendre cette réalisation de la pensée divine en Jésus-Christ.

» On pouvait considérer le Verbe fait homme, ou en d'autres termes Jésus-Christ lui-même, comme la pensée éternelle de Dieu, coexistante à son éternelle activité. C'est la solution catholique.

» On pouvait aussi considérer Jésus-Christ comme un être à part de Dieu, comme une créature typique que Dieu avait engendrée pour servir de modèle aux hommes. C'est la solution arienne.

» Dans cette seconde solution, Jésus-Christ, dans ses différentes manifestations, n'était pas un homme, à proprement parler : il était la pensée divine réalisée dans toute sa perfection; mais enfin il n'était pas Dieu.

» Il participait cependant de la nature divine; et c'est positivement ce qu'Arius dit dans un fragment de la *Thalie* qu'Athanase rapporte : *Jésus-Christ n'est pas un vrai Dieu, mais il a été fait Dieu par participation.* (Athanase, *Orat. III contra Arianos.*)

» Ce sont là, comme on voit, deux développemens bien divers de la doctrine du Verbe, et qui entraînaient conséquemment deux religions différentes.

» Ces deux religions se sont montrées. L'une a mis en avant l'unité de Dieu avec un prophète, un être particulier, un type de perfection préconçu, antérieur à l'humanité, créé au commencement des temps, et tenu en réserve pour paraître quand le moment serait venu. C'est l'arianisme, et c'est aussi le mahométisme. La théologie musulmane, comme nous le verrons aux articles qui concernent ce sujet, est immédiatement fondée, quant à la nature du prophète, sur l'idée arienne.

» L'autre n'a pas voulu pousser plus loin la déduction de l'idée du Verbe de Dieu; elle s'est contentée de distinguer en Dieu ce Verbe; et de même qu'elle affirmait l'éternité de ce Verbe, elle a également affirmé l'éternité de sa manifestation visible, c'est-à-dire de Jésus-Christ. Sommée de s'expliquer sur ces différentes *hypostases* de la nature divine, elle a refusé de répondre, et a inscrit sur sa croyance le mot *mystère* : c'est le catholicisme. »

APPENDICE XI.

MARIAGE D'ATAULFE ET DE PLACIDIE. — PORTRAIT DE THÉODORICH II. — MARIAGE DE GALESWINTHE ET DE BRUNEHAUT. — CONVERSION DE RECCARED.

I.

MARIAGE D'ATAULFE ET DE PLACIDIE.

(Voyez ci-devant, p. 24.)

On sait que les Goths arrivèrent dans la Gaule Narbonnaise dans le temps des vendanges (412) [1]. Peu après Ataulfe épousa Placidie; leurs noces se firent selon la coutume romaine.

« Ces noces se célébrèrent à Narbonne, dit Olympiodore [2], dans la maison d'Ingénuus, l'un des principaux citoyens de la ville. Là, dans le lieu le plus éminent d'un portique décoré à cet effet selon l'usage romain, était assise Placidie, dans tout l'appareil d'une reine, et à côté d'elle Ataulfe, couvert de la toge et complètement vêtu à la romaine. Entre les divers présens de noce qu'il fit à Placidie, on remarqua cinquante jeunes garçons, tout habillés de soie, portant chacun un disque de chaque main, l'un plein de pièces d'or, et l'autre de pierres précieuses d'un prix inestimable, provenant du pillage de Rome par les Goths. L'épithalame, entonné par Attale, fut chanté par Rustacius et par Phæbadius. La noce se termina par des jeux qui charmèrent également les Barbares et les Romains. »

On reconnaît bien là cet Ataulfe d'abord préoccupé de l'idée d'effacer le nom romain de la terre, et se faisant ensuite

1 Gothi Narbonam ingressi vindemiæ tempore. Idatii Chr., olymp. CCXCVIII.

2 En janvier 413.

lui-même Romain. « Je me souviens d'avoir entendu à Bethléem le bienheureux Jérôme, dit Paul Orose, raconter qu'il avait vu un certain habitant de Narbonne élevé à de hautes fonctions sous l'empereur Théodose, et d'ailleurs religieux, sage et grave, qui avait joui, dans sa ville natale, de la familiarité d'Ataulfe. Il répétait souvent que le roi des Goths, homme de cœur et de grand esprit, avait coutume de dire que son ambition la plus ardente avait d'abord été d'anéantir le nom romain, et de faire de toute l'étendue des terres romaines un nouvel empire gothique; de sorte que tout ce qui était Romanie devînt Gothie et qu'Ataulfe jouât le même rôle qu'autrefois César-Auguste; mais qu'après s'être assuré par l'expérience que les Goths étaient incapables d'obéissance aux lois, à cause de leur barbarie indisciplinable, jugeant qu'il ne fallait point toucher aux lois, sans lesquelles une république ne saurait subsister, il avait pris le parti de chercher la gloire, en consacrant les forces des Goths à rétablir dans son intégrité, à augmenter même la puissance du nom romain, afin qu'au moins la postérité le regardât comme le restaurateur de l'empire qu'il ne pouvait déplacer. Dans cette vue, il s'abstenait de la guerre et recherchait soigneusement la paix. »

II.

PORTRAIT DE THÉODORICH II PAR SIDOINE APOLLINAIRE.

(Tr. de M. Fauriel.)

Avant le jour il va, avec très peu de suite, visiter ses prêtres, pour lesquels il montre de grands égards, bien que l'on puisse s'apercevoir, à ses propos confidentiels, que ces démonstrations de respect tiennent plus à l'habitude qu'à la piété. Le reste de la matinée est réservé aux soins du gouvernement. Des officiers en armes sont debout autour du siége royal; la troupe fourrée des chefs est admise au con-

seil, de manière à ce que l'on ne puisse pas la dire absente; mais, tenue à l'écart comme trop bruyante, elle bourdonne à l'aise entre les voiles de la salle et une barrière extérieure. Dans l'intérieur de la salle sont admis les députés des différens peuples. Le roi écoute autant que l'on veut et répond en peu de mots. S'agit-il d'une affaire à discuter? il ajourne. Le cas est-il urgent? il décide sur-le-champ.

Vers la deuxième heure (huit heures), il quitte le trône et va inspecter son trésor ou ses écuries. Si, après cela, il part pour la chasse, il n'endosse point l'arc; cela lui paraîtrait au-dessous de la gravité royale; mais si, cheminant ou chassant, il aperçoit une proie, il tend la main en arrière dans laquelle un esclave place aussitôt un arc débandé; car, autant il lui paraîtrait ignoble de se charger d'un arc enveloppé de son fourreau, autant il lui semblerait efféminé de le recevoir tendu. Il le tend donc lui-même....., y place la flèche et tire. Souvent, au moment de tirer, il demande à quelqu'un de lui désigner ce qu'il doit frapper; on lui indique la proie à abattre, il l'abat, et s'il y a méprise, ce sera plutôt de la part de l'indicateur que de la part du tireur. — Pour ce qui est de ses repas, ceux des six jours de la semaine ne diffèrent en rien de ceux d'un simple particulier. On ne voit point la table fléchir sous l'argenterie massive dont l'ont surchargée des esclaves haletans. Là, rien n'a tant de poids que le discours; l'on s'y tait, ou l'on y parle des choses graves. Les garnitures et les draperies des lits de repas sont en pourpre ou en coton. Les mets se recommandent par le bien assaisonné plutôt que par la rareté; l'argenterie se fait remarquer par l'éclat plutôt que par le poids. Et les coupes n'y sont pas si souvent présentées aux convives, qu'il n'arrive plutôt à la soif de les désirer qu'à l'ivresse de les refuser. En un mot, on voit là réunies l'élégance grecque, l'abondance gauloise et la promptitude italienne; pompe publique, soins privés et discipline royale. Quant aux magnifiques festins du dimanche, je

m'abstiens d'en parler comme d'une chose connue des personnes les plus obscures.

Après son repas le roi fait ou ne fait pas son somme méridien, et ne le fait jamais que très court. La fantaisie lui vient-elle de jouer? il prend vivement les dès, les examine avec soin, les agite avec grâce, les jette franchement, les nomme gaîment, les attend avec patience. Aux bons coups il se tait, aux mauvais il rit, et ne se fâche à aucuns. Peu avide de revanche, il veut cependant n'avoir pas l'air d'en redouter la chance. Si on la lui offre, il la refuse; si on la lui conteste, il y renonce. Vous le quittez sans embarras; il vous quitte sans contestation. Aux dés comme à la guerre, il n'a qu'un souci, celui de vaincre. Dès qu'il est au jeu, il met pour un instant la diguité royale de côté; il encourage, il exhorte son joueur à la liberté, à la confiance, et pour dire tout ce que je pense, il a peur de faire peur.

Il aime à voir son adversaire en colère d'avoir perdu; cette colère est pour lui la preuve qu'il n'a point été ménagé.—Et ce qui est peut-être singulier, c'est que le contentement provenant d'une si petite cause ait pu contribuer parfois aux succès de grandes affaires. On l'a vu, dans ces momens propices, accueillir d'emblée telle demande qui avait échoué à plusieurs reprises, en dépit de hauts patronages. Moi-même, si je joue avec le roi, ayant quelque chose à lui demander, je m'estime heureux d'être battu, et de perdre une partie qui m'assure le gain de mon affaire.

Vers la neuvième heure (à trois heures), recommencent les fatigues de la royauté; alors reviennent les demandeurs, les flots de défendeurs; ce n'est de tous côtés qu'un tumulte de procès; ce tumulte se prolonge jusqu'au soir. A l'annonce du souper royal il s'apaise et se divise entre les divers patrons des plaideurs, jusqu'au moment où commencent les gardes nocturnes.

Au souper les mimes bouffons sont admis, rarement tou-

tefois, et sans risque, pour aucun convive, d'être atteint par leurs mordans quolibets. — Mais on n'entend jamais là ni orgue hydraulique, ni poème entonné de concert par plusieurs voix enflées par le phonasque. Là ne sont non plus reçus à chanter, ni lyriste, ni coraule, ni mésochoriste, ni joueuse de tympan ou de psaltère. Le roi n'aime que les chants faits pour exciter le courage autant que pour charmer l'oreille. Dès qu'il se lève de table, les gardes de nuit s'établissent au trésor et aux entrées du palais royal pour y veiller tout le temps du premier sommeil.

III.

MARIAGE DES FILLES D'ATHANAGILD ET DE GOSWINDE, GALESWINTHE ET BRUNEHAUT.

(Extr. de Grég. de Tours, tr. de MM. Guadet et Taranne.)

XXVII. Le roi Sigebert[1], voyant ses frères choisir des épouses indignes de leur rang, et s'abaisser même jusqu'à s'unir en mariage à des servantes, envoya une ambassade en Espagne, avec de riches présens, pour demander Brunehaut[2], fille du roi Athanagild. C'était une jeune fille d'une tournure élégante, d'un aspect gracieux; honnête et distinguée dans ses manières, sage par le conseil, aimable dans la conversation. Son père accueillit la demande, et l'envoya au roi Sigebert avec de grands trésors. Celui-ci, ayant réuni autour de lui les seigneurs de son royaume, et préparé de grands festins, la reçut pour épouse, au milieu des fêtes et de l'allégresse universelle. Elle était soumise à la croyance arienne ; mais des prédications d'évêques, et les avertissemens du roi lui-même l'eurent bientôt convertie; elle crut et confessa la bienheureuse Trinité réunie en un seul Dieu; elle reçut l'onction

[1] An 567.
[2] Grégoire écrit Brunichild.

sainte, et, devenue catholique, elle persévère encore aujourd'hui dans la foi du Christ.

XXVIII. A cette vue, Chilpéric[1], quoiqu'il eût déjà plusieurs femmes, demanda sa sœur Galsuinthe, promettant par ses ambassadeurs qu'il abandonnerait les autres; mais qu'on voulût bien lui accorder une épouse digne de lui, une fille de roi. Athanagild, acceptant ces promesses, lui envoya sa fille, comme la précédente, également avec de grandes richesses. Galsuinthe était l'aînée de Brunehaut. Arrivée auprès de Chilpéric, elle fut reçue avec grand honneur, et jointe à lui par le mariage : elle en recevait même de grandes marques d'amour; car elle avait apporté avec elle de grands trésors. Mais l'amour de Frédégonde, une des premières femmes de Chilpéric, occasiona entre eux de violens débats. Déjà Galsuinthe avait été convertie à la foi catholique et baptisée. Comme elle se plaignait au roi d'être continuellement outragée, et de ne pas partager avec lui la dignité de son rang, elle lui demanda, pour prix des trésors qu'elle avait apportés et qu'elle lui abandonnait, de la renvoyer libre dans son pays. Celui-ci, dissimulant par artifice, l'apaisa avec des paroles caressantes. Enfin, il la fit étrangler par un esclave, et on la trouva morte dans son lit. Après sa mort, Dieu fit connaître sa vertu d'une manière éclatante. En effet, une lampe suspendue par une corde brûlait devant son tombeau; la corde s'étant rompue sans que personne y touchât, la lampe tomba sur le pavé; et le pavé perdant sa dureté, elle descendit comme dans une matière molle, et s'enterra à demi sans se briser : ce qui parut un grand miracle à tous les assistans. Quand le roi eut pleuré sa mort, il épousa Frédégonde, après un intervalle de peu de jours. Après une telle action, ses frères, imputant à ses ordres secrets la mort de la reine, le rejettent du trône. Chilpéric avait alors trois fils d'Audovère, sa première épouse:

[1] An 567.

Théodebert, dont nous avons parlé plus haut, Mérovée et Clovis. Mais revenons à notre sujet.

IV.

DIFFÉREND DE GONTRAM ET DE RECCARED; CONVERSION DE CE DERNIER D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS.

XLV. Des envoyés d'Espagne revenaient continuellement vers le roi Gontram; mais loin que la paix se fît, les inimitiés n'en devenaient que plus vives. Gontram rendit alors la ville d'Albi à son neveu Childérich. Ici Grégoire de Tours raconte ce que nous avons raconté de l'expédition du duc Didier et de son lieutenant Austrowald contre les Goths. Austrowald, dit-il en finissant, apprenant la mort de Didier, rebroussa chemin, et se rendit près du roi, qui le fit duc aussitôt à la place de Didier.

XLVI. Après cela, Leuwigild, roi des Hispanes[1], tomba malade. On dit qu'il fit pénitence de son hérésie; qu'il engagea chacun à ne jamais tomber volontairement dans ces erreurs, et qu'il embrassa la foi catholique; qu'ensuite il pleura continuellement pendant sept jours sa coupable conduite envers Dieu, et rendit l'esprit[2]. Après lui son fils Reccared[3] monta sur le trône (ou mieux, régna à sa place, *regnavit pro eo*).

I[4]. Après la mort de Leuwigild, roi des Hispanes, son fils Reccared fit alliance avec Gosuinthe (Goswinde) sa veuve, qu'il traita comme une mère (687). Gosuinthe était mère de la reine Brunehaut, mère du roi Childebert le jeune. Rec-

[1] Je me permets de modifier ainsi la traduction de MM. Taranne et Guadet; ils disent, eux, *roi d'Espagne*, mais il y a dans Grégoire de Tours *post mortem Leuvichildi Hispanorum regis*, et non *Hispaniæ regis*. Cette différence est assez caractéristique pour mériter d'être observée.

[2] Voyez ce que nous avons dit de cette assertion de Grégoire de Tours, p. 145 et 149 de ce volume.

[3] Grégoire le nomme Richaredus.

[4] Extraits du IXe livre de Grégoire de Tours.

cared était fils d'une autre femme de Leuwigild. S'étant concerté avec sa belle-mère, il envoya aux rois Gontram et Childebert des députés chargés de leur dire : « Ayez la paix avec nous et faisons alliance, afin que, dans un cas de nécessité, aidés de votre secours, nous vous prêtions le nôtre en retour et avec la même affection. » Les envoyés adressés au roi Gontram reçurent l'ordre de s'arrêter dans la ville de Mâcon ; ils expédièrent de là des personnes qui firent connaître au roi l'objet de leur mission, mais le roi refusa de les entendre. De là il résulta de telles inimitiés qu'il ne fut plus permis à un seul habitant du royaume de Gontram de mettre le pied dans une ville de la Septimanie. Les députés envoyés au roi Childebert furent, au contraire, reçus avec bonté ; ils firent des présens, obtinrent la paix et repartirent aussi avec des présens du roi.

XVI. Dans ce temps-là (687) Reccared, roi d'Espagne [1], touché par la miséricorde divine, rassembla les évêques de sa religion, et leur dit : « Pourquoi s'élève-t-il tous les jours des disputes entre vous et les évêques qui se disent catholiques *(qui se catholicos dicunt)*? Et lorsque leur croyance leur fait opérer de nombreux miracles, pourquoi ne pouvez-vous rien faire de semblable? Réunissez-vous donc, je vous prie, et discutez avec eux les croyances des deux partis, afin que nous puissions connaître de quel côté est la vérité : alors, ou ils se rendront à vos raisons et croiront ce que vous dites, ou bien vous reconnaîtrez qu'ils sont dans le vrai, et vous croirez ce qu'ils annoncent. » Les conférences eurent lieu. Les évêques des deux religions s'étant assemblés, les hérétiques avancèrent les propositions qu'ils avaient déjà si souvent reproduites, ainsi que nous l'avons exposé. De même les évêques catholiques répondirent par les argumens qui avaient plusieurs fois vaincu les hérétiques, comme on l'a vu dans

1 Ou plus correctement roi en Espagne, *in Hispania Richaredus rex.....*

les livres précédens. Le roi fit même la remarque que les évêques hérétiques n'avaient jamais opéré de guérisons de malades, et rappela que, du temps de son père, un évêque qui se vantait de rendre, par le secours de ses fausses croyances, la lumière aux aveugles, ayant en effet touché un aveugle, le livra à une cécité éternelle, et s'en alla tout confus : ce que nous avons rapporté plus au long dans notre livre des Miracles [1]. Il fit donc venir en particulier les prêtres de Dieu, et, après avoir examiné leurs croyances, il reconnut qu'on doit adorer un seul Dieu sous la distinction de trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que le Fils n'est inférieur ni au Père ni au Saint-Esprit ; que le Saint-Esprit n'est inférieur ni au Père ni au Fils ; et qu'on doit reconnaître le vrai Dieu dans cette Trinité égale et toute-puissante. Reccared, ayant donc compris la vérité, fit cesser toute discussion, se soumit à la loi catholique, reçut le signe de la sainte croix et l'onction du saint chrême, et confessa notre seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, égal au Père et au Saint-Esprit, et régnant dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Il envoya ensuite dans la province de Narbonne des députés, qui, racontant ce qu'il venait de faire, réunirent le peuple dans la même croyance. Il y avait alors un évêque de la secte arienne, nommé Athalocus, qui troublait tellement les églises de Dieu, par des propositions vaines et par de fausses interprétations des saintes écritures, qu'on l'eût pris pour Arius lui-même, lequel, au rapport de l'historien Eusèbe [2], rendit ses entrailles dans un privé. Mais comme cet évêque ne per-

1 C'est-à-dire dans le livre *de Gloria Confess.*, c. 13 ; ce n'est pas en Espagne et du temps de Leuwigild, roi des Goths, père de Reccared, mais en Afrique sous Hunerich, roi des Vandales, qu'eut lieu ce que rapporte ici Grégoire de Tours. (Note de MM. Taranne et Guadet.)

2 Rufin ajouta deux livres à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Comme Grégoire de Tours et les autres auteurs de ce temps-là ne connaissaient cette histoire que par la traduction latine de Rufin, ils citaient tout l'ouvrage sous le nom d'Eusèbe. La mort d'Arius n'est racontée que dans le livre x, chap. 14. (Note des mêmes.)

mettait pas à ceux de sa secte d'embrasser la foi catholique, et comme il ne comptait qu'un petit nombre d'adhérens à sa croyance, transporté de dépit, il entra dans sa cellule, appuya sa tête sur son lit, et rendit son ame perverse[1]. Ainsi le peuple d'hérétiques qui habitait cette province confessa l'indivisible Trinité et abandonna son erreur.

[1] Voir ci-devant, p. 183.

APPENDICE XII.

ACTES DU CONCILE DE BRAGA DE 411.

Je donne ici la traduction *in extenso* des actes de ce curieux concile, dont j'ai cité ailleurs quelques fragmens; ces actes, d'une simplicité si naïve et si vraie, ont été publiés pour la première fois dans la *Monarchia Lusitana* de Brito, et peignent à merveille la situation de l'Espagne au cinquième siècle, d'un bout à l'autre en proie aux Barbares.

Chap. I.

Étant réunis en concile les évêques Elipand de Coïmbre, Gelasius de Mérida, Pamerius d'Égita, Arisbert de Porto, Deus-Dedit de Lucus, Pontamius d'Émini, Tiburce de Lamego, Agathius d'Iria, et Pierre de Namance, dans l'église de Sainte-Marie de Braga, Dominus Pancratianus, évèque de ce premier siége, dit :

Vous savez, mes frères et mes compagnons, de quelle manière les peuples barbares dévastent toute l'Espagne; ils renversent les temples, ils tuent les serviteurs du Christ, ils profanent la mémoire des saints, les ossemens, les tombeaux, les cimetières; ils brisent les forces de l'empire: toutes choses sont devant eux comme la paille que soulève et emporte le vent. Excepté la Celtibérie et la Carpétanie, toutes les autres provinces du côté des Pyrénées sont soumises à leur puissance. Et parce que le mal menace de plus en plus nos têtes, je vous ai mandés, afin que chacun pour sa part, et tous ensemble, nous cherchions un remède à la calamité commune de l'Église. Apportons des consolations aux esprits, de peur que l'excès des maux et des souffrances ne les pousse à

viendront sur nous : que chacun s'en aille chez soi; qu'il console les fidèles; qu'il cache doucement le corps des saints, et vous envoie la relation des lieux et des cavernes où il les aura mis, de peur qu'il ne les oublie avec le temps.

Tous : Cet avis nous paraît juste, bon, et d'accord avec les nécessités du temps.

Pancratianus : J'en juge aussi comme vous : allez tous en paix : que notre frère Pontamius demeure seulement à cause de la destruction de son église d'Émini que les Barbares saccagent.

Pontamius dit : Que j'aille aussi consoler mon troupeau et souffrir avec lui pour Jésus-Christ; je n'ai pas reçu la charge d'évêque pour être dans la prospérité mais dans le travail.

Pancratianus : Excellente parole et que j'approuve. Dieu te conserve.

Tous les évêques : Que nous approuvons tous. Dieu te soit en aide en ce sage parti.

Tous ensemble : Allons en paix en Jésus-Christ.

Et ont signé :

Pancratianus, au nom de Dieu, évêque de Braga.

Gélasius, au nom de Dieu, évêque de Mérida.

Elipandus, au nom de Dieu, évêque de Coïmbre.

Pamerius, évêque d'Idanha.

Arisbertus, évêque de Porto.

Deus-Dedit, évêque de Lugo.

Pontamius, évêque d'Emini.

Tiburtius, évêque de Lamego.

Agathius, évêque d'Iria.

Pierre, au nom de Dieu, évêque de Namance.

Tel fut le premier concile de Braga.

Il est fait mention des évêques qui le souscrivirent dans l'épitre de l'un d'eux, Arisbertus, écrivant à Samerius, archidiacre de Braga.

Je pleure sur toi, mon frère, je pleure sur notre évêque

et notre chef Pancratien : je pleure sur votre élévation : que Dieu voie votre misère avec les yeux de sa miséricorde. Coïmbre est prise; l'ennemi frappe de son glaive les serviteurs de Dieu; Elipandus est mené en captivité ; Lisbonne rachète sa liberté à prix d'or; Egitania est assiégée. Partout on est dans la douleur, dans les sanglots et dans la crainte : tu peux juger par ce que les Suèves ont fait en Galice de ce que les Alains font en Lusitanie. Je t'envoie la profession de foi que tu me demandes, car j'ai eu soin d'en prendre copie. Je m'attends tous les jours à des maux semblables aux vôtres. Mais je t'informerai de toutes choses s'il m'est donné de connaître ta retraite. Dieu daigne nous regarder!

Je joins à ma traduction le texte même de ce concile, et parce qu'il n'a été publié que dans un très petit nombre de collections d'une extrême rareté, et parce qu'il constate l'état de la latinité espagnole à la chute de l'empire.

CONCILIUM BRACARENSE.

Præside Pancratiano, primæ sedis Bracarensis episcopo, anno circiter Christi CDXI.

CAPUT PRIMUM.

Convenientibus episcopis, Elipandus Colimb., Pamerius Egitaneus, Arisbertus Portucalensis, Gelasius Emeritensis, Pontamius Eminiensis, Tiburtius Lamacensis, Agathius Iriensis, Petrus Namantinus in fano sanctæ Mariæ Bracarensis, dominus Pancratianus, episcopus primæ sedis, dixit :

Notum vobis est, fratres et socii mei, quomodo barbaræ gentes devastant universam Hispaniam, templa evertunt, servos Christi occidunt in ore gladii, et memorias Sanctorum, ossa, sepulchra, cæmeteria profanant, vires Imperii confringunt, modo commoventes omnia sicut stipulam ante faciem venti. Præter Celtiberiam et Carpetaniam jam reliqua omnia versus Pyrenæos sub sua jacent potestate. Et quia malum hoc jam

est supra capita nostra, volui vos advocare, ut unusquisque sua provideat, et omnem simul communem Ecclesiæ calamitatem. Provideamus, socii, remedium animarum, ne multitudo laborum et afflictionum compellat eos abire in consilium impiorum, stare in via peccatorum, et sedere in cathedrâ pestilentiæ, aut apostatare à vera Fide : et ad hoc exempla constantiæ nostræ ponamus ob oculos subditorum, patientes pro Christo aliquid ex multis tormentis quæ ipse pertulit pro nobis.

Quia vero nonnulli Alanorum, Suevorum, Wandalorumque sunt idololatræ, alii vero arianam hæresim profitentur, visum mihi est, vobis approbantibus, ad majorem Fidei firmitudinem, contra similes errores sententiam proferre. Quid vobis videtur ?

Omnes responderunt : Justum, pium, sanctum, expediensque negotium.

CAPUT SECUNDUM.

Pancratianus : Credo in Deum, unum, verum, æternum, ingenitum, à nullo procedentem, qui condidit cœlum, terram, et quæ in eis sunt, visibilia et invisibilia.

Omnes episcopi : Similiter et nos credimus.

Pancratianus : Credo in unum Verbum genitum ab ipso Patre ante tempora, Deum ex Deo vero, ex eadem substantia Patris, sine quo factum est nihil, et per quem omnia creata sunt.

Omnes episcopi : Similiter et nos credimus.

Pancratianus : Credo in Spiritum sanctum, procedentem à Patre et Verbo, unicum in deitate cum ipsis, qui per ora prophetarum locutus est, supra apostolos sedit, Mariam Christi matrem replevit.

Omnes episcopi : Similiter et nos credimus.

Pancratianus : Credo quod in hac Trinitate non sit majus aut minus, prius aut posterius, sed in tribus distinctis personis sit una æqualitas, una deitas, una divinitas.

Omnes episcopi : Similiter et nos credimus.

Pancratianus : Damno, excommunico, reprobo, anathematizo, omnes contrarium sentientes, tenentes et prædicantes.

Omnes episcopi : Similiter et nos damnamus.

Pancratianus : Credo quod Dei gentium sint dæmonia, os habent et non loquentur, oculos et non videbunt, aures et non audient, neque sit spiritus in ore ipsorum.

Omnes : Similiter et nos credimus.

Pancratianus : Credo quod Deus noster trinus in personis, unus in essentia, fecit ex nihilo omnia, et Adamum patrem nostrum creavit ex terra,

Evam de ejus latere, destruxit mundum per aquas, dedit Moysi legem, et novissimis temporibus visitavit nos per Filium suum, qui factus est ei ex semine David secundum carnem.

Omnes : Similiter et nos credimus.

Pancratianus : Damno, reprobo, exsecro, et anathematizo, omnes contrarium tenentes, sentientes, et prædicantes.

Omnes : Similiter et nos damnamus.

CAPUT TERTIUM.

Pancratianus : Nunc autem, si placet vobis omnibus, statuatur quid agendum sit de reliquiis Sanctorum, præcipuè de patre nostro et Apostolo hujus regionis Petro Ratistensi, quem ad salvandas animas Jacobus Domini consanguineus dimisit.

Surrexit Elipandus Colimbriensis, et ait : Non poterimus omnes uno modo id facere : sed, si vobis placuit, unusquisque pro temporis opportunitate id faciat. Barbari sunt intra nos : et Ulixbonam premunt, Emeritam habent, Asturicam similiter, propediem eventuri supra nos : proficiscatur unusquisque in locum suum, et confortet fideles, corporaque Sanctorum honestè abscondat, et de locis et speluncis, ubi posita fuerint, relatorium vobis mittat, ne per cursum temporis in oblivionem veniant.

Omnes : Justum, bonum et congruens consilium nobis videtur pro temporis necessitate.

Pancratianus : Similiter mihi, sicut et vobis, videtur : abite in pace omnes : solus remaneat frater noster Pontamius propter destructionem Ecclesiæ suæ Eminiensis, quam barbari vexant.

Pontamius dixit : Abeam et ego ut confortem oves meas, et simul cum eis pro Christi nomine patiar labores et anxietates. Non enim suscepi munus episcopi in prosperitate, sed in labore.

Pancratianus : Optimum verbum, justum consilium, profectum approbo. Deus te conservet.

Omnes episcopi : Servet te Deus in bono consilio, quod nos similiter approbamus.

Omnes simul : Abeamus in pace Jesu Christi.

Pancratianus in Dei nomine Episcopus Bracarensis.

Gelasius in Dei nomine Episcopus Emeritensis.

Elipandus in Dei nomine Episcopus Colimbriensis.

Pamerius Episcopus Egitanensis.

Arisbertus Episcopus Portuensis.

Deus-Dedit Episcopus Lucensis.

Pontamius Episcopus Eminiensis.
Tibartius Episcopus Lamacensis.
Agathius Episcopus Iriensis.
Petrus in Dei nomine Episcopus Namantinus.
Explicit Conc. I Bracarense.

Eorumdem episcoporum occurrit mentio in sequenti epistola Arisberti ad Samerium archidiaconum Bracarensem.

Doleo super te, frater mi, doleo super Episcopum et caput nostrum Pancratianum : doleo super exultationem vestram : videat Deus miseriam nostram oculis misericordiæ suæ. Colimbria capta est, servos Dei occidit inimicus in ore gladii, Elipandus ducitur captivus, Olysippo libertatem suam auro redemit, Egitaniam obsident. Omnia plena sunt laboribus, singultibus, et anxietatibus : sed quia tu vidisti quomodo actum est in Gallæcia à Suëvis, inde collige qualiter Alani agant in Lusitania. Mitto ad te decreta de Fide, quæ petis : deduxi enim illa mecum scripta mea. Ego quotidiè spero super me similem plagam : sed de omnibus ad te scribam, si scivero de loco ubi latitas. Respiciat nos Deus.

On aura remarqué sans doute ces paroles de l'évêque de Braga Pancratien :

« Et maintenant, s'il plaît à vous tous, qu'il soit statué sur ce qu'il convient de faire des reliques des saints, principalement de celles de notre père et apôtre de cette région, Pierre de Rates, que, pour le salut de nos âmes, y envoya Jacques, parent du Seigneur. »

Ce passage jette quelque jour sur la tradition de l'église espagnole selon laquelle saint Jacques vint en Espagne, y prêcha la foi, puis retourna en Palestine pour y souffrir le martyre ; d'où ses disciples ramenèrent son corps en Galice. La vérité est sans doute que l'apôtre de l'Espagne, et notamment de la région où la mémoire de Jacques Zébédée est le plus en honneur, fut un disciple de celui-ci, nommé Pierre, quelque soldat peut-être des armées romaines, revenu dans son pays après avoir été converti à la religion naissante par

Iacoub Zebedei. Cela rentre parfaitement dans les choses possibles, non que l'ardeur et le saint zèle des douze premiers apôtres ne fût assez grand pour les porter à entreprendre les plus difficiles et les plus périlleuses choses : la retraite de Jean à Pathmos, les courageuses prédications de Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Thessaliens, etc., etc., témoignent du contraire. Il est même hors de doute que ce dernier apôtre eut un moment le projet d'aller prêcher la parole de vie aux Espagnols (ὡς ἐὰν πορεύωμαι εἰς τὴν Σπανιαν, ἐλεύσομαι πρὸς ὑμᾶς, Pauli πρὸς τοὺς Ρωμαίους, cap. 15, v. 24 ; cf. v. 28); tout néanmoins concourt à prouver que Jacques Zébédée (voyez Loaisa et Baronius) ne vint jamais de sa personne en Espagne ; seulement, comme au fond des traditions populaires il y a toujours quelque chose de vrai, il semble que ce Pierre, nommé là dans les actes de ce vieux concile de Braga, élève fidèle de Jacques, en formant autour de lui un premier noyau, et bien petit sans doute, de grossiers croyans, leur aura tellement parlé de son maître en même temps que du Christ, que la mémoire de Jacques se sera transmise comme celle du premier apôtre dont on avait reçu la croyance nouvelle et inséparablement attachée aux premiers souvenirs chrétiens du pays ; et de là à croire aux prédications personnelles de l'apôtre il n'y avait qu'un pas.

APPENDICE XIII.

CHRONIQUE DES ROIS WISIGOTHS CONNUE SOUS LE NOM DE VULSA.

Je donne ici cette précieuse chronique des rois wisigoths, que quelques-uns ont attribuée à Julien de Tolède, et d'autres à un évêque appelé Vulsa, les uns et les autres sans fondement, au jugement de Masdeu. Cette chronique est cependant d'une authenticité certaine et d'un auteur antérieur à Roderich, à ce que tout indique, et contemporain d'Erwich, d'Égica et de Witiza. Je la donne ici traduite, bien qu'elle soit d'une simplicité telle qu'elle pourrait se passer de traduction, et conforme pour le texte à l'excellente édition de Masdeu, collationnée et corrigée sur les meilleurs *Codex*.

CHRONICA REGUM WISIGOTHORUM.	CHRONIQUE DES ROIS WISIGOTHS.
1 Athanaricus regn. annos XIII.	Athanarich régna treize ans.
2 Alaricus regnavit annos XVIII in Italia.	Alarich régna vingt-huit ans en Italie.
3 Ataulfus regn. ann. V.	Ataulfe régna cinq ans.
4 Sigericus regnavit dies VII.	Sigerich régna sept jours.
5 Wallia regn. ann. III.	Wallia régna trois ans.
6 Theuderedus regnavit annos XXXIII.	Theudered (ou Théodorich) régna trente-trois ans.
7 Thurismundus regnavit an. I.	Thorismund régna un an.
8 Theudoricus regnavit annos XIII.	Théodorich régna treize ans.
9 Euricus regnavit annos XVII.	Eurich régna dix-sept ans.
10 Alaricus regnavit ann. XXIII.	Alarich régna vingt-trois ans.
11 Gesalicus regnavit annos III et in latebra ann. I.	Gesalich régna trois ans et en fuite un an.

Item Theudoricus de Italia regnavit in Hispania, tutelam agens Amalarico nepoti suo per consors annos xv.	Théodorich second, roi d'Italie, régna en Espagne comme tuteur d'Amalarich, son petit-fils, et en sa compagnie, quinze ans.
12 Amalaricus regnavit an. v.	Amalarich régna cinq ans.
13 Theudis regn. an. xvii mens. v.	Theudis régna dix-sept ans et cinq mois.
14 Theudiselus regnavit ann. i mens. v dies, xiii.	Theudisèle régna un an, cinq mois et treize jours.
15 Agila regnavit annos v, mens. iii, dies xiii.	Agila régna cinq ans, trois mois et treize jours.
16 Athanagildus regnav. an. xiii mens vi.	Athanagild régna treize ans et six mois.
17 Liuba regn. ann. i.	Liuba régna un an.
18 Liuvigildus regnav. ann. xviii.	Leuwigild régna dix-huit ans.
19 Reccaredus regnavit ann. xv mens. i (alias vi) dies x.	Reccared régna quinze ans, un mois et dix jours.
20 Item Liuba regnavit ann. i mens. vi.	Liuba second régna un an et six mois.
21 Witericus regnavit regn. ann. vi, mens. x.	Witterich régna six ans et dix mois.
22 Gundemar regnavit ann. i mens. x, dies xiii.	Gundemar régna un an, dix mois et treize jours.
23 Sisebutus regnavit ann. viii mens. vii dies xvi.	Sisebuth régna huit ans, sept mois et seize jours.
24 Item Reccaredus regn. mens. iii.	Reccared second régna trois mois.
25 Swinthila regnavit ann. x.	Swinthila régna dix ans.
26 Sisenandus regnavit annos iv mens. xi, dies xvi.	Sisenand régna quatre ans, onze mois et seize jours.
27 Chintila regnavit annos iii mens. ix, dies ix.	Chintila régna trois ans, neuf mois et neuf jours.
28 Tulga regnavit ann. ii, mens. iv.	Tulga régna deux ans et quatre mois.
29 Chindaswinthus solus regnavit ann. vi, mens. viii, dies xi.	Chindaswinth seul régna six ans, huit mois et onze jours.
Item cum filio suo domino Reccesuintho rege regnavit ann. iv, mens. viii, dies xi. Obiit pridie kal. octobris era dcxci.	Avec son fils le seigneur Recceswinth roi, il régna quatre autres années, huit mois et onze jours. Il mourut le dernier jour de septembre de l'ère 691 (653).
30 Reccesuinthus regnavit annos xxiii, mens. vii, dies xi. Obiit kal. sept. die iv feria hora ix, era dccx, an. incarnat. Domini Nostri Jesu Christi dclxxii, an. Cycli decem novenalis viii, luna iii. Idem cum patre suo regn.	Receswinth régna vingt-trois ans, sept mois et onze jours. Il mourut le premier septembre, un mercredi, dans la neuvième heure, de l'ère 710, de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ 672, dans la 8ᵉ du cycle d'or, 3ᵉ jour de la lune. Il avait ré-

an. IV, mens. VIII, die XI.

gné avec son père quatre ans, huit mois et onze jours.

31 Suscepit autem domnus Wamba regni gubernacula eodem die quo ille obiit, in supra dictis kalend. sept., dilata unctionis solemnitate usque in die XIII kal. octob., luna XXI, era qua supra. Idem quoque gloriosus Wamba rex regnavit ann. VIII, mens. I, dies XIV. Accepit quoque pœnitentiam prædictus princeps die dominico exeunte, hora noctis prima, quod fuit pridie idus octobr. luna XV, era DCCXIIX.

Le seigneur Wamba reçut les rênes du gouvernement en ce même jour, 1er septembre; la solennité de sa consécration fut renvoyée au 19 du même mois, 21 de la lune de l'ère susdite. Le glorieux roi Wamba régna huit ans, un mois et quatorze jours. Il reçut l'habit de pénitent dans la première heure de la nuit, le dimanche 14 octobre, 15 de la lune, dans l'ère 718 (680).

32 Suscepit autem succedente die secunda feria, gloriosus domnus noster Ervigius regni sceptra, quod fuit id. oct. luna XVI, era DCCXIIX, dilata unctionis solemnitate usque in supervenientem diem dominicum, quod fuit XII kal. novembr. luna XXII: eraque supra. Item quoque gloriosus Ervigius rex regnavit ann. VII, diebus XXV (usque ad diem V id. novemb.), in quo die, in ultima ægritudine positus, elegit suî successorem in regno gloriosum nostrum dominum Egicanem; et altero die, quod fuit XVII kal. decembr. sexta feria, sic idem dominus Ervigius accepit pœnitentiam et cunctos seniores absolvit, qualiter cum jam dicto principe glorioso domino Egicane ad sedem regni sui in Toleto accederent.

Notre glorieux seigneur Erwich prit le sceptre le jour suivant, qui fut un lundi, 15 d'octobre, 16e jour de la lune, dans l'ère 718; il différa la solennité de sa consécration au premier dimanche suivant, qui fut le 21 d'octobre, et le 22 de la lune, dans l'ère ci-dessus. Le glorieux roi Erwich régna sept ans et vingt-cinq jours, jusques au 29 novembre (de l'ère 725); ce jour là, étant malade de sa dernière maladie, il choisit pour son successeur à la royauté notre glorieux seigneur Égica. Le jour d'ensuite, 15 du même mois, qui se trouva être un vendredi, il reçut l'habit de pénitent, et délia tous les seniores de leurs sermens, afin qu'ils pussent élever au siége du gouvernement de Tolède le déjà nommé glorieux prince le seigneur Égica.

33 Unctus est autem dominus noster Egica in regno ecclesia sanctorum Petri et Pauli prætoriensis sub die

Notre seigneur Égica fut oint pour être roi dans l'église prétorienne de Saint-Pierre et de Saint-Paul, le 24 novembre, jour de diman-

VIII, kal. decembr. die domin. luna XIV. Era DCCXXV.	che, 14 de la lune, dans l'ère 725 (687).
34 Unctus est autem Witiza in regno die quo fuit, XVIII kal. dec. Era DCCXXXIX.	Witiza fut oint pour être roi le 20 novembre de l'ère 739 (701 de J.-C.).

La chronique de Vulsa, comme on voit, s'arrête à proprement parler à Erwich; elle donne bien la date de la consécration d'Égica et de Witiza, mais non celle de leur mort, et ne dit mot de leur successeur Roderich. Les auteurs les plus anciens qui ont parlé de ces trois derniers rois goths sont le continuateur de la chronique de Jean de Biclar, Isidore de Béja, le moine Albeldense, et Sébastien de Salamanque; les deux premiers ont vécu et écrit dans la première moitié du huitième siècle; les deux seconds à la fin du neuvième; ce qu'ils en disent est d'ailleurs fort obscur, et déjà mêlé de fables chez les deux derniers. Masdeu a essayé de faire concorder leurs témoignages.

Et il ajoute en conséquence à la chronique de Vulsa la continuation suivante :

33 Egica regnavit annos XIV.	Egica régna quatorze ans.
34 Witiza regnavit annos VII, menses III. Vixit præterea ann. II. Obiit Toleti era DCCXLIX ineunte.	Witiza régna sept ans et trois mois. Il vécut depuis deux ans encore, et mourut à Tolède au commencement de l'ère 749.
35 Rudericus à Gothis eligitur in regno idibus Febr. Era DCCXLVII. Regnavit an. II, mens. II et semis. Fugatus est à Saracenis era DCCXLIX.	Roderich fut élu roi par les Goths le 13 février de l'ère 747. Il régna deux ans, deux mois et quinze jours. Les Sarrasins le défirent dans l'ère 749.

APPENDICE XIV.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE INDIQUANT LE COMMENCEMENT, LA FIN ET LA DURÉE DU RÈGNE DES ROIS SUÈVES ET DES ROIS WISIGOTHS D'ESPAGNE.

ROIS SUÈVES.

		Avén.	Fin.	Durée. Ans.	Mois.	Jours.
I.	Hermenrich.	409	438	29	»	»
II.	Rechila.	438	448	10	»	»
III.	Rechiaire.	448	456	8	4	»
IV.	Maldras.	457	460	3	2	»
V.	Frumar.	460	464	4	»	»
VI.	Remismund.	464	469	5	»	»
	Total du règne des rois Suèves jusqu'à Remismund.			59		

PREMIERS ROIS CHRÉTIENS DES WISIGOTHS.

I.	Athanarich.	339	382	13	»	»
II.	Alarich.	382	410	28	»	»
III.	Ataulfe (en Italie).	410	412	2	»	»

ROIS DES WISIGOTHS DU SUD DE LA GAULE,

(desquels dépendait une partie de l'Espagne).

I.	Ataulfe[1].	412	415	5	»	»
II.	Sigerich.	415	415	»	»	7
III.	Wallia.	415	419	4	»	»
IV.	Théodorich I (nommé aussi par quelques-uns Theudo, Théodose, Théodorit et Théodorède).	419	451	32	»	»

[1] Ataulfe, élu roi des Wisigoths en Italie en 410, à la place d'Alarich, régna cinq ans en cette qualité comme le veut la chronique de Vulsa, deux en Italie et trois dans la Septimanie et à Barcelone.

		Avén.	Fin.	Durée. Ans.	Mois.	Jours.
V.	Thorismund.	451	453	2	»	»
VI.	Théodorich II.	453	466	13	»	»

ROIS WISIGOTHS D'ESPAGNE,

(réunissant sous leur domination l'Espagne et la Septimanie).

I.	Eurich.	466	483	17	»	»
II.	Alarich II.	483	506	23	»	»
III.	Gesalich [1].	506	511	4	»	»
IV.	Théodorich roi d'Italie en sa qualité de tuteur d'Amalrich [2].	511	526	15	»	»
V.	Amalrich seul.	526	531	5	»	»
VI.	Theudis.	531	548	17	5	»
VII.	Theudégisel.	548	549	1	5	13
VIII.	Agila.	549	554	5	3	13
IX.	Athanagild.	554	567	13	6	»
	Interrègne.	»	»	»	5	»
X.	Liuwa [3].	567	568	1	»	»
XI.	Leuwigild.	568	586	18	»	»
XII.	Reccared [4].	586	601	15	»	»
XIII.	Liuwa II.	601	603	1	6	»
XIV.	Witterich.	603	610	6	10	»
XV.	Gundemar.	610	612	1	10	13
XVI.	Sisebuth.	612	621	8	6	16
XVII.	Reccared II.	621	621	»	3	»
XVIII.	Swinthila.	621	631	10	»	»
XIX.	Sisenand.	631	636	4	11	16
XX.	Chintila.	636	640	3	8	9
XXI.	Tulga.	640	642	2	4	»

1 Gesalich régna trois ans ouvertement et un an en fuite, comme dit la chronique de Vulsa.

2 Théodorich régna en Italie dix-huit ans, en Italie et simultanément en Espagne, comme tuteur de son petit-fils Amalrich, quinze; en tout trente-trois ans.

3 Liuba régna un an seul dans la Gaule gothique et en Espagne, et deux ans encore à Narbonne, après s'être associé Leuwigild.

4 Reccared fut le premier roi goth catholique. Onze rois ariens l'avaient précédé; seize rois catholiques le suivirent. Witterich, toutefois, comme nous l'avons vu, conspira pour l'arianisme, mais n'en put opérer la restauration.

		Avén.	Fin.	Durée.		
				Ans.	Mois.	Jours.
XXII.	Chindaswinth [1].	642	649	6	8	11
XXIII.	Réceswinth [2].	649	672	23	7	11
XXIV.	Wamba [3].	672	680	8	1	14
XXV.	Erwich [4].	680	687	7	»	25
XXVI.	Egica [5].	687	701	14	»	»
XXVII.	Witiza [6].	701	709	7	»	»
XXVIII.	Roderich [7].	709	711	2	5	15

	Ans	Mois	Jours
1 Chindaswinth régna sans compagnon depuis le 18 de mai 642 jusqu'au 19 février 649.	6	8	11
Il continua de régner avec son fils jusqu'au 30 septembre 653.	4	8	11
En tout	11	4	22
2 Réceswinth régna avec son père depuis le 19 de janvier 649 jusqu'au 30 septembre 653.	4	8	11
Il continua de régner seul jusqu'au 1er septembre 672.	18	11	»
En tout	23	7	11

3 Wamba régna depuis le 1er septembre 672 jusqu'au 14 octobre 680.

4 Erwich régna depuis le 15 octobre 680 jusqu'au 9 novembre 687, qu'il nomma Egica son successeur ; il mourut le 15 du même mois.

5 Egica régna depuis le 9 ou le 15 de novembre 687 jusque vers la moitié de novembre 701.

6 Witiza commença à régner vers la moitié de novembre 701, fut détrôné vers la moitié de février 709, et vécut encore deux ans sous Roderich.

7 Le règne de Roderich dura de la moitié de février 709 jusqu'à la fin de juillet 711, en tout deux ans, cinq mois et quinze jours.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES CHAPITRES

DU

TOME SECOND.

CHAPITRE ONZIÈME.

— De 379 à 425 de J.-C. —

CHAPITRE DOUZIÈME.

— Récapitulation. —

CHAPITRE TREIZIÈME.

— De 425 à 466 de J.-C. —

CHAPITRE QUATORZIÈME.

— De 466 à 587 de J.-C. —

CHAPITRE QUINZIÈME.

— De 587 à 672 de J.-C. —

CHAPITRE SEIZIÈME.

— De 672 à 701 de J.-C. —

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

— De 701 à 711 de J.-C. —

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

ÉTAT MORAL, POLITIQUE ET RELIGIEUX DE L'ESPAGNE SOUS LES GOTHS.

Ire SECTION.

CONSTITUTION POLITIQUE ET CIVILE.

IIe SECTION.

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE.

IIIe SECTION.

LÉGISLATION DES WISIGOTHS.

IVe SECTION.

LETTRES ET ARTS CHEZ LES WISIGOTHS.

APPENDICES AUX TOMES I ET II.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.



HISTOIRE D'ESPAGNE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS

JUSQU'A NOS JOURS

PAR CH. ROMEY

TOME DEUXIÈME

PARIS

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-EDITEURS

55 RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1839

HISTOIRE

D'ESPAGNE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
8, RUE GARANCIÈRE.



HISTOIRE D'ANGLETERRE

Par David Hume

CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR SMOLLETT, ADOLPHUS ET AIKIN

TRADUCTION NOUVELLE

Précédée d'un Essai sur la Vie et les Ecrits de Hume

PAR M. CAMPENON
de l'Académie Française

14 volumes in-8°

ORNÉS

de 36 vignettes, portraits et vues, gravés en taille-douce

L'Histoire d'Angleterre paraitra par livraisons de 2 feuilles de texte et une gravure, ou de 3 feuilles de texte sans gravure. Dans tous les cas l'ouvrage complet ne dépassera pas 140 livraisons, et coûtera 70 francs.

Prix de chaque livraison : 50 centimes.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER, RUE DE SEINE, 14